TAB… OGIQUE DES ÉVÊQUES DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE, DU Ve AU IXe SIÈCLE.

		ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES *Episcopi Britannorum* au Ve siècle. — CONCILES de Tours, 461. de Vannes, 465.	ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES GALLO OU FRANCO-BRETONS au VIe siècle. — CONCILES d'Orléans, 511, de Paris, 557. de Tours, 567.	ÉVÊQUES ARMORICO-BRETONS du VIIe au IXe siècle. — CONCILES de 511, 557, 567. de Nantes, 658.	ÉVÊCHÉS BRETONS FIXES au IXe siècle. — CONCILES de Tours, 849.	OBSERVATIONS
G… aux… de 4…						
É… Vann…				Évêchés bretons se fixant en Léon Cornouaille Tréguier.	En 848 — Nominoé dépose.	Il est inutile de continuer pour l'évêché de Vannes, parce que cette ville, restée franque, n'est pas dans notre Bretagne primitive.
ÉV… Siége. Osis-mii-Brest.		…ansuetus, Episcopus Britannorum. (Concile de Tours, 461).	Litharedus, 511. Pol-Aurélien, 540, nommé par Childebert. Cétomérin. Goulvem, mort vers 600. Ténénan [1]. Sané. Guennolé, vers 545. Corentin, vers 560. Conogan. Allor. Ronan. Tudy.	Clergé peu organisé. Évêques régionnaires et abbés évêques *incertæ vel instabilis sedis*, comme en pays de mission. Monastères et solitaires tenant lieu de clergé régulier. Obscurité complète, chaos religieux et politique, depuis Vannes jusqu'au *Pen-ar-bed* armorico-breton (*Finisteræ*, Finistère).	— ÉVÊCHÉ OSISMIEN 1° Liberalis *osismiensis* ou *Osismiorum* : 2° Félix *corisopitensis* ou *cornugallensis*. — Nominoé rétablit l'évêché de Tréguier, de Saint-Tugdual.....	Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, Helogar fut évêque d'Aleth.
ÉVÊ… Siég… Corseu… Alethum. St-Malo.	…cile de Vannes, 465.	…rieuc, vers 500. Léonore ou Lunaire.	Tugdual, 540 nommé par Childebert, — Brieu. Léonore. Samson, 530, nommé par Childebert [2]. Malo à Aleth, 575.		— ÉVÊCHÉ CURIOSOLITE Évêché de Saint-Brieuc fondé par Nominoé en 848. Nominoé dépose; 3° Salacon à Dol. Maen à Aleth est seul maintenu.	Les successeurs de Nominoé, Erispoé et Salomon, furent obligés de rétablir les évêques francs déposés irrégulièrement.

[1] Jaoua, Tiermael, Houardon, Goueznou, seraient-ils, ainsi que Ronan, Tudy, des évêques auxiliaires de saint Pol et de saint Corentin, ou tous ces …vêques, comme ceux de la Domnoné, à la même époque, seraient-ils également des évêques régionnaires? — [2] Assiste en 557 au concile de Paris



ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

ORIGINES ARMORICO-BRETONNES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DE DOCUMENTS RARES ET INÉDITS

PAR

LE Dr E. HALLÉGUEN

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société d'Anthropologie de Paris, des Sociétés Historique et d'Émulation des Côtes-du-Nord, Polymathique du Morbihan, Historique et Archéologique du Finistère.

TOME II

HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Ce, LIBRAIRE-ÉDITEUR
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

ORIGINES ARMORICO-BRETONNES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DE DOCUMENTS RARES ET INÉDITS

PAR

LE Dr E. HALLÉGUEN

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société d'Anthropologie de Paris, des Sociétés Historique et d'Émulation des Côtes-du-Nord, Polymathique du Morbihan, Historique et Archéologique du Finistère.

2 5

TOME II

HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Ce, LIBRAIRE-ÉDITEUR
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

PRÉFACE

Armorique et Bretagne est le vrai titre de cet ouvrage; il traite en effet de l'une et de l'autre, mettant en tête la première, l'aînée naturellement, au lieu de l'effacer devant la seconde, comme on l'a trop fait jusqu'ici.

Dans ce volume, je commence par notre histoire Gallo-Romaine, laissant à part l'époque Celtique ou Gauloise pour les raisons déjà dites dans la préface du tome premier.

Je reprends donc, en la revoyant et la complétant, l'histoire de l'Armorique et de la Bretagne, depuis la conquête romaine jusqu'à la fin du moyen âge.

Le premier volume de cet ouvrage a été employé à déblayer le terrain historique et archéologique par une polémique nécessaire pour préparer la construction d'un édifice nouveau sur les ruines de l'ancien.

On s'est livré avec courage, mais sans plaisir, à cette besogne aussi peu agréable qu'indispensable, d'autant plus qu'il s'y mêlait de la défense personnelle, toujours plus ou moins délicate. On en est sorti heureusement pour rentrer dans le beau et vaste champ de la discussion historique.

Maintenant ce premier volume, mêlé de discussions, de polémique, de pièces justificatives, de documents précieux pour l'histoire de Bretagne, nous apparaît comme une carrière assez riche en matériaux bons à utiliser, mais qu'il faut savoir extraire, dégrossir, polir et placer aux endroits convenables, dans un nouvel édifice que l'on essaierait d'élever sur les ruines de l'ancien, en mettant les choses dans leur vrai jour. C'est ce travail de révi-

sion et de restauration, pour ainsi dire, que nous essayons de faire dans ce volume.

Par suite, le premier devient le volume de pièces justificatives à l'appui de l'histoire politique, religieuse, archéologique et littéraire de l'Armorique et de la Bretagne auquel nous renverrons souvent nos lecteurs pour les preuves et les développements.

Nous en extrairons seulement les récits et les principales discussions en les distribuant autrement pour l'instruction du lecteur et pour l'éclaircissement des difficultés.

Mon second volume se fondera sur les récits du premier, dégagés, au profit de l'auteur et du lecteur, de la polémique nécessaire « pour déblayer le terrain avant la construction de l'édifice, » disais-je au Congrès celtique international de Saint-Brieuc en 1867; « mais aux côtés politiques et religieux déjà élucidés, à mon sens, par le premier volume j'ajouterai l'histoire littéraire tout aussi méconnue; ce sera la partie la plus neuve de ce volume. »

Je ne vois pas depuis cette époque de progrès notables ou de recherches neuves en dehors du cercle du premier volume, en histoire ni même en géographie Gallo-Romaine. Nos solutions sont restées intactes et ont été de plus en plus confirmées.

Cela est même vrai pour la géographie en général. Les observations qui ont été faites sur cette partie de notre ouvrage ont été si peu explicites qu'il nous serait impossible d'y répondre, s'il y avait eu lieu. — Mais la principale observation ayant été retirée doucement par ses auteurs comme elle avait été glissée, il est permis de penser qu'un examen plus sérieux aura été favorable à la méthode que nous avons suivie. On avait semblé croire que nous comptions dans le Finistère, pays des Osismiens, des centaines de

camps romains, tandis que nous avions dit et répété que pour nous camps ou castels romains, gallo-romains et féodaux relevés en général sur le cadastre étaient les meilleurs jalons du parcours du tracé des voies romaines.

Nous aurions plusieurs choses à indiquer ici sur la géographie, l'archéologie et même l'anthropologie celtiques et romaines. Mais nous croyons devoir les réserver pour le prochain congrès scientifique de France en juillet dans la généreuse ville de Saint-Brieuc. Au mérite d'avoir été l'initiatrice du congrès celtique international, elle joint celui de rappeler en Bretagne, pour nous relever dans ces jours d'épreuves, l'Institut des provinces fondé par le savant et courageux M. de Caumont.

L'histoire générale de l'Armorique et de la Bretagne remplit le chapitre premier.

Celle de l'Armorique déjà si honorable, racontée même par son vainqueur, nous a fait faire un triste retour sur plusieurs périodes de notre histoire. Si dès lors les diverses cités et peuplades s'étaient soutenues entre elles, la Gaule serait devenue la première alliée de la République romaine, dont elle était déjà la préoccupation principale et constante comme elle devint plus tard la *première* province de l'Empire.

Si nous avions eu vis-à-vis de Rome ce sentiment de la solidarité nationale, si nous lui avions été fidèles, on aurait pu nous appliquer dès lors cet éloge non moins honorable à mériter, plus enviable même que celui de Virgile, dont ce vers est imité :

Tu regere *exemplo* populos, o *Galle*, memento.

Notre histoire en outre, comme celle de César, eût été moins sanglante et moins cruelle. La gloire eût été plus

grande des deux parts, la liberté aurait cimenté le pacte d'alliance, et César en aurait été plus pur et plus grand.

Le patriotisme n'empêche pas cependant de reconnaître la douceur, la faveur même avec laquelle César vainqueur, qui avait su l'apprécier, fit traiter la Gaule enfin soumise.

L'histoire particulière des Comtés, des Évêchés, des Monastères et Ermitages occupe trois autres chapitres.

Ce sont encore les meilleures divisions que nous ayons pu trouver pour ne rien laisser d'essentiel en dehors de notre cadre de recherches [1].

Nous avons dû nous borner à suivre les grandes lignes, à tracer un aperçu général qui suffît à notre plan historique.

Avant le IXe siècle, notre histoire n'est pas assez connue ni assez riche de faits certains, suivis et liés entre eux, pour que l'on puisse utilement procéder par année et même par siècle.

Nous avons fait cependant assez de sous-divisions par époques datées pour que le lecteur se retrouve facilement en consultant seulement la table des matières.

Au lieu de résumer, dans cette Préface, le premier volume et ses solutions, ce qui est le fond du volume actuel, il me paraît préférable de reproduire, après la table des matières, l'analyse des documents et pièces justificatives afin que le lecteur puisse les apprécier et sache s'il doit les consulter pour une information plus complète et une plus ample démonstration.

1. Par une erreur d'impression on a continué aux titres courants des ch. II, III, IV, les mots *Époque bretonne* qui doivent cesser avec le premier chapitre.

Quand je dis que cette histoire va jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles, cela s'entend de l'influence de nos véritables origines, que l'on peut suivre jusqu'à cette époque et au delà. Il n'y a pas lieu de revoir en détail notre histoire politique bretonne, à partir du Xe siècle, après les deux histoires Bénédictines auxquelles on ne peut que renvoyer pour l'ensemble.

Cette influence s'entend surtout de l'histoire littéraire pour laquelle les Bénédictins sont à revoir comme pour nos origines Armoricaines et Romaines.

Nos contemporains n'ont pas même suivi les Bénédictins dans leur histoire littéraire qui, pour les origines, est plus vraie que celle qu'on nous a présentée quelquefois à l'abri des noms de ces illustres érudits.

Aussi ce second volume est une préparation à notre histoire littéraire, qui sera l'objet du troisième, autant que les deux histoires peuvent se distinguer ou se séparer sans se nuire mutuellement.

C'est aussi de ce côté que se sont tournées principalement nos études depuis la publication du premier volume. L'on remarquera facilement que la disposition, la rédaction et les additions du volume actuel préparent d'une manière particulière à l'histoire littéraire de l'Armorique-Bretagne.

Cela nous était d'autant plus facile, que les critiques dont on nous a honoré, n'ont changé en rien nos doctrines et nos opinions, qu'elles les ont plutôt confirmées, comme on le verra à la suite de cette histoire. Si nous tenons à la reproduire fidèlement, nous ne devons pas non plus laisser ignorer l'accueil reçu; il nous offre, d'ailleurs, des enseignements que nous ferons ressortir après les citations des auteurs. Cela nous permet de laisser pour la fin toute question de priorité, ce qui nous est très-agréable.

Je préparais déjà cet ouvrage, et j'étais à la recherche de la vérité historique sur notre Bretagne depuis douze ans, en 1861, lorsque j'eus l'honneur de lire mon premier Mémoire sur les Évêchés devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'accueil bienveillant me fut un puissant encouragement. Admis gracieusement à lire, sur ma simple demande, par l'éminent Secrétaire perpétuel M. Guigniaut, dont la bonté et la libérale impartialité égalent la science, je ne fus pas moins agréablement surpris de voir mon Mémoire ne pas soulever la moindre objection et de ne rencontrer que bienveillance et sympathie[1]. Aussi, lorsque M. le Secrétaire perpétuel me demanda, aussitôt après, quelle suite je comptais donner à cette lecture qui lui paraissait digne de prendre place dans le Recueil des Mémoires des savants étrangers à l'Académie, je dus répondre que je me proposais d'y donner toute la suite possible.

Cette suite, c'est la présente histoire d'Armorique et Bretagne.

J'écrivis donc aussitôt, en publiant mon premier Mémoire[2] : « L'accueil que l'Académie des inscriptions a bien voulu faire à ce Mémoire encore incomplet, me permet d'espérer que je suis enfin arrivé, au bout de douze ans d'efforts, à démontrer historiquement le fait principal, l'existence, dès le ve siècle au moins, d'évêchés gallo-romains dans notre Armorique.

» Cette *Romanisation* chrétienne était trop naturelle pour que je n'en fusse pas convaincu *à priori*. Mais dans notre pays, on ne pouvait encore la défendre que par des preuves

1. M. Guigniaut réveilla même le souvenir de MM. Augustin Thierry et J.-J. Ampère qui auraient été bien heureux de voir cette nouvelle histoire.
2. V. *Revue archéologique*, n. 200 et 201 de décembre 1861, et *Annales de Philosophie chrétienne*, de M. Bonnetty, 1862.

indirectes, par des inductions tirées surtout de l'archéologie et de la géographie[1].

» Toute l'Armorique devait avoir reçu l'influence romaine, païenne et chrétienne, comme le reste de la Gaule, dans un degré proportionné à son éloignement du foyer civilisateur. Aussi, grande fut ma surprise de voir le *Congrès breton*, en général, laissant notre Basse-Armorique en dehors, pour ainsi dire, de l'histoire romaine, de l'histoire universelle. Il ne m'appartient pas d'insister sur l'importance de cette découverte historique. Je dois cependant en indiquer la portée et quelques-unes des conséquences que je me réserve de développer successivement.

» Il en résulte d'abord que la marche de la civilisation n'a point éprouvé de solution de continuité, qu'elle nous vient bien de Rome par la Gaule et non de l'île de Bretagne. Par suite, toute notre histoire armorico-bretonne est à revoir, ainsi que nos Cartulaires depuis Redon jusqu'à Landévennec, ainsi que nos rapports avec la Bretagne insulaire, à laquelle la Gaule a donné la première tout ce qu'elle a ensuite reçu. Toute cette période est à reprendre dans les sources qui, étudiées à ce point de vue, doivent donner de nouveaux renseignements inaperçus ou incompris jusqu'ici. Ayons enfin le courage et la loyauté de revoir notre histoire jusqu'à Nominoé. Cette révision est nécessaire aussi pour l'ethnologie et la philologie, dont l'étude donnera des résultats analogues, concernant les races et les langues armorico-bretonnes.

» Il n'est pas en effet possible que les diverses sources de connaissances historiques, étudiées avec impartialité, ne

1. Voyez les brochures : *Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, les Évêchés de la Basse-Armorique, Basse-Bretagne* et *Cornouaille, Corisopitum*, Paris, A. Durand, libraire, rue des Grès. Il y avait déjà douze ans, en 1861, que j'étudiais et revoyais notre histoire.

soient pas d'accord pour les populations des deux Bretagnes comme pour les autres peuples. »

D'autres conséquences découleraient du nouvel état de choses constaté dans l'appendice de ce volume, mais elles seront mieux placées à Saint-Brieuc ou ailleurs en Basse-Armorique. Ce n'est pas le moment de les dire ici, à Paris.

Cette préface était écrite en mai 1870, bien avant la cruelle guerre allemande qui a suspendu l'impression et la publication de ce pauvre livre à la feuille 17. Il a donc passé près d'un an au milieu de l'invasion étrangère à Saint-Germain-en-Laye. Ajouterai-je encore à des réflexions tristes, à ce retour sur nous-mêmes qui sembleront inspirés par nos récents désastres, qu'ils ressemblent trop à ceux que nous infligèrent les conquérants Romains? Laisserons-nous donc les Germains prendre envers nous le rôle des Romains! Ce serait à désespérer, à se voiler la tête. Mais non, les nations modernes chrétiennes sont guérissables et sauront se régénérer. Espérons donc et travaillons. *Laboremus omnes! Ego, dum spiro, spero.....*

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ARMORIQUE

ET DE

LA BRETAGNE

ARMORIQUE ET BRETAGNE

CHAPITRE PREMIER

I

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Il y a dans nos origines historiques quatre éléments principaux à considérer, les éléments gaulois, romain, chrétien et breton. Les éléments anciens n'obtiennent, ni dans l'esprit, ni dans les études des archéologues bretons, la place qui leur est due. Que de choses cette lacune empêche de comprendre, même dans les éléments modernes qui ont notre prédilection bien naturelle, parce qu'ils nous touchent de plus près! D'un autre côté, il faut en convenir, nos *Romains* ne sont pas justes envers les *Bretons*. Je serais donc heureux de contribuer à amener entre nos honorables et savants compatriotes, une conciliation qui tournerait au profit de la science et de la patrie.

Je le disais, il y a dix ans : « Il suffirait, si le temps le permettait, de citer les divers historiens qui ont parlé de l'Armorique, depuis César nous assimilant aux premières cités gauloises, et Procope montrant nos côtes couvertes comme de nos jours de bourgs habités par des pêcheurs, des laboureurs et des marchands... où les Francs recevaient les Bretons réfugiés dans la partie la moins peuplée de leur empire. » Mais connaissant peu les Armoricains, cet auteur ne pouvait parler que par comparaison. Cette différence de

densité de la population existe encore d'ailleurs entre nous et le centre de la France.

Le moment paraît venu de présenter cet aperçu historique en l'étendant jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles, l'âge adulte de la Bretagne armoricaine.

Il est permis d'espérer que le grand mouvement imprimé d'en haut aux études, aux recherches sur la géographie et l'histoire romaines de la France, donnera quelque nouvel intérêt à ce modeste Essai sur l'histoire de l'extrême Armorique devenue Bretagne ?

Je vais donc rendre aussi claire que possible la véritable histoire des Armoricains et des Bretons, en citant simplement les textes, en les reliant de préférence par une note, mais au besoin par une courte discussion. D'ailleurs, pour le lecteur intelligent, les textes en général, se commentent, s'expliquent, se corrigent entre eux.

L'Armorique et son état gallo-romain doivent attirer d'abord notre attention.

Le récit de la guerre vénétique de César décrit son étendue et marque son importance. On a beaucoup trop oublié pour l'honneur de notre presqu'île que cette guerre fut en réalité Armoricaine.

Ce fut la première guerre d'indépendance gauloise, celle qui fut le point de départ de la vraie conquête romaine. Si nos ancêtres avaient été compris et secondés à temps, la Gaule eût pu devenir immédiatement l'alliée de Rome au lieu de lui être d'abord sujette.

César est encore l'historien romain, qui, après avoir nommé, le premier, les peuplades de l'extrême Gaule occidentale, fournit les meilleures données sur leur importance dès l'époque de la conquête.

Nous croyons devoir analyser en le citant son historien moderne le plus autorisé et le mieux informé : ce n'est d'ailleurs que justice envers l'écrivain [1].

[1] V. t. II de l'*Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III, de page 77 à 79, et de page 115 à p. 462. Les passages tirés de l'*Histoire de Jules César* sont entre guillemets.

César, dès le début des guerres de Gaule sur lesquelles il comptait fonder sa fortune, César, parti de la Province romaine, avait à peine commencé à éloigner les Germains du Rhin et à soumettre les Belges que déjà il s'occupe de l'Armorique liée à l'île de Bretagne qui était au moins son alliée et peut-être sa vassale à cette époque de prospérité, de civilisation gallo-armoricaine et de barbarie insulaire. Dans cet ordre ont continué à se développer depuis les rapports et les progrès de l'île et du continent, des Armoricains et des Bretons.

Gaulois et Germains se disputaient dès lors, aussi, la frontière du Rhin, qu'ils devraient enfin accepter et respecter en neutralisant ses rives. Au lieu de troubler l'Europe et le monde en s'affaiblissant et se ruinant réciproquement au profit de leurs voisins, chaque peuple prospérerait libre et honoré dans une paix féconde que leur exemple et leur union imposeraient aux autres nations.

Ah! si lors du duel récent entre la Prusse et l'Autriche pour la suprématie allemande, nous avions su ou pu reprendre nos frontières naturelles, en laissant au vainqueur ses chances sur l'autre rive!

Au début de notre histoire moderne, les Romains soutenaient contre les Germains la « Gaule dont l'importance, qu'ils avaient appris à connaître à leurs dépens, avait toujours nécessité des mesures exceptionnelles. »

« Après une lutte désespérée qui termina la soumission des Belges par une victoire si disputée, que la fortune de César avait failli s'y engloutir, en 697, il détacha la 7e légion aux ordres du jeune P. Crassus, avec mission de soumettre les peuples maritimes des côtes de l'Océan : les Vénètes, les Unelles, les Osismes, les Curiosolites, les Ésuviens, les Aulerques et les Redons. De sa personne il se porta avec les sept autres légions en suivant le cours de la Sambre à la rencontre des Aduatuques, alliés des Nerviens. C'étaient des descendants des Cimbres et des Teutons qui, après leur défaite par Marius, avaient formé un état vers le confluent de la Meuse et de la Sambre.

» Vers l'époque où finissait le siége de l'oppidum des Aduajuques (premiers jours de septembre), César reçut les lettres

de P. Crassus. Ce lieutenant lui annonçait que les peuples maritimes des côtes de l'Océan, depuis la Loire jusqu'à la Seine, s'étaient tous soumis. A l'arrivée de ces nouvelles à Rome, avec la soumission des Belges, le sénat décréta quinze jours d'actions de grâces.

» C'était plus qu'on n'en avait jamais accordé encore, tant la Gaule était la grande préoccupation romaine ! »

Cette soumission de l'extrême Gaule, presque inconnue aux Romains comme l'île de Bretagne, méritait bien des actions de grâces. Mais elle dut paraître trop facile pour être solide, puisque César, « pressé de se rendre en Italie et en Illyrie, César mit ses légions, la 12e exceptée, en quartiers d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, voisins des lieux où Crassus venait de faire la guerre. Elles furent probablement échelonnées dans la vallée de la Loire, entre Orléans et Angers, » pour maintenir sans doute dans le devoir l'Armorique si facilement soumise.

Cette guerre du jeune P. Crassus fut une guerre bien légère avec une seule légion : car il n'y a pas le moindre détail. Ce ne put être qu'une démonstration de part et d'autre en attendant des circonstances probablement prévues et plus favorables qui ne tardèrent pas à se présenter.

César, en effet, était pressé de se rendre en Italie et en Illyrie, ce que savaient sans doute les Armoricains et les autres Gaulois, et aussitôt après son départ ils se soulèvent.

A l'ouest et au nord-ouest de la Celtique se trouvaient diverses populations maritimes désignées sous le nom générique d'armoricaines, épithète qui avait, dans la langue celtique, le sens de maritime.

Cités maritimes ou armoricaines de César, de la Meuse à la Garonne [1].

1. Les Morins qui occupaient la partie occidentale du Pas-de-Calais et jusque vers les bouches de l'Escaut.

2. Les Calètes, dont le territoire répondait à l'ancien pays

[1] Vu l'importance historique et géographique à la fois de ces tableaux, il convient de les placer dans le corps du récit.

de Caux (partie occidentale et centrale de la Seine-Inférieure).

3. Les Lexoviens (occupant le département du Calvados et fraction du département de l'Eure).

4. Les Esuviens, établis dans le département de l'Orne.

5. Les Unelles, peuples de l'ancien Cotentin (département de la Manche).

6. Les Ambibarions, établis au point de jonction entre les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

7. Les Rédons, dont le territoire embrassait la plus grande partie du département d'Ille-et-Vilaine.

8. Les Curiosolites, occupant la plus grande partie du département des Côtes-du-Nord.

9. Les Osismes, dont le territoire répondait au département du Finistère.

10. Les Vénètes, dont le territoire embrassait le département du Morbihan.

11. Les Namnètes, qui occupaient dans le département de la Loire-Inférieure, la rive droite de la Loire.

12. Les Andes, occupant l'Anjou (département de Maine-et-Loire et fraction du département de la Sarthe).

13. Les Ambiliates, dont le territoire comprenait la partie du département de Maine-et-Loire située au sud de la Loire.

14. Les Lémovices Armoricains fixés au sud de la Loire, dans la partie méridionale du département de la Loire-Inférieure et occidentale de Maine-et-Loire.

15. Les Pictons, occupant le Poitou (départements de la Vendée, des deux-Sèvres et de la Vienne).

16. Les Santons, occupant la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois (départements de la Charente et de la Charente-Inférieure et une partie du département de la Gironde).

D'après une opinion qui nous paraît assez plausible, l'Armorique se serait étendue non-seulement jusqu'à la Garonne mais jusqu'aux Pyrénées, le nom d'Aquitaine serait plus moderne pour cette région. En effet, c'était également pays de côtes ou maritime, comme le nom l'indique aussi.

« L'Aquitaine commençait sur la rive gauche de la Garonne;

elle était habitée par plusieurs peuplades et ne possédait pas de ces agglomérations comme il s'en rencontrait chez les Celtes et chez les Belges. Les Aquitains, qui avaient originairement occupé, au nord des Pyrénées, un vaste territoire, repoussés par les Celtes, n'en avaient, au temps de César, qu'un assez restreint.

Cités de l'Aquitaine.

1. Les Bituriges-Vivisques, les plus septentrionaux des peuples de l'Aquitaine (département de la Gironde), non mentionnés par César.

2. Les Cocosates, établis sur les bords du golfe de Gascogne, dans les Landes (partie méridionale du département de la Gironde et septentrionale du département des Landes).

3. Les Tarbelles occupaient tout le territoire qui borde le fond du golfe de Gascogne (départements des Landes et des Basses-Pyrénées).

4. Les Sotiates occupaient la partie sud-ouest du département de Lot-et-Garonne et une partie des départements des Landes et du Gers.

5. Les Vasates ou Vocates, établis dans le pays de Bazas (partie sud-est du département de la Gironde).

6. Les Tarusats, établis sur l'Adour, dans l'ancien Tursan (partie sud-est du département des Landes).

7. Les Élusates occupaient la partie nord-ouest du département du Gers et partie du Lot-et-Garonne.

8. Les Ausques, qui occupaient la partie centrale du département du Gers, la plus puissante des nations de l'Aquitaine, selon Pomponius Mela (III, II).

9. Les Gaites, au confluent du Gers et de la Garonne.

10. Les Ptiates, vraisemblablement vers Pau et Orthez.

11. Les Sibuzates paraissent avoir occupé l'ancien pays de Soule (Basses-Pyrénées.)

12. Les Garumnes, dans le midi du département de la Haute-Garonne.

13. Les Bigerrions occupaient le Bigorre (département des Hautes-Pyrénées).

14. Les Convènes (confédération de petites populations

établies dans les vallées des Hautes-Pyrénées, et la partie méridionale du département de la Haute-Garonne), non mentionnés par César).

Guerre armoricaine dite vénétique. — Insurrection des peuples maritimes.

« Pendant que César visitait l'Illyrie et les différentes villes de la Cisalpine, telles que Ravennes et Lucques, la guerre éclata de nouveau dans la Gaule. Voici quelle en fut la cause : le jeune P. Crassus hivernait avec la première légion chez les Andes, près de l'Océan. Comme le blé manquait, il envoya plusieurs préfets et tribuns militaires demander des vivres aux peuples voisins. T. Tesrasidius fut député chez les Unelles[1], M. Trébius Gallus, chez les Curiosolites, Quintus Vélanius avec T. Silius, chez les Vénètes. Ce dernier peuple était le plus puissant de toute la côte par son commerce et par sa marine. Ses nombreux navires lui servaient à trafiquer avec l'île de Bretagne. D'une habileté consommée dans l'art de la navigation, il dominait sur cette partie de l'Océan. Les Vénètes arrêtèrent Silius et Vélanius, dans l'espoir d'obtenir en échange la restitution des otages donnés à Crassus. Leur exemple fut bientôt suivi. Les Unelles et les Curiosolites se saisirent dans le même dessein de Trébius et de Terrasidius; ils s'engagèrent avec les Vénètes, par l'organe de leurs chefs, à courir la même fortune, excitèrent les autres peuples maritimes voisins à recouvrer leur liberté, et tous ensemble firent signifier à Crassus de leur renvoyer les otages, s'il voulait que ses tribuns et ses préfets lui fussent rendus.

» César, alors très-loin du théâtre de ces événements, les apprit par Crassus. Il ordonna aussitôt de construire des galères sur la Loire, de tirer des rameurs des côtes de la Méditerranée et de se procurer des matelots et des pilotes. Ces mesures promptement exécutées, il se rendit à l'armée dès que la saison le permit. A la nouvelle de son approche, les Vénètes et leurs alliés, se sentant coupables d'avoir jeté dans les fers des envoyés revêtus d'un caractère inviolable, firent des prépara-

[1] Des manuscrits portent Esuvios, mais nous adoptons Unellos, parce que la position géographique du pays des Unelles répond mieux au récit de la campagne.

tifs proportionnés à la grandeur du péril dont ils se voyaient menacés. Ils s'occupèrent surtout d'armer leurs navires. Leur confiance était entière : ils savaient que les marées interceptaient les chemins au bord de la mer; ils comptaient sur la difficulté de la navigation dans ces parages inconnus, où les ports sont peu nombreux, et sur le manque de vivres, qui rendrait impossible aux Romains un long séjour dans leur pays.

» Leur détermination prise, ils fortifièrent les oppidums, y transportèrent le blé des campagnes. Persuadés que le pays des Vénètes serait le premier attaqué, ils rassemblèrent tous leurs navires, sans doute dans le vaste estuaire formé par la rivière d'Auray dans la baie de Quiberon. Ils s'associèrent aux peuples maritimes de la côte, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de l'Escaut [1], et demandèrent des secours à l'île de Bretagne [2]. Malgré les difficultés de cette guerre, César n'hésita pas à l'entreprendre. De graves motifs l'y engageaient : la violation du droit des gens, la rébellion après la soumission, la coalition de tant de peuples; avant tout, la crainte que l'impunité ne fût pour d'autres un encouragement. Si l'on en croit Strabon, César, aussi bien que les Vénètes, avait d'autres raisons de désirer cette guerre : d'un côté, ces derniers, en possession du commerce de la Bretagne, soupçonnaient déjà le dessein du général romain de passer dans cette île, et voulaient lui en ôter les moyens; de l'autre, celui-ci ne pouvait tenter la dangereuse entreprise d'une descente en Angleterre qu'après avoir détruit la flotte des Vénètes, seuls maîtres de l'Océan [3].

[1] Ils s'associèrent aux Osismes (peuple du département du Finistère), aux Lexoviens (département du Calvados), aux Namnètes (Loire-Inférieure), aux Ambiliates (sur la rive gauche de la Loire, au sud d'Angers), aux Morins (Boulonnais et évêché de Saint-Omer), aux Diablintes (département de la Mayenne), aux Ménapiens, entre le Rhin et les Bouches de l'Escaut. *Guerre des Gaules*, III, IX.

[2] Orose (VI, VIII) confirme ce fait rapporté dans les Commentaires. (*Guerre des Gaules*, III, IX et X.)

[3] « Les Vénètes combattaient sur mer contre César; ils avaient fait leurs dispositions pour l'empêcher de passer dans l'île de Bretagne, parce qu'ils étaient en possession du commerce de ce pays. » (Strabon, IV, p. 152, éd. Didot.)

» Quoi qu'il en soit, afin de prévenir de nouveaux soulèvements, César divisa son armée de manière à occuper militairement le pays. Le lieutenant C. Labiennus, à la tête d'une partie de la cavalerie, fut envoyé chez les Trévires, avec la mission de visiter les Rèmes et autres peuples de la Belgique, de les maintenir dans le devoir et de s'opposer à ce que les Germains, appelés, disait-on, par les Belges, franchissent le Rhin. P. Crassus fut chargé, avec douze cohortes légionnaires et un corps nombreux de cavalerie, de se rendre dans l'Aquitaine, afin d'empêcher les habitants de cette province de grossir les forces de l'insurrection. Le lieutenant Q. Titurius Sabinus fut détaché avec trois légions pour contenir les Unelles, les Curiosolites et les Lexoviens.

» Le jeune D. Brutus[1], venu de la Méditerranée avec des galères[2], reçut le commandement de la flotte accrue des navires gaulois empruntés aux Pictons, aux Santons et aux autres peuples soumis. Ses instructions lui enjoignaient de faire voile le plus tôt possible pour le pays des Vénètes.

» Quant à César, il s'y rendit avec le reste de l'armée de terre.

» Les huit légions de l'armée romaine furent donc ainsi réparties : au nord de la Loire, trois légions; en Aquitaine, avec Crassus, une légion et deux cohortes; une légion sans doute sur la flotte, et deux légions, plus huit cohortes, avec le général en chef, pour entreprendre la guerre des Vénètes[3]. On peut admettre que César partit des environs de Nantes et se dirigea sur la Roche-Bernard, où il passa la Vilaine. Parvenu dans le pays des Vénètes, il résolut de profiter du temps qui allait s'écouler jusqu'à l'arrivée de sa flotte pour s'emparer des principaux oppidums, lieux de refuge des habitants. La plupart de ces petites forteresses de la côte des Vénètes étaient situées à l'extrémité de langues de terre ou de promon-

[1] Il ne faut pas le confondre avec M. Junius Brutus, le meurtrier de César. Décimus Junius Brutus était fils adoptif de A. Postumius Albinus. (Voir Drumann, IV, 9, et appendice *d*.)

[2] Dion-Cassius, XXXIX, XL.

[3] Nous supposons dans cette énumération que la légion de Galba, cantonnée l'hiver précédent chez les Allobroges, avait rejoint l'armée.

toires; à marée haute on ne pouvait y parvenir par la terre ferme, à marée basse les abords en étaient inaccessibles aux navires, qui restaient à sec sur les bas-fonds : double obstacle pour un siége.

» Les Romains les attaquèrent de la manière suivante : ils construisirent, à marée basse, sur la terre ferme, deux digues parallèles servant en même temps de terrasses (*aggere ac molibus*) en se dirigeant vers la place. Durant le cours de la construction, l'espace compris entre ces deux digues continuait à être inondé à chaque haute mer; mais dès qu'on était parvenu à les relier à l'oppidum, cet espace, où les eaux ne pouvaient plus pénétrer, restait définitivement à sec et présentait alors aux assiégeants une sorte de place d'armes utile pour l'attaque[1].

» A l'aide de ces longs et pénibles travaux, qui élevaient les digues à la hauteur des murailles, les Romains réussirent à s'emparer de plusieurs oppidums. Mais tant de fatigue étaient en pure perte; car, aussitôt que les Vénètes croyaient leur sûreté compromise, ils évacuaient la place, s'embarquaient avec tous leurs biens sur leurs nombreux vaisseaux et se retiraient dans les oppidums voisins, dont la situation leur offrait les mêmes avantages pour une résistance nouvelle.

» La plus grande partie de la belle saison s'était ainsi écoulée. César comprenant alors que le secours de ses navires lui était indispensable, résolut de suspendre, jusqu'à l'arrivée de sa flotte, ces opérations de guerre pénibles et infructueuses, et pour être à portée de la recevoir, il s'établit au sud de la baie de Quiberon, près de la côte, sur les hauteurs de Saint-Gildas. (Voir planche 12 de l'atlas impérial.)

» Les vaisseaux de la flotte, retenus par des vents contraires, n'avaient pas encore pu sortir de l'embouchure de la Loire. Comme les Vénètes l'avaient prévu, ils naviguaient avec peine sur cette vaste mer, sujette à de hautes marées et presque entièrement dépourvue de ports. L'inexpérience des matelots et la forme même des navires ajoutaient aux difficultés.

» Les vaisseaux ennemis, au contraire, étaient faits et

[1] J'emprunte cette interprétation des travaux des Romains au livre si instructif du général de Gœler.

armés de manière à lutter contre tous les obstacles; plus plats que ceux des Romains, ils avaient moins à redouter les bas-fonds et la marée basse. Construits en chêne, ils étaient à l'épreuve des chocs les plus violents; l'avant et l'arrière, très-élevés, leur permettaient d'affronter les plus fortes lames. Les bordages (*transtra*) étaient fixés avec des clous en fer, de la grosseur d'un pouce, aux membrures, qui avaient un peu d'épaisseur, et les ancres étaient retenues par des chaînes de fer, au lieu de câbles; des peaux molles, très-amincies, servaient de voiles, soit que ces peuples manquassent de lin ou en ignorassent l'usage, soit plutôt qu'ils regardassent la toile comme insuffisante pour supporter, avec des navires si pesants, l'impétuosité des vents de l'Océan. Les navires romains ne l'emportaient que par l'agilité et l'impulsion des rames. Pour tout le reste, ceux des Vénètes étaient mieux appropriés à la nature des lieux et à la grosse mer. Par la solidité de leur construction, ils résistaient aux éperons, et par leur hauteur ils étaient à l'abri des traits et difficilement saisissables aux grappins (*copulæ*)[1]. »

La flotte romaine, grâce à un vent d'est ou de nord-est, put enfin mettre à la voile. Elle déboucha de la Loire et se dirigea vers la baie de Quiberon et la pointe de Saint-Jacques (Voir planche 12 de l'atlas déjà cité.)

« Dès que les Vénètes l'aperçurent, ils firent sortir du port formé par la rivière d'Auray deux cent vingt navires bien armés et bien équipés, qui s'avancèrent à sa rencontre. Pendant ce temps, la flotte romaine parvint à la pointe Saint-Jacques, où elle se rangea en ordre de combat près du rivage. Celle des Vénètes se plaça en face d'elle. La bataille s'engagea sous les yeux mêmes de César et de ses troupes, qui occupaient les hauteurs de la côte.

» C'était la première fois qu'une flotte romaine paraissait sur l'Océan. Tout contribua à déconcerter Brutus, ainsi que les tribuns des soldats et les centurions qui commandaient chaque vaisseau : l'impuissance des éperons contre les navires, la hauteur des poupes ennemies, qui dominaient

[1] *Guerre des Gaules*, III, XIII. — Strabon, IV, p. 162.

même les tours élevées des vaisseaux romains, enfin l'inefficacité des traits lancés de bas en haut. Les chefs militaires hésitaient et avaient déjà éprouvé quelques pertes [1], lorsque, pour remédier à l'infériorité de leurs navires ils imaginèrent un moyen ayant quelque analogie avec celui auquel Duillius fut redevable de sa victoire sur les Carthaginois, en 492 : ils essayèrent de désemparer les bâtiments gaulois à l'aide de gaffes (*falces*) semblables à celles dont on se servait dans l'attaque des places (*non absimili forma muralium falcium*) [2].

La *falx* était un fer à pointe et à crochet aiguisé et emmanché à de longues poutrelles qui, suspendues aux mâts par des cordages, recevaient une impulsion semblable à celle du bélier. Un ou plusieurs navires s'approchaient d'un bâtiment gaulois, et, quand leur équipage était parvenu à accrocher avec ces gaffes les cordages qui attachaient les vergues à la mâture, les matelots faisaient force de rame pour s'éloigner de manière à rompre ou à couper les cordages. Les vergues tombaient ; le vaisseau désemparé était aussitôt entouré par les Romains, qui montaient à l'abordage; alors tout dépendait de la valeur seule. Cette manœuvre eut un plein succès. Les soldats de la flotte, sachant qu'aucun trait de courage ne pouvait rester inaperçu de César et des troupes de terre, rivalisèrent de zèle, et s'emparèrent de plusieurs bâtiments ennemis. Les Gaulois songèrent à chercher leur salut dans la fuite. Déjà ils avaient tourné leurs navires au vent, lorsque tout à coup survint un calme plat. Cet incident imprévu décida la victoire. Mis dans l'impossibilité de se mouvoir, les lourds vaisseaux gaulois furent capturés l'un après l'autre, un très-petit nombre put regagner la côte à la faveur de la nuit. La bataille, commencée vers dix heures du matin, avait duré jusqu'au coucher du soleil. Elle termina la guerre des Vénètes et des peuples maritimes de l'Océan. Ils y perdirent d'un seul coup toute leur jeunesse, tous leurs principaux citoyens, toute leur

[1] Dion-Cassius, XXXI, XLI.

[2] On voit en effet dans Végèce, que le mot *falx*, s'appliquait à la tête d'un bélier armé d'une pointe et d'un crochet pour détacher les pierres des murs. « Quæ (trabs) aut adunco præfigitur ferro et *falx* vocatur ab eo quod incurva est, ut de muro extrahat lapides. » (Végèce, IV, XIV.)

flotte ; sans refuge, sans moyens de défendre plus longtemps leurs oppidums, ils se rendirent corps et biens. César, voulant obliger les Gaulois à respecter désormais le droit des gens, fit mettre à mort tout le sénat et vendre à l'encan le reste des habitants.

« La conduite de César envers les habitants de cette province a été justement blâmée par l'empereur Napoléon Ier. Ces peuples, dit-il, ne s'étaient point révoltés; ils avaient fourni des otages, avaient promis de vivre tranquilles, mais ils étaient en possession de toute leur liberté et de tous leurs droits. Ils avaient donné lieu à César de leur faire la guerre, sans doute, mais non de violer le droit des gens à leur égard et d'abuser de la victoire d'une manière aussi atroce. Cette conduite n'était pas juste, elle était encore moins politique. Ces moyens ne remplissent jamais leur but, ils exaspèrent et révoltent les nations. La punition de quelques chefs est tout ce que la justice et la politique permettent. »

Nous croyons devoir citer encore ce résumé de la guerre armoricaine pour faciliter au lecteur le jugement moral et politique de notre époque gallo-romaine et de ses suites pour notre histoire.

« Tandis que Pompée et Crassus, conformément à la convention de Lucques, employaient tous les moyens pour parvenir au consulat, César avait toujours les regards fixés sur une conquête qui, tous les ans, semblait achevée, et que, tous les ans, il fallait recommencer. Si les Gaulois, divisés en tant de peuples divers, étaient incapables de s'unir pour la défense commune, ils ne se laissaient pas abattre par un seul coup du sort. A peine les uns étaient-ils terrassés sur un point, que d'autres relevaient ailleurs l'étendard de l'insurrection.

» En 698, l'agitation se manifesta d'abord sur les côtes de l'Océan, depuis la Loire jusqu'à la Seine. Les peuples du Morbihan, maîtres d'une flotte considérable et disposant du commerce extérieur, se mirent à la tête du mouvement. Ils s'associèrent à tous les peuples habitant les côtes entre la Loire et l'Escaut, et demandèrent des secours à l'Angleterre avec laquelle ils étaient en relation constante. Dans ces circons-

tances, César prévit que c'était sur mer qu'il fallait réprimer l'audace de ces populations maritimes.

» Il donna l'ordre de construire des navires sur la Loire, en demanda aux peuples de la Charente et de la Gironde, et envoya d'Italie Décimus Brutus avec des galères et des matelots. Lui-même, aussitôt que la saison le permit, se rendit dans les environs de Nantes, non loin d'Angers, où Publius Crassus hivernait avec la 7ᵉ légion. Dès son arrivée, sa préoccupation s'étendit sur le vaste territoire où il devait fonder la domination romaine. A cet effet, il répartit ainsi ses troupes : Labiennus est envoyé avec la cavalerie à l'est, du côté de Trèves, pour tenir en respect les Germains; sur son passage il affermit la fidélité des Champenois et de leurs voisins; P. Crassus est dirigé vers l'Aquitaine pour la soumettre; Sabinus vers la Normandie pour y combattre les révoltés du Cotentin; César se réserve les opérations dans le Morbihan. Après avoir assiégé, non sans de grandes difficultés, plusieurs petites places fortes, qui, situées à l'extrémité de promontoires, étaient entourées d'eau à la haute mer, il résolut d'attendre sa flotte et se plaça sur la côte, à Saint-Gildas, au sud de Vannes. Décimus Brutus fit sortir ses vaisseaux de la Loire, vint se mesurer avec l'ennemi, en vue de l'armée romaine, et par un concours de circonstances heureuses, détruisit la flotte gauloise: dans le combat périt l'élite de l'Armorique. Tous les états environnants se rendirent, et cependant le vainqueur fit mourir tous les principaux citoyens, » Vénètes, Osismiens, Curiosolites, Nannètes, Redones..... abandonnés par le reste de la Gaule.

« En même temps que ces événements se passaient chez les Vénètes, Q. Titurius Sabinus remportait une victoire décisive sur les Unelles, auxquels s'étaient joints les Aulerques-Eburovices, les Lexoviens et une multitude d'hommes sans aveu accourus de tous les points de la Gaule. . . . . .

. . . .

» César et Sabinus apprirent en même temps l'un la victoire sur les Unelles, l'autre l'issu du combat contre les Armoricains.

» Presque à la même époque P. Crassus, détaché, comme on l'a vu, avec douze cohortes et un corps de cavalerie, arriva en Aquitaine, qui, d'après les Commentaires, formait la troisième partie des Gaules. . . . .

. . . .

» Vers le même temps César, malgré la fin prochaine de la belle saison, marcha contre les Morins et les Ménapiens, qui seuls, après l'entière pacification de la Gaule, restaient en armes et ne leur avaient pas envoyé de députés. . . . .

. . . .

» Il ravagea le pays, brûla les habitants et ramena l'armée, qu'il mit en quartiers d'hiver (entre la Seine et la Loire) chez les Aulerques, les Lexoviens et les autres peuples récemment vaincus. La guerre de 698, dirigée presque exclusivement contre les peuples des côtes de l'Océan, démontre clairement que dès cette époque, César avait l'intention de faire une expédition dans l'île de Bretagne, car non-seulement il détruit l'unique flotte importante qui puisse lui être opposée, celle des Vénètes, mais il subjugue par lui-même, ou par ses lieutenants, toutes les contrées qui s'étendent depuis Bayonne jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. . . . .

. . . .

Insurrection générale de la Gaule. — Vercingétorix.

» Les événements survenus à Rome donnaient à penser aux Gaulois que César serait retenu en Italie; une formidable insurrection s'organise parmi eux. Tous les différents peuples se concertent et se coalisent. Les provinces, occupées militairement par les légions, ou intimidées par leur voisinage, restent seules étrangères à l'agitation générale. L'Orléanais, le premier, donne le signal : les citoyens romains sont égorgés à Gien; le Berry et l'Auvergne se joignent à la ligue, et bientôt, depuis la Seine jusqu'à la Gironde, depuis les Cévennes jusqu'à l'Océan, tout le pays est en armes. Comme un chef ne manque jamais de se révéler lorsque éclate un grand mouvement national, Vercingétorix apparaît, se met à la tête d'une guerre d'indépendance, et, pour la première fois, pro-

clame cette vérité, empreinte de grandeur et de patriotisme : Si la Gaule sait être unie et devenir une nation, elle peut défier l'univers. Tous répondent à son appel.

» Les peuples qui habitaient les pays situés le long de l'Océan, et que les Gaulois appelaient Armoricains, parmi lesquels étaient les Curiosolites, les Redons, les Ambibariens, les Calètes, les Osismes, les Lémovices armoricains, les Vénètes et les Unelles, devaient fournir ensemble 30,000 hommes.

	30,000
Il faut y ajouter (v. liste des cités armoricaines donnée plus haut, p. 56) :	
Les Santons.	12,000
Les Lémovices.	10,000
Les Pictons.	8,000
Les Morins.	5,000
Les Lexoviens.	3,000
	68,000

» Gaulois et Armoricains, pendant que César prenait ses dispositions, convoquèrent à Bibracte une assemblée de leurs principaux chefs.

» Ceux-ci décidèrent, non de réunir tous les hommes en état de porter les armes, comme le voulait Vercingétorix, mais d'exiger de chaque peuple un certain contingent, car ils redoutaient la difficulté de nourrir une multitude aussi grande et aussi confuse, et d'y maintenir l'ordre et la discipline. Les différents états furent requis d'envoyer des contingents dont le total devait s'élever à 283,000 hommes; en réalité, il ne dépassa pas 240,000. La cavalerie se composait de 8,000 chevaux.

» Le recensement et la revue des troupes eurent lieu sur le territoire des Éduens. On nomma les chefs : le commandement général fut donné à l'Atrébate Commius, aux Éduens Viridomare et Épodorix, et à l'Arvenne Vercassivellanus, cousin de Vercingétorix.

» On leur adjoignit des délégués de chaque pays, qui formaient un conseil de direction pour la guerre.

» Une faible partie des contingents put regagner leur pays après la défaite de Vercingétorix. Il est à regretter pour la gloire de César qu'il n'ait pas usé de clémence à l'égard de l'illustre chef des Gaulois » pas plus qu'il ne l'avait fait à l'égard des Armoricains.

« La prise d'Alésia et celle de Vircingétorix, malgré les efforts réunis de toute la Gaule, devaient faire espérer à César une soumission générale; aussi crut-il pouvoir laisser, pendant l'hiver, son armée se reposer paisiblement, dans ses quartiers, des rudes travaux qui avaient duré sans interruption tout l'été précédent. Mais l'esprit d'indépendance, d'insurrection n'était pas éteint chez les Gaulois, et persuadés par l'expérience que, quel que fût leur nombre, ils ne pourraient en masse lutter contre des troupes aguerries, ils résolurent de diviser l'attention et les forces des Romains par des insurrections partielles provoquées sur tous les points à la fois, seule chance de leur résister avec avantage.

» Après le soulèvement des Carnutes, dernier effort de la liberté et de l'autonomie gauloise, les Armoricains, suivant leur exemple, donnèrent des otages. César dès lors considéra la Gaule comme entièrement pacifiée; il voulut cependant aller lui-même dans l'Aquitaine, qu'il n'avait pas encore visitée et que Publius Crassus avait conquise en partie . . . . . .

. . . .

» Mettant son armée en quartier d'hiver il établit quatre légions sur les ordres de Marc-Antoine..... dans le Belgium, deux chez les Éduens, et deux chez les Turons, sur la frontière des Carnutes, pour contenir toutes les contrées qui touchent à l'Océan[1]. Les deux dernières prirent leurs quartiers d'hiver sur le territoire des Lémovices, non loin des Arvernes, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût dégarnie de troupes . .

. . . .

» La Gaule était désormais soumise; la mort ou l'esclavage

[1] Toujours les Armoricains redoutés des Romains qui n'oublient pas la guerre vénétique...

lui avait enlevé ses principaux citoyens. De tous les chefs qui avaient combattu pour son indépendance, deux seuls survécurent, Commius et Ambiorix ; exilés loin de leur patrie, ils moururent ignorés. . . . .

. . . .

» Les débris des anciennes bandes gauloises s'étaient réunis sur la rive gauche de la Loire, refuge constant des derniers défenseurs de la patrie ; ils montraient une énergie capable d'inquiéter les vainqueurs. Ils se joignirent à Dumnacus, chef angevin, qui assiégeait, dans Poitiers, Duratius, chef gaulois fidèle aux Romains. Les lieutenants de César, Caninius Rebilus et C. Fabius, obligèrent Dumnacus à lever le siège et défirent son armée.

» Après huit années de luttes sanglantes la Gaule était soumise, et désormais, loin d'y rencontrer des ennemis, César ne devait plus y trouver que des auxiliaires.

» La politique avait contribué autant que les armes à ce résultat. Au lieu de chercher à réduire la Gaule en province romaine, le grand capitaine s'était appliqué à fonder sur de puissantes alliances la suprématie de la République, assujettissant les pays conquis aux États dont il était sûr, et laissant à chaque peuple ses chefs, ses institutions, et à la Gaule entière ses assemblées générales. »

Cette manière de présenter la conquête romaine, cette version est flatteuse pour la Gaule devenue la France sous laquelle règne l'auteur, l'Empereur Napoléon III, mais elle est bien complaisante pour son héros.

Mieux eût valu pour l'honneur de la Gaule qu'elle se fût fait respecter dès le début lorsque la politique romaine se démasqua, en soutenant l'insurrection armoricaine et forçant Rome à traiter avec la confédération gauloise.

Il y a cependant du vrai dans cette appréciation, et la Gaule reste assez indépendante pour jouer un grand rôle dans l'histoire de l'empire romain. La part que prit à sa prospérité et à sa civilisation la confédération armoricaine n'est pas douteuse, mais elle n'est pas assez connue pour fournir encore un chapitre nouveau de cette histoire.

Toutefois, ce que l'on sait de l'archéologie et de la géogra-

phie romaine de cette Région permet de l'assimuler de plus en plus au reste de la Gaule.

Mais d'ailleurs, nous avons de César, sur le degré de civilisation et de prospérité de l'extrême Armorique, une donnée curieuse dont je laisse volontiers l'exposé à M. Bizeul[1].

« César (au liv. III, chap. 7, de ses *Commentaires*), cite un fait qui nous porterait à croire que l'agriculture avait fait, avant lui, d'assez grands progrès dans la péninsule Armorique. Après l'entière conquête de cette péninsule, exécutée, avec une seule légion, par le jeune Publius Crassus, César envoya ce lieutenant et les légions sous ses ordres prendre leur quartier d'hiver chez les *Carnutes*, les *Andes* et les *Turones*. Ces pays vinrent à manquer de grains. Crassus envoya des préfets et des tribuns militaires en demander aux cités voisines. T. Terrasidius alla chez les *Unelli*; M. Trebius Gallus, chez les *Curiosolites*; Q. Velanius et T. Silius, chez les *Vénètes*. De là vint la ruine de ces derniers, déplorable événement qui n'est pas de notre sujet. Il est évident que cette demande de grains annonce, chez les *Vénètes* et les *Curiosolites*, une agriculture en pleine prospérité et des produits surabondants : or, les Vénètes habitent le diocèse de *Vannes*, et les Curiosolites les anciens diocèses de *Dol*, de *Saint-Malo* et de *Saint-Brieuc*, c'est-à-dire la partie centrale de cette pauvre *Bretagne*. »

Il me semble juste d'ajouter leurs voisins et alliés fidèles, les *Osismiens*, qui avaient un territoire plus étendu que les *Vénètes*, et les *Curiosolites*, dont le contingent militaire indique une population au moins égale à celle de leurs voisins.

« Dans la *Notice* des provinces et des cités de l'Empire, faite sous Honorius et le pape Zozime (en 401-407), on retrouve les cinq peuples de la péninsule armorique, que César et les géographes grecs et romains avaient signalés dès le temps et dans les deux premiers siècles de la conquête, savoir : les *Rhedones*, les *Nannettes*, les *Curiosolites*, les *Vénètes* et les *Osismii*. Après avoir formé des peuplades gauloises, elles sont devenues des cités romaines, et pendant cinq siècles, elles ont obstinément conservé leur *nationalité*, pour nous servir d'une expres-

[1] Bizeul, *les Nannètes aux époques celtique et romaine.*

sion nouvelle qu'on a quelquefois plus mal appliquée[1]. »

Nous avons voulu par cette analyse étendue, prouver l'importance et la vitalité nationale de la région armoricaine. Elle se retrouvera d'ailleurs tout entière au déclin de l'Empire, la dernière à succomber elle se relèvera encore la première.

Elle brillera dans la république ou confédération armoricaine comme dans l'empire chrétien gallo-frank.

Elle n'a fait sans doute que sommeiller ou mieux couver en silence sous l'administration romaine pour se retrouver dans les temps critiques.

C'est cette vitalité et cette autonomie gauloise celtique que nous avons surtout voulu constater et que nous allons suivre après la chute de l'empire : elle est le fondement et l'âme de notre histoire politique, religieuse et littéraire.

Dans ce milieu social et sous son influence ou dans son rayon de civilisation doit naître notre littérature moderne gallo-latine, armorico-bretonne et française du moyen âge.

Cette première renaissance moderne avant et après l'an mil surtout, se lie comme tout mouvement de civilisation à l'esprit d'indépendance, à l'énergie, à la virilité d'un peuple.

Toutefois, il y a un grand fait unique dans la Gaule à la chute de l'empire romain qui éclaire singulièrement notre histoire et qu'on n'a pas fait assez ressortir. Ce fait, c'est la permanence parmi nous des légions étrangères, des garnisons romaines qui s'établirent dans le pays pour ne pas se mêler aux ariens visigoths. Les Armoricains se les étaient donc bien assimilées, grande preuve de vitalité énergique et catholique dès cette époque!

Cela donne déjà toute une civilisation complète, une histoire, une société policée dont ces légions réparties dans chaque cité étaient les foyers . . . .

Ces conséquences n'ont pas été assez remarquées ni approfondies, surtout pour notre époque armorico-bretonne.

[1] Bizeul, *des Osismii*, p. 24, 25.

II

CONFÉDÉRATION OU RÉPUBLIQUE ARMORICAINE. ÉMANCIPATION DU Ve SIÈCLE

Pendant l'empire romain, l'Armorique n'a pas d'histoire particulière, il est inutile de redire ici les généralités connues dans lesquelles elle est comprise, mais sur le déclin de l'empire elle montre une vitalité, une énergie qui la font remarquer et lui donnent de nouveau une haute importance comme au temps de César.

Un illustre historien moderne, dans son simple et ferme langage, nous présente sous son vrai jour la révolution armoricaine du ve siècle.

« Théodose le Grand, qui mourut en 395, est le dernier empereur qui ait fortement retenu et manié le faisceau si divers de la puissance romaine. Ce fut vraiment un grand homme; car les grands hommes ne se montrent pas seulement dans les temps heureux ; il y en a dans les temps les plus honteux, et Théodose fut encore le maître de l'empire romain. Dès qu'il fut mort, sous Honorius et Arcadius, ses fils, la dissolution éclata. Plus d'unité réelle ni de force centrale dans le gouvernement ; on voit Rome peu à peu abandonner les provinces, la *Grande-Bretagne*, l'*Armorique*, la *Gaule Narbonnaise*. Honorius fit savoir aux Bretons qu'il ne les gouvernerait plus à l'avenir, et aux habitants de la Gaule Narbonnaise qu'ils eussent à nommer des députés qui se rendraient à Arles, pour prendre eux-mêmes le gouvernement de leur pays. L'empire n'était plus qu'un corps dénué de séve et de vigueur, dont on coupait quelques membres pour prolonger la vie du tronc. Mais si le despotisme put se retirer de ces provinces, la servitude y resta. On ne revient pas aisément à la liberté et à la vie politique; ces peuples, rendus à eux-mêmes, ne purent se défendre.

» La Grande-Bretagne, plus peuplée que le nord de l'Écosse, fut impuissante à repousser quelques hordes de *Pictes* et de

Scots qui, de mois en mois, descendaient de leurs montagnes pour la ravager. Elle demanda du secours à l'empereur, qui lui envoya une légion ; cette légion chassa sans peine des ennemis qui ne tenaient pas devant elle ; mais elle se retira bientôt : après son départ, les incursions recommencèrent, et la Bretagne implora de nouveau l'assistance de l'empereur (415). Honorius accorda encore une légion ; mais il fit dire qu'on songeât à s'arranger pour l'avenir, car il envoyait ses soldats pour la dernière fois. La légion victorieuse quitta le pays (an 418) pour n'y plus rentrer, et la Bretagne, assaillie de tous côtés par des bandes de barbares, s'épuisa en vaines prières pour qu'on vînt encore l'en délivrer. Il existe une lettre intitulée *Gemitus Britannûm*, où les malheureux habitants de cette contrée peignent à Aétius, patrice des Gaules, leur situation déplorable (an 446).

« Nous sommes, disent-ils, sans asile et sans demeures ; les » barbares nous poussent vers la mer, et la mer nous repousse » vers les barbares. Venez nous secourir et nous défendre. »

» Par susceptibilité patriotique, quelques écrivains anglais, entre autres M. Sharon Turner, dans son *Histoire des Anglo-Saxons*, ont essayé de révoquer cette lettre en doute, comme si l'honneur de l'Angleterre était engagé dans les faiblesses des Bretons du ve siècle. Quoi qu'il en soit, et qu'on eût ou non imploré son secours, l'empereur avait d'autres affaires, et laissa là les Bretons. Il abandonna aussi la Gaule Narbonnaise et l'Armorique. Cette dernière province, où la civilisation (lisez : corruption) romaine avait moins pénétré, montra plus d'énergie que les deux autres. Elle se défendit assez bien elle-même, en formant une espèce de ligue fédérative contre les invasions maritimes [1]. »

Les Bretons furent à peu près détruits ; les uns se retirèrent dans le pays de Cornouailles ou dans celui de Galles, ou dans l'Armorique ; les autres furent dispersés ou réduits en servitude (*Ib.*, p. 41).

Les Bretons luttèrent et retrouvèrent même sous le roi Arthur et sous d'autres chefs, l'énergie de leurs ancêtres. Il

[1] Guizot, *Histoire du gouvernement représentatif*, t. I, p. 35-38.

fallut un long temps pour les expulser ou les soumettre. Ce fut de 455 à 582 que les Saxons fondèrent les sept ou huit royaumes qui composèrent l'heptarchie ou l'octarchie selon M. Sharon Turner (*Ibid.*, p. 43).

Dans les cours de comté qui réunissaient tous les propriétaires, on s'occupait de la police intérieure du comté, de l'entretien des routes et des ponts, de la réparation des forts que les Romains avaient construits pour défendre le pays contre les invasions des Pictes et des Écossais, et dont on se servait encore pour le même usage (*Ibid.*, p. 65). Les ponts et routes étaient nécessairement ceux des Romains, comme les forts...

Dans la monarchie franque, l'ancien peuple gaulois-romain a subsisté; il a conservé en partie ses lois et ses mœurs; la langue même a prédominé. Les Gaules étaient plus civilisées, plus organisées, plus romaines que la Grande-Bretagne, où presque tous les habitants du pays furent détruits ou dispersés (*Ibid.*, p. 163).

Maintenant, on comprendra mieux et sans commentaires les historiens anciens.

« Comme la plus grande partie des troupes de Constantin était alors employée en Espagne, dit Zozime, il arriva que les barbares d'outre-Rhin envahirent à leur gré les provinces, et forcèrent les habitants de l'*île de Bretagne* et certaines nations *celtiques* à se séparer de l'empire romain, à secouer le joug de ses lois et à vivre selon leurs mœurs. Les Bretons, en effet, prirent les armes, et voyant qu'il y allait de leur salut, ils parvinrent à mettre leurs villes à l'abri des insultes de ces barbares : à l'exemple de la Bretagne, toute l'*Armorique* et les autres cités gauloises proclamèrent leur indépendance; et, après avoir expulsé les magistrats romains, elles se constituèrent en une sorte d'état libre[1]. » (An 409.)

L'existence de la confédération Armoricaine fut fort agitée; elle eut affaire non-seulement aux pirates, dont elle se défendit mieux que l'île de Bretagne, mais encore aux empereurs romains, qui voulurent la faire rentrer sous leur domi-

[1] Zozime, *Hist. rom.*, l. VI, c. v.

nation, et qui finirent par y réussir, après plusieurs tentatives infructueuses.

Mais pendant cette période d'honorable indépendance, en 429, l'Armorique gouvernée, on peut le dire, par ses évêques, rendit à l'île de Bretagne, par deux de ses prélats, de grands services qui, dans l'histoire armorico-bretonne, ont une importance exceptionnelle. Les faits qui vont être exposés, si on veut les bien comprendre, suffisent amplement pour décider la question de la prédication évangélique dans l'extrême Gaule aux ɪvᵉ et vᵉ siècles. J'analyse ici M. de Courson, traduisant librement la *vie de saint Germain* [1].

« Les Pélagiens [2], chassés de l'Afrique et de l'Italie, s'étaient réfugiés dans la Gaule et dans la Bretagne. Cette dernière province fut bientôt infestée du venin de l'hérésie. Le pape y envoya d'abord le diacre Pallade à la prière des catholiques menacés dans leur foi, puis, sur la demande de celui-ci, saint Germain d'Auxerre. Or, les évêques de la Gaule, en concile à Arles, chargeaient dans le même temps Germain et son ami Lupus, évêque de Troyes, de la difficile mission d'aller extirper cette hérésie.

» A leur arrivée dans la Bretagne, les deux prélats virent accourir les populations du littoral, et bientôt l'île entière voulut les entendre. Germain et Lupus, nés tous deux dans l'Armorique, annonçaient, il est vrai, la parole de Dieu dans l'idiome du pays; ils le faisaient non-seulement dans les églises, mais le plus souvent dans les chemins, au fond des bois et dans les vallées... La presque totalité du pays ne tarda pas à revenir à la foi orthodoxe. Les Pélagiens se cachaient; mais à la fin, ils se décidèrent à offrir le combat à leurs adversaires, au milieu d'une multitude immense, hommes, femmes et enfants, accourue pour assister à ce spectacle et pour prononcer un arrêt...

» Les Pélagiens s'avouèrent vaincus et se retirèrent. Un grand nombre d'entre eux se soumirent et furent admis dans la communion de l'Église.

[1] *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 268-303. — (Conférez Constantius, *Vita Germ.*, apud Baron., t. IX, p. 589, an 429.)

[2] Pélage, dont le nom était Morgan (la mer, Pelagus), était Breton.

» Cependant les Saxons, qui s'étaient joints aux Pictes, s'avançaient contre leurs alliés. Les Bretons, incapables de résister, implorèrent le secours des deux apôtres. Ces deux généraux du Christ, dit l'hagiographe, réussirent à inspirer confiance aux insulaires...

» Saint Germain prend le commandement : au cri d'*alleluia* poussé par toute l'armée, à l'imitation du clergé et multiplié par l'écho des montagnes, l'ennemi épouvanté se débarrasse de ses armes et s'enfuit. La plupart périrent en traversant le fleuve qu'ils avaient franchi pour venir attaquer les Bretons.

» Saint Germain et saint Loup, après cette double victoire, ne songèrent plus qu'à retourner dans la Gaule ; mais ce ne fut pas avant d'avoir consolidé le triomphe de la foi orthodoxe, et d'avoir fondé dans l'île plusieurs écoles d'où sortirent plus tard les *civilisateurs* de l'Armorique et de la Gaule septentrionale.

» Mais la Bretagne, délivrée par saint Germain du double fléau de l'hérésie et de la guerre étrangère, commençait à peine à jouir de quelque repos, lorsqu'une autre invasion vint lui apporter de nouvelles calamités. Malgré des prodiges de courage, les Bretons furent refoulés aux extrémités occidentales de l'île. C'est alors que les pieux disciples des Dubrice et des Iltud, disciples eux-mêmes de saint Germain, se réfugièrent dans les solitudes de la Domnonée *armoricaine où l'idolâtrie régnait presque généralement.* »

Il est impossible de laisser planer un instant l'incroyable accusation d'idolâtrie sur l'Armorique dès lors renommée pour son orthodoxie, qui à ce titre soutient l'empire contre Attila et les ariens, qui envoie aux malheureux Bretons avides de secours étrangers, les prédicateurs, les bienfaiteurs dont on vient d'esquisser les services, dont la dernière province, celle de Tours, constituée au début de ce siècle, tient, en 465, à Vannes, dans l'extrême Armorique, un concile provincial complet, et reprend paternellement les pauvres Bretons exilés, dès lors indociles [1].

[1] Voir plus loin ce concile, cette belle page d'histoire.

Si l'extrême Armorique avait été encore païenne en 429, lorsque saint Germain et saint Loup allaient ramener à l'orthodoxie gallo-romaine l'île de Bretagne, ils auraient sans doute partagé leur zèle entre les hérétiques étrangers et leurs compatriotes idolâtres, au lieu d'aller dans l'île fonder des écoles dont les disciples viendraient plus tard *convertir* et *civiliser* la Basse Armorique! Quelque arriérée que fût la presqu'île gauloise, qu'elle fût livrée au druidisme ou au paganisme romain, il est permis de croire que le gaulois d'Auxerre et de Troyes leur était plus familier qu'aux habitants de l'île de Bretagne, et qu'ils n'étaient pas assez barbares pour être plus insensibles que les Bretons à la vertu, à l'éloquence des évêques armoricains, leurs compatriotes!

La confédération armoricaine fut entraînée aussi dans la révolte des *Bagaudes* [1]. Ce qu'il importe de constater ici, c'est que, dans toute cette période d'indépendance, les *Armoricains* parurent seuls, pendant que les *Bretons*, abandonnés par les Romains, malgré leurs supplications, appelaient les *Saxons* à leur secours contre les *Pictes*, se livrant ainsi à tous leurs ennemis.

Il suffira de citer ici quelques textes relatifs à ces événements.

En 416, les cités confédérées n'étaient pas encore soumises, car Exuperantius, préfet des Gaules, essaya de ramener les Armoricains à l'unité romaine ; c'est ce que nous apprend Rutilius :

« Le jeune Facondus, venu récemment du pays des Gaulois,
» pour étudier le droit à Rome....; Exuperantius son père ap-
» prend en ce moment aux Armoricains à aimer les fruits de
» la paix; il rétablit les lois, ramène la liberté et ne permet
» plus que les habitants soient soumis à leurs esclaves [2]. »

[1] M. de Courson a bien appelé la *Bagaudie, chouannerie du* v[e] *siècle*, en la comparant aux guerres de la Vendée et de la Bretagne au XVIII[e] siècle. Cette guerre de partisans fut purement armoricaine; elle est décrite dans les vers ci après de l'historiographe poétique de saint Germain.

[2] Facundus juvenis, Gallorum nuper ab arvis
Missus, romani discere jura fori.....
Cujus Aremoricas pater Exsuperantius oras
Nunc postliminium pacis amare docet;

Majorien et Litorius, en 439-445, reçoivent de nouveau la mission de soumettre les Armoricains[1].

En 448, Eocaric, envoyé par Ælius, est détourné par saint Germain d'Auxerre, qui sauva l'Armorique des fureurs des barbares Alains. Le moine Héric qui, en 881, mit en vers la vie de saint Germain, écrite par Constantius, s'exprime ainsi sur le compte des Armoricains et des Bretons réunis dans le même portrait au IXe siècle.

« Nation très-connue, renfermée entre deux fleuves, appelée » jadis par le vieux nom d'*Armorique* : horrible, féroce, vantarde, provocante, sans tenue, rebelle, inconstante, changeante par amour de la nouveauté, prodigue de paroles » mais non prodigue d'action; promettre plus, faire moins, » c'est ce qu'on appelle honnêteté; ne jamais garder fidélité » aux rois, c'est ce qu'on y a éprouvé souvent[2]. »

Pendant quarante ans, les cités de l'Armorique restèrent dans une certaine indépendance, se gouvernant par leurs propres lois. Vers 469-470 seulement, on vit les Bretons appelés par l'empereur Anthémius, s'établir dans le Berry. Qu'ils soient venus directement ou indirectement de l'île sur l'appel impérial; qu'ils fussent ou non déjà établis sur la Loire, audessus, au delà de la Loire et non au-dessous, cela importe peu ici, puisqu'il n'y avait pas encore de Bretagne Armoricaine. Cela importe d'autant moins, que les restes de l'armée

Leges restituit, libertatemque reducit;
Et servos famulis non sinit esse suis
(Rutilius, *Itinerarium*, l. I, v. 209.)

1 Litorius scythicos equites tum forte, subacto
Celsus Armorico, Geticum rapiebat in agmen
Per terras, Arverne, tuas.
(Sidon. Apollin, *Carmen* VII, v. 238, dans *Patr. lat.*, t. LVIII, p. 678.)

2 Gens inter geminos notissima clauditur amnes,
Armoricana prius veteri cognomine dicta.
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis,
Inconstans, disparque sibi novitatis amore,
Prodiga verborum, sed non et prodiga facti;
Dicere plus, fecisse minus, taxatur honestum.
Regibus hunc fidei numquam servasse tenorem
Sæpius expertum.
(Hericus. *Vit. S. Germani*, l. V, c. I, n. 120, apud Valesium, *Not. Gall.* p. 43, et *Patr. lat.*, t. CXXIV, p. 1183.)

de Riothime se retirèrent sur les terres des Bourguignons alliés des Romains, et que l'histoire n'en parle plus.

D'ailleurs, voici les termes relatifs à cette armée bretonne insulaire; car, on le verra plus loin, elle ne pouvait venir que de l'île, puisque l'émigration des pauvres Bretons ne fit que commencer vers cette époque, ou même en 473, 477, 490.

Jornandès nous raconte l'appel des Bretons par Anthémius, leur venue par l'Océan, leur arrivée aux environs de Bourges et le désastre infligé par Euric[1]. Sidoine Apollinaire nous explique ce désastre par la trahison d'Arvandus, préfet des Gaules, qui pousse Euric à attaquer les Bretons avant leur jonction avec les Romains[2].

Cette question est encore discutée dans l'*Ethnologie de la Bretagne* (deux mémoires), et dans les *Celtes*, les *Armoricains*, les *Bretons*.

Les Bretons venus de l'Océan, sont d'abord campés près de Bourges, puis rejetés dans la Bourgogne[1]. Sidoine Apollinaire, qui les a connus, en trace un portrait peu flatteur dans une lettre adressée cependant à leur chef Rothame, qu'il appelle son ami, *Riothamo suo*[3]. Il les représente comme des guerriers

[1] Anthemius imperator protinus solatia Britonum postulavit. Quorum rex Riothimus cum duodecim millibus veniens, in Biturigas civitatem oceano e navibus egressus, susceptus est. Ad quos rex Vesogothorum Euricus innumerum ductans exercitum advenit, diuque pugnans Riothimum Britonum regem, antequam Romani in ejus societate conjungerentur, superavit. Qui ampla parte exercitûs amissa, cum quibus potuit fugiens, ad Burgundionum gentem vicinam, Romanis in eo tempore fæderatam, advenit. (Jornandès, *de rebus Geticis*, c. XLV; dans *Patr. lat.*, t. LXIX, p. 1284. Voir Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. XVIII.)

[2] Interea legati provinciæ Galliæ.... prævium Arvandum (préfet des Gaules) publico nomine accusaturi cum gestis decretalibus insequuntur. Qui inter cætera quæ sibi provinciales agenda mandaverant, interceptas litteras deferebant, quas Arvandi scriba correptus dominum dictasse profitebatur. Hæc ad regem Gothorum charta videbatur emitti, pacem cum græco imperatore dissuadens, Britannos supra Ligerim sitos impugnari opportere demonstrans, cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividi debere confirmans (Sidon. Apollin., *Epist.*, l. I, epist. 7, dans *Patr. lat.*, t. LVIII, p. 458.)

[3] Sidon. Apollin. *Epist.* II, ep. 9; Riothamo suo, dans *Patr. lat.*, t. LVIII, p. 501.

Insidiatores removes, vigil arte Britannos.
Nullius arma valent, quod tua lingua facit.

(Fortunati *Miscellanea*, l. III, c. VIII. Ad Felicem, *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, p. 130.)

» braves, mais rusés, turbulents, insolents et passablement » pillards.» Non-seulement le portrait n'est pas flatteur, mais il ressemble malheureusement à ceux que nous ont laissés les divers auteurs et en particulier Fortunat dans ses vers à saint Félix, évêque de Nantes.

« Ce que nul ne sait faire avec le glaive, votre langue le » fait. Votre vigilante adresse écarte de nous les coups per- » fides des Bretons.

» Sauveur de la patrie, défenseur du peuple, vous avez » rendu à notre terre les garanties publiques, à notre âge les » joies des âges anciens; vous nous avez sauvés du naufrage, » en renversant, par la seule vertu de la croix, les droits des » Bretons fondés sur la guerre [1].

Mais reprenons rapidement l'histoire armoricaine.

Des bords de la Somme aux extrémités de la péninsule gauloise, les Armoricains se joignent aux Francs, aux Sarmates, etc., contre Attila, dans les plaines catalauniques (an 451). Depuis cette grande victoire de la Gaule catholique, rentrés désormais dans l'alliance romaine, les Armoricains, alliés fidèles, soutiennent la république sous Égidius, chef suprême des milices de 460 à 465.

A l'ouest, toute la Lyonnaise, qui formait alors l'Armorique, défendait encore contre les barbares l'unité de l'empire, en 465.

En 470, l'empereur Anthémius s'adressa aussi aux fidèles alliés de la cause romaine, à la confédération armoricaine dont l'horreur pour l'hérésie d'Arius lui assurait le dévouement.

Entre la défaite d'Attila et le secours porté à l'empire, en 470, au milieu de cette épreuve de l'Église des Gaules, se place, de 465 à 468, le *concile de Vannes*, comme D. Gallois l'a

[1] Fida salus patriæ, Felix spe, nomine, corde,
Ordo sacerdotum, quo radiante, micat.
Restituis terris quod publica jura petebant,
Temporibus nostris gaudia prisca ferens.
Vox procerum, lumen generis, defensio plebis,
Naufragium prohibes, hic ubi portus ades.
Auctor apostolicus, qui jura Britannica vincens,
Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas. (*Ibid.*, c. v, p. 124.)

démontré, dans un *mémoire* publié *aux preuves* de dom Lobineau (col. 13).

Après que le concile de Tours eut admis *Mansuetus episcopus Britannorum*, évêque émigré, celui de Vannes invite les Bretons à se conformer à la liturgie romaine ; dom Lobineau remarque déjà qu'ils étaient trop attachés à leurs usages particuliers (t. I, p. 9).

En effet, ils l'avaient déjà bien prouvé dans leur île, comme on va le voir bientôt.

L'Armorique s'entendait encore, au ve siècle, du territoire situé entre la Seine et la Loire :

> Gens inter geminos notissima clauditur amnes
> Armoricana (ci-dessus, p. 13).

En 480, la partie méridionale des deux Belgiques et les trois dernières Lyonnaises étaient les seules provinces restées Romaines. Ces provinces comprenaient la confédération armoricaine et ces autres cités gauloises dont parle Zozime, et dont l'alliance avec les Francs devait assurer à Clovis converti à la foi orthodoxe la possession de cet antique empire des Gaules depuis tant d'années convoité par les princes ariens.

Nous arrivons, en effet, à cette alliance des Francs et des Armoricains, qui fonde l'empire chrétien des Gaules. Ici, il faut laisser parler Procope :

« Les Wisigoths ayant envahi le territoire de l'empire ro-
» main, s'étaient rendus maîtres de toute l'Espagne et de celles
» des provinces des Gaules qui sont situées au delà du Rhône.
» A cette époque, les Romains avaient pour auxiliaires les na-
» tions armoricaines qui confinaient avec les Francs (toute la
» troisième Lyonnaise). Ces derniers, espérant qu'il leur serait
» facile, à la faveur des changements politiques qui avaient
» eu lieu chez leurs voisins, d'imposer à ces nations le joug
» de leur domination, exercèrent d'abord des ravages dans
» l'Armorique, mais ils durent bientôt y faire la guerre dans
» toutes les formes. Pendant toute sa durée, les nations Armo-
» ricaines firent preuve d'un grand courage, et se montrèrent
» les alliés fidèles des Romains. Enfin, les Francs ne pouvant

» rien obtenir par la force, offrirent leur alliance aux Armo» ricains, en leur proposant de la cimenter par la réunion des » deux peuples en un seul; ce qui fut accepté, attendu que les » uns et les autres professaient la religion chrétienne. Cette » fusion accrut beaucoup la force de ces nations. Quant aux » troupes romaines qui tenaient garnison aux extrémités de la » Gaule, ne voyant aucune voie pour retourner à Rome, et » *ne voulant pas se retirer chez les Ariens leurs ennemis*, elles » remirent sans résistance aux Francs et aux Armoricains » leurs étendards et les territoires qu'elles étaient chargées de » garder, mais restant fidèles aux mœurs de leurs ancêtres » qu'elles ont transmises à leurs descendants[1]. »

Le même historien dit encore :

« Les côtes de la contrée qui regarde la Bretagne, l'une des » îles de l'Océan, sont couvertes d'un grand nombre de » hameaux habités par des pêcheurs, des laboureurs et des » marchands qui entretiennent un commerce maritime avec » ces îles. Il sont en tout soumis aux Francs, mais ils ne leur » ont jamais payé tribut, en ayant été dispensés autrefois, » prétendent-ils, à raison d'une autre charge à laquelle ils » sont assujettis, et dont je vais parler, » dit Procope[2]; mais il n'en parle pas.

A la fondation de l'empire chrétien des Gaules par l'alliance des Armoricains et des Francs, finit glorieusement l'*Ère armoricaine pure.*

III

PREMIÈRE ÉPOQUE ARMORICO-BRETONNE

Nous reprenons la fin du IVe siècle, au temps de Théodose, de S. Martin et de Maxime.

Théodose raffermit pour un temps l'empire romain chrétien fondé par Constantin, tristement ébranlé par Julien; il rétablit

[1] Dom Bouquet, *Récits de l'Hist. de France*, t. II, p. 30 et 31, et Duchesne, t. I, p. 234.
[2] Procope, *de bello gothico*, l. IV. c. II, et encore l. XX.

pour un temps le faisceau si divers de la puissance romaine, par la défaite et la mort des usurpateurs Maxime, Eugène et Arbogaste; mais, à peine rétabli, il le divisa lui-même entre ses fils Honorius et Arcadius sous lesquels, aussitôt leur père mort, en 399, la dissolution commença par l'émancipation de 409.

L'Armorique avait été surtout agitée par Maxime venu de l'île de Bretagne avec une armée qui comptait naturellement beaucoup de Bretons; c'est même ce fait qui a donné lieu à la fable de la conquête de l'Armorique par un *Conan* dit Mériadec, un des lieutenants de Maxime (est-ce le Conan des Curiosolites, vieilli d'un siècle?), c'est-à-dire au conanisme aujourd'hui renié par tout le monde. Mais l'Armorique comprenait alors tout le littoral gaulois de la Garonne à la Meuse; et il est certain que Maxime, débarqué à l'embouchure du Rhin, ayant été défait et tué sous les murs d'Aquilée, son armée ni ses lieutenants ne visitèrent l'extrême Armorique. Tel fut cependant l'ébranlement causé par ces usurpations, que Théodose resta deux ou trois ans dans l'Occident pour tout pacifier solidement et le remettre en bon état au jeune Valentinien.

Mais aussi l'ordre y fut si bien rétabli que l'administration impériale continua à y faire des progrès en se rapprochant des populations, en s'y organisant plus fortement dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel.

Alors aussi fut terminée la conversion chrétienne de toute l'Armorique, commencée au IIIe siècle au moins, par S. Clair, envoyé par S. Gatien, terminée par celle des paysans, l'œuvre spéciale de l'apostolat de S. Martin qui fut vraiment l'apôtre des campagnes, des paysans. Ce nom était devenu alors synonyme de païens, *pagani*, en breton aujourd'hui encore, *paganet*, parce qu'ils étaient restés païens les derniers. Car les villes des Gaules depuis longtemps étaient toutes chrétiennes et devaient par conséquent avoir toutes des évêques selon la règle déjà ancienne dès cette époque de l'Église, qui suivait toujours et devançait souvent les aigles romaines. Pendant cette période même, Grégoire l'illuminateur avait achevé la conversion de l'Arménie

et un autre Grégoire, son neveu, celle de l'Albanie (313-323). Une jeune esclave évangélise les Ibériens (330); Frumence, les Ethiopiens (350); Sisinnius, les Rhétiens (397) ; chez les Huns même, chez les Scythes on commençait à chanter les psaumes. Telle était la marche naturelle et catholique des choses dès cette époque. L'extrême Armorique dut avoir son organisation ecclésiastique, complète, en harmonie avec l'organisation civile et militaire, au moins à la fin du IVe siècle après sa conversion terminée par S. Martin; aussi la tradition de notre pays, mêlant ses premiers souvenirs de deux époques successives, nullement contradictoires au fond, veut-elle mettre en rapport avec S. Martin, du IVe siècle, les premiers évêques et abbés bretons du VIe siècle, Corentin, Tudy, Guénolé. Il suffit de laisser à chaque siècle, à chaque époque, son nom et son caractère gallo-romain, armoricain ou breton.

Il y a là, avec une confusion de noms antidatés, une reconnaissance implicite de la christianisation de notre Armorique au IVe siècle, à l'époque de saint Martin, fait historique qu'il n'est désormais ni raisonnable ni catholique de contester, ne serait-ce que de par l'histoire de l'église et de par la valeur autant ecclésiastique que politique de la *Notice* des provinces et cités.

La IIe Lyonnaise, la province de Rouen, dont l'étendue démesurée rendait la direction impossible à un seul homme, céda à la nouvelle province, à la IIIe Lyonnaise, dite spécialement Armorique (Co-Vannes 465), huit cités ou évêchés dont la métropole fut naturellement Tours, la ville de saint Martin.

. . . .

Cette dernière division impériale, qui marque le dernier progrès civil et religieux de l'ère romaine dans la Gaule, cette division qui s'est conservée jusqu'à nos jours, pour toute la Gaule, se trouve dans la Notice des provinces et cités de l'empire faite de 395 à 401 sous l'empereur Honorius et le pape Zosime. Aussi ce pontife pouvait-il dire en parfaite connaissance de cause, en 417, que *toutes les Gaules avaient reçu le dépôt de la foi*, et Innocent Ier que les églises avaient été fondées par des évêques; aussi tous leurs successeurs, papes et conciles, disent-ils que toute l'Armorique,

haute et basse Armorique et Bretagne, avait été, *dès le principe de la province*, *rattachée* à *Tours*, et par conséquent pourvue d'évêques et de clergé catholique. On ose à peine insister sur ces éléments d'histoire romaine et catholique.

Autant de capitales, autant d'évêchés, de municipes en général, il y avait donc des préfets, des évêques, des municipes romains à Vannes, à Alet-Saint-Malo, à Osisme-Brest. Cela me paraît tout aussi certain en droit et en fait pour Alet et Brest-Osisme que pour Vannes, peut-être aussi Corseul; mais *civitas aquilonia*, *Portus Vindana* et les autres centres moins importants (outre les préfectures et évêchés), les autres villes étaient des décuries avec des décurions, collecteurs d'impôts.

Le Comté osismien, devenu la Cornouaille, a gardé plus longtemps et plus profondément l'empreinte romaine, le servage dans une partie du Léon et du pays de Châteaulin-Crozon, Le-Faou (terre de Rivelen du moyen âge) dans la Cornouaille, où il n'a cédé que devant les ducs, au xve siècle, après Duguesclin. Le servage a dû être remplacé par la tenue congéable seulement après le désert de l'an 1000, lorsque l'on prit au xie siècle, pour repeupler le pays, des colons attirés d'ailleurs par quelque liberté de propriété [1].

Mais les Bretons émigrés purent recevoir ailleurs, peut-être, ces conditions, si le servage ne suffisait pas à entretenir la culture et les revenus de la classe noble, propriétaire du sol après le fisc romain.

Il n'y a pas lieu d'en être fier, peut-être, mais c'est la vérité, c'est de l'histoire. Il s'agit de comprendre et d'accepter la portée de ce fait important, trop peu remarqué par nos historiens, qui ont bien été jusqu'à contester à la légion osismienne d'avoir laissé son nom au pays de Léon, tandis que Romelius a laissé le servage même dans le pays de Riwelen-Gradlon.

[1] Duchatelier, *Sur l'agriculture et les classes agricoles de la Basse-Bretagne :* Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, *Prolégomènes des anciens évêchés de Bretagne*, au t. III. Saint-Brieuc, chez Guyon. Voyez surtout D. Morice, *Preuves*, t. I, Préface. C. x, sur les Vassaux, Serfs et Laboureurs.

Des premiers préfets romains, chefs civils et militaires des cités et des municipes, il nous reste deux noms, si l'on accepte pour tels Romelius et Eusebius, noms assez romains. Des évêques du v[e] siècle, il nous en reste plusieurs pour la basse Armorique elle-même.

Ce sont Sarmation, Cariaton, Rumoride, Vivence, Vénérand, Albin et Libéral; mais on ignore quels étaient leurs siéges : les troubles de l'empire, les ravages des barbares, le schisme de Dol, l'interruption des rapports réguliers de la basse Armorique, commencée au vi[e] siècle, avec la métropole, à la suite de l'émigration bretonne et par la formation de la basse Bretagne, nous ont privés de ces renseignements positifs; mais les conciles d'Angers de 453, la lettre de Victorius et de Léon aux trois évêques et à tous les prêtres de la III[e] Lyonnaise, les conciles de Tours de 461, de Vannes de 465-68, prouvent que ces évêques étaient de la basse Armorique, et dom Liron n'a rien laissé à dire sur ce point [1]. Gallet et Déric sont donc dans le vrai en nous les attribuant, ainsi que les églises de Saint-Malo, Vannes, Léon et Quimper jusqu'à un certain point, en réclamant chacune quelque nom, mais sans aucune attribution certaine jusqu'ici. Il faut même le dire, une erreur de critique à éviter, parce qu'on compliquerait encore des origines déjà assez obscures, c'est de vouloir trouver là une place quelconque pour les Bretons et leurs évêques, de voir Corentin dans Cariaton, Albin dans Vénérand, c'est tout confondre à plaisir. Prenons acte de ce que nous avons droit de réclamer les noms pour la basse Armorique, sauf pourtant à attendre que nous puissions les placer avec quelque vraisemblance à mesure que la lumière se fera sur notre pays, comme elle se fait chaque jour quelque part. On fait tous les jours des découvertes bien plus inattendues et extraordinaires. Déjà, pour le concile de Vannes, il ne reste, grâce aux progrès de la géographie historique, que deux noms pour deux évêchés; les

[1] Une lacune importante existe cependant dans sa dissertation; elle est due à la géographie historique de son époque (V. *Introd. histor.*, de notre I[er] v. p. 66-71). Si D. Liron n'avait eu que deux évêchés, Aleth et Osisme, à pourvoir avec Albin et Libéral, son œuvre eût été complète; mais ce progrès était réservé à notre époque.

chances d'erreur diminuent donc et on peut, avec quelque probabilité, risquer un choix entre Albin et Libéral pour Alet et Osisme, d'après les traditions des diverses églises de ces diocèses. Le nôtre réclamerait Albin de préférence, je crois; Libéral serait à Alet, siége alors de l'évêque des Curiosolites, dont la plus grande partie de la cité appartient aujourd'hui au diocèse de Saint-Brieuc, tandis qu'Alet et Saint-Malo sont rattachés à Rennes (V. le C. des Évêchés, et *passim*).

Notre état gallo-romain étant bien établi au ve siècle, insistons sur le début de notre indépendance, l'émancipation de 409, première dissolution de l'empire qui éclata sous Honorius quelques années après Théodose.

Comme l'Armorique du proconsulat de César, la Confédération ou République armoricaine du déclin de l'empire a été bien diminuée pour faire honneur à la Bretagne; il faut donc la rétablir dans sa véritable importance et mettre ainsi chacun à sa place.

Les Gaules avaient été envahies par les barbares, et l'empire romain croulait de toutes parts; les Visigoths, en vertu d'un traité passé entre leur roi Wallia et l'empereur Honorius, s'emparèrent, en 419, du Poitou, de l'Aunis, de l'Angoumois, et d'une moitié du Berri [1]. Déjà le *Tractus Armoricanus* avait secoué le joug des Romains [2]. Seize ans plus tard, les habitants de ce *tractus* se soulevaient tous à la fois; les Tourangeaux, les Angevins et les Manceaux qui en faisaient partie en chassèrent les Romains [3], et, se joignant aux Armoricains, constituèrent un État indépendant connu sous le nom de République armoricaine [4]; son gouvernement, qui avait revêtu la forme fédérative, était confié à la réunion des chefs de chaque peuplade.

Ce nouvel État n'obtint point son indépendance sans une lutte énergique [5]. Les Turònes et une partie des peuplades ré-

[1] Dom Bouquet. T. I, p. 616. *Idacii Lenniencis episcopi chronicon.*
[2] Tillemont. *Histoire des empereurs.* T. V, p. 585-636. C'est l'émancipation de 409 qui a continué depuis avec des chances diverses.
[3] Le Main de Tillemont. *Ibidem.*
[4] Tillemont. *Ibidem,* Zosime. *De Gallis.* Lib. VI.
[5] Tillemont. *Loco citato.*

voltées furent momentanément reconquis par le général romain Exupère; mais ils ne tardèrent pas à se soulever de nouveau, et Ætius, chargé de les faire rentrer dans le devoir, s'empara de Cæsarodunum [1]. Là, cependant, s'arrêtèrent ses succès; car, dès l'année suivante (446), les confédérés, profitant d'une absence de leur chef, reprirent l'offensive [2]. Le comte Gilles, qui commandait les Romains, les repoussa et investit Chinon, où ils s'étaient retirés [3]. Les assiégés, quoique fortement pressés et privés d'eau, résistèrent courageusement, et Gilles, obligé de lever le siége, se retira à Tours; peu après les Romains perdirent entièrement la Touraine [4].

Depuis cette époque jusqu'en 473, le *Tractus Armoricanus* demeura dans la plus complète indépendance. L'autorité et la puissance des confédérés s'accrurent même au point que, d'anciens sujets de l'empire romain, ils devinrent bientôt ses alliés : on les voit, en 451, assister les anciens maîtres du monde contre l'invasion d'Attila [5], et, en 470, contre Euric, roi des Visigoths, qu'ils eurent l'honneur d'arrêter, après la défaite essuyée par d'autres auxiliaires des Romains, les Bretons, battus par lui et dispersés dans le Berri et dans la Bourgogne. En 473, Euric, roi des Visigoths, étendant son empire jusqu'à la Loire, acheva la conquête du Berri et s'empara de la Touraine, qui cessa de faire partie de la République armoricaine [6].

Mais celle-ci n'en continua pas moins à se faire respecter, et Clovis, ne pouvant réussir à la soumettre, dut traiter avec elle, comme Procope nous l'a raconté, en notant que, *pendant toute la guerre, les nations armoricaines firent preuve d'un grand courage, et se montrèrent les alliées fidèles des Romains* [7], jusqu'à ce qu'il leur convînt de fonder un nouvel empire chrétien des Gaules, en opposition avec l'empire arien des Visigoths, après

[1] Tillemont. *Loco citato.*
[2] Dom Bouquet. T. I, p. 802.
[3] Grégoire de Tours. *Gloria confessorum*, cap. XXII, *Hist. eccles.*, lib. VI, c. XII, et seq. et Zosime, *de Gallis*, lib. VI.
[4] Tillemont. *Hist. des empereurs.* T. VI, p. 286.
[5] Le Nain de Tillemont. *Hist. des empereurs.*
[6] Grégoire de Tours. *Hist. ecclés.* Lib. VIII.
[7] V. ci-devant p. 30.

la ruine désormais consommée, dans l'Occident, du grand empire romain.

Procope confirme ailleurs cette situation nouvelle de l'Armorique dans l'empire franc, lorsqu'il dit que *les Bretons émigrent chez les Francs, qui leur assignent pour demeure la partie la moins peuplée de leur empire* [1].

Procope, au VIe siècle, assez bien placé à Constantinople, où les Francs envoyaient une ambassade (534-39), pour être bien informé, n'élève pas le moindre doute sur ce nouvel état des choses dans l'Occident, tandis qu'il doute avec raison des droits des Francs sur l'île de Bretagne. — Telle était donc bien la nouvelle situation de la Confédération armoricaine, entrée par alliance dans l'Empire franc reconnu par l'Empire d'Orient, qui lui-même en était le premier fondateur, par l'élévation de Clovis au consulat, sous l'empereur Anastase.

Il est vrai que le révérend père dom Lobineau au XVIIIe siècle, et quelques écrivains au XIXe [2], ont élevé des doutes, des objections, tirés de leur esprit, de leur imagination; mais comme c'est tout, comme on ne cite pas d'autorités, on peut désormais passer outre.

Ce fut donc la Confédération armoricaine, gouvernée par ses chefs politiques et religieux, qui accueillit les premiers émigrés bretons, de 458 à 513. Ce fut alors un roi franc, chef du nouvel empire gallo-franc, premier successeur de Clovis, avec lequel les Armoricains avaient fait alliance, ce fut ce roi qui autorisa l'établissement du roi insulaire Riwal, qui devint comte ou duc simplement dans la Domnonée de la corne de la Gaule, et voilà la pure et simple vérité historique qu'on a tant travestie. Aussi le Cartulaire de Landévennec primitif ne parle que de l'Armorique heureuse et paisible et civilisée; c'est une oasis aux Ve et VIe siècles, en dehors, pour ainsi dire, des ravages des barbares du Rhin et des pirates [3].

Quand S. Guénolé eut l'idée d'aller visiter le monastère illustré par S. Patrice pendant sa vie, celui-ci, lui apparaissant en songe, lui recommande de rester dans l'*Ar-*

[1] V. Appendice de notre 1er vol., p. 467.
[2] V. 1er vol., p. 304, 309, 417 et 467.
[3] V. Appendice. Analyse hist. du Cart. de Landévennec, p. 436, 440.

morique où rien ne lui manque au lieu de courir le monde.

Et quels étaient les principaux chefs de ces nations armoricaines de la république heureuse, calme et libre encore? Mais c'étaient les évêques qui, au déclin de l'empire, étaient les chefs à la fois religieux et politiques, les défenseurs, *defensores*, c'est leur titre reçu, reconnu dans l'empire lui-même. Tels furent donc les protecteurs, les hôtes généreux et débonnaires des Bretons émigrants en Armorique.

Aussi, au concile de Vannes, Albinus, Liberalis et Paternus reprirent doucement leurs nouveaux diocésains en les invitant à se conformer aux usages gallo-romains pour les cérémonies et pour le bréviaire, et firent-ils de cela un de leurs canons dont quelques autres probablement s'appliquent aux Bretons au moins autant qu'aux Armoricains. Mais il n'est pas question d'idolâtrie, de paganisme, il suffit de l'indiquer, et cela ne sera même plus nécessaire, quand tout le monde connaîtra le vrai concile de Vannes, traduit en français; toute l'Armorique chrétienne est là dans sa naïveté et sa beauté primitive. Il est pénible de penser que les Bénédictins aient pu hésiter un instant devant ce document catholique.

Comme le bien se faisait avec confiance et discrétion, par le clergé armoricain surtout, eh bien! c'est triste à dire, on l'a trop vite oublié au XIe siècle; on se l'est approprié, on l'a confisqué par égoïsme, en se retournant, par vanité, contre les bienfaiteurs; mais on n'a vraiment formulé l'ingratitude en doctrine qu'aux XVIIIe et XIXe siècles.

L'épiscopat gallo-romain parla un langage plus énergique en 567 au concile de Tours. Déjà la basse Armorique n'avait plus que des évêques ou franco-bretons comme S. Paul, S. Tugdual et S. Samson, ou des évêques armorico-bretons, comme S. Corentin, né en Armorique, ainsi que S. Guénolé, ou des évêques bretons purs ou irlandais, évêques régionnaires de l'île, S. Tudy, S. Ronan, S. Léonore, S. Sané. . .

. . . .

Mais c'est encore l'autorité gallo-romaine qui continue à exercer un pouvoir incontestable.

La confédération armoricaine et les Francs devenus catholiques par la conversion de Clovis leur roi, ayant fait alliance

en 496, et constitué ainsi l'empire Franc des Gaules, les légions romaines chrétiennes, qui occupaient l'extrême Armorique, pour ne pas passer aux Ariens, leurs ennemis communs, se réunirent au nouvel empire armorico-franc, et restèrent dans les pays occupés avec leurs mœurs et usages qu'elles transmirent à leurs descendants.

Les préfets romains des légions durent devenir des préfets, des comtes Francs. Nous trouvons, en effet, à cette époque, dans la cité osismienne, devenue comté Franc, dont une notable partie va prendre le nom de sa légion, le comte Romelius à Osisme-Brest, comme Eusebius à Vannes.

Vers le milieu de ce siècle, des Bretons, chassés de leur île par les Anglo-Saxons, avaient commencé à se réfugier dans l'extrême Armorique, où ils avaient trouvé asile auprès de compatriotes Gaulois et Romains, auxquels ils étaient liés par le sang, par la langue, par la même foi. Les pirates du Nord étendant ensuite leurs ravages sur l'Armorique, déjà moins peuplée que le reste de la Gaule, de nouveaux vides se faisaient sur ses côtes. Ce fut une transmigration toute naturelle, pour ainsi dire ; elle est ainsi présentée par tous les auteurs contemporains et par les anciennes traditions.

Ces frères exilés, trop heureux de retrouver une nouvelle patrie, se fondirent parfaitement dans le reste de la population armoricaine, et lui donnèrent même des évêques, des prédicateurs, des prêtres, des comtes, des chefs militaires.

Aussi, dans le traité avec les Francs, ne sont-ils pas nommés parce que ce sont des réfugiés entrés dans l'ordre gallo-romain, dans le régime qu'ils ont trouvé établi.

Mais, dans le siècle suivant, l'immigration continuant et augmentant à mesure que les Anglo-Saxons occupaient la Bretagne, et l'empire Franc s'affaiblissant aussitôt après la mort de Clovis et le partage des Gaules entre ses fils, les Bretons commencèrent à devenir prépondérants et à vouloir secouer le joug Franc qu'ils partageaient alors avec les Armoricains.

Il commença à y avoir un État breton à part, il prit nom et couleur par l'humeur indépendante, commune d'ailleurs avec les Armoricains qui étaient, non les sujets, mais les alliés des

Francs. L'Armorique donc, à mesure qu'elle se bretonnisait, s'émancipait, se détachait de l'empire Franc, devenait de plus en plus indépendante; si bien que la Basse-Armorique, celle qui avait reçu presque tous les émigrés, prit le nom de Bretagne, de *Britannia minor* avec celui de *Cornu-Gallia*, Cornouaille, tiré de sa position et de sa configuration géographiques.

Cette lutte s'établit et se continua à la fois sur le terrain religieux et sur le terrain politique; il semble même qu'elle se déclara d'abord par l'élément religieux qui supplanta le clergé gallo-romain, surtout les évêques.

Cependant le concile de Vannes de 461 s'était borné à inviter les Bretons à adopter pour l'ordre sacré et pour les cérémonies le rite de l'Église des Gaules. Il paraît, d'après dom Liron, qu'il ne s'agissait pas même de liturgie. En 511 encore au Concile d'Orléans réuni par Clovis et dirigé par S. Melaine, évêque de Rennes, l'ami et le conseiller du roi, auquel assistait avec Modestus de Vannes, Litharedus d'Osisme-Brest, c'est-à-dire deux évêques sur trois de la Basse-Armorique, il ne fut pas question des Bretons et de leurs empiétements. Ainsi, s'ils ne s'étaient pas ralliés complétement depuis le concile de Vannes, ils n'avaient pas au moins aggravé les dissidences, ni inquiété le clergé indigène qui n'aurait certes pas manqué de les faire rappeler à l'ordre dans une circonstance si favorable.

En effet, les immigrations insulaires les plus considérables, celles qui commencèrent l'État breton à part, sont postérieures à la mort de Clovis. Riwal de Domnonée et Jehan Reith, de Cornouaille, sont de 513 environ.

Elles sont, dès lors, reçues par les Francs et non plus par la Confédération armoricaine entrée par alliance dans leur empire en 496.

De cet empire franco-Armoricain et de son extension sur toute l'Armorique, voici des témoignages importants non remarqués jusqu'ici, mais qui sont sur cette question, croyons-nous, tout aussi concluants que le Concile de Vannes pour la question religieuse. Ils sont de Procope. Si on les rapproche du passage si connu sur l'Alliance des Armoricains et des Francs après le baptême de Clovis, on verra qu'ils se com-

plètent merveilleusement en faveur de la doctrine historique soutenue dans ce livre.

« L'île de Bretagne est habitée par trois nations très-nom- » breuses, ayant chacune leur souverain particulier, savoir : » les Angles, les Frisons et les Bretons, qui portent le même » nom que l'île. Ces nations ont une telle abondance d'hom- » mes, que tous les ans un grand nombre d'entre eux, quit- » tant l'île avec leurs femmes et leurs enfants, émigrent chez » les Francs, qui leur assignent pour demeure une partie de » leur empire qui *paraît plus déserte*; d'où vient, dit-on, que » les Francs prétendent sur l'île elle-même une certaine » suprématie. Et en effet, il n'y a pas longtemps, le roi des » Francs ayant envoyé auprès de l'empereur Justinien, à » Constantinople, des ambassadeurs de son pays, eut soin d'y » joindre quelques Angles, pour faire croire qu'il régnait » aussi sur l'île [1]. »

Il y a là deux droits déclarés par les Francs, le droit sur l'Armorique que Procope connaît bien et qu'il confirme de nouveau : puis un prétendu droit sur l'île qu'il infirme au contraire en en doutant avec raison. C'est le fond de ce passage important dont on n'avait vu que le petit côté; l'état plus ou moins peuplé, plus ou moins désert de cette Armorique, partie reconnue de l'empire Franc.

Le même historien dit encore :

« Les côtes de la contrée qui regarde la Bretagne, l'une » des îles de l'Océan, sont couvertes d'un grand nombre de » hameaux habités par des pêcheurs, des laboureurs et des » marchands qui entretiennent un commerce maritime avec » ces îles. Ils sont en tout soumis aux Francs, mais ils ne leur » ont jamais payé tribut, en ayant été dispensés autrefois à » raison d'une autre charge à laquelle ils sont assujettis, à » savoir la transmigration des âmes des morts [2]. »

[1] Procope. *De Bello Gothico*, l. IV, c. xx. V. au 3e passage.

[2] Pour le texte complet, v. Procope, éd. Cl. Matreto, S. J. 2 v. in-folio, l. IV, c. xx, et l'Analyse à l'Appendice du 1er vol., p. 467 :

VALEUR HISTORIQUE DU TÉMOIGNAGE DE PROCOPE SUR LE DÉSERT ARMORICAIN DU VIe SIÈCLE.

« L'île de Bretagne est habitée par trois nations très-nombreuses, ayant » chacune leur souverain particulier, savoir, les Angles, les Frisons et les

Voilà donc l'autorité contemporaine que demandait D. Lobineau attestant les droits des Francs sur toute l'Armorique. Ces trois textes proclament formellement le droit de l'empire Franc contesté jusqu'ici comme non attesté par des auteurs contemporains ou très-rapprochés. On conviendra que notre auteur, grand fonctionnaire de la cour de Byzance, sous Justinien, est une assez bonne autorité dans la question.

On conviendra aussi qu'une cause défendue par des textes qui la trahissent ainsi en se retournant contre elle, que cette cause est bien compromise et fort mal appuyée, puisque ses appuis lui manquent au moment de lui servir.

L'argument capital du bretonisme des Bretons-*ultrà* sur le règne de Grallon, au ve siècle, de 480 à 505, manque aussi complétement de la manière la plus désagréable ; il tombe de lui-même devant le Cartulaire de Landévennec (Lib. I,

» Bretons, qui portent le même nom que l'île. Ces nations ont une telle » abondance d'hommes, que tous les ans (ἀνα πᾶν ἔτος) un grand nombre « d'entre eux, quittant l'île avec leurs femmes et leurs enfants, émigrent chez » les Francs, qui leur assignent pour demeure la partie *la plus déserte* « (ἐρημοτέραν) de leur empire : d'où vient, dit-on, que les Francs prétendent » sur l'île elle-même une certaine suprématie. Et, en effet, il n'y a pas long- » temps, le roi des Francs, ayant envoyé auprès de l'empereur Justinien, à » Constantinople, des ambassadeurs de son pays, eut soin d'y joindre quel- » ques Angles, pour faire croire qu'il régnait aussi sur l'île. »

« Grégoire de Tours parle en effet de cette ambassade qui fut envoyée par Théodebert, roi d'Austrasie, entre l'époque de son avénement et son expédition en Italie, c'est-à-dire de 534 à 539. Procope, à raison de ses fonctions, ne put manquer de s'entretenir avec les ambassadeurs, et c'est évidemment de leurs récits qu'il a pris ce qu'on vient de lire. A peine est-il besoin de relever la principale erreur de ce passage : si les Bretons quittaient l'île, ce n'était point pour éviter l'inconvénient d'un excès de population, mais les désastres d'une guerre terrible. Les émigrés n'allaient point non plus s'adresser aux Francs pour savoir où s'établir; ils s'installaient librement d'eux-mêmes; mais il est vrai que, depuis Clovis, les Francs, se regardant comme substitués aux droits de l'empire sur l'universalité du territoire de la Gaule, devaient tenir notre péninsule pour une partie de leur royaume; et il est certain aussi qu'au temps des fils de Clovis, les petits princes bretons du continent reconnaissaient, au moins de nom, la suzeraineté des rois francs.

» Ce qui importe, c'est que Procope nous fait connaître l'opinion courante en Gaule, au vi^{e} siècle, sur l'importance des émigrations bretonnes. Or, cette opinion est :

» 1° Que chaque année (ἀνα πᾶν ἔτος) il venait de l'île de Bretagne sur le continent un nombre considérable d'émigrés (κατὰ πολλοὺς);

» Que les lieux où s'installaient ces émigrés étaient la contrée la plus

cap. XIX). S. Patrice était déjà mort quand S. Guénolé, avant de quitter l'île des Lauriers et son maître Budoc, eut l'idée d'aller visiter les lieux qu'il avait sanctifiés pendant sa vie.

Cette vie s'est prolongée jusqu'à 496 au moins, d'après Le Nain de Tillemont, cité à tort dans un sens contraire par M. de La Borderie dans son abrégé.

S. Guénolé n'a donc pu venir à Landévennec et à Thopopège que dans les dernières années du ve siècle, ou les premières du VIe siècle; et comme il passa d'abord trois années en l'île de Thopopège avant de s'établir en face, dans le site délicieux de Landévennec, et comme il ne fut visité par Grallon qu'au bout de longues années, *post multa tempora*, après que sa réputation de sainteté et d'austérité s'était répandue au loin, *ultrà Latinorum fines* (vie abrégée, citée en tête du Cartulaire); il est certain qu'il n'a vu un seigneur Grallon quelconque, plus ou moins puissant seigneur du voisinage, que vers le milieu du VIe siècle au plus tôt.

Mais le Cartulaire de Landévennec date plus clairement

déserte (ἐρημοτέραν) du pays soumis aux Francs, c'est-à-dire de toute la Gaule. » (De La Borderie, *Annuaire de l'Hist. de Bretagne.*)

Ce qui importe surtout, c'est que ce passage affirme de nouveau le droit des Francs sur l'Armorique, droit dont Procope ne doute pas, et dont il a déjà indiqué la source dans l'alliance armorico-franque, tandis qu'il doute avec raison des droits affichés sur la Bretagne d'alors, sur l'île seule de ce nom, etc... Le reste est vanterie franque, et le mot désert s'entendait comme il s'entend encore relativement au reste de la France; puis nous sommes au milieu du VIe siècle où les ravages des Barbares s'étendent de l'île à la Gaule. Procope dit d'ailleurs seulement sur la partie de leur empire *qui paraît plus déserte*, et non sur la partie la plus déserte, ἐρημοτατην.

Voici en outre un troisième texte de Procope qui affirme et le droit des Francs et l'état, pas plus *désert* de nos jours, de nos rivages, qui est en partie traduit ci-devant, p. 418 :

« Littus regionis, quæ Brittiæ Oceani insulæ respondet plurimi prætextunt vici : in quibus habitant piscatores, agricolæ, et alii qui in eam insulam commercii gratiâ navigant : Francis quidem cætera subditi, at semper vanci tributo, hoc onere levati jam inde olim cujusdam, ut aiunt, ministerii gratiâ, de quo nunc dicam. Narrant indigenæ se id habere munus, ut in orbem suâ quisque vice deducat animas. Intempestâ nocte.... Se ad opus obscurâ voce acciri audiunt.... Apprehendunt remos et naves sentiunt tot vectoribus onustas ut ad summum usque tabulam immersæ.... Nullum vident nec navigantem, nec navi egredientem : solum asserunt audire se vocem, quæ vectoribus singulorum nomina tradere excipientibus..... Si quæ fœminæ..... Viros nominatim inclamant. (Procope, *De Bello Gothico*. Edit. C. Martreto S. J., t. II. Texte grec. — Dom Bouquet, *Extraits*, t. II.)

encore, dans un passage important, solennel, pour ainsi dire; il date Grallon le Grand et ses rapports avec S. Guénolé de la fin du VI siècle. (V. *Appendice* du premier volume, p. 444.)

En effet, il dit que la règle irlandaise (*à Scotis*) de S. Columban, que Louis le Débonnaire fit abandonner au monastère pour prendre celle de S. Benoît, il dit que cette règle y brillait depuis le temps où Grallon, qu'on appelle le Grand, tenait le sceptre de Bretagne ou en Bretagne. Or, S. Columban, moine irlandais, qui a vécu de 540 à 615, fonda le monastère de Luxeuil en 590, et parcourut la France pour y réformer les mœurs monastiques, aura donc eu des rapports avec S. Guénolé; ou celui-ci, sans le voir, aura adopté sa réforme. Toujours est-il que cette date de la fin du VIe siècle, donnée clairement par Gurdestin, place bien définitivement, comme nous l'avons toujours fait dès le commencement de ce travail, S. Guénolé, Grallon, Corentin à la fin du VIe siècle, exclut non moins formellement le grand Grallon du Ve siècle et sa royauté indépendante quelconque, et relègue toute la liste dite des comtes de Cornouaille dans le chaos armorico-breton des VIe VIIe et VIIIe siècles.

Toujours est-il que cet argument péremptoire fixe enfin les incertitudes, et dissipe les obscurités de nos origines.

Le roi de Cornouaille, le grand Grallon de 480-505, n'est donc plus qu'un mythe, comme le grand Conan.

Déjà nous avons dû constater qu'on jetait un voile sur le concile de Vannes du Ve siècle qui, par lui-même, emporte la question religieuse et historique; qu'on cachait l'*Osismiensis episcopus* du VIe siècle au concile d'Orléans, faisant hommage à Clovis, ce qui n'est pas moins décisif pour l'état politique et religieux du VIe siècle, plus le chapitre du Cartulaire de Landévennec sur la visite projetée de S. Guénolé au monastère de Saint-Patrice, déjà mort, après 496, et non en 490 ou 493, comme on le fait dire à Le Nain de Tillemont; puis les passages de Procope confirmant le droit des Francs sur notre Armorique.

En vérité, quand on voit le talent et l'érudition employés en vain à défendre une these impossible, quand on les voit surtout réduits, entraînés à leur insu, malgré eux, sans doute à

la défendre avec de pareils moyens, on a droit de penser que la cause est bien près d'être perdue et que la vérité va enfin avoir raison, même en Bretagne, puisqu'elle est proclamée à la fois dans toute l'Armorique, d'Orléans et de Vannes, à Landévennec et enfin à Constantinople.

C'est de cette époque que la scission commence dans les ordres spirituel et temporel, et qu'on arrive aux guerres de 560 contre les Francs, précédées par les usurpations, les crimes, les débauches du comte Franc Comorre d'Osisme qui souleva contre lui toute la Basse-Armorique. Mais peut-être la porta-t-il aussi tout entière contre Clotaire au secours de Chramme, son fils, croyant l'occasion favorable, pense dom Lobineau, pour se tailler un royaume à l'extrémité de la France divisée et affaiblie [1].

Nous arrivons ainsi à la limite des périodes gallo-franque et armorico-bretonne, où il nous suffit de renvoyer à P. Le Baud, le meilleur chroniqueur possible du chaos armorico-breton, du IVe au IXe siècle déjà cité, et au tableau ci-joint qui résume les Ve et VIe siècles.

Tel peut être, tel doit être même le tableau comparatif des Préfectures, Comtés, Évêchés, de Vannes, d'Alet, d'Osisme aux Ve et VIe siècles, dans les Cités Venète, Curiosolite, Osismienne.

On ne peut pas dire tel il fut, faute de preuve écrite qu'on puisse lire, pour quelques noms; mais tout concourt à faire penser que ce tableau doit être exact, sauf preuve contraire. Il est d'ailleurs le résumé de l'histoire qui nous reste de ces temps troublés, histoire assez concordante sur tous les points principaux.

[1] Pour la fin de cette période du VIe siècle, avec les réserves déjà faites, nous adoptons le sentiment de dom Lobineau sur Riwall-Reith-Grallon, du VIe siècle, sur Comorre, son rôle et sa ruine, par Clotaire, suzerain du comte usurpateur et révolté, et du pupille dépouillé par lui; mais en ajoutant que, comme les Armoricains s'étaient émancipés en 409, les Armorico-Bretons se sont émancipés du VIe au IXe siècle, événements qui se suivent, se répètent et se ressemblent.

TABLEAU DES PRÉFETS ROMAINS, COMTES FRANCS ET ÉVÊQUES GALLO-ROMAINS ET GALLO-FRANCS AUX Ve ET VIe SIÈCLES.

Cinquième siècle.

Cité, Comté, Évêché de Vannes.
EUSEBIUS, *Préfet* puis *Comte.*
PATERNUS, *Évêque.*
MODESTUS, *Évêque.*
Cité, Comté, Évêché d'Alet.
LIBERALIS? *Évêque.*
Cité, Comté, Évêché d'Osisme.
ROMELIUS, *Préfet et Comte.*
ALBINUS? *Évêque.*
LITHAREDUS, *Évêque.*

Sixième siècle.

Comté et Évêché de Vannes.
EUSEBIUS, *Comte Franc.*
MODESTUS, *Évêque.*
MACLIAU, *Comte Évêque.*
ENNIUS, *Évêque.*
Comté et Évêché d'Alet.
BRIOCUS.
TUGDUALUS, *Évêque?*
MACLOVIUS, —
SAMSONIUS, —
Comté et Évêché d'Osisme.
ROMELIUS, *Comte Franc.*
COMORUS, —
BODICUS, —
THEODORICUS, —
LITHAREDUS, *Évêque.*
PAULUS AURELIANUS, *Évêque.*
CORENTINUS.
TUGDUAVUS? *Évêque.*

IV

DEUXIÈME ÉPOQUE ARMORICO-BRETONNE

Maintenant va commencer l'*Ère armorico-bretonne*, par l'émigration en Armorique des Bretons chassés de l'île par les Pictes et les Saxons, après le départ des Romains, qui livrèrent les malheureux insulaires à leurs propres forces et aux divisions intestines qui les perdaient.

« A partir de cette époque (le départ des Romains), dit » Procope, l'île de Bretagne fut perdue pour les Romains et » devint la proie des tyrans (an 418) [1]. »

Les Romains à peine partis, les *Pictes* et autres pirates reprirent aussitôt leurs courses dévastatrices.

Alors, ces peuples jadis indomptables adressèrent à Aétius, en 446, cette supplique si souvent citée : « Les barbares nous » refoulent vers la mer, et la mer nous repousse vers les bar- » bares. Placés entre deux genres de mort, il faut, ou que nous » soyons exterminés ou que nous périssions dans les flots. »

Repellunt nos barbari ad mare, repellit nos mare ad barbaros; inter hæc, oriuntur duo genera funerum : aut jugulamur, aut mergimur [2].

Repoussés par les Romains, les malheureux Bretons s'adressent aux Saxons contre les Pictes et les Scots.

Les Saxons les trahissent bientôt et se tournent contre eux.

Gildas blâme, maudit de plus en plus les indigènes bretons qu'il représente comme ayant mérité leur sort.

Confovebatur namque ultionis justæ præcedentium scelerum causa (c. XXIV).

Il s'ensuit une désolation indicible et une émigration nombreuse, 473, 477, 490.

Nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur: alii, fame confecti, accedentes, manus hostibus dabant, in ævum servituri... Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, seu celeusmatis vice, hoc modo sub velorum sinibus cantantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum, et in gentibus dispersisti nos, Deus* (c. XXV).

Gildas, le seul historien national qui fasse mention de cet établissement des Bretons insulaires au milieu des landes de

[1] Procope, *de Bello gothico*, l. IV, c. II, et encore l. XX.
[2] Gildas, *ibid.*, c. XXV; *Patrol. lat.*, pars 1ª, c. XVII, t. LXIX, p. 342.

la péninsule Armoricaine, ne nous a laissé aucun détail sur la manière dont s'accomplit cette transmigration, ni sur les conditions que durent imposer les anciens possesseurs du sol aux exilés qui venaient y implorer un refuge.

Le Jérémie de la Bretagne, dans sa poétique lamentation *De excidio Britanniæ*, ne fait guère mention que du douloureux exil de ses frères chassés de la terre natale par les Saxons, ces instruments des vengeances d'un Dieu irrité, exil qu'il partageait à Saint-Gildas de Rhuis, chez les Vénètes.

On leur donna des terres, à certaines conditions; et les émigrés gardèrent leur position antérieure d'hommes libres ou de serfs. Il est très-intéressant de remarquer que le domaine congéable de Bretagne remonte probablement à cette époque reculée; telle est du moins l'opinion autorisée de nos anciens jurisconsultes *Duparc-Poullain* et *Baudoin*, soutenue par M. *Duchâtelier*, et dont semble aussi se rapprocher M. *Aymar de Blois :* que des *convenants* furent passés entre les Bretons insulaires et les propriétaires de l'Armorique, qui profitaient de ce surcroît de population pour faire défricher leurs terres [1].

Les longues guerres que les Bretons insulaires avaient eu à soutenir contre les Scots, les Pictes et les Saxons, avaient presque anéanti parmi eux la discipline ecclésiastique; les mœurs d'une partie du clergé insulaire (c'est un Breton qui nous l'apprend) étaient devenues un outrage à la sainteté de leur profession [2].

La vérité sur l'émigration ecclésiastique bretonne serait donc que les évêques, prêtres, moines les plus purs, les plus zélés, les dignes élèves d'Iltud et de Dubrice se seraient retirés sur le continent pour échapper à la contagion et se préserver eux-mêmes au milieu de la solitude dans un pays orthodoxe, solitude relative puisqu'ils y étaient inconnus; puis leur sainteté attirant à eux la foule, ils se mirent à prêcher dans la langue qui leur était commune avec les Armoricains. Comme

[1] Voyez le *Rapport* présenté à la Société d'agriculture de Brest, par M. Gardin de la Bourdonnaie, juge à Brest; journal *l'Océan*, septembre, octobre 1862

[2] Gildas, *De excidio Britanniæ*, c. XIX, *ib.*, p. 343, et aussi les vers d'un poëte, traduits par Wiloch, et le vénérable Bède.

saint Germain et saint Loup avaient prêché dans l'île au milieu de ce siècle, la patrie des vainqueurs du pélagianisme dut attirer l'élite du clergé breton réduite à s'expatrier.

Instruit de ces désordres, saint *Grégoire* chercha à y remédier; et, marchant sur les traces de son prédécesseur, saint *Célestin*, qui, deux siècles auparavant, avait confié au moine *Palladius* le gouvernement de l'Église des Scots, il investit *Augustin* d'une juridiction qui devait s'étendre même sur les évêques bretons.

L'assujettissement à un métropolitain romain trouva une vive opposition parmi le clergé breton.

Fidèle aux avis du saint pontife, Augustin, dont la modération égalait la fermeté, avait réduit ses demandes à trois points : 1° les Bretons observeraient la supputation orthodoxe de la Pâque; 2° ils se conformeraient au rite romain dans l'administration du baptême; 3° ils se joindraient aux missionnaires romains pour prêcher l'Évangile aux Saxons. Mais les anciens Bretons, dont le principal mobile était l'indépendance de leur Église nationale [1], repoussèrent chaque demande et protestèrent avec dédain contre l'autorité du métropolitain. C'est alors qu'Augustin, dans l'angoisse d'un zèle toujours déçu, prononça ces mots : « Eh bien ! sachez-le; puisque vous » ne voulez pas m'assister pour ouvrir aux Saxons le chemin » du salut, cette nation, par un juste châtiment de Dieu, sera » pour vous le ministre de la mort [2]. »

Ermold le Noir, historiographe de Louis le Débonnaire, qui fit la guerre de 818 avec son maître, nous parle ainsi de l'arrivée des Bretons. Sa version concorde avec celle de Gildas:

« Traversant les mers sur de frêles barques, ces peuples, » ennemis des Francs, étaient venus des extrémités du monde » chercher un asile dans les Gaules. Pauvres et suppliants, ils » furent jetés par les flots sur les rivages qu'occupaient alors » les Gaulois; et comme l'huile sainte du baptême avait coulé » sur leur front, on leur donna des terres, et ils purent même » s'étendre dans le pays. Mais à peine ont-ils obtenu de jouir » des douceurs du repos qu'ils allument des guerres meur-

[1] Voir Bède, *Hist. eccl.*, l. II, c. II; *Pat. lat.*, t. XCV, p. 81.
[2] Bède, *ibid.*, p. 83.

» trières, et présentent à leurs hôtes le fer pour tout tribut, le » combat pour toute reconnaissance. Les Francs étaient alors » occupés dans des guerres plus importantes; aussi la con- » quête de cette contrée fut-elle ajournée. Et c'est en un grand » nombre d'années, que les Bretons, couvrant tout le pays, ne » se contentèrent plus du territoire où, pauvres et fugitifs, ils » étaient venus chercher un refuge [1]. »

S. Loup, abbé de Ferrière, nous dit aussi, avec le concile de Tours du IXe siècle:

Nec ignoras quod certi fines ab exordio dominationis Francorum fuerunt, quos ipsi vindicaverunt sibi; et certi quos petentibus concesserunt Britannis [2].

Voici encore ce que dit le moine Rodulphe Glaber, historien du XIe siècle:

Inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu Galliæ nuncupatur. Est enim illius metropolis civitas Rhedonum. Inhabitatur quoque diutius à gente Brittonum, quorum solæ divitiæ primitus fuere libertas fisci publici et lactis copia [3].

Ce qui se rapporte bien à l'exemption d'impôts signalée plus haut par Procope, probablement à raison de la pauvreté des émigrés auxquels on confiait les terres par *convenants*, comme il a été expliqué plus haut.

L'émigration de Rioval, décrite dans Le Baud, qui écrivait au XVe siècle d'après un auteur perdu, est mentionnée dans les passages suivants :

Anno 513, venerunt transmarini Britanni in Armoricam, id est, in Minorem Britanniam [4].

Anno 513 tempore hujus Clotarii, venerunt transmarini Britones in minorem Britanniam... Judiins qui illustri procedens genealogia Riovali, qui in transmarina sive in majori Britannia, quæ modo dicitur Anglia, et postea in copiosa navium multitudine et manu valida, exteriorem sibi subjecit Britanniam [5].

[1] Ermoldus Nigellus, *Carmen de Ludovico Pio*, lib. III, apud Pertz., *Monum. hist. Germ.*; et dans *Patr. lat.*, t. CV, p. 603.
[2] Lupi abb. Fer., *Epist.* 84, dans *Patr. lat.*, t. CXIX, p. 560.
[3] Rodulp. Glab., *Hist. sui temporis*, l. II, c. III: dans *Patr. lat.*, t. CXLII, p. 631.
[4] *Chron. S.-Mich.* in Bibl. Labb., et *Patr. lat.*, t. CCII, p. 1323.
[5] *Vie de S. Judoc;* Duchesne, t. I, p. 653.

Ceci ne s'accorde ni avec la désolation de l'île de 473 à 490, ni avec l'hommage au roi Franc. Mais passons, pour y revenir ailleurs dans le mémoire sur les comtes et comtés de l'Armorique comparés aux évêchés ; les deux mémoires se compléteront dans le chapitre II avec les Monastères.

V

GRÉGOIRE DE TOURS PREMIER HISTORIEN DES BRETONS

Comme nous l'avons fait pour César, le premier historien des Armoricains, nous allons citer tout ce qui regarde de près ou de loin les Bretons dans le premier historien des Francs, qui est aussi celui des Bretons.

Ne pouvant séparer dans *Grégoire de Tours* l'historien de l'évêque et du métropolitain de la troisième Lyonnaise, nous donnerons tout ce qui a trait à l'état religieux de cette époque. Nous tirerons plus tard les conséquences qui nous intéressent spécialement. D'ailleurs, Grégoire de Tours traduit par M. Guizot, doit plaire en instruisant.

Commençons par le coup d'œil général sur le mouvement religieux de la province.

« Gatien, le premier évêque[1], fut envoyé la première année de Dèce, par le pape du siége de Rome. Dans la ville de Tours était une *grande multitude de païens adonnés à l'idolâtrie, il en convertit plusieurs au Seigneur par ses prédications :* mais, cependant il se dérobait en se cachant aux attaques des puissants qui souvent, lorsqu'ils le trouvaient, l'accablaient de maux et d'outrages ; et il célébrait en secret les saints mystères du jour du Seigneur dans les souterrains et les lieux cachés avec un petit nombre de chrétiens convertis par lui.

» Litorius, le second évêque, bâtit la première église dans la ville de Tours, sa patrie. De son temps saint Martin s'éleva pour prêcher dans les Gaules.

» Le troisième, saint Martin, natif de Pannonie, sacré évêque

[1] Grégoire de Tours modifie lui-même cette opinion, quand il admet ailleurs saint Eutrope, de Saintes, envoyé par saint Clément ; saint Ursin, de Bourges et saint Saturnin, de Toulouse, ordonnés par les disciples des apôtres et envoyés par eux dans les Gaules. Nous reviendrons sur cette question.

la troisième année de Valens et de Valentinien, expulsé d'Italie par les hérétiques, vint dans les Gaules. *Il y convertit beaucoup de païens, renversa leurs temples* ET LEURS IDOLES, fit beaucoup de miracles parmi le peuple.

» Le cinquième fut Eustochius, homme saint et craignant Dieu, de naissance sénatoriale.

» Le sixième fut Perpetuus, parent de son prédécesseur.

» Le septième, Volusien, de naissance sénatoriale, homme saint, très-riche, parent de son prédécesseur.

» Le huitième, fut Euphunius.

» Le neuvième, moi Grégoire, indigne.

» Livre I, C. XXXVI.—A cette époque... commença à paraître et la Gaule fut éclairée des rayons d'un nouveau flambeau; c'est-à-dire que dans ce temps saint Martin se mit à prêcher dans les Gaules, faisant connaître aux peuples, par un grand nombre de miracles, le Christ, vrai fils de Dieu; et dissipant l'incrédulité des Gentils, il détruisit leurs temples, accabla l'hérésie, bâtit des églises, et célèbre par un grand nombre d'autres miracles, pour mettre le comble à sa gloire, il rendit trois morts à la vie.

» C. XXXVIII. — Lorsque Maxime, après avoir opprimé les Bretons eut été victorieux, ses soldats le firent empereur. Le bienheureux Martin, alors évêque, alla trouver Maxime.

» C. LIII. — Cependant, dans la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius, saint Martin, évêque de Tours, s'en alla heureusement à Jésus-Christ, dans la 81e année de son âge et la 26e de son épiscopat.

Liv. II, C. XIV.—Dans la ville de Tours, l'évêque Eustochius étant mort dans la dix-septième année de son pontificat, eut pour successeur Perpetuus, qui fut le cinquième depuis saint Martin.

» C. XVIII. — Les Bretons furent chassés de Bourges par les Goths qui en tuèrent un grand nombre près du bourg de Déols (an 470).

» C. XXVI. — Le bienheureux Perpetuus, évêque de la ville de Tours, après 30 ans d'épiscopat, s'endormit en paix; il fut remplacé par Volusien, un des sénateurs... Vérus, son successeur, fut le 7e depuis saint Martin.

» Liv. IV, c. I. — La reine Clotide, pleine de joies et riche de bonnes œuvres, mourut à Tours, au temps de l'évêque Injuriosus; elle fut transportée à Paris, suivie d'un chœur nombreux.

» C. III. — Injuriosus mourut dans la 17e année de son épiscopat; il eut pour successeur Baudin qui avait été dans la domesticité du roi Clotaire, *ex domestico*, c'est-à-dire officier de la maison du roi. Celui-ci fut le 16e évêque depuis saint Martin.

» C. IV. — Chanao, comte des Bretons, tua trois de ses frères; voulant aussi tuer Macliau, il le fit saisir, charger de chaînes et jeter en prison. Mais celui-ci fut arraché à la mort par Félix, évêque de Nantes; il jura à son frère qu'il lui serait fidèle; puis, je ne sais à quelle occasion, il voulut rompre son serment. Chanao, en étant informé, recommença à le persécuter; Macliau, voyant qu'il ne pouvait échapper, s'enfuit chez un autre comte de ce pays, nommé Chonomor. Celui-ci apprenant que les gens qui le poursuivaient approchaient, le cacha sous terre dans un petit réduit, et fit construire au-dessus un tombeau comme sur un mort, lui réservant une ouverture afin qu'il pût respirer. Il dit ensuite aux ennemis, lorsqu'ils furent arrivés : « Voyez, Macliau est mort et enseveli. » Les ennemis se réjouirent, se mirent à boire sur le tombeau et allèrent annoncer à Chanao que son frère était mort. A cette nouvelle, Chanao s'empara de tout le royaume. Les Bretons, depuis la mort du roi Clovis, ont toujours été sous la puissance des rois Francs, et ils avaient des comtes, non des rois (an 550-552).

» Mais Macliau, sortant de dessous terre, se rendit dans la cité de Vannes, où il fut tonsuré et ordonné évêque. Chanao étant mort, il apostasia [1], et, ayant laissé croître ses cheveux, il reprit, avec le royaume de son père, la femme qu'il avait abandonnée en se faisant clerc. Les évêques l'excommunièrent, et nous dirons plus tard quelle fut sa mort (an 553 à 577).

» L'évêque Baudin mourut dans la 6e année de son épiscopat. L'abbé Gonthaire fut mis à sa place; il fut le 17e depuis saint Martin.

[1] *Apostatavit*, dit le texte.

» C. xx. — Chramne se soumit à son père; mais il lui manqua encore de foi; puis, se voyant sans ressources, il s'enfuit en Bretagne; là, il se cacha avec sa femme et ses enfants, chez Chonobre, comte de Bretagne... (an 559).

» Le roi Clotaire, plein de colère contre Chramne, s'avança en Bretagne avec une armée, et Chramne ne craignit pas de marcher de son côté, contre son père...

» Le comte des Bretons tourna le dos et fut tué... Chramne, arrêté, fut brûlé avec sa femme et ses filles, dans la cabane d'un pauvre homme (an 560).

» Liv. V., c. v. — En ce temps, Félix, évêque de Nantes, m'adressa des lettres injurieuses, allant jusqu'à m'écrire que mon frère avait été tué parce que, en convoitise de l'épiscopat, il avait fait périr son évêque; mais le fond de sa colère, c'est qu'il convoitait un domaine de mon Église; et comme je ne voulus pas le lui abandonner, il vomit, comme je l'ai dit, mille injures contre moi.

» C. xvi. — Voici ce qui se passa en Bretagne; Macliau et Bodic, comtes des Bretons, s'étaient mutuellement fait serment que celui des deux qui survivrait, défendrait les fils de l'autre comme les siens propres; Bodic mourut, laissant un fils nommé Thierry (ou Théoderic ou Teudric); le latin dit *Theodericum*, et Macliau, oubliant son serment, le chassa de son pays et lui enleva les états de son père. Le jeune homme demeura longtemps errant et fugitif. Mais enfin Dieu eut pitié de lui; il réunit les Bretons, vint combattre Macliau, le tua ainsi que son fils Jacol, et rentra en possession de la partie du royaume qu'avait possédée son père; Waroch, fils de Macliau, conserva l'autre (an 577).

» C. xxii. — Alors vint de la Bretagne à Tours le Breton Vuinnoch, homme d'une grande abstinence, qui s'en allait à Jérusalem, portant pour tout vêtement des peaux de brebis dépouillées de leur laine. Comme il nous parut très-pieux, pour le retenir plus longtemps, nous l'honorâmes de la dignité de la prêtrise.

» C. xxvii. — Les hommes de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans et d'Angers, marchèrent avec beaucoup d'autres en Bretagne, par ordre du roi Chilpéric, pour attaquer Waroch,

fils de Macliau, et l'arrêtèrent aux bords de la rivière de la Vilaine. Mais Waroch, tombant par ruse pendant la nuit sur les Saxons de Bayeux, en tua la plus grande partie. Puis, le troisième jour, il fit la paix avec les capitaines de Chilpéric, et donnant son fils en otage, s'obligea par un serment à demeurer fidèle au roi. Il rendit aussi la cité de Vannes, à condition que le roi lui-même lui en accorderait le gouvernement, promettant qu'il paierait tous les ans, sans qu'on fût obligé de les lui demander, les tributs dont elle était redevable; après quoi, l'armée s'éloigna (an 578).

» Waroch, quelque temps après, oubliant ses promesses et voulant revenir sur ce qu'il avait fait, envoya à Chilpéric Ennius, évêque de Vannes; mais le roi, irrité de colère, réprimanda vivement l'évêque et le condamna à l'exil.

» C. xxx. — Les Bretons, de leur côté, dévastèrent cruellement le pays de Rennes, brûlant, pillant, emmenant les habitants captifs. Ils vinrent, ravageant tout, jusqu'au pays de Cornuz. L'évêque Ennius, rappelé de l'exil, alla vivre à Angers, et on ne lui permit pas de retourner dans la cité de Vannes. Le duc Bippolène fut envoyé contre les Bretons, dévasta par le fer et le feu quelques lieux de la Bretagne, ce qui excita encore plus leur fureur (an 579).

» C. xxxii. — Les Bretons, cette même année, infestèrent cruellement les environs de Nantes et de Rennes; ils enlevèrent un immense butin, ravagèrent les champs, dépouillèrent les vignes et emmenèrent beaucoup de captifs. L'évêque Félix leur ayant fait parler par des envoyés, ils promirent de s'amender, puis ils ne voulurent accomplir aucune de leurs promesses.

» C. xli. — L'évêque Ennius, envoyé des Bretons, comme nous l'avons déjà dit, n'eut pas la permission de retourner à sa ville épiscopale, et fut relégué par le roi à Angers pour y être nourri aux frais du public.

» Liv. VI, c. xv. — Félix, évêque de la cité de Nantes, attaqué de la contagion, tomba grièvement malade. Alors, il appela les évêques du voisinage et les supplia de se réunir pour confirmer, par leurs signatures, le choix qu'il avait fait de son neveu Bourguignon pour lui succéder. Ils le firent, et

m'envoyèrent Bourguignon; celui-ci avait alors près de 25 ans. Il me fit prier d'aller à Nantes après lui avoir donné la tonsure, et de le sacrer évêque à la place de son oncle qui vivait encore. Je m'y refusai parce que c'était contraire aux canons, mais je lui donnai le conseil suivant : se bien préparer à la prêtrise, se montrer digne, se faire tonsurer par son oncle; puis, après la mort de celui-ci, il pourrait lui succéder.

» Mais Nonnichius, son cousin, succéda à Félix par ordre du roi.

» Liv. VIII, c. xxxix. — Cette année, beaucoup d'évêques quittèrent le monde, Badégisile du Mans et d'autres : je n'en parle point, parce que chacun a laissé dans sa ville des souvenirs de son épiscopat. Nommons cependant : Sabaude, évêque d'Arles, remplacé par Licérius, référendaire du roi Gontran; Evans, évêque de Vienne, remplacé, par le roi, par Virus, prêtre de race sénatoriale.

» Liv. IX, c. xviii. — Les Bretons se précipitèrent sur le territoire de Nantes; le roi Gontran envoya un messager aux Bretons pour leur enjoindre de composer, ou qu'autrement son armée les exterminerait. Saisis de crainte, ils promirent de réparer tout le mal qu'ils avaient fait. Alors le roi envoya vers eux Namtius, évêque d'Orléans; Bertchram, évêque du Mans. Waroch et Vidimacle répondirent (an 587) :

« Nous savons comme vous que les cités armoricaines
» appartiennent de droit aux fils de Clotaire, et nous nous
» reconnaissons que nous devons être leurs sujets; aussi pro-
» mettons-nous de réparer tout le dommage que nous avons
» fait sur leurs terres contre le droit et la raison [1]. » Ils donnèrent ensuite des cautions de leurs promesses, et signèrent une cédule de leur main; s'engagèrent, de plus, de donner mille livres (somme considérable pour lors) à chacun des deux rois, et jurèrent qu'ils ne reviendraient jamais piller le pays de Nantes, ni celui de Rennes.

1 Allusion à leur récente défaite par Clotaire, dont ils avaient soutenu le fils Chramne, parjure et révolté contre son père. Hôtes obligés d'abord, ils avaient dû recevoir des limites de leurs bienfaiteurs, les Armoricains et les Francs. Devenus bientôt ennemis vaincus, ces mêmes limites leur étaient

« Livre X. — Résumé général des œuvres des évêques.

» Waroch, oubliant ses serments, n'accomplit rien de ce qu'il avait promis.

» Livre X, c. IX. — Cependant les Bretons commettent de grandes cruautés autour des villes de Nantes et de Rennes ; et le roi Gontran ordonna de faire marcher une armée à la tête de laquelle il mit Beppolène et Ebrachaire (en 588, 590). Ebrachaire s'avança jusqu'à Vannes ; l'évêque Regalis avait envoyé au-devant de lui son clergé qui le conduisit dans la ville en chantant des psaumes...

» Waroch promit encore tout ce qu'on voulut, donna son neveu en otage, fit de grands présents à Ebrachaire, renouvela ses serments de fidélité aux Mérovingiens.

» Au départ de l'armée, l'évêque Regalis, son clergé et le peuple de sa cité prêtèrent le même serment, disant : Nous ne sommes pas coupables envers nos seigneurs les rois et nous ne leur avons pas résisté avec orgueil, mais nous sommes retenus en captivité par les Bretons, et accablés d'un joug pesant !... »

A peine le duc sorti de Vannes avec ses troupes, Waroch le parjure envoya sur ses talons son fils Canao, qui massacra l'arrière-garde au passage de la Vilaine.

Cette trahison fut la derrière de Waroch, dont l'histoire ne parle plus.

La révolte des Bretons de 587 offre cela de remarquable qu'elle réunit leurs comtes du pays de Vannes et de la Domnonée, qui confinaient aux Francs.

Dom Lobineau croyait reconnaître dans Vidimacle le nom estropié de Judual, qui avait été remis en possession, grâce à Childebert et à saint Samson[1]. M. de Laborderie pense que c'est plutôt son successeur Juthaël[2].

Les deux chefs vaincus reconnurent donc l'autorité des Francs, pour eux et pour les autres seigneurs dont ils étaient les chefs. Ils tinrent également bien leurs serments, puisque

désormais imposées par les Francs vainqueurs ; et c'est ce droit qu'ils reconnaissent pleinement sans le respecter.

[1] *Histoire de Bretagne*, p. 17.

[2] *Annuaire de Bretagne*, 1862, p. 60.

de 588 à 590 les territoires de Rennes et de Nantes sont ravagés à l'envi, si bien que l'évêque Regalis dut leur rendre le témoignage que l'on vient de lire.

Frédégaire, abréviateur et continuateur de Grégoire de Tours, nous apprend qu'à la suite de nouvelles incursions bretonnes, Childebert envoya une armée pour les punir, et qu'il y eut par suite une bataille très-sanglante, en 594, sans désigner ni l'issue ni le lieu de la bataille.

C'est la dernière action connue des comtes bretons confinant aux Francs qui tombent en oubli, si bien qu'au milieu du VIIe siècle on trouve un comte Ogier qui indique que Vannes était devenue purement française[1].

L'histoire de la Bretagne ou de la Domnonée se suit encore pendant la première moitié du VIIe siècle, dans les auteurs français, Frédégaire et les moines de Saint-Denis.

Sous Judicaël, en 635-36, les Bretons firent encore des courses dans les États de Dagobert et ravagèrent ses terres. Leur conduite fut aussi imprudente qu'injuste. Le temps qu'ils choisirent pour ces incursions fut celui où l'armée de Bourgogne, après avoir dompté les Vascons, revenait triomphante, prête à marcher où elle serait commandée.

Cependant Dagobert aima mieux entrer en négociation, comptant sur la modération, la justice, la piété de Judicaël. De l'avis de son conseil, il envoya Eloi, qui fut depuis évêque de Noyon, en ambassade à Judicaël, pour se plaindre des courses que ses sujets avaient faites sur les terres de la Monarchie, pour lui en demander le dédommagement ou pour lui déclarer la guerre en cas de refus. On ne pouvait envoyer au roi des Bretons un personnage plus propre à négocier avec lui; car si la grande vertu d'Eloi devait rendre sa personne agréable, l'éminence de son génie le rendait capable des plus grandes et des plus difficiles affaires... L'ambassadeur eut bientôt gagné l'estime et l'amitié du prince Judicaël, lui remit tous ses intérêts entre les mains, et ne voulut que son seul conseil sur l'affaire qu'il était venu négocier, persuadé qu'Eloi ne l'engagerait à rien qui ne fût selon la justice la

[1] Dom Lobineau, p. 21.

plus exacte et la plus scrupuleuse. Judicaël promit tout le dédommagement que l'on exigeait de lui. Eloi lui persuada même de l'accompagner à la cour de France et de venir lui-même rendre ses devoirs à Dagobert; de sorte qu'il y alla, non par ambition (ce sont les termes de l'auteur de sa vie), mais pour apaiser la colère du roi de France qui était irrité contre lui.

Dagobert reçut fort bien Judicaël et ratifia tout ce qui avait été conclu par son ambassadeur. Saint Ouen n'en dit pas davantage à ce sujet; mais les auteurs français [1] ajoutent que le roi des Bretons demanda pardon à Dagobert, et reconnut que la personne et les États des rois de la Domnonée devaient être soumis à la couronne de France. Les humbles excuses, le désaveu des courses de ses sujets, la protestation sincère d'un respect et d'une amitié inviolable ne furent pas les seuls moyens dont le roi breton se servit pour apaiser l'esprit de Dagobert. Il lui fit aussi de riches présents, n'oubliant rien pour rendre cet accommodement durable et pour ôter au monarque irrité la pensée de porter ses prétentions plus loin. Avant que de le laisser partir pour s'en retourner en son pays, Dagobert combla Judicaël de présents beaucoup plus magnifiques et plus riches que ceux qu'il en avait reçus [2].

Ce serait faire injure à deux saints, Eloi et Judicaël, que de supposer un instant que ces personnages n'ont pas examiné en leur âme et conscience la question des limites bretonnes, de la marche de Bretagne [3]; leur conduite montre assez qu'ils l'ont considérée comme une limite demandée par les malheureux Bretons réfugiés, assignée et imposée par les Armoricains et par les Francs, comme signe et gage avec le tribut de la sujétion des Bretons, dont l'indocilité et les rebellions continuelles supposent plus la dépendance impatiemment supportée que l'indépendance véritable.

[1] Actes de S. Judicaël; — Frédégaire; — Moines de Saint-Denis; — Duchenne, I, p. 763, 653, 629 et 583, *Regnum Britanniæ. Regnum Britannorum.*

[2] D. Lobineau, I, p. 23.

[3] *Britannorum limitem*; Frédégaire, an 600; — *Britannici limites :* Eginhardi *Vita Caroli Magni*; — Merca *Britanniæ*, — *Annal. Francorum*, an 799, apud Duchenne, 1146, t. II, p. 79 et 40.

VI

ÉPOQUE BRETONNE. — L'EXTRÊME-ARMORIQUE DEVIENT BRETAGNE, CORNOUAILLE, LÉTAVIE, DOMNONÉE

Pendant ces luttes l'Armorique avait changé de nom; elle était devenue graduellement *Britannia*, *Domnonia*, *Letavia*, *Cornu-Gallia*, qui se divisaient successivement en principautés.

Les noms de *Britannia*, de *Domnonia*, sont dus, le premier aux Bretons émigrés, devenus nombreux et prédominants; le second aux Domnonéens qui accompagnaient Riwal en 513. On l'a étendu quelquefois à tort à la Bretagne.

Le nom de *Létavie* peut venir ou des *Lètes* francs de Rennes et des Maures de Vannes et d'Osisme, ou du *Lydaw*, *Letavia* armoricain des Triades et de Bède. Cette étymologie est la plus plausible.

La troisième Lyonnaise s'appelait Armorique depuis longtemps. Le concile de Vannes du ve siècle appelle le pays où il siége et la province de Tours, Armorique, dans sa lettre aux évêques absents du concile : *Epistola synodi Armorici ad Episcopos ejusdem provinciæ cui non adfuerunt.*

Le concile de Tours de 567 conserve ce nom dans le 9e canon, relatif aux Bretons [3].

Le poëme de Fortunat (*Miscellanea*, III, VIII), adressé *ad Felicem Episcopum Nanneticum in laudem ejus et regionis Armorici*, dit très-clairement : Quoique l'Armorique soit le dernier pays au bout du monde :

> Ultima quamvis sit regio Armoricus in orbe,
> Felicis meritis cernitur esse prior.

A l'extrémité de cette Armorique, les Bretons s'établissent avec l'agrément des Gallo-Romains maîtres du sol :

> ..... Tempore namque illo hoc usquoque Gallus habebat,
> (Ermold le Noir déjà cité.)

[1] Adjicimus etiam ne quis Britannum aut Romanum in Armorico sine metropolitani aut comprovincialium voluntate vel litteris episcoporum ordinare præsumat, (Voyez *Mémoires sur les Évêchés.*)

Après les premières émigrations de 460 à 498, l'Armorique, à la fin du siècle, étant entrée par alliance dans l'empire des Francs, ceux-ci appelèrent le pays qui recevait les Bretons, *Britannia* du nom de ses nouveaux habitants si remuants, et *Cornu-Gallia*, Pointe, Corne de Gaule.

On a même dit une fois *Britannia* et *Romania* [1] pour *Gallia*, au commencement du VIIe siècle.

Dès ce temps des *Britannia*, *Cornu-Gallia*, *Letavia*, les rois francs y régnaient sans conteste dans toute son étendue, de Dol à l'île de Batz, île du comte Revithur [2].

Quand donc Nicolas Viguier « croit que Clovis, en considé-» ration de ce que les Bretons s'étaient, sans contrainte, ren-» dus à lui, les laissa se gouverner toujours en l'estat auquel » il les trouva, » cet auteur judicieux admet une chose qui va de soi, quant à la soumission, puisque les Bretons n'étaient que les hôtes des Armoricains qui seuls traitaient avec les Francs; ceux-ci laissèrent naturellement sur le même pied les rapports déjà établis entre les Armoricains et les Bretons. Ils durent cependant stipuler alors que ceux-ci qui continuaient à passer sur le continent à mesure que les Anglo-Saxons envahissaient l'île, ne dépasseraient pas Vannes et Rennes, ce qu'ils voulurent bientôt faire.

Quant à l'état particulier des Bretons, il n'y en avait point encore; ils n'avaient pas acquis assez d'importance. C'est cet état particulier qu'ils entreprirent de créer dès qu'ils furent en force, entreprise racontée plus haut par Ermold le Noir et d'autres autorités.

Cet établissement des frontières, de la marche de Bretagne, indique assez que le pays n'était pas trop désert, puisqu'on voulait arrêter l'émigration de nouveaux habitants. Sans nier d'ailleurs la dépopulation de l'empire romain depuis Dioclétien, que tout le monde connaît et qui n'a pas grand'chose à

[1] Vie de saint Samson, § 2, dans Mabillon, p. 165, § 4, *ib.* 166. *De actibus quæ citra mare in Britannia ac Romania fecit.... ad Britanniam remeare.... ex Romania.*

[2] Illo autem tempore, Childebertus Rex Franciæ imperabat, simulque Britanniæ transmarinæ. *Actes de saint Lemaire.* Dom Morice, Preuves, I, c. CXCIV. L'auteur vivait à la fin du VIe siècle. Conférez Duchesne, I, p. 536, *Vie de saint Léonore:* Childebertus principabatur Franciæ et Britanniæ.

faire ici, le désert dont parlent sans cesse les légendaires, dont parle une fois Procope [1], sur les rapports des Francs à la cour de Constantinople; ce désert, il faut bien l'établir enfin, n'est point de l'époque romaine ni de l'époque armoricaine : il est tout entier des époques armorico-bretonne et bretonne. Les actes de saint Judoc et Winoch, de saint Melaire, les histoires de Riwal, de 513, fondateur de la Domnonée, de Jehan Reith de Cornouaille, dans Ingomar et Le Baud sont formels sur ce point :

« Quand le départ de Corsoldus et des Frisons avec la déso-
» lation de Domnocense, furent, par les mariniers de la Bre-
» tagne-Armoricaine, nuncez aux Bretons de l'île... Riwallus,
» ces choses oyes, prit la tierce partie de ses compagnons...
» Les Bretons d'Armorique et les insulaires érigèrent en roi
» Riwallus le libérateur... Incontinent, ils firent bataille
» champêtre contre partie des Frisons qui estoient demourez
» au pais... restitua aux comtes, barons, primats de Bretagne-
» Armoricaine leurs possessions et héritages longuement par
» lesdits Frisons occupés. »

C'est assez clair pour la Domnonée, que Le Baud appelle aussi Létavie. Quant au reste du promontoire, qu'il appelle fort bien notre Cornouaille, l'historien n'est pas moins explicite.

« Il y eut en iceluy temps (entre les Bretons transmarins)
» un autre noble homme auquel le nom était Jean... lequel,
» après la désolation faite par les Frisons et par Corsoldus,
» oyant que notre Cornouaille était déserte, passa la mer...

[1] Procope de Césarée, après avoir rempli à la cour des charges importantes, mourut en 569; l'ambassade franque mentionnée par Grégoire de Tours fut envoyée par Théodebert, roi d'Austrasie, de 534 à 539, auprès de l'empereur Justinien. C'est ce passage, très-peu conforme à la vérité, qui prétend que : « par surabondance d'hommes, tous les ans, un grand nombre d'entre eux » quittant l'île avec femmes et enfants, émigrent chez les Francs, qui leur » assignent la partie la plus déserte (ερημοτεραν) de leur empire, » d'où vient, dit-on, « que les Francs prétendent sur l'île elle-même une certaine supré- » matie. » (*De bello gothico*, l. IV, c. xx.) De tout ce passage, le *désert* seul trouve grâce devant la critique; cela prouve une fois de plus que le témoignage a moins de valeur qu'on ne lui en donne, qu'on ne doit le prendre qu'*ad referendum*, en le contrôlant par la date et par les autres textes contemporains d'auteurs mieux placés.

» print, habita et posséda cette région dont il fut prince, et y » régna sa génération [1]. »

On sait assez ce qu'il faut penser de cette transformation des pauvres émigrés qui passaient d'un désert d'où on les chassait, à un autre désert dans lequel ils trouvaient place paisible, de cette transformation, dis-je, en grands et puissants libérateurs; c'était le faible du temps et du pays, peu modifié par nos *Bretonistes.* Mais cette origine assignée avec autorité au désert du VIe siècle, les met d'un siècle en arrière sur Procope, et même sur le vieux Le Baud, puisqu'ils font remonter leur désert à la période romaine.

C'est ce pays *désert et barbare d'hier*, comme l'île qu'ils délaissaient, que les Bretons auront contribué *à coloniser et à civiliser*, si l'on veut, mais non à convertir, à évangéliser, désert ni romain ni armoricain, mais armorico-breton, contemporain de celui qui se faisait alors sur toutes les côtes de la Gaule par les pirates du nord.

Mais il importe autant à l'histoire qu'à la géographie de bien établir la date et le sens de *Cornu-Gallia.* Nous le ferons comme toujours, à l'aide des textes cités simplement : ils nous paraissent clairs et formels.

« Par une inspiration diabolique, Guidnerth tua son frère Merch pour régner à sa place, et le fratricide fut excommunié par le concile. Au bout de trois ans il demanda pardon au bienheureux Eudocée qui, après l'avoir absous, l'adressa à l'évêque de Dol, en Cornouaille (*in Cornu-Galliam*), à cause de la vieille amitié qui liait ses saints prédécesseurs à saint Téliauw et à saint Samson, premier archevêque de la cité de Dol, et aussi parce que Guidnerth et cet archevêque étaient Bretons de même nation et de même langue, quoique très-éloignés, et qu'il pouvait d'autant mieux expier son crime, pouvant se faire bien comprendre [1]. »

[1] Le Baud, *Histoire de Bretagne*, c. IX, p. 69.

[2] Diabolicâ admonitione occidit Guidnerth fratrem suum Merchion causâ contentionis regni; et perpetrato homicidio, fratricida excommunicatus est à synodo. Finitis tribus annis, requisivit veniam apud beatum Oudoceum; et datâ ei veniâ, misit eum in peregrinatione usquè ad episcopum Dolensem in Cornu-Galliam, propter veterrimam amicitiam et cognitionem quam sancti

Ce texte du concile de Landaff, dans l'île de Bretagne, au VIe siècle, ne se cite pas à propos de l'origine du mot de Cornouaille. Pourquoi ce silence ?

En voici un du IXe ou du XIe siècle, qui est dans le même cas :

« Les Normands, ces détestables pirates, ravagent et bouleversent de fond en comble le pays de Bretagne qu'on appelait autrefois Corne et fin des Gaules [1]. »

Le reste comme dans l'*Annuaire de Bretagne* pour 1862, p. 169. *Extrait de la vie de saint Viau.*

Un anonyme auteur d'un fragment d'*Histoire des Francs* du IXe et du Xe siècle, de 879 à 996, écrit en 917 :

« Auprès des Normands habitent les Bretons qui, chassés » jadis par les Saxons de l'île de Bretagne, ont donné le nom » de leur patrie au pays qu'aujourd'hui ils occupent, qui » autrefois s'appelait Cornouaille, Corne de la Gaule (*Cornu-* » *Galliæ*) [2]. »

Flodoard, dans sa chronique, dit vers l'an 919 : « Les Nor- » mands ravagent toute la Bretagne sise à la pointe de la » Gaule, sur le bord de la mer ; ils la broient, la détruisent, » en emmenant, vendant les habitants, et chassant tous les » autres Bretons [3]. »

Aymoin, moine de Fleury-sur-Loire, vers 1005, s'exprime à peu près comme l'Anonyme sur la Cornouaille.

Patres habuerunt antecessores sui inter se, S. Teliaus et S. Samson, archiepiscopus primus Dolensis civitatis, et propter aliam causam, eò quod ipse Guidnerth et Britones, et archiepiscopus illius terræ essent unius linguæ et unius nationis, quamvis dividerentur spatio terrarum ; et tantò melius poterat renuntiare scelus suum et indulgentiam requirere, cognito suo sermone. (Labbe, *Coll. Conc.*, t. V, 830, anno 560.)

[1] Hi itaque detestandi prædones (Normanni) Britanniæ regionem quam olim Cornu et finem Galliarum nuncupabant populantur et funditus disperdunt ; tunc metropolis Dolus et septem ei subjacentes civitates.... (*Vitalis vita*, Bollandistes, octobre VII, p. 1098 E.)

[2] Juxta quos (Normannos) habitationem habent Britanni qui pulsi a Britannicâ insulâ dudum à Saxonibus, eamdem regionem, quam modò incolunt, sibi vindicantes, appellavere a suâ gente Britanniam, quæ prius Cornu-Galliæ dicebatur. (Apud Duchenne, t. II, 631.)

[3] Nordmanni omnem Britanniam, in Cornu-Galliæ, in ora scilicet maritima sitam depopulantur, proterunt atque delent, abductis, venditis cæterisque cunctis Britonibus (Flodoardi *Chronicon*, ap. Duchenne, II, 590, an. 919.)

Raoul Glaber, moine de Cluny, écrivant au XIe siècle, de 1040 à 1050, dit à peu près la même chose :

« La dernière pointe de la Gaule s'appelle Cornouaille, Corne » de Gaule, car la métropole est la cité des Redones : cette » pointe de terre est habitée depuis longtemps par la nation » des Bretons [1]. »

Dom Morice disait donc bien de la Bretagne : « Sa situation » lui a fait donner d'abord le nom d'Armorique; sa figure, qui » est celle d'une péninsule, lui a procuré le nom de Cor- » nouaille [2]. »

Et l'abbé Gallet lui-même soutenait avec raison que le nom de *Cornouaille* était, aux premiers temps de notre histoire et dès l'époque de Grallon, synonyme de celui de *petite Bretagne*, et qu'il s'appliquait par conséquent non à une partie, mais à la totalité de notre péninsule [3].

Son erreur capitale, d'où sont venues toutes les autres, a été de confondre cette Cornouaille avec celle de Gradlon, en acceptant sans critique de toutes mains et voulant concilier à tout prix les historiens, chroniqueurs et légendaires, y compris le cartulaire de Landévennec, légèrement lu.

Son malheur a été de ne pas voir que cette grande Cornouaille a été peu à peu refoulée jusqu'à la petite Cornouaille de Gradlon, par la formation successive, du VIe au VIIIe siècle, des principautés de Domnonée, Broérec, Léon, Cornouaille et dans celle-ci le Poher, Le Faou, la terre de Rivelen (Crozon), le Porzay.

Que cette confusion, faite de bonne foi, soit une excuse, une circonstante atténuante du roman historique de Gradlon commencé par d'autres, et de ceux qui ne font que revoir et corriger le roman quand ils cherchent l'autorité et les droits du grand Gradlon, des Ve et VIe siècles, sur toute la Cornouaille et même ses exploits sur le bord de la Loire, peut-être au

[1] Regionis Galliæ inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu-Galliæ nuncupatur; est enim illius metropolis civitas Redonum, inhabitatur quoque diutius a gente Britonum. (Glabri Rudolphi, *Hist.*, l. II, c. III, dans D. Bouquet, X, p. 15.)

[2] *Histoire de Bretagne*, c. I.

[3] *Note première* des *Mémoires* de Gallet, à la suite de l'*Histoire* de D. Morice, 850.

delà, tandis que le premier Gradlon sérieux, quelque peu historique, ne peut être que du temps de Riwal, voire même de Comorre, d'après les *Preuves* des Bénédictins... (Actes de saint Melaine.)

Je n'oublie ni le *Cornwal* (corne des étrangers), ni le *Cornubia* (Kerné, Kernaw), de la Bretagne insulaire, puis de la petite Cornouaille Armoricaine, qui n'ont rien de commun avec le Cornu-Gallia, Cornouaille de la Gaule, surtout aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, puisque ces noms insulaires ne peuvent être, au plus tôt, que de la fin du VIIIe siècle. (Voir M. de la Borderie lui-même, *Précis des origines de l'histoire de Bretagne-Armoricaine* de 1861, p. 170.)

Mais cela sera complétement expliqué aux *Comtes et comtés de la Basse-Armorique, de la Cornouaille du* VIe *siècle*; il fallait seulement l'indiquer dès à présent pour l'intelligence de l'histoire.

VII

CHAOS FRANC ET BRETON, ÈRE CARLOVINGIENNE. — NOMINOÉ COMTE FRANC SE FAIT ROI. — CONSTITUTION DE LA BRETAGNE.

Après Judicaël qui a eu le titre de roi des Bretons, roi de la Bretagne dans les auteurs francs, celle-ci n'a plus d'histoire jusqu'au VIIIe siècle. Déjà celle du Broérec était finie avec Waroch (*patria Warochi*). Au delà, depuis la chute du comte qui commanda à toute la Basse-Armorique, Comorre que le roi franc, Childebert, persuadé par saint Samson, avait fini par abandonner en rétablissant Judual, héritier légitime de la Domnonée, au delà de ces limites les Bretons ne font pas parler d'eux.

Peut-être Judual, vainqueur de Comorre, l'avait-il remplacé dans tous les états des cités osismienne, curiosolite et venète, et Judicaël, son héritier, avait-il encore maintenu ou repris le faisceau de cette puissance. La Basse-Bretagne aurait eu ainsi quelque unité dès les VIe et VIIe siècles, et ne se serait vraiment divisée en principautés plus ou moins indépendantes qu'après Judicaël, dont l'abdication volontaire donne

une grande force à cet aperçu plausible, que rien ne dément et que Le Baud, d'après Ingomar, semble autoriser en disant :

« Des enfants de Judicaël, longtemps après sa mort, res-» plendissait toute la nation des Bretons, tellement qu'il n'y » avait pays ni province en toute ladite nation qui ne fût gou-» verné des neveux, pro-neveux et tri-neveux du roi Judicaël » et de ses deux fils. »

Le jour se lève ainsi sur le chaos breton, l'ordre y naît comme dans le chaos français à la même époque. Il est remarquable que notre sort se lie toujours à celui des Francs. Lorsque finit la triste ère des maires du palais, avant la fin du siècle qui avait entendu les serments de saint Judicaël, les Francs proclament leurs droits sans les exercer.

Le Maire du palais, dont le petit-fils commencera une nouvelle dynastie française, « Pepin de Herstall, vers 688-91, di-» sent les *Annales de Metz*, ayant assis sa domination comme » maire du palais, ne songea plus qu'à faire rentrer sous l'em-» pire des Francs les nations qui l'avaient jadis reconnu et » s'en étaient depuis affranchies par l'incurie des Mérovin-» giens, savoir les Saxons, les Frisons, Bavarois, Allemands, » Aquitains, Gascons, Bretons. Déjà le vaillant Pepin en avait » réduit quelques-unes; mais les autres persistaient dans leur » rébellion [1]. »

Du chaos breton, M. de Courson a dû dire : « Tout ce qu'il » est possible d'y entrevoir, ce sont des rivalités d'ambition et » de meurtre...; » et M. de la Borderie :

« Pendant près de deux siècles, depuis le milieu du VIIe pour » la Domnomée, et pour le reste depuis le milieu du VIe jusqu'à » la conquête carlovingienne (799), la Bretagne n'a pas d'his-» toire... un silence absolu, une nuit complète [2]. »

Je dois faire remarquer que notre histoire reprend comme elle a commencé, continué et fini par nos rapports avec les Francs, qu'elle reprend dès 688-691, 753, 786, associée à celle des Francs toujours maudits et imités toujours.

Au sortir de ce chaos, de cette nuit commencent les guerres

[1] Dom Bouquet, *Recueil des hist.*, t. II, p. 680.
[2] *Annuaire*, 1862, p. 79.

sans fin contre les Carlovingiens, de la part de toute la Bretagne; car, contre les Mérovingiens, les Bretons du Browérec et de la Domnonée paraissent avoir seuls ou principalement guerroyé ; ici, au contraire, les comtes de Léon commandent. Aussi Charlemagne, ses lieutenants et ses successeurs durent venir jusque-là, ce qui a fait dire avec raison que jamais avant, toute la Bretagne n'avait été subjuguée, c'est-à-dire vaincue et soumise.

Mais on aurait tort d'en conclure qu'elle avait été précédemment indépendante. On n'a dû la soumettre, la remettre sous le joug que lorsqu'elle a déclaré la guerre ou qu'elle s'est révoltée, ce dont elle était coutumière depuis Clotaire en 560.

D'après les *Annales* de Metz, autorité d'autant plus irrécusable qu'elle est étrangère à la Bretagne, Pepin de Herstall, maire du palais (691 ou 688 selon dom Bouquet), songea à remettre sous l'empire des Francs les nationalités qui, l'ayant reconnu jadis, s'en étaient affranchies par l'incurie des Mérovingiens : les Saxons, Frisons, Bavarois, Allemands, Aquitains, Gascons, Bretons.

E quibus quosdam præcellentissimus princeps Pipinnus jam subegerat; quidam adhuc rebelles exstiterant [1].

Les Bretons durent être de ces rebelles restés encore indépendants, puisqu'on ne voit pas qu'on se soit occupé d'eux à ce moment.

Mais Pepin le Bref, à peine roi, en 753, fit ce que son aïeul Pepin de Herstall n'avait fait que projeter; il envoya contre les Bretons une armée qui leur prit Vannes et se vanta de les avoir soumis [2], en leur faisant payer le tribut.

Sous le règne du successeur de Pepin, il y avait sur les frontières de l'Anjou un comte des Marches de Bretagne, lequel n'était autre que le fameux Roland, tué en 778 à la bataille de Roncevaux et qui, après sa mort, devint, comme le roi Arthur, chez les Bretons, le héros de tous les récits chevaleresques.

1 *Annales Francorum Mettens.*; dans dom Bouquet; *Récits de l'Hist. de France*, t. II, p. 680.
2 Dom Bouquet, t. V, p. 436.

Charlemagne envoya une première fois son sénéchal Andulf pour réduire les Bretons, en 786 [1] ; la véritable conquête eut lieu en 799 par le comte Guy, gouverneur de la Marche Franco-Bretonne.

Éginhard, annaliste de Charlemagne, s'exprime ainsi :

« Charlemagne résolut d'envoyer une armée en Bretagne. Après l'invasion de l'île par les Angles et les Saxons, une grande partie des habitants occupait l'extrémité de la Gaule, les terres des Vénètes et des Curiosolites. Ce peuple soumis aux rois francs et leur tributaire, acquittait quoiqu'à regret le tribut imposé. Comme elle cessait de le faire, le grand-maître de la maison, Andulphe, eut bientôt raison de cette nation perfide. Il lui amena, à Worms, des otages et beaucoup de chefs bretons [2]. »

Rapprochez cette version du VIII[e] siècle, de Gildas, de Gurdestin, de Grégoire de Tours et autres textes cités, et vous verrez que l'annaliste réunit toute l'émigration bretonne du V[e] au VIII[e] siècle dans ce court passage assez juste.

Une révolte suivit de près suivant la coutume. Le comte Guy, gouverneur des Marches de Bretagne, reçut l'ordre de réduire les rebelles. Ayant réuni ses forces à celles des autres comtes ses collègues, ce général parcourut la Bretagne dans toute son étendue et soumit entièrement ce pays des Bretons que les Français n'avaient jamais encore jusque-là subjugué

[1] Li Rois... assembla ses olz pour ostoier en Bretaigne la petite : si veullent aucun dire ci endroit que celle gent retiennent encore la langue des anciens Bretons *, quand li Englois, qui d'une partie de Saisoigne vindrent qui a pour nom Angle orent la Grande-Bretagne pour prix... lors s'enfuit une partie de la gent du pays, la mer passèrent et vindrent habiter ès dernières parties de la France.,. par devers occident, et celle gent sont ore celle qui sont appelé Breton-Bretonnant. — (*Recueil des historiens de France*, t. V, p 240... *Chronique de Saint-Denis*, an. 786).

[2] Is populus a regibus Francorum subactus ac tributarius factus, impositum sibi vectigal, licet invitus, solvere solebat; cumque eo tempore dicto audiens non esset, missus illuc regiæ mensæ præpositus Andulphus, perfidæ gentis contumaciam mira celeritate compressit, regique apud Wormariam et obsides quos acceperat et complures ex populi primoribus adduxit. (Eginhardi *Annales de gestis Caroli Magni*, an. 786, ap. Duchenne, II, 244, *Patr. lat.*, t. CIV.)

* Source du préjugé relatif au breton venu de l'île, préjugé *parisien* qui a duré depuis.

tout entier. Le vainqueur offrit à l'empereur à son retour de la Saxe, les armes des chefs sur lesquelles étaient gravés leurs noms, en signe de la soumission des princes du pays, de leurs vassaux et de leurs terres [1]. »

Ce passage montre plusieurs seigneurs indépendants se soumettant isolément : sans doute les chefs des principautés dont nous avons parlé, après l'abdication de Judicaël, constituées à la fin du VIIIe siècle pendant le chaos qui finit. Elles ont pu naître à la fin du VIe après la mort de Comorre, et se multiplier ou se développer pendant le VIIe et le VIIIe; c'est la marche naturelle des choses humaines et la manière de comprendre notre histoire qui ressort de l'étude des événements.

Ces deux textes, dont on ne cite ordinairement du premier que la seconde phrase, ces deux textes expliquent les guerres des Carlovingiens comme celles des Mérovingiens avec les Bretons en révolte continuelle, tout en prêtant serment, reconnaissant les droits, payant les tributs... Nos historiens bretons, qui seraient mieux nommés nos avocats, répondent toujours que ce sont là des auteurs francs, mais malheureusement nous n'en avons pas d'autres contemporains à leur opposer; toute notre histoire leur est due, il faut bien l'avouer, et leurs témoignages, de siècle en siècle, concordent d'une manière désolante pour le *Bretonisme* [2].

L'année de la mort de Charlemagne, les Bretons élevèrent à la royauté suprême un certain Jarnithim, désigné dans le *Cartulaire* de Redon sous le titre de Machtiern [3].

[1] Wido comes, qui in Marca Britanniæ præsidebat, unà cum sociis comitibus Britanniam ingressus, totamque perlustrans in deditionem accepit; et regi de Saxoniâ reverso arma ducum qui se dediderunt inscriptis singulorum nominibus præsentavit : nam his se ac terram et populum uniusquisque illorum tradidit. Et tota Britannorum provincia, quod nunquam antea, a Francis subjugata est. (Eginhard, *ibid.*, 799, ap. Duchenne, II.)

[2] D'ailleurs nos chroniques, légendes, actes des saints, nos annales authentiques confirment cette histoire; nous croyons la démontrer de plus en plus, à mesure que nous avançons.

[3] Un acte du *Cartulaire de Redon* s'exprime ainsi : Factum est 6 feria à Nativitate Domini (et fuit Nativitas Domini in die dominica); in ipso anno emisit spiritum Carolus imperator, regnante Jarnithino et (Vido comite) et Isaac episcopo; — dans plusieurs autres actes, un Jarnithim, comme simple Machtyern,

Ce chef fut-il immédiatement remplacé, ou trouva-t-il la mort en combattant pour l'indépendance de son pays? l'histoire garde le silence sur ce point : — elle nous apprend seulement que deux ans après l'élection de Jarnithim, Morvan, comte de Léon, fut élevé au rang de *chef des chefs* Pentyern, sur lequel, dans un plaid, à Aix-la Chapelle, en 818, Lantbert, comte de la Marche de Bretagne, fut interrogé par Louis le Débonnaire.

« Eh bien ! dit César à Lautbert, que fait la nation qui t'a» voisine? Honore-t-elle Dieu et sa sainte Église? A-t-elle un » chef et des lois? Laisse-t-elle nos frontières en repos?

» Cette nation, répond Lautbert [1], s'est jusqu'ici montrée » orgueilleuse, indomptable et sans loyauté. Tout ce qu'elle a » de chrétien, c'est le nom. Quant à la foi, au culte et aux » œuvres, tout cela est bien loin d'elle, les soins de la veuve, » des orphelins, il n'en reste plus rien [2].

» Les Bretons habitent les bois et vivent de rapines, à la » manière des bêtes fauves. Morvan est leur roi, si toutefois on » peut donner ce nom à qui ne gouverne rien [3]. »

» L'empereur lui répond :

» Lautbert, les choses que tu viens de rapporter sont » graves. Quoi! une nation de fugitifs possède des terres dans

[1] Gens, ait, illa quidem mendaxque, superba, rebellis
Hactenus existit et bonitate carens
Christicolum retinet tantummodo perfida nomen,
Namque opera et cultus sunt procul atque fides;
Cura pupillorum, viduæ, sive ecclesiarum
Nulla manet; coeunt frater et ipsa soror;
Uxorem fratris frater rapit alter, et omnes
Incestu vivunt, atque nefanda gerunt.

[2] Le traducteur ne rend ici ni le *procul*, ni le *nulla remanet*, en disant : En vain en chercherait-on en Bretagne. Le sens est évidemment : que les vertus chrétiennes ont disparu depuis la venue des Bretons. Il faut convenir que cela ne fait pas le compte de ceux qui s'imaginent qu'elles y ont été apportées par eux les premiers; mais il faut être vrai avant tout, surtout dans les traductions. C'est le vieux récit de César. Plus tard Guillaume de Poitiers répéta la même histoire dont la trace ne se retrouve (les Bénédictins l'ont fait observer) dans aucun document religieux du temps, ni dans aucun de nos cartulaires, qui pourtant mentionnent les désordres mêmes des prêtres.

[3] Hi dumis habitant, lustrisque cubilia condunt,
Et gaudent raptu degere more feræ...
Rex Murmanus adest cognomine dictus eorum,
Dici si liceat rex, quia nulla regit.

» notre pays, sans payer de tribut, et elle pousse encore l'or» gueil jusqu'à attaquer nos frontières !... Cependant comme » leur chef a reçu le saint baptême, il convient que je l'aver» tisse du sort qui le menace[1]. »

Witchar, envoyé charitablement par Louis le Pieux, trouve Morvan dans une forteresse située au milieu « d'un vaste » espace enclos d'un côté par une rivière, et de tous les autres » par des bois, des marécages et des haies impénétrables[2]. »

Witchar, ayant échoué dans sa mission, se retire en disant à Morvan :

« Nos ancêtres ont toujours pensé que ta race était légère » et inconstante, et tu m'en donnes aujourd'hui la preuve [3] »

Cependant le pieux Louis envoie un second messager. « Demande-lui, dit l'empereur, quelle fureur le tourmente ; » rappelle-lui les serments qu'il a prêtés, les obligations qu'il » a contractées jadis avec Charles mon père, la main qu'il a » souvent donnée aux Francs [4]. »

Morvan ne se rendant pas aux bons conseils, la guerre a lieu. Il trouve la mort près de son château de la Roche-Morice ; les Bretons se soumettent immédiatement, se rendant à discrétion.

La mort de Morvan entraîna la soumission immédiate de la Bretagne. L'empereur imposa telles conditions, prit tant et de tels otages qu'il voulut. Il disposa même souverainement

[1] Est res dura nimis hæc...
Quæ, Lautperte, meis auribus ore sonat...
Est quoque rex idem sacro baptismate tinctus,
Idcirco hunc primo nos monitare decet.

[2] Est locus hinc sylvis, hinc flumine cinctus amœno,
Sepibus et sulcis, atque palude situs.

[3] . . . . Semper nostros dixisse priores
Fama fuit quæ nunc mens mea certa feret,
Instabiles animos motus mutantia prorsus
Pectore concilia gentis habere tuæ...

[4] Dic, ait, o misero, quæ se dementia torquet...
Non memorat jurata fides, seu dextera Francis
Sæpe data, et Carolo servitia exhibita.

Le moine Ermold le Noir, historiographe poétique de Louis le Débonnaire, qu'il accompagna en Bretagne. — Traduction de M. de Courson. *Histoire des Peuples Bretons*, p. 311 à 317. — (Ermold Nigell. *Carmen Ludovici Pii*. L, III, vers. 93, sqq. apud Dom Bouquet, t. VI.)

des terres du pays. Ainsi la Bretagne entière baissa une seconde fois la tête sous le joug de la France[1] !

Cette nouvelle distribution souveraine des terres et de leurs droits entre les seigneurs n'a pas été assez remarquée.

Les historiens bretons, sans excepter D. Lobineau, omettent ce dernier trait, qui est cependant caractéristique. Il serait bien important de savoir quel changement fut apporté alors aux principautés, aux seigneuries et aux seigneurs eux-mêmes. Cette révolution dut tourner au profit des familles armoricaines naturellement les plus favorables aux Francs ; c'est parmi elles que l'empereur dut prendre Nominoé, issu des anciens chefs du pays, pour en faire d'abord un comte de Vannes, puis un duc de Bretagne. Dom Lobineau me paraît bien juger la politique franque et la conduite des seigneurs bretons à l'égard de Nominoé, qui leur devient suspect[2].

La Bretagne est si bien en état de *rébellion* presque permanente, que tel est le mot employé dans une charte de Charlemagne confirmée par Louis le Débonnaire, accordée à Hélocar, évêque d'Aleth en 816[3].

[1] Imperator ipse cum maximo exercitu Britanniam agressus, generalem conventum Venedis habuit. Inde memoratam provinciam ingressus, captis rebellium munitionibus, brevi totam in suam potestatem non magno labore redegit. Nam postquam Mormanus, qui in ea præter solitum Britonibus morem regiam sibi vindicaverat potestatem, occisus est, nullus Britto inveniebatur qui resisteret, aut qui... obsides qui jubebantur dare renueret. (Eginhardi *Annales*, ann. 818, apud Duchenne, II, p, 262-818.)

[2] Nuntiatur imperatori protervia inobedientium Brittonum, qui in tantam insolentiam eruperant, ut unum suorum nomine Marmonium regem appellare ausi sint, subjectionemque omnimodis recusarint. Ad quorum insolentiam ulciscendam imperator undequaque aggregata militari manu, fines Brittonum aggrediens... pro parvo tempore et labore cuncta populatur, donec interfecto Marmonio dum sarcinis castrensibus immeditatur à quodam regiorum equorum custode, nomine Choslo, tota cum eo Britannia succubuit, et manus dedit ad quascumque conditiones imperator vellet, denuo servitura. Nam et obsides qui et quanti jussi sunt dati, atque suscepti, et omnis terra secundum suam voluntatem disposita est. (*Lud. Pii vita*, ab Anonymo, apud Duchenne, II, 299-818.)

[3] Notum sit omnibus... quod quidam vir Hælogar Alethensis episcopus, detulit obtutibus nostris quamdam auctoritatem quam dominus et genitor noster Carolus bonæ memoriæ... ad petitionem ipsius ecclesiæ... fieri jussit, in qua continebatur insertum quod *tempore rebellionis*... in insula Machuti, depopulantibus hostibus ignemque submittentibus non solum thesaurus ecclesiæ.. verum etiam instrumenta perierunt (*Preuves* de D. Morice, t. II, f. 225-226.)

Pendant que Louis le Pieux était encore en son camp d'Ellé, près de la forêt de Briziac, dit Lobineau, Matmunoc, abbé de Landévennec, vint l'y trouver. L'empereur, surpris de la forme de son habit et de sa tonsure, s'informa de la règle de son abbaye. L'abbé lui apprit qu'on y suivait les pratiques des moines d'Irlande; l'empereur lui témoigna qu'il ne les approuvait pas, et lui ordonna de faire dorénavant observer dans son monastère, pour l'habit, la tonsure et la manière de vivre, les mêmes règles que l'on suivait dans ceux de son royaume [1].

Toujours disposée à la rébellion, *incauta rebellis*, la Bretagne élit à la place de Morvan, son fils Wiomarch, encore moins pacifique que son père; il recommence les ravages dès 822.

Traqué comme une bête fauve, le chef breton se sauve dans les montagnes. Cette fois, la guerre ne dura que quarante jours; écrasés par des forces supérieures (trois corps d'armée commandés par l'empereur et ses deux fils), les princes bretons se hâtèrent de faire leur soumission. Ayant Wiomarch à leur tête, ils se rendirent à Aix-la-Chapelle (en 825). Nominoé est nommé comte de Vannes [2].

Mais dès cette année même il reprit ses incursions sur le territoire des Francs. Lautbert, comte de Nantes, dirigea tous les efforts de la guerre contre le jeune comte de Léon. Wiomarch, surpris un jour dans un de ses châteaux, fut tué par les Francs [3].

Privés de leur grand chef, les Bretons se rendirent, en 826, à l'assemblée d'Yngelheim, protestant qu'ils n'avaient pris aucune part à la révolte de Wiomarch.

Le bouillant comte de Léon se révoltait donc à la fois contre l'empereur et le comte Nominoé, ce qui explique que les Bretons (machstyern) aient pu le désavouer après sa mort.

L'empereur voulant récompenser la fidélité du nouveau

[1] Eginhard, dans Pertz, *Mem. hist. Germ.*, t. I, p. 358, et Duchenne, 2, p. 265, 302.

[2] Murmuranux rex moritur et Nomenvio, apud Ingelsheim, ducatus ipsius gentis. traditur (*ibid.*, p. 222; *Chron. sax.*, t. I, p. 323).

[3] Wiomarchus, filius perfidus, terminos Francorum infestare non cessavit, donec ab hominibus Lautberti comitiis, in domo propria occisus est (Pertz, *Mon. hist. Germann.*, t. I, p. 358).

comte lors du soulèvement de Wiomarch, et croyant raffermir son dévouement à l'empire, tout en laissant au comte Guy, comme son père, le commandement de la marche de Bretagne, éleva Nominoé au gouvernement de la province. A la valeur brillante des Waroch, des Morvan et des Wiomarch, Nominoé joignait l'habileté consommée du politique. Le successeur de Louis l'éprouvera.

L'histoire de Nominoé est la confirmation éclatante de tout ce qu'on vient de lire sur les relations des Bretons émigrés avec les Armoricains et avec les Francs, de tout ce qu'on lira plus loin (Mémoire sur les Évêchés de la Basse-Armorique des ve au ixe siècles) sur leurs rapports avec l'Église des Gaules, dont ils méconnaissent de suite l'autorité comme ils méconnaîtront bientôt après les droits de leurs hôtes gaulois et francs, héritiers, depuis Clovis, de l'empire romain.

Cette dépendance est plus ou moins réelle et respectée, selon l'état des affaires, mais pleinement reconnue dès le vi^e^ siècle par Comorre, comte de la cité osismienne et usurpateur de la Domnonée, par Riwal, par Withur, par Guérec, par Waroch et par Juthaël, par l'évêque Régalis; au viie, par saint Judicaël. Ces droits sont négligés pendant le chaos franc et breton; rappelés cependant avant la fin du viie siècle par le premier Pépin, ils sont exercés, au viiie, par le second Pepin.

Nominoé, descendant des anciens chefs des pays armoricains ou bretons, est donc nommé par l'empereur Louis le Débonnaire, souverain et vainqueur des Bretons rebelles, d'abord comte de Vannes après la mort de Morvan, gouverneur de la province de Bretagne après la mort de Wiomarch, le comte Guy restant depuis Charlemagne, comte de la Marche, chargé de maintenir l'obéissance à l'empereur.

Il reste prudemment et loyalement fidèle à son bienfaiteur, mais se rend indépendant sous son fils.

Cependant Érispoé, fils et successeur immédiat de Nominoé, fait encore hommage à Charles le Chauve en lui donnant les mains, en 891 [1].

A peine devenu indépendant et infidèle à ses serments, No-

[1] *Annales de S.-Bertin,* dans D. Lobineau, *Hist.*, p. 51 ; preuves, col. 99.

minoé se révolte aussi contre l'Église, et avec la fougue bretonne il va jusqu'au schisme de Dol, qui se serait accompli sans la patiente sagesse de l'Église romaine. Comme par une conséquence nécessaire, les Bretons se sont conduits de la même manière envers l'Église d'une part, envers les Armoricains et les Francs de l'autre, ou, dans la langue de nos jours, envers le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. C'est un parallèle instructif pour bien comprendre notre histoire.

Aussi le concile de Tours de 849, défenseur impartial des droits de l'Église et de ceux de l'État, rappelle-t-il avec autorité à Nominoé tous les droits qu'il a violés : après plusieurs autres reproches trop mérités...

« Mais les désordres du dedans ne le cèdent point à ceux que » vous avez commis au dehors ; vous avez chassé de leurs » siéges les évêques légitimes, et vous avez mis à leur place » des mercenaires, pour ne pas dire des larrons et des bri- » gands. Vous avez violé les droits de la Métropole de Saint- » Martin, quoique vous ne puissiez nier que la Bretagne ne » relève de son siége. Enfin, vous avez, autant qu'il a été en » vous, renversé le bon ordre de l'Église... Pour combler la » mesure, vous avez voulu montrer à toute la terre le peu d'es- » time que vous faisiez du successeur de saint Pierre, du pre- » mier évêque du monde... Vous lui avez fait l'injure de ne » pas recevoir ses lettres... Pour vous dire aussi un mot au » sujet de vos ambitieuses entreprises : ignorez-vous qu'il y a » entre les Francs et vous, des limites certaines qui mettent » d'un côté les terres que les Francs ont conquises dès le com- » mencement de leur domination, et de l'autre celles qu'ils » ont accordées aux Bretons ; et si vous ne l'ignorez pas, pour- » quoi méprisez-vous la loi de Dieu qui défend de passer les » bornes que nos Pères ont établies [1] ? »

Voilà donc Nominoé indépendant par des procédés qui ressemblent plus qu'on ne dit à ceux de Comorre le maudit, et de tous les ambitieux. Hélas ! cette royauté dure peu et donne vite raison aux Pères du concile de Tours.

En 891, le nouveau duc ou roi meurt pendant qu'il tâchait

[1] D. Lobineau, *Histoire*, pour la traduction française de cette lettre foudroyante ; et, pour le texte, voyez *Collection des conciles*.

de réparer par ses bonnes œuvres les désordres de sa vie, dit D. Lobineau, et aussitôt la discorde se met dans sa famille où elle couvait même de son vivant. Salomon, orphelin d'un frère aîné Rivallon, qu'il avait élevé comme son fils, se croit frustré par Erispoé, qu'il regarde comme un usurpateur. Ceci prouve que l'hérédité directe était inconnue, ou au moins mal établie en Bretagne, qu'elle existait plutôt entre les aînés de la famille, comme en Orient, et qu'on prendrait une peine inutile à vouloir y chercher des dynasties héréditaires en ligne directe du ve au ixe siècle... Nous reviendrons là-dessus aux *Comtes et comtés de la Basse-Armorique.*

La haine de Salomon va jusqu'à faire tuer Erispoé sur les marches de l'autel près duquel cet infortuné prince, digne d'un meilleur sort, cherchait un refuge.

Salomon eut, en 874 [1], le même sort qu'il avait infligé à Erispoé. Trop juste peine d'un crime qui lui avait procuré un si long règne. « Il mourut accablé de douleur, mais adorant » la main de Dieu appesantie sur lui [2]. »

La royauté bretonne s'évanouit ainsi jusqu'après les désastres de l'invasion normande. Il faut toujours de grands malheurs pour nous rendre sages et unis pendant quelque temps. Nous ne sommes pas encore corrigés, depuis les invasions anglo-saxonnes dans l'île, depuis le chaos breton qui suivit la chute de Comorre, la mort de Judicaël et prépara sans doute la formation des principautés et l'élection des chefs suprêmes Jarnithim, Morvan, Wiomarch; depuis leurs défaites et les divisions qui facilitèrent les victoires des Francs, qui créèrent, on peut le dire sans le vouloir la royauté, l'indépendance de Nominoé, éphémère aussi. Elle se reconstitue cependant sous les ducs Alain, vainqueurs des Normands. Comme la première unité armorico-bretonne s'est dissoute après Comorre, qui l'avait faite *per fas et nefas*, comme la

[1] Salomon in fugam lapsus, in Paucherum secessit, et quoddam monasteriolum ingressus (dans un petit monastère du comté de Poher)... à suis circumventus, quod à nemine Britorum quidquam mali sustinere deberet, traditus est Francis hominibus Fulcoaldo et aliis. *Ann. S. Bertini*; *Réc. de l'Hist. de France*, t. I, p. 118. *Patr. lat.*, t. CXXV, p. 1272.

[2] Dom Lobineau, *Hist.*, p. 67.

seconde s'est dissoute après Judicaël, qui l'avait reçue peut-être de Judual rétabli après Comorre l'usurpateur, ou qui l'avait réalisée lui-même par son mérite et ses talents; la troisième royauté, préparée à travers les rivalités d'ambition et de meurtres du chaos breton, période douloureuse de formation des principautés, d'un ordre politique en Bretagne, la troisième unité fondée par Nominoé, notre grand homme, notre grand politique, fut bien agitée dans ses commencements et pendant toute sa durée, par tant et tant de guerres, que D. Lobineau, dans son Histoire, ne peut compter dans notre histoire que 97 ans de paix, jusqu'à la réunion à la France!

Constatons encore que la situation de la Bretagne vis-à-vis de la France ne fut vraiment changée que par Nominoé son fondateur.

Jusque-là il n'y eut que révoltes et soulèvements, réprimés plus ou moins vite et plus ou moins complétement. La conquête carlovingienne est un terme impropre: il n'y eut que soumission plus étendue, plus complète et répression plus sévère en 799, 818, 822, 826, parce que les révoltes avaient été plus générales et plus fréquentes.

Ce n'est donc que depuis le IXe siècle que l'on peut distinguer en Bretagne le *dominium utile* et le *dominium honorabile*, le vassal et le suzerain, sans s'arrêter plus qu'il ne convient aux titres de roi, ou de duc, ou comte, donnés plus ou moins justement aux chefs armorico-bretons depuis Comorre [1]...

Après ce meurtre de Salomon, trop juste peine de celui d'Erispoé, la Bretagne fut possédée par Gurwand et Pasqwiten, comtes de Rennes et de Nantes, et par plusieurs autres princes indépendants, tels que les comtes de Cornouaille, de Léon, de Paher, de Gouello, etc., etc.

Il est plus juste de dire que la Bretagne, à peine Nominoé mort, fut de nouveau divisée et bientôt livrée en proie aux hommes du Nord, aux Northmans, par les dissensions de ses comtes, vicomtes, comme l'avait été quelques siècles auparavant la Bretagne insulaire.

[1] Ce sont là, d'ailleurs, questions de droit à débattre entre jurisconsultes, plutôt que questions historiques.

Comment ne pas éprouver un sentiment de profonde tristesse, en voyant la noblesse et le clergé de la Bretagne-Armorique, émigrer en Angleterre à leur tour comme les nobles et le clergé bretons avaient jadis émigré en Armorique, pendant que les pauvres laboureurs bretons restaient livrés aux Normands [1] ?

L'Armorique seule s'était mieux défendue contre les pirates du Nord, lorsqu'elle recevait les malheureux Bretons.

Comment ne pas convenir que toute cette histoire de la petite Bretagne, qui vient d'être déroulée dans l'île et sur le continent, est profondément triste? Qu'on lise surtout, et qu'on relise en le pesant bien, après tout ce qui va suivre, le jugement porté sur notre petite Bretagne par l'historien de saint Guénolé, Gurdestin, au premier chapitre du *cartulaire* de Landévennec [2] ! L'on n'appellera pas Gurdestin un Jérémie prophétique: non, c'est un juge sévère mais consciencieux, désolé d'avoir à condamner ses contemporains, et plus encore leurs pères ; car on sortait à peine du chaos breton, sombre et sanglant chaos de deux longs siècles en Basse-Bretagne.

Ce coup d'œil historique est devenu forcément un parallèle entre les Armoricains et les Bretons. En les jugeant impartialement, on verra ce que les insulaires ont apporté à leurs frères dans l'Armorique, la vraie part qui leur revient dans l'histoire de la Bretagne continentale jusqu'au IXe siècle et au delà ; quelle influence ils ont pu exercer sur le caractère, les mœurs, la civilisation, la religion de l'Armorique Bretonne.

Je crois pouvoir dire cependant d'ores et déjà, qu'il n'y a plus lieu de parler de la *colonisation et de la civilisation par les Bretons insulaires de l'Armorique déserte et barbare*, même avec les amendements récents sur le sens du mot désert et sur la barbarie qui signifierait le paganisme; amendements tardifs de pure forme et insuffisants d'une thèse beaucoup trop absolue, insoutenable en archéologie et en histoire.

[1] Pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate Normannorum remansuerunt alesque defensore et rectore (Chron.-Nannetense).

[2] Voir aux *Évêchés*, aux *Comtés* et à l'Appendice du 1er vol.

Le désert et la barbarie étaient dans l'île de Bretagne que quittaient les pauvres exilés et non dans l'Armorique qui les accueillait généreusement et chrétiennement. Le *Bretonisme* fait là une singulière interversion des rôles, qu'on aurait droit de trouver absurde et ingrate, si l'on voulait emprunter son langage; il ne peut plus être question que d'apprécier sans préjugé, sans parti pris, les Armoricains et les Bretons.

Cette appréciation est facile à celui qui n'a pas été élevé au milieu des préventions, bercé de légendes bretonnes, qui n'a pas de thèse à soutenir, de cause à plaider.

Il est facile aussi, à celui qui cherche simplement la vérité, de convenir que cette étude historique l'a fixé lui-même sur plusieurs points importants.

Quand il a voulu étudier à fond notre histoire, l'auteur a dû être influencé par les écrivains qu'il lisait; il lui a fallu le temps de les contrôler par l'observation du pays, et en consultant les sources historiques. C'est ainsi qu'il en est arrivé à prendre le milieu entre deux opinions exclusives. Car ce qu'il présente au public en demandant sa bienveillance, c'est avant tout *une œuvre de bonne foi.*

VIII

LA VRAIE HISTOIRE DE BRETAGNE DÈS LE TEMPS DE LA BONNE DUCHESSE ANNE DEVENUE REINE DE FRANCE, PAR PIERRE LE BAUD SON CONSEILLER ET AUMONIER.

La meilleure preuve de bonne foi que je puisse donner, et la contre-épreuve la plus probante, c'est d'analyser fidèlement par extraits Pierre Le Baud notre premier historien, notre Grégoire de Tours, plus complet que celui-ci. Car on trouve dans son histoire presque tout ce qui vient d'être présenté sincèrement, comme plus ou moins nouveau, et surtout comme contesté, nié de nos jours encore; en sorte que si le mérite de la priorité, de la découverte, est repris en partie par Le Baud mieux connu, cet auteur vient au moins par son autorité, plus appréciée désormais, compléter notre réfutation historique du *Bretonisme.*

Le principal est que la vérité triomphe, quelle que soit la part de ceux qui ont contribué à amener ce triomphe; le public la fera dans son équité.

Après avoir recherché notre histoire à travers les Bénédictins et nos écrivains contemporains, contrôlés par les auteurs anciens et ceux du moyen âge; alors seulement j'ai eu l'idée d'étudier, la plume à la main, P. Le Baud, pour savoir au juste ce qu'il restait de vérité dans ses Annales, sous les origines Troyenne et Conanienne...

Grande fut ma surprise quand je vis le trésor dont j'avais eu le bonheur de recueillir les paillettes dorées dans un sable bien mélangé qu'il a fallu laver avec beaucoup de soin...

Mais mon travail a été bien récompensé par le résultat dont je m'empresse de faire hommage à la Bretagne et à la France : puisqu'il s'agit de nos origines historiques et religieuses, quelques-uns au moins y prendront intérêt.

Je commence par les généralités de l'historien extraites, partie de sa préface dédicatoire à la reine Anne, partie du corps du livre.

« Je me suis enhardy d'asseoir et apposer ma plume à » écrire ce que ay pu trouver touchant la dite matière, en li- » sant et en cerchant aucuns livres ystoriaulx, avecques les » chronicques annaulx des roys, des princes et des temps, » celles aussi de plusieurs églises anciennes, et les légendes » des saincts et sainctes qui de ce font mention, et y adjous- » tant et moyennant l'aide de Dieu, sans lequel nul œupvre » n'est commencé, médié, ny finy, ay le tout concuilly, com- » posé, et mis ensemble en ce présent Livre, depuis Conam » Meriadoch, qui fut le premier roy breton de votre dite Bre- » tagne Armoricane, jusqu'au temps de prince de bon mé- » moire, le duc François derrenier, votre bon père, dont Dieu » ait l'âme...

» Au premier chapitre est décrit quels peuples possédaient » Armoricque au tems que Jules César la soubmist, et la ré- » sistance qu'ils firent aux Romains. Non pas pour attribuer » la gloire d'eulx aux Bretons qui occupent leurs lieux, mais » pour manifester et magnifier la vertu des dits Armoriques, » et montrer qu'Armoricque n'était pas déserte ne inhabitée

» avant que les dits Bretons y vinssent, si comme anciens ont » voulu lire en leurs livres [1].

» Et pour obvier aux émulateurs, dont je suis seur que » plusieurs seront de prime face currieusement encquerrants, » desquels des dessusdits volumes ystoriaulx je nouvel escrip» vain ay prins et extraict ce livre. Je les ai nommez es en» droits de leurs rapports; non pas partout, car plusieurs » choses y sont senties, dont les noms des escripvains sont » incogneus. Mais je n'y ai riens mis ne adjousté, que je n'aye » trouvé en escript notable, et que je ne croye contenir » vérité [2]. »

Évangélisation de l'Armorique. — Véritable rôle religieux des Bretons en Armorique.

« Toute celle région d'Armorique, par la prédication des » neveux Joseph d'Arimathie qui preschèrent la foi de Jésus» Christ par Austrie, la dite Armorique et la Grande-Bretagne » fut convertie au tems du *pape Eleuthère* [3]. (C. I, p. 16.)

» Afin qu'ils évadassent la tirannie des Saxons, et qu'ils ser» vissent plus dévottement et secrettement à Notre-Seigneur, » plusieurs saints hommes, cherchèrent lieux solitaires dont » très-grand nombre vint en cette Bretagne... Desquels sont » ici dénotés les principaux : saint Samson, archevêque de » Boracense, saint Paul, saint Tugdual, saint Magloire, saint » Paterne, saint Maclou, saint Brieuc, saint Mean, saint Gildas, » saint Golvin, saint Colombain et autres... (C. IX, p. 64, 65, 66.)

[1] Je note de suite cette préoccupation patriotique de notre historien, dès le XV[e] siècle, et la donne en exemple à d'autres auteurs moins bien inspirés dans le nôtre. On comprendra que je laisse à Le Baud les Troyens, Conam..... c'est le tribut payé à son époque et à sa position officielle d'historiographe..... M[me] Anne ne pouvait descendre de moins haut qu'aucune autre maison régnante.

[2] Prologue de l'auteur et dédicace à madame Anne par la grâce de Dieu royne de France : et par cette même grâce duchesse de Bretagne.

La suite des généralités est extraite du corps de l'*histoire* dont je cite l'édition in-folio, MDCXXXIII, Paris, Gervais.

[3] Il faut ici faire des réserves, au moins pour Joseph d'Arimathie et ses neveux : mais on doit prendre acte de l'état complétement chrétien et orthodoxe de l'Armorique, bien avant l'ère bretonne. Quant à la conversion de l'Armorique au temps du pape Éleuthère, elle est aussi admissible que celle de l'*île de Bretagne.* (V. Rohrbacher, *Hist de l'Église,* t. V, p. 176.)

» Aussi avaient été saint Samson, saint Tugdual, saint Paul » et les autres religieux hommes ci-dessus nommés qui » étaient passés en Armorique et y fleurissaient, évêques » éleus (pour élus) des provinces : Samson de Dol, Paul de » Legionense, Maclou d'Alethense, Brieuc de Briocence..... » C. x, p. 73.)

» Selon Bède, par le discord civil des Bretons et la famine » qui survint au pays, le peuple fut contraint de fuir l'île, et » les religieux à grands cris chantaient sous les voiles, le » psaume 14 : *Dedisti nos Deus tanquam oves escarum, et in* » *gentibus dispersisti nos.* (C. XIII, p. 89.) »

Émigration bretonne des ve et vi^e siècles dans l'Armorique. — Princes armoricains : Canao, Conober, Comorre. — Guerre entre *Armoricains et Bretons.*

« Partie par les Saxons qui mentirent leur foy aux Bretons » (an 484 à 560), partie aussi par lesdits Bretons qui faisaient » entre eux batailles civiles, la Bretagne entré détruisirent, » d'une mer à l'autre. Si enfuirent les Bretons en Galles et » partout ailleurs où ils espérèrent trouver refuge; vinrent » plusieurs d'eux à leurs compagnons en Armorique. Semblablement plusieurs autres princes du royal lignage des » Bretons, avec multitude de nobles et de populaires, en telle » manière qu'ils couvrirent la terre et qu'il semblait qu'un » nouveau peuple fût venu l'habiter[1]. (Suivent Riwal de Domnonée et Jean Reith, de Cornouaille, que nous retrouverons » aux Comtés, *rapprochés des évêchés*, dans la Basse-Armorique, du ve au vi^e siècle.)

» Les princes dessus nommés qui nouvellement eurent » passé la mer et habité Armorique, et les anciens princes » particuliers du pays : c'est à savoir Canao, comte de Vannes[2], » Conobert, comte de Nantes et de Rennes, Comorus, comte » de Legionnense et autres, prinrent chacun d'eux licence » d'user de volonté sans crainte par déffaut de justice, dont » grandes séditions, occisions et batailles intestines, civiles,

[1] Les premiers émigrants vinrent vers 460, avec *Mansuetus episcopus Britannorum*, de 461 au concile de Tours. Ceci se rapporte aux émigrations plus nombreuses qui suivirent les désastres de 473, 474, 490.

[2] Digne successeur d'Eusebius. V. *Vie de S. Mélaine.*

» socielles et serviles s'ensuivirent entre eux, environ l'an de
» Notre-Seigneur 560, et en dit Grégoire de Tours au IVe livre
» de ses Chroniques, que Canao, comte de Vannes, qu'il ap-
» pelle comte des Bretons, occit trois de ses frères... (C. x,
» p. 67.) »

Ce prologue place la *vraie* histoire de Le Baud dans son jour favorable; peut-être y a-t-il encore quelque mérite à l'y avoir *découverte*. Le reste de l'histoire n'est pas aussi clair, mais vaut cependant mieux que celle qu'on veut nous faire avec moins de critique.

Suite des origines armorico-bretonnes, selon P. Le Baud. — Aperçu général des Évêchés.

P. Le Baud continue son aperçu général par évêché. Je l'analyse exactement au risque de paraître long : il mérite d'ailleurs cet honneur, et ces citations nous serviront dans la suite. On remarquera particulièrement ce qu'il dit des évêchés d'Osismii et d'Aleth, comme venant à l'appui des origines historiques et religieuses que nous présentons.

« Dit Jules-César que en celle Celte estaient les cités qu'il
» appellait Armoricannes; ainsi nommées pour ce qu'elles
» étaient situées près de la mer, dont la région fut aussi ap-
» pelée Armorica, qui vaut autant comme *ora maris*, c'est-à-
» dire Orée de mer, et le retiennent encore les Bretons en leur
» langue, appellant le pays prochain des rives, Larmor. »

« Et cette Armorique, décrit Pline second, laquelle est
» presque une isle très-délectable à regarder, s'étendant en
» l'Océan en la fin des Ocismes, lesquels sont à présent nom-
» més Leonenses, ainsi qu'il sera dit ci-après, et que en elle
» sont les Venelles, les Curiosolites, les Diablintes et les Ren-
» nois (c. I, p. 4), et à présent Armorique, maintenant nom-
» mée Bretagne, selon l'histoire de neuf saints ses patrons;
» neuf nations particulières desquelles chacune fait un diocèse:
» c'est à savoir les Macloviénses, les Dolenses, les Rennois,
» les Nantois, les Venetenses, les Corisopitenses, les Leonenses,
» les Trecorenses, les Briocenses; entre lesquelles toutefois il
» y a merveilleuse distinction. Car trois sont devers Orient
» qui ont la langue Gallique, trois devers Occident qui en

» tout usage ont langue Britannique, et les trois autres qui » sont entre deux, ont mixtement l'une et l'autre langue, et » s'étendent distinctement à l'environ qui est appelé circuit » de Bretagne et retiennent seulement trois de ces peuples » leurs noms du temps de Jules-César, c'est à savoir les Ren- » nois, les Nantois et les Venetenses. »

« Et pour déclarer d'une chacune des cités selon l'autheur » de ladite histoire des neuf saints, des Maclovienses, Ale- » thense et, selon aucuns antiques, provinciaux, Romains » Aliud, Adalla, dont le lieu où elle était située est jusques » à présent nommé Quidallet, et fut celle très-ancienne cité » d'Alethense anciennement moult fréquentée de peuples, de » navires et de marchandises selon l'histoire de saint Maclou; » aussi y fut le siége épiscopal jusques au temps de Jean » évêque. (C. I, p. 5, 6.) »

« Selon les écrits de l'Église Samson de Dol, l'opinion et » relation d'aucuns est que cette cité des Dolois, selon Tholo- » mée appelée Neomagus, laquelle longtemps après fut détruite » par Cortoldus, roy des Frisons, et qu'elle fut au lieu qui » encore en langue Britannique est appellé Kerfeunten, c'est-à- » dire ville de fontaine, et qu'elle ne put être réédifiée pour la » division des Bretons, seigneurs du territoire, ainsi fut tenue » sous la juridiction d'Alethense, jusques à la venue dudit » Samson [1], lequel la restaura et réédifia en cité et y tint » siége métropolle, non pas à Kerfeunten mais au lieu où elle » est de présent, lequel il nomma Dol, pourtant qu'il y trouva » le prince d'icelle terre, nommé Privatus, en douleur de sa » femme qui estait lépreuse et sa fille démoniacle, qu'il garit, » selon l'histoire de luy et ces choses de saint Samson et de » l'imposition du nom de Dol, rapporte aussi Vincent de » Beauvais au 114e ch. du 2e livre du *Miroir historial*. (C. I, » p. 10.) »

« Les Corisopitenses, selon Nicolas de Germanie sus Tholo- » mée sont ceux qui retiennent la région que tenaient au » tems de César les Curiosolites [2]; ils ont par devers l'Orient

[1] Il est remarquable que Le Baud regarde sans hésiter Alet et son évêché comme antérieurs et supérieurs à Dol primitivement. Cela devait être en effet.

[2] Il n'est pas besoin d'insister sur cette confusion des Corisopites et des

» les Venetenses, du côté d'Occident les Occismes ou Leo-» nenses, à Septentrion les Lexovienses à présent nommés » Trecorenses, et à Midy la mer d'Aquitaine, et est à présent » la région en vulgal appellée Cornouaille; car combien que » selon les provinciaux Romains elle soit en latin nommée » *Corisopitum* toutefois l'appellent plusieurs *Cornugallia*, pour » ce qu'elle fait la corne ou la cornière de Gaule, dont il est à » noter que ès fins d'elle se fourche le promontoire *Gobæum* » en deux monts appellés l'un Menethum et l'autre Ménénémet » qui s'abaissent en s'approchant de l'Océan, où ils s'avancent » plus que les autres terres en manière de cornes ou de cor-» nières. »

« Et fut anciennement, selon la renommée, la cité des » Curiosolites, appellée Ys, qui était située entre lesdits monts » sur la rive de la mer, qui retient encore ce nom de Ys, en » laquelle cité qu'on dit avoir été submergée par les flots en » l'Océan au temps de Grallon second roi breton d'Armorique, » estait l'apport des richesses et autres délices vénales qui » étaient apportées en Armorique des estranges régions, car » pourtant qu'aux habitants d'elle seulement était cognu » l'usage de transnager le Raz, les forains y descendaient » leurs marchandises dont elle estait plus fréquentée et » habitée, et de si grand amplitude et authorité que jaçoit ce » que les historiens galliques ayent dit le nom de la cité de » Paris avoir été imposé en mémoire de Paris, fils du roi » Priam de Troye, ou de la déesse Isis qui anciennement y fut » honorée, les Corisopitenses se vantent ledit nom de Paris luy » avoir été attribué, comme pareille à Ys.

» Après la submersion de laquelle ledit Grallon donna à » saint Corentin, qui fut en son tems évêque de Corisopitenses, » son palais appelé Kemper avec la terre adjacente selon » l'histoire de luy, auquel depuis a été et est le siége épis-» copal, et la cité desdits Corisopitenses, qui des noms du » palais et de l'évesque est jusques ici appellée Kemperco-» rentin [1]. (C. I, p. 14, 15.)

Curiosolites... due peut-être à Le Baud, après les fautes de la *Notice des provinces*.

[1] On voit que Le Baud donne ici les étymologies de *Corisopitum* et de Cor-

» Les Leonenses sont aussi ès lieux de ceux que Jules » appelait Occismes, de leur cité nommée Occismense, Occis» morense, lesquels Occismiens il dit avoir esté compagnons » des Venetenses. Ils sont entourés de la mer Océane, car cette » mer prend son ploy ès Occismes à retourner vers les septen» trionnels. »

« Et de la fondation d'icelle cité de Occismes, qui jadis selon » que l'on trouve en aucunes anciennes histoires, fut la prin» cipale cité entre les Armoricanes, et où les rois et princes » de Bretagne Armoricane plus souvent habitaient, et laquelle » estait située en la dernière partie d'Occident, au pays d'Agi» nense, au lieu où de présent est Brest;... et de la situation » et imposition de celle cité d'Occismense, est dit en l'histoire » Saint-Gouesnou, que en celles parties est un trespas de mer » par lequel l'on passe d'Aginense en Crauzon, appellé *Mun» gullus*, signifie gueule de mer, pourtant que les terres s'appro» chent l'une de l'autre, et par petite intervalle y sont dis» tantes....; en laquelle cité des Occismes après que toute » celle région d'Armorique, par la prédication des neveux » Joseph d'Arimathie qui preschèrent la foi de Jésus-Christ » par Austrie, ladite Armorique et la Grande-Bretagne fut » convertie au tems du pape Eleuthère, fut institué siége épis» copal, qui retint par longtemps ce nom de Occismorense; » mais selôn ladite légende saint Gouesnou, pour ce que » d'ancienne coutume voulaient être trouvés en celle cité » 6666 hommes batailleurs; lequel nombre, selon les Romains, » fait une légion, furent le païs et la cité par propre nom » appelez Legionne; dont l'on trouve en aucun volume être » mention faite de la cité de Legionnense et furent aussi à » icelle cause les peuples nommez Legionnenses, qui depuis » par nom syncopé Leonenses et ledit pays Léonie, qu'il

nouaille par *Cornu-Oppidum* et *Cornu-Gallia*... Mais surtout il ne se doute nullement de l'apport de ces noms par les insulaires *Cornalii, Ottadini*, des environs de *Corisopitum*. Cette découverte était réservée au XIXe siècle. Pour appécier P. Le Baud et ses étymologies, il faut connaître le pays ou l'observer de près, par exemple de la belle lieue de grève de *Pentrez* Saint-Nic, sur la magnifique baie de Douarnenez, bordée de ruines romaines. De l'*ex-villa* de *Pentrez* proviennent les fragments de crâne déposés au Musée de la Société anthropologique de Paris (V. son *Bulletin*, t. III, p. 546).

» retient encore et cest leur cité maintenant située près l'autre » rive de la mer par devers septentrion et nommée Château- » Paul du nom de saint Paul leur patron, qui là applicqua » venant de l'île de Bretagne, et y est leur siége épiscopal; » car Legionnense, selon aucuns auteurs, environ l'an de » Notre-Seigneur 453 que Marcian impérait, fut ainsi que » plusieurs autres cités de Gaule, détruite par les Huns, les » Parthes et les Vandales. Mais Paulinus, évêque de Leonense, » dit qu'elle fut subvertie par autant celuy tems par les Bri- » sans et autres peuples d'Italie, par autant celuy tems César » empereur avecques nefs cursoires à punir la déloyauté des » Legionnenses qui avaient occis Salomon leur roy de Bretagne » Armoricaine, premier de ce nom, son allié....; et est main- » tenant pour punition de ses péchés réduite à la semblance » d'un petit chastel, et si est privée de nom et de chose car » elle a du tout délaissé a être cité,.est appelée Brest sur Che- » vreuse....; et a été à Legionense attribué le dit nom de » Brest, en mémoire de ce que là, comme dit a esté, fut la » station et demeure maritime des roys de Bretagne. Car Brest » est dit en latin *Bresta* est interprété par la dérivation de son » nom, au plus vrai dire ethimologie, *Britannorum regum* » *æquorea statio*[1]. »

« Et est Château-Paul, au lieu où jadis fut le Chastel et le » port que Tholomée appelait *Saliocanus* que tenaient les » Sussuniens et appelle leur cité Vorgonium en la Mediter- » raine, il dit là les dits Sussuniens etre les derniers jouxte » le promontoire *Gabeum*, entre ledit promontoire et la mer[2]. »

« La quelle cité de Vorgonium avec le chasteau Staliocanus » furent détruits par les dessus dits Huns, Parthes et Van- » dalles, ou par Corsoldus roy des Frisons dégastant Domno- » nense, mais après fut celuy Chastel donné au dessus nommé » Paulus, par Juduallus Candidus, prince royal de Domno-

[1] Qu'on pardonne cette distraction au vénérable et savant aumônier, ainsi que Marcien, les Huns, les Parthes... plus Salomon, et Gradlon, de la dynastie conanienne... Il était de son temps lui aussi....

[2] Grâce encore pour les Sussiniens, Château-Paul à *Staliocanus* Portus, pour Vorganium placé là et détruit par les Huns... Pardonnez de même les Lexobiens de Cozquéaudet, et Létavie, qui est vraiment la traduction latine du Lydaw breton; mais ici l'auteur cite au moins les sources qu'il traduit.

» nense, avec le territoire qui a présent est appellé de son » nom, selon l'histoire de luy et ainsi les Occismes et les Sus» suniens, qui au tems de Jules-César étaient deux peuples, ne » sont à présent qu'un, c'est à savoir les Leonenses. (C. I, » p. 15, 16, 17.)

» Si alla Conan à la province jadis appellée Létavie, qui » après fut dite Léonie lequel nom elle tira de la cité des Lé» gions, laquelle forte et ancienne cité était environnée de » mer, et avait le port naturellement enclos dedans, lequel » était de très-belle station, laquelle fut en premier langage » appellé Occismorense qui signifie hastive, et fut ancienne» ment décorée d'une légion d'hommes armés dont elle fut » ainsi nommée Legionne; puis après elle fut appellée Brest » sur Caprelle, et privée de l'honneur de son premier nom et » en partie aussi de son diocèse, qui est encore nommé » Léonie (c. III, p. 40). La moindre Bretagne lors appellée Lé» tavie en Armorique combien que, selon les légendes de saint » Guesnon, saint Golvin et autres, Létavie était seulement la » province de Léonie (c. VI, p. 50). »

« Les Trecorenses semblablement sont les peuples qui à » présent occupent les lieux d'iceux que Jules appellait Lexo» biens, ils étaient ainsi nommés du nom de leur cité de Lexo» viense, située en un lieu que les Trecorenses nomment en » leur langue Cozqueundet, qui est interprété vieille cité, où » jusques à maintenant en appèrent les vestiges, et là fut le » siége cathédral des Lexoviens jusques environ l'an de Notre » Seigneur 826, que Hassan duc des Danois, persécutant les » régions maritimes des Gaules, la prit et la desrompit, dont » saint Tugdual fut jadis évêque de cette cité Lexoviense. Si » fut le siége vacant pendant vingt ans, après lequel temps » Nemenonius institua évêque aux Lexoviens, non pas à l'an» cienne cité parce qu'elle avait été détruite, mais en la vallée » de Trétor, moustier du saint homme, dont leur cité est ap» pellée Trecorense, en vulgal Lautreguer. »

« Des Briocenses est jusques ici la cité nommée Les Vaux, » laquelle maintenant a sorti son nom de saint Brieuc, qui » jadis, ainsi que les autres anciens Bretons venant de l'île de » Bretagne, habita le lieu et y fonda son monastère, auquel le

» roi Nememonic de Bretagne, après la destruction et démoli- » tion de Biduce, qu'on croit avoir été faite par les Frisons, » institua évêque et y mit siége épiscopal au temps qu'il re- » nouvella celui de Lexoviense (c. I, p. 17, 18, 19). »

Nous arrêtons ici l'analyse de nos origines, telles que Le Baud les a présentées en dehors des fables troyenne et conanienne. Nous le retrouverons aussi judicieux, en général, dans l'Histoire des comtes et des comtés. On voit assez qu'il s'est égaré en voulant rattacher chaque évêché breton à une peuplade, comme il était juste de le faire pour les évêchés gallo-romains. Quant à ceux-ci, il se tient dans la voie de l'histoire, même pour le plus obscur, pour l'évêché d'Alet, dont il constate l'ancienneté et la supériorité à l'égard de Dol. On voudra bien noter de suite que, avec *Osismii*-Brest, puis Saint-Pol, avec *Alet*-Saint-Malo, avec Vannes, nous avons parfaitement connus au xve siècle les évêchés primitifs romains des Vénètes, des Curiosolites, des Osismiens qu'occupaient, lors du concile de Vannes, de 465-8, Paternus, Albinus, Liberalis [1]. Là est le nœud gordien de nos origines. Nous espérons parvenir à le dénouer entièrement dans les Mémoires relatifs aux évêchés et aux comtés, grâce au concours du père de notre histoire; car P. Le Baud mérite ce nom parmi nous presque autant que Grégoire de Tours en France. Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir aux éloges que lui donnent dom Lobineau, M. de La Borderie, M. Levot [2], tout en nous étonnant que, l'estimant si haut, on ne l'ait pas suivi du vi^{e} au xe siècle surtout, période pour laquelle il a eu l'avantage de consulter des écrits importants, perdus depuis. Telle est la sûreté de son jugement, qu'il doit faire autorité pour cette époque, sauf preuve contraire et certaine. Quant à rechercher comment on a pu lui préférer sur l'évangélisation de l'Armorique, sur l'origine de nos premiers évêchés, sur l'émigration bretonne et ses véritables caractères, sur les rapports des émigrés bretons avec les princes armoricains, alliés des Francs, et maîtres du sol

[1] Voyez les *Mémoires sur les évêchés gallo-romains de la Basse-Bretagne*, du viie *au* ixe *siècle.*

[2] *Histoire de Bretagne* de dom Lobineau, p. 822; *Biographie bretonne*, t. I, p. 413; t. II, p. 194.

qui recevait les émigrés; comment, sur tous ces points fondamentaux de notre histoire, on a pu lui préférer des auteurs bien moins judicieux et compétents, trop souvent anonymes, ce n'est pas le moment de faire cette recherche délicate et instructive[1].

IX

LE P. ALBERT DE MORLAIX, DIGNE CONTINUATEUR DE P. LE BAUD.

Ce n'est pas l'auteur populaire des vies des saints de la Bretagne-Armorique qui a fait dévier notre tradition religieuse romaine. Le savant et pieux Dominicain, continuant P. Le Baud, promène ses chers lecteurs comme dans un jardin fleuri, en pleine orthodoxie catholique et armorico-bretonne, dès avant Maxime et Conan.

Avant de connaître à fond l'historien de la reine Anne de Bretagne, j'aurais peut-être hésité à m'appuyer sur l'autorité de notre Albert le Grand, mais je pense qu'il y aura désormais intérêt et plaisir à la fois à fortifier l'un par l'autre notre premier historien et notre premier légendaire. C'est bien de lui cependant que je disais dès 1851 :

« Les panégyristes des saints eux-mêmes ont-ils eu l'intention de leur attribuer le mérite de la civilisation matérielle? » Cela me paraît douteux. Leurs vertus et leurs miracles, c'est » ce qu'ils veulent faire ressortir, voilà ce qui les préoccupe. » Découvrir des progrès de civilisation sous les miracles peut » être très-ingénieux; on y déploie un esprit et une science » auxquels je me plais à rendre hommage; mais par là ne renchérit-on pas sur les légendaires eux-mêmes?

» D'un autre côté, ceux-ci, plus instruits et plus justes que » ne croient ceux qui ont le tort de ne leur accorder aucune » confiance, ceux-ci vous parlent de l'Armorique comme d'un » pays civilisé[2], où il y a des villes, des ports, des routes, des » seigneurs, du peuple, des châteaux, de la corruption aussi » inséparable de la civilisation et de l'humanité. Quand ils

[1] Voyez notre premier volume: *Armorique bretonne.*
[2] Il faut ajouter catholique modèle dès ce temps.

» disent que leurs héros se retirent *in desertum locum*, ils in-
» diquent plutôt un lieu écarté, loin du tumulte du monde et
» de la dissipation, qu'un véritable désert [1]. »

« Entre les précurseurs de l'œuvre bénédictine, on doit
» mettre au premier rang (après Le Baud toutefois) le P.
» Albert le Grand... On lui reproche ordinairement sa cré-
» dulité : on devrait louer sa science et honorer sa con-
» science [2]. »

Pourquoi faut-il que les Bénédictins, même en lui reprochant si durement sa crédulité, n'aient pas mieux apprécié sa science et son respect de la tradition catholique. La charité chrétienne, la critique historique, notre véritable histoire religieuse y auraient gagné en même temps, et on n'aurait pas aujourd'hui la douleur de voir réfuter les Bénédictins bretons par un Chanoine et un Dominicain bretons, qui leur sont antérieurs et qu'ils auraient dû suivre en les complétant par les progrès de la science historique.

Je laisse à M. de La Borderie le soin de défendre contre eux la crédulité du P. Albert : je me borne à faire ressortir sa science à l'encontre des Bénédictins et de M. de La Borderie.

Quelques citations relatives aux principaux saints bretons, fondateurs ou patrons de nos diocèses, suffiront ici.

« Les Leonenses, destitués de pasteurs, voyant la sainteté admirable de Paul, le désirèrent avoir pour leur evesque. »

In S. Paul.

« En ce temps florissaient, en la Bretagne Armorique, un
» grand nombre de saints personnages qui, ayant dit adieu au
» monde, vivaient ès-cloîtres et monastères, y menant une vie
» plus angélique et divine qu'humaine. »

In S. Patern.

« Il y avait, longtemps avant S. Samson, et même avant le
» passage de Maxime Clément et Conan Mériadec en Bretagne,
» siége d'évêché, non pas à Dol, en la paroisse de Kerfaintain,
» près Dol, mais en l'ancienne ville de Kerfeuntenn (mainte-

[1] Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, p. 14. — Paris, Durand, libraire.
[2] Redon, *Berceau de l'histoire de Bretagne*, Lettre à M. V. Andreu de Kerdrel, extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre 1857.

» nant nommée Lantremeur), laquelle encore, à présent, est
» dudit diocèse, ès-enclaves de Triguer. »

In S. Samson.

« En tout cas, il est certain qu'il y avait au siége, au moins
» évesché, lequel vacant, S. Samson en fut pourvu par le roi
» Judual, et, à sa requête, iceluy érigé en archevêché : ce qui
» se collige de Baldric au C. IX de la vie de S. Samson. »

In S. Samson.

« Sa charité ne se contint pas dans les limites de la cour du
» roy, mais s'estendit et se communiqua à la campagne, à
» l'endroit des villageois, lesquels il allait prescher par les
» villages, prenant un soin particulier de les instruire en la
» foy catholique, détruisant leurs autels prophanes, brisant
» leurs idoles et ruinant les temples de quelques idolâtres, qui
» croupissaient encore dans les superstitions. »

In S. Melaine.

« S. Malo entra dans la ville d'Aleth la Vigile de Pâques,
» l'an du salut 538; et, le lendemain, il dit la messe en l'église
» de Saint-Pierre, et ensuite il prêcha... Il fait plusieurs mi-
» racles, ensuite desquels il fut consacré évêque d'Aleth ; ce
» qui fut fait environ l'an 541, sous le pape Vigile et l'em-
» pereur Jussinian. »

In S. Malo.

« L'évêque de Lexobie ou de Coz-Quéaudet, nommé Tiridra-
» nus, étant mort, le clergé et le peuple s'assemblèrent pour
» élire un nouveau prélat, et d'un commun consentement,
» élurent S. Tuydnal. »

In S. Tuydnal.

« S. Corentin, premier évêque de Cornouaille, naquit au
» même diocèse, environ l'an 375, treize ans avant que le
» tyran Maxime passa ès-Gaules, et fut, dès son enfance,
» instruit par ses parents en la religion chrétienne...

» Pour mieux vaquer au service de Dieu, il se retira en une
» solitude, dans une forêt, en la paroisse de Plouvodiern... »

« Le roy Grallon fut supplié par les seigneurs et tout le
» peuple de procurer l'érection d'un évesché à Quimper-Odet,
» pour le comté de Cornouaille ; le roy s'y accorda, et ayant
» fait toutes les dépesches requises, nomma T. Corentin à ce

» nouveau évêché, et l'ayant mandé, l'envoya à Tours, vers » S. Martin, archevesque dudit lieu, pour être par luy sacré, » luy donnant pour compagnon Guennolé et Tugdy, pour être » bénits abbés de deux monastères qu'il voulait édifier. »

In S. Corentin.

Il va de soi que je fais pour le P. Albert les mêmes réserves que pour le P. Le Baud, *à fortiori*. Mais j'ai dû faire ressortir, dans ces deux auteurs sincères et compétents, notre véritable tradition religieuse constante jusqu'aux Bénédictins, tradition qui domine et éclaire notre histoire ; c'est ce départ que les savants Bénédictins, détournés par je ne sais quelles préoccupations, n'ont pas eu le bonheur de faire. Ils ont cru que tout était fabuleux dans le conanisme et autour de lui, tandis qu'ils auraient dû le prendre corps à corps seulement aux IXe, Xe et XIIe siècles, de Nennius à Geoffroy de Mommouth et étudier à part l'état religieux antérieur. Celui-ci cadre si bien avec l'état politique gallo-romain qu'ils ont opposé avec plein succès à la conquête de Maxime et de Conan Mériadec !

X

OPINIONS ERRONÉES DES BÉNÉDICTINS SUR LA CONVERSION CHRÉTIENNE ET SUR LES PREMIERS ÉVÊCHÉS DE LA BASSE-ARMORIQUE DUES PRINCIPALEMENT A LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LEUR ÉPOQUE.

Mais il y a mieux que tout cela : l'erreur des premiers Bénédictins, des dom Maur Audren de Kerdrel, dom Lobineau, dom Brient, dom Rougier, dom Le Gallois, sur les évêchés et sur la conversion de l'extrême Armorique, cette erreur s'explique heureusement par l'état de la géographie romaine à cette époque.

Voici, en effet, celle qu'ils exposent eux-mêmes et qui ne facilitait pas, il faut en convenir, le placement des évêques du concile de Vannes au siége inconnu, d'Albinus et Liberalis.

Géographie ancienne de la Bretagne, selon César et Ptolémée.

« Les Bretons n'occupèrent d'abord que le pays qui avait été » habité autrefois par les Diaulites, les Curiosolites, les Osis-

» miens et une partie de celui de Vannes et de Nantes.

» La ville principale des Vannetais s'appelait Dariorig.

» Mais Dariorig n'était pas au même lieu où est à présent » Vannes.

» La ville principale des Rennois s'appelait Condate, et celle » des Nantais, Condovic.

» Les Samnites ont occupé le même pays que les Nantais, » entre ceux de Vannes et de la Loire. Il est à croire que les » Nantais, que d'anciens géographes placent un peu plus loin » entre l'Orient et le Septentrion, s'établirent depuis à Condi- » vic et aux environs, et chassèrent les Samnites dans la Sain- » tonge, dont le nom ne s'éloigne pas fort de celui des Sam- » nites.

» Les Osismiens étaient au delà des Vannetais, à la pointe » de l'Armorique. Leur capitale était Vorgan, dont il ne reste » peut-être que le nom. Ils occupaient le pays qui compose » présentement les éveschez de Léon et de Treguer, et une » grande partie de celui de Quimper.

» Les Curiosolites occupaient les environs de Dinan, et l'on » ne peut douter que les masures d'une ville que l'on trouve en » fouillant la terre à Corseult, qui n'est qu'à une lieue de » Dinan, ne soient les restes de la ville des Curiosolites, dont » le nom s'y est conservé presque entier depuis tant de » siècles.

» La ressemblance des noms de Dol et Diaulites, et la situa- » tion que Ptolémée donne aux Aulerciens Diaulites, au sep- » tentrion de ceux de Vannes, nous portent à croire que ces » peuples occupaient le pays de Dol et des environs. Leur » ville s'appelait Noiodum, qui pouvait n'être pas loin du lieu » où l'on a bâti depuis Châteauneuf de la Nouée; si ce n'était » Alet même, qui semble avoir donné le nom aux Diaulites. » Alet est tout près de Saint-Malo, et le siége épiscopal y était » avant que Saint-Malo fust basti [1].

» Les contrées de l'Armorique, occupées par les Bretons, » furent toute la côte septentrionale où sont les diocèses de » Saint-Malo, de Dol et de Saint-Brieuc, etc., étaient autrefois

[1] Dom Lobineau, *Histoire*, p. 1 et 2.

» les Diaulites et les Curiosolites; les pays de Tréguer, de » Léon et de Cornouaille où estaient les Osismiens, et une » grande partie du territoire de Vannes.

» Les Bretons étaient chrétiens, et les peuples de l'Armo- » rique, si l'on excepte ceux de Nantes et quelque peu de leurs » voisins, adoraient encore leurs idoles [1].

Il y aurait lieu de s'étonner de la facilité avec laquelle on admet l'idolâtrie dominante encore au milieu du v° siècle dans une partie importante d'une province catholique; mais ces réflexions seraient tristes et d'ailleurs inutiles en ce moment.

Continuons à expliquer l'erreur des Bénédictins sur les évêques du concile de Vannes.

« La première chose qu'on y fit, fut de consacrer saint Pa- » tern, évesque, ce qui estait la principale fin que s'était pro- » posée saint Perpet. Ce vigilant métropolitain, persuadé que » le meilleur moyen d'achever en ces pays la ruine de l'idolâ- » trie était d'y établir un nouveau siége épiscopal, en prit la » résolution avec le conseil des évêques de sa province.

» Il faut nécessairement qu'un des trois, Patern, Aubin ou » Libéral, dont les siéges épiscopaux ne sont point marqués, » ait esté cet évêque de Vannes. Or, la tradition ancienne et » les tables ecclésiastiques le reconnaissent pour premier » évêque de cette église, sans faire mention d'aucun Aubin ni » d'aucun Libéral.

» Et quant à ce qui concerne Aubin et Libéral, tout ce » qu'on en peut dire, c'est qu'ils étaient évêques de quelques » autres lieux qu'on ignore, n'en sachant rien autre chose, » sinon que cet Aubin ne peut pas être Aubin, évêque d'An- » gers [2]. »

Ceci est encore moins sérieux. Il est vrai que c'est de dom Le Gallois. Il n'y a là que des assertions, dont la principale, la convocation du concile pour la consécration de Patern, premier évêque de Vannes, ne résulte nullement des actes connus.

« On n'a pas cru avoir assez de preuves pour établir le » système du R. P. Le Large, chanoine régulier de la congré-

[1] Dom Lobineau, *Histoire*, p. 7.

[2] Éclaircissements sur la date du concile de Vannes, par D. Le Gallois, aux *Preuves* de Dom Lobineau, c. XIV, XV, XVI.

» gation de Sainte-Geneviève, qui prétendait faire voir dans » une histoire particulière des évêques de Saint-Malo, que les » évêques d'Alet (dont le siége fut depuis transféré à Saint-» Malo) étaient aussi évêques de Dol, quoique ce système pa-» raisse très-vraisemblable [1]. »

Puisque ce système était très-vraisemblable, on devait peut-être placer à Alet, Albinus ou Liberalis du concile de Vannes, sauf à rechercher ensuite le siége du dernier évêque.

Mais comme les erreurs se fortifient entre elles, on n'en était guère moins embarrassé, puisque Alet étant Diaulite, il restait encore à trouver les évéchés curiosolite et osismien. Si on plaçait l'un à Vorgan qui n'existait plus, croyait-on, restait encore l'évêché curiosolite qui n'avait laissé aucune trace à Corseul.

Dans cette complication d'erreurs et d'hypothèses le plus judicieux eût été encore d'admettre que toutes les cités de la province Armorique, moins une, étant représentées au concile provincial du ve siècle, la province devait être, dès lors, entièrement catholique, comme l'attestent les actes du concile et toutes les circonstances connues de l'histoire de cette époque.

Mais les Diaulites écartés, comme de nos jours, il ne restait même plus de place pour le doute, et ce serait faire injure à l'érudition benédictine que d'insister là-dessus. Peut-on se permettre d'appliquer aux Bénédictins le *Quandoque bonus dormitat Homerus?*

De quelque manière qu'on apprécie leur critique dans notre histoire religieuse, cette géographie armoricaine étant donnée, dans quelles villes devait-on placer les deux évêques de la province Armorique dont les siéges n'étaient pas connus, car il devait y avoir trois évêchés au moins pour les Osismiens, les Curiosolites, les Diablintes ou Diaulites, et peut-être les Samnites ? Était-ce à Corseul, à Vorgan, à Neoudum (Châteauneuf de la Nouée), à Dol, à Alet, à Condivic?

Si les Bénédictins avaient su, au contraire, ce qu'on sait aujourd'hui, que l'extrême Armorique ne contenait que cinq

[1] Dom Lobineau, préface, p. 12.

cités et ne devait avoir que cinq évêchés; que les Diablintes, placés dans le Maine, avaient toujours fait partie du diocèse du Mans; que toutes les villes et capitales avaient les noms des peuplades gauloises; que les évêchés, fixés de préférence dans les capitales, s'établissaient aussi néanmoins dans d'autres villes devenues plus importantes et siége du gouvernement militaire et civil, il est évident qu'ils n'eussent pas hésité à placer Albinus et Liberalis à Osismii et à Alet. Cela est d'autant plus certain, que déjà ils inclinent à placer à Alet, qu'ils ne croient pas Curiosolite, plutôt qu'à Dol où à Noiodum, à la Nouée, l'évêché des Diablintes, et que dans les anciens titres et dans les anciens auteurs, comme P. le Baud, dont ils faisaient grand cas, ils retrouvaient Alet et Osismii sous les formes d'Alethenses et d'Osismenses, Oxismorenses.

Par suite, toute la province Armorique, catholiquement constituée, était assimilée au reste de la Gaule à cette époque, et notre histoire continuait, grâce aux Bénédictins mieux inspirés et informés, à suivre la tradition catholique et gallo-romaine de l'histoire de France, si bien saisie par le judicieux conseiller et aumônier de la duchesse Anne. Dès lors, il n'était plus question de paganisme, de druidisme, d'idolâtrie, florissant chez les Osismiens, les Curiosolites et partie des Vénètes et des Redones; il n'y avait plus de désert gallo-romain aux IVe et Ve siècles; il n'y avait plus à coloniser, à civiliser un pays désert et barbare; il n'y avait plus à convertir, à évangéliser des païens, des idolâtres, dût-on, comme on l'a fait depuis, torturer les textes, en forcer le sens, les disposer avec art, sans arriver même à satisfaire le lecteur qui ne voyait pas la vérité historique.

Elle y était si peu, qu'un Bénédictin contemporain protesta contre la première opinion de D. Lobineau, qui sentit lui-même le besoin de revenir presque à la vérité[1].

Les Bénédictins ne pouvaient plus supposer, même un instant, faute d'évêchés connus, que les Armoricains les plus éloignés, les Curiosolites et les Osismiens, étaient encore assez païens et idolâtres pour que les Bretons eussent à les convertir

[1] Dom Liron.

au christianisme. Car cette opinion n'a quelque vraisemblance que dans l'hypothèse de l'absence d'évêchés gallo-romains. Dès que cette hypothèse gratuite n'était pas soutenable, ce n'était plus qu'une erreur historique que les Bénédictins auraient rejetée immédiatement ; car ils n'allèguent ni fait, ni raison, ni autorité, rien autre que le défaut d'évêché connu, certain à leur gré.

Il faut espérer que l'erreur des maîtres étant heureusement expliquée et démontrée, les disciples s'empresseront de faire ce que ces pères de notre histoire auraient fait loyalement en suivant les progrès de la critique historique. Si, malgré ces progrès admis par eux, ils ont été assez faibles pour jurer *in verba magistri*, ils voudront être désormais moins inconséquents, plus dignes de leurs devanciers, de leurs modèles.

XI

L'ABBÉ GALLET, DOM MORICE, ET L'ABBÉ DÉRIC, EN VOULANT TOUT CONCILIER, AUGMENTE LA CONFUSION.

Après les premiers Bénédictins qui avaient eu le malheur de heurter de front les traditions nationales, historiques et religieuses, il y eut une réaction opérée par l'abbé Gallet et Dom Morice sous l'influence des Rohan. Plus tard l'abbé Déric essaya de concilier le conanisme et le bretonisme moderne [1]. Mais au lieu de concilier des opinions inconciliables, il ne fit qu'augmenter la confusion. Son compromis fut plus nuisible qu'utile. Toutefois je voudrais, si c'était le lieu, atténuer le jugement sévère que M. de La Borderie en a porté.

Je n'en parle même ici que pour reconnaître qu'il a dit que toute la 3e Lyonnaise était représentée à Vannes, au concile de 465. Cela ne l'empêche pas de tout embrouiller de plus belle, en sorte qu'on y voit moins clair qu'auparavant.

« S'il peut rester quelque incertitude sur la vraie cause de la
» convocation du concile de Vannes, on sait, du moins, de

[1] Voyez note sur l'abbé Gallet, dom Morice et Déric, 1er V. Appendice.

» quelle province étaient les évêques qui le composaient. Le » 15e canon fait foi qu'ils étaient tous de la 3e Lyonnaise, c'est-» à-dire de l'Armorique proprement dite (maintenant Petite-» Bretagne), du Maine et de l'Anjou. La lettre qu'ils écrivirent » aux évêques d'Angers et du Mans, Victorius et Talasius ab-» sents, est intitulée, dans l'exemplaire que nous en a donné » M. Pithou : *Épître aux évêques de la province Armorique.* Il y » avait donc alors dans ce royaume cinq siéges d'évêques, de » même qu'aujourd'hui [1].

« La seule difficulté qui nous reste à résoudre, consiste à assi-» gner à ces cinq prélats la place que chacun d'eux occupait.

» Les cinq évêques de l'Armorique, à la tête desquels était » Perpétue, font voir, dans leur lettre aux évêques du Mans et » d'Angers, que chacun d'eux y avait assisté en personne. Pa-» terne, qui a souscrit immédiatement après le métropolitain, » était donc le plus ancien évêque... Il avait été l'élève de Paterne.

» Le nom qu'Albin prend au concile de Vannes ne nous » empêche pas de le reconnaître sous ceux de Venerand et Ve-» neran, du concile de Tours de 461. Ce prélat était évêque de » Quimper. Athenius avait pris, l'an 461, la qualité d'évêque » de la cité des Rennois.

» Eusèbe, évêque de Nantes, qui avait paru au concile de » Tours, était remplacé par Nuncchius.

» Liberalis vient se ranger à Dol comme de lui-même. Man-» suet, évêque des Bretons, n'existe plus [2]. »

Pour bien comprendre l'abbé Déric, il faut remonter un peu plus haut, au concile de Tours de 461. Selon lui, Mansuet, *episcopus Britannorum*, était évêque de Dol ; Vénérand l'était de Quimper, mieux connu sous les noms de Guenegan ou Conogan, successeur de saint Corentin ou Chariaton, qui aurait assisté au concile d'Angers de l'an 453.

L'insuccès du compromis tenté par Déric avec de bonnes intentions fait assez voir qu'il n'y a de voie sûre que de mettre avec l'histoire chaque peuple, chaque influence à sa place, à son rang : les Gallo-Romains, les Armoricains avant les Bretons.

[1] Ceci demande explication. Déric veut dire la Bretagne.
[2] Déric, *Histoire ecclésiastique de Bretagne,* édition in-4°, Rennes, Vannier, éditeur, 1447, t. I, p. 270-71, puis 259-60.

Il semble que les Bénédictins devaient pouvoir faire cette justice distributive, en laissant le conanisme réfuté par l'histoire, ce qu'ils ont très-bien prouvé, et acceptant la tradition religieuse romaine historiquement démontrée.

Comme ils ne pouvaient encore faire cadrer la géographie ancienne de leur temps avec la *Notice des provinces*, ils auraient constaté une difficulté, une lacune ou une exception; mais leurs lumières, leur impartialité, leur science, les autorisaient certainement à assimiler sous le rapport religieux, comme ils l'avaient fait sous le rapport politique, la Basse à la Haute-Armorique.

Nous venons d'étudier notre histoire et nos historiens depuis César jusqu'aux Bénédictins et leurs élèves nos contemporains. Avant de passer aux détails nous devons résumer notre histoire générale.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

En lisant nos Annales, dont les textes simples et brefs s'expliquent et se complètent entre eux, en remarquant leur concordance, qui se passe de commentaire, on y trouve un grand charme, et on est tout surpris que les historiens et les commentateurs aient pu y voir tant de choses diverses, et souvent opposées. On l'est surtout qu'on ait pu y trouver l'indépendance primitive des Bretons vis-à-vis des Armoricains et des Francs, la conversion par les Bretons de l'Armorique païenne, idolâtre, la colonisation et la civilisation chrétienne par les Bretons émigrés de l'Armorique déserte et barbare, païenne, car telles sont les erreurs principales, les phases successives par lesquelles a passé le *bretonisme*. L'indépendance a sombré avec le *conanisme* ruiné par les Bénédictins. Elle a essayé en vain de se défendre, avec Riwal, Guérec, avec Gradlon surtout.

L'aristocratie bretonne ne peut mieux réussir que la prétendue royauté conanienne des princes de Rohan. Ceux-ci avaient bien prédit aux nobles moindres, ce qui leur était réservé par ce moine qui n'épargnait point les Rohan [1]. Ils ne sauve-

[1] V. Dom Lobineau, par P. L. T., *Biographie bretonne*, t. XI, p. 353.

ront pas même leur Gradlon, souverain de la Cornouaille au ve siècle, dernier reste de *conanisme* bien reconnaissable dans Le Baud, qui en fait le premier successeur de Conan, régnant sur toute la partie occidentale de Gaule, et aussi modérateur des Corisopitenses. Dans le vi^e^ siècle, la Cornouaille s'entend de toute la corne des Gaules, et non de la petite Cornouaille du ixe siècle. Le concile de Landaff, autorité bretonne pure citée plus haut, doit ramener à la vérité les plus intrépides *bretonistes*. La conversion bretonne de l'Armorique idolâtre, avancée d'abord par les Bénédictins, puis désavouée par eux, ne résiste pas mieux à la simple lecture de nos Annales. De nos jours cependant, ces deux erreurs ont reparu, un peu modifiées, dans le système de la colonisation et de la civilisation de l'Armorique déserte et barbare par les insulaires transformés en catholiques zélés et en puissants colonisateurs. Or il n'y a pas trace de cela dans nos Annales.

Mais un écrivain peut se croire dans le vrai, quand il place tous les textes à leur ordre de date. Trop courts par défaut de *cure des notaires*, dit Le Baud, ils valent mieux que les commentaires diversement intéressés. Suivre les textes, les noms à mesure qu'ils paraissent, est la seule voie sûre en les donnant plus complets que les auteurs systématiques, la seule voie qui donne des résultats plausibles et concordants. Arrivé après lui, et sans le savoir, aux mêmes opinions que le savant aumônier et conseiller de la reine Anne, sur toute notre histoire politique et religieuse, on peut les présenter avec confiance à ses compatriotes, en s'appuyant sur cette autorité vénérable, imposante.

Le côté religieux de notre histoire entraînant tout le reste, nous devons y insister. En faisant remonter aux temps apostoliques ou au pape Éleuthère [1] la prédication de l'Évangile dans toute l'Armorique, le P. Albert et P. Le Baud sont les échos fidèles de la tradition catholique qui se réveille depuis quelques années avec un succès croissant, auquel feront vainement obstacle les contradictions, les incon-

[1] Pour la conversion de l'île de Bretagne sous le pape Eleuthère, voyez Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V. p. 176-177.

séquences de ses adversaires imprévus de diverses écoles, quelle que soit la date de l'évangélisation qu'il reste encore à préciser [1].

Il y a une étrange inconséquence à admettre l'apostolat de saint Clair à Nantes au Ier ou au IIe siècle, et à nier les évêchés gallo-romains des Osismiens et des Curiosolites des Ve et VIe siècles.

Inconséquence frappante, puisque le plus illustre évêque de Nantes, Félix, au VIe siècle, se trouve au nombre des signataires d'une lettre donnée par Grégoire de Tours, dans laquelle il ne se contente pas d'avoir admis la mission de saint Eutrope à Saintes, de saint Ursin de Bourges, de saint Saturnin de Toulouse, de saint Martial de Limoges. Le métropolitain d'Armorique, au livre IX de son Histoire des Francs, rapporte une lettre adressée à Radegonde sept par évêques des Gaules, Eufranc de Tours, Prétextat de Rouen, Germain de Paris, Félix de Nantes, Dominique d'Angers, Victorien de Rhedon, Domnolus du Mans, dans laquelle ces prélats affirment que les premières semences de la religion furent jetées en France à la naissance du christianisme [2].

C'est le moment de faire remarquer qu'après saint Martin notre historien ne parle plus de paganisme, d'idolâtrie, de leurs temples, dans toute l'étendue de sa vaste province. Il ne pouvait donc plus en rester que quelques traces imperceptibles disséminées çà et là, et l'on ne dira pas qu'il était distrait ou mal informé, car il a conversé avec le pèlerin breton Uwinnoch, dont il exalte la piété et qu'il élève au sacerdoce en le retenant plus longtemps auprès de lui. Il cite les évêques Ennius et Regalis avec lesquels il a dû avoir des relations, qui l'auront instruit du véritable état de sa province. Ceci est d'autant plus naturel que, peu avant lui, le concile de Tours de 567

[1] Voir dans les *Annales de philosophie chrétienne*, de M. Bonnetty, spécialement 5e série, t. III, 1861, p. 165, t. VII, p. 148, et surtout p. 220, une liste complète des travaux publiés dans les *Annales* sur les origines du christianisme, et sur sa prédication dans notre France et dans les *Annales* de 1869 et 1870. V. 4, 5, 6, 7, 8, MM. Darras, Gorini, de Chaulnes, Davin, Faydit et à la table générale de cette série.

[2] Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu, cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare (liv. IX, c. XXXIX).

s'était spécialement occupé des Bretons et de leur conduite envers le clergé gallo-romain et la métropole, sans souffler le mot de paganisme ni d'idolâtrie. Ces relations avaient lieu de 577 à 590, au plus fort des premiers démêlés avec les Francs, après l'épiscopat de saint Samson à Dol, de saint Corentin à Quimper, de saint Pol à Osismii, de saint Malo à Alet, de saint Tugdual, de saint Brieuc, dont les ordinations durent amener les menaces d'excommunication du concile déja cité.

Il est donc très-probable que les derniers évêchés de la province Armorique doivent remonter à la fin du IVe siècle, à l'apostolat de saint Martin, celui qui a laissé le plus de traces dans le souvenir des populations, dans leurs traditions religieuses.

Une de ces traditions, écho altéré mais reconnaissable de la vérité, se trouve dans notre pays. Notre première Église bretonne, celle de Quimper (car Saint-Pol est plutôt romain par le nom de Paul Aurélien et par le premier siége d'Osismii), Kemper conserve dans la vie de saint Corentin l'envoi à saint Martin de Tours, de Corentin, Guennolé et Tudy, pour être ordonnés par lui et placés à la tête des clergés régulier et séculier de la Cornouaille de Gradlon. Il ne peut y avoir là de vrai que la suprématie de Tours que les Bretons ne reconnurent pas d'abord, ou la formation des premiers évêchés du promontoire armoricain par saint Martin, dont le nom est resté en vénération, ce qui est bien plus vraisemblable pour les raisons déjà déduites.

Il y a plus que de l'inconséquence à nier le caractère ecclésiastique de la *Notice des provinces et des cités* de la Gaule généralement reconnu.

En admettant qu'elle n'ait pas eu dès le principe et systématiquement le double caractère ecclésiastique et civil, qu'elle n'ait pas été faite d'accord entre les autorités civiles et religieuses, l'empereur Honorius et le pape Zozime [1], comme on se vante de le démontrer plus tard, l'observation a prouvé par l'organe du savant M. Guérard qu'on retrouvait dans les divi-

[1] Celui-ci n'était pas encore pape selon le savant et regrettable abbé Lehir, mais il pouvait avoir participé à l'acte pontifical en qualité de haut dignitaire du Saint-Siége.

sions ecclésiastiques conservées, les divisions civiles postérieures, sauf quelques exceptions connues qui ne font que confirmer la règle.

On s'obstine aussi à ne pas voir que les *légions romaines*, chrétiennes comme les Armoricains et les Francs *qui tenaient garnison aux extrémités de la Gaule, et qui ne voulurent pas se retirer chez les ariens leurs ennemis*, restèrent avec leurs étendards catholiques à Osismii et Alet, comme à Vannes, à Rennes, à Nantes, et qu'elles y fondèrent au même titre l'empire chrétien des Gaules par leur alliance avec les Francs de Clovis. Et au milieu de ces légions chrétiennes il n'y avait pas d'évêchés au moins de la rédaction de la *Notice des provinces et cités*, en 400-401, sous ce même pape Zozime qui disait en 417, en parlant du premier évêque d'Arles, saint Trophime : qu'il était la source première de laquelle *toutes les Gaules avaient reçu le dépôt de la foi*[1] !

Le savant Ozanam de douce et de regrettable mémoire dont ses amis sentent la perte de plus en plus irréparable, en nos jours troublés, Ozanam a rappelé que dès le commencement du ve siècle, c'est-à-dire dans un temps où les souvenirs étaient encore si récents et si sacrés, le pape Innocent Ier affirmait qu'il n'y avait pas d'Église en *Italie et dans les Gaules, qui n'eût pour fondateur un évêque.*

Il suffit de renvoyer aux textes bien connus de Tertullien, de saint Justin, de saint Jérôme, de Théodoret et d'Eusèbe, que ceux-ci confirment et précisent[2]; ils mènent presque jusqu'au concile de Vannes de 465, que la lettre des Pères appelle synode de la province Armorique, comme pour nommer la nouvelle province de Tours détachée de la 2e Lyonnaise, de Rouen.

Aussi les conciles de l'Armorique qui veillent à tout, gardent sur l'idolâtrie et sur le paganisme un silence presque complet. C'est le cas de dire que ce silence est des plus significatifs, qu'il doit être la leçon des *bretonistes.*

Le concile de Vannes de [465-468 s'occupe précisément des

1 *Annales* déjà citées, t. III, p. 181 (5e série).
2 (*Annales* déjà citées, p. 148, t. VII (5e série.)

Bretons qui commencent à se faire remarquer par leur liturgie particulière; des clercs qui voyagent sans l'autorisation de leur évêque; des moines qui courent le pays sans la même recommandation, lesquels, dit-il, si les réprimandes ne suffisent pas, nous voulons qu'on les punisse par les fouets, de ceux qui se retirent dans des cellules solitaires, sans la permission de l'abbé et d'autres habitudes déjà bien bretonnes dès ce temps.

« Seulement le canon 16e et dernier porte, et, pour ne pas » passer sous silence des pratiques qui altèrent le plus la foi » de la religion chrétienne, des clercs s'adonnent aux augures; » et, sous le nom d'une fausse religion, ils exercent la divina- » tion par l'inspection des premières pages à l'ouverture des » livres saints, et ils l'appellent le sort des saints; d'autres » prétendent découvrir l'avenir par le moyen de toute autre » écriture; Nous excommunions tout clerc qui sera convaincu » d'avoir exercé cet art ou de l'avoir enseigné. »

Ce canon vient précisément après celui relatif à la liturgie bretonne. Tout le reste traite des mœurs chrétiennes, de la discipline ecclésiastique comme dans le pays le plus chrétien du monde, et le concile se tairait sur le paganisme, sur l'idolâtrie qui auraient été encore florissants et que ces nouveaux apôtres venaient combattre les premiers...... Mais c'est à n'en pas croire ses yeux..... Le concile de Tours de 567, qui s'occupe encore des Bretons, au lieu de montrer sa sollicitude pour les païens, les idolâtres, au lieu de remercier les nouveaux prédicateurs de leur zèle et de leurs succès, les rappelle encore à l'ordre ecclésiastique gallo-romain, et les menace d'excommunication s'ils continuent à ordonner prêtre ni évêque sans le concours du métropolitain.

Le concile d'Orléans (511), dirigé par saint Melaine, de Rennes, ne s'occupe pas davantage de l'idolâtrie[1]; mais nous allons insister sur le rôle de saint Melaine.

Seul le concile de Nantes s'occupe sérieusement des superstitions païennes, soit qu'elles fussent plus répandues dans le centre de l'Armorique, soit qu'il y ait eu alors un réveil du

[1] Voyez note sur le concile d'Orléans, *in fine*.

vieux culte abattu, mais non complétement déraciné, dans les populations rurales [1].

Voilà bien les superstitions dites celtiques, druidiques, condamnées par le concile de Nantes ou de Paris, du VIIe siècle. Il est remarquable que la seule superstition relevée par le concile de Vannes n'a pas ce caractère. L'extrême Armorique ne serait donc pas plus celtique que le centre. On sait d'ailleurs que les monuments dits celtiques sont au moins aussi nombreux et aussi remarquables en général dans le Poitou et la Vendée, et que le gaulois se parlait dans toute la Gaule [2].

Si la lecture de ces conciles n'éclairait pas assez des esprits non prévenus sur l'état moral et catholique de l'extrême Armorique, il suffirait certainement d'y joindre la vie d'un saint évêque, d'un grand évêque armoricain des Ve et VIe siècles.

Pendant l'indépendance de la république armoricaine, gouvernée par les évêques chefs spirituels et civils des cités et des diocèses, de 409 à 451, deux prélats armoricains, saint Germain et saint Loup, avaient ramené à l'orthodoxie gallo-romaine

[1] Pour ces conciles, voir les citations des *Évêchés* dans les *Sacro-sancta concilia* des PP. Labbe et Cossart.

Les évêques et leurs ministres doivent employer tous leurs soins à faire arracher et consumer, par le feu, des arbres consacrés aux démons, à qui le peuple rend des honneurs superstitieux, et pour lesquels il a tant de vénération qu'il n'ose en couper une branche ni un rejeton. Il y a aussi des pierres dans les lieux abandonnés, et couverts de bois, à qui le même peuple, trompé par les mauvais esprits, rend ses hommages; il s'oblige par vœu de se présenter devant elles, et n'est que trop fidèle à y acquitter ses dons. Il faut les enlever toutes jusqu'à leurs bases qui sont enfoncées dans la terre, et les mettre dans des lieux où leurs adorateurs ne puissent les trouver. Il faut apprendre à tout le monde combien est grand le crime d'idolâtrie, et que quiconque honore et adore des arbres et des pierres, nie, en quelque manière, l'existence de son Dieu, et renonce au christianisme, c'est pourquoi il doit faire la même pénitence que s'il avait adoré des idoles. Aussi doit-on défendre à tout chrétien de faire de vœu ou de porter ailleurs qu'à l'église, devant le Seigneur son Dieu, des chandelles ou tout autre présent, dans la vue d'obtenir la santé; car il est écrit : Faites des vœux au Seigneur votre Dieu, et vous acquittez de ces vœux. Nous savons d'ailleurs quelles menaces ont faites les prophètes de la part de Dieu, à son ancien peuple qui sacrifiait dans les bois et qui immolait sur les hauts lieux. Celui qui ne respecte pas ces menaces a perdu la foi et est pire qu'un infidèle. Nous devons donc, à tous égards, le retrancher du sein de l'Église, et avant que de l'y faire rentrer, il doit avoir fait une pénitence convenable (traduction française de Déric, t. II, p. 117-119, in-4°. Vannier, éditeur, Rennes).

[2] Voyez publications de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

la Bretagne, devenue la proie du pélagianisme. Ces envoyés du Saint-Siége et de l'Église des Gaules revenaient à peine de leur mission, lorsque naissait au diocèse de Vannes, en 444-46, Melaine, qui devait les égaler en sainteté, les surpasser en puissance pour le bien, par l'influence qu'il était appelé à exercer dans la situation critique où se trouvait la Gaule à la fin du ve siècle, et qu'il importe de rappeler ici, pour bien comprendre l'histoire de saint Melaine, et le grand rôle qu'il aura à remplir.

L'Armorique, non soumise encore, malgré les expéditions d'Exuperantius, en 416, de Litorius, en 439, de Majorien, en 445, allait être livrée aux barbares Alains, par ordre de l'empereur, lorsque leur chef Eocaric en fut détourné par saint Germain en 448. En 451, toute la Gaule catholique se trouva unie contre Attila, qu'elle vainquit aux champs catalauniques. Les Armoricains, rentrés dès lors dans l'obéissance romaine, restèrent désormais les derniers fidèles à l'empire. En 470 en particulier, ils se rendirent à l'appel de l'empereur Anthemius contre les Visigoths ariens d'Euric, comme les Bretons insulaires. Ceux-ci furent presque détruits, grâce à la trahison d'Arvandus, par Euric, avant leur jonction avec les Romains. Mais la confédération armoricaine, jointe aux débris de l'armée d'Égidius, et aux Francs de Childéric, sous le commandement du comte Paul, eut l'honneur de venger le désastre breton de Déols (Bourgdieu), en chassant les Visigoths du Berry, en reprenant le butin qu'ils avaient enlevé, et rétablissant la ligne défensive de la Loire. Après la mort du comte Paul, tué à l'assaut d'Angers, Childéric prit le commandement, préludant ainsi à l'alliance franco-armoricaine, qui, sous Clovis converti au Dieu de Clotilde, devait fonder le royaume de France.

Pendant toute cette crise de la chute de l'empire romain, les Armoricains, prélats, guerriers et peuples, se conduisirent en catholiques orthodoxes et zélés. Le concile de Vannes de 465, réuni par saint Perpétue, archevêque de Tours, à l'extrémité de la province, en est une preuve éclatante. Tous les prélats suffragants s'y rendirent, moins ceux du Mans et d'Angers, qui en étaient empêchés ; en sorte que nous avons bien

avec les membres présents, tous les évêques de la 3e Lyonnaise, autant que de cités. Les six autres étant connus, savoir : Perpétuus, de Tours; Talasius, d'Angers ; Victorius, du Mans; Athémius, de Rennes; Nunnechius, de Nantes; Paternus, de Vannes, il reste, pour Osismii et Alet, Liberalis et Albinus, dont le siége particulier n'est pas connu, mais ne peut être que l'une de ces deux villes. La *Notice des provinces et des cités de la Gaule* place dans ces villes les préfets militaires romains, auprès desquels se plaçaient généralement les évêques. Cette règle fut suivie plus exactement, elle devint une loi, on peut le dire, après le concile de Chalcédoine, de 451, qui « prescrivit de modeler, autant que possible, les » circonscriptions ecclésiastiques sur les divisions civiles. » M. de la Borderie lui-même est obligé d'ajouter : « C'est de» puis lors que la *Notice des provinces et des cités de la Gaule* » devint, en quelque sorte, le prototype, l'idéal de la topogra» phie ecclésiastique du même pays [1]. » Le canon 16e du concile universel de Chalcédoine reçoit dans l'Armorique une application textuelle. Il porte : « Si quelque cité a été » modifiée par l'autorité impériale, ou si elle l'est dans la suite » que les divisions ecclésiastiques suivent ces changements [2]. »

Or, non-seulement la province de Tours était de nouvelle formation (elle ne peut guère remonter plus haut que la *Notice* elle-même, qui la détache de la 2e Lyonnaise), mais dans la cité curiosolite, le préfet, au lieu de résider à Corseul, la capitale, résidait à la forteresse et au port d'Alet, plus importants sans doute, militairement et commercialement. L'évêché d'Alet était certainement établi alors, car il n'a pu l'être plus tard, et cependant le titre épiscopal d'*Alethensis* se retrouve sous Charlemagne, sous Louis le Débonnaire, sous Nominoé [3].

[1] *Annuaire* de 1862, précis, p. 83-114.

[2] Si verro quælibet civitas per auctoritatem imperialem renovata est, aut si renovetur in posterum civilibus et publicis ordinationibus, etiam ecclesiasticarum parochiarum sequatur ordinatio.

[3] Evocas princeps (Nominous) synodum episcoporum et procerum, adhibuit testes falsissimos pretio conductos adversus Suzannum Venetensen, Salvianum Aletensem, Liberalem Oximensem, Felicem Corisopitensem..... ex quatuor episcopatibus septem composuit quorum apud Dolum monasterium unum constituit quem archiepiscopum fieri decrevit (*Chronic*. Nannet.).

Ce ne sont pas les Bretons qui l'ont créé, car leur titre épiscopal de Saint-Malo est *Macloviensis*, pas plus qu'ils n'ont créé celui d'*Osismiensis* même sous la forme d'*Oximensis*, qui est celle de la chronique de Nantes[1].

Tel était donc le concile de la province Armorique complète au v[e] siècle; tels étaient les évêchés, tels les évêques de la Basse-Armorique : Paterne à Vannes, des Vénètes, Albinus, ou Liberalis à Alet des Curiosolites, Liberalis ou Albinus, à Osismii des Osismiens. On peut affirmer cela sans crainte d'être démenti, parce que cela ne peut pas être autrement. Le concile dit lui-même : Notre province, en parlant aux deux évêques absents : tous les présents en étaient donc, et par suite, Albinus et Liberalis ne pouvaient être qu'évêques d'Osimii et d'Alet. Mais Perpétue serait venu tenir un concile à Vannes, laissant en dehors deux cités romaines, portées à la *Notice des provinces*, deux cités livrées au paganisme, au druidisme, à l'idolâtrie, il réglerait ce que nous avons vu : « la » juridiction, la discipline, compléterait les règlements des » Pères, réprimerait les abus, la licence provenant de la trop » grande liberté du siècle, » ce que faisaient tous les conciles des Gaules dans les autres provinces, et de l'idolâtrie des Osismiens, des Curiosolites, et d'une grande partie des Vénètes, pas un mot ! Comment peut-on soutenir après réflexion, après étude, de pareils paradoxes? Comment peut-on là-dessus édifier l'histoire? Aussi ne fait-on que des *histoires*... Comment des doutes aussi injurieux pour l'Église, pour de saints évêques, seraient-ils entrés dans les cœurs catholiques, dans des esprits distingués s'ils n'avaient été prévenus? car enfin ce serait

[1] C'est bien d'*Oxismii* (*Oximii*) que devait être évêque *Lithardus episcopus oximensis* au concile d'Orléans où il siégeait avec Melanius de Rennes, le principal père du concile, et Modestus de Vannes, de la 3[e] Lyonnaise. Qu'il y ait eu ou non un autre évêché à *Oximum* dans la 2[e], qui a disparu, le nôtre se retrouve et au 6[e] dans le *præsul Ocismiorum* des *Annales* du P. Lecointe, et dans le *Liberalis oximensis* du IX[e] siècle, jusqu'à preuve contraire. Le père Dupaz, dominicain comme le P. Albert, écrivait dans son catalogue d'évêques, quelques années avant lui : que les évêques du Léon furent d'abord appelés *Episcopi occismorenses*, d'une ville appelée Cismor, qui, ayant été ruynée par les Normands, les évesques du depuis ont tenu leur siége à Saint-Pol de Léon. (Catalogue des Évêques de Léon, dans les M. du P, Paz.) Voyez note sur *Vorgium et Osismii*-Brest, au 1[er] volume, *in fine*.

l'oubli du premier devoir des pasteurs, la propagation de la foi parmi les Gentils, parmi les païens.

Le Concile de Vannes, que je donne traduit en français d'après Déric[1]; ce concile, à lui seul, décide la question de la *conversion des Armoricains idolâtres* par les Bretons émigrés, base véritable du *Bretonisme*; c'est une très-belle page d'histoire.

Il n'est pas de chrétien, il n'est pas d'homme un peu instruit, il n'est pas de femme chrétienne, de bretonne, qui, après avoir lu ce concile et la lettre synodale, ne s'étonne bien haut qu'on ait pu soutenir que tout le pays au delà de Vannes, et même en deçà, était encore idolâtre, alors que les évêques de la province parlaient et disposaient avec tant de calme et d'autorité pour les peuples confiés à leur garde et à leur zèle de pasteurs des âmes. Ce sera là un sujet de surprise, presque de scandale, pour plusieurs; cela paraîtra incroyable, surtout de la part de Bénédictins; mais on assure, hélas! que les histoires particulières de nos provinces sont pleines de surprenantes découvertes de ce genre pour ceux qui ont le courage de les chercher!

On rapprochera naturellement les évêques Paterne, Albin et Libéral du Concile de Vannes de 465, l'évêque osismien du VIe siècle, Litharède, Modeste de Vannes, saint Gildas de Rhuis, fondé au milieu du VIe siècle, de Landévennec, fondé au commencement du même siècle par les réfugiés bretons, dont le premier évêque régionnaire, Mansuetus, avait assisté au concile de Tours de 461 avec les évêques des Gaules, Armoricains et autres.

CONCILES DE VANNES DE 465.

« Il n'est pas facile de fixer l'époque précise de cette res-
» pectable assemblée. Les noms de l'empereur Sévère et du
» pape Hilaire, sous lesquels elle fut convoquée, servent à
» prouver qu'elle ne se fit pas plus tard que le quinze d'août

[1] *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, t. I, p. 266, éd. in-4°, 1847. Vannier, à Rennes.

» de l'an 455 [1], puisque, ce jour-là même, l'empereur fut em-
» poisonné par Ricimer; ils font encore foi que ce synode ne
» fut pas assemblé avant le douze de novembre 461, car c'est
» à ce jour qu'est attaché l'avénement d'Hilaire à la chaire de
» saint Pierre. On doit donc rapporter à l'une des années qui
» a suivi, depuis 461 jusqu'à 465, la célébration de ce concile.
» On y fit seize canons que nous allons donner. »

Lettre synodale aux évêques de la même province qui n'assistèrent pas au concile.

« A nos seigneurs bienheureux en tout amour et honneur en J.-C., vénérables frères Victorius et Talasius, évêques; Perpetuus, Paternus, Albinus, Athenius, Nunnechius et Liberalis, évêques.

» Nous, rassemblés dans l'église de Vannes pour y ordonner un évêque, pour mettre ordre aux affaires de l'évêché ou d'un évêché (*causâ ordinandi episcopi*; — *alias* — *ordinandi episcopatûs*) ;

» Après avoir conféré ensemble de la discipline ecclésiastique qui nous a été confiée par la grâce du Seigneur, et de la juridiction dont nous ne pourrions négliger le soin sans nous rendre coupables, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de réparer les omissions des premier règlements des Pères et de réprimer, par les statuts les plus salutaires, la licence provenant de la trop grande liberté du siècle dans ces derniers temps: parce que, contre votre gré et le nôtre, nous avons été privés de votre présence; nous avons cru devoir porter ces règlements à la connaissance de votre béatitude, afin que si vous les jugiez dignes de votre approbation, vous les confirmiez par votre autorité et les observiez dans toute l'étendue de votre ressort.

I. « Nous avons jugé à propos, disent les Pères de ce concile, de séparer de la communion ecclésiastique les homicides et les faux témoins, jusqu'à ce qu'ils soient punis de leurs crimes par la pénitence. »

[1] Dom Gallois dit avec plus de raison de 465-68. Voir aux *Preuves* de D. Lobineau.

II. « Nous prononçons la même peine contre ceux qui répudient leurs femmes, excepté pour cause d'adultère, comme le dit l'Évangile, et qui, sans avoir prouvé ce crime, se marient ensuite à d'autres. Notre faiblesse à laisser ces fautes impunies servirait de prétexté à quelques-uns pour tomber dans les mêmes excès. »

III. « Nous privons et de la communion des sacrements et de la table commune des fidèles, ceux qui, après s'être soumis à la pénitence, en interrompent le cours pour reprendre leurs anciennes habitudes et mener une vie toute séculière. »

IV. « Nous séparons aussi de la communion celles qui après avoir fait profession de virginité, et reçu dans ce dessein la bénédiction par l'imposition des mains, seront trouvées coupables d'adultère. Nous ordonnons la même peine contre ceux avec qui elles auront commis ce crime. »

V. « Les clercs ne pourront voyager sans des lettres de recommandation de leur évêque; s'ils agissent autrement, on ne les recevra point à la communion, dans quelque lieu qu'ils aillent. »

VI. « Nous étendons la même peine aux moines qui courent le pays, sans avoir obtenu de pareilles lettres: si les réprimandes ne suffisent pas pour les corriger, nous voulons qu'on les punisse par les fouets. »

VII. « Les moines ne pourront se retirer de la communauté, pour habiter des cellules solitaires, sans la permission de l'abbé; il ne l'accordera qu'à ceux qui auront été longtemps éprouvés, et qui paraîtront capables d'une plus grande solitude, ou à ceux qui, à cause de leurs infirmités, ne peuvent plus être assujettis aux austérités de la règle. On aura attention toutefois que ces cellules séparées soient dans l'enceinte du monastère et sous la puissance de l'abbé. »

VIII. « Les abbés ne pourront avoir plus d'un monastère, ni différentes demeures, si ce n'est des hospices dans l'enceinte des villes, pour se mettre à couvert de l'incursion de l'ennemi. »

IX. « Nous défendons aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux séculiers, à moins que leur évêque ne leur en ait donné la permission; mais si leur

évêque leur est suspect, ou si l'affaire contentieuse a pour objet des biens que l'évêque veut leur enlever, ils auront recours aux autres évêques et non à la puissance séculière. »

X. « Pour maintenir la charité fraternelle, les évêques ne pourront promouvoir à un ordre supérieur les clercs ordonnés par d'autres évêques, sans la permission de ceux-ci. »

XI. « Les prêtres, les diacres, les sous-diacres et ceux des autres clercs à qui il n'est plus permis de se marier, ne pourront assister aux festins des noces, ni se trouver aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons consacrées à l'amour profane et contraires à l'honnêteté, ni à celles où il y a des danses indécentes, afin que leurs oreilles et leurs yeux ne soient pas souillés par des paroles de cette nature et par un spectacle pareil. »

XII. « Nous défendons à tous clercs de manger chez les Juifs et de les inviter à manger chez eux. Comme ils ne mangent pas de toutes les viandes qui se servent chez les chrétiens, il est indécent et même sacrilége aux chrétiens d'user des viandes qu'ils servent sur leurs tables. Ils regardent comme immonde ce que l'apôtre nous permet de manger : ce serait se dégrader que de manger ce qu'ils nous donneraient, tandis qu'ils ne goûteraient pas à ce que nous leur offririons. »

XIII. « Mais surtout les clercs doivent éviter l'ivrognerie : elle est le foyer et l'aliment de tous les vices. Quand on est pris de vin, l'esprit et le corps ne peuvent plus exercer leurs fonctions avec la même facilité qu'auparavant. Le vin assoupit la raison ; le penchant vers le mal ne connaît plus de frein ; et, sans le savoir, il arrive qu'on tombe dans le péché. Mais une telle ignorance ne doit pas être exempte de châtiment, puisqu'il est certain qu'elle est la suite d'une aliénation volontaire de l'esprit. C'est pourquoi nous ordonnons que celui qui sera convaincu d'être enivré, ou soit excommunié durant trente jours, ou qu'il subisse quelque punition corporelle. »

XIV. « Un clerc, qui demeure dans l'enceinte de sa ville, et qui, n'étant pas malade, aura manqué d'assister aux prières du matin, sera privé durant sept jours de la communion, parce qu'il n'est pas permis à un ministre des choses saintes

de négliger une obligation d'où il tire de si grands avantages, surtout lorsqu'aucun motif raisonnable ne l'appelle ailleurs.

XV. « Nous avons cru en même temps qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans notre province ecclésiastique (la troisième Lyonnaise), et que, comme nous n'avons qu'une même foi sur la Trinité, nous n'ayons aussi qu'une même règle dans nos offices, de peur que la différence qui pourrait s'y trouver, ne donnât occasion de faire soupçonner que nous n'avons pas les mêmes sentiments. »

XVI. « Et, pour ne pas passer sous silence des pratiques qui altèrent le plus la foi de la religion chrétienne, des clercs s'adonnent aux augures ; et, sous le nom d'une fausse religion, ils exercent la divination par l'inspection des premières pages à l'ouverture des livres saints, et ils l'appellent le sort des saints ; d'autres prétendent découvrir l'avenir par le moyen de toute autre écriture. Nous excommunions tout clerc qui sera convaincu d'avoir exercé cet art ou de l'avoir enseigné.»

» La souscription de ces canons se fit dans l'ordre et de la manière qui suit : « Perpétue, évêque, j'ai relu et souscrit ces décrets émanés de nous, et je pense que l'on doit garder ce qui a été réglé auparavant par nos pères et par nous. Paterne, évêque, j'ai souscrit. Albin, évêque, j'ai souscrit. Athenius, évêque, j'ai souscrit. Nunnechius, évêque, j'ai souscrit. Liberalis, évêque, j'ai souscrit. »

» Les six évêques de ce concile envoyèrent ces canons à Victorius et à Talasius.

» On ne pense pas également sur ce qui donna occasion à la tenue du concile de Vannes. La raison en est que l'endroit de la lettre synodique des Pères de cette assemblée, dont on se sert pour en découvrir la cause, n'est pas exprimée de la même manière dans tous les exemplaires, et ne présente pas le même sens. L'un porte que ce concile fut indiqué pour le sacre d'un évêque ; l'autre, pour régler l'évêché et en fixer les limites [1].

[1] Causa ordinandi episcopi. Labbe, Concil. tom. IV.
Causa ordinandi episcopatûs, *ibid.*

» Cette dernière édition est la plus ancienne et conséquemment elle approche davantage du temps où la lettre originale avait été écrite. Elle est d'ailleurs plus conforme aux circonstances. Comme le diocèse de Vannes est limitrophe de ceux de Rennes et de Quimper[1], il pouvait s'être élevé des différends au sujet des bornes qu'on lui avait prescrites. Pour terminer cette contestation, il fallait que les évêques de la troisième Lyonnaise, qui en étaient les juges naturels, descendissent sur les lieux.

» S'il peut rester quelque incertitude sur la vraie cause de la convocation du concile de Vannes, on sait du moins de quelle province étaient les évêques qui le composaient. Le quinzième canon fait foi que tous étaient de la troisième Lyonnaise, c'est-à-dire de l'Armorique proprement dite (maintenant Petite-Bretagne), du Maine et de l'Anjou. C'est pour cela que, comme Victorius et Talasius n'avaient pu se trouver au concile, ceux qui y avaient été présents leur en firent passer les décrets. La lettre qu'ils leur écrivirent est intitulée, dans l'exemplaire que nous en a donné M. Pithou : *Épître des évêques de la province Armorique.* Il y avait alors dans ce royaume cinq siéges d'évêques, de même qu'auparavant.

» La seule difficulté qui nous reste à résoudre, consiste à assigner à ces cinq prélats la place que chacun d'eux occupait. C'était un usage observé dans les Gaules, de donner aux métropolitains le premier rang dans les conciles de leurs provinces. C'est pour cela que celui de Tours jouissait de l'honneur de la présidence dans ceux de la sienne. Du reste, on s'attachait à l'ordination pour fixer les rangs que les évêques devaient avoir entre eux. Chacun souscrivait les actes des conciles dans le même ordre. Ce qui est cause que ces souscriptions induisent quelquefois en erreur, c'est que, comme fort souvent elles sont faites par les évêques présents qui signaient les premiers, et par ceux qui étaient absents, on n'a pas pu distinguer toujours les uns des autres. Rien de semblable ne

[1] Lisez *Osisme.* Déric aurait même pu dire que Vannes était limitrophe de Nantes, Rennes, Alet et Osisme, ce qui rend la seconde version encore plus plausible.

se rencontre dans les souscriptions du concile de Vannes. Les cinq évêques de l'Armorique, à la tête desquels était Perpétue, font voir, dans leur lettre aux évêques du Mans et d'Angers, que chacun d'eux y avait assisté en personne. Paterne, qui a souscrit immédiatement après le métropolitain, était donc le plus ancien évêque. Le temps de son ordination devançait l'an 461, époque où Athenius se trouva au concile de Tours. Comme alors tous les siéges de l'Armorique étaient remplis, à l'exception de celui de Vannes, dont nous ne découvrons pas l'évêque, il faut croire qu'il occupait cette place. »

Telle était donc la société catholique bien ordonnée : évêques, prêtres, clercs, vierges consacrées à Dieu, peuple chrétien, au milieu de laquelle grandissait Melaine en science et en piété. « Né d'une famille vénète, illustre par sa foi plus » encore que par la naissance, élevé dans le pays par des pré- » lats distingués, il eut le bonheur de voir dans sa jeunesse » (vers sa 20e année, étant né en 442-46), le concile de » Vannes, de 465-468. Il établit un monastère au lieu même » de sa naissance, dans ses terres, à Plaz, sur le bord de la » Vilaine. Sa réputation de science et de vertu le fit choisir par » saint Amand, le clergé et le peuple, pour évêque de Rennes, » choix qu'il justifia autant par ses talents que par ses vertus. » Bientôt il devint le conseiller du roi franc Clovis, une des » lumières de l'Église, et dut, à ce double titre, prendre une » part active aux négociations qui amenèrent l'alliance de » 497, qui fonda, par les Armoricains, le nouvel empire chré- » tien : « Clovis l'ayant connu, fit de lui un de ses principaux » conseillers. Par ses conseils, il bâtit nombre d'églises, en fit » relever beaucoup d'autres de leurs ruines, et fonda libérale- » ment plusieurs monastères. Par ses conseils, il sustenta lar- » gement les pauvres et traita avec respect, quelle que fût leur » condition, tous les serviteurs de Dieu. Par ses conseils il ren- » dit aux peuples une justice exacte, et travailla de son mieux » aux progrès de la religion. Enfin, ce roi ayant convoqué à » Orléans un concile, composé de 32 évêques, saint Melaine, » selon la préface même de ce concile, brilla comme le vaillant » porte-enseigne de cette assemblée, tant en repoussant les

» objections de tous les hérétiques, qu'en établissant les » dogmes sacrés de l'Église[1]. »

Cette vie suggère naturellement des réflexions analogues à celles qu'ont fait naître les conciles. Un saint évêque, conseiller et ami tout-puissant d'un roi tout-puissant nouveau converti, plein de zèle pour les progrès de la religion, cet évêque et ce roi ne pensent même pas au paganisme, au druidisme, à l'idolâtrie, ne prennent contre eux aucune mesure, ni religieuse, ni civile; mais c'est donc qu'il n'y en avait plus à pouvoir exciter un zèle actif et inquiet, qui ne demandait qu'à se manifester par des œuvres de prédication et de répression.

Le moine Melaine[2], après avoir gouverné l'Église armoricaine pendant quarante ans, vint mourir dans son monastère de Platz.

De ce monastère, bâti de ses propres mains avec le secours de quelques moines, il fut invité à se rendre auprès d'Eusebius, roi de Vannes, gallo-romain comme lui et un peu son roi, puisqu'il était vénète. Ce pauvre roi chrétien aussi, mais non chrétien modèle, puisqu'il avait commis des cruautés sur ses sujets à Comblessac, se sentant frappé par la main de Dieu, lui et sa fille Aspasie, pria le saint de venir à Prima-Villa leur rendre la santé, ce que celui-ci s'empressa de leur

[1] Traduction de dom Lobineau et de M. de La Borderie, du texte latin.
Extrait des actes de S. Melaine, évêque de Rennes.

Dei Sacerdos Melanius Rhedonensis Episcopus nobilis fuit genere, sed nobilior fide..... erat de Venetensi parochia ex nobilissimis parentibus et in villa quæ vocatur Placio..... In tantum fama ejus crevit ut etiam Clodoveus rex Francorum eum sibi familiarem faceret et concilio ejus libenter obediret. Suis ergo jussionibus parens, multas construxit ecclesias desertasque restauravit et monasteria fabricavit. Pauperes ejus consilio alebat, Dei servos honorabat, justitiam in populo exercebat, et cultum divinum amplificabat. Synodum in Aureliensi civitate statuerat, quorum autor maxime S. Melanius Rhedonensis episcopus exstitit.....

Eusebius rex Venetensis veniens aliquando de Venetensi civitate cum suo exercitu pervenit ad parochiam quæ vocatur Camblisiacus...

[2] Veniens autem B. Melanius de monasterio suo, quod propriis manibus ædificaverat in fundo, qui vocatur Planio in honorem Dei cum paucis monachis...

Beatus vir benedicens eis perrexit inde ad civitatem suam Redonensem. (D. M., *Preuves*, I, 186-7). L'auteur de ces actes vivait sur la fin du VI[e] siècle, selon dom Rivet, p. 323. Son style est plus pur qu'il ne l'était ordinairement en ce siècle.

accorder avec la grâce de Dieu. Eusèbe, à la prière d'Aspasie, et pour marquer sa reconnaissance envers Dieu, fit présent à saint Melaine et à ses moines de toute la terre de Comblessac. Il les bénit et retourna à sa ville de Rennes. Le peu de paganisme qui paraît dans la vie de saint Melaine indique parfaitement ce qu'il en restait de son temps.

« Un jour que saint Melaine était à prêcher la foi dans le » diocèse de Vannes, un vieillard de ce pays (*de Venetensi* » *Pago*), ayant perdu son fils, dit à ses amis : Portez le corps » de mon fils au bienheureux Melanius ; j'ai confiance qu'il » pourra le rendre à la vie, lui qui prêche le Dieu vivant. » Le cadavre est apporté devant le saint ; le père y vient lui-même, criant avec larmes et sanglots : « O homme de Dieu, » je crois que tu as la puissance de ressusciter mon fils d'entre » les morts. » Cette scène avait rassemblé une foule immense » autour du saint, qui, se tournant alors vers elle : « O Vénètes, » leur dit-il, à quoi bon faire des miracles devant vous au » nom de Jésus-Christ, puisque vous refusez si obstinément » de recevoir la foi et la croyance de Notre Seigneur ? car » alors, ajoute l'auteur de la *Vie de saint Melaine*, les Vénètes » étaient presque tous païens. » Pourtant la foule répondit : « Sois assuré, homme de Dieu, que si tu ressuscites cet enfant, » nous croirons tous au Dieu que tu prêches. » Saint Melaine » fit une prière, posa une croix sur la poitrine de l'enfant qui » revint à la vie. Alors, toute la foule stupéfiée, suite d'un tel » miracle, s'écria : « C'est assez, nous croyons tous au Dieu » que tu prêches, Melaine. » En effet, peu de temps après, Me- » laine eut la joie de baptiser tous les témoins de ce miracle, » et à très-peu d'exceptions près, dit l'auteur de sa *vie*[1]. » Il est permis de remarquer de suite que ces bons Vénètes n'étaient pas de bien durs Gentils, qu'ils étaient déjà à moitié chrétiens, au moins de désir.

Mais l'auteur continue : « Ce qui a été bien moins remarqué » que le *Venetenses pene omnes Gentiles*, c'est que dans le » diocèse même de Rennes, il existait encore des païens » au temps de saint Melaine, et qu'à ce saint évêque

[1] Précis de M. de La Borderie, 1851, p. 41-43.

» revient la gloire d'avoir radicalement extirpé l'idolâtrie [1].
» Ce paganisme, encore à la fin du vᵉ siècle, subsistant » chez les Redons, si puissant chez les Vénètes, chez les Curio- » solites et les Osismes, n'avait pas encore été entamé.... » Ainsi, quand les Bretons de l'île débarquèrent en Armo- » rique, il restait à convertir au christianisme la moitié » environ de la péninsule. » Pardon, dites avec l'histoire, les quelques cantons plus ou moins *gentiles*, qui pouvaient résister encore çà et là, peut-être plus nombreux, à l'extrémité de la péninsule, vu son éloignement. Mais une autorité plus grave, et que vous ne pouvez récuser, vous arrête : Dom Lobineau maintenant et complétant sa seconde, sa véritable opinion sur la conversion de l'Armorique, vous répond ici : « Quoiqu'on » ait dit dans la *Nouvelle Histoire de Bretagne*, que ce ne » serait pas rendre assez de justice aux travaux apostoliques » des premiers évêques de Tours et de Nantes, en croyant qu'il » y eût encore des idolâtres dans l'Armorique au commence- » ment du vıᵉ siècle, tous les anciens auteurs des actes des » saints de Bretagne conspirent à nous persuader le contraire; » et ce consentement unanime peut nous convaincre qu'il n'est » pas plus impossible qu'il soit resté quelques idoles debout » dans les contrées de l'Armorique, qu'il est constant qu'il en » restait encore dans l'Italie même, et pour ainsi dire à la » porte de Rome, du temps de saint Benoît. Cette réflexion » nous conduit à ne pas rejeter tout à fait le témoignage des » actes de saint Melaine, lorsqu'il nous assure que le fruit d'un » des plus éclatants miracles de ce saint, la résurrection d'un » mort, que nous avons rapportée, fut d'établir la foi de Jésus- » Christ dans un canton du pays de Vannes [2]. » Cette appréciation que Le Baud et le P. Albert avaient faite avant D. Lobineau [3], cette appréciation judicieuse est très-acceptable; elle s'applique à plus forte raison aux actes des saints

[1] Per gratiam Dei prævalentibus Evangeliorum assertionibus, aucta est eo desudante per cunctum diœcesis illius pagum fides christianorum et *miserabilis error gentilium ab eodem radicitus evulsus.* (Vita S. Melanii, ap. Boll., jan. 1, p. 329.)
[2] *Vie des saints de Bretagne*, édition don Lobineau et Tresvaux, t. I, p. 122.
[3] Voyez plus haut, p. 65, le P. Albert déjà cité.

bretons, qui sont postérieurs, dont les rédacteurs panégyristes n'ont pas la valeur critique de celui de saint Melaine, des vies de saint Lunaire, saint Paul, saint Gildas, saint Samson, saint Malo, saint Méen, saint Armel, la plupart remaniées et embellies pour l'édification des Bretons. La portée, l'extension démesurée, données à deux textes de deux lignes, ne sont pas soutenables, ne peuvent prévaloir contre le silence des conciles des ve, vi^e^ et viie siècles, devant l'inaction publique, officielle de Clovis, de saint Melaine lui-même.

D'ailleurs le *miserabilis error gentilium ab eodem radicitus evulsus* ne vient nullement à l'appui du *Venetenses pene omnes gentiles*. Car déraciner le paganisme dut être encore longtemps le souci de tous les évêques, après le vi^e^ siècle, et bien au delà. Mais cela n'empêche ni la ruine du paganisme, du druidisme et de l'idolâtrie, ni la fondation solide ni le triomphe du christianisme par les évêques gallo-romains, dont les évêques bretons n'ont eu qu'à perfectionner l'œuvre.

Les noms de gentils, de païens doivent si peu se prendre à la lettre, dans les actes des saints bretons, qu'aujourd'hui encore nos prédicateurs dans leur zèle ardent, reprochant à nos Bretons leurs faiblesses, leurs désordres, leur disent sans cesse : Vous êtes des païens, ou comme des gentils (*paganet*), de même que le concile de Nantes disait au viie siècle au sectateur des superstitions, « qu'il était pire qu'un infidèle. » C'est le mot reçu, le mieux compris ; il a eu, il aura toujours son application, témoin les superstitions relevées (quelques-unes d'entres elles) par M. Levot, dans l'article sur le célèbre prédicateur de missions bretonnes, au xviie siècle, Michel Le Nobletz [1].

Passant sur le chaos breton qui ne provoque pas de considérations nouvelles, arrivons de suite à la Bretagne constituée au ixe siècle, à Nominoé. On a bien présentes les divisions,

[1] *Biographie bretonne*, t. II, p. 283.

l'anarchie qui précédèrent et qui suivirent de trop près ce grand homme; il convient d'insister sur la révolution carlovingienne en Bretagne, par laquelle l'empereur Louis le Débonnaire disposa souverainement des principautés. Elles durent se constituer alors comme nous les retrouverons aux xe et xie siècles, tandis qu'on a voulu à tort les faire remonter aux ve et vie, ce qui n'est pas possible. Cette question doit être réservée pour les *Comtés de la basse Armorique du* vie *au* ixe *siècle*. Mais un changement notable doit être constaté dès cette époque; ce sont les évêchés-comtés imités des Marches de Bretagne. Auraient-ils été fondés par l'empereur pour calmer le pays, pour rendre les seigneurs plus dociles, moins belliqueux, plus soumis au Dieu qui gouvernait au nom des Francs, comme parle Le Baud? C'est un aperçu qui pourra être suivi avec fruit peut-être pour notre histoire.

Ce qui nous touche le plus en ce moment dans le règne de Nominoé, c'est la politique religieuse qu'il suit dès qu'il se sent indépendant, et pour assurer cette indépendance toute nouvelle en Bretagne[1]. Pour cela il croit devoir se débarrasser des évêques gallo-romains *per fas et nefas*, ce que raconte très-crûment M. de Courson; puis il continue :

« Délivré de cette façon expéditive [2] des prélats qui lui faisaient ombrage, Nominoé nomma de son autorité privée, » d'autres évêques à leur place; il fit plus : il établit le siége » épiscopal de Tréguier, il en fonda un autre à Saint-Brieuc » et érigea celui de Dol en métropole [3]. »

« Une telle conduite a droit d'étonner de la part d'un sou- » verain monté la veille sur le trône, et qui avait été témoin » deux fois de pénitence publique imposée par le clergé gallo- » franc au fils de Charlemagne!...

» Mais il est des circonstances particulières à la Bretagne » qui expliquent parfaitement la hardiesse des mesures

[1] Voyez note sur le vassal et le suzerain, *in fine* du premier volume.

[2] Lisez indigne.

[3] Les évêchés de Dol, de Tréguier et de Saint-Brieuc sont antérieurs à Nominoé, comme le prouvent les actes authentiques de S. Samson, de S. Magloire, de S. Téliau, de S. Tugdual; mais ces prélats étaient des évêques régionnaires, comme disaient les Bretons insulaires, et leur siége n'était point établi d'une manière fixe. (*Vid.* Usser, *Antiq. eccl. Britan*).

» adoptées par le héros breton. On n'a point oublié que le » consentement de l'archevêque de Tours ne fut point sollicité » pour la création de nouveaux siéges bretons dans l'Armo- » rique [1], et que ces siéges furent d'abord occupés par des » évêques chassés de leur patrie par l'invasion saxonne. Or, » parmi ces pieux exilés se trouvait un prélat connu sous le » nom de S. Samson, lequel, lorsqu'il habitait la Grande-Bre- » tagne, avait reçu le *Pallium* du souverain Pontife. S. Samson » ayant pris possession du siége de Dol, donna la consécration » à plusieurs évêques bretons, soit qu'il crût en avoir le droit, » en sa qualité d'archevêque, soit, comme le prétendent quel- » ques chroniques, que le prince Judual lui en eût donné » l'ordre [2]; ce qui est certain, c'est que dans un concile tenu » à Tours en 566, les Pères rassemblés déclarèrent dans un » canon qu'à l'avenir aucun Breton ou Gallo-Romain ne pour- » rait être ordonné évêque, sans le consentement du métro- » politain. ».

Attendu, ajoutaient les prélats, que ceux-là méritent d'être séparés de notre communion, qui semblent mépriser les décrets des conciles [3]. « Malgré cette censure l'abus signalé ne » fut extirpé que longtemps après. Tels sont les précédents » qui rendent raison de la conduite de Nominoé, conduite » imitée par ses successeurs, et qui ne fut pas anathématisée » par le Saint-Siége [4]. »

M. de Courson n'aurait pas dû omettre l'autorité la plus grave, le concile de Landaff du VI[e] siècle, cité plus haut, qui donne à saint Samson le titre de *archiepiscopus dolensis Cornu-Galliâ*.

Il est à remarquer que trace de ce schisme en herbe du VI[e] siècle semble se retrouver dans Rodolphe Glaber lorsqu'il

[1] V. Plus haut.

[2] *Vid.* Usser, *Antiq. eccl. Britann.*, p. 40 et 277. Ce S. Samson, archevêque de Dol, souscrivit au concile de Paris vers 651-62, Matheus Florilegus en parle en ces termes : Per idem tempus Samson, Dolensis archiepiscopus... qui de Britannia majori ad minorem transiit, doctrina et sanctitate refulsit (ad ann. DLXI). Dans un diplôme de Lothaire, S. Magloire, successeur de S. Samson, est appelé archipræsul dolensis. (*Vid. Theatr. Antiq. Paris.* Jacobi Breulii, ad Usser, p. 277.)

[3] *Vid.* Sirmond, *concil.*, et Usser, loc. cit.

[4] De Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 341-3.

dit : *Inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu-Galliæ nuncupatur. Est enim illius metropolis civitas Rhedonum inhabitatur quoque diutius a gente Britonum...* Glaber, en substituant Rennes à Dol, a nommé le premier la future métropole de la province bretonne. Ce schisme naissant du VIe siècle irrite M. de La Borderie, qui le nie hardiment.

« Nominoé fit de Dol la métropole de tout son état, innova» tion complète, il faut le dire, sans précédent et sans racine » dans le passé, car le prétendu archiépiscopat de S. Samson, » tant en Armorique qu'en Grande-Bretagne, est une fable au» dessous de toute discussion : avant 848, jamais les évêques » bretons du continent ne connurent d'autre métropolitain » que celui de Tours ; ils purent bien ne pas lui être toujours » fort dociles, défendre contre lui plus d'une fois leurs pré» jugés nationaux, mais avec tout cela, pas trace, avant 848, » de la prétention d'avoir en Armorique une métropole bre» tonne[1]. »

Archiépiscopat de saint Samson, fable au-dessous de toute discussion ; pas trace avant 848 de la prétention à une métropole bretonne, c'est là un procédé bien sommaire pour se débarrasser d'une discussion trop gênante. Sur le droit, M. de La Borderie a raison, mais sur la prétention *bretonne*, M. de Courson n'a pas tort; cette prétention paraît aussi réelle que mal fondée au fond. On peut laisser nos prétendus historiens vider en famille leur querelle qui s'envenime au premier mot : mais on doit en prendre acte. Ils sont en effet dans le vif de la question. M. de Courson est plus franc et plus conséquent dans cette circonstance : il avoue le schisme conçu, commencé dès le VIe siècle, et s'en console facilement puisqu'il n'a pas été anathématisé par le Saint-Siége !

Au fait, si, comme le prétendent d'un commun accord MM. de Courson et de La Borderie, la petite Bretagne que le concile de Landaff, qui fait aussi un archevêque de Dol de saint Samson, appelle avec raison la Corne de Gaule (la Cornouaille), si la nouvelle province ecclésiastique du nouvel archevêque de Dol

[1] De La Borderie, *Annuaire* de B. et de V.; *Précis des origines de l'histoire de Bretagne*, p. 186.

encore livrée à l'idolâtrie avait été vraiment évangélisée pour la première fois, convertie au christianisme par les évêques bretons émigrés, mais leur prétention serait juste et raisonnable et ne pourrait vraiment scandaliser personne. Si la province de Tours ne comprenait le promontoire armoricain que de nom, si elle l'avait laissé croupir dans le paganisme : les colonisateurs d'un pays désert, les civilisateurs de barbares, les convertisseurs de païens ont bien eu le droit d'ériger à ses dépens une 4e Lyonnaise, la Province Bretonne, en face de la Province Armoricaine des Pères du concile de Vannes au ve siècle.

A l'entrée du siècle qui allait voir commencer en même temps le royaume de Bretagne de Nominoé, et son archevêché schismatique de Dol, renouvelé du vie siècle, l'empereur Louis le Débonnaire, en 816, confirmait la charte de Charlemagne, en faveur d'Hélogar, évêque d'Alet (D. Morice, P., c. CCXXIX), et ordonnait, en 818, à Murmonnoc, abbé de Landévennec, qui avait paru devant lui avec le costume de saint Colomban, d'établir dans son monastère la règle de saint Benoît. (Dom Bouquet et *Gallia Christiana* de la province de Tours, par M. Hauréau, *Instrumenta*, c. CLXXXIX.)

Le pieux empereur qui commandait dans toute la Basse-Bretagne, en faisant disparaître au nom de l'Eglise romaine, et d'accord avec le clergé, ce reste de l'origine insulaire (*ab Scotis*) du monastère de Landévennec, ne se doutait pas que toute la Basse-Armorique n'avait point été rattachée à la métropole de Tours et organisée ecclésiastiquement dès l'origine de la province.

Les archevêques, les conciles, les papes, attestent cette juridiction d'une voix unanime du ve au ixe, aux xiie et xve siècles, à la fin du schisme de Dol. (V. D. Maurice, P., cité plus bas, et Hauréau, Dol, 1038-40.)

A tant de témoignages on peut ajouter la lettre du pape

Nicolas Ier, répondant en 869, avec une fermeté inflexible, au roi Salomon qui lui demandait le pallium pour l'évêque de Dol : « Que sa requête lui avait causé une grande surprise, attendu » que les registres de ses prédécesseurs, consultés avec soin, » établissaient, de la manière la plus claire, *que l'église de* » *Tours était la métropole de la Bretagne*[1]. »

Le Concile de Soissons, en 866, n'est pas moins explicite, dans sa lettre au Saint-Siége :

« Votre Sainteté a dû être informée des désordres qui rè- » gnent dans certains diocèses de la province de Tours, *séparés* » *violemment par les Bretons de la métropole*... Ils n'assistent » ni aux conciles provinciaux convoqués par le métropolitain » de Tours, ni même aux conciles généraux de France[2]. »

Le triste schisme breton se traîna pendant plusieurs siècles jusqu'à 1199, et même au delà en 1452. Dans sa sentence de 1199, toute favorable à Tours, Innocent III résume, confirme les décisions de tous ses prédécesseurs, et s'en réfère à la lettre du pape Nicolas Ier, citée plus haut.

Pour opérer une scission dans la province de Tours, Nominoé n'eut, du reste, qu'à exploiter au profit de son ambition l'aversion pour les métropolitains romains, que les Bretons apportaient de leur île et qu'ils manifestèrent dès leur arrivée, comme on l'a vu dans cette *Introduction*. Leur principal mobile était l'indépendance de leur Église nationale. (Vénérable Bède, l. I, c. XXVII ; l. II, c. II.) Le moine Augustin, envoyé près d'eux par le pape saint Grégoire, en fut désolé et indigné. On sait si ce mobile fut abandonné sur le continent, s'ils ne glissèrent pas aussitôt sur cette pente fatale qui les conduisait au schisme complet sans la sagesse du Saint-Siége.

Quand donc on soutient, contre l'histoire, contre les Papes, contre les conciles, contre les Bretons eux-mêmes, qui ne se piquèrent jamais de docilité, que l'extrême Armorique, plus tard la Basse-Bretagne, restée jusque-là idolâtre, n'a pas été rattachée *toujours* à la province de Tours dès sa formation, ou, ce qui reviendrait au même, sous une forme plus excentrique,

[1] D. Morice, t. I, c. CCCXVII-CCCXIX-CCCXXII.
[2] Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. III, p. 297.

qu'elle l'a été par les Bretons exilés, on devrait au moins daigner nous apprendre quand et comment la Bretagne, convertie, *christianisée* par les insulaires, aurait été incorporée, grâce à eux, dans cette province ecclésiastique, dont ils méconnurent l'autorité presque en y mettant le pied. Quand a eu lieu ce pacte miraculeux, resté secret jusqu'ici? Est-ce aux conciles de Tours, de Vannes, du ve siècle? Est-ce aux conciles d'Orléans, de Paris, de Tours du vi^e^? Est-ce aux conciles de Nantes, du viie? Est-ce aux conciles de Tours et de Soissons, du ixe siècle?

En vérité les Bretons émigrés, s'ils revenaient en ce monde, seraient bien étonnés du rôle qu'on leur prête gratuitement à l'égard de la métropole de Tours. Ils pourraient admirer la hardiesse de ce paradoxe historique; mais ils ne se reconnaîtraient pas dans ce portrait de fantaisie, ces indociles, ces insoumis presque incorrigibles. Ce déguisement révolterait leur rude sincérité. Ces vrais Bretons renieraient le *bretonisme!*

La première partie du *bretonisme* se borne aujourd'hui au *gradlonisme*, dernier reste du conanisme, tombant avec lui.

La seconde partie de ce système historique, trop partial pour les Bretons, ajoute au conanisme primitif une nouvelle erreur par la *conversion bretonne de l'Armorique païenne et barbare*. On a vu qu'il n'y en a pas trace sérieuse dans les écrivains contemporains, sauf quatre lignes de la vie de S. Melaine mieux interprétées par Le Baud, par le P. Albert, par Gallet et Déric eux-mêmes, qui, tout en faisant du *bretonisme* à leur façon, tâchent de l'accommoder au moins à l'histoire des conciles de la Gaule, rendant ainsi hommage à la vérité.

Il suffira donc de rappeler, en finissant, qu'après Julien, la religion chrétienne remonta sur le trône impérial pour ne plus en descendre; que S. Martin eut avec le tyran Maxime

lui-même des relations fréquentes ; que Valentinien, Gratien, Théodose, continuèrent, complétèrent l'œuvre de Constantin ; qu'après la mort de Maxime, Théodose demeura dans l'Occident deux ans pour tout pacifier, tout remettre en ordre, et laisser les Gaules et l'Occident entier en bon état au jeune Valentinien.

S. Martin fut aussi témoin de ces dernières mesures qui durent favoriser puissamment son apostolat dans l'extrême Armorique, s'il avait eu encore besoin de l'appui impérial.

Rappelons enfin, et cela dit tout, que les légions romaines chargées de la garde de l'Armorique, étaient chrétiennes, qu'elles fondèrent, de concert avec les Armoricains et les Francs, l'empire romain d'Occident.

Telle est l'histoire universelle aux pieds de laquelle les opinions et les sympathies particulières doivent abdiquer, sauf preuves contraires directes et certaines. L'histoire de l'Armorique bretonne se range d'ailleurs d'elle-même sous ses lois.

Revenons donc tous à la vraie tradition armorico-bretonne conservée par Le Baud et le P. Albert, par D. Morice, Gallet et Déric eux-mêmes, enveloppée dans une gangue troyenne, conanienne, gradlonienne, qui était de leur temps. Les Bretonistes les plus engagés, les plus compromis, peuvent faire ce sacrifice patriotique au vieux Le Baud et au P. Albert, s'ils ne veulent le faire à l'indépendant, au téméraire qui a osé en exhumer la vérité, dégagée de l'alliage qui en ternissait l'éclat. Il importe plus qu'on ne croit peut-être au bien du pays, que les citoyens ne se divisent pas, qu'il n'y ait plus de partis même en histoire. La situation présente invite aussi à la concorde tous les hommes de bonne foi.

HISTOIRE DES COMTÉS
ET DES COMTES
DE LA
BASSE-ARMORIQUE
BASSE-BRETAGNE

CHAPITRE SECOND

ÉPOQUE BRETONNE

Les évêques, les comtes, les abbés doivent donc s'incliner avec respect devant l'Armorique notre mère, romaine, civilisée et chrétienne aux IVe, Ve et VIe siècles de son histoire.

Nous avons déjà exposé son histoire d'une manière générale. Nous y pénétrerons plus avant avec les historiens romains, avec Grégoire de Tours et quelques auteurs français, avec les premiers, les plus fidèles légendaires, avec les Cartulaires purs, qui, comme les légendes primitives, étaient les mémoires contemporains, avec P. Le Baud, qui traduit et résume, non sans quelque critique, tous ces documents et d'autres perdus pour nous.

Nous devons d'abord rappeler l'état de la fin de l'empire romain, constaté dans la *Notice des provinces* qui nomme les cinq cités des Nannètes, des Redones, des Curiosolites, des Vénètes, des Osismiens; dans la *Notice des dignités de l'empire*, qui place des préfets militaires à Rennes, à Nantes, à Alet, à Vannes, à Osisme.

Rappelons aussi ce que nous avons commencé à démontrer, et ce qui sera complétement établi au chapitre des *Évêchés*, que, dès le Ve siècle, des évêques siégeaient dans les capitales des cités à côté des préfets romains.

Rappelons enfin que Procope nous raconte la formation de l'empire Franc des Gaules par l'alliance des Armoricains et des Francs de Clovis, en 496, avec le concours des légions romaines chrétiennes qui restèrent dans le pays « fidèles aux

» mœurs de leurs ancêtres, qu'elles ont transmises à leurs » descendants. » Elles restèrent si bien dans l'extrême Armorique que le Léon en tire son nom, et qu'elles y ont laissé des noms plus romains encore et plus chrétiens, et des bienfaits méconnus jusqu'ici, que nous aurons grande joie à remettre enfin en honneur.

Faut-il rappeler aussi que l'état gallo-franc ne fut et ne put être, dans l'Armorique devenue l'alliée de Clovis après des années de guerre sans résultat, que la continuation de l'état gallo-romain antérieur à cette alliance catholique.

Or, il se trouve que cet état gallo-franc des ve et vi^e siècles, qui fait la transition à la période armorico-bretonne, se présente de plus en plus clair et complet à mesure que l'on s'avance dans la basse Armorique, des cités Curiosolite et Vénète dans la cité Osismienne, au fond de la Cornouaille, jusqu'au bout du monde, *Finis terræ*, *ê Pen-ar-bed.*

Ceci est encore nouveau et bien inattendu, mais ce n'en est pas moins certain, nous osons le dire à l'avance, en sorte que de l'Occident, du Couchant désormais viendra la lumière dans l'histoire de Bretagne. La vérité y était si voilée, si cachée jusqu'ici, qu'elle s'y est mieux conservée que partout ailleurs, et qu'elle en sortira, on l'espère, avec tout son éclat et par elle-même. Ceci paraîtra peut-être peu modeste, trop confiant. Mon Dieu! c'est sincère et breton. Notre histoire me paraît enfin, à son origine, claire comme le jour. Enchanté de cette découverte, de cette illumination de ma pauvre patrie obscure, ignorée, méconnue, je dis dans la joie de mon âme : Mais c'est clair comme le jour! venez et voyez combien la véritable histoire de l'Armorique bretonne est plus honorable que vous ne croyez.

Nous résumons dans ces tableaux l'état gallo-romain et l'état gallo-franc des ve et vi^e siècles, tels qu'ils viennent de nous apparaître dans l'histoire, et qu'ils vont être de plus en plus démontrés dans les chapitres sur les comtés, les évêchés et les monastères de l'extrême Armorique.

I

COMTES ET COMTÉS

PÉRIODES GALLO-ROMAINE ET GALLO-FRANQUE

D'APRÈS L'HISTOIRE ROMAINE, L'HISTOIRE DE FRANCE, LES ACTES PRIMITIFS LES PLUS ANCIENS DES VIES DES SAINTS, D'APRÈS LE CARTULAIRE DE LANDÉVENNEC LUI-MÊME, ET D'APRÈS LE BAUD.

COMTÉS DE LA BASSE-ARMORIQUE AUX Ve ET VIe SIÈCLES

Cité Curiosolite.

Comté d'Alet-Domnonée.

Riwval	513-20
Deroch	520-30
Jonas, assassiné	
Judual, détrôné en	540
Rétabli en	554-80
Juthaël	580-610
Saint Judicaël	615-640

Cité Vénète.

Comté de Vannes-Browéresch.

Eusebius	490
Guérec	520-550
Canao	550-60
Chonober	551-61
Macliau	562-77
Waroch	577-90

Cité Osismienne.

Comté d'Osisme, Cornouaille du VIe siècle.

Romelius	480-520
Comorrus I	520-554
Comorre II, vers	554-560
Budicus, vers	560-570
Theodoricus, détrôné	570
Rétabli en	577

Il n'y a pas lieu de revenir sur la division de la province Armorique du Concile de Vannes du ve siècle en haute et basse Armorique, et sur la transformation de celle-ci en Bretagne continentale, petite Bretagne, *Britannia minor*, *Britannia in paludibus*, *Letavia*, *Cornu-Gallia*. . . . .

CITÉ ET COMTÉ CURIOSOLITE. — PRÉFECTURE ET ÉVÊCHÉ D'ALET. — DOMNONÉE BRETONNE

Placée à l'extrémité orientale de la cité curiosolite, non loin de Rennes qui devait l'effacer, Alet perdit vite son influence comme capitale, comme Préfecture, Évêché et Comté, il ne lui resta guère que le port marchand, dont l'importance commerciale et maritime survécut à sa décadence politique.

Cependant le titre épiscopal romain d'*Aletensis* se retrouve non effacé encore par le titre breton de *Macloviensis*, de Saint-Malo.

Mais Alet, détaché pour ainsi dire de la Domnonée, dont Dol deviendra même l'archevêché ou le principal évêché, Alet, rattaché à Rennes, en reste plus purement Franc, et avec Vannes, au besoin, gardera les Bretons exilés qui reçoivent l'hospitalité gallo-franque dans l'Armorique, qu'ils disent eux-mêmes, paisible et heureuse, *sine clade, sine bello quieta*.

Le voisinage de l'île de Bretagne, placée en face, facilita l'immigration, sur cette côte armoricaine, des Bretons chassés

par les Saxons : aussi est-ce là que débarquèrent les premiers émigrés, d'abord isolés, religieux ou chefs avec leurs familles, puis les petits clans de Conan, Fracan, Conothec, et vers 513, une émigration plus considérable de Domnoniens, amenée par Riwal, qui auront donné à cette cité, qu'ils contribuèrent à purger des pirates frisons, commandés par Cortoldus, leur nom de Domnonée.

Mais ce qui caractérise bien dès le début la période gallo-franque et la période armorico-bretonne, cet établissement, malgré l'éloignement de la capitale et l'abandon presque forcé de la cité, ne se fit que du consentement du roi Franc Clotaire, auprès duquel Riwal se rendit ; et celui-ci s'empressa de reconnaître les droits antérieurs des seigneurs armoricains, et de les y réintégrer après l'expulsion des pirates. (*Voyez* Le Baud, *déjà cité.*)

J'insiste sur ce point que la première immigration faite dans les circonstances les plus favorables pour obtenir l'indépendance, qu'on a plus tard voulu réclamer pour toute l'émigration bretonne *comme acquise, ipso facto*, par la simple occupation ; j'insiste sur ce point capital qu'elle dut se faire accepter par les Francs et par les Armoricains, et se soumettre à la suprématie gallo-franque.

Cette subordination continue à s'appliquer aux descendants de Riwal, car le comte osismien, le préfet Franc Comorre, qui va bientôt les assassiner, les détrôner et usurper toute la Domnonée, n'a pu le faire qu'avec le consentement, ou au moins la connivence des rois Francs, bien aises de ces divisions, de ces révolutions, retirant en quelque sorte la demi-concession qu'ils regrettaient peut-être. . . . . Childebert, tout en donnant asile à Judual, orphelin héritier de Riwal, ne le reconnaissait point comme héritier indépendant, et Le Baud remarque bien qu'il faisait les confirmations d'évêchés et autres en leur nom et non en celui de Judual. Il ne laissa retourner celui-ci en Domnonée qu'après longues années, lorsque Comorre, comblant la mesure par ses crimes et ses débauches, eut soulevé contre lui Domnonéens, Osismiens et Vénètes, et sur les pressantes instances de saint Samson. Encore ne paraît-il pas qu'il l'ait aidé efficacement

par ses armes à recouvrer l'héritage de ses pères. Le roi Franc était donc au moins le suzerain, et pour ces temps reculés le véritable souverain.

Cependant dom Lobineau admet que Comorre fut renversé par son souverain le roi Franc; il décrit même la marche de l'armée franque entre Rennes et Alet. Peut-être y a-t-il là une confusion de Comorre et de Conober; mais cette fin de Comorre l'usurpateur serait cependant plus naturelle que les deux fins admises par nos vies de saints et par P. Le Baud; c'est donc une question à revoir. Mais ce qui est incontestable, c'est la souveraineté franque reconnue et exercée dans la Domnonée elle-même, la partie la plus bretonne de la Bretagne.

Notre liste des comtes de Domnonée, conforme à celle de dom Lobineau, diffère de celle de M. de La Borderie par l'absence d'un Riwal I[er], dont l'existence et surtout l'importance à lui donnée n'est nullement justifiée; il ne mérite en rien le nom de *dux Domnonice*, que M. de La Borderie a plus tard rendu avec raison au Riwal de 513.

Notons encore le sans-façon avec lequel on propose de simplifier la dynastie Domnonéenne (p. 29) *en supprimant une génération si l'on veut*. . . . .

CITÉ ET COMTÉ VÉNÈTE. — PRÉFECTURE ET ÉVÊCHÉ DE VANNES. COMTÉS DE VANNES ET BROÉREC.

La période gallo-franque se dessine de plus en plus avec ses caractères propres dans la cité, dans le comté, dans l'évêché vénète, qui, avec la cité curiosolite, reçut les premières et les principales émigrations bretonnes, selon le texte d'Eginhard. *Ad Curiosolitas et Venetas magna pars incolarum.*

Le premier comte Eusebius, sa fille Aspasie, son château de Prima-Villa, tout cela est assez romain assurément pour qu'on doive se demander s'il n'était pas le préfet romain de 496 qui traita avec Clovis, et continua naturellement à gouverner le comté devenu gallo-franc.

« On ne voit pas à cela d'objection sérieuse ; c'est bien plus plausible que d'en faire un tyranneau breton quelconque, un magistrat municipal usurpateur ; mais on ne voit pas que saint Melaine, conseiller de Clovis, était Vénète, et eut avec lui des rapports consignés dans sa vie ; que là, ce tyranneau, cet usurpateur, est appelé roi ; car c'est par la vie de saint Melaine que nous connaissons Eusebius, Aspasia, Prima-Villa, et l'auteur ne s'émeut pas de tout cela : il raconte simplement les faits de cette époque. Les romans historiques sont venus bien plus tard, au IXe siècle au plus tôt ; mais heureusement la vérité se retrouve encore assez reconnaissable quand on a le courage de la chercher et de la proclamer.

L'histoire des comtes suivants se lit dans Grégoire de Tours, non ailleurs. Il est inutile de revenir sur leurs relations avec les Francs et sur leur prétendue indépendance à eux-mêmes inconnue, comme l'usurpation d'Eusebius était inconnue à saint Melaine de Rennes, à Paternus et à Modestus, évêques de Vannes.

La liste vénète s'ouvre aussi par un Guérec Ier dont la date et l'importance ne sont pas plus justifiées que pour Riwal Ier de Domnonée. Guérec de plus doit être effacé par Eusebius du Ve siècle, reconnu au moins pour roi gallo-romain de Vannes et du Vannetais oriental que l'on force à partager avec Guérec, lequel n'a pas de titre sérieux à présenter.

Mais il a deux services à rendre, le premier c'est de présenter Grallon par l'intermédiaire de Saint-Gunthiern. Comme la date du Guérec de M. de La Borderie est donnée par ce rapport avec Gunthiern contemporain de Grallon du Ve siècle, la chute de celui-ci déjà bien avancée par celle de Riwal Ier, va entraîner celle de ce Guérec du Ve siècle, avec cette importance exagérée.

Grallon-Mur, Guérec et Riwal Ier du Ve siècle, se donnent la main. Ils se valent, l'un d'eux supplante Romelius, l'autre Eusebius, deux gallo-romains purs [1]. Riwal Ier supplante Riwal II dans ses rapports avec saint Guénolé. Le second ser-

[1] C'est un titre de plus pour le *Bretonisme*, mais, comme c'est contraire à la vérité historique, les usurpateurs bretons attendront leur tour au VIe siècle.

vice rendu par Guérec c'est de fonder le monastère de Rhuis, pour saint Gildas, breton émigré. Mais ce fait est d'autant moins vraisemblable encore que Saint-Gildas de Rhuis se trouve précisément dans le Vannetais oriental, commandé par la forteresse de Vannes, toujours resté frank de l'aveu de tous. Mais on ne s'arrête pas pour si peu ! c'est à leur début en effet, que les fables pèchent. Mais que de temps, quel travail ne faut-il pas pour découvrir plus tard la vérité voilée, défigurée à plaisir par les romans du moyen âge bretons, latins et français, de Nennius à Marie de France, entrés si avant dans les traditions, dans les croyances populaires qui trompent même les gens instruits, même en partie le judicieux P. Le Baud.

CITÉ ET COMTÉ OSISMIENS. — PRÉFECTURE ET ÉVÊCHÉ D'OSISME A BREST. — COMTÉ DE LA GRANDE CORNOUAILLE DU VIe SIÈCLE. — COMTÉS DE LA PETITE CORNOUAILLE. LÉON, POHER, TRÉGUIER (PORHOET), DU VIIe AU IXe SIÈCLE

Le nom de Rome, admirablement porté par le comte Romelius, ouvre la liste. Nous le connaissons par une belle vie de saint Guennaël, son fils, premier successeur de saint Guénolé. Ces précieux actes nous montrent le comte Romelius et Lœtitia son épouse vivant de la pure vie chrétienne. Dieu leur accorde un fils qu'ils appellent Guennaël, l'ange blanc, et qui se montre digne de son nom. Saint Guénolé, se promenant avec ses moines, en promenade extraordinaire à quelques lieues de Landévennec, passe par la villa du comte, à Keromen probablement, à quelques lieues de son monastère. L'enfant prédestiné le suit à sa première demande, persiste, malgré de paternelles exhortations, à ne pas retourner chez son père et sa mère, édifie la communauté dont il est nommé supérieur par saint Guénolé à son lit de mort.

Qui ne voit là de suite le préfet romain dont la légion a donné son nom au Léon, le contemporain des Albinus ou Liberalis, de Litharedus, évêques osismiens : le premier,

bienfaiteur et fondateur des monastères de Saint-Guénolé, à Thopopège et à Landévennec, près duquel est encore le bourg de Lanvéoc et le Keromen, qui devait être une de ses villas.

Cela saute aux yeux non prévenus... Mais, hélas! en l'honneur du roi Grallon des ve et vi^e siècles, second fondateur de Landévennec, dont on voulait faire le premier; le bon, le doux, le pieux Romelius a dû céder la place à moins digne que lui, venu après lui... [1]

Mais j'aime à ajouter de suite que P. Le Baud a été encore le plus juste, le moins ingrat, il garde au moins trace, souvenir du vrai, du bienfait, tout en l'altérant.

« Tout fois confirma Grallon et Guengaloeus, les terres que » Riocus, un noble homme de grande puissance, lui avait » données à fonder un ermitage, et depuis les amplifia de » grandes possessions. » (C. iv, p. 45.)

On comprend bien que nous réservons ce titre précieux pour le chapitre des origines des monastères. La pure et douce lumière qui se lève avec Romelius, Lœtitia, Guennolé et Guennaël sur la rade de Brest, et sur toute l'extrême Armorique, cette lumière bienfaisante se répand sur toute notre histoire religieuse, politique et littéraire.

Mais avant de retrouver pour toujours cette pure lumière, il faudra nous plonger encore à la suite de Grallon et de sa dynastie dans le pays des ombres, des ténèbres, dans le chaos des viie et viiie siècles.

Le tableau général de notre histoire étant ainsi justifié, entrons encore plus avant dans le détail, pour en expliquer quelques parties plus obscures ou plus importantes.

On voit que Grégoire de Tours, notre premier historien de France et de Bretagne, métropolitain de la troisième Lyonnaise qui comprend toute l'Armorique, connaît et suit bien notre histoire puisqu'il nomme les comtes de la basse Armorique, aussi bien que ceux de Rennes et de Nantes.

En effet, qui était mieux placé pour savoir la vérité, en ces

[1] *Sic vos non vobis vellera fertis oves.*
• *Sic vos non vobis mellificatis apes.*

temps agités, que notre métropolitain, qui constate ses rapports avec l'évêque de Vannes, Ennius, et le moine *Winnoc qu'il retient auprès de lui plus longtemps, en l'honorant de la dignité de la prêtrise à cause de sa piété.* Ce qui étonne à bon droit, c'est qu'on ne l'ait pas mieux compris jusqu'ici, qu'on n'y ait pas lu clairement nos annales gallo-franques, le passage à l'ère armorico-bretonne, à la fin du VIe siècle, car ses listes de comte vont jusqu'à 577[1], date certaine de la restauration de Théodoric, fils de Budic, successeur, vers 554-570, de Comorre II, fils de Comorre Ier, préfet du roi des Francs, qui régna sur les cités et comtés osismien et curiosolite, devenant Cornouaille, Domnomée et même jusqu'à un certain point sur le comté vénète, devenant le Broérec, jusqu'à 554 environ, date de sa ruine, due à la fois aux Francs, aux Armoricains et aux Bretons, coalisés contre une tyrannie devenue intolérable.

Notre second historien Pierre Le Baud, plus judicieux et moins prévenu, dès la fin du moyen âge, ne s'y était pas trompé. En faisant remarquer que Grégoire de Tours appelle comtes des Bretons, ceux qu'il semble préférer appeler avec raison comtes armoricains-francs, gouverneurs des Bretons, il suit fidèlement son prédécesseur et modèle, il n'hésite pas à appeler Bodic et Théodoric, dont celui-ci n'avait pas nommé les comtés, parce que cela était connu, allait de soi pour ainsi dire[2], il les appelle comtes de Cornouaille (au c. x). « Selon » Grégoire de Tours, au cinquième livre de ses chroniques, » Macliau, comte de Vannes, et Bodic, comte de Cornouaille, » que ledit Grégoire appelle aussi comtes des Bretons, « firent » serment entre eux, que celuy d'eux qui survivrait, desfen- » drait les enfants de l'autre comme les siens propres; si » mourrut Bodic, et laissa un fils nommé Théodoric, lequel » Macliau, contre le serment qu'il avait fait, debouta du pays, » et print le royaume de son père et fut celuy Theodoric par » moult long-tems fuitif et vagabond. Mais enfin eut notre » seigneur compassion de lui et de son exil, car Theodoric » assembla avecque lui des hommes de Bretagne et assaillit

[1] On s'en étonne surtout quand on voit que notre liste osismienne commence par un Romelius, comme celle de Vannes, par un Eusebius.

[2] Voyez Cartul. de Landev., *Vie de St-Guénolé*, par Gurdestin.

» Macliau, lequel il occit de glaive avecques son fils Jacob, et » reprint en sa saisine la partie du royaume que Bodic son » père avait tenue, et adonc Warocus, fils de Macliau, print et » vindica l'autre partie, c'est à sçavoir Vannes, dont Macliau, » son père, avait été comte, et ceste chose de Macliau et Bodic, » rapporte aussi Aimonius au xxvii[e] chapitre de son tiers » livre. » — Le Baud (c. x, p. 70)[1]. Comme Gurdestin, parlant des v[e] et vi[e] siècles, il les appelle comtes de la Cornouaille qui, diminuée de la Domnonée bretonne ou du comté curiosolite et du comté de Vannes, gouverné par Macliau, devenait synonyme du comté osismien, précédemment gouverné de Brest-Osismii et Legionense par le comte Comorre, préfet des Francs, usurpateur de la Domnonée et oppresseur du Broérec.

Mais Le Baud, premier traducteur français peut-être de Grégoire de Tours, au xv[e] siècle, pour la Bretagne, Le Baud nomme très-clairement avec une autorité et une compétence décisives : « Les comtes de Nantes, Rennes, Vannes, Osisme » ou Legionense avec les princes (Riwal et Jean Reith qui » nouvellement eurent passé la mer), les anciens princes » particuliers du pays, c'est à savoir : Canao comte de Vannes, » Comobert comte de Nantes et de Rennes, Comorus comte de » Legionense (ou Brest), et autres prinrent chacun d'eux » licence d'user de volonté sans crainte par défaut de justice.

» Icelle cité des Occismes, qui jadis, selon que l'on trouve en » aucunes anciennes histoires, fut la principale cité entre les » armoricaines, et où les rois et princes de Bretagne armo- » ricans plus souvent habitaient, et laquelle était située au » lieu où de présent est Brest, en laquelle fut institué siége » épiscopal, qui retint par long tems ce nom de Occismorense; » mais d'une légion romaine furent le païs et la cité par propre » nom appelez Legionne, dont l'on trouve en aucun volume » être fait mention de la cité de Legionnense et furent aussi à » icelle cause les peuples nommez Legionnenses, depuis par » nom syncopé Leonenses et le dit pays Léonie qu'il retient » encore et a été à Legionnense attribué ledit nom de Brest, » en mémoire de ce que là, comme dist a été, fut la station et » demeure maritime des roys de Bretagne. »

[1] V. Cartul.

L'histoire gallo-franque de la Domnonée est assez bien établie dès 513 sous Riwall dans les auteurs Francs et dans les légendaires bretons, et ces faits sont bien antérieurs à Grégoire de Tours, qui n'y revient pas; mais notre histoire de la Corne de Gaule (*Cornu Galliæ*) au Midi s'y trouve complète au VIe siècle, à partir de Comorre, sans contestation sérieuse possible quand on voudra bien y regarder de près. Nos bretonistes eux-mêmes sont réduits à l'adopter. Mais ils sont assez prévenus et assez inconséquents pour entremêler ses annales et les noms des comtes de ceux d'une prétendue liste des comtes de Cornouaille, tout en professant qu'ils ne donnent aucune valeur historique à ces listes informes, sans date, sans nom et sans autorité, en quoi ils ont parfaitement raison; mais ils devraient alors les laisser pour ce qu'elles sont et les invoquer tout au plus, faute de mieux, quand cessent nos véritables annales historiques. C'est en effet à ce moment seulement que ces listes peuvent trouver une place quelconque avec beaucoup de réserves; mais au lieu de distinguer nos époques gallo-franque et bretonne et la transition naturelle de l'une à l'autre à la fin du VIe siècle, qui est frappante, même dans les noms de *Britannia*, *de Cornu-Gallia*, *Domnonia*, en suivant les faits certains et les dates certaines, ce qui paraît si simple, ils les mêlent à plaisir suivant leurs opinions préconçues, au grand détriment de notre histoire.

Ces listes informes, sans nom, sans autorité, sans titre, jetées au dos du cartulaire de Landévennec, laissez-les à la charge des auteurs chaotiques, des Anonymes des VIIIe, IXe et XIIe siècles, au lieu de les opposer à l'histoire romaine et française, au lieu d'y prendre arbitrairement quelques noms pour les mêler ou les opposer sans droit, sans raison aux noms romains, armoricains et francs; aux textes, aux titres de même source. Vous n'avez ni texte, ni auteur que ces listes que vous jugez si bien et que vous employez si mal contre toutes lois de la critique historique, car les prétentions du roi Grallon que vous soutenez n'ont commencé à poindre qu'après le VIIe siècle par l'altération évidente de l'œuvre de Gurdestin, car le manuscrit de Quimper n'est que du XIIe siècle; celui de la Bibliothèque impériale du XIVe ou XVe siècle; et c'est préci-

sément vers l'an 1000 que les Bretons de l'île et du continent ont commencé à rêver les belles choses consignées dans Nennius (*Historia Britonum*), embellies de plus en plus dans le *Brut-y-Brenninet* et l'*Historia Regum Britanniæ*[1].

Cette confusion commence dans Le Baud; mais là elle est bien plus facile à démêler, parce que cet historien, appelant les choses et les hommes par les noms de leur époque, et donnant ainsi le moyen de le contrôler, relie Budic et Théodoric comtes de la Cornouaille, qui se limitait alors au comté osismien par la constitution de la Domnonée; il les relie au comte Comorre de Légionnense ou d'Osismense, leur prédécesseur, tandis que nos bretonistes font d'abord de celui-ci un petit comte de Poher (non né encore), puis du Léon (non formé en comté non plus), en sorte qu'ils altèrent complétement les rôles des hommes et les événements, tandis que Le Baud les respecte, les reproduit aussi fidèlement qu'il le peut en général.

Ainsi Le Baud, après avoir toujours nommé Comorre comte de Légionnense, même en disant que *son siége était à Kerhoes*, c'est-à-dire qu'il avait aussi comme comte de Légionnense ou Osismien, le château de Kerhoes, situé dans la cité, dans le comté légionnense ou osismien, le château, qui devait être la base de ses opérations contre la Domnonée à laquelle il touche, Le Baud appelle aussitôt Bodic successeur de Comorre ou des Comorre, comte de la Corne de Gaule, *Cornu-Gallia*, Cornouaille, nom gallo-franc et nom breton, synonyme alors de cité, de comté d'Osisme, comprenant l'extrême promontoire au nord et au sud, c'est-à-dire ce qui deviendra ensuite l'évêché de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, de la petite Cornouaille ou Cornouaille de Gradlon, distinction déjà bien indiquée dans Gurdestin, comme nous l'avons vu.

Ce n'est qu'à la fin du VIe siècle que la Domnonée de Judual doit s'étendre jusqu'au Léon et peut-être le comprendre pour un temps, lorsque se limite la Cornouaille du IXe siècle.

Que telles soient les deux significations de Cornouaille,

[1] Nennius, *Historia Britonum*, est de 823 ou 858. Même raisonnement d'ailleurs au besoin pour Gradlon et Gurdestin que pour Maxime et Nennius. Le B., 61, p. 11-15.

c'est ce qui a déjà été démontré dans le premier chapitre de l'histoire, le complément de la démonstration pour la Cornouaille de Gradlon se terminera au moyen de citations tirées des bretonistes eux-mêmes et du cartulaire de Landévennec.

Théodoric, qui termine la liste de Grégoire de Tours, ne sera pas réclamé comme Breton puisqu'il ne l'a pas été encore, et certes son nom serait plutôt d'un Goth ou d'un Visigoth, et puis il ne se trouve sous aucune forme dans les prétendues listes des comtes de Cornouaille, dont il faudra bien nous occuper tout à l'heure, tandis que Budic ou Bodic son père, y ayant un *quasi*-homonyme, on a essayé de l'y englober et de souder ainsi les deux listes par un procédé que nous ferons ressortir.

Mais disons de suite, pour faire connaître ce temps et les hommes, que Théodoric, par ses actes, se montra plus Mérovingien ou Goth qu'Armoricain-Breton [1], en tuant saint Vignier et ses nombreux compagnons, réfugiés dans le territoire depuis nommé de lui Plou-Vignier, au diocèse de Vannes.

C'était imiter son prédécesseur Comorre, et son tuteur et ennemi Macliau, comme celui-ci avait imité, aux dépens de Théodoric, la conduite de son protecteur Comorre à l'égard de Jonas et de Judual de Domnonée. Ce sont les mœurs des temps mérovingiens, gallo-francs; ce seront même celles de Grallon avant sa conversion par saint Guénolé. Aussi Grégoire de Tours, y habitué, ne s'émeut point pour voir en Bretagne les gestes de Comorre et de Macliau, trop semblables à ce qui se passait sous ses yeux dans sa province et ailleurs.

Comme Warroch garda le comté de son père Macliau l'usurpateur, Comorre II dut garder le comté paternel d'Osisme, si, au lieu de Comorre II, ce n'est pas le même comte qui a vécu jusqu'à Bodic, car sa fin n'est pas bien claire dans les divers auteurs et dans nos vies de saints interprétées par Le Baud [2], qui donne lui-même deux versions, et par les

[1] Ou digne des chefs Bretons de l'île (V. Gildas, Le Baud).

[2] C. 10 et aussi p. 566. Dans l'une il est tué; dans l'autre il meurt de gangrène intestinale avec évacuations jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Bénédictins qui en présentent une troisième. Mais l'ordre de succession, qui seul importe pour le moment, n'en est pas changé.

Voilà donc, après les comtes de la Domnonée, après ceux du comté de Vannes et du Broérec, les comtes gallo-francs au ve siècle, dans la cité osismienne devenue comté d'Osisme ou Légionnense, puis de Cornouaille, Corne de Gaule au vi^e^.

II

DU GRADLONISME

Les comtes de Vannes et du Broérec étant assez bien connus, leur insoumission, leurs révoltes continuelles qu'on a prises à tort pour de l'indépendance étant assez établies, le débat n'existe plus à vrai dire que pour la Cornouaille indépendante du roi Grallon dans la cité osismienne dès le ve siècle, en 480; c'est donc là qu'il faut vider enfin la question du *bretonisme*, en le suivant dans ses derniers retranchements. Je ne crains pas de dire à l'avance que la question, en se resserrant, se simplifie tellement que la solution ne peut pas faire plus de doute pour Grallon que pour Conan, car elle est la même; Grallon n'est qu'un Conan du ve siècle, un Conan II, et il doit partager le sort du grand Conan, cela ne tient plus qu'à un fil bien près de se rompre, et Grallon est précipité comme Conan.

En effet, le seul écrivain *bretoniste* avec lequel on puisse sérieusement discuter désormais sur l'histoire de Bretagne, parce qu'il daigne au moins motiver ses opinions au lieu de prétendre les imposer comme un pédant, et qu'on peut ainsi les saisir, M. de La Borderie, dans la seconde partie de son *Précis des Origines de l'histoire de Bretagne*, pose ainsi le roi Grallon du ve siècle.

GRALLON, PREMIER ROI DE CORNOUAILLE

De 480 à 505 environ.

« Il mourut dans les premières années du vi^e^ siècle et pro-
» bablement en 505. Ce qui fixe son temps d'une manière cer-

» taine, ce sont ses relations avec Guénolé; celui-ci ne put venir » à Thopopège plus tard que 493, année de la mort de saint » Patrice; il fonda dans Landévennec au plus tard en 495 ou » 496, et comme sa première entrevue avec Grallon suivit de » près cette fondation, elle ne peut être plus récente que 497 » tout au plus; impossible, par conséquent, de rabaisser à l'an » 512, le commencement du règne de Gradlon. »

Le 3 mars 532, mourut Guénolé, et Corentin seulement vers 542-45.

(*Annuaire* de 1852, p. 9, 12, 14.)

Mais raisonnons avec lui et sans système aucun, sans fantaisie aucune, opposons à son roi Grallon, l'histoire romaine et gallo-franque des ve et vi^e^ siècles, le préfet romain du ve et le préfet franc du vi^e^ [1].

Après les *Notices des Provinces et des Dignités de l'empire*, après le texte de Procope qui mettent une légion à Osismii jusqu'en 497, et au delà [2], après l'histoire de Grégoire de Tours, après les actes de saint Samson, de saint Léonore, de saint Hervé, de saint Tugdual, de saint Gouesnou, qui complètent et expliquent les annales de Grégoire de Tours, et ses listes de comtes de la basse Armorique, en vérité il n'y a pas de place pour un Grallon quelque peu indépendant à la fin du ve siècle, ni au commencement du vi^e^; il faut bien qu'on attende la fin du vi^e^ ou le commencement du viie, pour placer les exploits du grand roi Grallon avec quelque vraisemblance; il y a là libre carrière pendant deux ou trois siècles. Mais aussi l'historien, ou mieux le panégyriste de Gradlon et de saint Guénolé (car c'est le même auteur), n'est que du ixe siècle et c'est là, il faut bien le dire, et j'aurais peut-être dû commencer par là, c'est au ixe siècle seulement que commence la légende grallonienne. Quant à sa valeur historique, quant à la prétention de reconnaître Grallon dans le Jean Reith des actes de saint Mélar, donné timidement par les Bénédictins, comme le titre possible des comtes de Cornouaille du vi^e^ siècle, sur ces points délicats de critique on

[1] M'est avis que Grallon fait triste figure entre ces deux Préfets, dont le second est le terrible Comorre!

[2] Elle y était si bien qu'elle a donné son nom au Léon.

ne peut mieux faire que de s'en rapporter aux premiers Bénédictins eux-mêmes, qui en pensaient sans doute plus qu'ils n'en disaient de leurs confrères de Landévennec, mais qui en disent sans doute assez dans ce que vous allez lire.

« Ce serait ici le lieu de parler de Grallon, comte de Cornouaille, fondateur de l'abbaye de Landévennec et de l'évêché de Quimper, de quelques descendants de Riwal, de Daniel, de Budic, et Méliau, successeur de Grallon, des cruautés de Rivod, frère de Méliau, des martyres de Mélair fils de Méliau, et de l'origine du fameux Comorre, Cono-Mor; mais en vérité il y a si peu de fonds à faire sur les légendes, qui sont les seuls mémoires dont on pourrait tirer ce que l'on aurait à en dire, qu'il vaut mieux se taire tout à fait. » (D. L., *Hist.*, p. 9.)

Mais ailleurs on trouve un jugement encore plus grave et plus sévère aux Preuves, C. 80, entre des titres de Landévennec.

« On ne donne pas cet acte ni quantité d'autres qui l'ont précédé et qui le suivront, pour des pièces où une exacte critique n'aurait rien à redire. Il faudrait avoir trop mauvaise opinion de notre siècle; mais des lecteurs équitables conviendront que, quoiqu'on puisse y avoir inscrit quantité d'ornements inutiles, il n'est pas croyable que le fonds en soit généralement faux. »

Or, le fonds des titres et chartes de Landévennec, c'est, en général, une donation de terres. Voilà le fonds solide, fonds de terre dont on n'a pas l'idée de contester la légitimité, quoique la première charte à date certaine ne soit que du VIIIe ou IXe siècle; c'est le trésor de l'abbaye et des pauvres, à cette époque. Les ornements inutiles, ce sont la royauté et l'indépendance du généreux Grallon aux Ve et VIe siècles. C'est son épitaphe incroyable dont Nicolas Vignier, dès 1619, a fait bonne justice en raillant dès lors le *Gradlon rebelle à la barbe des Empereurs*, ainsi qu'il parle de Conan I et à plus forte raison de Conan II, de Gradlon.

« Riwal et ses descendants régnèrent dans toute la partie septentrionale.

» On laisse à examiner à ceux qui font beaucoup de fonds sur les étymologies, si ce Riwal est différent ou non de Reith, que les actes de saint Mélair mettent à la tête des comtes de la Cornouaille armoricaine, et si ce Reith est le même que Riwelen Ier, comte de Cornouaille, que l'ancien catalogue de ces comtes nomme avant tous les autres. Il n'est pas donné à tout le monde de voir clair dans ces antiquités ni de prendre pour des découvertes solides, de simples rapports de noms et d'étymologies [1]. » Mais M. de Courson le publiera sans doute dans son prochain volume, ce précieux morceau jugé ici par dom Lobineau (dont il doit réformer le jugement).

Aussi dom Lobineau n'y voyant pas même trace de Grallon, n'a-t-il pas daigné mentionner le tour de force à l'aide duquel dom Le Gallois a voulu trouver Gradlon dans Jehan Reith, et que j'ai cité textuellement aux pièces justificatives pour l'édification du lecteur, comme j'ai copié les soi-disant listes des comtes de Cornouaille, qui seraient tout au plus des listes de bienfaiteurs. (Voyez appendice du t. Ier.)

Il est très-remarquable que le seul rapport connu de ce grand Gradlon avec ses voisins les Francs, ait lieu avec les fils du roi des Francs, c'est-à-dire au plus tôt après 513, date de la mort de Clovis, fondateur de la monarchie par l'alliance armoricaine de 496... Mais et si c'était seulement avec les fils de Clotaire qui, après avoir hérité seul de tous ses frères, vit le royaume partagé aussi entre ses fils...

Toujours est-il que ceci place positivement Gradlon le Grand au commencement du VIe siècle, au temps de Riwal, de Witur ; et vous le faites mourir en 505 !

Dans ces termes, il a pu encore avoir des rapports avec saint Guénolé, mort en 532, et avec saint Corentin, mort de 542 à 545, d'autant plus qu'il est dit dans la première charte de donation que Grallon désirait depuis bien longtemps, depuis beaucoup d'années, *ex multis temporibus*, voir saint Guénolé, tandis que vous *voulez* que leur entrevue ait suivi

[1] Dom Lobineau, *Hist.*, p. 7. Dom Gallois, dans son manuscrit, se montre critique encore plus sévère du Cartulaire de Landévennec, lui le second père du gradlonisme, tant il est conséquent. (V. p. 249-50.) Gurdestin est le premier.

de près l'établissement de Landévennec : mais cela ne *doit* pas être, vous le verrez plus loin.

Aucune impossibilité donc de ce côté; mais notons de suite que cela ruine par la base la souveraineté indépendante du ve siècle, de 480.

Déjà, Gradlon a dû céder cette place à Romelius, méconnu jusqu'ici même en Cornouaille; c'est là pourtant que s'était réfugiée, chassée de la Domnonée et du Broérec qui touchait aux Francs, c'est dans cet asile inexploré que s'était réfugiée la légitimité bretoniste... Mais quand on l'examine de près, elle fuit devant la lumière là comme ailleurs. On pourrait dire désormais là plus qu'ailleurs, car nulle part la liste des comtes gallo-francs n'est plus complète, et surtout ne commence aussi bien que par notre Romelius, notre Lætitia, notre Guennaël, excellente, charmante famille armorico-bretonne vouée à l'oubli. Leur jeune fils Guennaël a le nom de saint Guénolé et de sa mère Blanche (Guen), avec une intention pieuse protectrice on peut le croire. Certes après Romelius, Lætitia, Guennaël qui reprennent leur place usurpée, il n'y a pas à regretter Grallon, même le Gradlon converti par saint Guennolé. Il a assez joui de la récompense due à sa conversion et à ses libéralités; il est bien temps que les premiers bienfaiteurs et véritables fondateurs Romelius, Lætitia, Guennaël et son cousin et successeur aient leur part de reconnaissance et de gloire.

Mais il faut produire aussi ces listes incroyables, qu'on appelle des comtes de Cornouaille.

CATALOGUES DES COMTES DE CORNOUAILLE, TIRÉS DES CARTULAIRES DE QUIMPER, DE LANDEVENECH ET DE KEMPERLÉ, ÉCRITS AU XIIe SIÈCLE.

1° *Cartulaire de Quimper.*

Ri-welen Mur-Mar-chou.
Ri-welen Mar-chou.

Congar.
Gradlen-Mur.
Daniel-Drem-rud, Alamaniæ rex fuit Budic et Maxenti, duo fratres; horum primus rediens ab Alamania interfecit Marcell et paternum consulatum recuperavit.
Jehan Reith.
Daniel Unna.
Gradlem Flam.
Congar Keralenoc.
Budic Mur.
Fraval Fraleon.
Gralen Ploeneor.
Aufred Alefrsndon.
Diles Hergu Kembre.
Budic Castellin.
Budic qui fuit episcopus et comes.
Alanus Chaniart.
Houel, filius ejus.
Alanus hiranger.
Conanus Sunnoc, dux Britanniæ, etc.

2o *Cartulaire de Landeveneçh.*

Ri-Welen Mur Marthou.
Ri-Welen Marthou.
Congar.
Gradlon Mur.
Daniel Dren-Rud Alemanis rex fuit; Budic et Maxenti, duo fratres.
Jahan Reith (altera manu) Hueurediens Marchel...
Marchel interfecit et paternum consulatum recuperavit.
Daniel Unva.
Gradlom Flam.
Congar Cheroenoc.
Budic Mur.
Fragnal Gradleoc.
Gradlon Plueneor.
Aulfred Alesrudon.

Dilesheir-Guer Chebré.
Budic (altera manu) Bud-Berhuc.
Binidic.
Alad Canhiart.
Houel.

3° *Cartulaire de Quimperlé.*

Ri-Revelen Mur-Marthou.
Ri-Revelen Marthou.
Congar.
Gradlon Mur.
Daniel Drem Rud, hic Alamanis rex fuit.
Budic et Maxenti duo fratres (ut Quimper).

. . . .

Johan Reeth.
Daniel Unva.
Gradlon Flam.
Congar Keronnoc.
Bidir Mur.
Frangual Fradem.
Gradlon Plueneur.
Alfred Alesrudon.
Dilesheergas Kembré.
Budic Castellin.
Binidic, qui fuit episcopus et comes.
Alan Gainart, qui construxit abbatiam in honore sanctæ crucis apud Kemperlé.
Hoel, filius ejus ex Judith comitissa.
Alan cognomento Fergan.

Faut-il encore revenir en détail sur l'histoire des comtes de la liste de Grégoire de Tours ? Il est évident qu'elle remplit parfaitement tout le VI[e] siècle et qu'il n'y a nul besoin, nulle excuse par conséquent d'y intercaler des noms de cette prétendue liste gradlonienne, dont l'existence parallèle est impossible... et dont la vue suffit...

C'est alors, en 577, après les comtes de Grégoire de Tours,

que doit commencer l'ère de ces comtes ou rois ; c'est l'époque de leurs exploits plus ou moins authentiques ; ils ont libre champ pendant deux siècles pour fournir leur contingent à la matière des romans de la Table-Ronde, qui éclôra entre la Cornouaille et le Léon, autour de la rade de Brest, pendant le chaos armorico-breton politique et non littéraire peut-être qui précède le IXe siècle.

Je demande donc que chacun ait place au soleil à son jour et à son heure, et qu'on ne se supplante plus aux dépens de la vérité historique.

On peut cependant admettre l'existence aux Ve et VIe siècles d'un Gradlon, seigneur du *Pagus de Porray-Crozon*, dans lequel est situé Landévennec, bienfaiteur, peut-être fondateur de ce monastère, auquel il donne en particulier les trêves avoisinantes de *meâ propriâ hereditate*.

Cette noble maison des Riwelen, étant arrivée au trône de Cornouaille à la fin du VIe ou au VIIe siècle, après les Budic et Théodoric, par des exploits plus ou moins connus et authentiques, le panégyriste poétique du IXe siècle a fait au premier et principal bienfaiteur et de sa famille la légende gradlonienne commune à Guennolé et à Corentin, avec la précaution toutefois de ne rien préciser, ni fait, ni date, et sans trop compromettre sa conscience. Telle est probablement la vérité sur le fond de cette légende.

Tout ce qui peut être accordé au Ve siècle, c'est un seigneur comme Tudoel de Léon, comme Riwal Ier, qui aura enrichi Landévennec pour prix de sa conversion, par saint Guénolé, et dont l'histoire aura été plus tard illustrée, quand ses descendants sont parvenus au trône de la Cornouaille.

Ainsi tombe, pour ne plus se relever, il faut l'espérer, l'indépendance bretonne antérieure à la monarchie française de 496, vrai rêve bretoniste. La prétendue indépendance des siècles suivants, n'est, on l'a vu par l'histoire, que de l'indocilité, de la rébellion... mais d'indépendance quelque peu souveraine, quelque peu réelle, il n'y a pas l'ombre...

C'est encore pis au commencement du VIe siècle pour un roi indépendant quelconque, même pour une principauté ; car voici Comorre qui, dès 520 au plus tard, commande la cité

osismienne de Brest à Carhaix, au nom des Francs, *Præfectus Regis Francorum.* Force est donc à Grallon de reculer après les deux Comorre, puis après Budic, puis après Théodoric, jusqu'au chaos armorico-franc, où il a deux siècles pour faire des exploits qui ne sont écrits avec les embellissements connus qu'à la fin du IXe siècle au plus tôt, si même il n'a pas été interpolé dans Gurdestin, du Xe au XIIe siècle, époque de la naissance des fables des deux Bretagnes.

La vérité probable sur la liste informe, dite des comtes de Cornouaille, c'est qu'elle est une liste plus ou moins complète des donateurs, des bienfaiteurs de l'abbaye : tout tend à cela dans le cartulaire, vrai recueil de titres, de chartes avant tout. Les Riwelen de Crozon (terre de Riwelen du moyen âge, qui seule avec le Léon conserva le servage, rapprochement historique important, au point de vue gallo-romain), les Riwelen de Crozon sont naturellement en tête, c'était dans leur territoire, dans leur *Pagus.* Une charte touchante de Gradlon serait relative même à son fils bien-aimé Riwelen, pour l'âme duquel il donne des terres.

Ces Riwelen, devenus plus puissants, auront après Théodoric, ou pendant l'interrègne de Budic, conquis le comté de Cornouaille, après avoir aidé peut-être Théodoric à renverser l'usurpateur Macliau.

Si cela n'est pas prouvé, cela est au moins d'accord avec l'histoire certaine, tandis que le bretonisme y est directement contraire. C'est à lui de se prouver, il ne faut pas laisser renverser les rôles : vous sortez de l'histoire romaine, de l'histoire de France, prouvez votre histoire particulière pièces en main. Vous n'en avez pas ? Laissez donc passer l'histoire, attendez votre tour. Après l'histoire, la légende ; après la lumière, l'obscurité du moyen âge ; arrière le IXe siècle et ses rêves, bien après le Ve et le VIe avec leurs titres !

Vous nous suggérez peut-être vous-même, sans le vouloir, comme il nous arrive quelquefois, la vérité sur la manière dont a pu se faire cette interpolation dans la liste conanienne. (*Précis* 1862.)

Le Salomon du IXe siècle a été intercalé pour faire nombre, comme un personnage important, dans la liste conanienne,

où les trônes 2 et 3 étaient vacants par mégarde sans doute, ou par oubli de copiste peu patriote.

Eh bien ! il a dû en arriver de même pour Grallon, un comte de Cornouaille très-réel des VIIe, VIIIe siècles, car Le Baud en nomme deux.

Bienfaiteur généreux, et en ce sens fondateur nouveau du monastère de Landévennec, il aura été transféré rétrospectivement au Ve siècle, ou même au IVe, pour sa plus grande illustration et aussi pour celle du monastère qui se recommandait de son nom protecteur, de la puissance du jour.

Remarquez que Le Baud, auteur de ces deux interpolations assez innocentes dans la liste des prédécesseurs de la bonne duchesse qu'il ne pouvait décemment laisser incomplète, que le prudent et judicieux Le Baud ne date pas les rois de cette dynastie dont il connaissait bien la légitimité et la solidité. Ce sont Alain Bouchard et d'Argentré qui les ont datés du IVe siècle. Vous, plus avisé, vous le rajeunissez d'un siècle, mais puisque vous rendez Salomon au IXe siècle, pourquoi ne pas rendre Grallon à un de ceux qui peuvent être le sien, puisque, vous le voyez, toutes les places sont déjà prises aux Ve et VIe siècles.

Le cartulaire est tellement vague et incomplet par lui-même que jusqu'ici il a été très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'en tirer quelque chose de probable avec assez de bonne volonté. La preuve c'est que les Bénédictins y ont échoué et M. de La Borderie après eux.

Après tout un cartulaire écrit au IXe siècle, mais dont notre copie est du XIIe, ne peut être mis en balance avec les auteurs des Ve, VIe, VIIe, Zozime, Procope, *Notices de l'Empire et des provinces*, Grégoire de Tours, les Vies des Saints.

Le cartulaire, bien connu, bien apprécié, n'est qu'un simple registre des actes de propriété, des titres, des chartes avec la vie, le panégyrique en prose et en vers de saint Guénolé, purement ecclésiastique, nullement historique ni biographique.

Votre principal ou mieux votre unique monument, mais il est plein d'erreurs, de faussetés, d'anachronismes, pour les faits les plus importants, mais on prend la main de l'interpo-

lateur, du faussaire du IXe au XIIe siècle. Le cartulaire dit que la règle de saint Colomban a régi Landévennec depuis le temps de Gradlon le Grand, cela est inexact.

1° *Gradlonum quem appellant magnum*,

Non, saint Guénolé lui est antérieur, et Romelius est le premier bienfaiteur de saint Guénolé. On l'efface à cause du dernier puissant, mais cela peut encore passer.

2° *Gratia Dei rex Britonum necnon ex parte Francorum*,

De quel siècle est cette formule accolée à la première et principale donation du roi Gradlon Ier, aussitôt après sa conversion par saint Guénolé ?

3° *A filiis regis Francorum*.

Dans votre système, c'est impossible encore. Vous le faites mourir en 505, et Clovis, le premier roi Franc avec les fils duquel il eût pu avoir des rapports, n'est mort qu'en 513. Le Concile d'Orléans, où siégea l'évêque gallo-romain d'Osisme-Brest Litharedus, est de 511.

On se forge des aïeux illustres perdus dans la nuit des temps, faute de mieux, d'illustration propre.

Hélas ! Bretons de l'île et Bretons du continent commencent à rêver grandeurs anciennes en même temps quand grandeurs et ambition tombent..., devant les Carlovingiens. D'autres pensent au contraire que sur le continent on a chanté pendant la prospérité et l'indépendance du XIe au XIIe siècle; toujours est-il qu'on a rêvé, chanté gaîment ou tristement de part et d'autre.

Pour se consoler, s'étourdir, on se grandit dans le passé à mesure qu'on baisse dans le présent. Comme l'île avait rêvé du grand Conan, le continent rêve du grand Grallon, dont Le Baud a très-bien fait le premier successeur du plus grand des deux, un vrai Conan II. C'était bien sa place.

On n'a pas assez remarqué que la liste des comtes de Cornouaille, des actes de saint Melaire [1], le seul titre quelque peu historique ne va pas jusqu'à un Gradlon, et que commençant vers 513 par Jehan Reith comme celle de Riwal de Dom-

[1] Voir à l'appendice du premier volume le titre copié aux Preuves de Don Morice, tome I, comme celui de Riwal aux actes de saint Winnoe.

nonée, elle doit mener vers la fin du VIe siècle, et elle finit précisément par rappeler Comorre vers le château duquel se commet le meurtre de Melaire.

On ne peut éviter ce terrible comte qui, non content d'être maître chez lui, envahit, assassine et fait trembler les comtes voisins... Qu'aurait-il donc fait de Gradlon, grand Dieu ! il n'en aurait pas eu une bouchée; mais rassurons-nous, le bon vieux roi ne vient qu'après cet ogre, ce type de Barbe-Bleue, il pourra divertir son siècle et la postérité plus qu'il ne les édifiera par lui-même et par sa fille Dahut. Mais il trouva bonne et digne compagnie parmi ses contemporains, les chevaliers modèles de la Table-Ronde.

La fondation primitive de Landévennec n'est pas plus vraie que celle des monastères de saint Gildas et de saint Jacut. Une seconde fondation par protection spéciale et de grandes libéralités qui établirent sa puissance et sa fortune, celle-ci est seule soutenable, c'est la seule qui ressorte clairement et sûrement du cartulaire dont tout le fond est en titres de donation par Gradlon ou par sa permission.

Les *victoires et conquêtes de Gradlon* ne peuvent être du Ve ni du VIe siècle, puisqu'il est admis par tous Bénédictins et bretonnistes que l'établissement des insulaires fut tout pacifique.

Ces victoires et conquêtes ne peuvent donc être que des VIIe et VIIIe siècles, pendant l'ère préparatoire de la Table-Ronde et de ses preux chevaliers, époque du héros descendant des Riwelen, d'un Gradlon, dont Gurdestin ou un autre poëte plus moderne a chanté les hauts faits en y mêlant les obligations de saint Guénolé de Landévennec. Les Riwelen de Porzay et du Crozon seront devenus comtes de Cornouaille, par extension du *Pagus* primitif, *producto limite*, et par contraction de la Cornouaille primitive du cartulaire lui-même, *protracto limite* à la petite *Cornouaille* de Gradlon, *Moderator occiduæ partis Cornubiarum*, l'*orientalis* restant à Léon et à Tréguier; ainsi tout le monde souffle à l'envi sur le château de cartes du Gradlon du Ve siècle.

S'il y a quelque désordre dans cette discussion, il faut s'en prendre en partie au sujet. Rien de plus difficile que de saisir

les fantômes et les brouillards qui les enveloppent, on ne sait pas où les prendre, ils n'offrent aucune prise qui tienne, tel est Grallon le Grand du ve siècle. Il n'y a qu'un moyen sûr, c'est de faire la lumière autour d'eux, ils s'évanouissent alors d'eux-mêmes; or la lumière se fait ici par la liste des comtes, qu'il suffit de rappeler: Romelius, 480-520, Comorre I et II, 520-60, Budic, 570, Théodoric, 577.

Après lesquels comtes historiques peuvent venir dans un ordre quelconque, la dynastie ou les dynasties des comtes de Cornouaille, jusqu'au IXe siècle, où recommence l'ère historique.

Il arrive donc, chose bien imprévue, que la partie de la basse Armorique, qui passait pour avoir l'histoire la plus obscure, la moins connue, présente dans les ve et VIe siècles avec les Romelius, les Comorre, avec Budic, avec Théodoric, l'histoire la plus claire et la mieux remplie. On peut y joindre sur le second plan, qui est leur véritable place, Withur, seigneur du *Pagus Leonensis*, qui n'est guère que la moitié du futur comté de Léon, et ne comprend pas Brest-Osismii, et Gradlon, bienfaiteur de saint Guénolé, de Landévennec, seigneur du Porzay-Crozon. A ceux-ci le *bretonisme* a donné plus tard une importance exagérée, aux dépens des vrais comtes, il en a été de même pour les évêques bretons vis-à-vis des évêques gallo-romains; même esprit, même justice: la réparation doit venir aux uns et aux autres en même temps et par les mêmes raisons historiques. Les bretonistes modernes reprennent, sous une autre forme, le roman conanien de Nennius, développé et aggravé dans le Bruty Brennit, et par Geoffroy de Monmouth, avec leur colonisation, civilisation, conversion de l'Armorique déserte, barbare, païenne. Je l'ai déjà dit, c'est de la conquête, moins le péril, la gloire de Conan le Grand, prédécesseur et père du grand Gradlon.

En résumé les ve et VIe siècles appartiennent à l'histoire romaine et à l'histoire gallo et armorico-franque, qui les occupent et les racontent fort bien avec leurs comtes et leurs évêques. Le temps des évêques et des comtes bretons, quelque peu indépendants, plutôt indociles ou rebelles avec quelque succès, n'est pas encore venu; c'est pour la fin du VIe siècle et

pour les siècles suivants, jusqu'au IXe siècle qui seul écrit et fait leur histoire.

Si le bretonisme veut sérieusement protester, s'insurger contre cette histoire, qu'il le fasse, titres et pièces en mains. Or, il n'en a aucun du ve, du vie et du viie siècles; ses prétentions mêmes, qui sont ses seuls titres, ne sont que des ixe, xe et xiie siècles, de Gurdestin peut-être, contemporain de Nennius auquel il est cependant bien supérieur comme chroniqueur, mais il a été altéré.

On accepte volontiers la question comme elle est posée entre les *bretonistes* dans leur récente querelle intestine suscitée par le *Cartulaire de Redon*[1], les traditions nationales doivent être admises jusqu'à preuve contraire, certaine, historique.

Quant à la gloire d'avoir détrôné le grand Conan... Cette gloire, que de guerre lasse, ils attribueraient à leur inspirateur commun, dom Le Gallois, je la renvoie au contraire au docteur Nicolas Vignier d'abord, à dom Lobineau ensuite, puis à M. Varin.

S'il ne reste même pas à M. de La Borderie le mérite d'avoir converti M. de Courson qui s'en défend, il aura vraiment perdu son temps et sa peine, mais c'est un compte à régler entre eux. Quoi qu'il en soit des droits et devoirs réciproques de ces auteurs, je retourne contre eux, contre le gradlonisme, la méthode historique qui a pleinement réussi contre le conanisme, et j'attends la réponse que l'un d'eux peut-être daignera faire: il sentira que j'ai été beaucoup trop facile en plaçant Grallon en 512, à côté des Riwal de Domnonée, des Guérec de Vannes, 513, et avant Withur du Léon, 530. Le seigneur du *Pagus* de Porzay, comme le seigneur du *Pagus Leonensis* peuvent être de ces dates et même de la fin du ve siècle, si l'on a quelque preuve, mais le roi Grallon de Cornouaille, doit attendre la fin du vie siècle au plus tôt, ainsi le veut la loi de l'histoire.

Il est clair que j'assimile le Gradlon du ve siècle ou du commencement du vie, le disciple converti de saint Guénolé, que

[1] *Revue de Bretagne et Vendée*, août, octobre 1863 et l'analyse de cette curieuse polémique dans la préface du premier volume.

je l'assimile à Guérec I, ami de saint Gildas, à Riwal I, ami de Fraran et de saint Brieuc, mais non à Riwal et à Guérec II, si toutefois il y a lieu de compter deux Guérec et deux Riwal.

Notre moyen âge, il faut bien l'avouer, surtout du ve au IXe siècle, est plus obscur qu'aucun autre. C'est une raison de plus pour ne jamais perdre de vue, jusqu'à preuves, c'est-à-dire jusqu'à textes contraires et contemporains, les quelques jalons qui surnagent dans le chaos. Tel est l'*Osismiensis Episcopus* du VIe siècle qui, avec les autres membres du concile d'Orléans, en 551, reconnut Clovis pour seigneur et maître, tels sont les *præfecti* romain et franc des Ve et VIe siècles, qui excluent la *Cornubia* des Ve et VIe siècles, surtout celle de Gradlon, des Cornoviens et des Corisopites.

Il paraît, disent les *Notions élémentaires*, « que, dès cette » époque, la capitale gallo-romaine des Curiosolites était » tombée dans l'oubli, sans quoi l'anonyme l'eût mentionnée » avec les deux autres anciennes cités du territoire occupé » par les Bretons. » (P. 116.)

Ceci paraît également certain : Si *Corisopitum* avait été la capitale de la Cornouaille aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, l'anonyme de Ravenne ne l'aurait-il pas nommé au lieu de *Keris?* Silence qui rejette dans l'avenir le *Corisopitum*, et nous mène au IXe où les textes abondent pour la Cornouaille, pour le *Kerné* de l'Armorique et le *Kerniw* de l'île, mais non encore pour le *Corisopitum*.

Tel est également le *Keris* de la *Britannia in paludibus* de l'anonyme de Ravenne ainsi apprécié dans les *Eléments*, (même page) : « *Chris* est sans aucun doute le même que le » *Krhoes* ou *Krhaes* d'Ingomar. (Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 73.) C'est le nom breton-armoricain substitué au » gaulois *Vorganium*, et dont nous avons fait en français » Carhaix. »

Sans aucun doute aussi, cette assimilation n'est pas juste, surtout au sentiment de P. Le Baud qu'on invoque à tort ; car le premier et le plus estimé de nos chroniqueurs s'exprime ainsi : « Peu après (l'installation de saint Corentin sur le siége » de Quimper par le roi Grallon) leur grande cité de Is. si-

» tuée près la grant mer, si comme on dit, fut en celuy temps,
» pour les pechez des habitants, submergée par les eaues
» issant de celle mer, qui trespassèrent leurs termes ; laquelle
» submersion le roy Grallons, qui lors estoit en celle cité,
» eschappa miraculeusement, c'est à sçavoir par le mérite de
» sainct Guingaloens, duquel il est touché cy après. Et dit
» l'on que encores en appièrent ses vestiges sur les rives de
» celle mer qui de l'ancien nom de la cité est, jusques à main-
» tenant, appelée Is [1]. »

Il se trouve donc que le géographe du VIIIe siècle qui ne nomme dans la basse Bretagne que deux villes, y nomme deux villes romaines, *Venetis* et *Chris!* Cela n'est pas heureux pour le *Bretonisme*. Que le *Chris* soit à Carhaix, comme le veulent les modernes, ou qu'il soit à Douarnenez selon la tradition bretonne constante, cela importe peu ici : mais il importe de remarquer que le *Chris* (*Keris*) est du VIIIe siècle, tandis que *Keraes* est du XIe et que le vrai nom breton est *Cares*, *Caraes*, en latin *Caretum*.

Ce qui donne plus d'importance à ces erreurs des *Notions élémentaires*, c'est que la cité osismienne forme une grande moitié de la basse Bretagne et que, par suite, elle n'a pas été *colonisée* comme la cité des Curiosolites devenue la Domnonée.

Quant à Grallon, à quelle époque, où a-t-il vécu? A-t-on le lieu, la date de sa mort? Quelle était sa capitale?

Sur tout cela, le Cartulaire de Landévennec, y compris la vie de saint Guénolé par Gurdestin, le principal document qui, selon M. de La Borderie, jette quelque jour sur l'histoire des Bretons continentaux; sur tout cela Landévennec est muet ou tellement vague que tout le talent de cet auteur ne peut en tirer quelque chose de probable ou de possible qui soit d'accord avec l'histoire qui nous reste de ces temps obscurs.

J'ai toujours été frappé de ces lacunes *inexplicables*, si Gurdestin était un véritable historien, et Grallon un personnage

[1] Le Baud écrivait aux XIVe et XVe siècles sous l'inspiration d'Ingomar, moine du XIe, dont les ouvrages n'ont pas été retrouvés depuis. A défaut d'Hanaridus et d'Heldebaldus on serait heureux de retrouver Ingomarus.

historique du ve siècle, fondateur de Landévennec. On ne comprend pas que Gurdestin, auteur sérieux et sincère, travaillant au IXe, sur des documents des siècles antérieurs, n'ait rien pu donner de plus satisfaisant que ses vaines amplifications; ni annales ni chroniques. Il semble qu'il ait voulu être prudent en ne précisant rien.

Ce biographe sent lui-même le besoin de déclarer qu'il ne veut rapporter que ce qui est certain et irréprochable : « *Quod firmè et irreprehensibiliter pro certo extrahamus.* » Une autre version porte : « *Elucidare prout potuimus curavimus.* »

On doit leur savoir gré d'avoir fait ce qu'ils ont pu à leur époque, mais comment faire mieux qu'eux aujourd'hui?

Le panégyriste de saint Guénolé et Grallon au IXe siècle en est réduit à laisser ce dernier dans un nuage. Il ne cite entre ses deux héros qu'une entrevue édifiante et instructive dont le lieu est encore incertain.

Je suis de plus en plus convaincu que le Cartulaire primitif des Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles a été profondément altéré et dénaturé, sinon par Gurdestin et par le poëte Clément, au moins du XIe au XIIe dans l'esprit des autres histoires apocryphes ou des autres romans de l'Ile et du continent déjà cités. Mais il reste encore un fonds de vérité qu'on peut retrouver.

Le royaume de Grallon et l'évêché de *Corisopitum* du Ve siècle ne sont que des fables.

Il n'y a pas le moindre petit texte contemporain à l'appui des prétentions *bretonistes* qui sont réduites à néant par l'histoire déjà rappelée. M. de La Borderie lui-même ne peut trouver que quelques faits particuliers de son héros, encore sont-ils *mal connus*. Lisez non connus, comme le héros à cette date. (*Biog. bretonne*, Gradlon.)

Il n'y a pas de royaume de Petite-Bretagne ni même de Cornouaille avant celui de Clovis. Ce sont là des légendes analogues à celles de Conan Mériadec et du roi Arthur.

Il y a des erreurs qui partent d'un sentiment honorable. Telle est celle de l'indépendance bretonne antérieure au VIe siècle qui ne s'appuie sur aucun texte contemporain et

est au contraire démentie par le peu d'histoire qui nous reste.

En littérature comme en histoire, en administration comme en politique, la Bretagne a été longtemps maltraitée, même par ses enfants, et la véritable originalité du caractère breton a été méconnue. Assez longtemps aussi on a eu deux poids et deux mesures dans la recherche de la vérité : espérons que la justice nous arrivera sous toutes les formes à la fois.

Même encore aujourd'hui, ce qui est nom topographique dans l'Ile est nom de peuple en Bretagne; et l'on nous dit que les Romains n'ont pas osé s'établir dans l'intérieur de la péninsule armoricaine [1]! Jusqu'ici on soutenait qu'ils avaient à peine pénétré dans la péninsule, n'y ayant fait que des établissements passagers.

Toutefois, les opinions de l'auteur des *Notions élémentaires*, modifiées depuis les congrès de Nantes 1851, et de Redon 1857, tendent à se rapprocher de celles d'un écrivain tenant le milieu entre le *bretonisme* et le *romanisme*, auquel l'auteur pense souvent, qu'il honore de maintes allusions et dont il se rapprochera peut-être davantage après cette publication.

III

SUITE DES COMTÉS DES Vᵉ ET VIᵉ SIÈCLES JUSQU'AUX IXᵉ ET XIIᵉ

Pour compléter la démonstration bien avancée déjà, croyons-nous, nous devons suivre les trois comtés des vᵉ et vıᵉ siècles de l'époque gallo-franque dans leurs vicissitudes, dans leurs démembrements du vıᵉ au ıxᵉ et xııᵉ siècles.

Après avoir montré comment on créait des comtes bretons du vᵉ et du vıᵉ siècles, en antidatant les personnages des vıᵉ, vııᵉ et vıııᵉ siècles, il nous reste à faire voir qu'on a

[1] Voyez *Précis* 1861-62, au *Poutrécoet*.

créé de même les comtés des ve et vi^e^ siècles, en antidatant d'un ou plusieurs siècles les comtés successivement formés du vi^e^ au ixe et au xiie siècles.

Ce complément de démonstration ne sera ni long ni difficile, il suffit de quelques citations de faits, de dates, de textes et de quelques petits extraits très-significatifs empruntés aux adversaires, dont la fausse critique, dont la faiblesse sont ainsi mises à nu devant le public, notre juge.

Il faudra s'étendre davantage sur la Cornouaille, dernier refuge des brouillards de nos origines, du *bretonisme* expirant. Mais nous espérons y faire le jour au profit du comté et de ses principales villes, comme nous l'avons fait pour ses comtes des diverses périodes.

La plupart des divisions armorico-bretonnes qui ont remplacé les divisions gallo-romaines des cités des Osismes, des Curiosolites, des Vénètes ont des noms topographiques : ainsi la Cornouaille, le Poher, le Poutrécoet. Le Léon, venant de *Legio*, le Bro-Werech, du nom du chef breton, tiendraient le milieu entre la Cornouaille, le Poher, le Poutrécoet et la Domnonée due aux *Domnonii* insulaires.

Si des principautés l'on descend aux *Pagi*, on trouve de même le Porzay, le Faou, Tréguier, Ak et Illy...

Il y a lieu de remarquer qu'on pourrait se tromper en attribuant toutes ces dénominations aux Bretons, à leur seul dialecte gaulois en les faisant remonter nécessairement aux premiers temps de l'émigration insulaire au vi^e^ siècle.

De ce que ces divisions existent au ixe siècle, lorsque l'ordre s'est fait dans le chaos breton, il ne s'ensuit pas qu'elles datent du vi^e^.

Du reste, ces discussions partielles reviennent toutes à la question générale de savoir si les Bretons émigrés ont tout apporté dans ce pays : institutions, langage, etc., comme si avant eux rien n'était établi, comme si les indigènes n'avaient pas, dans la même langue gauloise, l'usage des mots : *Plou*, *Pou*, *Dun*, *Kern*, *Korn*, *Bro*, *Koat*, *Kaer*, *Ker*; car si les Gaulois du continent n'avaient plus même ces mots du peuple d'aujourd'hui, ils étaient entièrement *romanisés*, *latinisés*, beaucoup plus qu'ils ne sont *francisés* à l'heure qu'il est. Le *breto-*

nisme irait donc jusqu'au *romanisme*, en prouvant une fois de plus que les extrêmes se touchent.

On devrait s'attacher à faire la juste part des influences qui ont successivement agi sur l'Armorique, afin de n'en exagérer aucune.

COMTÉ DE VANNES OU DE BROÉREC

Le comté vénète, divisé en comté de Vannes proprement dit ou occidental, et en comté oriental ou de Broérec, le premier resté franc, le second devenu breton, le comté vénète n'a pas sensiblement varié du VIe au IXe siècle.

Rappelons, cependant, un seigneur gallo-romain Alvandus, sur la lisière du Broérec et de la Domnonée, vers le Poutrecoet, second nom de la Domnonée, euphonisé encore en Porzhoet. Celui-ci peut passer pour armoricain ou gallo-romain, parce qu'il n'a pas laissé odeur de sainteté. Mais pourquoi Romelius, qui ne laisse rien à désirer sous ce rapport par lui-même, ni par sa famille, pourquoi Romelius, le plus Romain de tous, est-il métamorphosé en petit comte breton de Léon à résidence inconnue au pays de Léon?

Il est vrai que dom Gallois flatte la noblesse dans certain passage qui sera cité plus tard, *in fine;* et on revient de dom Lobineau à lui, mais non à l'abbé Gallet et à dom Morice, qui n'ont fait qu'imiter et amplifier un peu la méthode de dom Gallois, rejetée par dom Lobineau, dom Briaul, dom Rougier, ses collaborateurs plus judicieux.

COMTÉ DE DOMNONÈE

Il répond au comté curiosolite, sauf le pays d'Alet. Il s'est étendu sur le comté osismien et sur la Cornouaille, par le pays de Tréguier et même à un moment jusqu'au Léon, peut-être au delà, nous l'avons déjà dit.

COMTÉ DE POUTRÉCOET, DEVENU PLUS TARD PORHOET

Pagus *trans Sylvam*, au IXe siècle, dans le cartulaire de Redon.

Transformé en Porhoet, dès le XIe siècle, diminue au XIIe siècle, de la vicomté de Rohan, devenue le partage d'un puîné.

Formé d'une partie du comté curiosolite, avoisinant Alet et formant ce diocèse, ou celui de Saint-Malo, il garde ainsi la trace de l'ancienne capitale et forteresse maritime du *præfectus* gallo-romain ; l'autre partie est prise sur le Broérec ; aussi le diocèse d'Alet n'a-t-il été soumis à Dol que par Judual, et peut-être même par Nominoé.

COMTÉ DE CORNOUAILLE

La Cornouaille nous présente encore, par les mêmes raisons et par les mêmes circonstances géographiques, plus de complications et de divisions, mais beaucoup moins anciennes qu'on ne veut le faire croire.

Constatons d'abord, avec le Cartulaire de Landévenec, que la Cornouaille primitive comprenait même la Domnonée, puisque saint Guénolé, né à Ploufragan, près Saint-Brieux, est dit né dans la Cornouaille. *S. Wingualoeus patriæ Cornubiensis in occiduis extremisque Galliarum partibus nobilibus parentibus natus.* (Abrégé de la vie de saint Guénolé aux Blancs-Manteaux, au Cartul. de Landévenec.) Pour son éducation, Fracan, son père, le confie à saint Budoc, ayant monastère et collége à l'île des Lauriers, à l'embouchure du Trieux, dans la Cornouaille à plus forte raison, puisque c'était dans la cité osismienne et que Ploufragan était de la cité curiosolite. Aussi, quand il quitte son maître Budoc, pour venir sur la côte sud de la Cornouaille, il est représenté dans un texte mal compris jusqu'ici, nous le croyons, comme prenant du côté des cantons domnonéens, situés à l'occident (de la Domnonée bien entendu, et non de la Cornouaille), et parcourant ensuite les limites de celle-ci, touchant à la Domnonée, les deux seuls comtés qui existassent à cette époque avec celui de Vannes.

Ce n'est pas tout : dans la poésie consacrée à Gradlon, dans la poésie même, le cartulaire distingue dans la Cornouaille une partie occidentale dévolue à Gradlon ; la Cornouaille, la petite Cornouaille, par le mot hybride de Cornu-bian, latin et

breton, signifiant petit Kerné, petite Corne, par opposition au Cornu-Gallia des auteurs Francs, du concile de Landaff et du cartulaire lui-même à la vie de saint Guénolé, qui emploie aussi *Cornubia* comme synonyme.

C'est de cette partie que Grallon est le roi, le gouverneur, le modérateur. *Occiduæ partis moderator Cornubiarum*; du couchant de la Cornouaille, ce qui exclut les futurs Léon et Tréguier, et répond bien au titre épiscopal de Cornouaille : *Episcopus partium Cornubiensium*; partie de Cornouaille alors étendue à toute l'extrémité de l'Armorique, nous le prouverons plus loin, et sans parler de Léon, de Poher et de Tréguier, dont les noms même n'étaient pas encore près de naître : *Hic igitur Guengualoeus per pagos ad occidentem versus Domnonicos transiens, circaque Cornubiæ confinium perlustrans, tandem in insula quæ vocatur Thopopegia prospere hospitatus est.*

Ainsi, né à Ploufragan, dans la Cornouaille de cette époque, élevé à l'extrémité de cette contrée, il voyage à l'âge d'homme dans les cantons occidentaux de la Domnonée formée depuis sa naissance, aux confins de la Cornouaille, et, suivant ceux-ci, il arrive sur la côte sud de la rade de Brest.

La Cornouaille du VIe siècle étant bien établie par le Cartulaire de Landévenec comme par les auteurs Francs et par le concile insulaire de Landaff, venons à ses principales divisions, à celles dont on fait avec raison le plus de cas, car le Faou, le Porzay, ne viennent que bien après le Léon et le Poher, et peut-être n'est-ce pas tout à fait juste ; mais passons.

COMTÉS DE LÉON ET DE POHER

Nous avons déjà suffisamment expliqué par quel stratagème plus ou moins volontaire on avait fait des comtés de Léon et de Poher des Ve et VIe siècles, avec Romelius, Comorre. Nous croyons avoir fait justice de ces dédoublements d'hommes et de ces travestissements de rôles à l'origine prétendue de ces comtés. Il nous reste à les suivre dans leur historiographe, M. de La Borderie, qui ne réussit pas à les faire passer pour ce qu'ils ne furent jamais, et ce qu'ils ne prétendirent jamais

être, ces bons petits rois champêtres sans capitale, sans ville, seigneurs de leur *pays*, *pagus*, de leur centre peut-être plus ou moins grand, mais ni roi ni comte... Honny soit qui y pense pour eux, qui leur prête tant d'ambition !

Voici Ausoch qui n'y pense pas à coup sûr.

Ausoch, 580. Les rois de Domnonée gardaient encore à cette époque une suzeraineté, ou, si l'on repousse ce mot comme prématuré, une suprématie incontestable sur les comtes de Léon (La Borderie, *Précis*, 1862, p. 69), dites mieux plus exactement sur les seigneurs, sur les comtes quelconques au pays, au *pagus*, qui s'appellera plus tard le Léon au IXe siècle après l'annexion plus ou moins libre des *pays* voisins.

590-600. Le comte Even paraît être enfin sorti de ce vasselage (*Ibidem*, voyez surtout t. I, 1861, p. 142, 143); mais il n'est encore que le comte Even tenant sa cour à Lesneven, Lez n Even, sans titre de comte de Léon ou du Léon futur qu'on puisse citer même pour Even le Grand.

Il faut encore prouver que le Léon existait alors. Or, il paraît clair, d'après les actes de saint Samson et de saint Pol conférés, que la Domnonée de Judual, après la chute de Comorre, comprenait le *Pagus agnensis*, qui sera plus tard englobé dans le comté de Léon, qu'elle comprenait même en un sens toute la Cornouaille ou Promontoire armoricain, s'il a possédé plus ou moins de temps et si l'on peut dire plus ou moins souverainement tous les États de Comorre lors de sa chute. La question est précisément de savoir si, de cette façon, la Domnonée n'a pas eu toute cette étendue pour expliquer qu'on ait pu la faire synonyme de basse Bretagne à un moment donné de nos petites révolutions. Et c'est ainsi que la Cornouaille propre aurait passé à une branche de la maison de Judual de Domnonée, soit à ce moment, soit après Judicaël, ce que dom Lobineau semble avoir admis.

Ce que j'ai déjà admis dans l'*Essai*, d'après Le Baud, parlant de saint Judicaël et de saint Éloi; cela est, en effet, dans l'ordre possible des choses humaines. Mais il est bien plus probable que, comme plus tard dans les comtés de Vannes et d'Osisme, Comorre II garda les États de son père, comme Waroch, fils de Macliau, garda ceux de son père après la

victoire de Théodoric, fils de Budic, fils de Comorre II, et pourquoi pas? C'est de l'histoire contemporaine. Comorre avait été le protecteur de Macliau, il était devenu un modèle. Notre histoire devient donc très-connue, quand on n'y mêle pas Gradlon et sa kyrielle aux seigneurs armorico-francs.

Mais Morvan et Wiomarch eux-mêmes, au IXe siècle, n'ont pas de titre authentique de comtes de Léon. Morvan qu'on croit avoir été comte de Léon, dit Lobineau dans son histoire; ceux qui sont plus affirmatifs n'en savent pas davantage.

Mais la vie de saint Paul dit formellement que Childebert lui donna en évêché le *Pagus Agnensis* (dans lequel est Brest-*Osisme*) et le *Pagus Leonensis* dans lequel est le *Castrum Leonense*, dit en breton Castel-Pol, Château-Paul. La vie de saint Judicaël nomme le Kemenet-Illy, *Commendatio Illy* qui, compris entre ces deux principaux *pagi*, devait suivre leur sort. Il n'y a pas trace d'unité du Léon du IXe siècle aux VIe et VIIe.

Mais la vie de saint Paul, en nommant Withur seigneur dans le *Pagus Leonensis*, ne parle pas des autres *pagi*.

Il n'y a là que des évêques dont le titre de diocèse n'est encore même au IXe siècle que le titre romain d'Osismiensis, lorsque Nominoé délimite les diocèses de Léon, Tréguier, Saint-Brieuc en fixant le siége à Saint-Paul de Léon (*Leonia*).

Il est piquant de voir un autre historiographe de Grallon qui ne veut pas que notre Léon vienne de notre légion romaine osismienne, le faire transporter de l'île où il y avait un Kaer-Léon, lequel, sans conteste pour l'île, venait d'une légion romaine, nom que les Bretons ont dû imposer ici comme tout le reste. On trouvera aux pièces justificatives où est sa place, ce curieux morceau spécimen du jugement et de la science, de l'historiographe deux fois couronné du grand Gradlon.

D'ailleurs, Commorre était là capable de se faire respecter, commandant chez lui en maître et dévorant même ses voisins.

Et, par parenthèse, pourquoi aurait-il respecté le Gradlon, seigneur du *pagus* de Porzay, s'émancipant devant lui sur les trois quarts de la rade, quand Withur et Saint-Pol sont obligés de s'adresser au roi des Francs dont Comorre était le préfet; quand ce préfet d'Osisme-Brest donne des terres près de lui à Saint-Gouesnou, fils d'un autre petit seigneur du Kemenet-Illy,

et à Saint-Tugdual venant de l'île sur laquelle il avait autrefois dirigé le barde Hyvarnion que le roi Childebert rendait à son pays natal?

Comorre peu endurant, et le grand Grallon se seraient donc heurtés à plus forte raison, et Grégoire de Tours l'aurait su de bonne source par Winnoc auquel il a emprunté ce qui avait un intérêt particulier pour la suite des événements de ses annales. S'il en est ainsi du Léon, *à fortiori* en est-il de même du Poher dont le nom se trouve la première fois au IXe siècle indiqué comme la retraite du malheureux Salomon (voyez *Introduction*, p. 47), puis au XIe siècle dans une donation du Cartulaire de Redon sous la forme de *Castellum*, qu'on croit être le château de Poucaer (*Paucehrum*) du IXe siècle; car ce nom lui-même n'est pas dans l'acte.

Voyez l'embarras de M. de La Borderie (*Précis*, t. I. pp. 192, 193) forcé qu'il est de torturer les textes, de diviser les hommes en deux ou trois pour présenter avec quelque apparence de raison des origines entièrement arbitraires, sortant d'idées préconçues dues à des textes pris à la lettre, mal interprétés.

Qu'on revienne donc aux textes vrais, puisqu'il n'y a avant le XIe siècle ni comtes de Léon, ni comtes de Poher, ni, nous le montrerons, ni véritable comte de Cornouaille, mais seulement quelque comte-évêque à titre authentique; titre qui a passé ensuite avec quelque régularité à des seigneurs laïques, après Budic, comte-évêque. Ceci nous ramène à l'aperçu sur les comtes-évêques de Louis le Débonnaire; mais ce n'est pas encore le moment d'y insister.

Ne précisons donc pas plus que ne fait l'histoire connue. A mesure que nous apprendrons davantage, nous pourrons préciser les faits, les titres, les événements; mais traduisons les textes anciens tels qu'ils sont, et non d'après des idées modernes qui nous font antidater sans cesse les hommes, les événements, les institutions.

Il y avait des seigneurs se distinguant entre eux par leurs noms et plus encore par celui de leur habitation, *villa*, ou *manoir*, ou château, tous les autres titres seigneuriaux sont venus aux VIIIe et IXe siècles, sauf la Domnonée et la Cornouaille

qui commencent au VIe, et encore très-modestement, très petitement, dirai-je, grandissant lentement en importance, en fixité, en unité, en hérédité plus ou moins respectée, hérédité même si peu paisible et si peu respectée que, dans la Cornouaille, dans le Léon et le Tréguier, l'unité graduelle est due vraiment aux évêques, aux évêchés, pour lesquels cette hérédité n'a été ni bonne, ni louable.

Il y a un temps pour chaque chose; laissons aux hommes, aux institutions, aux choses, le caractère de leur temps; c'est là l'excellence de la critique contemporaine; hors de là, on ne fait que reculer et mal servir la vérité et le pays, de quelques beaux noms d'hommes, d'autorités, ou de principes mal appliqués que l'on puisse se couvrir.

Mais voici une page précieuse de M. de La Borderie que je détache, parce qu'elle fera toucher du doigt l'inanité du système bretoniste qu'il défend en vain [1].

E. Comtes de Léon.

« Il y a lieu de croire que les comtes de Léon, dont les noms » nous ont été conservés, appartenaient à la même famille et » descendaient tous de ce roi *Hispertit* dont il a été question » ci-dessus (chap. III, § 4). Mais on ne sait si ce roi régna » dans l'île de Bretagne ou en Armorique. On ne sait non plus » quels rapports de parenté existaient entre les quatre comtes » de Léon dont nous avons parlé. » Dans cette incertitude, nous nous bornerons à rappeler ici leur noms :

I. *Withur*, de 530 à 540 environ;
II. *Hélen*, vers 545;
III. *Ausoch*, vers 580;
IV. *Éven le Grand*, vers 590-600.

F. Comtes de Poher.

Nous ne connaissons que deux comtes de Poher antérieurs au IXe siècle, savoir :

I. *Comorre* Ier *le Maudit*, de 520 environ à 554;
II. *Comorre* II, fils du précédent.

[1] *Précis*, 1862, p. 78.

« Mais il est incontestable que ce comté continua d'avoir
» ses princes particuliers, puisque nous les retrouvons au
» IXe siècle dans les titres du cartulaire de Redon, avec toute
» la figure et la situation des grands comtes de Bretagne. »
Parce qu'on en suppose deux au VIe siècle, ils ont dû exister jusqu'au IXe, mais prouvez d'abord par quelque texte formel qu'il y en eut au VIe, car Le Baud dit seulement Chatel-Comorre, comme Chatel-Budic, Chatel-Audren, et la Vie de saint Melaire vous confond en disant : *Castellum Comori Regis Francorum Præfecti*. C'est là toute ma thèse : Comorre, préfet Franc à Carhaix, *Castellum*, comme à Brest-Osisme ou Legionnense [1].

Quand on est réduit à se résumer ainsi en avouant qu'on ignore les plus simples commencements, qu'on n'a rien de probable même à présenter, comment ne pas reculer dans l'application à outrance d'un système préconçu que tout repousse, auquel tout appui manque dans les faits et dans les textes ?

Une question curieuse va encore démolir ce château de cartes : où résidaient ces prétendus comtes, ceux de Léon surtout? Romelius, on ne sait où? Peut-être, cependant, insinue-t-on, que c'est à Languennoc, vers Saint-Renan, dans le *Pagus Agnensis*, qui comprend Brest-Osisme ; mais on ne le remarque pas ; cependant la résidence que va y faire Comorre aurait pu y faire penser ; mais ce n'est pas encore même le *Pagus Leonensis* du VIe siècle. Tudoel habitait dans le Kemenet-Illy entre les *Pagi* Aknensis et Leonensis. Nous n'y sommes pas encore. Withur, ah ! celui-là est mieux venu, il a plus de mine, il habite dans le *Pagus Leonensis* ; oui, mais l'île de Baz, et non le *Castrum* que Saint-Pol préfère, malgré les vilains compagnons qui l'y ont précédé (*Voir* de La Borderie, t. II, S.-Pol).

Pour le pauvre Helen, on ne trouve rien ; peut-être cependant habitait-il sur la limite du Léon et du Tréguier, cela s'éloigne du Léon.

Mais, ô malheur ! le plus connu de tous, sans excepter

[1] Don Morice, *Preuves*, t. I, c. CCXXIII.

Withur, le comte Éven le Grand, habite Lesneven, qui n'est ni dans le *Pagus Aknensis*, ni dans le *Pagus Leonensis*, mais dans le Kemenet-Illy, entre les deux grands *pagi*. C'est sans doute là ce qui donne à M. de Kerdanet son rire perpétuel quand il écrit sur nos origines. Vraiment, je commence à lui pardonner sa bonne humeur, car quand on voit cela de près, et plus on le voit, moins on peut s'empêcher de rire de la manière dont on a fait et dont on veut refaire encore nos origines historiques[1].

Il n'y a donc qu'un seul de ces premiers comtes de Léon qui ait habité le *Pagus Leonensis*, qui n'était pas la moitié du futur Léon, et n'avait pas la vraie capitale, Brest, qui fut toujours la capitale politique des comtes de Léon.

Quelle fut aussi, si vous le savez, la capitale ou la résidence des comtes de la Domnonée? Ces *reges* et ces *comites* furent donc *vagantes* comme les *Episcopi Britannorum;* des rois, des comtes, des Évêques régionnaires, champêtres. Cela va très-bien ensemble et avec l'indépendance bretonne.

Nous n'avons pas encore terminé; il nous faut finir par la comparaison de la Cornouaille armoricaine et de la Cornouaille insulaire ou bretonne proprement dite.

IV

DE LA CORNOUAILLE ARMORICAINE ET DE LA CORNOUAILLE INSULAIRE

La Cornouaille armoricaine comme la Cornouaille bretonne nous paraît être un nom topographique. Notre *Kerné* est le même nom vulgaire et véritable de la Pointe, de la Corne de la Gaule, comme le *Kerniw*, le *Kernaw*, est le nom de la Corne britannique.

Le *Kerné* armorico-breton a la même portée pour la Cornouaille que le *Kemper* pour *Corisopitum*. Ce sont les noms

[1] *Voyez* notes diverses de son édition des *Vies des Saints de Bretagne*, du P. Albert, encore *illustrées* par l'éditeur.

primitifs qu'on a eu le malheur de ne pas reconnaître dans leurs transformations successives. Je crois que ceci paraîtra encore si naturel qu'on sera étonné que le rapprochement n'ait pas été fait depuis longtemps et qu'on regrettera d'avoir perdu tant de temps et de science à y chercher en vain des noms de peuples colonisateurs. On a été séduit par la Domnonée, nommée évidemment par les *Domnonii* de Riwal.

Comme la Cornouaille armoricaine montre des titres, des textes authentiques plus anciens que la Cornouaille bretonne, il convient de commencer par la nôtre.

I

CORNOUAILLE ARMORICAINE

Nous avons donné dans cette histoire d'assez nombreux exemples du nom de *Cornu-Gallia, Cornubia*, dans les titres des évêques de Cornouaille, du IXe au XIIe siècle. Il suffit d'y renvoyer le lecteur. Clément, poëte liturgique de Landévennec écrivant dans le IXe siècle, nomme encore la Cornouaille *Cornubia* dans ces vers :

> Tempore quo Salomon Britones rite regebat
> Cornubiæ rector quoque fuit Rivelen.

Salomon étant roi des Bretons et Rivelen comte de Cornouaille[1].

Dans la vie de saint Guénolé, fondateur de Landévennec, écrite au IXe siècle aussi, par Gurdestin, *Cornubia* se retrouve dans le passage où l'auteur raconte que le saint vint de l'île des Lauriers, située à l'embouchure du Trieu à l'île de Tibidy, alors Thopogégia, au fond de la rade de Brest, en face de Landévennec.

Guengualoeus per pagos ad occidentem versus Domnonicos transiens, circaque Cornubiæ confinium perlustrans, tandem in insulâ quæ nuncupatur Thopopegia prospere hospitatus est[2].

[1] Cartulaire de Landévennec, folio 128.
[2] *Vita S. Guengual*, t. II, c. III, au Cartul. de Landévennec.

II

CORNOUAILLE BRETONNE

Je ne puis mieux faire que de copier ici M. de La Borderie : « Ni au ve ni au vi^e siècle, l'extrême pointe sud-ouest de l'île » ne portait le nom de Cornouaille. C'est seulement quand les » Saxons eurent refoulé dans cet angle étroit les derniers » restes des tribus méridionales de l'île de Bretagne, qu'ap- » parut le nom de Cornouailles. Une fois maîtres souverains » du pays, enivrés de cet insolent orgueil que donne la con- » quête, les envahisseurs saxons jetèrent aux tristes débris de » la race indigène, vaincue par eux, le titre méprisant d'étran- » gers, en leur langue *Wealas*, dont le nom de *Welsh* qui désigne » encore maintenant les Gallois, est une simple contraction. » En effet, ils appelèrent le pays où les Bretons se mainte- » naient en plus grand nombre, la terre des étrangers, *Weales*, » et depuis *Wales*. Et quant à la pointe sud-ouest de l'île, où » d'autres Bretons, quoique moins nombreux, défendaient » encore leur langue et leur liberté; ils l'appelèrent pareille- » ment la Pointe, ou, ce qui est la même chose, la Corne-des- » Étrangers, dans leur langage *Corn-Wealas*, devenu plus » tard *Cornwales* et *Cornwal*. Cela eut lieu, je le répète, quand » les Bretons se virent contraints, après de longues luttes, de » céder définitivement à leurs vainqueurs tout le midi de » l'île, ce coin de terre excepté, c'est-à-dire vers la fin du » XIIIe siècle.

» Les Bretons d'ailleurs, de leur côté, adoptèrent sans ré- » gnance cette dénomination, après en avoir toutefois re- » tranché le mot d'étrangers (*Wealas*) qu'ils ne pouvaient » certes pas s'appliquer à eux-mêmes, et dont la suppression » ne laissait plus qu'une valeur topographique au nom qui » devint dans leur langue *Kerniw*, et en latin *Cornubia*.

» Le plus ancien document où se trouve ce nom est une vie » de saint Gildas, publiée en Angleterre par Stevenson, » en tête de son édition du *De Excidio*, laquelle me semble » rédigée au xe siècle, mais ne peut absolument être plus

» ancienne. On y lit que le fameux roi Arthur, poursui-
» vant un chef breton, appelé Melvas, qui lui avait pris sa
» femme et s'était réfugié dans les murs de Glastonbury,
» souleva contre ce ravisseur les forces de toute la Cornouaille
» et de la Domnonée : « *Commovit exercitus totius Cornubiæ et*
» *Dibneniæ*[1]. »

» Non-seulement la Cornouaille insulaire est nommée dans
» ce texte, mais elle y est nettement distinguée de la Dom-
» nonée, car on ne peut nier que *Dibneniæ* n'est qu'une calque
» à terminaison latine du breton *Dyvenent.* Mais avant ce
» texte, impossible de trouver le nom de *Cornubia* appliqué au
» territoire du Cornwal actuel.

» Il est donc sûr qu'à l'époque des émigrations bretonnes
» des ve et vi^e siècles, ce pays ne portait point ce nom ni
» aucun autre analogue; c'était une partie de la Domnonée
» insulaire, rien de plus[2]. »

Ainsi vers la fin du VIIIe siècle, le nom de *Kerniw*, *Kernaw*, en latin *Cornubia*, a dû commencer à être donné à la Corne, à la pointe britannique. Le premier exemple connu n'est même que du Xe siècle.

Or, dès le VIe siècle, bien avant la Cornouaille bretonne, nous trouvons une Cornouaille armoricaine, nommée aussi *Kerné*, *Cornubia* et *Cornugallia*, mots qui sont synonymes. Le *Cornu-Gallia* distingue seulement les nôtres du *Kerné*, du *Cornubia* insulaires.

Dans la Grande-Bretagne c'est un nom topographique, et dans l'Armorique ce serait un nom de peuple, lorsqu'on écrit très-clairement en France et dans notre Bretagne, *Kerné*, *Cornubia*, *Cornugallia*, *Cornugallensis !*

Je ne vois pas de raison sérieuse pour soutenir cette opinion qui n'a pu venir que d'idées préconçues sur le rôle des Bretons en Armorique. Mais les choses ne se sont pas passées sur la côte sud, et à la pointe ouest, à la Corne de Gaule, comme sur la côte nord. C'est un préjugé de plus dont il faut se dépouiller.

[1] Gildas, édit. Stevenson, introd., p. 11.
[2] Annuaire de Bretagne, p. 169-171.

La Domnonée Armoricaine est née d'une colonisation libératrice peut-être des Frisons par Riwal, admise par dom Lobineau.

A quelle époque l'émigration bretonne s'est-elle portée sur la côte sud? Ce serait surtout au VII[e] siècle, d'après les textes empruntés aux deux Bretagnes.

Il est permis de penser que le *Kernaw* et le *Kerné* sont bien antérieurs à l'émigration bretonne, aussi anciens que la race celtique peut-être, tant ils sont dans le génie de la langue; et que, simples noms topographiques d'abord, ils ont pris le dessus quand les noms de *Domnonii*, d'*Osismi*, ont disparu.

En ne consultant que les textes on peut même se demander si le nom de *Kerné* n'a pas passé du continent à l'île comme le Cycle d'Arthur, que nous a restitué M. de la Villemarqué, au lieu de nous venir de l'île.

Les deux pointes, les deux Cornes bretonnes ont leur Finistère, leur *Pen-ar-Bed.*

Quelle était l'étendue de notre Cornouaille primitive? Le texte de Gurdestin, cité plus haut, semble indiquer, et Le Baud l'a compris ainsi, que la Corne de Gaule comprenait d'abord tout le promontoire osismien, y compris le Léon, sur les confins duquel saint Guénolé devait également passer pour venir de son île Verte ou des Lauriers à l'île de Thopopégia.

La Cornouaille primitive aurait été réduite au diocèse actuel par l'érection de celui de Léon.

Quant à savoir si les auteurs Francs ont entendu par *Cornu-Galliæ* la pointe de l'Armorique, cela est évidemment juste. Le Cornubia du Cartulaire embrassait Kemper et Léon comme il semble résulter de ce passage de Gurdestin, lu devant la carte de Bretagne d'Ogée, et du titre d'*Episcopus partium Cornubiensium* placé à côté de l'*Episcopus Osismiorum*, et de *à partis Occidue* qui implique une partie orientale.

V

CORISOPITUM

Les mots gaulois *Kemper* et *Condate* signifient confluent, le mot *Corisopitum* est synonyme. Cela étant, on se demande

pourquoi les Armoricains et les Bretons de l'Ile, également Gaulois et Romains, n'auraient pas fait le mot *Corisopitum* comme on a fait *Cornugalia, Cornubia, Cornugallensis :* car ils étaient tous *romanisés, latinisés*, surtout les clercs, les seuls lettrés du temps. Tout au plus, les Armorico-Bretons auront-ils emprunté *Corisopitum* à l'Ile, où le nomme déjà l'itinéraire d'Antonin, au IVe siècle, pour l'appliquer à leurs villes placées dans les mêmes conditions topographiques.

Mais la preuve en est toute faite en basse Bretagne même, dans le *Corisopitus ad Ellam fluvium*, répétition du *Corisopitus Corentini* dont la topographie est la même. Je ne suppose pas que l'on veuille placer là une autre colonie de Corisopites. Et pourquoi n'aurait-on pas fait au IXe siècle pour Kemper-Odet ce qu'on a fait au XIe siècle pour Kemper-Ellé, château des comtes de Cornouaille au Xe siècle, appelé encore *Kemper Elegium* dans la charte d'Alain Canhiart du XIe? On ne voit pas la nécessité de supposer pour cela une colonie mi-partie de Corisopites et de Cornoviens, venus du fond de la Northumbrie, quand on n'a pas d'autre preuve à alléguer que le rapport trompeur de *Cornovii* avec Cornouaille. (Ce nom est le *Cornugalliæ*, francisé par la suppression euphonique du *g*, *Cornualliæ*, l'*u* se prononçant *ou*.) Il ne peut venir de *Cornwal* (Corne des étrangers.) Cette étymologie cadre bien avec le mot breton *Kerné* (Corne), qui veut dire aussi, par abréviation, Corne du pays, Gaule, Armorique, Bretagne, et qui est le nom breton du pays, de l'évêché de Cornouaille. Le paysan dit *Escop Kerné* ou *Kemper*, évêque de Cornouaille ou de Quimper.

D'ailleurs, le *Corisopitum* n'a pas été fait ou importé de l'Ile, comme on l'avance gratuitement, au Ve ou au VIe siècle. Il ne paraît, tout au plus, qu'au IXe siècle, lorsque l'on commence à remplacer le titre de *Civitas aquilæ*, donné d'abord à St-Corentin, et les noms régionnaires de *Cornubiæ, Cornugallensis, partium Cornubiensum*, par le nom du siége de l'évêché.

Peut-être même le *Corisopitum* armoricain est-il seulement du Xe ou du XIe siècle, postérieur à l'exil de l'an 1000, infligé à la noblesse et au clergé par la grande invasion normande qui fit de la Bretagne un véritable désert. Car les chroni-

ques de Saint-Brieuc, de Nantes et de Val-Vieu qui nomment, pour la première fois, Félix, *Episcopum Corisopitensem*, paraissant avoir été rédigées comme le Cartulaire de Landévennec, au XIe siècle, ont bien pu écrire dans le style de ce dernier siècle l'histoire du IXe.

Ce qui permet de le penser, c'est que, dans le IXe, dans le Xe et dans le XIe siècles, on retrouve encore les titres régionnaires. Ainsi, dans une charte d'Érispoé, insérée au Cartulaire de Redon, et datée de l'an 881, Anaweuten est nommé *Episcopus Cornogallensis*; en 970, on trouve dans une donation faite à Landévennec par Budic, ce prélat qualifié de *Comes et Episcopus partium Cornubiensium*, et enfin dans la charte de Conan, en faveur de l'abbaye du Mont-St-Michel, Orscand, qui y figure comme témoin, est désigné comme *Episcopus Cornugalliæ*. Il semble donc qu'au IXe et au Xe siècles, le *Corisopitensis Episcopus* n'ait guère été en usage. Il paraît, pour la première fois, en Cornouaille, dans un long extrait du Cartulaire de l'église de Quimper, inséré par Dom Morice (T. I, 37). « Præterea prædicti testes attestati sunt quod locum S. Mariæ » qui prius erat *Corisopitensis Episcopi* extorsit uxor Alani » Caynart ab Orscando episcopo, etc... » Cet extrait est placé sous l'année 1038, et, à partir de là, tous les évêques de Quimper ou de Cornouaille se sont qualifiés *Episcopus Corisopitensis*, depuis ce dernier évêque, Orscand, nommé successivement *Episcopus Cornugalliæ, Præsul Corisopitensis* et *Episcopus Corisopitensis*. Cependant, même au XIIe siècle, on trouve encore un évêque de Quimper sous les titres de *Roberto Cornubiensi Episcopo apud Chorisopitum*, au cartulaire de Redon[1]. On pourrait dire aussi *Episcopus Cornubiensis apud Leoniam* ou *Osismium*.

Durant les ravages des pirates du Nord qui remontaient très-haut nos rivières, la pointe du confluent, bien plus facile à défendre que Loc-Maria, dut devenir un lieu de refuge.

[1] Si le *Corisopensis Episcopus* de la vie de saint Convoyon, rédigée partie au XIe siècle, partie antérieurement, remonte vraiment au IXe siècle; si la vie de saint Viau est dans le même cas, il est certain que le *Corisopitum* armoricain date de ce dernier siècle. Mais aussi la persistance aux IXe, Xe, XIe et même au XIIe siècles des titres régionnaires, prouve au moins que le *Corisopitensis Episcopus* n'a prévalu qu'après une longue résistance.

L'emplacement est même assez favorable pour qu'il ait pu être successivement *Oppidum* gaulois et gallo-romain, celui dont la cathédrale et l'évêché auraient pris la place d'après la tradition gradlonienne.

L'évêché régionnaire de Cornouaille, remontant au temps de Grallon, aurait passé alors de la ville gallo-romaine à la ville bretonne de Kemper-Corentin dont le titre épiscopal devint *Corisopitum*, synonyme de *Kemper*.

Nous croyons avoir prouvé jusqu'ici que le nom de *Corisopitum* avait été donné à *Kemper*, à raison de sa position topographique identique à celle du *Corisopitum* insulaire; soit qu'il y ait eu des *Brigantes de Corisopitum* parmi les émigrés bretons; soit que ce nom ait été sans eux imposé à *Kemper*. Là n'est pas la question principale. Il s'agit de savoir si le nom insulaire a été importé au ve ou au vi^e^ siècle par une colonie de *Corisopites*, quoique ce nom ne paraisse qu'une seule fois au ixe siècle, pour disparaître jusqu'au xie siècle.

Le débat revient donc à savoir quel était, aux ve, vi^e^, viie, viiie et ixe siècles, le nom breton-armoricain de Quimper. Ce devait être, ce ne pouvait être que le nom breton actuel *Kemper*, nom également tiré de sa situation au confluent de l'Odet et du Steyr, comme celui de *Kemper-Ellé*, au confluent de l'Isole et de l'Ellé, comme celui des *Kemper* de la Domnonée.

M. de La Borderie qui a bien senti l'importance décisive de *Kemper*, essaye en vain de la détruire. « Il est vrai que plus » tard (après la venue supposée des Cornoviens et des Cori- » sopites qu'il faut d'abord prouver ainsi que l'existence du » nom de *Corisopitum*, aux ve et vi^e^ siècles, avant celui de » *Kemper*), il est vrai que plus tard ce dernier nom fut rem- » placé dans la langue vulgaire par celui de *Kemper*, mais ce » n'est pas là un nom propre, c'est simplement l'ancien mot » désignant un confluent. »

Kemper n'est pas un nom propre, parce qu'il désigne un confluent. Mais que de villes, que de lieux dont le nom vient de leur position topographique ! *Condate*, par exemple, d'où écrit l'auteur, quel nom est-il ?

Cet argument a tout l'air d'une subtilité. Il est évident que

le premier nom était le même qu'aujourd'hui *Kemper*, Quimper. *Kemper* est le nom de la langue vulgaire, mais cela n'est que plus probant. L'église n'a fait que le traduire[1]. Dans tous les cas, vous n'avez pas droit de dire qu'il a été importé trois siècles avant qu'il n'ait été employé, et votre colonie des ve et vi^e^ siècles de Cornoviens, de Corisopites, ne repose que sur ce nom qui vous échappe! Permettez-moi de vous dire qu'un Breton bretonnant apprécierait mieux l'importance du nom vulgaire. Ce nom a passé dans le langage officiel d'ailleurs. Il est étonnant que le docte auteur ne se soit pas rappelé que la charte de Conan, de 1160, cite un *hospitale inter duas Kemper*, qui doit être entre Quimper et Quimperlé, et que la charte d'Alain Canhiart, de 1029, qui fonda Sainte-Croix de Quimperlé, donne le nom de *Kemper-Elegium* tout aussi probant que s'il s'agissait de *Kemper-Odetum*. Rappelons enfin que le titre épiscopal français et breton a toujours été Quimper, Kemper.

Ceci prouve bien une fois de plus qu'il y a des questions qui demandent à être étudiées de près et que l'érudition seule ne suffit pas pour éclaircir.

Il me paraît démontré que les noms des deux Cornouailles sont des noms topographiques devenus des noms propres de pays et nullement des noms de peuples.

Le fil conducteur de cette discussion, c'est le *Kérné* armoricain, *Kerniw* breton, comme le *Kemper* dans la question de *Corisopitum*, après les preuves historiques et archéologiques bien entendu.

Il ne reste donc en commun à l'auteur des *Curiosolites* et des *Corisopites* et à l'auteur de l'*Annuaire* que les Cornoviens, les parrains de la nouvelle Cornouaille : mais ils les traitent généreusement en leur attribuant toute la contrée.

Le roi Grallon, qui était sans doute leur chef, vendit à son ami Harthec une trêve de Briec, Lan-tref-Harthec (Lan-

[1] Ce travail de traduction locale est sensible, évident dans la série des noms latins essayés pour Quimper, série réunie par M. Desnoyers, membre de l'Institut, dans le savant et consciencieux travail, si remarquable pour son époque. (*Top graphie ecclésiastique de la France*, p. 209 de l'Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France, de 1853. Paris, Renouard.)

drévarzec) avec ses vingt-deux villages, autant de villages que de nos jours, 300 sols d'argent, au cours honorable de l'époque.

MM. de Courson et de La Borderie, meilleurs princes, gratifient leurs Cornoviens et leurs Corisopites de « la partie » du territoire des anciens Osismiens, limitée par les mon- » tagnes d'Arrès, les montagnes Noires, la mer et les rivières » d'Ellé et d'Elorn. La contrée armoricaine, occupée par » ces Bretons insulaires, reçut le nom de Cornouaille; le » siége épiscopal qu'ils y établirent s'appela *Corisopitum* et » aussi *Kemper-Corentin* » (comme si ces noms étaient synonymes par *Corentin-Oppidum*). Ce n'est pas plus difficile que cela.

Mais on se demande ce qu'étaient devenus les anciens Osismiens armoricains. Ces messieurs ont omis de nous répéter, sans doute parce que cela va de soi, que leur pays était devenu *désert et barbare* pour faire place à l'*inondation bretonne* des Cornoviens et des Corisopites venant le coloniser et civiliser : car telle est le système arbitraire, le nouveau mode de conquête qui a remplacé celle de Conan Mériadec.

Ce n'est pas le moment de discuter ce système tel qu'il a été développé dans plusieurs sessions du congrès breton. Le seul énoncé en est déjà suspect pour les esprits non prévenus : un exposé complet et fidèle en serait la meilleure réfutation. Mais j'ai dû le rappeler pour expliquer comment Cornoviens et Corisopites-unis, de par les auteurs, ont pu occuper, sans conteste, la contrée dans laquelle on les établit, contrée déserte et barbare au v[e] et au vi[e] siècles, aussitôt après l'émancipation de 409; avec une viabilité romaine très-complète; avec les villes romaines de Carhaix, Douarnenez, Loc-Maria; avec les ruines constatées des rivières de l'Elorn, de l'Aulne, du Buis, de l'Odet, de l'Isole et de l'Ellé;... en Crozon, au Raz, à Concarneau, à Quimperlé, sur toute la côte; avec presqu'autant de villages que de nos jours, d'après les trêves de Landrévarzec en Briec, Trégarvan en Argol, de Pédran et de Cléguer en Crozon, citées dans le cartulaire de Landévennec.

Par quelle distration, en 1060-61-62-63, va-t-on placer,

sans sourciller, des Cornoviens et des Corisopites northumbriens dans toute cette contrée, à charge pour les Cornoviens qui la nommeront de laisser leurs compagnons de *Corisopitum* baptiser, pour leur part, le nouvel évêché dont le nom ne paraît au plus tôt qu'au bout de trois siècles!

D'un autre, ces auteurs diraient que c'est là de l'*ultrà-Bretonisme.*

Tout serait donc à recommencer, en Armorique, après quatorze sessions du congrès breton, après que l'Académie des inscriptions a honoré d'une médaille d'or les travaux de M. Bizeul, sur notre géographie romaine, lorsqu'une commission spéciale prépare de nouvelles cartes des Gaules, depuis la conquête de César!

VI

RÉSUMÉ DES COMTES ET COMTÉS

Sortons enfin de ces arides détails de géographie historique avec P. Le Baud, qu'on lit toujours avec plaisir, tant il est judicieux et impartial.

Le bon Le Baud résume sincèrement cette histoire des divisions des comtés bretons, aux VIIe et VIIIe siècles, après avoir rappelé la souveraineté franque du Ve, restaurée aux VIIIe et IXe.

« En ce tems là, régnait sur les Français le dessus nommé » Clotaire, fils de Clovis, le fils de Chilpéric, et tenait la plu» part des Gaules.

» Clovis, son père, avait transporté au droit des Français » tout ce qu'il y avait des Gaules, sous la domination des » Romains. (Ch. X, p. 68.)

» Selon les histoires armoricanes, après la mort du roy » Daniel Drem-ruz, vers 720, la Bretagne armoricaine fut » soumise à sept comtes qui, par leur orgueil et leurs divisions, » s'exhibèrent les uns contre les autres, le plus fort qu'ils » purent, et s'appelaient chacun d'eux roy et prince de Bre-

» tagne, jaçait qu'ils n'en occupassent que partie[1]. . . .
» (Ch. XIII, p. 91, 94; ch. XIV, p. 95, 96.)

» Mais bien est vray que lesdits comtes et les barons du » pays n'obéirent pas aux roys dessus dits, ainsi ils eurent » plusieurs divisions entre eux, et contendans surmonter les » uns les autres par leurs forces, s'entre-affligèrent par maintes » batailles, et acelles divisions et tirannies exercées, les aidait » bien la convenableté du temps, c'est qu'ils avaient liberté de » faire ce qu'ils voulaient, parce qu'ils n'étaient inquiétés par » les estrangers, parce que les roys de France furent dégé- » nérés de leurs forces et sciences accoutumées, et estoit la » puissance du royaume disposée par les maires de l'hostel, et » régnaient lesdits roys par les noms seulement. . . . .

» Mais les Français véants leurs roys être inutiles, s'avi- » sèrent d'en changer l'ordre. . . . .

» Si fut celui roy Pepin, par l'authorité apostolique et » l'élection desdits Français oingt et consacré roy de France, » d'autre vertu que les précédents rois. Toutefois fut-il tout » son temps occupé d'autres guerres. . . . .

» Et engendra Pepin Charlemagne, qui fut dix-sept ans em- » pêché comme Pepin. Mais après, comme il entendit que les » princes de Bretons ainsi vacillaient par leurs divisions, il » proposa les assaillir, de quoi, dit Aimonius, que ledit Charles » ordonna envoyer son exercite en la Bretagne cismarine. .

. . . .

» Et ainsi, selon lesdits auteurs, furent les Bretons oppressés » par les ducs Charlemagne. . . . .

« Car, ils ne s'entre secouraient point entre eux. »

On sera agréablement surpris de voir Dom Gallois plus judicieux que ne croient ses disciples, abonder dans le sens de Le Baud, et de la vérité historique contre le bretonnisme.

« Ce ne fut point à titre de conquête que Clovis se rendit » maître de l'Armorique, ce fut plutôt par voie de traité et de » négociation que par celle des armes qu'il s'assujettit cette » province. C'est de là qu'a procédé la grande différence qui » a toujours été entre la manière dont les autres provinces

[1] Nous reviendrons, au Précis final, sur ce premier aperçu remarquable.

» de la monarchie, qui ont été subjuguées par les rois de » France, étaient soumises à leur couronne, et la manière » dont la Bretagne armorique unie par accord et par compo- » sition, en reconnaissait la souveraineté.

» Ce point est d'une très-grande conséquence pour notre » histoire, et il le faut si bien établir *qu'aucun Breton ne puisse » nier que l'Armorique occidentale fut dès lors assujettie à la » France*; et que les Français de leur côté ne puissent plus » aussi s'imaginer que l'Armorique ait jamais été assujettie à » la couronne de la même sorte que les provinces conquises. » (Dom Gallois, M. D. B. M., t. XLIV, p. 214.)

« Les anciennes légendes de saints Léonor, Samson, Paul, » Guignolé, Gouesnou et plusieurs autres, font foi que Childe- » bert, fils de Clovis, jouissait des droits royaux dans le fond » même de la basse Bretagne, où il était reconnu seigneur » supérieur, comme nous le verrons.

» Qu'on joigne à cela Éginhard (786); Aimoin, l. IV; le » poëte (*poeta*) de Paderborn, l. II; et les évêques de Savon- » nières, en 789. C'est une vérité incontestable que l'Ar- » morique et les Bretons furent soumis à Clovis (*Ibidem*, » p. 216, 217).

» On voit, en toutes les légendes des premiers saints bre- » tons, qu'une profonde paix régnait en toute la province, » que l'occupation de nos petits princes était de rendre la » justice à leurs peuples, de chasser et d'exercer leurs che- » vaux, de faire cultiver et florir chacun son canton. On y » remarque encore beaucoup de piété, de grands sentiments » de religion et l'amour pour les gens de bien, et une libéra- » lité généreuse pour la fondation et la dotation des églises. » (*Ibidem*, 261.) »

Telle était la fière et haute indépendance primitive de principicules bretons champêtres dans leurs petits cantons ruraux. Aussi disent-ils à la fin du VIe siècle encore :

« Nous savons comme vous (les Francs) que les cités armo- » ricaines appartiennent de droit aux fils de Clotaire, et nous » reconnaissons que nous devons être leurs sujets. » (Grégoire de Tours, déjà cité.)

En effet, les cités d'Alet, de Vannes, d'Osisme, ont été

occupées par les comtes romains et armoricains-francs jusqu'à la fin du VIe siècle au moins. Nous croyons l'avoir surabondamment prouvé, il n'y a de chef breton dans aucune d'elles. On s'est disputé Vannes avec des chances diverses dans les siècles suivants, mais, en somme, elle est restée franque. L'histoire d'Alet et d'Osisme n'est pas aussi bien connue. Alet-Saint-Malo était si près de Rennes, et Brest-Osisme si loin de Vannes!

Dans cet espace, donc, les comtes bretons des champs, Jarles, Mactyern, Tyern, durent prévaloir contre les villes en se multipliant, avec le concours des Armoricains eux-mêmes. Mais c'étaient encore des comtes gallo ou armorico-francs et bretons plus ou moins soumis, selon les temps et les lieux.

Les comtes gallo-francs sont plus certains dans l'extrême Armorique, au comté osismien, Cornouaille, là où l'émigration était moins nombreuse aux Ve et VIe siècles, et où le servage a persisté beaucoup plus tard que dans le reste de la Bretagne, fait important sur lequel nous insisterons plus tard.

Les sous-divisions des comtés ne peuvent commencer, comme la formation des principautés secondaires de la Cornouaille petite, du Léon, du Faou, du Poher, de Tréguier, de Porhoet, qu'aux VIIe et VIIIe siècles.

Tous ces noms sont armorico-bretons et faits sur place, spécialement ceux de Cornouaille, Léon, Corisopitum.

Les *Cornovii*, *Cornabii*, *Cornwall*, *Corstopitum*, les *Corn*-insulaires, ne sont que des découvertes du XIXe siècle, et encore les Cornovii sont-ils une cohorte, et non une peuplade qu'on place diversement : les *Corisopites* ne sont-ils point une peuplade, et *Corisopitum* est-il une ville du territoire *Otadini ?*

De plus, M. de La Borderie admet que les *Cornovii* et les *Corisopiti* commencèrent, et que la *grande tribu* des *Cornabi* acheva la *colonisation* de notre Cornouaille déserte et barbare, qui ne s'en doutait guère [1].

[1] Cartulaire de Redon, p. 161 et 359. — *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 160.

Allons, ce n'est pas trop, en effet, tous les *Corn* de l'île pour usurper une place où ils n'ont que faire jusqu'à preuve suffisante à l'appui de ces prétentions *nouvelles*. Laissons-les donc là-bas; c'est le cas de leur dire aussi, chacun chez soi, chacun son droit.

Les étymologies de Cornouaille, de Léon, n'ont pas besoin de commentaires, mais celle de notre Corisopitum demande à être résumée et éclaircie par des rapprochements.

Pour cela, rappelons la marche graduée et naturelle de l'étymologie locale du titre épiscopal de *Corisopitensis*; c'est d'abord *Episcopus civitatis aquilæ* appliqué à saint Corentin, seul, le premier évêque; puis Episcopus Cornu-Galliæ, Cornu ou Corno-Gallensis, Cornubiæ, Cornubiensis, partium Cornubiensium, Episcopus Corentini, Kemper Corentini. Enfin, l'évêque Orscand est successivement nommé, au XVe siècle, E. Cornu-Galliæ, Præsul Corisopitensis, et Episcopus Corisopitensis, titre latin qui a prévalu depuis, le titre breton restant encore *Kerné*, Cornouaille, et le titre français de Kemper ou de Cornouaille. Il paraît évident, par ces rapprochements, par cette série d'essais, de transformations, qu'il n'y a pas là d'importation étrangère, mais bien une élaboration purement locale des mots *cornu* et *oppidum*, que le Corn vienne de Cornu-Galliæ, Cornubiæ, ou de Corentini, par Kaour, Kor, sa racine bretonne. *Kern* serait alors devenu *kemp*, pour former avec *ker*, forteresse, *oppidum*, le nom composé de Kemper, ville, forteresse de la Corne ou de Corentin.

Mais remarquez que le Corisopitum ad Ellam fluvium pour Kemper-Ellé, opposé au Corisopitum Corentini nous enlève à la fois le *Corentini* pour le *cornu* et l'*odetom*, auquel on pourrait penser au lieu d'*oppidum*; l'étymologie doit donc sortir forcément de la situation locale identique des deux Corisopitum, Kemper Corentin ou Odet, et Kemperlé, sur la pointe, la corne du confluent, et on est ainsi refoulé sur le *Cornu-oppidum*; dût cette étymologie n'être pas régulière, philologique, mais irrégulière ou même hybride, comme celle de *Cornubia-Cornubian*. Il n'y a pas de règles sans exceptions, surtout dans ces siècles-là, et enfin, nous attendrons quelque étymologie plus satisfaisante et mieux établie, tout disposé à l'adopter,

vint-elle même de l'île. Cela n'empêcherait pas de maintenir en général la maxime qui vient d'être rappelée à nos *Bretons ultrà*, chacun chez soi, chacun son droit.

Le droit armoricain à une certaine indépendance vis-à-vis des francs alliés et non vainqueurs ou conquérants fondé sur le traité d'alliance de 496, droit purement armoricain; le *Bretonisme* s'approprie ce droit et en gratifie les pauvres émigrés appelés seulement à en profiter par la générosité de leurs hôtes. C'est cette grande injustice historique qui fausse nos origines armorico-bretonnes dans les auteurs postérieurs à Pierre Le Baud, dans les *Bénédictins*, *les premiers qui commencent par supposer*, *inventer un pays désert et païen*, *à coloniser*, *à convertir*. (*Voyez* chap. IV du premier volume.)

Les Bretons furent des soutiens des soldats, de cette indépendance, d'accord; c'est la part de l'élément breton qu'on n'a aucune envie de méconnaître, si bien même que les Francs attribuèrent principalement aux nouveaux venus, aux turbulents insulaires, cette fièvre d'indépendance qui travaillait l'Armorique, surtout depuis l'émancipation de 409.

Les Francs remarquèrent naturellement davantage les nouveaux débarqués qui poussaient l'extrême Armorique à se détacher de plus en plus de leur empire, et donnèrent leur nom au pays dans lequel ils immigraient, sauf à expliquer à leur manière, selon l'intérêt de leur orgueil, ce fait exceptionnel à la cour de Justinien; les autres Armoricains, non mêlés de Bretons, ceux de Nantes et de Rennes, plus Romains, étaient d'autant plus traitables.

Nous venons bien d'apercevoir les véritables débuts champêtres, bucoliques de Conan, de Cornothec, de Fracan des Riwal, qui fonderont la Domnonée dans le comté Curiosolite; de Tudoel, d'Ausoch, de Withur, qui commencera le Léon..... des Riwelen du Porray-Crozon, dont le Grallon-Mur, en s'agrandissant aux dépens de ses voisins, se taillera la Cornubie, une petite Cornouaille dans la grande, dans le comté Osismien; des Guérec enfin, fondateurs du Broérec dans le Comté Venète.

Ainsi, avec l'accord des chefs armoricains, tout aussi indépendants par caractère et plus énergiques, plus fermes que

les Bretons (voyez Constance, *Vie de saint Germain*, déjà citée), et ayant le droit pour eux, puisqu'ils étaient des alliés et non de vrais sujets vis-à-vis des Francs; ainsi se fit, ou du moins se maintint, la demi-indépendance armoricaine du ve siècle au profit de la Bretagne armorique. Aussi aucun auteur ne signale de guerre au début de l'émigration bretonne, et n'y eut-il aucun besoin de *contrainte bretonne ni de déménagement des indigènes*. . . . .

Cela explique mieux le rôle de Comorre renversé au vi^e siècle par Clotaire, contre lequel il avait soutenu son fils Cramme, révolté parjure, et celui de Nominoé, issu des anciens chefs du pays, peut-être de Comorre, qui constitue enfin au ixe siècle notre Bretagne armorique.

Nous recherchons la part de chaque élément en respectant tous les droits, et surtout ceux de la vérité, sans forcer le rôle et le caractère des acteurs de notre drame historique.

Pourquoi faut-il que les Augustin Thierry, les Fauriel n'aient même pu entrevoir la vérité sur notre pays méconnu? Que de récits charmants et instructifs nous leur devrions avec la connaissance de nous-mêmes, la première des connaissances! Comment se fait-il qu'ils n'aient pu que la pressentir, et que leur jugement exquis, leur sens divinatoire et consciencieux rayonnant autour d'eux, n'aient pas eu la vertu d'illuminer, de ramener au culte du vrai les Bas-Bretons qui auraient eu l'honneur et le bonheur d'avoir été les élèves avoués de tels maîtres, tandis que des disciples inconnus en ont été touchés?

HISTOIRE DES ÉVÊCHÉS

ET DES ÉVÊQUES

DE LA

BASSE-ARMORIQUE

BASSE-BRETAGNE

CHAPITRE TROISIÈME

ÉVÊCHÉS DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE DU Ve AU IXe SIÈCLE

Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire ces mémoires primitifs, noyau et point de départ de notre œuvre : tels qu'ils ont été d'abord rédigés ils ont fait nos premières conquêtes qui nous sont restées fidèles au fond du cœur. Cette forme a ses inconvénients, mais elle a bien aussi ses avantages. Elle a surtout celui de présenter notre œuvre sous son vrai jour et de la dégager des accessoires qui ont pu la compliquer et la dénaturer aux yeux de lecteurs prévenus ou intéressés à donner le change.

Les questions simplifiées rendent l'exposition et la discussion plus claires; le jugement plus facile. Le public nous excusera donc de le placer au cœur du sujet.

Les évêchés gallo-romains sont le nœud gordien de notre histoire, de nos origines; c'est pourquoi je me suis permis d'intituler ces mémoires : *Essai sur les origines armorico-bretonnes*.

Les Bénédictins ont négligé ce nœud gordien, ou évité à dessein de tirer les conséquences légitimes du concile de Vannes de 465-8. Le *bretonisme* a compliqué encore ou tranché ce nœud par de pures affirmations que dément le peu d'histoire qui nous reste dans les monuments écrits, dans l'archéologie et la géographie de notre pays.

J'ai essayé de dénouer ce nœud à l'aide de ces diverses sources de connaissances. L'Académie jugera si j'ai réussi à élucider cette question vitale pour la Bretagne, et intéressante pour la France elle-même.

Abordant les difficultés de front, je les ai résolues selon les

règles ordinaires de la critique, m'en tenant à l'histoire universelle, à la règle générale, sauf preuves contraires et exceptions démontrées.

Nous avions été romanisés, paganisés par Rome païenne; nous avons été *christianisés*, convertis par Rome chrétienne, comme le reste de la Gaule et de l'Armorique, sauf la différence observée partout entre le centre et les rayons d'une sphère de civilisation.

La civilisation matérielle, la civilisation morale et le christianisme nous sont venus de la Gaule, et non de l'île de Bretagne par les Bretons émigrés, qui, moins civilisés que les Gaulois, n'étaient pas plus chrétiens non plus[1]. Le vénérable Bède et saint Gildas le disent clairement; les mœurs et l'indocilité des insulaires dans l'Armorique donnent raison à leurs historiens véridiques, selon le Cartulaire de Landévennec.

J'ai suivi l'influence gallo-romaine pendant cinq siècles, à travers la formation lente et pénible de l'Église bretonne qui ne se constitue, comme la Bretagne, que sous la main puissante de Nominoé.

Si ce premier Essai s'adressait au seul public, l'auteur aurait lieu de craindre qu'il ne fût pas bien compris, parce qu'il est trop peu développé; mais quand on a l'honneur de s'adresser à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on ne peut concevoir de crainte, surtout quand on fait rentrer dans l'histoire générale une partie de la France que des préjugés et des opinions préconçues en ont beaucoup trop détachée. Il suffit d'indiquer les choses; on risquerait d'importuner par des longueurs. Cependant, s'il fallait une excuse à cette brièveté, elle se tirerait des circonstances qui pèsent sur l'auteur. Il n'a pas dépendu de lui de présenter au concours un Essai plus complet, qui ne tardera pas à paraître. Mais il était urgent de soumettre la question principale au jugement du premier corps savant du monde; l'heure et le moment n'appartenaient pas à l'auteur. Il y a un temps pour chaque chose, même pour les moindres. En voyant la légèreté de ce petit livre, on peut bien dire de lui : *Habent sua fata libelli.*

[1] Ceci s'entend surtout du peuple, non du clergé.

I

ÉVÊCHÉS GALLO-ROMAINS AU Ve SIÈCLE DANS L'EXTRÊME ARMORIQUE (BASSE-BRETAGNE [1])

Je désire appeler l'attention de l'*Académie des inscriptions* sur l'époque de l'établissement des Évêchés gallo-romains de l'extrême Armorique, aujourd'hui la Basse-Bretagne. Je lui demande pardon de venir l'entretenir de ce point d'histoire, surtout après la publication récente de la *Province de Tours* du *Gallia christiana*, heureusement continué par M. Hauréau.

J'ose croire cependant que tout n'a pas été dit et qu'on peut établir que les évêchés de la Basse-Armorique ont été fondés dès le ve siècle.

Je m'appuie principalement sur le *concile de Vannes* de 465, connu depuis longtemps. Il s'agit donc, non d'un document nouveau, mais d'un document important, dont il me paraît qu'on n'a pas bien saisi ni fait ressortir toute la portée.

Je dois commercer par établir l'état de la question.

Dans les généralités qui, au tome XIV du *Gallia christiana*, précèdent ce qui concerne la *métropole de Tours*, il n'est pas touché à l'établissement des évêchés.

Quant aux trois évêchés de l'extrême Armorique dont l'origine fait l'objet de ce mémoire, savoir : ceux des *Vénètes*, des *Curiosolites*, des *Osismiens*, je lis d'abord pour les *Vénètes :*

> Quem sub annum Venetensis episcopatus erectus sit incertum est. Quinto quidem ineunte sæculo, Paternus *occurit*, quem ex authenticis testimoniis Venetensem episcopum fuisse comperimus. (*Ecclesia Venetensis*, p. 916.)

Si, à Vannes même, M. Hauréau ne soupçonne pas l'importance du concile de 465, il lé fait encore moins à Osismes :

> Quam sub ætatem Osismii christianam fidem edocti sint, dubium relinquitur : sexto tamen sæcula ineunte, Litharedus Osismiorum episcopus *occurit*, cujus incerta, forsan instabilis sedes : eodem circiter tempore quum S. Paulus Lœniæ fidelium societatem instituens memorantur. (*Ecclesia Leonensis*, p. 971.)

[1] Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 novembre 1861. Je crois devoir reproduire ces trois mémoires tels que je les ai représentés cette année à l'Académie dans le volume adressé pour le Concours. Les trois devaient être lus devant ce corps savant, mais un seul a pu l'être, faute de temps. L'Académie et le public jugeront mieux ainsi le premier Essai, et l'ouvrage actuel, qui en est le développement promis.

Même incertitude sur les évêchés d'*Aleth* ou *Saint-Malo*, *Dol*, *Saint-Brieuc*, *Tréguier*. Pour le siége de Saint-Malo, l'auteur cite le R. P. Lelarge, qui le fait remonter au milieu du v[e] siècle, en lui attribuant les évêques *Cariaton*, *Mansuetus*, *Riocatus*, *Adumalus*. Mais il n'adopte pas son opinion, et avec raison : car si l'aperçu du P. Lelarge peut être juste pour le v[e] siècle, ses noms ne sont certainement pas bien attribués à l'évêché de Saint-Malo [1].

Sur les *Ossimiens*, sur les *Curiosolites*, et les *Corisopites*, il n'est pas facile de démêler la pensée de l'auteur, qui ne pressent en aucune façon la distinction que nous allons proposer.

Ainsi saint Corentin, premier évêque de Quimper, est assimilé à Cariaton du concile d'Angers de 453 ; et pourtant l'auteur n'a pas plus de confiance que dom Lobineau dans la *vie anonyme* de saint Corentin.

Puis saint Guenegandus, Guennoc, Venerandus, aurait envoyé au premier concile de Tours de 461 *Jucundinus ;* d'autres enfin pensent que Guennoc est le même que l'évêque du nom d'*Albinus* (ces noms se traduisent en effet par *Blanc*) qui se trouve au concile de Vannes de 465. « *Tot dubia solvere non licuit,* » dit M. Hauréau avec beaucoup de raison. Il touche encore à la vérité à propos du concile de Vannes, mais il ne peut se reconnaître dans ce dédale, faute d'y tenir le fil conducteur [2].

Telle est donc encore aujourd'hui l'obscurité qui règne dans les origines de nos évêchés armorico-bretons, obscurité qui ne peut être imputée au courageux continuateur des Bénédictins, je me hâte de le proclamer, mais qui subsiste malheureusement après lui.

Or, il me semble que le *concile de Vannes* de 465 doit dissiper en grande partie cette regrettable incertitude, et fournir un fil conducteur pour diriger l'historien dans ce labyrinthe.

Concile de Vannes de 465 [3] : *Epistolà synodi ad episcopos ejusdem provinciæ qui concilio non interfuerunt.*

[1] Ecclesiæ : Macloviensis, col. 993 : Dolensis, c. 1038 ; Briocencis, c. 1084 ; Trecorensis, c. 1120. (*Gallia christiana* de M. Hauréau, t. XIV.)

[2] *Ecclesia Corisopitensis*, col. 871, 72, 73, 74.

[3] *Sacro-sancta concilia*, Phil. Labbe et Cossart. S. J., t. IV, col. 1054, ab anno 451 ad 535.

« Lettre synodale aux évêques de la même province qui » n'assistèrent pas au concile : »

« A nos seigneurs bienheureux en tout amour et honneur en J.-C., vénérables frères Victorius et Talassius, évêques ; Perpetuus, Paternus, Albinus, Athensius, Nunnechius et Liberalis, évêques.......

» Nous, rassemblés dans l'église de Vannes pour y ordonner un évêque, pour mettre ordre aux affaires de l'évêché, ou d'un évêché. » (*Causâ ordinandi episcopi* ; — *alias* — *ordinandi episcopatûs.*)

» Après avoir conféré ensemble de la discipline ecclésiastique qui nous a été confiée par la grâce du Seigneur, et de la juridiction dont nous ne pourrions négliger le soin sans nous rendre coupables, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de réparer les omissions des premiers règlements des Pères et de réprimer, par les statuts les plus salutaires, la licence provenant de la trop grande liberté du siècle dans ces derniers temps : parce que, contre votre gré et le nôtre, nous avons été privés de votre présence ; nous avons cru devoir porter ces règlements à la connaissance de votre béatitude, afin que si vous les jugiez dignes de votre approbation, vous les confirmiez par votre autorité et les observiez dans toute l'étendue de votre ressort. »

Suivent les canons, au nombre de 16, dont le 15e doit être cité, vu son importance particulière dans cette discussion :

Canon XVe. — « Nous avons cru en même temps qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans *notre province ecclésiastique* (la troisième Lyonnaise), et que, comme nous n'avons qu'une même foi sur la Trinité, nous n'ayons aussi qu'une même règle dans nos offices, de peur que la différence qui pourrait s'y trouver ne donnât occasion de faire soupçonner que nous n'avons pas les mêmes sentiments. »

Suivent les souscriptions de Perpetuus, Paternus, Albinus, Athensius, Nunnechius, Liberalis, sans aucune indication de leurs siéges.

Ainsi, voilà tous les évêchés de la troisième Lyonnaise, province ecclésiastique de Tours, au nombre de huit comme les cités, connues par les noms de leurs évêques, vers le milieu du ve siècle [1]. Cette nouvelle province était déjà complète bien avant, tous les évêchés étaient établis, puisque la lettre des six évêques présents aux deux seuls absents, Talasius d'Angers, et Victorius du Mans, leur fait part de la réunion du concile provincial de Tours, *causâ ordinandi episcopatûs* ou *ordonandi episcopi* [2], peu importe, et non *causâ creandi* ou

[1] Je ne dois pas compter les *Diablinthes* qui, n'ayant pas l'importance d'une cité, ont toujours dépendu du diocèse du Mans.

[2] Voyez Labbe et Cossart, t. IV, col. 1020-23. Le concile d'Angers de 453, qui se réunit pour ordonner Talasius, nouvel évêque de ce siége, ne manque pas de dire : « Après l'ordination de Talasius, nous avons cru devoir traiter... »

fundandi episcopatûs. Les prélats signataires n'auraient certes pas manqué de célébrer la fondation d'un nouvel évêché comme une victoire sur le paganisme. Mais il était évidemment vaincu, sans être déraciné, jusque dans le fond de la Basse-Armorique.

Car après Perpetuus de Tours, Talagius d'Angers, Victorius du Mans, Athensius de Rennes, Nunnechius de Nantes, dont les siéges et même les prédécesseurs sont connus, il reste trois évêques, *Paternus*, *Albinus*, *Liberalis*, pour les cités des *Vénètes*, des *Curiosolites* et des *Osismiens*, les plus éloignées de la troisième Lyonnaise.

On pouvait hésiter jusqu'ici à affirmer l'existence au ve siècle de l'évêché des Osismiens, vu l'incertitude jetée sur cette attribution par les siéges de Séez, d'Hyèmes, de Lisieux, auxquels on appliquait par erreur le nom d'Osismes sous les formes altérées de *Oximensis, Oxomensis.*

Mais l'évêque osismien du vi^e^ siècle *Litharedus*, qui a un titre historique dans le concile d'Orléans de 511, y siége avec ses collègues Modestus de Vannes, Melaine de Rennes, Epiphanes de Nantes. Les Pères du concile, chefs religieux et politiques de la province de Tours, y renouvelèrent l'hommage des Armoricains envers Clovis.

Cette source d'erreur étant heureusement écartée, grâce au vénérable et si regrettable M. Bizeul, dont j'avais déjà adopté l'opinion solidement motivée qui a pris place dans le *Gallia christiana*[1], couronné par l'Académie, on doit faire remonter au ve siècle au moins l'établissement des évêchés gallo-romains de l'extrême Armorique. D'ailleurs le concile de Vannes est par lui-même décisif; car il nomme les *huit évêques* de la province. Or, les Bretons désignant leurs premiers évêques Corentin, Pol, Malo, Brieuc, Tugdual, Samson, on ne peut pas sérieusement, sans parler même des dates, leur attribuer malgré eux Patern, Albinus, Liberalis.

Vannes devait être attribué à Patern, il reste encore à dé-

[1] Voyez Bizeul, *des Osismes,* dans le Bulletin de l'Association bretonne, t. IV, p. 131-34. M. Hauréau cite une autre autorité : « Eumdem Litharedum antecessores nostri aliâ conjecturâ Sagientibus episcopis annumeravere. Sed perperam, ut vidètur, Ægido Menagio teste. » (*Eccl. Corisopitensis*, col. 873-74.)

terminer les siéges de *Liberalis* et d'*Albinus* dans l'une ou dans l'autre cité des *Curiosolites* et des *Osismiens;* mais le point d'histoire le plus important me semble acquis dès à présent, savoir : l'existence positive d'évêchés gallo-romains dans toute notre Armorique avant l'émigration bretonne.

Il est d'ailleurs très-facile d'expliquer l'obscurité qui règne sur ce point secondaire par la prépondérance que les Bretons réfugiés, y abordant dès 460, ont prise aux siècles suivants dans ces deux évêchés armoricains, qu'ils partagèrent chacun en trois évêchés bretons, faisant oublier les titres primitifs qu'ils avaient remplacés. Ils s'assuraient ainsi, autant que possible, l'honneur de la conversion et la conquête de la Basse-Bretagne, prétention qu'on veut même faire revivre de nos jours.

Si le savant continuateur des Bénédictins avait pu envisager de cette manière notre histoire armorico-bretonne, peut-être aurait-il cru devoir faire précéder les évêchés bretons de l'*évêché gallo-romain*, dont ils sont le démembrement. Appuyé sur ces conciles de Vannes de 465, d'Orléans de 511 [1], il aurait rappelé que l'évêché *Osismien* avait précédé ceux de Quimper ou Cornouailles, Léon, Tréguier, et l'évêché *Curiosolite* ceux de Saint-Malo ou Aleth, Dol, Saint-Brieuc.

Il est permis de penser que l'histoire de notre province ecclésiastique aurait gagné par cette méthode un peu de clarté et de précision.

Puisque les débuts des évêchés de la Basse-Armorique, devenue la Basse-Bretagne, ne se présentent pas aussi clairs, aussi simples que les autres, l'auteur aurait dû commencer par les siéges purement romains de Tours, d'Angers, du Mans, de Nantes, de Rennes. A partir de Vannes, établissant avec le concile de 465 que la province gallo-romaine de Tours était complète à cette époque, et probablement lors de l'érection de la nouvelle province de Tours détachée, au commencement du ve siècle, de celle de Rouen, il aurait indiqué les évêchés des Osismiens et des Curiosolites des ve et vi^{e} siècles avec Albinus, Liberalis, Lithаredus, évêchés que les Bretons

[1] Voyez la même Collection des Conciles.

vont bientôt partager en six autres, dont ils conserveront seulement l'histoire ou mieux la chronique bretonne.

Puis M. Hauréau suivait chacun des évêchés bretons. Il gagnait autant et plus que le lecteur à appliquer cette méthode dans le travail ingrat et épineux qu'a dû lui coûter le dépouillement des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Le *tableau synoptique* que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie avec ce Mémoire, me semble le résumer clairement et utilement :

ARCHIEPISCOPATUS.

Turonensis, Tours.

EPISCOPATUS ROMANI.

Andegavensis, Angers.	
Cenomanensis, Le Mans.	
Nannetensis, Nantes.	
Redonensis, Rennes.	
Venetensis, Vannes.	
Concile de Vannes,	465.
— d'Orléans,	511.
Curiosolitensis.	
Concile de Vannes,	465.
Osismiensis.	
Concile de Vannes.	465.
— d'Orléans,	511.

EPISCOPATUS BRITANNI.
sexti vel septimi sæculi.

Macloviensis, Saint-Malo.
Dolensis, Dol.
Briosensis, Saint-Brieuc.
Corisopitensis, Quimper.
Leonensis, Saint-Pol de Léon.
Trecorensis, Tréguier.

Je crois devoir insister sur quelques passages de la lettre synodale et sur le xve canon du concile.

Le canon xve est doublement remarquable en ce que d'abord il constate, ainsi que la suscription *ad episcopos ejusdem provinciæ qui non interfuerunt*, que c'est bien un concile provincial de toute la province de Tours dont les évêques présents s'adressent aux deux seuls absents : « Nous avons cru » qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fus» sent au moins partout les mêmes *dans notre province ecclé» siastique.*

Ensuite, en ce que le concile aborde avec tant de ménagements, la question de juridiction envers les Bretons réfugiés, la lettre synodale dit : « Nous ne pourrions négliger le soin de » la juridiction sans nous rendre coupables. » Le xve canon ajoute au motif d'ordre des motifs tirés de la foi, de la piété, de l'édification. Cela s'adresse aux malheureux émigrés bre-

tons qui abordaient depuis quelques années (460) dans les évêchés des Curiosolites, des Vénètes, des Osismiens, dans les premiers surtout, et dont un évêque régionnaire, *Mansuetus episcopus Britannorum*, assista au concile de Tours de 461.

Qui aurait signalé au concile de la province l'office et la psalmodie des pauvres Bretons réfugiés, si ce n'est les évêques *curiosolite* et *osismien*, dont les titres devaient être effacés par ces hôtes indociles, malgré les prières du concile de *Vannes* de 465, malgré les menaces d'excommunication du concile de *Tours* de 567 [1], qui défendit en vain d'ordonner ni Breton ni Romain dans l'Armorique, sans l'agrément du métropolitain et de ses collègues ?

Il est digne de remarque qu'il n'y ait eu d'évêque régionnaire breton ni au concile de Vannes en 465, ni à ceux d'Orléans de 511 et de Tours de 567, lorsqu'il y en avait eu à celui de Tours de 461 ; l'antagonisme se serait donc déclaré dès le début de l'émigration.

« Rassemblés dans l'église de Vannes, » dit le concile; cela suppose déjà un évêché établi, puisque la première église de la capitale de la cité était généralement la tête du diocèse, l'église-mère, épiscopale.

Que le concile ait mis ordre aux affaires du diocèse de Vannes ou de tout autre; qu'il ait ordonné saint Patern, nouvel évêque du siége vacant, comme le veut la tradition locale, on peut l'accorder; mais qu'il y ait été fondé alors un nouvel évêché dont le premier titulaire fut Patern, le contraire me semble résulter plutôt de la lettre synodale et des canons.

Enfin Patern, Albinus, Liberalis, n'étant pas, ou mieux ne devant pas être les premiers évêques des *Vénètes*, des *Osismiens*, des *Curiosolites*, à quelle époque remonte la fondation de ces trois évêchés ? Sont-ils aussi anciens que ceux de *Nantes* et de *Rennes*, dont on ne connaît pas non plus avec certitude les premiers titulaires ? Ne peut-on pas les rattacher à l'apostolat si laborieux et si fructueux de saint Martin de Tours, qui fut suivi de près, sous ses successeurs, de la formation d'une

[1] Voyez même Collection déjà citée. Si les Bretons ne se rendent ni aux vœux, ni aux défenses des conciles, cela peut prouver leur indocilité, leur indiscipline, mais non une véritable indépendance.

province de Tours, la troisième Lyonnaise, détachée de la deuxième, dont la métropole était Rouen? La nouvelle province ecclésiastique ayant pour métropole Tours, la ville de Saint-Martin n'a dû être créée que lorsque toutes les cités de l'Armorique étaient déjà devenues chrétiennes. Cette opinion paraît au moins très-plausible.

Toujours est-il que les Pères de notre concile provincial du v[e] siècle décrètent avec le calme et la sérénité d'une autorité légitime si bien établie, qu'ils ne signent même pas leurs titres de siéges assez connus, et que nul autre concile ne paraît avoir siégé dans la Basse-Bretagne.

A l'appui de cette opinion, on peut noter que la tradition de l'église de Quimper fait sacrer saint Corentin, son patron, par saint Martin, ce qui est impossible pour saint Corentin, qui n'a vécu qu'au vi[e] siècle : peut-être la tradition a-t-elle été détournée du premier évêque armoricain des *Osismiens* au profit du premier évêque breton du diocèse de Cornouailles. L'église de Léon, portion du diocèse osismien, aurait pu s'appliquer la tradition avec le même droit.

Toujours dans l'ordre des conjectures, l'église de Quimper réclame Albinus du Concile de Vannes. Elle peut avoir raison et Léon aussi, puisqu'elles sont des démembrements du diocèse osismien primitif[1]. Ce serait le *Guenecandus*, *Venecandus*, *Guennoc*, des catalogues, dont la racine est *Guen* (Blanc, *Albinus*) dont ces noms seraient la traduction. Tout cela est possible, mais tellement mêlé, confondu dans les inextricables listes des évêques régionnaires de Cornouailles et de Léon du vi[e] au ix[e] siècle, qu'il est impossible d'y voir clair dans ce moment. Espérons toujours que la découverte de nouveaux documents répandra quelques lumières dans cette confusion.

Quant à la part équitable à faire aux Gallo-Romains ou Armoricains, et aux Bretons émigrés dans la conversion, dans la *christianisation* de l'extrême Armorique, devenue la Basse-Bretagne, c'est une autre question qu'on ne peut traiter en passant. Je me bornerai à dire qu'il reste encore dans l'Ar-

[1] Il en serait de même de Tréguier, qui faisait aussi partie du diocèse osismien primitif.

morique bretonne, au moral et au physique, plus de traces gallo-romaines qu'on ne croit généralement.

Je rappellerai cependant quelques textes anciens qui ont ici leur application.

D'abord les Armoricains qui, pendant l'existence de leur république, après 409, invoquèrent tour à tour l'intervention de saint Léon contre Aétius [1] et de saint Germain d'Auxerre contre Eocaric [2], 440-443 : ces Armoricains avaient sans doute reçu la véritable religion.

Ils étaient surtout chrétiens ceux qui, en s'alliant avec Clovis, formèrent l'empire chrétien des Gaules, d'après Procope :

« Les Germains, les Francs, voyant qu'ils ne pouvaient rien contre les Armoricains, leur proposèrent une alliance qui fut acceptée parce que les uns et les autres étaient *chrétiens*; par ce traité ces peuples devinrent les plus puissants. Les soldats romains résidant aux *extrémités de la Gaule,* ne pouvant retourner à Rome, et ne voulant pas se joindre aux ariens, leurs ennemis, se réunirent aux Armoricains et aux Germains avec leurs enseignes, et les peuples qu'ils avaient autrefois conservés aux Romains [3]. »

Pour justifier entièrement cette étude historique aux yeux de l'Académie, et en montrer l'intérêt actuel, il sera permis de dire en finissant que dans les *Notions élémentaires sur l'histoire de Bretagne*, d'ailleurs estimables, publiés en 1861, on lit :

« Pour le reste de la Péninsule comprenant le territoire des Osismes et des Curiosolites, on ne peut citer ni un fait, ni un texte, ni un indice quelconque, autorisant à penser que l'Évangile y ait été prêché avant la venue des Bretons et de leurs prêtres [4]. »

Je crois pouvoir dire au contraire que les conciles de Vannes de 465, d'Orléans de 511, de Tours de 567, sont des faits certains, des textes authentiques, des preuves irréfutables qui démontrent que les Curiosolites et les Osismiens étaient déjà chrétiens bien avant l'émigration bretonne.

Ainsi se trouvent un peu rejetés dans l'ombre, il est vrai, saint Corentin et Gradlon, saint Pol et Withur, saint Tugdual et Riwal, saint Brieuc et Fracan.

[1] *Chron.* Prosperi. ad an. 439, dans *Patrol. lat.*, t. XXVII, p. 719.

[2] Constant, in *Vitâ S. Germani,* lib. II, c. I, dans Baronius.

[3] Dom Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. II, p. 30-31.

[4] *Annuaire historique et archéologique de Bretagne,* par M. A. de la Borderie, p. 40-41. A.Rennes, Ganche, libraire.

Le *Bretonisme* devra s'y résigner par amour de la vérité. L'histoire romaine est plus sûre que les chroniques bretonnes. Il faut s'y tenir ferme jusqu'à preuves contraires. Rome chrétienne, comme Rome païenne, a poussé jusqu'au bout du monde (*é Pen ar bed*) la conquête des Gaules !

L'accueil que l'Académie des inscriptions a bien voulu faire à ce Mémoire encore incomplet, me permet d'espérer que je suis enfin arrivé, au bout de douze ans d'efforts, à démontrer historiquement le fait principal, l'existence, dès le ve siècle au moins, d'évêchés gallo-romains dans notre Armorique.

Cette *Romanisation* chrétienne était trop naturelle pour que je ne fusse pas convaincu *à priori*. Mais dans notre pays, on ne pouvait encore la défendre que par des preuves indirectes, par des inductions tirées surtout de l'archéologie et de la géographie[1].

Toute l'Armorique devait avoir reçu l'influence romaine, païenne et chrétienne, comme le reste de la Gaule, dans un degré proportionné à son éloignement du foyer civilisateur. Aussi, grande fut ma surprise de voir le *Congrès breton*, en général, laissant notre Basse-Armorique en dehors, pour ainsi dire, de l'histoire romaine, de l'histoire universelle.

Il ne m'appartient pas d'insister sur l'importance de cette découverte historique. Je dois cependant en indiquer la portée et quelques-unes des conséquences que je me réserve de développer successivement.

Il en résulte d'abord que la marche de la civilisation n'a point éprouvé de solution de continuité, qu'elle nous vient bien de Rome par la Gaule et non de l'île de Bretagne. Par suite, toute notre histoire armorico-bretonne est à revoir, ainsi que nos Cartulaires depuis Redon jusqu'à Landévennec, ainsi que nos rapports avec la Bretagne insulaire, à laquelle a Gaule a donné la première tout ce qu'elle a ensuite reçu.

Toute cette période est à reprendre dans les sources qui, étudiées à ce point de vue, doivent donner de nouveaux ren-

Voyez les brochures : *Les Celtes, Armoricains, les Bretons*, et *Cornouaille, Corisopitum*, Paris, A. Durand, libraire, rue des Grès.

seignements inaperçus ou incompris jusqu'ici. Ayons enfin le courage et la loyauté de revoir notre histoire jusqu'à Nominoé. Cette révision est nécessaire aussi pour l'ethnologie et la philologie, dont l'étude donnera des résultats analogues, concernant les races et les langues armorico-bretonnes.

Il n'est pas en effet possible que les diverses sources de connaissances historiques, étudiées avec impartialité, ne soient pas d'accord pour les populations des deux Bretagnes comme pour les autres peuples.

II

ÉVÊCHÉS DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE DU Ve AU IXe SIÈCLE

(Suite aux évêchés gallo-romains du ve siècle.)

Je continue à étudier l'ère gallo-romaine de la Basse-Armorique, et à en suivre l'influence jusqu'au ixe siècle.

Les cités des Osismiens, des Curiosolites, des Vénètes, dont les évêques gallo-romains assistèrent au concile de Vannes de 465, et d'Orléans de 511, faisaient partie, comme celles des Rédones et des Nannètes, de la confédération armoricaine, qui, en traitant avec Clovis, lui assura l'empire chrétien des Gaules[1]. Leur sort fut donc celui des autres cités, dont il n'y a pas lieu de les séparer immédiatement par cela seul que l'émigration bretonne autorisée, encouragée par les Romains, par les Armoricains et par les Francs, se porta de préférence à l'extrémité de l'Armorique, vu le voisinage, les relations établies, et parce que notre presqu'île était dès lors la partie la moins peuplée des Gaules[2].

On ne voit à la fin du ve siècle que l'indépendance des cités armoricaines traitant avec Clovis, après plusieurs années (de 490 à 497) d'une guerre à laquelle les réfugiés bretons ont pu et dû prendre part, mêlés à leurs hôtes et bienfaiteurs les Armoricains. Il y a tout lieu de croire que leurs idées d'affranchissement se rattachent à ces luttes qui, grossies et altérées plus tard par l'imagination, ont donné naissance aux pré-

[1] Voir 1er mémoire.
[2] Voir Procope, dans dom Bouquet, *Recueil des Hist. de Fr.*, t. II, p. 30 31, 42.

tendus exploits de Grallon et de quelques autres héros contre les Francs et les barbares du Nord.

Loin de moi la pensée de contester l'existence du bon vieux roi Grallon! Je désire qu'il puisse prendre rang à côté de Withur de Léon et de Riwal de la Domnonée, car il ne peut être plus vieux qu'eux, mais après l'évêque osismien du VIe siècle, Litharedus, qui a un titre historique dans le concile d'Orléans de 511. Je prétends surtout que leur indépendance est incompatible avec le renouvellement de l'hommage des Armoricains envers Clovis par les Pères du concile d'Orléans, chefs religieux et politiques de la province gallo-romaine de Tours. Les petits chefs armoricains et bretons, rois, comtes, jarles, machtyern, s'effacent devant Clovis, souverain reconnu de nouveau par le clergé.

C'est le cas de rappeler que le royaume des Francs fut fait par les évêques des Gaules comme les abeilles font leur ruche. Dans le concile d'Orléans on croirait entendre des évêques d'Orient. Si notre Armorique a fait exception, il est temps de le prouver, au lieu de se contenter de le prétendre avec assurance, sans ombre de preuve à l'appui.

Ce n'est qu'après la mort de Clovis que les petits chefs armoricains et bretons commencent à prendre à l'envi quelque indépendance, grâce aux circonstances dont ils savent avec raison tirer un parti favorable à la liberté de l'Armorique bretonne, plutôt alliée que sujette des Francs.

Ce *second mémoire*, comme le premier, n'est qu'un aperçu jeté sur une question historique fort embrouillée, qui comprend cinq siècles, du VIe au IXe. Ils me semblent cependant suffisants pour former une conviction chez les lecteurs impartiaux.

J'ai été sobre de citations sur les faits particuliers : elles auraient surchargé inutilement ce mémoire, déjà assez aride et assez difficile à suivre, malgré le tableau synoptique qui le résume.

Je dois indiquer cependant les principales sources à consulter.

Ce sont les *Collections des conciles*, les *Recueils des historiens de France*, les *Vies de Sains* des Bénédictins et des Bollandistes, les *Cartulaires*, le *Gallia Christiana* de la province de

Tours, édité par M. Hauréau, les *Histoires de Bretagne* de dom Lobineau, dom Morice et leurs preuves, les *Manuscrits* de dom Lobineau et dom Gallois, à la Bibliothèque impériale, collection des Blancs-Manteaux, t. XLII et XLIV. Cette source du fonds des Blancs-Manteaux a été mise en lumière par le savant et regrettable M. Bizeul. C'est un des plus grands services qu'il ait rendus à notre histoire. Cette source est loin d'être épuisée.

Pour ceux qui ne peuvent consulter ces sources, les principaux textes se trouvent cités dans le *Bulletin historique et archéologique* de l'Association bretonne, spécialement dans les mémoires de M. Bizeul sur les *Osismiens*, sur *Alet et les Curiosolites*; dans les *Notions élémentaires de l'histoire de Bretagne* des *Annuaires historiques et archéologiques* publiés à Rennes par M. de La Borderie en 1861 et 1862.

Ces deux *Annuaires*, dont le second n'avait pas paru lors de la 1re édition de ce mémoire, déposé à la *Revue archéologique* en avril et mai; ces *Annuaires* ont le mérite précieux de fournir d'excellents textes et arguments pour combattre les doctrines historiques et archéologiques de leur auteur par trop fantaisiste excentrique qui prétend écarter surtout la fantaisie de nos origines et de notre histoire : toutefois le concile de Vannes est, ainsi que Ermold le Noir et Gurdestin, cité incomplétement . . . .

Ces observations préliminaires permettront de comprendre plus facilement le *tableau chronologique* qui résume ce mémoire, d'en suivre l'explication et la justification.

Ce tableau prouve au premier coup d'œil que l'influence romaine a laissé dans la Bretagne-Armorique plus de traces qu'on ne le croit généralement. Cette influence se continue par l'autorité gallo-franque jusqu'au concile de Tours du IXe siècle, qui rappelle à Nominoé, fondateur de la Bretagne, la concession primitive faite par les Armoricains et les Francs aux Bretons qui les sollicitaient, *petentibus Britannis*, de leur établissement avec des limites définies, et l'autorité constante de la métropole de Tours sur tout le clergé armorico-breton [1].

[1] *Sacro-sancta concilia*, Phil. Labbe et Cossart, S. J.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE, DU Ve AU IXe SIÈCLE.

ÉVÊQUES GALLO-ROMAINS aux ve et vie siècles. — CONCILES de 461, 465, 511, 567.	ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES *Episcopi Britannorum* au ve siècle. — CONCILES {de Tours, 461. de Vannes, 465.	ÉVÊQUES RÉGIONNAIRES GALLO OU FRANCO-BRETONS au vie siècle. — CONCILES {d'Orléans, 511, de Paris, 557. de Tours, 567.	ÉVÊQUES ARMORICO-BRETONS du viie au IXe siècle. — CONCILES {de 511, 557, 567. de Nantes, 658.	ÉVÊCHÉS BRETONS FIXES au IXe siècle. — CONCILES de Tours, 849.	OBSERVATIONS
ÉVÊCHÉ VÉNÈTE Vannes. {Patern, 465. Modestus, 511. Regalis, 590.			Évêchés bretons se fixant en Léon Cornouaille Tréguier.	En 848 — Nominoé dépose. —	Il est inutile de continuer pour l'évêché de Vannes, parce que cette ville, restée franque, n'est pas dans notre Bretagne primitive.
ÉVÊCHÉ OSISMIEN Siége. Osismii-Brest. {Albinus ou Liberalis. (Concile de Vannes, 465). Litheradus, au concile d'Orléans, 511.	Mansuetus, Episcopus Britannorum. (Concile de Tours, 461).	Litharedus, 511. Pol-Aurélien, 540, nommé par Childebert. Cétomérin. Goulvem, mort vers 600. Ténénan [1]. Sané. Guennolé, vers 545. Corentin, vers 560. Conogan. Allor. Ronan. Tudy. Tugdual, 540 nommé par Childebert, — Brieu.	Clergé peu organisé. Évêques régionnaires et abbés évêques *incertæ vel instabilis sedis*, comme en pays de mission. Monastères et solitaires tenant lieu de clergé régulier. Obscurité complète, chaos religieux et politique, depuis Vannes jusqu'au *Pen-ar-bed* armorico-breton (*Finisteræ*, Finistère).	ÉVÊCHÉ OSISMIEN 1o Liberalis *osismiensis* ou *Osismiorum* : 2o Félix *corisopitensis* ou *cornugallensis*. — Nominoé rétablit l'évêché de Tréguier, de Saint-Tugdual..... — ÉVÊCHÉ CURIOSOLITE Évêché de Saint-Brieuc fondé par Nominoé en 848.	Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, Helogar fut évêque d'Aleth. Les successeurs de Nominoé, Erispoé et Salomon, furent obligés de rétablir les évêques francs déposés irrégulièrement.
ÉVÊCHÉ CURIOSOLITE Siége. Corseul? Alethum. St.-Malo. {Liberalis ou Albinus, concile de Vannes, 465.	Brieuc, vers 500. Léonore ou Lunaire.	Léonore. Samson, 530, nommé par Childebert [2]. Malo à Aleth, 575.		Nominoé dépose; 3o Salacon à Dol. Maen à Aleth est seul maintenu.	

[1] Jaoua, Tiermael, Houardon, Goueznou, seraient-ils, ainsi que Ronan, Tudy, des évêques auxiliaires de saint Pol et de saint Corentin, ou tous ces évêques, comme ceux de la Domnoné, à la même époque, seraient-ils également des évêques régionnaires? — [2] Assiste en 557 au concile de Paris.

Je place les conciles en tête des colonnes du tableau, non que tous les évêques cités y aient assisté, mais parce que c'est le régime légal ecclésiastique qui se continue, au moins jusqu'au chaos breton, jusqu'au concile de Tours de 567, et après que les *episcopi Britannorum* avaient été remplacés peu à peu par les *episcopi Cornu-gallensis*, *Leonensis*, *Tregorensis*, placés eux-mêmes dans ou près les villes gallo-romaines. Les faits certains se rangent d'ailleurs assez bien sous la loi des conciles, et les exceptions sont expliquées [1].

Avec les évêques gallo-romains il ne peut y avoir que des évêques régionnaires bretons, comme *Mansuetus*, *episcopus Britannorum* [2]; avec Litharedus, ou même avec saint Pol, *præsul Osismiorun* ou *Osismiensis*, saint Corentin ne doit avoir été qu'évêque régionnaire, peut-être *episcopus civitatis Aquilæ*, ou un évêque auxiliaire, comme saint Brieuc, saint Tugdual, ont pu l'être de l'évêché curiosolite d'Alet, de Dol, siége de saint Samson, doté, sinon fondé par Childebert [3].

Le tableau ne comprend que les évêques à date certaine ou à peu près certaine; ce sont d'ailleurs ceux qui sont quelque peu connus. Encore ai-je cité les dates les plus éloignées pour donner plus de force à la démonstration. Mais les 2e et 3e colonnes montrent assez que les évêques bretons régionnaires ne doivent guère être que du VIe siècle, sauf un seul, Mansuetus, qui appartient au Ve.

Les titres de siége purement bretons figurant dans l'histoire ne sont que du IXe siècle, du siècle de Nominoé (*Corisopitensis*, *Leonensis*, *Trecorensis*, *Briocensis*), ce qui n'empêche pas qu'il ait pu y avoir en Domnonée, en Cornouaille, dès les Ve et VIe siècles, des évêques régionnaires distingués entre eux par leurs noms seulement.

C'est cette transition d'une époque à l'autre, de l'époque

[1] Pour tous ces conciles, voyez la collection déjà citée.

[2] Les évêques régionnaires qui venaient de l'île de Bretagne étaient des évêques sans siége, communs dans l'église bretonne.

[3] Cela n'attaque en rien l'existence, l'influence, la sainteté, les mérites de saint Corentin, de saint Brieuc et de saint Tugdual; il s'agit seulement de savoir si c'étaient d'abord des évêques à siége fixe, ou des évêques régionnaires ayant pu se fixer ensuite comme saint Corentin, à Quimper, au temps de Grallon.

romaine à l'époque bretonne, qu'il s'agit de suivre aussi exactement que possible pour les six évêchés provenant des évêchés gallo-romains.

Déjà on voit que les siéges osismien et curiosolite ne disparaissent pas au VIe siècle, puisque saint Pol est nommé par Childebert *præsul Osismiorum* [1], et non *Leonensis*, comme le ferait croire son nom de saint Pol de Léon, que l'usage breton a substitué à celui de Pol Aurélien, autre nom romain. Ses successeurs conservent ce titre jusqu'au IXe siècle inclusivement, après quoi il est remplacé par *Leonensis*, de *Leonia*, nom de ville ou de région.

Il est remarquable que l'évêque de ce pays, Liberalis, déposé par Nominoé au IXe siècle, soit encore nommé *Osismiensis*, titre du siége primitif. Ce nom de Liberalis se trouve la première fois au concile de Vannes de 465 pour un des deux évêques curiosolite ou osismien. (Voyez *Évêchés gallo-romains.*)

Le plus ancien probablement des évêchés fixes de la Domnonée, ou pays des Curiosolites, a aussi le titre romain d'Alet, devenu plus tard Saint-Malo. Or, *Aletum* est la résidence du *præfectus militum* de la cité comme *Osismii* [2]. S'il n'était pas la capitale primitive, il l'était devenu à cette époque par son importance. Alet, dans le poëme d'Aquin, est nommé la *cité Seigneurie*, seulement *cité*, et Corseul *cité fort riche*, *ville d'antiquité* [3].

L'évêque curiosolite suivit le préfet romain dans la nouvelle capitale. Saint Malo crut aussi devoir se rendre à la capitale armoricaine, plus importante que Corseul et Dol.

Les titres de siége breton sont du IXe siècle, avons-nous dit, sauf *Dol*, institué pour saint Samson par Childebert et par Judual, touchant à la cité des Rédones, ayant eu juridiction sur les Curiosolites, et même sur quelques parties des évêchés osismien et rédone. Ainsi Dol, qui fait exception, est encore plus gallo-franc que breton à son origine. Tant il est vrai que

[1] *Annales* du P. Lecointe sur les années 553-55.
[2] Voyez *Notice des dignités de l'empire romain*, composée en 400 ou 401.
[3] Voyez Bizeul, *Alet et les Curiosolistes*, p. 29-30, et dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, congrès de Saint-Malo.

l'influence gallo-romaine est plus persistante en Basse-Armorique, qu'elle y a laissé plus de traces qu'on ne croit généralement, car elle s'exerce encore par les successeurs de Clovis, héritier de l'empire romain des Gaules, avec lequel d'ailleurs les Armoricains avaient fait alliance.

Les évêchés osismien et curiosolite ou alétien représentent l'influence romaine et franque; ceux de Quimper, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, l'autorité bretonne de Nominoé, qui assigna des siéges fixes aux évêques régionnaires. A Dol, ces différentes influences se balancent. Peut-être est-ce pour cela que le politique Nominoé le choisit pour métropole [1].

Les évêchés à siéges fixes d'Osismii, d'Alet, de Dol, devaient être reconnus par la métropole qui, dans le concile de Tours de 567, réprimait plutôt les évêques régionnaires irréguliers, que n'admettait pas l'Église des Gaules. Aussi saint Samson siégea-t-il au concile de Paris de 557, et Hélogar d'Alet figure-t-il dans des chartes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Nominoé constitua l'Église bretonne, de sa seule autorité, comme le royaume de Bretagne, en fixant les évêchés. Ce qui avait été presque toléré ou n'avait excité que des protestations, poussé à l'extrême, organisé en dehors de la métropole de Tours, faillit occasionner un schisme; le Saint-Siége vit heureusement qu'il fallait temporiser, transiger avec les têtes bretonnes et avec ûn usage, une sorte de droit déjà vieux de deux siècles.

Les évêchés gallo-romains, quoique les plus anciens, sont les plus certains, les mieux connus; il y avait encore de l'histoire jusqu'au VIe siècle. Mais avant la fin du VIe, dans les VIIe et VIIIe siècles, c'est un désordre complet dans les catalogues des évêques comme dans les listes des comtes, jarles....; ces désordres contemporains et parallèles doivent venir du désordre trop réel, trop général de ce temps, de ce chaos, plus encore que des ravages des pirates normands. Il ne peut y

[1] Encore est-il juste de noter que l'autorité de Nominoé est plus franque que bretonne; qu'il avait su réunir habilement les deux autorités et ménager la transition d'un régime à l'autre, de la vassalité à l'indépendance.

avoir que peu d'ordre, peu de hiérarchie avec les évêques régionnaires, pas plus qu'avec les petits seigneurs souverains indépendants les uns des autres.

Ne devrait-on pas plutôt dire, jusqu'à l'époque de Nominoé, évêques, comtes en Cornouailles, en Domnonée, que comtes ou évêques de Domnonée, de Cornouailles? Tous les noms des catalogues d'évêques, des listes de comtes, tiendraient-ils à l'aise, jusqu'au IXe siècle, notre seconde période historique? Il est au moins singulier de n'entendre parler que d'évêques de Quimper, Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, tandis que, avant le IXe siècle, il n'y a vraiment que des évêques de Cornouailles, Léon, Domnonée, ou mieux dans les pays appelés plus tard Cornouailles, Léon, Tréguier, Domnonée. Plusieurs évêques à siége incertain ou variable y ont existé à la fois, témoin, dès les premiers temps, Corentin, Guennolé, Ronan, Sané, Tugdual, Goulven, Pol Aurélien, Hervé, Cetomérin Houardon, Goueznou, Jaoua, Tiermaol, Tudy, chez les Osismiens; Brieuc, Lunaire et même à leur début Samson, Malo chez les Curiosolites[1].

L'illusion produite ainsi sur les lecteurs, sur la foule, est-elle bien involontaire de la part de tous les auteurs, de tous les historiens et chroniqueurs *bretonistes?* Pourquoi ne pas dire les choses comme elles sont en les appelant par leurs noms?

N'y eût-il eu que les évêques régionnaires déjà cités au VIe siècle, le concile de Tours avait bien le droit de menacer d'excommunication. Si l'on continuait à les multiplier on allait évidemment droit au schisme qu'a pensé faire au IXe siècle Nominoé en voulant détacher une province bretonne, malgré la métropole et malgré le Saint-Siége.

Ce grand homme a eu au moins le mérite de mettre de l'ordre dans le chaos breton ecclésiastique et aristocratique, en constituant régulièrement l'aristocratie et le clergé.

Ayons donc le courage et la loyauté de reconnaître que jusqu'ici notre histoire n'a pas été présentée sous son vrai jour,

J'ai préparé un travail analogue à celui-ci sur les prétendus anciens comtes de Cornouailles, Léon, Poher, Domnonée, Broérech, du Ve au IXe siècle.

que nous avons vécu d'illusions et de prétentions transmises de génération en génération.

L'influence romaine et franque était si profonde et si vivace qu'au sortir de cette nuit de près de trois siècles, quand Nominoé apporte de l'ordre dans le chaos aristocratique et religieux, quand les noms d'évêques recommencent à être connus, presque tous les prélats sont des Francs. A peine un seul, Maen, successeur d'Hélogar sur le siége d'Alet, a-t-il un nom breton. Je ne sais si c'est ce nom qui valut à Maen d'être maintenu, mais les autres furent déposés au moins autant pour leur origine franque, qui les rendait suspects au fondateur du nouveau royaume, que pour le crime de simonie.

Ce qui prouve encore mieux la force du droit, de la tradition romaine, la justice des protestations en faveur de ce double droit religieux et politique dont les prélats du concile de Tours se firent les organes en 849, c'est qu'il prévalut malgré la culpabilité des évêques déposés, et que les deux successeurs de Nominoé, Érispoé et Salomon, durent les faire remonter sur leurs siéges dont ils n'avaient pas été régulièrement dépossédés par les autorités légitimes, religieuse et politique.

Ce serait le moment de passer en revue nos historiens, depuis les Bénédictins, l'abbé Gallet, l'abbé Déric, jusqu'à nos contemporains. Mais cela nous mènerait trop loin et ne ferait qu'irriter les esprits sans hâter les progrès de la vérité. Le public jugera si les preuves produites, si les faits cités lui suffisent pour partager notre conviction, qui ne fait que s'accroître à mesure que nous creusons le sujet si intéressant de nos origines.

Il faut encore relever un argument tiré du silence du père de notre histoire, de Grégoire de Tours, sur la fondation de nos évêchés gallo-romains. Cet historien ne pouvait tout dire et n'avait pas non plus à constater tout ce qui avait été établi avant lui, ce qui était trop connu. Il n'aurait certes pas manqué de dire au contraire que la Basse-Armorique était encore païenne, si elle n'avait pas eu d'évêques bien avant lui. Son silence prouve que toute sa province était organisée d'une

manière complète et régulière. Cela est si vrai que les appels aux Francs viennent également des chefs politiques et militaires et des chefs religieux, de Withur, de Riwal, etc., comme de saint Paul Aurélien, de saint Tugdual, de saint Samson.

Au lieu de tomber dans la critique et dans la polémique, il vaut mieux finir par des paroles de conciliation.

Je ferai donc remarquer que les nouvelles origines bretonnes admises dans ces deux mémoires sont une éclatante justice rendue à l'Église romaine, dont l'action civilisatrice était méconnue par le *bretonisme*; que ces données historiques rendent plus plausible l'opinion qui fait *remonter aux temps apostoliques les premières missions évangéliques dans les Gaules*, la mission de saint Clair, par exemple, chez les Nannètes et les Vénètes, et même chez les Osismiens, qui flotte encore incertaine entre le Ier et le IIIe siècle; l'apostolat plus certain, plus brillant, de saint Similien à Nantes aux IIIe et IVe siècles [1].

L'Église n'a pu organiser des évêchés, s'établir en Armorique comme ailleurs, qu'après que ses missionnaires, ses apôtres lui eurent préparé les voies en formant des noyaux de fidèles. Ces mêmes données prouvent aussi que le sang de nos premiers martyrs, de saint Donatien et saint Rogatien, dits les enfants nantais, fut une semence féconde pour toute l'Armorique.

Les Bretons ont cultivé ensuite, ils ont mis en plein rapport le champ défriché, préparé par les Gallo-Romains. Ils ont continué l'œuvre bien commencée par d'autres; ils l'ont perfectionnée avec zèle et avec succès. Chacun a sa part de mérite, personne n'est sacrifié. Ainsi la chaîne des temps se trouve renouée dans l'Armorique bretonne. J'aime à finir sur ce sentiment chrétien, sur le souvenir de la gloire de nos martyrs, sur cet appel fraternel.

Paris, 1er mai 1862.

[1] Voir ci-devant, p. 104 de ce volume.

III

ÉVÊCHÉS DE LA BASSE-ARMORIQUE, BASSE-BRETAGNE DU V[e] AU IX[e] SIÈCLE.

Siége de l'évêché Osismien des v[e] et vi[e] siècles.

A Vorganium Osismii-Brest.

Nous avons établi dans un premier mémoire que toute la Basse-Armorique, devenue la Basse-Bretagne, était chrétienne; que des évêchés gallo-romains, *osismien* et *curiosolite* ou *alëtien* dont les titulaires siégeaient aux conciles de Vannes en 465, d'Orléans en 511, y existaient dès le v[e] siècle au moins.

Dans le second mémoire, suite et complément du premier, nous avons suivi ces deux évêchés, du vi[e] au ix[e] siècle, dans les vicissitudes qui ne leur ont pas fait perdre leur caractère *gallo-romain*, soit dans le titre respecté jusqu'au ix[e] siècle, soit dans la nomination aux siéges, conservée par les *Gallo-francs*, héritiers de l'autorité romaine. On voit, d'ailleurs, cette autorité reconnue, invoquée aussi bien par les chefs politiques que par les chefs religieux de l'Armorique Bretonne.

Je crois donc pouvoir dire que les origines de l'Église bretonne sont romaines, et que les prétentions *Bretonistes* sont désormais insoutenables.

Je continue à étudier nos origines aux sources qui sont loin d'être épuisées. Après avoir remarqué que la marche de la civilisation n'avait point éprouvé de solution de continuité, puisqu'elle nous venait aussi de Rome par la Gaule et non de l'île de Bretagne, j'ajoutais : « Notre histoire armorico-
» bretonne est à revoir ainsi que nos cartulaires de Redon
» à Landévennec, ainsi que nos rapports avec la Bretagne
» insulaire, à laquelle la Gaule a donné la première tout ce
» qu'elle en a ensuite reçu. Toute cette période, jusqu'au

» ixᵉ siècle, est à reprendre dans les sources qui, consultées
» à ce point de vue qui est celui de la vérité historique, doi-
» vent donner de nouveaux renseignements inaperçus ou in-
» compris jusqu'ici. »

Le premier renseignement à demander aux sources, était évidemment le siége de *l'évêché osismien* dont le titre seul était connu. Or, ce renseignement s'y trouve parfaitement clair, mais inaperçu, incompris pour des yeux prévenus.

J'ouvre les manuscrits des *Blancs-Manteaux* de la Bibliohèque impériale, t. XXXVIII, et je lis dans la vie de *saint Tugdual*, f. 779 :

Britanniæ parochiæ scilicet Magoer in *pago Osismensi* sitæ applicans. . . . cujus esset sciscitatus, ad possessorem *Osismi* manentem vadit. . . . . . ad *portam autem quâ ingressurus erat urben* quidam miserabilis. . . .

La vie de saint Goueznou, contemporain de saint Tugdual, désigne ainsi la même ville :

In loco qui Landa tunc temporis dicebatur quatuor millibus passuum *à civitate Occismorum* distante. Erat autem tunc temporis, Comorus comes temporale habens dominium in finibus *Occismorum* (même t. XXXVIII, 733), jusqu'aux limites des Osismiens, dans tout le Comté.

La vie de saint Tugdual nomme aussi *Comorum regis Francorum præfectum* et celle de saint Hervé deux fois (*ibidem*).

Le préfet du roi des Francs donne à chacun des évêques exilés leurs monastères de Lampabu et de Saint-Goueznou.

Quelle est cette *civitas Osismorum*, cette ville forte, murée, à la porte de laquelle saint Tugdual guérit un infirme avant d'y entrer, dans laquelle réside le *præfectus regis Francorum*, distribuant des terres aux exilés de l'île de Bretagne ? Ce ne peut être que la ville forte, connue de tous, ayant encore dans son château des portions, bien reconnaissables et constatées aujourd'hui, du *castrum* romain [1], ville à quelques lieues de laquelle se trouvent *Ploumoguer*, *Trébabu*, *Goueznou*, ce ne peut être que *Brest*, siége de l'évêque osismien des vᵉ et viᵉ siècles, comme il était la résidence du *præfectus Maurorum Osismiorum*, avant de l'être du *præfectus regis Franco-*

[1] Voir *Bulletin de l'Association bretonne*, t. V (Congrès de Brest).

rum. Il n'est pas besoin d'insister sur cette assimilation qui saute aux yeux. J'ajouterai, cependant, que les autres garnisons mentionnées dans la Notice de l'Empire, placées sous le commandement du *Dux tractûs armoricani* sont, comme notre *Osismi*, sur la côte : ainsi Nannatias (Nantes), Venetis (Vannes), Aletum (Alet, Saint-Malo) [1]. (Voir *Notice des dignités de l'empire.*)

Il est même permis de penser que l'évêque d'*Osismii* était peut-être encore *Litharedus*, qui siégeait au concile d'Orléans en 515 ; car, d'après l'ordre écrit de Childebert, en vertu duquel Comorre, son préfet, dut accompagner jusqu'au port, *Hyvarnion*, barde de l'île de Bretagne, le gouvernement de Comorre dut commencer vers 520. Aussi, saint Tugdual et Goueznou restèrent-ils dans leurs monastères; saint Pol Aurélien lui-même, qui a le titre d'évêque osismien, ne peut-il remonter qu'à 535 environ, et le comte *Withur*, protecteur de Saint-Pol vers 530.

Il ne s'était guère écoulé non plus qu'un quart de siècle entre le *Præfectus Maurorum Osismiorum*, qui avait dû se réunir avec ses enseignes aux Armoricains et aux Francs catholiques, comme les Légions vers 497, plutôt que de passer aux Ariens, et ce *Præfectus Francorum* qui a accueilli les émigrés bretons au nom des Francs et des Armoricains.

On s'est souvent demandé d'où venait Comorre, ce qu'il pouvait être, franc, armoricain, breton? N'était-ce pas un héritier, un successeur du *Præfectus Romanorum* de la fin du v[e] siècle, de Romélius? (*V.* plus haut.)

Au moins, il est certain qu'il commandait au nom des Francs dans la cité osismienne de Carhaix à Brest, qu'il commanda plus tard dans la cité curiosolite, devenue la Domnonée [2]. Je n'ai ni à dire ni à juger les moyens à l'aide desquels il régna sur toute la Basse-Armorique, devenant Basse-Bretagne; mais le fait est certain et très-important. Vannes étant franque, ce qui n'a pas été contesté

[1] Ces villes sont également devenues des évêchés.

[2] D'ailleurs les princes bretons de la Domnonée reconnaissaient la suzeraineté des rois Francs, on peut même dire leur souveraineté (Voyez Le Baud, d'après Ingomar et tous les annalistes).

encore, toute l'extrême Armorique était soumise aux Francs.

Quel que fût alors l'évêque d'*Osismii*, que ce fût Litharedus ou un successeur, les *manuscrits* des Blancs-Manteaux nomment saint Pol-Aurélien évêque osismien à partir de 535 environ. Ainsi dans la vie de saint Tugdual : *Quo tempore B.-Paulus admirandæ sanctitatis vir osismensem regebat ecclesiam* ; ce titre primitif de saint Pol-Aurélien se retrouve dans les *Annales* du P. Lecointe en *Præsul Osismiorum* et au IXe siècle en la personne de Liberalis, *osismensis episcopus*.

Il est plus intéressant de savoir comment *Osismii* est devenu *Leonia* ; à cette question les manuscrits font une réponse:

B. Paulus osismensem regens ecclesiam finitimos Tugdualum et Caurentinum convocans episcopos edidit Letaviam ad quam omnis diœcesis statim occurrit.

Ce texte se trouve dans la *vie* de saint Tugdual, qui donne ainsi saint Tugdual et saint Corentin pour auxiliaires à saint Paul, ce qui n'est point impossible.

La *vie* de saint Ténénan ou Tnidor, d'abord ermite dans une forêt aux environs d'Osmii-Brest, sur la rivière d'Elorn, dit :

Cœpit ejus fama per totam Britanniam et maxime per Letaviam divulgari ; . . . . . . Contigit interea cathedralem ecclesiam Letaviæ quæ nunc est Leonia suo viduari patrono (même t. XXXVIII, f. 623).

et saint Ténénan devint évêque de *Létavie*-Léon. Enfin dans la *vie* de saint *Goulven*, évêque du VIe siècle, on lit:

Cum igitur quâdam vice navigio adducti Letaviam, quæ nunc est Leonia, in manu valida intravissent (f. 627) [1].

Il paraît, d'après ces textes, que le pays d'*Osismii* s'est également appelé *Leonia, Letania, Letavia* [2]. Le *Castrum Legio*-

[1] Sa vie dit qu'il mourut vers 600. Ce passage rapproché des vies de saint Tugdual, saint Goueznou, saint Ténénan, montre que *Osismii, Letavia, Leonia* sont synonymes en quelque sorte, pour les auteurs de ce temps.

[2] Ces noms, quoique désignant le même pays, n'ont pas le même sens. *Letavia, Letania*, qui, pour plusieurs auteurs, est la Basse-Bretagne, vient peut-être des Lètes francs de Rennes et des Maures qui à Osimes et à Vannes gardaient la pointe de l'Armorique. Des deux noms, *Leonia* a fini par l'emporter, comme en Espagne et en Angleterre. Une autre étymologie se tire du Lydaw des Triades et de Bède ; c'est la plus probable pour Letavia, mot employé surtout dans l'île *Léonia* : vient de *Legio* bien entendu.

nense de Brest lui aurait donné son nom comme *Léon* en Espagne, *Caerleon* dans le pays de Galles, à mesure que celui d'Osismii s'effaçait dans la mémoire du peuple. En effet, *Brest* resta la capitale politique, sans contradiction possible pour le *dominium temporale*, tandis que *Saint-Pol*, dans son camp de terre, ne s'est jamais appelé que *Saint-Pol-de-Léon*, et que son titre ecclésiastique était encore au IXe siècle *osismiensis*. Cette substitution de Leonia, Léon, à Osismii, est judicieusement expliquée dans le commentaire historique de la vie de saint Paul dans les Bollandistes (mars, t. II, p. 115).

D'après une note des Vies des Saints de Bretagne du P. Albert (édition Kerdanet), dans un manuscrit de la bibliothèque Vaticane, sous le nº 774, saint Paul Aurélien serait appelé *Episcopus Armoricorum*.

Le P. Albert lui-même, meilleur historien, plus fidèle interprète de la tradition que ses imitateurs [1], rend assez bien ces changements dans ses Vies françaises des mêmes saints lorsqu'il dit que Osismor commençait à s'appeler Saint-Pol, que la cour de Léon se tenait à Osismor puis à Brest, que Létavie devenait Léon.

Le siége d'Osismii était d'ailleurs miné et par saint Paul Aurélien, à moitié romain, et par saint Corentin, armoricain, et par saint Tugdual, à moitié franc, qui devenaient des centres d'influence éloignés de la capitale et à ses dépens, sans parler des évêques régionnaires répandus dans tout le pays.

Il faut encore tenir grand compte des monastères et de leurs abbés-évêques qui effaçaient aussi le siége gallo-romain et gallo-franc : dans l'évêché osismien, Landévennec, Saint-Mathieu, Daoulas, Lampabu entourant Brest, puis le Relec,

[1] « Le seigneur de Léon (Comorre) en la ville d'Ocismor, ainsi s'appelait » alors la capitale du Léon, qui à présent s'appelle Saint-Paul (de Léon), » siége de l'évêché (*in* saint Tugdual), à la nouvelle de la mort de saint » Goulven apportée en la ville d'Ocismor qui, perdant ce nom, commençait à » être appelée Saint-Paul (*in* saint Ténénan). Les Léonais le menèrent dans » la ville d'Ocismor, qui déjà commençait à être appelée Saint-Paul (*in* » saint Goulven). » Enfin ce qui explique et complète ces divers passages. » Saint Gouesnou et les siens arrivèrent au port de Brest; le comte Comorre, » outre le don du fonds du monastère, le fit bâtir à ses frais (*in* saint » Gouesnou). »

Loctudy, Quimperlé, Batz...; chez les Curiosolistes, Saint-Brieuc, Saint-Jacut, Saint-Budoc, Saint-Aaron, Saint-Tugdual. En considérant à ce point de vue l'Église bretonne d'Armorique, le désordre dans son organisation serait peut-être plus apparent que réel ; il y aurait plutôt ordre particulier que désordre véritable.

Après avoir établi que le siége de l'évêché osismien des ve et vi^{e} siècles était *Osismii-Brest*, avant d'aborder les conséquences géographiques de cette nouvelle détermination, je rechercherai l'origine de ce nom de *Brest*. Ce côté de la question me paraît tout aussi neuf et intéressant.

D'abord la *chronique* de Nantes dit que Salomon fut tué en 856, *apud oppidum quod dicitur Bresta* [1].

Notre compatriote, M. de la Villemarqué, cite, dans le *Barraz-Breiz*, le comte de Morvan du ixe siècle, connu dans les chants populaires sous le nom de *Leiz-Breiz* [2]. Ce nom se traduit très-bien par *Curia*, *aula Breiz*, ou *cour*, Comte de la petite, de la Basse-Bretagne, de *Breiz-Izel*. La ville et le pays d'*Osismii*, Leonia, se seraient appelés les premiers en breton *Breiz*, *Bresta*, *Brest*, parce que les émigrés de *Bretz*, de l'île de Bretagne, affluaient dans la rade, autour de la capitale, et que celle-ci a pris le nom de la nouvelle Bretagne, de la nouvelle cour qui s'y établissait. Ainsi la *Curia-Osismii* a été remplacée par la *Lez-Breiz-Izel* (Curia Britanniæ, Leoniæ).

Un passage de *Gurdestin*, biographe de saint Guénolé, qui écrivait au ixe siècle, passage dont l'importance historique n'a pas été jusqu'ici bien comprise, s'applique parfaitement à cette transformation politique et sociale, comme on dirait aujourd'hui, transformation qu'il ne flatte nullement. Le premier historien de notre petite Bretagne commence par un

[1] Salomon rex religiosissimus crudeliter, ab impiis apud oppidum quod dicitur Bresta..... unde et locus in quo occisus est usque in hoc die *Merzer Salani*, aujourd'hui La Martyre. (D. Lobineau, *Preuves*, c. 42.)

Un Propre de Léon dit de saint Ténénan : Mare Britannicum felici navigatione prætergressus, ad sinum Brestensem, in solo Leonensi situm, appellit.

[2] *Breiz* est le nom breton de Bretagne; — *Enez-Breiz*, île de Bretagne; — *Breiz-Izel*, Bretagne-basse; — *Leznéven*, cour d'Éven; — *Lezallen*, cour du lac.

portrait peu flatté mais trop ressemblant, dit-il, des Bretons de la Grande-Bretagne, et il ajoute avec douleur, on le sent, que ceux de la petite Bretagne, au milieu desquels il vit, ne ressemblent que trop à leurs ancêtres de l'île. Voici l'extrait de cette biographie :

Liber primus vitæ sancti Gangaloei abbatis, auctore Gerdessino. Caput 1 [1].

Britannia insula de quâ stirpis nostræ origo olim ut vulgo refertur processit, locorum amœnitate inclita muris, turribus magnisque quondam ædificiis ornata. . .

Huic universæ regioni bonis male utenti abundantia rerum causa fuit malorum; ex abundantia enim luxuria, fœdæ libidines, idololatria, sacrilegia, furta, adulteria, perjuria, homicidia, et cæteræ vitiorum soboles quibus omne humanum genus obligari solet adolevere, et ne ejus antiqua profondius repetam fascinora, qui hæc plenius scire voluerit legat sanctum Gyldam qui de ejus situ et habitatione scribens et ejus mira in Christo conversione, statimque ritu pene paganico apostatatione et divina lugubriter insecuta ultione et ejus iterum ne penitus in favillam et cineres redigeretur miseratione multa ejusdem actibus congrua bene et irreprehensibile disputat. . .

Sed longe ab hujus quoque moribus parvam distasse sobolem suam non opinor quæ quondam ratibus ad istam devecta est citra mare britannicum terram, tempore non alio quo gens barbara dudum aspera jam armis, moribus, indiscreta Saxonum, maternam possedit cespitem. Hinc se cara soboles in istum conclusit sinum quo se tuta loco magnis laboribus fessa ad oram consedit sine bello quieta. . .

C'est bien là le chaos breton, long et sanglant, dont on sortait à peine, dont Gurdestin a dû voir la fin, comme saint Guénolé en avait vu le commencement ; ce sont ces mœurs, plus païennes et romaines que chrétiennes, que flétrit, après Gildas, le Cartulaire de Landévennec, dont les pieux hôtes étaient les témoins impuissants depuis plus de deux siècles.

Ces désordres de la cour de *Breiz*, de Léon, ont bien pu contribuer à dégoûter l'évêque, qui s'en sera éloigné sans regret, pour une partie plus retirée de son diocèse, moins cependant que les ravages des Normands. Toutefois, les évêques ont toujours gardé une résidence à Brest, et cette ville a eu le nom de *Civitas*, non pas au XIIIe siècle seulement, comme le Coz-Yaudet, mais au VIe, dans les Vies des Saints déjà citées. M. de La Borderie, qui admet cette

[1] *Cartulaire de Landevennec*, à la Bibliothèque impériale, Sup. latin n° 9746, ancien 201, *Manuscrit*, et à la Bibliothèque de Quimper pour l'original.

preuve d'évêché pour le Coz-Yaudet, est invité à être conséquent en appliquant du Cange. (*Collectionneur breton*, t. III, 1863, p. 99-102.)

A cette triste époque se rattache encore trop la petite Bretagne des Morvan, des Wiomarch, du *Brut-y-Brenninet*, d'une partie du cycle d'Arthur, du *Barzaz-Breiz* des *Contes populaires des anciens Bretons*, il faut convenir que le portrait de Gurdestin, de Gildas, ressemble beaucoup à celui de Ermold le Noir, historiographe de Louis le Débonnaire.

La rade de Brest serait donc le berceau de la Bretagne armorique, de la Basse-Bretagne, qui deviendra en grandissant et en donnant la main au Browérec et à la Domnonée, la Bretagne de Nominoé; c'est là que doivent venir les Francs pour dompter, pour soumettre les derniers Bretons qui résistent, les Morvan, les Wiomarch. Le château de la Roche-Morice ou Morvan, si bien décrit par Ernold le Noir, est sur les confins du Léon et de la Cornouaille, du côté d'où viennent les Francs de Vannes, en suivant la grande voie romaine.

La cour de Breiz-Izel, du Léon, de Brest, cour moitié Gallo-Romaine, moitié Bretonne, voisine de Landévennec, asile des lettres et des arts, serait donc le berceau de la littérature, de la poésie armorico-bretonne du cycle d'Arthur, du *Brut-y-Brenninet*, des contes des anciens Bretons, des romans de la Table-Ronde, des chants populaires, pour la part qu'y a prise l'Armorique-Bretonne; car on ne voit pas quelle région de notre Bretagne aurait des titres, des droits comparables aux nôtres. Nos traditions populaires placent d'ailleurs ces scènes semi-historiques, semi-romanesques, autour de la rade de Brest, dans les forêts qui l'entourent, le long des côtes et des rivières, l'Elorn, le Faou, l'Aulne. Je serais heureux que ces recherches consciencieuses pussent attirer l'attention de nos concitoyens et les engager à se montrer, au nom de l'Armorique bretonne, plus hardis dans leurs revendications, et pour elle, si j'ose le dire, plus complets et plus justes [1].

[1] Le *Brut-y-Brenninet*, quelle que soit d'ailleurs sa valeur historique, nous est attribué par les Bretons insulaires eux-mêmes. Notre Bretagne a fourni précieux manuscrit du *mystère de sainte Nonne*, qui a été découvert par

Je termine par les conséquences géographiques de la détermination d'Osismii à Brest.

D'abord *Osismii* a dû être *Vorganium* selon la règle générale en Gaule au IVe siècle ; et quelle ville maritime conviendrait mieux que *Brest?* Les anciens, qui connaissaient *Sena* et *Uxantis*, les îles de Sein et d'Ouessant, fréquentèrent à plus forte raison le port admirable du *Pen-ar-bed* (*finis terræ*), placé au centre des côtes osismiennes, auquel on arrive naturellement après avoir reconnu *Ouessant:* il suffit de s'y laisser aller. Saint Guénolé se retira d'abord dans l'île de *Thopopegia* [1] dont les Bretons ont fait *Tibidy*, maison de la prière, île inhabitable, en face de Landévennec, site charmant où il s'établit ensuite.

Il est vrai que *Carhaix* a été jusqu'ici regardé comme étant *Vorganium* par des hommes très-savants et très-compétents ; mais on voudra bien remarquer que ce n'est guère que faute de mieux et sans une observation suffisante de la Bretagne. *Carhaix* ne s'est jamais nommé au VIe et au XIIe siècle que *Castellum* [2], puis *Caretum*. Ce mot est la traduction latine du nom breton vulgaire *Karez*, de *Kaer, Ker*, en celtique, *forteresse, lieu élevé, fortifié;* Carhaix n'a ni rempart, ni *castrum* romain, ce qu'ont toutes les autres capitales armoricaines [3].

Carhaix est appelé *Castellum* dans l'extrait des actes de Saint Mélair, martyr du VIe siècle, extrait placé par les Bénédictins entre des titres de Childebert et de Louis le Débonnaire: *Uxor sero maledati pœnitens consilii, commiserans innocentis alumni usque ad Castellum Comori regis Francorum præfecti cum eodem trans montem aufugit.*

le respectable abbé Marzin, publié et traduit par MM. Sionnet et Legonidec. Bientôt MM. l'abbé Henry et Luzel publieront aussi le *mystère de sainte Trifine*. Ces textes anciens sont peut-être plus authentiques que ceux de l'île d'après les remarques autorisées de M. Fauriel dans les *Archives philosophiques, politiques et littéraires* publiées par M. Guizot, en 1817-18, t. III, *Archéologie Myvyrienne du pays de Galles*. Voir aussi *Annales de philosophie*, t. XIV, p. 384 (2e série).

[1] Mot grec, trace de culture irlandaise.

[2] Dans les *Dictionnaires* de Baudrand 1681, dans Moreri, dans le *Dict. de Trévoux*, dans la Martinière, éd. 1768, dans Vosgien.

[3] V. D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 223-224 (VIe siècle). col. 514-515 (XIIe siècle).

Si Carhaix avait été *Vorganium*, *Vorgium*, *Osismii*, ces actes le nommeraient ainsi, au lieu de l'appeler simplement *Castellum*. Au contraire, les actes des saints contemporains de Melair et de Comorre, Tugdual et Gouesnou, placent très-clairement, nous l'avons vu, *Osismii* à Brest.

De plus, la Chronique de Saint-Brieuc, rendant justice à Comorre, tout en le maudissant, dit aussi: *Plurimas tamen dedisti possessiones et franchisas religioso viro sancto Gouesnouo et ejus ecclesiæ, in territorio Osismorensi sitæ.* (Dom Morice; Preuves, t. I[er].)

Brest étant *Osismii* ne peut plus être *Gesocribates*; celui-ci me paraît devoir être placé à *Koz Guéodet* ou *Yaudet* (*vetus civitas*), près Lannion qui était encore de la cité osismienne. Saint Tugdual se rendit du monastère de Lampabu, près de cette ville *quadam dispositione Dei*, dit sa vie: peut-être par une disposition fondée sur son importance dès cette époque; il fonda un monastère à Trécor comme à Lampabu, sur un terrain donné par le roi frank. L'évêque de la ville romaine voisine étant venu à mourir peu après, il y fut nommé par Childebert vers 540: il avait abordé à Osismii vers 520.

Cette *vetus civitas* (*Koz-Guéodet*), dont le *Gué* rappelle le *Géso* de *Gesocribates*, était une forteresse placée sur un promontoire abrupt de la rive droite du Léguer dont elle gardait l'embouchure. Krib en celtique signifiant *pointe*, *promontoire*, on a bien une étymologie satisfaisante de *Gesocribates* qui semble être l'anse de la pointe; la distance convient assez entre *Brest* et *Lannion* des Côtes-du-Nord.

Je ne rappellerai le nom de *Loxobie* donné à tort dans la grande vie de saint Tugdual que pour dire que dans une modeste légende placée avant elle, on a le plaisir de lire cette erreur réparée: *Lexoviensem urbem in pago Neustriæ sitam*. Comment donc a-t-elle pu durer si longtemps? mais on n'y aura pas regardé.

Reste à examiner la difficulté tirée de la *Carte de Peutinger*, dont les chiffres et les distances ne peuvent s'appliquer ici. Mais il est admis, il me semble, par les hommes compétents que cette carte, quelle que soit son autorité, ne peut prévaloir par elle-même, sur les textes, sur les monuments, sur

les faits ; or, ici le cas se présente très-favorable à une révision motivée des stations ou des chiffres. Probablement à la copie de la carte manquent une ou plusieurs stations entre *Dartoritum* et *Vorgium*, *à civitas Aquilonia* même [1].

L'erreur est d'autant plus admissible dans ce sens pour l'extrême Armorique, quc la carte présente ici une grave transposition de noms. Précisément à cause du *Geso-cribates* dont je viens de parler, et de son rapport avec *Gesogiaco*, on a transposé sur la Seine *Veneti* ; et au-dessus de *Gesogiaco*, sur le bord du *Patabus*, pris pour *Gesocribates* de l'Armorique, on a placé *Osismii* sur lequel roule tout ce mémoire.

J'aime à croire qu'après l'exposé qui précède, on ne trouvera pas excessive cette critique de la *table théodosienne*.

Il me paraît démontré que Brest a été *Vorganium-Osismii*, résidence des évêques, des préfets gallo-romains, armoricains et francs ; que le nom de Léon vient de la légion osismienne qui resta dans le pays en gardant, avec ses enseignes, ses armes, ses lois, ses mœurs longtemps conservées (Procope le dit formellement des légions romaines qui se réunirent aux Armoricains [2]) ; par suite, que Brest n'était pas *Geso-cribates*, ni Carhaix *Vorganium* ou *Vorgium*, mais bien *Castellum*, *Caretum*.

Il semble aussi que Brest dut prendre ce nom au lieu d'*Osismii*, *Leonia*, *Letavia*, lorsque le pays dont il était la capitale gauloise et romaine devint la Bretagne, *Breiz-Izel,* du VIIe au IXe siècle.

Brest reprend ainsi, dans notre histoire ancienne, la place qu'il avait injustement perdue après l'époque de sa tour de *César*, et une importance en rapport avec celle qu'il a recouvrée dans les temps modernes, grâce à sa situation admirable désormais pleinement appréciée par le génie des Vauban, des Richelieu, des Napoléon. Ainsi la chaîne des temps se renoue par l'histoire jusqu'au fond de l'Armorique, pour l'honneur et dans l'intérêt de la vérité et de la patrie qu'on est heureux de pouvoir servir.

[1] Voir Introduction géographique, p. 131 du 1er volume.

[2] Procope (*de Bello gothico, liber* 1). *Apud* Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores coetanei*, t. I, p. 234).

Je crois avoir prouvé, dans cet Essai, que toute la Basse-Armorique, devenue la Basse-Bretagne, était chrétienne, que des évêchés gallo-romains osismien et curiosolite ou alétien y existaient dès le ve siècle au moins, comme dans le reste de la nouvelle province ecclésiastique, la troisième Lyonnaise.

J'ai fait voir que ces évêchés du vi^e au ixe siècle, à travers les vicissitudes et les malheurs du temps, avaient conservé leur caractère gallo-romain, soit dans le titre osismien de l'extrême Armorique, respecté jusqu'au ixe siècle, soit pour les deux évêchés et leur démembrement dans la nomination aux siéges, exercée par les Gallo-Francs héritiers de l'autorité romaine, soit dans la juridiction constante des conciles et de l'Église métropolitaine de Tours; car l'indocilité des sujets n'est pas de l'indépendance, et l'archevêché de Dol lui-même a disparu.

La détermination de *Vorganium Osismii* à Brest me paraît compléter la démonstration de ces propositions et les rendre pour ainsi dire palpables. Cet emplacement incertain jusqu'ici jetait nécessairement du doute sur l'existence de l'évêché; aussi la connaissance de la ville capitale éclaire d'autant la seconde question.

La résidence à *Osismii*-Brest, de Comorre, *præfectus Francorum regis*, successeur assez rapproché du *præfectus Maurorum Osismiorum*, en venant à l'appui de cette détermination, lui donne aussi toute sa portée historique. La même capitale reçut donc avec le premier évêque armoricain, le premier et sinon le seul, au moins le principal comte, au vi^e siècle, de la Basse-Armorique qui allait devenir la Basse-Bretagne.

Le comte Comorre régna en effet sur les deux cités osismienne et curiosolite, se fit craindre des comtes de Vannes, donna asile au Macliau, et arracha Trifine au comte Guérech, son père, reçut le Barde Hyvarnion recommandé par Childebert.

Je prends la liberté d'appeler l'attention spéciale de l'Académie sur la découverte d'*Osismii*, qui me semble devoir prendre place dans la science avec ses conséquences historiques et géographiques.

Il devient donc de plus en plus évident, même par ce pre-

mier Essai, que toute l'extrême Armorique des Vénètes, des Curiosolites, des Osismiens, jusqu'au bout du monde (*è pen ar bed*), *finis terræ*, avait été civilisée par les Romains, puis convertie par la prédication romaine, bien avant que cette partie de la Gaule donnât un généreux asile aux pauvres Bretons émigrés, ses frères par le sang, par la langue et par la religion, comme ils s'appelaient eux-mêmes. Elle avait donc été intimement et solidement rattachée, ainsi que les cités des Nannètes, des Redones, à sa province ecclésiastique, à la troisième Lyonnaise et à Tours sa métropole.

Nos vieux catalogues bretons ont été à la fois sincères et judicieux en plaçant les seuls évêques purement bretons de Quimper, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, et en laissant à l'histoire romaine et armoricaine les évêques comme les évêchés d'Osisme et d'Aleth. On ne peut pas leur demander autre chose; il eût été mieux assurément qu'ils eussent fait dès les VIe et IXe siècles ce qu'on n'a pas encore fait au XIXe siècle; mais nous n'avons pas le droit d'être exigeants.

Appliquons donc à toute l'Armorique les mêmes doctrines historiques, sauf preuves contraires qui sont à découvrir encore. Le Congrès breton aura rendu un vrai service, en provoquant cette réaction armorico-bretonne contre le *bretonisme* ancien et moderne. Ce sera peut-être une preuve de plus que du choc des opinions jaillit la vérité.

HISTOIRE DES MONASTÈRES
ET ERMITAGES
DE LA
BASSE-ARMORIQUE
BASSE-BRETAGNE

CHAPITRE QUATRIÈME

I

ORIGINES DES MONASTÈRES ET DES ERMITAGES DE LA BASSE-ARMORIQUE, SPÉCIALEMENT DE LANDÉVENNEC

Nous avons d'abord établi d'une manière générale, dans le chapitre premier, l'état religieux catholique de toute la Basse-Armorique, aux v[e] et vi[e] siècles, sur des preuves que nous croyons inattaquables et qui sont encore développées et précisées dans les Évêchés.

Dans Les Comtés, nous avons établi non moins solidement, espérons-nous, l'état politique et territorial de notre péninsule, aux mêmes époques, états qui, concordant parfaitement, se fortifient entre eux.

Nous abordons les monastères et les ermitages moins connus, jusqu'ici restés dans l'ombre, quant à leurs origines, par des causes analogues à celles qui ont fait oublier les premiers évêchés gallo-romains et glorifier l'émigration bretonne.

Si nous faisons voir de plus que ces seigneurs romains et armoricains, qui étaient chrétiens, sans en excepter Comorre, quelque mauvais chrétien qu'il fût, comme Grallon à ses débuts; comme Eusébius, Canao et tant de Mévovingiens *illustrés* par Grégoire de Tours;

Si nous prouvons que ces seigneurs, comtes ou autres des v[e] et vi[e] siècles, accueillirent les évêques et les moines émigrés avec un bienveillance fraternelle, presque filiale; que leurs monastères, leurs ermitages dotés, respectés et aimés, étaient

des écoles publiques littéraires et religieuses, louées, recherchées par tous également : oh ! cette preuve inattendue touchera, persuadera peut-être davantage. Écoutons donc tout simplement d'un cœur libre, ouvert à la vérité, la vie de saint Budoc, de saint Guénolé et de saint Guennaël, en commençant par celui-ci, le plus jeune, le moins connu et non le moins aimable, qui s'appelle Ange blanc[1].

« Il y eut un comte Romelius, né en Bretagne de parents nobles, zélé dès son enfance à servir Dieu en bonnes œuvres ainsi que son épouse Lœtitia. Il leur naît un fils qu'ils nomment Guennaël. Dès son jeune âge, il annonce, par sa ferveur, tout ce à quoi il est prédestiné. Beau, instruit... humble aussi... ses entretiens étaient plus désirables que l'or et la pierre précieuse, plus doux que le miel[2].

» Un jour, Guengaloeus, abbé du monastère de Landawenocense (de Landavenocense, de Landévennec), passant avec une multitude de moines par la villa où étaient son père et sa mère, voit le bienheureux Guennaël dans la cour avec les autres enfants de son âge.

» Comme il lui eut dit : « Sérénissime fils, voulez-vous servir Dieu avec nous comme moine toute votre vie, » le saint répondit : « Bénignissime père, à tout ce que vous commanderez selon Dieu, j'adhère. » Il pensait à cet évangile : Qui n'abandonne pas père, mère... n'est point digne de moi.

» Enfin, à l'insu de ses parents, il suit celui qui l'appelle de tout son cœur...

» Le père très-clément, voyant la constance de ce disciple, non pour le détourner, mais plutôt pour l'animer, lui dit : « Retournez, mon fils, retournez à la maison de votre père. » Celui-ci : « Celui qui met la main à la charrue et regarde derrière lui... »

» L'assemblée des frères exauce le suppliant; il prend l'ha-

[1] Je me permets de risquer cette traduction, cette analyse littérale, à la manière de P. Le Baud. J'ai donné aux pièces justificatives du t. Ier la vie textuelle manuscrite des Blancs-Manteaux. T. 38, p. 721, 22, et la partie de la vie de saint Guénolé qui doit en être rapprochée. Ces beaux documents se complètent et doublent le prix l'un de l'autre.

[2] *Sic vos non vobis mellificatis apes.*

bit, se perfectionne dans les arts libéraux, dans le chant sacré. Vigilant à l'oraison, humble dans ses discours, macérant sa chair par le jeûne, par les veilles...

» Se croyant encore un serviteur inutile...

» Enfin l'abbé Guénolé, le jour de sa mort lui ayant été révélé, convoque ses frères...

» Ceux-ci le sollicitent de se donner lui-même le successeur le plus digne. Il leur désigne Guennaël d'après l'inspiration divine...

» Celui-ci a beau s'excuser avec larmes sur son indignité, sur sa jeunesse; il est élu abbé malgré lui...

» Il attire tout à lui dans l'amour du Christ. Maître de tous il est de tous le serviteur.

» Au bout de sept ans, il passe dans l'île de Bretagne avec onze frères, y fait une foule de miracles, s'y livre à la prédication; puis un ange l'avertit de revenir dans la petite Bretagne.

» Il aborde à Groy (que le texte semble placer dans la Cornouaille de ce siècle); il a des rapports avec un roi Guerec, au pays de Vannes, qui, au moment de leur séparation, lui donne deux très-bons villages à perpétuité.

» Après avoir fait ces œuvres, saint Guennaël, connaissant le jour de sa mort, convoque ses frères. Les choses se passent comme pour saint Guénolé, et d'une manière encore plus touchante. On acclame enfin pour abbé un disciple de saint Guennaël et son parent direct.

» Il ordonna aussi que chaque année, au service pour le repos de son âme, on préparât un banquet; puis après les eulogies, en vue de tous il passa au Christ. »

Romelius, Lœtitia et Guennaël sont si bien, avec Guénolé, les fondateurs de Landévennec, que le monastère de Budoc, maître de saint Guénolé à l'île des Lauriers, était déjà dans le comté osismien devenant la Cornouaille du comte Romelius; qu'il a dû quitter Budoc pour venir s'établir sur la rade d'Osisme avec l'agrément, sinon sur la prière des pieux Romelius et Lœtitia; qu'il ne paraît pas, d'après ses actes, avoir eu besoin de chercher un asile, mais qu'il vient tout bonnement à travers une partie de la Domnonnée et en suivant les limites

de la Cornouaille, choisir sans doute un lieu à sa convenance, et qu'il arriva cheminant tranquillement à une île qui lui plut probablement parce qu'il venait d'une autre île regrettée; *prospere hospitatus est.* Il arriva heureusement à une île hospitalière comme celle qu'il venait de quitter. Il y fut bien reçu. Par qui, si ce n'est par le comte Romelius, qui bientôt lui donnera son fils unique? Mais l'île n'est hospitalière qu'en apparence : les vents la désolent sans cesse; elle a plu au solitaire de l'île des Lauriers, mais elle ne lui ressemble que par la forme... Eh bien! bon moine le bien-venu, *prospere hospitatus*, passez sur la terre voisine en face, site délicieux où j'ai une charmante villa dont vous jouirez, que vous agrandirez à loisir aux dépens des bois voisins, et où vous trouverez le repos, le doux repos que vous partagerez avec vos frères exilés qui abordent ici. *Parva et cara soboles in hoc sinu quieta.* »

Ceci est de l'histoire vraie, au fond, prise dans la situation des temps et des hommes, plausible dans ses détails, mais de l'histoire méconnue et pour quels rêves, pour quel roman! Ah! on a bien raison de dire que l'histoire est le roman incomparable de la vie privée ou publique! Il faut plaindre celui qui, de nos jours où toutes leurs sources sont fouillées et mises à nu, celui qui ne lit pas à nos origines humaines, préhistoriques, historiques et contemporaines des romans de tous les genres, répondant sympathiquement à toutes les situations des âmes sensibles, des cœurs bien placés et des esprits intelligents!

Notre Bretagne offre bien autre chose à voir, à sentir dans le passé et dans le présent, que ses pierres, ses tumuli, ses mottes, ses castels, sa langue, ses romans modernes réchauffés des XIe et XIIIe siècles.

Le préfet romain était encore là en 496, lors de l'alliance avec Clovis converti, sur lequel l'huile sainte du baptême avait coulé, selon le langage d'Ernold le Noir, qui rappelle, lui aussi, que les Bretons émigrés furent reçus à titre de chrétiens, par les Gallo-Romains, deux fois leurs frères par le sang et par la religion. Romelius ne serait-il pas ce préfet romain passé aux Armoricains et aux Francs avec ses enseignes et sa

légion, parce que les uns et les autres étaient chrétiens orthodoxes et non ariens; absolument comme les Bretons et les Armoricains? Ces rapprochements semblent avoir quelque valeur. Romelius aura donné à saint Guénolé Thopopège, puis Lanvenoc, plus abrité, plus agréable, qui signifie chapelle, monastère de Guennoc (Venoc pour Guénolé) qui a passé à la presqu'île et à la trêve de Lanvéoc[1]. Toujours est-il qu'il reçut sur ses terres saint Guénolé, et qu'il lui donna tôt après son fils Guennaël; et cela est tout simplement l'histoire de l'époque. Qu'on veuille bien le remarquer, son successeur Comorrus, qui fut tout le contrepied de Romelius, qui a dû sa célébrité à l'ambition, au vice et au crime, Comorrus agit de même envers Tugdual, débarquant directement de l'île dans la rade d'Osisme-Brest, résidence du préfet franc après le préfet romain.

Il y a mieux, le fils d'un petit chef de *Plou*, émigré dans le Kémenetilly à l'occident de Brest, qu'on offre aussi pour un comte de Léon, si l'on veut, saint Gouesnou, fils de Tudoel, vient aussi à Brest demander à Comorre un ermitage qui lui est accordé comme à Tugdual à la porte de Brest, et c'est avec cela qu'on nous fait Tudoel, comte de Léon, et Comorre, comte de Pother, usurpant la grasse terre de Léon, coin qui en est le plus maigre, veuillez le noter, c'est le *Pays Leonensis* qui est le plus gras, puisqu'on en est à ces termes-là, au lieu de lire notre est histoire telle qu'elle. Ah! cela est réservé à Withur, qui tremble cependant à l'idée de son puissant voisin, et lui joue le tour de se recommander directement au roi Franc. Mais pourquoi le fils du prétendu comte Tudoel, prédécesseur de Withur, vient-il comme saint Guénolé au temps de Romelius, demander un ermitage à Comorre, préfet du roi des Francs, qui ne résidait même pas dans le *Payus Leonensis* à venir? En vérité, on voudrait se retenir de confondre sans cesse le *bretonisme*. Mais il faut une bonne fois avoir le

[1] Ce mot se retrouve sous les formes de *Lantewenoc, Lantewennuc*, dans les chartes des cartulaires appliquées à Landévennec lui-même, et la terminaison *oc, ocus* se présente plusieurs fois dans la liste des noms latins de S. Guénolé, réunis par dom Gallois, M.-B.-M. t. XXXVIII, p. 247. Voyez aux preuves du t. Ier.

courage de pousser jusqu'au bout, dans l'espoir de n'y plus revenir. Ici au moins le cœur se dilate dans ce beau roman historique qu'on a le bonheur de tirer d'un injuste oubli !

Ces rapprochements, ces harmonies, simplifient et éclaircissent nos annales *historiques* pour qui les lit comme on doit les lire.

Mais le bon Romelius n'ayant pas mérité d'être maudit comme Eusébius et Comorrus, a été plus facilement oublié ; on n'avait que du bien à dire de lui... il a reposé en paix... dans l'oubli... n'étant pas assez romanesque, sans ambition, sans conquêtes ni crimes de son temps. Gurdestin, au IXe siècle, ou plutôt un interpolateur, a mieux aimé se réclamer de Grallon, second bienfaiteur plus récent, plus puissant par les siens, pur Breton, que du premier bienfaiteur, plus ancien, plus débonnaire. C'était la maison des Rivelen du Porzay, ayant pour chef, peut-être, Jehan Reith, du VIe siècle, travesti depuis en Gradlon par D. Gallois, l'abbé Callet, MM. de Courson et de La Borderie, montée aux VIIe et VIIIe siècles sur le trône de Cornouaille, en étendant son *pagus* primitif du Portzay, *producto limite* ; mais aussi en ne prenant qu'une partie de la grande Cornouaille, de la Cornouaille primitive du Cartulaire lui-même, *protracto limite occiduæ partis Cornubiarum*, c'est-à-dire la Cornouaille du IXe siècle de l'Ellé à L'Elorn. C'est la petite Cornouaille de l'évêché comté de Budic, premier comte authentique daté, *partium Cornubiensium*, après le Rivelen *Rector* du temps de Salomon, dans la *Cornubia*, par opposition à la *Cornu-Gallia* du concile de Landaff et des auteurs Francs.

Romelius, Lætitia, Guennaël renversent tout le bretonisme gradlonien, plus la colonisation, la civilisation, la conversion bretonne de l'Armorique. Les Bénédictins et les bretonistes à leur suite rejetteraient-ils Guennaël à cause de la nacelle miraculeuse dont la légende le gratifie... Mais qu'à cela ne tienne, pas plus qu'à l'auge en pierre dans laquelle tel autre saint aurait passé la mer britannique, pas plus qu'au miracle répété par lequel saint Guénolé aurait passé et repassé de la terre ferme à son île avec ses moines. Mais cela n'empêche pas d'admettre les actes de saint Guénolé, qui, il est essentiel de le remarquer, sont écrits du même style que ceux de saint

Guennaël, comme s'ils sortaient, et cela doit être, de la même source primitivement pure de Landévennec, source plusieurs fois et à plusieurs reprises altérée depuis.

Et on l'accepte bien comme successeur de saint Guénolé, digne de son prédécesseur ; pourquoi ne serait-il pas, conformément aux mêmes actes, fils du comte de Romelius et de la comtesse Lætitia? Pourquoi avoir deux poids et deux mesures? Aurait-on retranché du Cartulaire du IXe et XIIe siècle la vie de saint Guennaël, si semblable pour le fond et par la forme à celle de saint Guénolé? Ce serait en l'honneur de Gradlon usurpant la place de Romelius, d'après l'esprit de Nennius, du Brut y Brenninet et de Geoffroy de Montmout, car l'altération de la vérité historique au profit des fables, des contes, qui ont passé plus tard dans les Lais de Marie de France et dans les Romans de la Table-Ronde, cette altération plus ou moins intentionnelle et systématique est contemporaine dans l'île et sur le continent du IXe au XIIe siècle. Cette altération peut être due aussi aux malheurs du temps, aux ravages des Normands...

Nennius, écrivant vers 823-845, a pu et dû inspirer les écrivains venus après lui, et à plus forte raison, les copistes jusqu'au XIIe siècle ; et ce doit être le fait des copistes, car Gurdestin se borne aux vertus, aux miracles, *signis miraculis*, à la sainteté de son héros, et probablement de son successeur, dont le père était le premier bienfaiteur et fondateur du monastère, de l'asile de la *parva et cara soboles britannica*. Et ces interpolateurs n'ont pas été plus soucieux de la vraisemblance, heureusement, ce qui diminue leur tort, pas plus adroits que ceux des vies des saints dont parle si bien dom Gallois. « Plus grands » étaient les miracles, plus incroyables, plus extraordinaires, » d'autant meilleurs. » Il en est de même des falsificateurs historiques, dont les additions très-visibles se trahissent d'elles-mêmes.

Il en est ainsi des formules, des faits historiques déjà cités dans les *Comtés* ; tel était évidemment le sentiment des premiers Bénédictins, de dom Lobineau, d'après leur langage embarrassé. Si l'on a inventé les formules et des faits historiques, pourquoi aurait-on été plus scrupuleux pour les circonstances

accessoires en dehors du fait principal, ou des legs, qui sont l'occasion de ces titres, un de ces exploits apocryphes, surtout pour les ve et vi^e^ siècles auxquels on les a rapportés depuis, car les textes ne datent rien, ni hommes, ni événements, il ne faut jamais perdre de vue ce point de départ. C'est ce qui explique et le succès facile de ces inventions, de ces imaginations destinées à flatter les contemporains, les puissants du jour, et qui une fois en possession de la faveur populaire sont si difficiles à reléguer au pays des chimères d'où elles ont fait irruption dans notre histoire si étrange, si lointaine en apparence, qu'on pouvait en conter tout ce qu'on voulait, sûr d'être bienvenu, et d'autant mieux que ce serait plus merveilleux. Nos conteurs, nos bardes, ne se sont pas fait faute de satisfaire le penchant des seigneurs, de leurs dames et demoiselles, dans des chants embellis encore par les savants qui les ont mis en latin, puis de nouveau illustrés par les savants, et surtout par les savantes qui les ont translatés en français et en lais charmants, trés-propres à amuser, mais peu à instruire. Aussi, doit-on en vérité abandonner à Marie de France, avec la fée Ahès ou Ohès, tout Graélent, Gradlon le Grand du ve siècle, à Marie de France, et, si vous le permettez, à un vieux barde du xixe siècle, dont on trouve à l'appendice du t. Ier la charmante chanson non indigne de Marie.

Pierre Le Baud devant prendre ou avoir l'air de prendre au sérieux le grand Grallon du ve siècle, puisqu'il enregistrait tous les vieux titres de madame Anne, en fidèle notaire et conseiller, ne pouvait mieux placer ce personnage qu'en en faisant de son autorité le fils et l'héritier du grand Conan, un Conan II, et le reculant ainsi au vi^e^ siècle, à une distance très-respectable dans les brouillards de la mer britannique. C'est M. de La Borderie qui voulant raisonner son système historique et ayant renoncé d'après Viguier, dom Lobineau, M. Varin, au grand Conan du vi^e^ siècle, a senti le besoin de ramener le Conan II de P. Le Baud plus près de nous d'un siècle, de 480 à 505, juste à la place de Romelius oublié.

Malheureusement il oubliait aussi l'histoire romaine, l'histoire de France, et nos véritables traditions historiques et religieuses, mieux conservées qu'il ne le croyait dans les au-

teurs Francs, dans les vies des saints, dans les conciles, dans le Cartulaire de Landévennec même.

II

LE CARTULAIRE DE LANDÉVENNEC CONTRAIRE AU BRETONISME GRADLONIEN

Nous avons raisonné jusqu'ici comme si le Cartulaire de Landévennec donnait vraiment appui au bretonisme ; nous avons bien voulu suivre la discussion sur le terrain choisi par nos adversaires, comme si nous acceptions la question posée dans ces termes.

Dès lors nous avons dû prouver que ce Cartulaire, ainsi compris, serait en opposition avec l'histoire romaine, avec l'histoire de France et avec les premières vies des premiers saints bretons. Nous avons dû aller par là même jusqu'à soupçonner l'altération, l'interpolation des actes primitifs du Cartulaire du XIe au VIIe siècle, quoiqu'il nous en coutât d'aller à cette extrémité après les Bénédictins. Mais si ce n'était là qu'un artifice de discussion, si le Cartulaire était véritablement et directement contraire à la doctrine des bretonistes, comme toutes les autres sources historiques, oh ! alors les choses changeraient de face, tout ce qui précède ne serait plus qu'un long à *fortiori* destiné à préparer le terrain pour y fonder ensuite l'histoire, auquel on pourrait renoncer sans perte pour la vérité. Abordant en face le Cartulaire bien connu, on ferait voir qu'il est parfaitement conforme à nos autres sources historiques, qu'il en est le complément, la suprême confirmation. Or, telle est l'exacte, l'entière vérité, le Cartulaire d'un bout à l'autre, sauf quelques rares excentricités sans importance, quelques formules ajoutées après coup qui ne touchent pas au fond, ce Cartulaire, « le principal, le seul » monument qui fournisse des données sur les commencements » de la petite Bretagne, » comme le dit avec raison M. de La Borderie, ce monument capital est dans son ensemble et dans toute ses parties contraire aux prétentions des Bretons, et par-

ticulièrement au gradlonisme du ve siècle, qui ne peut pas tenir devant lui quand il sera bien connu.

Le Cartulaire de Landévennec est le principal document qui donne quelques lumières sur l'histoire des Bretons continentaux, dit le bretonisme, et en conséquence on en tire tout ce qu'on peut pour les Bretons seuls.

Mais ce monument est bien autre chose que ce que vous croyez, ô bretonistes ! Ah ! s'il avait été lu comme il a été écrit primitivement avec un cœur droit, un esprit sans préjugés, nous n'en serions pas encore à épeler les éléments de notre véritable histoire.

Il est certain que ce Cartulaire, et spécialement la vie de saint Guénolé, qui en est la partie principale, est à la seule gloire de la vérité, et par suite de tous les personnages avec lesquels ce grand saint a eu des rapports successivement pendant sa longue et bienfaisante carrière. Chacun y figure à son tour, dans son rôle, avec ses mérites et aussi avec ses défauts, nous allons le voir.

Cette confusion bretoniste n'a pas commencé de nos jours, il est vrai, mais encore ne faut-il pas continuer à l'entretenir, que dis-je ? à l'augmenter et à la rendre éternelle.

Oui, le Cartulaire de Landévennec donne parfaitement raison à notre manière de présenter l'histoire de la Basse-Armorique et Basse-Bretagne, aux ve et vi^e siècles. Cet aperçu que nous avons peut-être lu quelque part, nous avait déjà frappé il y a longtemps ; mais nous n'avons pas encore osé le produire. Aujourd'hui, après avoir pâli sur nos origines, après en avoir scruté les coins et les recoins, nous n'hésitons plus à prendre saint Guénolé lui-même à témoin contre le bretonisme, que toute sa vie contredit et condamne ; nous le proposons aux bretonistes comme juge entre nous.

Lisons donc ensemble sa vie, et résumons-en les grands traits :

1° Saint Guénolé voit la fin de l'ère romaine en Armorique, où il naît vers 490, est élevé dans un monastère du comté osismien, après le traité d'alliance des Armoricains et des Francs, de 496.

2° Il a des rapports avec Riwal, duc de Domnonée, venu en

513, ami de son père Fracan ; ces nobles amis se donnent le divertissement breton des courses de chevaux ; S. Guénolé fait à cette occasion son premier miracle.

3° Il quitte son maître Budoc, de 515 à 520, pour venir par le couchant de la Domnonée, confinant au nord à la Cornouaille du VIe siècle et le long de celle-ci habiter l'île de Thopopège à lui destinée, où il reçoit l'hospitalité chrétienne.

4° Il a des rapports avec le comte Romelius qui lui donne tour à tour Thopopège, Landévennec et enfin tout ce qu'il a de plus précieux, son seul fils Guennaïel, qui deviendra le second abbé de Landévennec. C'est la fin de l'ère romaine avec Romelius qui pouvait être à la fois le dernier préfet romain et le premier gallo-franc. Landévennec est fondé humainement ; il se consolide par la sainteté, par l'étude, le travail, la prédication, les bienfaits répandus autour de lui.

5° Guénolé traverse toute la période gallo-franque, sous Comorre, sous Budic, sous Théodoric, sans qu'on lui connaisse de rapports particuliers avec eux dont sa vie fasse mention.

Heureux d'être oublié dans son humilité, sans être molesté d'ailleurs, car le terrible Comorre, préfet du roi des Francs, malgré les désordres qui lui ont fait une triste célébrité, continue à agir envers les réfugiés bretons comme ses prédécesseurs. Il accueille et dote Tugdual et Gouesnou sur le côté de la rade opposé à Landévennec où la *parva et cara soboles* de saint Guénolé vit heureuse et calme : *sine bello quieta*

6° A la fin du règne de Comorre, pendant la crise de sa chute, lorsque la Domnonée, la Cornouaille se soulevèrent dans tous leurs *pagi*, un Seigneur du Portzay, dans lequel canton est situé Landévennec, un Gradlon commence à se faire remarquer. Il viendrait de Jehan Reith qui avait débarqué en Cornouaille, vers le même temps que Riwal en Domnonée, vers 513 ; des actes de saints de cette époque sont également leurs seuls titres. La puissance de ce seigneur augmente de jour en jour, sous les successeurs de Comorre, Budic et Théodoric.

Le Modérateur, le roi Gradlon, il lui est d'autant plus facile de s'élever, de s'agrandir, que Bodic [1] vieux ne tarde pas à

[1] Grégoire de Tours écrit Bodic. Budic est le nom des comtes bretons postérieurs.

mourir. et qu'il se fait un interrègne au détriment de Théodoric, frustré par son tuteur Macliau de Vannes. Temps de troubles, d'anarchie, temps de guerres nécessaires même pour la restauration de Théodoric, interrègne qui dura sept ans au bout duquel Théodoric rétabli, est suivi du chaos breton contemporain du chaos franc si favorable aux luttes des seigneurs entre eux, dont ils ne se firent faute, on le sait, au profit du plus fort, au détriment des faibles. Alors se fait Gradlon le Grand et commence l'ère armorico-bretonne, dont saint Guénolé voit le commencement dans Gradlon qu'il convertit. Ce nouveau disciple le comble de nombreux et riches présents, pour lui témoigner sa reconnaissance.

La reconnaissance doit être d'autant plus grande, que depuis longues années il désirait voir le saint homme, c'est-à dire, probablement que dans le tumulte des affaires, des intrigues, des plaisirs, des combats, il sentait le besoin de changer de vie; *a multis temporibus cupiebam videre sanctum Guengoaleum... ideo obviam fui illi.*

Aussi changea-t-il du tout au tout après ses entretiens avec saint Guénolé, il devint *mitis ut agnus;* et, selon le dire d'un chroniqueur, « lui qui suivait jusque-là les emportements d'un » cœur farouche, touché des exhortations du saint homme » Guénolé et béni par lui, il devint plus doux et gouverna « pieusement son royaume [1]. »

Après avoir énormément étendu le *Pagus* du Porzay dans le nord et le sud de la Cornouaille jusqu'à Carez-Castellum, *producto limite*, probablement plus par nécessité que par modération, de gré ou de force il s'arrête, cependant, au bord de l'Elorn vers le levant et aux montagnes d'Arez, laissant en dehors de la petite Cornouaille ce qui sera un jour Léon et Tréguier (les *Pagi Agnensis*, *Illy*, *Leonensis et Pou-Kastel*) : c'est-à-dire près de la moitié et la plus riche partie de la Cornouaille primitive, du comté osismien, et de la sorte, en se restreignant, en s'arrêtant, *protracto limite*, il devient bien ce que le cartulaire appelle dans son langage poétique, le Modérateur de la partie occidentale de la Cornouaille, *occiduæ par-*

[1] Vita S. Guenluolæ, ap. Bolland t. I, mars p. 225.

tis moderator Cornubiarum, dans laquelle Cornubie il fonde l'évêché de Quimper en faveur de S. Corentin.

Et déjà grand par l'ambition, par ses exploits et conquêtes, il gagne une grandeur, une gloire nouvelle, comme bienfaiteur de Landévennec dont on le nomme même, dans les élans de la reconnaissance, le nouveau fondateur.

Saint Guénolé ayant admirablement fait son œuvre dans ces temps agités mais féconds, meurt ensuite au comble de la sainteté, plein de jours, octogénaire, nonagénaire ou peut-être centenaire, et voilà bien, d'après saint Guénolé, ses œuvres, sa vie, ses actes, d'accord avec ceux de saint Guennaël son successeur, voilà bien notre véritable histoire de l'Armorique bretonne.

On ne peut pas tirer une autre histoire de ces deux vies admirables, et que peut-on leur opposer, de bonne foi? Voyons, la main sur la conscience, n'est-ce pas ici la vérité avec tous ses caractères?

Combien cela est à l'honneur de Landévennec et de Gurdestin, dont l'œuvre jusqu'ici passait pour suspecte de trop grande partialité en l'honneur du dernier et puissant bienfaiteur, de flatterie envers le clergé et la noblesse de Bretagne et leurs prétentions historiques.

Ce m'a été un bien grand soulagement de pouvoir ainsi défendre de saints et de vénérables personnages, toute une famille religieuse; je désire que cette satisfaction soit partagée par mes adversaires, et que la paix se signe entre nous sur l'histoire et la vie de saint Guénolé et de saint Guennaël.

Ce n'est pas seulement Landévennec qui grandit dans cette histoire de nos origines, car à part deux traits ridicules *Dei grâtiâ Britonum rex nec non ex parte Francorum,* puis la prétendue épitaphe du v[e] siècle, à part ces deux traits, les exploits qu'on attribue, même en dehors de la Cornouaille, à Gradlon, peuvent avoir du vrai au fond, sur lequel fond la rhétorique et la poésie du panégyriste ont ensuite brodé. . . . .

Ainsi ses exploits contre les Normands sur les bords de la Loire, ou près de la Loire, ses rapports avec le fils du roi des Francs, Clotaire. . . . .

Les guerres au temps de Comorre, pendant l'interrègne de

Théodoric, les luttes de Waroch du Broérec, auxquelles il a pu prendre part, tout cela à ces dates devient possible, vraisemblable même et peut être admis, puisque c'est consigné dans un document grave, dont la valeur historique est de plus en plus incontestable, et n'est pas contredite par une autorité plus grande, ou par des impossibilités...

Nous rentrons donc honorablement dans la voie droite au grand jour de la critique historique moderne, ce qui vaut mieux que de maugréer à part dans un coin obscur, dont nous épaississons à plaisir les ténèbres. Prenons donc notre véritable rang dans l'histoire et gardons-le bien.

Je sais qu'il y a quelques difficultés, des objections, des chicanes surtout, mais cet ensemble dont toutes les parties sont solidement liées me paraît incontestable.

Remarquons d'abord que notre histoire doit se faire surtout avec nos documents, quand ils suffisent; que les documents étrangers ou les raports avec l'étranger, même avec l'Ile, ne doivent avoir qu'une importance secondaire; il est plus que temps que cette sujétion cesse.

Les difficultés, les objections qui viendraient de quelques rapprochements, de quelques oppositions de ce genre, ne peuvent prévaloir contre le grand document qu'on vient d'analyser et d'interpréter fidèlement, comme on aurait dû le faire jusqu'ici, j'ose le dire en toute sincérité.

Voyons la principale, et *ab una disce omnes*. Ainsi, tout le gradlonisme tient aux rapports de saint Guénolé avec Gradlon, qui remonteraient *certainement* à 497. (Voir le passage de M. de La Borderie cité aux Comtés, et *Précis*, 1862, p. 12.) Or remontez plus haut, p. 6-7, et vous allez voir ce que vaut cette *certitude :*

« Guénolé, âgé de vingt-neuf à trente ans, tendant toujours davantage à la perfection, résolut d'aller en Irlande se rendre disciple du grand apôtre de cette île, le célèbre saint Patrice, qui, quoique fort âgé, vivait encore. Il était déjà près de partir quand *Patrice, se montrant à lui en songe*, l'en détourna, en lui annonçant qu'il allait devenir lui-même le chef d'une nouvelle famille monastique; et, le *lendemain, en effet*, Budoc, ayant donné onze de ses disciples à Guénolé, celui-ci quitta

avec eux l'île des Lauriers, et se dirigea vers l'ouest pour aller fonder au fond de la rade de Brest l'abbaye de Landévennec.

» La date de la séparation de saint Guénolé et de Budoc est importante comme étant l'un des plus sûrs jalons chronologiques de notre vieille histoire. D'après ce qu'on vient de lire, elle ne peut être postérieure à la mort de saint Patrice, Or, les *très-anciennes annales irlandaises de Tigernach* mettent cette mort à 493, et ce qui montre l'excellence de cette date, c'est que notre savant critique, le Nain de Tillemont, qui ne connaissait pas ces annales, et qui raisonnait seulement d'après les autres documents de l'histoire de saint Patrice, établit que ce saint a dû mourir en 490, *ou à peu près.* Guénolé a donc quitté Budoc en 493 au plus tard, mais il n'a pas dû non plus le quitter beaucoup plus tôt, puisque, selon les biographes, saint Patrice, *parlant en songe à Guénolé*, lui dit : Ne va pas me chercher en Irlande, tu ne m'y trouverais plus, ma mort est proche. » Il faut donc mettre la séparation de Budoc et de Guennolé en 492 ou 493. »

Que dites-vous de cette *certitude historique* reposant sur les très-anciennes annales irlandaises de Tigernach, sur un à peu près de le Nain de Tillemont, sur les songes de saint Guénolé et de saint Patrice, sur le *lendemain* même de ces songes non *daté* qui ne souffre pas de doute?

Et on quitte ainsi le terrain solide de l'histoire pour bâtir sur des à peu près, des songes, des expressions figurées... mais ce qui est plus grave, on va jusqu'à dénaturer nos textes dans le passage déjà cité de la page 12. On va jusqu'à dire : « Comme » la première entrevue de Guénolé et de Gradlon suivit de près » cette fondation, » lorsque Gradlon allant vers saint Guénolé dit lui-même : « Depuis longues années, je désirais voir le « saint homme. *Ex multis temporibus cupiebam videre.* »

En vérité, on est étourdi quand on voit démolir, avec de pareilles subtilités, un monument unique comme le Cartulaire de Landévennec; car c'est le démolir que de le dénaturer pour soutenir quand même un système arbitraire, sans base et contraire à toute critique historique.

Dans ce monument, en effet, il y a trois jalons historiques qui se tiennent et supportent tout l'édifice :

1° Rapports avec Budoc et Riwal, duc de Domnonée;

2° Rapports avec Guennaël et le comte Romelius, les premiers bienfaiteurs et fondateurs véritables, le premier successeur immédiat;

3° Rapports avec Graldon au bout de longues années, *post multa tempora*, quand le bruit de sa sainteté s'est répandu au loin et que le vieux roi pécheur, enfin décidé à faire pénitence ou au moins à se convertir, devient le généreux, le puissant donateur, et, en ce sens, un nouveau fondateur du monastère de Saint-Guénolé.

Voilà l'économie historique du Cartulaire de Landévennec auquel vous ne pouvez toucher sans motifs sérieux tirés du sujet lui-même, du pays, de ses événements historiques, loin de pouvoir décemment les battre en brèche avec de pauvres arguties que j'ai citées exprès tout au long, parce que le meilleur moyen d'en faire justice est de montrer à nu la faiblesse de vos arguments et de votre critique historique, passant du continent à l'île, de l'île au continent avec une certaine habileté, un air de science qui pose bien, mais éclaircissant, en réalité, *obscurum per obscurius*.

Ah! si vous disiez que ce Riwal, *dux Domnoniæ*, devait être un Riwal Ier à titre inconnu, du reste de peu antérieur, dites-vous vous-mêmes, à Riwal II de 513 (p. 4), et que, par suite, saint Guénolé a dû venir à Thopogège un peu avant 510-515, mais au temps de Romelius et de Guennaël toujours; que les rapports de saint Guénolé et de Gradlon peuvent être antérieurs à 577, date de Théodoric, date certaine cependant, et vous avez soin de la noter comme une rareté. Dans ces limites, votre critique serait admissible; mais compliquer arbitrairement notre histoire déblayée en partie par les premiers bénédictins (car dom Lobineau fait venir saint Guénolé au VIe siècle seulement à Thopogège et le met en rapport avec Riwal de 513[1]); mais c'est tomber dans le roman historique ou plutôt antihistorique. Puis n'oubliez donc jamais que les victoires et conquêtes de votre héros antidaté ne sont pos-

[1] M. de La Borderie le constate en le regrettant. En effet, ce fait seul renverse le gradlonisme de 480 à 505. (*Biog. bretonne*, t. I, p. 544-49, article *Domnonée*.)

sibles que vers le temps de Théodoric, puisque saint Guénolé vous répète que la *cara et parva soboles consedit in hoc sinu sine bello quieta.*

On espère ressaisir le cartulaire primitif, celui du VIe siècle, amplifié par Gurdestin au IXe en l'honneur de Gradlon, avec la vie de saint Guénolé et celle de saint Guennaël, avec les titres ou chartes expurgés de leurs anachronismes et de leurs altérations évidentes. (Voyez à l'appendice du 1er vol. cette analyse.)

Ce devrait être là votre point de repère, votre grand jalon historique, sans quoi adieu la gloire de Gradlon ! Or, sa vraie gloire, consignée dans le cartulaire de Landévennec, s'harmonisant avec notre histoire antérieure, avec nos véritables origines, cette gloire est le patrimoine non plus des Bretonistes ou Bretons *ultrà*, mais de tous les vrais et purs Bretons.

Vu l'importance de l'étymologie si naturelle de Landvenoc *Landvenoci*, tiré de *guennoc*, *venoc*, blanc, nom primitif ou radical du nom de Guénolé, étymologie qui rattache utilement pour l'histoire saint Guénolé de Landévennec à Romelius, Lætitia, Guennaël, de leur villa de Kerromen ou Kerromel, il convient d'y insister et de la fortifier par un exemple décisif.

Si le lecteur me demande à l'appui une étymologie analogue à celle de ce nom de Landévennec, j'aurai l'honneur de lui offrir une excursion de touriste de Brest-*Osismii*, capitale de *Romelius*, à Sant Vennec, près de Landref-Harthec-en-Briec, cette *Tref* que Gradlon vendit à Harthec 300 sols d'or.

Dès en partant, voici le *fretum* au fond de la rade, et *Lanvéoc* plus près : *Kerromen* est sur le plateau qui sépare la baie de Douarnenez à la tradition gradlonienne d'Is[1], de la rade de Brest, et nous passons entre Landévennec et Thopopège ! Nous montons par l'Aulne à Castellin, château du pays de Nin. Là se voit au-dessous du coude de la grand'route de Quimper, l'ermitage d'Idunet, frère de Guénolé, grotte celtique naturelle; la rivière qui coule sur la gauche descend de Locthéy, ermitage d'un des premiers disciples chéris, saint Théy.

[1] Cette tradition s'étend à vrai dire de Penmarch *Kerity* à Brest qui a *Canol is* dans son Goulet, en passant par la pointe du Raz, la Baie de Douarnenez et la pointe de Crozon. Au fait, toute cette côte, couverte de ruines romaines, a été envahie profondément par la mer.

En face de nous, dans le bosquet du *Loc*, était Loc-Mahouarn, autre ermitage voyant le *dolmen* naturel de saint Idunet, auprès de l'If celtique. Après l'étang du Duc, en montant la rampe de saint Venec, voyez la tour décapitée de Loc-Ronan au grand Minihy (lieu d'asile) au grand Pardon de sept en sept ans, ayant sa Troménie (procession autour du mont) au delà du clocher de Kémenet-Even aux ruines romaines et à l'église gothique.

Sur le sommet de la rampe à gauche, est la chapelle de Sainte-Venec-Landvenec, où l'on vénère sainte Guen, sainte Blanche aux trois mamelles, *trimammis*, la sainte mère de Guénolé, peut-être la marraine spirituelle de Guennaël, l'Ange blanc !

Que ces délicieuses origines catholiques françaises et bretonnes sont bien préférables à vos fables *bretonistes*, politiques et trompeuses !

Elles me semblent plus poétiques et plus vraies à la fois, les mots *vénoo*, *vénec*, *véoc*, sont bien le même radical *guen*, *ven*, blanc, dans des noms d'homme, de femme, de lieu.

Land, chapelle, ermitage, et *sant*, saint, sont synonymes ici.

Ce rapprochement, tiré des familles de saint Guénolé et de saint Guennaël, est bien pris dans les entrailles mêmes du sujet et partant assez probant.

III

SUITE DES MONASTÈRES ET ERMITAGES DANS LA BASSE-ARMORIQUE

Ce n'est pas seulement dans la rade de Brest que la *cara et parva soboles* se repose dans la paix et la liberté, c'est sur toutes nos côtes et à l'intérieur, à Saint-Brieuc, à Bréhat et Ploufragan, à l'île Verte ou des Lauriers du Trieu, à Tréguier, à l'île de Batz, à l'île Tudy, à Bannin, à Lothey, à Loc-Ronan, à Saint-Armel, à Anaurot-Ellé, à Saint-Gildas de Rhuis, sans soupçon, sans trace de païens, de paganisme, de persécutions, pas plus que de *bretonisme*. On ne rêvait pas alors; *primo*

vivere, deinde confabulari : d'abord vivre, puis imaginer à loisir.

Saint-Malo, seulement, trouvera opposition païenne, mais de *péans normands*, dit *Le Baud*, organe de la tradition armorico-bretonne. Aussi tous ces saints, ces seigneurs, ce peuple exilés remercient Dieu et les seigneurs du pays, qui leur donnent asile et protection. C'est un concert de bénédictions à Dieu et aux hommes dans toute l'Armorique.

La vie de saint Melaine parle seulement de semi-païens et de quelques idoles, ce que l'on doit entendre au sens du P. Albert et de dom Lobineau, qui rapproche cela de ce qui se voyait même aux portes de Rome au VIIe siècle. (Voyez *Introduction.*) Il en est de même de la vie de saint Paul Aurélien et du sens attaché ici au mot *pagan*, païen, paysan.

Les bretonistes seuls travestissent les rôles, les sentiments et font même des Bretons des seigneurs gallo-romains qui les accueillent chrétiennement. Ainsi d'Eusébius de Vannes, dont on fait un païen, n'osant plus en faire un roi breton.

Ainsi de Romelius, transformé en comte breton de Léon qui est sacrifié par la politique *bretoniste*, non par le Cartulaire de Landévennec bien compris. D'ailleurs dom Gallois lui-même va nous dire que les Bretons *exilés y venaient chercher le libre exercice de leur religion, le repos et la sécurité*[1].

IV

RÉSUMÉ DES MONASTÈRES ET ERMITAGES. — TRANSMIGRATION DE L'ÉGLISE BRETONNE

L'Église bretonne, réduite à s'expatrier, cherche un asile dans le pays voisin, ami, catholique et paisible, sans guerre, sans ruine, sans pillage et sans persécution, *sine bello quieta, sine clade, siluisse terræ spatium.* (Vie de saint Guénolé.)

Il n'est pas même question de prédication évangélique aux

1 Voyez les vies des saints des Bollandistes, des Bénédictins, de dom Gallois, dom Lobineau, du P. Albert.

païens, aux hérétiques, aux mauvais chrétiens, rien qui rappelle les missions de saint Germain et de saint Loup dans l'île de Bretagne, ou même nos missions modernes.

Tout cela est né plus tard, seulement dans la fête des panégyristes, des légendaires plus ou moins intéressés.

Mais l'élite du clergé ayant émigré pour les raisons déjà exposées, les dignes disciples des Iltud, des Patrice, disciples eux-mêmes de saint Germain et de saint Loup, ces évêques, ces moines édifiant, éclairant l'Armorique, en furent élus évêques naturellement, sans en avoir été les premiers apôtres.

Aussi nous laissons encore avec plaisir la parole à dom Le Gallois :

Transmigration de l'Église et de la nation britannique.

« La *transmigration de l'Église* et de la nation britannique » ne se fit qu'à plusieurs reprises, en différentes occasions, » sous différents chefs et en différents lieux . . . . . .

» . . . .

» Ce ne fut donc point par une délibération générale, ni par » une résolution concertée.... Comme les Bretons n'étaient » chassés que les uns après les autres, ils ne vinrent aussi que » les uns après les autres *chercher deçà la mer le repos, la paix,* » *l'exercice libre de la religion chrétienne, qu'ils ne pouvaient* » *plus avoir dans leur patrie.* (D. Le Gallois, v. 44, p. 95.) »

Après les Vies des principaux saints armoricains et bretons des ve et vi^{e} siècles, en finissant par saint Guignolé, saint Corentin, saint Ronan, D. Le Gallois ajoute cette réflexion très-remarquable :

« C'est tout ce qu'on a pu trouver des saints qui ont flori » du temps du roi Grallon, et qui ont eu quelque rapport à » ce prince et aux autres premiers rois bretons armoricains.

» On voit, au reste, dans toutes ces légendes, qu'une pro- » fonde paix régnait en toute la province, que l'occupation » de nos petits princes était de rendre justice à leurs peuples, » de chasser et d'exercer leurs chevaux, de faire cultiver et » florir chacun son canton. On y remarque encore beaucoup » de piété, de grands sentiments de religion et l'amour pour » les gens de bien et une libéralité généreuse pour la forma- » tion et la dotation des églises. (*Ibidem*, p. 261.). »

On ne doit pas se lasser de faire ressortir que ni Dom Gallois, ni Dom Lobineau, ramené par Dom Liron au respect de la vérité catholique, que les premiers bénédictins n'ont pas persisté dans les doctrines historiques anti-catholiques que leur prête obstinément le bretonisme contemporain mal inspiré sur le paganisme, l'idolâtrie de l'extrême Armorique déserte et barbare. On ne doit pas se lasser jusqu'à ce qu'il ait retiré cette théorie fausse, humiliante pour l'Église romaine et pour les Armoricains, parce que c'est là et dans les préjugés anti-romains de l'école de Freminville qu'est son point de départ et que cette erreur capitale est bien à lui ; parce qu'il a érigé en système absolu intolérant, des fables, des prétentions vaniteuses nées depuis le IXe siècle, sans valeur pour le public, mais démontrées pour lui seul et trouvées; il voudra bien nous dire où, peut-être, par quelles autorités, dans quels mémoires secrets, dans quels cercles mieux informés...

TABLEAU DES MONASTÈRES ET ERMITAGES PAR ÉVÊCHÉ

ÉVÊCHÉ VÉNÈTE A VANNES

Saint Gildas.
Saint Vignier.
Sainte Ninoc.
Saint Armel.
Saint Cado.

ÉVÊCHÉ CURIOSOLITE A ALET (Saint-Malo).

Saint Aaron.
Saint Malo.
Saint Brieuc.
Saint Jacut.
Saint Samson.
Saint Magloire.

ÉVÊCHÉ OSISMIEN A OSISME (Brest).

Saint Budoc.
Saint Guénolé, né en Armorique.
Saint Corentin, id.
Saint Pol.
Saint Tugdual.
Saint Gouesnou.
Saint Idunet.
Saint Théy.
Saint Balay.
Saint Tudy.
Saint Ronan.
Saint Gunthiern.
Saint Rioc ou Riou,
Saint Houardon.

Et les listes ne sont pas complètes, des noms y manquent, et des meilleurs peut-être. — On aime à considérer dès cette époque, la Basse-Armorique dans ses trois évêchés enrichie de cette élite du clergé de l'île réduit à s'expatrier.

Il est juste de faire remarquer que la plupart de ces monastères et ermitages, ceux du v[e] et du vi[e] siècles, ont été fondés et dotés par les préfets romains ou gallo-francs; et dans la cité et le comté d'Osisme en particulier (Cornouaille, Léon et Tréguier), par le comte Romelius et la comtesse Lætitia jusqu'à 520, début de Comorre qui continua à bien traiter les Bretons de son comté, Tugdual, Gouesnou. . . .

Le *Bretonisme* trouve Romelius propre à faire un premier comte du Léon, de 500 à 540, Léon qui sera un jour, dans deux siècles peut-être : mais c'est au moins admettre l'existence et à peu près la date de Romelius, en méconnaissant sa place et son importance véritables. Le système ne permettait pas de le reconnaître de 480 à 520 sur toute la rade, le côté de Cornouaille étant prédestiné au roi Gradlon; mais la vie de saint Guesmaël, dont on se prévaut aussi pour reconnaître à moitié le comte Romelius, cette vie constate

assez clairement ses droits sur les deux côtés de la rade, c'est-à-dire sur le comté Osismien qui n'était pas encore partagé entre les petits chefs Bretons. C'est donc bien à Romelius que sont dus les premiers monastères et ermitages de notre pays. Si le monastère de Budoc, à l'île des Lauriers, dans le comté Osismien, n'était pas dans ce cas, c'est qu'il aura été fondé sous un autre préfet romain antérieur à Romelius, ce qui est très-possible.

Si nous n'avons pas encore parlé de Budoc, maître de saint Guénolé, maître à son tour de saint Guesmaël, c'est qu'on ne connaît Budoc que par quelques mots de la vie de son principal disciple qui ne font que proclamer sa sainteté, sa science, la grande réputation et la confiance universelle dont il jouissait dans l'extrême Armorique. « Saint Guénolé est confié à un » maître nommé Budoc, doué de science, remarquable par » son équité que tous, dans ce temps, regardaient également » comme une sorte de fondement de la foi, et la plus ferme » colonne de l'Église[1]. »

Les émigrés Bretons ne furent, d'ailleurs, pas seuls à embrasser la vie monastique ou solitaire dans l'Armorique; nous voyons chez les Vénètes saint Melaine, Armoricain; d'abord ermite, puis chef d'un monastère à Plaz. Chez les Osismiens, nous voyons saint Corentin, Armoricain, né de parents émigrés, trait de ressemblance avec saint Guénolé, vivre dans son ermitage de Plomodiern, et y commencer peut-être un monastère ou une réunion de moines avec saint Primel, lorsqu'il devint premier évêque de la Cornouaille. Ces deux saints sont contemporains de saint Guénolé. Dom Gallois remarque avec raison l'indépendance de saint Corentin et de saint Guénolé, vivant cependant assez rapprochés l'un de l'autre. Cela tend à prouver que leur conduite fut également indépendante, qu'ils ne reçurent pas la même influence; cela constate bien une fois de plus dans ce bon pays un double courant chrétien parallèle, armoricain et breton, coulant en paix, si bien que les solitaires, les abbés plus ou moins

[1] C'est ce qu'il y a de plus caractéristique de Budoc. Voyez au reste à l'appendice du 1er vol. la *vie de saint Guénolé*.

Armoricains-Bretons, comme saint Corentin, ou Britanno-Romains, comme Paul-Aurélien et Tugdual, deviennent naturellement les évêques du pays élus par le peuple pour leur sainteté[1]; et confirmés, saint Paul et saint Tugdual du moins, par le roi Franck.

Ainsi, l'on passe par une transition ménagée, catholique et franque à la fois, d'une ère à l'autre, de l'ère armoricaine à l'ère bretonne, et notre vénérable histoire n'a pas de solution de continuité. Prenant ainsi les choses telles qu'elles ont dû se passer, telles qu'elles se sont passées d'après la tradition historique qui nous en reste, on ne voit pas pourquoi on disputerait désormais aux évêques gallo-romains leur rang e leur place dans l'époque romaine et dans l'époque gallo-franque; les Bretons n'ont rien à y voir. En effet, de quel droit de pauvres exilés, que les Armoricains et les Francs ont bien voulu accueillir, viendraient-ils se mêler de refaire l'histoire armoricaine et française? Mais il est juste de dire qu'ils n'ont jamais eu cette prétention plaisante et ingrate. Il n'y en a pas trace chez eux, nobles, évêques, solitaires, chefs religieux et politiques; il n'est que plus plaisant de voir de prétendus partisans, se disant *bretonistes*, c'est-à-dire Bretons *ultrà*, faire de ces malheureux émigrés si reconnaissants, en leur honneur et aux dépens de celui de leurs généreux hôtes, des romans historiques dont il n'y a vraiment qu'à sourire, ce que feront peut-être enfin les auteurs eux-mêmes.

En attendant cette heureuse conversion qui serait d'un bon esprit et d'un bon caractère, nous pouvons aborder, assez bien préparés, ce semble, par notre histoire politique et religieuse, notre histoire littéraire qui s'y lie étroitement.

Les monastères et ermitages, asiles des sciences, des lettres

[1] Voyez P. Le Baud et le P. Albert, MM. les bretonistes; lisez et relisez les : *nocturna versate manu, versate diurna.* A ces organes autorisés de la tradition religieuse armorico-bretonne on n'opposera pas sans doute, on opposerait en vain, Gallet, Déric, Le Beau-Saint-Martin, Roujoux, les Bréviaires, qui en sont encore à Conan-Mériadec, ni les divers romans pieux ou profanes, en prose ou en vers, du moyen âge, vrais contes à dormir debout, comme on appelle avec raison ceux de Nennius, du *Brut y Brenninet,* de Geoffroy, de Monmouth (*Annuaire*, 1861, p. 15) dont les vôtres sont proches parents.

et des arts, sont sans doute une bonne Introduction, la meilleure possible à l'histoire littéraire.

Ce pays chrétien, catholique, calme et heureux, recevait à bras ouverts les chrétiens fugitifs de l'île de Bretagne et devenait pour eux une seconde patrie. Cette oasis des ve et vi^e^ siècles, dans laquelle se reposent avec délices seigneurs, évêques et moines exilés, l'Armorique enfin, devait bien avoir les savants, les lettrés du temps, armoricains, bretons, irlandais.

Que vous semble au premier abord d'une nouvelle histoire littéraire de l'Armorique bretonne ainsi comprise?

APPENDICE

JUGEMENTS PORTÉS SUR LE PREMIER VOLUME DE L'HISTOIRE DE L'ARMORIQUE ET DE LA BRETAGNE

Le moment paraît venu de faire une revue intéressante et instructive de l'accueil fait à notre premier volume de l'*Histoire de l'Armorique et de la Bretagne* en citant fidèlement, selon notre habitude, les jugements et les discussions.

PREMIER JUGEMENT ACADÉMIQUE [1]

« Les opinions que M. Halléguen professe sur les origines
» et les phases diverses de la civilisation bretonne ont obtenu
» l'assentiment de votre commission ; elle reconnaît que la
» foi chrétienne avait pénétré dans l'Armorique avant l'ar-
» rivée des Bretons insulaires ; elle professe, avec M. Hallé-
» guen, que dans ce vaste territoire sillonné de voies romaines
» et semé de villes dont la Notice de l'Empire et les Itinéraires
» nous ont conservé quelques noms, l'invasion étrangère [2] n'a
» pas trouvé la barbarie, et n'a pas importé les premières
» notions de la discipline sociale . . . .
. . . .

[1] Rapport des antiquités de la France pour 1865, p. 13, 14, M. Haureau rapporteur.

[2] L'émigration bretonne serait plus juste. C'est le mot de l'histoire.

» La sincérité de l'auteur n'est pas douteuse, sa véracité » sur les points importants n'est pas contestée. »

Nous nous empressâmes de remercier l'Académie du jugement favorable dont elle honorait notre histoire de *l'Armorique bretonne du* IVe au IXe *siècle*, et de la netteté avec laquelle elle se prononçait sur les questions rappelées p. 35 de notre préface du premier volume et *passim*.

Il nous sera permis de remarquer, cependant, que ce jugement sommaire, tout favorable qu'il est, ne donne pas une idée de nos recherches qui, à vrai dire, sans fausse modestie, établissent une nouvelle histoire de Bretagne. Nous croyons pouvoir dire nouvelle, parce que différant beaucoup des deux histoires bénédictines que nous réfutons, elle diffère encore plus de celle des écrivains contemporains qui en ont exagéré les erreurs; nouvelle encore, parce que jusqu'ici elle était inconnue dans le monde savant. Pour ne citer à l'illustre corps que l'Académie elle-même, et que les doctes académiciens qui ont abordé ces questions, cette doctrine ne paraît ni dans le discours officiel du président qui explique et motive l'attribution du prix Gobert au *Cartulaire de Redon* et à ses *Prolégomènes* en 1863, ni dans le *Gallia Christiana de la province de Tours*, *comprenant la Bretagne*, ni dans le *compte-rendu* de *l'Annuaire de Bretagne* au *Journal de Rennes*, recueilli dans le *Collectionneur breton*, ni dans la *Topographie ecclésiastique de la France*[1].

Peut-être ce caractère de nouveauté, appuyé de près de deux cents pages de documents rares ou inédits, peut-être ce mérite devait-il être mis en lumière.

[1] Quant à la nouveauté plus ou moins grande des conclusions ou résultats, il faut s'entendre. L'érudition ne fait guère de neuf, *n'invente* pas, elle rappelle plutôt le *vieux* qui redevient *neuf*; elle remet au jour ce qu'on avait oublié, négligé, ou ce qu'on n'avait pas voulu voir; elle rafraîchit la mémoire des hommes oublieux ou distraits. Il se trouve que nous avons déjà p. 94, 95, 96 ce qu'il y a, en ce sens, de plus neuf dans nos recherches, à quoi il convient d'ajouter les découvertes partielles et leur coordination, qui seule fait une doctrine historique. (V. au t. I.)

Le savant abbé Darras dans son *histoire générale de l'église* nous fait l'honneur d'adopter nos opinions et nos déterminations de siéges épiscopaux, seulement il a fait par mégarde la confusion ordinaire de *Corisolitum* et *Corisopitum* qu'il réparera dans une autre édition. (Voyez aussi un compte-rendu favorable dans les *Annales* de M. Bonnetty, t. XI, 390, 5e série.)

CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL DE SAINT-BRIEUC [1].

Le Congrès celtique international de Saint-Brieuc en 1867 était une trop bonne occasion d'éprouver nos opinions et nos solutions historiques au feu de nos adversaires pour ne pas nous faire un devoir de nous y rendre.

Nous croyons devoir reproduire ici tout le procès-verbal relatif aux questions historiques pures, contenant les jugements du P. Morin, de M. de Bartéhlemy et de la *Revue critique.*

APERÇU DE L'HISTOIRE DE L'ARMORIQUE BRETONNE ET OPINION DE M. LE Dr HALLÉGUEN SUR LA PREMIÈRE QUESTION DU PROGRAMME

« Avant de parler sur la première question du programme, je devais savoir quelle ligne de conduite suivraient, pour la discussion historique et littéraire, les honorables chefs de l'ancienne Association bretonne, mes adversaires les *Bretonistes* qui s'appelaient ainsi eux-mêmes il y a une dizaine d'années. Aussi, lorsque la parole m'a été offerte, après MM. H. Martin et de La Borderie, me suis-je abstenu, étant assez d'accord avec ces honorables et savants collègues pour ne pas marquer de dissentiments. Mais après le discours de M. de La Villemarqué sur les origines bretonnes et sur l'histoire de Bretagne, le silence n'étant plus possible, je dois relever, à tous risques et avec un courage imprudent peut-être, le drapeau armoricain en face du drapeau breton *ultrà*, sur le terrain de l'histoire armorico-bretonne. A ce moment, je regrette plus vivement l'absence de l'honorable et savant Professeur de la Faculté de Rennes, avec lequel je m'estime heureux d'être en communauté complète de sentiments. Si j'avais eu à le critiquer, je n'aurais pas pris la liberté qui a été prise à son égard, d'autant plus que je savais depuis longtemps que cette opinion sur les *Britanni*, il l'avait déjà abandonnée. Il me faisait, en effet, l'honneur de m'écrire en janvier 1865, en me félicitant sur l'*Armorique bretonne* : « Je vous ai adressé, il y a » deux ans peut-être, un travail sur l'*Ethnographie des Bri-*

[1] Voir le volume publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc, Guyon Francisque, libraire.

» *tanni*, dont je vous engage beaucoup à vous défier, car il » contient des choses bien hasardées. » Je lui écrivis, en le remerciant de son suffrage compétent, que je ne lui avais pas répondu sur les *Britanni*, parce que j'en pensais dès lors ce que lui-même en disait aujourd'hui avec une noble impartialité.

» Cette victoire trop facile n'était donc pas digne de tenter le courage de M. de La Borderie. J'espérais, je l'avoue, qu'il se mesurerait avec l'auteur de l'*Armorique au* v^e^ *siècle*, et par suite, avec l'auteur de l'*Armorique bretonne* qui n'était ni absent ni éloigné. Je regrette qu'il n'ait pas été assez juste envers M. Morin pour discuter un travail récent après avoir critiqué, sans nécessité, un plus ancien de moindre valeur.

» Le silence gardé par ces deux chefs de l'École bretonne *ultrà* ne connaissant qu'eux-mêmes, car M. de La Villemarqué a également négligé le remarquable travail de M. Morin, cette prétérition d'une doctrine adverse connue à l'Académie des Inscriptions comme à la Faculté des Lettres de Rennes, et représentée ici par un seul organe peu redoutable, ce silence a surpris plusieurs membres. Il a fait penser qu'on a évité de provoquer la discussion pour ne pas voir se lever un partisan de la doctrine armoricaine. Il ne pouvait manquer, en effet, de suivre l'exemple d'un ami qui, voyant son compagnon engagé dans une lutte inégale, détourne sur lui-même une partie des coups. *Me me adsum qui feci, in me convertite linguam, Arcades ambo.*

» Oui, Messieurs, une amicale solidarité m'aurait jeté dans la mêlée sans me laisser le temps de la réflexion.

» Mais M. de La Villemarqué ne s'est pas arrêté, comme M. de La Borderie, à la limite des origines celtiques et bretonnes; il s'est engagé, le soir seulement, lorsque la réponse immédiate était impossible, dans une édition nouvelle de la *Vieille Doctrine* qui a rempli l'existence de l'Association bretonne. Sans la moindre critique il a embrassé, dans la même admiration sympathique, tous les Bénédictins, divisés cependant en deux camps bien distincts, ainsi que MM. de La Borderie et de Courson, adversaires déclarés pendant la vie, et plus encore depuis la mort de l'ancienne Association.

» Si du moins on daignait mentionner la doctrine qui peut, en un sens, se dire académique, puisqu'elle a obtenu le suffrage d'une illustre compagnie savante !

» Mais ce qui me touche le plus dans tout ce qui a été répété ici par l'École bretonne, c'est qu'on revendique, pour les Bretons seuls, le monopole de l'indépendance et du patriotisme national..... C'est se faire des illusions étranges, c'est écrire l'histoire avec trop de prévention, en vérité ! Mais, ô Bretonistes, la confédération armoricaine qui résista aux Francs avec succès, puisqu'ils durent faire alliance avec elle et qu'ils ne la soumirent point, qu'en faites-vous donc ? Elle repoussa aussi, avant votre venue sur ce sol hospitalier, nos ennemis communs, les pirates saxons et normands.

» Mais les Armoricains, recevant les Bretons vaincus et exilés sur leur sol hospitalier, d'abord indépendant, puis entré volontairement avec toute l'Armorique dans l'empire chrétien des Gaules, fondé par leur accession volontaire et non par annexion forcée, que pensez-vous donc des Armoricains, généreux protecteurs et bienfaiteurs des malheureux Bretons exilés ? Dites, si vous voulez, que les vaincus ont résisté avec courage : honorons le courage malheureux, mais honorons aussi la victoire, ne méconnaissons pas la République armoricaine indépendante, l'égale, l'alliée des Francs et victorieuse des Normands pendant le règne de la Confédération.

» Quand donc les pirates normands furent-ils vainqueurs en Armorique ? Mais quand elle fut devenue Bretagne, et grâce aux mêmes divisions qui avaient perdu la Bretagne insulaire. . . . .

» Mais laissons ces souvenirs d'exil et d'invasions étrangères, qui ne peuvent plaire aux cœurs bien placés, et terminons par ce cri armoricain et breton qui finira, j'en ai la conviction, par nous réunir tous : si la Bretagne est notre marraine, l'Armorique est notre mère ! »

La Bretagne a parlé seule hier : c'était juste et convenable, les Bretons sont et furent les hôtes des Armoricains, nous sommes dans l'Armorique bretonne. Aujourd'hui l'Armorique

prend la parole à son tour, en demandant toute votre indulgence pour son faible interprète.

» Le savant et loyal auteur des *Anciens Évêchés de Bretagne*, ouvrage critiqué dans l'*Armorique bretonne*, M. Geslin de Bourgogne, l'honorable Président de ce Congrès, a procédé en vrai breton en me faisant l'honneur de me demander mon adhésion. La franchise le porte à dire noblement » qu'il est de ceux qui aiment mieux avoir tort que de laisser » étouffer la vérité. » Il déclare aussi que « nous sommes loin d'être d'accord sur tous les points, mais toujours unis au fond dans l'amour sincère de la vérité. »

» On se sent à l'aise, en présence d'un pareil oubli de soi-même, et tout de suite porté à répondre à cette généreuse provocation.

» Permettez-moi donc d'établir la question historique, en général, avant d'aborder la question littéraire sur laquelle seule je compte insister, croyant avoir rempli ma tâche en histoire dans la mesure de mes forces.

» L'*Armorique bretonne*, honorée au moment de sa publication du suffrage de l'Académie des inscriptions, donné nettement sous la pression de la vérité, a eu l'honneur non moins précieux de voir sa doctrine entièrement adoptée par un professeur distingué de la Faculté des Lettres de Rennes, doublement compétent comme érudit et comme Breton.

» Son *Armorique au Ve siècle*, de 142 pages, résume les principes et les solutions d'une sœur aînée qui s'était permis d'entrer dans le monde, grosse de 478 pages bien serrées, sur lesquelles près de 200 remplies de documents rares ou inédits. Sa critique, aussi hardie que loyale, lui attira des mécontents en bon nombre. Ils n'aimaient pas les ruines de leur vieux domaine bouleversé sur lequel on allait pouvoir élever un édifice nouveau.

» L'*Armorique* de 142 pages, n'ayant pas à juger ses devanciers, a donc pu être mieux accueillie, tandis qu'une critique personnelle retombant sur l'aînée, se montrait encore moins gracieuse que l'Académie, tout en lui accordant un suffrage d'autant plus probant qu'il est également dû à la force de la vérité.

» Il semble que ne pouvant (puisqu'on ne le tente même pas) attaquer le livre sur le fond, on veuille en empêcher le succès par le silence, ou en détournant de le lire, car si l'auteur était entendu, on pourrait craindre un jugement favorable.

» Cela autorise peut-être à rappeler les suffrages obtenus et, par suite, l'état de la question dans le monde savant, en commençant par l'Institut. La Commission des antiquités de la France, par l'organe de M. Hauréau, son rapporteur, s'exprimait ainsi en 1865 : « Les opinions de M. Halléguen sur l'origine et les phases diverses de la civilisation bretonne ont » obtenu l'assentiment de notre commission, elle reconnaît » que la Foi chrétienne avait pénétré dans l'Armorique avant » l'arrivée des Bretons insulaires, que l'invasion étrangère » n'y a pas trouvé la barbarie. La sincérité de l'auteur n'est » pas douteuse, sa véracité sur tous les points importants » n'est pas contestée. »

» Dans la *Revue critique* du 21 septembre dernier, M. Anatole de Barthélemy, l'un des auteurs des *Anciens Évêchés de Bretagne*, a voulu parler de la brochure de M. Morin pour avoir « occasion de dire publiquement que ses idées sur l'Histoire » de Bretagne s'étaient singulièrement modifiées par l'étude, » et en mettant de côté toute espèce de susceptibilité, tout » amour-propre et toute idée de récrimination. »

Hélas ! c'était une illusion de sa part : il a payé tribut à l'humaine faiblesse.

Mais comme M. de Barthélemy, que j'espérais trouver ici, est absent, je laisse sa critique pour n'insister que sur son suffrage compétent (et après tout méritoire), en analysant son parallèle des deux Armoriques-sœurs.

« Deux écoles se trouvent en présence, les *Bretons* et les » *Gallo-Romains* (ou mieux les Armoricains). . . . .

» M. Morin vient de reprendre cette question après M. le » docteur Halléguen, et dans le même sens. Tous deux sont » de l'école opposée aux *Bretons* et combattent ses principaux » champions, MM. de Courson, de La Borderie et de La Villemarqué.

» Je n'aborde pas cette question sans une certaine hésitation : personnellement, en effet, j'ai, moi aussi, étudié ce

» problème historique. Dans un temps, je le confesse, j'ai peut-» être adopté avec trop d'enthousiasme les conjectures très-» séduisantes de l'École bretonne. J'ose espérer que mon aveu » sera une garantie de mon impartialité. . . . .

» Je vais essayer d'examiner si, dans ce débat, la vérité » historique a fait quelques conquêtes. . . . .

» Le fond de la thèse de M. Halléguen est que la monarchie » de Grallon n'est pas plus authentique que celle de Conan-» Mériadec ; c'est que l'Armorique était chrétienne avant » l'arrivée des Bretons insulaires qui n'ont pas eu, par con-» séquent, à lui apporter la Foi ; c'est qu'avant l'émigration » de l'Ile, il y avait dans la province dont Tours était la » métropole, cinq diocèses correspondant aux cinq cités » gallo-romaines, à savoir : les Nannètes, les Vénètes, les » Curiosolites et les Osismiens . . . .

» C'est que ces insulaires ne vinrent pas s'établir dans une » région déserte et redevenue barbare ; c'est enfin que l'Ar-» morique soumise à des préfets gallo-romains ne passa ensuite » sous la suzeraineté des Franks, héritiers de la suprématie » romaine dans le pays, qu'avec l'agrément des Armoricains » confédérés, puis avec celui des rois qui étaient à Paris.

» Je ne rappelle ici que les principales propositions de » M. Halléguen : pour résumer ses opinions sur la géographie » ancienne, sur la formation des diocèses, sur l'origine des » comtés, il faudrait sortir des limites que cet article doit » avoir[1].

» M. Morin a repris la thèse de M. Halléguen, en a mis en » relief les principaux points : quelquefois il les a complétés. » Sous sa plume, la question est nettement posée : l'indépen-» dance des cités armoricaines remplit tout le v[e] siècle ; par » conséquent, elle est antérieure à l'émigration bretonne ; l'émi-» gration bretonne se fait sous la suzeraineté des rois Franks, » par conséquent il ne faut pas lui attribuer la nationalité » bretonne ; la foi chrétienne existait dans toute la province de

[1] Nos solutions sur ces autres points des plus importants sont très-plausibles au moins et logiques, puisque le critique ne fait pas la moindre réserve, en sorte que toute notre histoire est approuvée d'une manière générale.

(Note de M. Halléguen.)

» Tours avant que les moines et les évêques de l'Ile soient
» venus sur le continent. Au fond, on le voit, c'est la contra-
» diction complète du système de M. de La Borderie, de MM. de
» Courson et de La Villemarqué, et l'adoption de celui de
» M. Halléguen.

» A l'appui de l'établissement de la hiérarchie ecclésias-
» tique chrétienne avant l'établissement des Bretons, M. Mo-
» rin, comme M. Halléguen, invoque surtout le concile de
» Vannes, en 460, pour conclure qu'il y avait un siége osismien
» et un siége curiosolite : si on est à peu près certain que le
» second fut à Alet, on n'est pas encore parfaitement fixé
» pour le premier, tout en désignant Brest. Saint-Pol-de-Léon,
» Quimper, Tréguier, Saint-Malo et Dol seraient des diocèses
» formés sous l'influence bretonne, ou, pour parler plus exac-
» tement, des démembrements postérieurs des siéges que je
» viens de nommer. Sur ce point, je ne crois pas qu'il y ait de
» divergences d'opinions. . . . .

» M. Morin distingue du reste, comme M. Halléguen, deux
» époques bien marquées dans le passage des Insulaires sur
» le continent. Pendant la première, il n'y a que des établis-
» sements partiels, contemporains de l'autonomie armori-
» caine, et les nouveaux venus disparaissent dans le sein de
» la population à laquelle ils se mêlent. Pendant la seconde
» période, les émigrations se font en masse, et cela à dater de
» la mort de Clovis, avec l'agrément des Franks; les rois de
» Paris exercent alors sur les Armoricains comme sur les Bre-
» tons une suzeraineté dont les traces nombreuses se trouvent
» dans les légendes des saints.

» Quant à Grallon et à sa dynastie en Cornouailles, M. M...
» est aussi peu convaincu que M. Halléguen; il ne voit rien
» qui puisse sérieusement placer ce personnage en 480, et
» penche plutôt à le faire vivre dans la seconde moitié du
» VIe siècle. Ces dates, si elles sont admises, renversent l'hypo-
» thèse proposée par M. de La Borderie. . . . .

» La dynastie, comme le royaume de Grallon, ne sont guère
» plus solides que la dynastie et le royaume de Conan Mériadec ;
» on cherche une date dans la contemporanéité de ce person-
» nage avec saint Patrice, et rien ne s'oppose cependant à

» croire que ce personnage vécut longtemps après la mort de » saint Patrice. Notons que M. Halléguen est le premier qui » ait attaqué le royaume de Cornouailles de Grallon, avec non » moins d'ardeur que M. de La Borderie en avait montré à » démolir le royaume de Petite-Bretagne de Conan Mériadec. . . . .

» Voilà les réflexions que m'a suggérées la lecture attentive » de tout ce qui a été publié, depuis quelques années, sur les » commencements de l'histoire de la Bretagne continentale. . . . .

» J'ai la confiance, dit M. de Barthélemy en terminant, » que les grandes lignes resteront (c'est-à-dire les solu» tions de MM. Halléguen et Morin, dans les deux Armo» riques) [1]. »

On comprend facilement l'importance que j'attache au suffrage compétent de M. de Barthélemy, auteur des *Anciens Évêchés de Bretagne*, secrétaire de la commission de topographie des Gaules, d'un honorable savant adversaire converti, rendant publiquement hommage à la vérité.

La rédaction de la *Revue critique* déclare de son côté « que » M. de Barthélemy reconnaît le bien fondé de l'idée domi» nante de l'*Armorique bretonne*; qu'il constate en propres ter» mes que M. Morin a repris une thèse qui est mienne ; que le » mérite de la dissertation consiste dans l'arrangement des » faits et des raisonnements, et non point dans la découverte » d'arguments nouveaux. »

La question de priorité ne peut donc faire doute, et le mérite du fond est ainsi reconnu par des Juges compétents, les

[1] M. Robiou a essayé de faire de son côté le même travail, mais malgré ses bonnes intentions, il a montré un esprit moins judicieux. — Il est fâcheux qu'il n'ait pas connu à temps la rétractation de M. Barthélemy, l'*Armorique* de M. Morin, et le *Congrès de Saint-Brieuc*. — Ses opinions auraient été plus nettes, plus précises et plus favorables encore à l'*Armorique bretonne*. Ami de la vérité avant tout, comme M. de Barthélemy, il l'aurait préférée à MM. De la Borderie et de Courson, ses amis; moins préoccupé de ces messieurs, il aurait remarqué et compris ces beaux passages qui résolvent toutes les petites difficultés qui surgissent dans l'esprit de l'érudit trop peu critique : *Armorica.... ubi tunc audiebatur siluisse terræ spatium sine bello, sine clade quieta. Parva et cara soboles quieta in hoc sinu.* (Landévennec dans la rade de Brest.) (V. *Correspondant de* 1868.)

uns intéressés, les autres désintéressés. Tel étant l'état des questions principales dans le monde savant à Paris et à Rennes, je crois pouvoir attendre avec quelque confiance mon loyal adversaire de Saint-Brieuc et tous autres ici présents.

Je continue donc ma route sur un terrain assez bien assuré désormais, celui de l'Histoire générale, et j'aurai vendredi l'honneur d'offrir au Congrès Breton les prémices de l'histoire littéraire annoncée à M. Morin dans cette lettre que je crois devoir lire :

« Châteaulin, 8 février 1867.

» MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE en histoire et en archéologie,

» Je m'empresse de répondre à votre lettre de bonne et loyale confraternité [1], moins encore pour vous remercier de la justice constante que vous me rendez depuis le congrès de Quimper en 1858 [2], et que vous allez me continuer dans votre *Armorique ~~au ve~~ siècle*, que pour vous rassurer complétement sur l'origine et sur la valeur du passage capital qui fixe l'âge historique de Patrice, de Guénolé, de Grallon et de la Petite-Bretagne. Ce passage a, en effet, pour l'époque bretonne, la même importance que l'*Episcopus Osismiensis* pour l'histoire religieuse et politique de l'époque armoricaine.

» La vérité est que le Cartulaire de Quimper est devenu incomplet en plusieurs endroits, et qu'il faut le compléter par la copie de la Bibliothèque impériale, ainsi que M. de La Borde-

[1] M. Morin m'écrivait le 6 : « *Mon Armorique au ve siècle*, dont je » commence l'impression, me fournit de fréquentes occasions de citer votre » *Armorique bretonne*, et j'ai le plaisir de constater presque partout la con» cordance à peu près complète de notre doctrine historique. Pour Grallon, » je m'en suis référé à la page 400 où vous donnez un extrait du Cartulaire, » qui me paraît trancher la question contre la contemporanéité de Guénolé et » de Patrice. » C'est le passage important cité p. 126, pour lequel et pour ce § 28, M. Morin a oublié de renvoyer à l'*Armorique bretonne* et au Cartulaire de Landevennec, dans l'Appendice.

[2] Voyez procès-verbaux de ce Congrès dans le Bulletin de l'Association, t. VI, p. 284. Voyez aussi l'introduction à l'histoire de l'*Armorique au ve siècle*, par M. Morin. 1866.

rie lui-même l'établit dans la *Biographie bretonne* (t. I, p. 831, note de l'article Grallon) ; c'est donc là que j'ai copié ce précieux passage. C'est cette *découverte* qui explique surtout les sentiments de toute l'*Armorique bretonne*, spécialement du Précis ; ceux du Préambule et de l'Appendice, de la Préface générale. Comment, en effet, ne pas s'indigner en voyant la vérité ainsi méconnue ! Vous-même sans doute, Monsieur et honoré Confrère, à mesure que vous sentez toute la portée de ce document mal connu jusqu'ici, vous-même avez peine à en croire vos yeux et voulez être dix fois sûr avant de vous appuyer sur ce fondement de notre histoire. Vérifiez donc autant que vous voudrez, à Paris et à Quimper, suivant les indications détaillées et les citations surabondantes de l'Appendice. Vous comprendrez de mieux en mieux, j'ose le dire, le service que j'ai rendu à notre cher pays, et le courage dont j'ai eu besoin, étant gravement malade, pour publier ces choses dans un atmosphère hostile.

» Je n'en suis que plus sensible et reconnaissant, honorable Confrère, en retrouvant dans votre Introduction un Précis de mon Essai; et en voyant d'avance dans votre volume le développement autorisé et distingué d'une doctrine historique commune au fond et dans les parties principales.

» Je ne prévois même pas, tant l'accord est général entre nous, de point un peu important de dissentiment, et vous serai bien obligé de me le signaler, s'il en existe, avant l'impression, espérant bien que nous nous entendrons dans une discussion loyale, consciencieuse jusqu'au bout. Permettez-moi aussi d'espérer que nous continuerons à nous appuyer fraternellement, n'ayant également en vue que la Vérité et la Patrie.

» Mon second volume ne sera autre, au fond, que les récits du premier, dégagés avec profit pour l'auteur et pour le lecteur de la polémique nécessaire pour déblayer le terrain avant la construction de l'édifice. Je serai donc heureux de me prévaloir de votre suffrage et de votre autorité en faveur de la véritable histoire de notre pays. Mais aux côtés politique et religieux élucidés désormais par le premier volume, j'ajouterai l'histoire littéraire, tout aussi méconnue. Ce sera la partie

toute nouvelle de ce volume et celle qui a retardé sa publication.

» Je vous demande pardon, Monsieur, de vous retenir si » longtemps, mais votre sympathie me captive.....

» Et m'adressant au Congrès devant lequel j'ai l'honneur de parler, je caractérise ma première communication et toutes celles que je pourrais faire en déclarant que je suis venu ici parce que j'ai également soif de vérité et de justice. »

M. de Geslin s'empresse de remercier l'honorable préopinant de ses paroles courtoises.

« Quant à lui, les préparatifs du Congrès ne lui ont pas laissé le temps de lire le volume que lui a envoyé M. Halléguen, et ses fonctions actuelles ne lui ont pas même permis de suivre la discussion soulevée par l'auteur de l'*Armorique bretonne*. Il ne peut donc, en ce moment, discuter des points historiques qui ne sont pas précisés pour lui ; mais on se retrouvera ultérieurement. Si la thèse présentée par M. Halléguen lui semble démontrée, M. Geslin s'empressera de lui rendre hommage ; si, au contraire, elle lui semble erronée, il la combattra de son mieux, mais loyalement, sans autre préoccupation que la recherche de la vérité qui, il en est convaincu, est aussi le seul mobile de son adversaire. »

M. de La Borderie répond à son tour :

« Quant à ce qui concerne l'amour de la vérité, il n'y a pas de discussion à établir dans cette assemblée ; mais, chargé aujourd'hui de la présidence, ma tâche est des plus délicates, et je regrette que le docteur Halléguen n'ait pu faire connaître hier ses objections. Enfin, pour ceux qui connaissent à fond la question, elle est tranchée déjà : ce qu'on appelle *système La Borderie* est tout simplement le système des Bénédictins et de M. Aurélien de Courson, [et je dois déclarer de suite que M. Halléguen est dans l'erreur la plus complète s'il s'imagine qu'il ne sera fait aucune réponse à son *Armorique*[1] ; dans laquelle existe, à mon adresse, une allégation des plus étranges.

[1] Je n'ai vu depuis aucune réponse de M. de La B..., ni de M. de La V..., ni dans leur *Revue de Bretagne et de Vendée*, ni ailleurs.

Je me dois à moi-même, continue M. de La Borderie, de protester contre une imputation qui tendrait à laisser croire que, depuis dix ans que j'étudie cette histoire, je n'ai pu encore m'assurer de la valeur du texte et des dates que j'indiquais. Si l'un de Messieurs les membres de la Direction voulait prendre un instant ma place, j'essayerais de prouver le contraire. »

M. de La Borderie monte à la tribune :

« La vie de saint Guénolé, dit l'honorable membre, rapporte qu'il fut élevé d'abord par son maître saint Budoc, dans l'île aux Lauriers. Une nuit, des navires mettaient à la voile pour se rendre en Irlande; cette circonstance lui suggéra l'idée d'aller voir saint Patrice et de recevoir ses leçons.

» Dans la nuit, Guénolé eut un songe, Patrice lui apparut et lui dit : Ne venez pas me chercher, je vais vous donner mes enseignements : la discipline que votre maître vous a enseignée suffit.

» Le lendemain, saint Guénolé se présente devant Budoc qui lui dit : Vous avez voulu me quitter; ce n'est point vers Patrice qu'il faut aller, prenez onze disciples, rendez-vous avec eux vers les pays occidentaux et fondez-y un monastère.

» Suivant les ordres de son maître, saint Guénolé arrive au fond de la baie de Brest et s'établit dans une île. Au bout de trois ans, la stérilité du sol le force à passer sur le continent : il s'établit au lieu dit Landevenec et y fonde une abbaye.

» Peu de temps après, le bruit de sa réputation arrive au roi Grallon qui veut le voir et lui fait don du terrain qu'il avait occupé.

» Le point à fixer est la date de l'entrevue de saint Guénolé et du roi Grallon.

» D'après l'interprétation que j'ai donnée, dit M. de La Borderie, saint Patrice vivait lorsque Guénolé voulut se rendre en Irlande. Pour obtenir la date de cette entrevue, je me dis : cherchons la date de la mort de saint Patrice, nous aurons une limite qui fixe le temps où Guénolé a vécu.

» La date de la mort de saint Patrice est un point sur lequel on s'est un peu divisé. Un des plus célèbres chronologistes est arrivé, d'une manière approximative et probable, à fixer la date de la mort de saint Patrice entre 480 et 496.

» Les annales irlandaises de Tigernac'g, au IXe siècle, qui sont des chroniques écrites au jour le jour, et que l'on considère comme le document le plus solide de l'histoire de ce temps, fixent la date en question à 493. Un des érudits les plus experts, Tillemont, arrive, par des rapprochements, au chiffre de 490 à 496. Je me suis dit alors, et tout le monde se serait dit comme moi, la véritable date est 493. M. Le Verrier avait, dit-on, découvert sa planète dans son encrier ; il en est ainsi de celle-ci qui se lève dans le ciel de la critique historique.

» On nous conteste cette date, parce qu'on dit que le chapitre qui rapporte la vision, indiquait que saint Patrice était déjà mort. On a mis en italique le titre de *Altâ cogitatione, etc., ubi sanctus Patricius habitaverat.*

» On souligne les plus-que-parfaits, mais dans la syntaxe du IXe siècle, il ne faut pas considérer purement et simplement les mots au passé, il faut user du contexte ; or, le texte continue : *Ego sum Patricius quem cupis adire* [1]. N'est-il pas évident que Guénolé n'a pas eu un songe semblable sans être convaincu que Patrice fût vivant. Supposons qu'il fût mort, cette mort devrait être au moins toute récente, puisque les navires marchands qui venaient d'Irlande n'en avaient pas connaissance.

» Un peu plus loin, saint Patrice ajoute : *Nostri autem præsentiam quantum vidisti sufficiat tibi.* Voilà encore la vie de saint Patrice attestée au moins dans l'idée du songeur. Saint Guénolé se fait un reproche d'avoir eu la pensée de fuir et de se soustraire à l'obéissance due à son chef monastique. Il se présente à saint Budoc et se dispose à lui raconter le songe qui lui est survenu, quand son maître le devançant lui dit : « Es-tu content du larcin que tu as voulu me faire, *te nemini priùs indicanti* ? Le lendemain, saint Budoc, parfaitement réveillé, lui parle de la présence de saint Patrice. Ce songe précède donc la fondation de Landevenec de trois ans ; et l'entre-

[1] Qu'aurait dit M. de La Borderie, s'il n'y avait pas eu ici de plus-que-parfaits, c'est-à-dire si on n'avait pas pu, sans gloses et sans interprétations dans le genre des siennes, adopter le sens que nous avons admis naturellement ?

vue de Grallon et de saint Guénolé est ou contemporaine ou au moins antérieure à la mort du saint irlandais.

» Ce qui m'a autorisé, ajoute M. de La Borderie, à fixer ce synchronisme entre la vision de saint Guénolé et la mort de saint Patrice, c'est que le songe mentionné est écrit dans une de ses Vies, composées de rédactions traditionnelles, attribuées à Josselin. La troisième Vie de saint Patrice, publiée par les Bollandistes, rapporte le même fait, et elle fait dire à saint Patrice : « Ne viens pas me trouver, *quia tempus resurrectionis adest.* » Du reste, qu'on ne tienne pas compte de cette troisième Vie, le fait n'en restera pas moins acquis. Elle est la justification de la thèse que j'ai avancée, et permettez-moi d'ajouter qu'il faut avoir une foi très-robuste pour ne pas laisser aux autres une liberté conjecturale. »

M. Halléguen répond : « Je n'ai pas demandé la parole hier matin, parce que M. de La Borderie est resté sur la limite des origines celtiques-bretonnes. En ce qui concerne les origines celtiques, je suis assez d'accord avec M. Henri Martin ; mais, pour ce qui concerne les origines bretonnes, je diffère de M. de La Borderie. La question n'étant pas introduite hier, j'ai gardé le silence ; c'est le long discours de M. de La Villemarqué, entré en grand, à la séance du soir, dans l'histoire bretonne qui m'a décidé à le rompre. Je n'ai entendu incriminer en rien ni la science, ni la bonne foi de l'auteur des *Bretons insulaires et des Anglo-Saxons*, mais je maintiens mon opinion sur le texte en question.

» M. de La Borderie a bien senti que le royaume de Cornouaille de Grallon, indépendant au ve siècle, est le dernier refuge de l'école bretoniste ou bretonne *ultrà :* aussi s'efforce-t-il de relever ce trône renversé, mais sans y réussir.

» Il oublie toujours qu'en 496-98, ce sont les Armoricains seuls qui ont traité avec les Francs ; qu'au début du vi^e siècle, c'est Clovis qui concède des terres à Riwoal, en Basse-Armorique.

» Restreignant la discussion dans les textes bretons du continent et de l'île, il ne peut encore en tirer de meilleures preuves, ni de nouvelles. Pour moi je maintiens tous les textes que j'ai cités du Cartulaire de Landevenec, avec le sens que

je leur ai donné et les conséquences que j'en ai tirées dans l'*Armorique bretonne*. J'ai cité aussi la véritable opinion de Le Nain de Tillemont sur l'époque probable de la mort de saint Patrice.

» Imitant la réserve toute nouvelle de M. de La Borderie, j'admets volontiers que, pour la fin de ce siècle, à quelques années près, on ne peut être très-affirmatif; mais j'ajoute que c'est à celui qui va à l'encontre des grands faits historiques, des dates certaines, de faire sa preuve particulière. Cette tâche reste encore à remplir par l'école bretonne contre le Cartulaire de Landevenec, contre les faits et les dates de 498 et de 513 que je viens de rappeler et qui rendent impossible toute indépendance bretonne antérieure, sauf preuve contraire non encore trouvée.

» Mais après la concession faite, M. de La Borderie n'est pas plus avancé; car l'entrevue de saint Guénolé et de Grallon, pour sa thèse, devrait avoir eu lieu peu de temps après l'arrivée de saint Guénolé à Landevenec. Or, il n'y est venu qu'après avoir passé trois ans à Thopopège ou Tibidy. Cette entrevue, d'après le Cartulaire lui-même, n'a eu lieu que longtemps après (*post multa tempora*), après que la sainteté de Guénolé, déjà vieux, se fut répandue au loin, *ultra latinorum fines* (mot bien remarquable ici que ce nom de *Latinorum*), et encore lorsque le roi Grallon, vieux aussi, sentit le besoin de se convertir. C'est la matière du beau sermon en vers du Cartulaire, traduction libre et relativement moderne de celui que le saint adressa au roi et qu'il avait, paraît-il, bien mérité. Mais aussi l'histoire ajoute qu'il gouverna ensuite bien plus doucement, plus justement, plus pieusement ses États.

» Je le veux bien, pourvu que tout cela se soit passé au VIe ou au VIIe siècle, date réelle assignée par le Cartulaire lui-même.

» Après cela, je n'ai entendu incriminer ni la science, ni la bonne foi de M. de La Borderie, mais je maintiens contre l'école bretonne, la doctrine armoricaine, résumée dans ma lecture dont on n'a relevé que ce point secondaire. Les points principaux adoptés par l'Académie, par le professeur Morin, par M. de Barthélemy n'ont même pas été discutés hier ni aujourd'hui. Chacun appréciera ce silence.

» J'ai critiqué dans les auteurs, *en les citant toujours*, des opinions erronées, à mon sens, que j'ai attribuées à des préventions, à des idées reçues de confiance.

» Je n'ai pas méconnu les intentions, j'ai rendu justice au talent, en regrettant qu'il fût employé à soutenir des opinions préconçues, non fondées. Le public sait si l'on m'a rendu les mêmes procédés. »

M. de La Villemarqué prend la parole :

« Cette discussion, dit-il, me donne un regret doublement vif, celui de n'avoir pas ici, près de nous, un homme, un savant, le seul peut-être qui pouvait trancher ce débat entre le livre de M. Halléguen, que j'ai lu, et celui de M. de La Borderie, dont je fais le plus grand cas. C'est le docteur Todd, président de l'académie de Dublin. L'érudit docteur qui est venu chez moi pour la réunion, d'abord fixée, mais retardée du Congrès, qu'il lui a été impossible d'attendre, doit établir dans une deuxième édition de son livre, d'après les lettres et le Cartulaire de Tygernac les rapports des Bretons-Armoricains au ve siècle avec les Irlandais. »

Il est permis de croire, sans trop de hardiesse, que si l'opinion du docteur Todd déjà consulté, avait été favorable à son ami M. de La Borderie, M. de La Villemarqué nous l'eût communiquée ce jour-là ou depuis dans un de ses journaux, par exemple, *la Revue de Bretagne et de Vendée*. Dailleurs, j'ai eu beau m'informer à Paris, je n'ai pu découvrir la seconde édition annoncée à Saint-Brieuc. — Je crois avoir le droit de ne plus tenir compte des moyens employés pour se couvrir réciproquement et prendre acte du silence de mes honorables adversaires.

M. de Geslin, de son côté, nous donnait un loyal rendez-vous au Congrès de Brest où la question devait être reprise. Malheureusement, le Congrès a échoué; se relèvera-t-il de cet échec dont les causes véritables ne sont pas assez connues du public? Espérons-le : cela regarde d'ailleurs la direction....... Si M. de G.... m'avait répondu ailleurs, il n'aurait certainement pas manqué de me le faire savoir avec sa loyauté bien connue.

Je suis donc autorisé à penser que jusqu'ici, l'*Armorique*

Bretonne n'a guère trouvé que des suffrages approbateurs et des plus compétents, et à attendre avec quelque confiance des critiques sérieux suffisamment informés, auxquels je m'empresserai de répondre.

SECOND JUGEMENT ACADÉMIQUE

Cette confiance s'appuie, en outre, sur un second jugement de *l'Académie des inscriptions et belles-lettres* qui, en décernant à M. Morin une mention honorable pour *son Armorique au* V^e^ *siècle*, « a le soin consciencieux de rappeler que le dévelop-
» pement de la plupart des questions nullement neuves étu-
» diées par M. Morin, se distinguent moins par leur nouveauté
» que par l'esprit de judicieuse critique qu'il y a montré. Il
» s'est fait, d'ailleurs, lui-même un devoir de le reconnaître,
» en citant les opinions de ses devanciers, particulièrement
» celles de M. Halléguen [1]. »

Ainsi, ni questions neuves, ni développements nouveaux, chez M. Morin, c'est le jugement commun à l'Académie, à la *Revue Critique* et à M. de Barthélemy, et voilà peut-être la raison de la simple mention honorable accordée à l'auteur, bien qu'il y eût encore une médaille à décerner. Telle a été l'impression du public qui a ratifié le jugement académique.

Le rapport ajoute : « Il ne se flatte sans doute pas d'avoir
» clos la discussion sur ces nombreuses et obscures questions
» des origines historiques de la Bretagne. »

Peut-être hâtera-t-on la fin du débat en présentant une seconde édition revue, corrigée et améliorée de l'histoire politique et religieuse de l'Armorique-Bretagne déjà jugée favorablement en 1865, et depuis pour ses doctrines et ses solutions nouvelles. Le public jugera dans sa liberté et son indépendance.

[1] Commission des antiquités de la France pour 1868, MM. Vitet, de Saulcy, de Longpérier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, rapporteur, p. 17-19.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

I

II

III

IV

APPENDICE DE CE VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DES PREUVES, DES DISCUSSIONS, ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PREMIER VOLUME ET DE SON APPENDICE.

CHAPITRE IV DU PREMIER VOLUME

APPENDICE

TABLE DE L'ANALYSE HISTORIQUE (PAR EXTRAITS) DU CARTULAIRE INÉDIT DE LANDÉVENNEC, VIES DES SAINTS GUÉNOLÉ ET GUENNAEL.

E

F

G

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

ORIGINES ARMORICO-BRETONNES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DE DOCUMENTS RARES ET INÉDITS

PAR

LE Dr E. HALLÉGUEN

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société d'Anthropologie de Paris, des Sociétés Historiques et d'Émulation des Côtes-du-Nord, Polymathique du Morbihan, Historique et Archéologique du Finistère

---

TOME II. — 2e PARTIE

—

HISTOIRE LITTÉRAIRE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Ce, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

—

1874

ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

ARMORIQUE

ET

BRETAGNE

ORIGINES ARMORICO-BRETONNES

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DE DOCUMENTS RARES ET INÉDITS

PAR

LE Dr E. HALLÉGUEN

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société d'Anthropologie de Paris, des Sociétés Historique et d'Émulation des Côtes-du-Nord, Polymathique du Morbihan, Historique et Archéologique du Finistère

TOME II. — 2e PARTIE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874

PRÉFACE

L'histoire littéraire de la Bretagne n'a pas été jusqu'ici étudiée d'une manière assez générale dans ses rapports avec les autres littératures contemporaines et voisines. On s'est trop occupé de l'homme distingué qui la personnifie, et surtout de son œuvre principale, les chants populaires de la Bretagne, le *Barzaz-Breiz*.

Tous les critiques se sont jetés avec une ardeur croissante sur cette œuvre capitale de notre célèbre compatriote, et l'ont, on peut le dire, mise en pièces, si bien que l'auteur seul pourrait les réunir et rajuster avec quelque succès.

On s'est attaqué de préférence au côté brillant, éclatant de l'œuvre littéraire; on a négligé complètement le côté sérieux, la base historique et critique sur laquelle cette œuvre est fondée, l'histoire littéraire enfin, qui a inspiré les recherches et aussi les restaurations philologiques de l'ingénieux et savant écrivain.

C'est cependant par là qu'on aurait dû commencer, et l'on a lieu de s'étonner que l'*Introduction du Barzas-Breiz* et l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, qui sert d'introduction au dictionnaire français-breton et breton-français, aient passé inaperçus, pour ainsi dire, depuis 1838 pour la première, et depuis 1847 pour la seconde.

C'est là qu'est exposée et développée la doctrine historique et critique de l'auteur : c'est là que nous l'avons étudiée et suivie dans tous ses plis et replis, car elle est présentée d'une manière aussi ingénieuse que sincère ; elle en

est d'autant plus difficile à discerner et plus pénible à réfuter. Il fallait cependant se résoudre à examiner les bases d'un édifice aussi remarquable attaqué de toutes parts, et peu ou pas défendu même par son auteur.

Il est regrettable que MM. Aug. Thierry, Fauriel et Ampère n'aient pas alors élevé la voix au lieu de causer à l'oreille du jeune et aimable auteur débutant; leur faible pour lui a été de la faiblesse envers la vérité et l'histoire.

Ce faible persiste encore chez des hommes distingués, sans qu'ils s'en rendent compte quelquefois.

Cette tâche ardue, on nous a laissé l'honneur de l'entreprendre. Il était bien plus facile, en effet, et aussi plus brillant et plus populaire de critiquer des points même importants, comme l'exactitude de certains chants ou pièces, la fidélité d'interprétation ou de reproduction, que de remonter à la source principale, à la cause même de ces imperfections, de ces défauts plus ou moins importants. C'est le motif de notre plan général exposé page 3 de l'*Histoire*.

La doctrine et la critique littéraire de l'auteur reposent sur une doctrine et une critique historiques qu'il fallait d'abord vérifier : c'est à quoi on n'a pas pris garde, et cela se conçoit. Cette histoire était généralement reçue et admise même dans le monde savant. Lors de la publication de notre premier volume, en 1866, l'Académie venait de couronner, d'honorer du prix Gobert, et l'*Histoire des peuples bretons* et le *Cartulaire de Redon*, qui s'inspiraient de cette doctrine.

Cette erreur historique, réfutée dans nos deux volumes, était celle de la conquête au IVe siècle, de l'Armorique par l'empereur-tyran Maxime avec les Bretons insulaires de son armée, auxquels il aurait donné cette province avec son lieutenant Conan Mériadec pour roi et souverain maître. Ç'aurait été un maître tel que, pour assurer sa souverai-

neté bretonne, après avoir massacré le plus possible d'indigènes, il aurait fait couper la langue aux autres, puis importé des insulaires pour repeupler l'Armorique et assurer en même temps la prédominance et la persistance du breton insulaire, d'après certaine légende.

Il n'est pas besoin de dire que cette opération se présente comme une figure de réthorique exprimant que la conquête avait imposé aussi la langue insulaire aux vaincus; mais tous ces romans indiquent à quel point on admettait la *bretonisation* politique et littéraire de l'Armorique gallo-romaine.

On comprend, en effet, que la conquête matérielle entraînant une conquête morale ait pu imposer la langue des vainqueurs. Selon le *Brud-y-Brennined*, la conquête aurait été telle qu'on aurait fait venir de l'île 11,000 vierges ou 11,000 filles nobles avec 60,000 plébéiennes, plus 100 mille plébéiens et 300,000 guerriers, d'après Geoffroy de Montmouth. Le Gradlonisme au ve siècle est un reste et une suite du Canonisme au IVe. C'est le même esprit [1].

Il est assez naturel qu'avec cette conviction sincère, reçue de confiance dans l'éducation domestique, non contestée ou trop faiblement contestée par la science officielle, on ait appliqué et approprié à l'Armorique l'état social et littéraire supposé de l'île aux IVe et Ve siècles.

Nous disons supposé, car il ne pouvait pas plus y avoir de gaulois ou breton pur dans l'île qu'en Gaule, même au IVe siècle.

De là découle toute la série des erreurs de l'histoire politique, religieuse et littéraire de la Bretagne.

[1] Voy. cette *Histoire littéraire*, p. 43, et les 2 premiers volumes, *passim*. Sur cette fantastique colonisation de l'Armorique par l'île de Bretagne, pour l'agrément du lecteur, voyez l'article de M. de la Borderie, dans la *Biographie Bretonne* de M. P. Levot, t. I, p. 412, 13, sur Conan Mériadec.

Quant à l'histoire politique et religieuse, nous ne pouvons que renvoyer aux deux premiers volumes; pour l'histoire littéraire, nous devons insister sur ce point de départ, qui n'a cessé d'être celui de l'honorable et sincère auteur depuis son début. Sa fidélité y a été telle que nous avions pu écrire à Saint-Brieuc, en 1867, que l'auteur en était encore aux opinions historiques de ses débuts, déjà rejetées cependant par l'Académie des inscriptions dans les rapports de ses commissions des antiquités de la France dès 1865 et 1867, et en 1870.

Ces erreurs historiques ont disparu du procès-verbal après notre discussion, de même que les concessions littéraires largement faites, mais nous avons dû prendre acte des unes et des autres. Nous avons d'ailleurs retrouvé ces erreurs historiques fondamentales, ces préjugés, dans la sixième et dernière édition du *Barzaz-Breiz*, atténuées seulement ou plutôt masquées dans la forme, mais persistantes dans l'esprit et dans l'œuvre historico-littéraire de notre compatriote; nous les avons relevées pages 33, 42 et 43 de notre *Histoire littéraire*.

Voilà la clef de l'œuvre littéraire si remarquable de forme, si faible au fond, de notre aimable et célèbre historien de la littérature bretonne. Sa bonne foi et sa sincérité initiales en ressortent claires comme le jour : c'est là le plus important pour un homme d'honneur.

Il ne nous appartient pas de pénétrer plus avant dans les motifs de sa conduite ultérieure, surtout depuis que la critique s'est occupée de son œuvre. Nous en avons assez dit sur ce point délicat dès 1865, et surtout en 1867, à Saint-Brieuc, en annonçant cette *Histoire littéraire*, déjà conçue et arrêtée dans ses grandes lignes, comme le prouve notre publication actuelle.

Nous ne regrettons pas d'avoir différé cette publication jusqu'à ce moment; mais nous ne pouvons la différer davantage, ainsi que ces observations, en voyant l'animation croissante excitée par les études celtiques, l'interversion, non intentionnelle sans doute, des dates et par suite des rôles des écrivains dans cette œuvre de restauration historique et littéraire de la Bretagne armoricaine.

On ne se douterait pas, en lisant certaines notes bibliographiques faites de bonne foi certainement, de la vérité des situations qui se révèle dans le Congrès de Saint-Brieuc ici reproduit, et dans l'histoire à laquelle elle sert d'introduction assez curieuse; on ne se douterait pas, croyons-nous, qui a le premier traité à fond et d'ensemble la question historique et critique liée intimement à l'histoire religieuse et politique [1]. On y voit cependant, dans ces pièces

[1] La note suivante est extraite de la *Revue littéraire et politique* du 13 mars 1873, p. 836, col. 2. « Ce sujet important de l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz* a été traité et touché par M. le Men, archiviste du département du Finistère, dans l'*Athenæum* anglais du 11 avril 1868, p. 527; par M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 3e série, t. III, 266 et suivantes, et t. V, p. 621 et suivantes, dans la *Revue archéologique*, t. XVIII, p. 277 et suivantes, et dans la *Revue critique* des 16 février et 23 novembre 1867 et du 3 octobre 1868; par M. F. Liebrecht, dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen* du 8 avril 1866; par M. Luzel, dans la *Revue archéologique*, t. XX, p. 120 et suivantes; par M. Halléguen au congrès celtique de St-Brieuc de 1867*. Enfin M. Luzel vient de publier un travail lu dans une des séances de la trente-huitième session du congrès scientifique de France, qui s'est tenue à St-Brieuc pendant les premiers jours de 1872, travail intitulé : *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*. J'emprunte cette bibliographie à la chronique du dernier numéro de la *Revue celtique* (n° 4,

* Cette date devait peut-être changer l'ordre des citations de la *Revue celtique* si l'on avait apprécié ce mémoire historique et critique. M. Havet cite cette *Revue* censée compétente et impartiale d'après son titre. Voy. le volume intitulé : *Congrès celtique international*, St-Brieuc, 1858, in-8, p. 291 et suivantes. *La Revue celtique* aurait pu tenir compte aussi de la note du C. C. citée p. 29 de notre introduction sur la première idée d'une revue celtique, note remise sous les yeux du Directeur. Il y a ici d'une part : *La première discussion publique avec l'auteur critiqué*, de l'autre cette *note sommaire plus que vive* lancée de loin, ayant failli empêcher cette discussion rendue plus grave, et des *doutes* émis en termes aussi *discrets* que peu connus malgré l'autorité de l'écrivain, doutes émis en 1854, 13 ans avant cette discussion publique en Bretagne. Ces doutes académiques discrets n'ont vraiment pris corps que par le 1er vol. de M. Luzel, publié en 1868. Le public jugera. (V. *Revue celtique*, août 1873, p. 149-50).

authentiques, en mettant les dates à leur rang de priorité, et résolu qui a le premier posé la question d'authenticité des chants populaires, publiquement et loyalement, en face de M. de la Villemarqué; qui a le premier, sous la forme polie, parlementaire de questions, après les considérations historiques assez claires et décisives, (les réponses de M. de la Villemarqué montrent qu'il en sent toute la portée); qui a établi le premier les solutions soutenues et développées depuis avec des preuves encore insuffisantes, qui a obtenu de l'auteur du *Barzaz-Breiz* les concessions, les déclarations si larges qui ont enhardi d'autres critiques, après son attitude bien constatée, à lancer leurs articles personnels, soit dans les journaux anglais[1], soit au Congrès de Saint-Brieuc, en 1872, lorsque, présent au bureau en 1867, on est resté silencieux devant cette indication très-claire. « Ces questions pourraient être résolues ou du moins « avancées dans ce Congrès de la manière la plus conve- « nable et la plus digne, si chacun y apportait le même bon « vouloir pour l'enquête à faire, sans idée préconçue, dans « un double intérêt : celui de la vérité et de la Bretagne.

« Chacun ici, en dépit de ce qui se dit de part et d'au-

août 1872, p. 499). Il faut y ajouter, pour être complet, la discussion de M. Le Men, dans la *Revue celtique* (t. 1, p. 432), sur la Peste d'Elliant, les *Notes de Gwerziou* de M. Luzel, et la *note* (adoucie au moyen d'un carton) de la préface du *Catholicon* de Jehan Lagadeue, dictionnaire breton, français, et latin, publié par M. Le Men, d'après l'édition de M. Auffret de Quoëtqueneran, imprimé à Tréguier, 1499. (Lorient, Corfmat, sans date). Quant à M. de la Villemarqué, il n'a jamais répondu aux attaques dirigées contre lui. »

« Il restait à savoir si M. de la Villemarqué n'aurait pas répondu à St-Brieuc, en 1872, comme il avait promis de le faire en 1867, car il était annoncé.

« Maintenant voici que l'Association bretonne, devant laquelle M. de la Villemarqué a brillé de tout son éclat, où il compte tant d'amis, va se reconstituer ; on annonce même un congrès qui se tiendrait à Quimper, le 15 septembre. M. de la Villemarqué saisira-t-il cette bonne occasion de répondre ? » — M. de la V. n'y a pas plus paru qu'à Saint-Brieuc. »

[1] *Athenæum* anglais du 11 avril 1868, seulement un article dans le goût de la *note* du Catholicon indiquée plus haut.

« tre, doit avoir, pour ses études particulières, le courage « de son opinion[1]. »

Ces documents contiennent l'explication utile à connaître d'une contradiction qui est apparente seulement ; ils font comprendre comment, englobé de bonne foi par le même écrivain dans une accusation collective de faux et de pastiche lancée plusieurs années après, celui qui avait parlé le premier a dû désavouer cette interprétation forcée — et prématurée en tout cas — de son opinion dans la note de notre Introduction[1].

Ce qui n'est pas le côté le moins curieux de la situation, c'est que les doctrines historiques de M. de la Villemarqué étaient et sont communes à tous les bardes-écrivains, ses élèves et émules. Ceux qui sont devenus ses adversaires plus ou moins déclarés en sont fort embarrassés, et cela donne peut-être à leur polémique, à leur insu, une certaine aigreur. En effet, la littérature est liée à l'histoire, et la critique, pour être impartiale, ne doit pas les séparer. On n'a pas su le faire jusqu'ici, aussi est-ce le côté neuf de notre *Histoire*. Pour ne citer qu'un auteur que la vérité ne peut blesser, qu'on lise la *Bretagne et ses historiens* de M. Le Jean, ouvrage de la plus singulière critique. La *Revue celtique*, qui va publier une étude posthume

[1] Congrès celtique, 1867, p. 291, et p. 25, 26, de notre introduction ; le volume des *Gwerziou*, couronné par l'Académie, est de 1868 seulement, simple collection bien faite dans le but expliqué par l'auteur dans la Préface du t. II, qui vient de paraître. Le caractère de la mission de M. Luzel, ressort encore mieux du curieux travail posthume sur la *poésie populaire en Bretagne*, par G. Le Jean, son compatriote et ami, dont il suit les traces, s'ils ne sont pas collaborateurs, publié dans la *Revue celtique* d'août 1873, 5e livraison.

[2] « M. le Dr H......, l'auteur de l'*Armorique bretonne*, s'est aussi *occupé* de la question de l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz*, et ses conclusions se rapprochent beaucoup des miennes, comme on peut le voir p. 291 du Congrès celtique, et 44, 26, de notre Introduction. » (*De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*, par M. Luzel, 1872, p. 40, note).

Cette note en dit-elle assez sur la portée de notre mémoire et sur sa discussion, après le silence gardé par M. Luzel dans cette discussion ?

de cet auteur sur M. de la Villemarqué, nous apprendra s'il a changé ses opinions historiques et comment il les aura conciliées avec sa critique littéraire...[1].

Il serait juste de faire à chaque écrivain sa part dans cette œuvre de rénovation de notre histoire de Bretagne dans ses rapports avec la France et avec les autres nations.

Dans la seconde partie de cette Préface nous reprenons pour le résumer le plan primitif de l'histoire que nous avons toujours suivi d'ailleurs, malgré les interruptions plus apparentes que réelles aux pages 17 et 44. Après les VII[e] et VIII[e] siècles, on ne peut plus s'appuyer sur le professeur Ozanam, notre guide, qui ne va pas jusqu'au IX[e].

Nous rappelons et expliquons l'épigraphe de la page 1. Nous justifions par l'histoire l'extension à la Basse-Bretagne de ce que dit de la rade de Brest le *Cartulaire de Landévenek*, notre premier titre historique. L'étude de cette rénovation doit donc s'inspirer de notre épigraphe. Ce sera sa vérification constatée dans nos monuments littéraires.

A la place de l'histoire fantastique, nous mettons la véritable histoire littéraire, faisant suite à l'histoire politique et religieuse.

L'Armorique jouissait en paix, aux IV[e], V[e] et VI[e] siècles, de la civilisation gallo-romaine et chrétienne; elle excitait l'envie de ses voisins du continent et des îles; les Celtes in-

[1] Ce travail est une polémique littéraire vive et personnelle. Ayant publié cette *critique* la R. C. se doit à elle-même et doit au public de citer aussi les courts passages caractéristiques des *notes du Catholicon* (1867), de l'*Athenæum* 1868 et des *doutes* aussi discrets qu'autorisés, au lieu d'essayer de donner le change sur le sens et la portée d'une rectification clairement expliquée de vive voix et reproduite ici avec les dates et preuves à l'appui. Notons que Le Jean qui loue les *Gwerziou* de 1868, passe sous silence la discussion historique de 1867 à Saint-Brieuc qui semble inspirer une polémique toute nouvelle de sa part en 1872.

sulaires, Bretons et Irlandais, venaient y chercher le repos, les premiers surtout, chassés de l'île de Bretagne par les Saxons, les Pictes et les Scots.

L'Armorique était plus civilisée, plus florissante que l'île de Bretagne, beaucoup plus que l'Irlande, encore barbare à l'arrivée de saint Patrice au vᵉ siècle.

A cette civilisation romaine de la Gaule et de l'île de Bretagne se rattache la latinisation du langage celtique, le parler restant pur, mais rude, archaïque (barbare, dit la V., même chez les *Bardes*), et inculte dans le peuple, ou chez les paysans *esclaves*, puis *serfs*. Hommes libres, ils le devinrent tous au xivᵉ siècle seulement, au temps de Duguesclin, qui émancipa les derniers aux pays de Léon et Crozon. Le gallo-roman-breton et sa culture moderne sont mal présentés et critiqués aussi avec des idées préconçues d'après un système de breton pur des vᵉ et viᵉ siècles. Comment et pourquoi, si ce breton avait existé, l'Église aurait-elle suivi une autre marche pour la prédication orale et écrite[1] ?

Où était-il alors, où pouvait-il être, ce breton modèle, sinon en puissance seulement, dans le celtique du bas peuple, et non chez les classes lettrées déjà latinisées et romanes dès le début de la Bretagne ?... Car le servage des paysans précédé de leur esclavage jusqu'aux siècles chrétiens, de ces paysans avec lesquels Sidoine Apollinaire et Fortunat, aux vᵉ et viᵉ siècles, nous montrent les nobles Gaulois parlant le celtique, et M. de la Villemarqué nous

[1] Il est vrai qu'il fallait d'une part apprendre le breton aux prédicateurs, et d'autre part se faire entendre du peuple qu'ils évangélisaient dans leurs missions des xvᵉ, xviᵉ, xviiᵉ siècles, d'où la nécessité de créer des mots nouveaux pour rendre des idées nouvelles. Pouvait-on les prendre dans le celtique populaire, non connu des lettrés, ne fallait-il pas transiger ?

Le clergé de ce temps a fait ce qu'on a dû faire encore du nôtre pour la traduction des *Lettres de la propagation de la foi*, avec un succès attesté par l'accroissement des abonnés; les puristes ont pu regretter cette mesure.

montre les chefs, princes et nobles Bretons parlant le breton du VIe au IXe siècle et au delà.

Quel celtique pouvait être celui des paysans esclaves? Quel breton pouvait être celui des paysans serfs jusqu'au Xe et même jusqu'au XIVe siècle dans le centre de la Basse-Bretagne au pays de Crozon?

Nos auteurs y ont-ils vraiment pensé dans leurs théories de Gaulois et de Bretons purs? Ils n'ont pensé qu'à l'élite des paysans de nos jours, plus éclairés que beaucoup de nobles des siècles antérieurs.

Nous arrivons ainsi par la racine de notre état social à la racine de nos langues modernes, la néo-latine française et la néo-celtique bretonne, nous atteignons le tuf de notre société et de nos langues. En creusant ainsi notre sujet, en découvrant ses racines, nous le simplifions, ce nous semble, car c'est de ces esclaves payens, de ces serfs chrétiens élevés et civilisés pendant de longs siècles, que nous allons recevoir le celtique ancien; c'est par eux et pour eux, par les mains de l'Église, que leur vieille langue va être cultivée et rajeunie pour les instruire, les moraliser et en faire de serfs chrétiens, des hommes libres.

Les dates de cette culture morale et littéraire nous sont indiquées pour le premier défrichement peut-être au IXe siècle, aux conciles de ce siècle, aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles par les Mystères, Vies des saints, aux XVe et XVIe siècles surtout par la prédication ardente suscitée par la réforme soutenue et redoublée jusqu'à nos jours, à laquelle s'est ajoutée, aux XVIIIe et XIXe siècles, une culture purement littéraire aussi utile qu'éclairée.

Le breton des paysans, ces conservateurs de la langue gauloise, ne pouvait donc être en général, sauf des cantons bien isolés, que le parler gallo-latin que nous avons indiqué

en plusieurs endroits de l'Essai pour l'Armorique et pour l'île de Bretagne.

C'est le moment de vérifier notre doctrine par les faits, en présentant au lecteur les documents de l'appendice.

En suivant attentivement les divers indices donnés par les documents authentiques et populaires, on est sûr de rester dans la voie de la vérité historique.

Cette simplicité, cette rudesse nécessaire du parler populaire n'était pas propre, d'ailleurs, à notre Armorique bretonne à cette époque. Dans sa récente et remarquable *Histoire d'Allemagne*, dont des extraits ont été lus à l'Académie des sciences morales et politiques, un historien savant et observateur a fait bien ressortir un fait analogue sur les bords du Rhin après la division de l'empire de Charlemagne [1].

[1] M. Zeller remarque que le pays entre la Meuse et le Rhin conservait plus qu'aucun des pays adjacents les traces de la civilisation gallo-romaine, et que les idiomes et les races d'origine latine, celtique et tudesque s'y équilibraient presque exactement. C'était un foyer d'activité commerciale, guerrière et intellectuelle et de propagande chrétienne, où pendant plus d'un siècle on vécut d'une vie agitée, féconde et presque cosmopolite. Ce pays n'appartenait précisément à personne et appartenait à tous, et le mélange des races, des langues et des mœurs lui avait presque ôté son caractère primitif, exclusivement Franc. Dans les combinaisons de territoires on a eu moins égard aux distinctions de langage qu'aux ressorts ecclésiastiques et aux divisions par comtés. Du reste, les langues n'ont pas eu, dans la formation des États, une influence aussi grande qu'on le croit; du moins elles ne séparaient guère les hommes à cette époque : elles étaient plus simples et plus pauvres, les idées étaient bien moins nombreuses. D'ailleurs, la langue tudesque avait été porté par les Francs jusqu'au centre de la Gaule, et la langue romane par les Gallo-Romains jusqu'en Saxe; les Français, peuple intermédiaire entre les diverses populations qui habitaient l'empire, parlaient à la fois les deux langues. On se comprenait donc fort aisément, pour les rapports journaliers, entre Latins et Germains, de plus, la langue latine, répandue jusqu'aux confins extrêmes de la Germanie, seule langue religieuse, politique, littéraire alors, unissait les peuples, en laissant les langues vulgaires, tudesque ou romane, pour les usages communs de la vie. Ce qui séparait alors les individus sur le même sol, c'était plutôt le degré de culture ou de civilisation que l'origine. (Voyez compte rendu analytique du *Journal Officiel* et du *Journal des Débats*, de la séance du 1er février 1873, dans l'*Officiel* du 7.)

Aussi les plus anciens chants populaires dont il resterait des traces dans notre pays peuvent-ils être des chants païens gallo-romains dans le genre des *amatoria carmina* d'Ovide et de son école et de leurs continuateurs populaires. C'est là ce que nous avons voulu indiquer seulement en citant un extrait analytique d'un vieux chant populaire des plus répandus et remarquable surtout par ce caractère païen. Nous avons cru devoir lui laisser l'orthographe de Tanguy, à Guingamp, qui, sans trop le recommander, le rend plus facile à comprendre et nous dispense de le traduire.

On voudra bien nous pardonner cette double licence; c'est une simple indication que d'autres pourraient suivre plus utilement que nous en fouillant avec critique et avec discrétion cette mine trop peu explorée, paraît-il, jusqu'ici [1].

L'étude critique raisonnée devrait commencer par ceux qui plongent dans les racines, dans les entrailles des pays celtiques, fussent-ils même des gauloiseries. On trouve bien quelquefois des perles dans un fumier.

Le chant populaire, les Vêpres des Grenouilles, peut couvrir également un chant païen ou un chant druidique, celtique. Peut-être même le chant celtique primitif a-t-il été paganisé par le polythéisme romain, et le christianisme a-t-il substitué la Vierge Marie, par la salutation angélique, à la Vénus païenne ou à la Vénus gauloise.

[1] Les *sciences naturelles*, à peu près les 7 arts libéraux. (Voir Ozanam dans le corps du volume.) *Les bléo melen de la Mestrez*, c'est la *coma flava* des latins. Appendice, p. II. Ces poésies populaires, fussent-elles dans le goût du terroir, comme les poésies si originales du chansonnier de la Cornouaille, M. Proux, que la mort vient de nous ravir. Ses couplets font rêver aux *Carmina amatoria*, proscrits par le concile de Vannes du ve siècle; leur esprit serait-il resté dans la langue gauloise de notre région, la plus pure peut-être de l'armorique bretonne? Indiquons aussi les *Soniou*, annoncés par M. Luzel depuis 1868. Préface des t. I et II des *Gwerziou*, et surtout les proverbes de la collection Penguern, publiés en partie par M. Sauvé, dans la *Revue celtique*.

Comment se reconnaître dans ce dédale de conjectures? Par un assez grand nombre de versions peut-être? Mais jusqu'ici toutes celles connues tournent dans le cercle de celle que nous donnons.

Cela suffit déjà pour faire voir que de ce chant ne peuvent sortir encore avec succès les séries druidiques si bien agencées par l'ingénieux auteur de la découverte, et qu'il doit être tenu en réserve, *ad referendum*, comme les Tryades galloises qui sont trop invoquées pour son interprétation, ayant elles-mêmes grand besoin de cautions et de justifications [1].

Si l'on ajoute à toutes ces remarques les traits satiriques à l'adresse de la noblesse et du clergé, les difficultés vont toujours en croissant...

Il semble que, dans une histoire de la littérature celtique et bretonne, basée sur les chants ou les textes populaires, on devrait mettre en tête ces deux chants et autres analogues dont les sujets peuvent et doivent être bien plus anciens que celui du chant de Taliesin, fût-il même du VIe siècle.

Les sources de ce Bardit, dit de Taliésin, nous n'avons pu les trouver telles tout à fait que nous les avions conjecturées. Nous en avons trouvé assez néanmoins pour continuer à penser qu'il a été tiré de l'*Excidio* et surtout de l'*Epistola* de Gildas, mis à profit assez habilement par l'auteur du pastiche, si pastiche il y avait dans ces temps primitifs de la littérature, qui ne connaissaient plus les genres littéraires de l'antiquité et ne connaissaient pas encore les divers genres littéraires modernes [1].

[1] Appendice, p. x.
[1] Appendice, p. I.

Ce qu'on a appelé improprement le recul du breton du IXe au XIIe siècle est le même phénomène que nous avons signalé en divers endroits de la genèse du gallot ou roman-breton. Pour que ce recul fût réel, il faudrait avoir prouvé qu'il y eut là, du VIe au IXe siècle, le breton pur insulaire, et non le gallo-latin commun à la Gaule et à l'Armorique, qui devait se romaniser pendant que celui de la Basse-Armorique allait se bretoniser par les insulaires, ici plus nombreux et plus influents.

On aura pris pour du breton insulaire les restes de gaulois, du celto-latin de cette région, et, ne s'expliquant la vraie origine et la vraie marche de ce phénomène, on l'a appelé d'un nom en rapport avec la doctrine préconçue sur la colonisation et la formation de la Bretagne.

Nous ne nions pas pour cela l'influence de la France, des provinces voisines, spécialement celle des Normands et des Angevins, mais nous croyons la définir et la délimiter d'une manière plus exacte d'après la marche des événements de l'histoire et des progrès de la civilisation.

Sous l'illusion bretonniste nous voyons la romanisation bretonne, qu'on n'a pas su ou voulu reconnaître dans la formation du gallot. Ce que M. de la Villemarqué (Préface du Dict., p. 33) appelle une sorte de patois roman, nous l'appelons plus justement, croyons-nous, le roman-breton, contemporain et frère du normand, du manceau, du poitevin, de l'angevin, ses voisins.

Pendant que le gallot ou roman-breton se formait dans la Marche de Bretagne, il se formait un parler plus roman ou français dans la Haute-Bretagne, pays de Saint-Malo, Rennes et Nantes, confinant à la Normandie, au Maine, à l'Anjou et au Poitou.

En même temps, dans la Basse-Bretagne, aux pays de

Léon, Cornouaille, Tréguier et Vannes, dans les classes élevées des villes et des campagnes, dans la noblesse, dans le clergé et la bourgeoisie naissante, du IXe au XIIe siècle, se balbutiait, s'épelait la langue des lais de Basse-Bretagne, dont la réunion formera la branche de Tristan des romans de la Table-Ronde, car le principal éditeur de ces poëmes, M. Paulin Paris, proclame cette origine bretonne. Ce qui reste indécis pour lui, et cela se conçoit, faute de compétence spéciale, c'est la langue primitive de ces lais. Tout tend à prouver, selon nous, que ce parler ne put être qu'un premier roman-breton préludant au néo-celtique, qui se partagera ici en français et en breton. Telle est la variété de langages qui devait se remarquer dans la Bretagne et que nous retrouvons au XIIe et XIIIe siècle d'Alet à Cesson, Brest et Daoulas, d'Aray à Charaes, Meris, Chastel-Serein...

Le degré de culture littéraire de Bretagne est attesté par les œuvres de Marbode, évêque de Rennes, de Baudry, abbé de Bourgueil [1], puis évêque de Dol et mieux encore par le roman d'Acquin, racontant l'expulsion des Normands, sous le titre poétique de : *Conquête de la petite Bretagne par Charlemagne sur un roi maure nommé Acquin.* L'auteur est un Breton et même un Bas-Breton, tant il connaît bien la Basse-Bretagne qui devait le comprendre aussi !

Nous ne pouvons que signaler ici, pour achever d'en montrer l'importance en partie méconnue, ce monument unique et original de géographie historique et littéraire d'histoire romanesque et réelle, tenant à la fois du poëme de geste et du roman d'aventures [2]. Nous en citons à l'appendice la fin incomprise jusqu'ici et la plus curieuse

[1] *Romania,* 1re livraison, travail de M. Léopold Delisle.
[2]. V. *Congrès celtique international,* p. 11 de notre introduction.

pour notre pays dont elle dévoile, croyons-nous, la région la plus obscure et la plus mystérieuse, la Basse-Cornouaille, par le Meris, le Nyvet et la fuite maritime des pirates normands. C'est un poëme historique des invasions et de la ruine de la Basse-Armorique dont l'état est décrit au IX[e] et X[e], le terrible an 1000, par un auteur bien informé. Cette fin marque le véritable caractère de l'œuvre et sa portée historique, géographique et littéraire. Cette nouvelle découverte est, en un sens, le couronnement heureux pour nous de l'histoire littéraire de la Bretagne que nous présentons au public (1).

Nous avons été confirmé dans cette appréciation par le jugement de l'auteur, le plus compétent dans cette question, dont nous avançons l'étude encore inachevée. Car nous avons eu le bonheur de rencontrer un savant académicien qui accueille les recherches et les idées nouvelles avec une vraie faveur, en faisant profiter la science et son œuvre, passant noblement sa vie à se perfectionner lui-même. Initiateur hardi et souvent heureux du déchif

1 « De Carhaix où Acquin n'attend pas Charlemagne, il se dirige vers le Mans, puis vers un certain château de Nyvet, sans doute mal désigné et dont la désignation est incertaine. C'est au milieu d'un combat livré sous les murs de ce château que s'arrête la copie de notre manuscrit. . . . .
. . . .

« Telle qu'elle nous est conservée, la chanson de la conquête de Bretagne ne peut se recommander à l'attention des littérateurs et des antiquaires que par *l'exactitude et le nombre des indications topographiques*, et par un certain air d'antiquité que n'a pu lui faire entièrement perdre la mauvaise transcription d'un copiste ignorant du XV[e] siècle. »

Le poëme nous paraît finir par la fuite et non par *la mort* d'Acquin; c'est l'expulsion des Normands attribuée à *Charlemagne par la plus grande des licences poétiques.*

On comprend facilement que l'auteur étranger à la Bretagne n'ait pas compris ce que M. Bizeul n'a pas mieux compris lui-même. Mais la remarque de l'écrivain sur l'exactitude et le nombre des indications topographiques est d'une justesse frappante comme on voit.

2 M. Paulin Paris, *Notices sur les manuscrits, Histoire littéraire de la France*, t. XXII. — Bibl.-nat., M. F. N° 2,233, folio 55, verso.

frement de nos romans, il a été secondé par nos compatriotes de Bretagne avec plus de zèle et d'ardeur que de critique, il faut bien en convenir. Ayant eu l'honneur de conférer avec lui sur ces questions d'histoire et de littérature, nous nous sommes facilement entendus sur la portée de ces indications nouvelles pour les relations des cours de Léon et de Cornouaille de notre Bretagne et pour l'intelligence des aventures du roman de Tristan dont il va publier les curieuses origines, pleinement confirmées par la concordance de nos observations.

Pour mener cet aperçu jusqu'à nos jours, nous devons dire quelques mots du gallo-breton. Ce parler des diocèses de la Marche de Bretagne est aujourd'hui naturellement devenu un patois français, moins pur même que le français populaire de l'extrême Basse-Bretagne.

Dans les *Légendes, contes et chansons populaires* du Morbihan, de notre savant confrère le Dr Fouquet[1], nous avons pu relever cependant différents mots romans, restes du gallo primitif. Ce connaisseur s'exprime ainsi : « Le Breton est sérieux, réservé, convaincu; le Gallo jovial, satirique et bavard. Le Gallo-Breton est la réaction d'une race sur l'autre. »

Il nous paraît instructif de faire compléter cette esquisse par un autre connaisseur bien autorisé, venant à l'appui de nos idées, Mgr Le Joubioux[2] :

« Le Gallo ou Gaulois est ici ce qu'il est partout en France, très-aimable, très-spirituel, très-rieur, malheu-

[1] Il va en paraître heureusement une édition plus complète à Vannes, la dernière étant depuis longtemps épuisée.

[2] *Chants Bretons*, dans le Bulletin de la Société archéologique du Morbihan, 1858, p. 17, et aussi p. xv, xvi et note de cette préface.

reusement un peu libre dans ses propos ; mais notons bien que ses mœurs valent mieux que ses paroles : il se fait pire qu'il n'est en réalité, et cela pour rire.

« Le Breton est sérieux, mélancolique ; quand il rit, ce n'est jamais aux éclats. Son rire, comme celui du sage, n'excède pas ses lèvres. Ses chansons, pour être parfois très-passionnées, ne sont jamais licencieuses. Il est le contraire du Gallo ; ses mœurs valent moins que ses paroles.

« Le Gallo chante, il chante toujours, il chante tout : chansons érotiques, chansons satiriques, chansons politiques. Le Breton chante aussi, le plus souvent ce sont des cantiques. Il ne se permet guère les chansons érotiques qu'aux noces, aux fiançailles et au cabaret. Quant à la chanson satirique, son goût pour elle est très-prononcé. Les événements politiques, la chronique scandaleuse de la paroisse, un défaut physique ou moral du prochain, tout cela est pour lui autant de sujets de chansons. »

La vérité sur notre histoire littéraire paraît être qu'il se fait une langue néo-celtique en Armorique-Bretagne et dans la Bretagne insulaire en même temps qu'il se fait en Gaule une langue néo-latine, la langue française. Celle-ci se fait aussi en Armorique, en Haute-Bretagne et moins dans la Basse-Bretagne, où elle est dite Gallot, de Gallec (français), Roman breton pour le distinguer du breton, etc.

Ces langues nouvelles ou renouvelées se refont en même temps que se régénèrent les nations qui les ont parlées et les parlent encore.

Les deux langues primitives, le latin et le gaulois, se sont dégradées, ont dégénéré avec les peuples latins et

gaulois. Elles se sont relevées, rajeunies, régénérées, mais en se transformant à mesure que les nouveaux peuples se sont formés ou reformés[1].

Cette préface, que nous terminons en face de la bibliothèque nationale, est la troisième étude ou vérification publique de l'histoire littéraire de l'Armorique bretonne annoncée dans nos deux premiers volumes et découlant de notre histoire politique et religieuse.

La première étude, avec discussion publique contradictoire, est de 1867, au Congrès celtique international de Saint-Brieuc ; c'est notre introduction actuelle. Elle est restée sans réponse à nous connue. La seconde est l'histoire littéraire contenue dans ce volume et dans son appendice jusqu'à la page XIX, terminée à Paris et soumise au monde savant en 1872-73. Cette révision est restée encore sans réponse publique à notre connaissance.

La vérité que nous avions entrevue depuis longtemps, nous avons travaillé à la démontrer et à la manifester au public dès 1861-62, en lisant devant l'Académie le premier Mémoire sur les Évêchés de l'Armorique au Ve siècle.

Si le moment avait été plus favorable, si son ordre du jour n'avait été aussi riche, aussi chargé, nous aurions eu l'honneur de lui présenter notre dernière découverte, qui n'est pas la moindre sur le Roman d'Acquin et son véritable caractère, sur le Cliris de l'anonyme de Ravenne et la Géographie historique et littéraire de l'extrême Cornouaille au Xe siècle, en l'an 1000, avant de la publier.

Mais il nous a été donné d'observer, dans cette occasion, un phénomène psychologique. Il paraît que nous

[1] Voir spécialement introduction p. 8-13, 22, 23, 47. Histoire p. 27, 28, 44, 45, 53, 56, 69, 72-78, 83, 85 et la fin de l'appendice.

avions été honoré d'une telle confiance, sans qu'on ait voulu nous le dire publiquement, que nos idées et propositions nouvelles avaient été acceptées, en sorte que nous nous efforcions sans nécessité de les démontrer chaque année de plus en plus à nous et au public par des recherches approfondies. Par suite, ces idées ne seraient plus nouvelles et n'auraient même plus besoin d'être mentionnées. Nous avions fait, dans l'esprit des hommes les plus compétents, plus de progrès que nous ne croyions, et leur suffrage nous serait acquis sans contestation, sauf contradiction personnelle que nous attendons en vain depuis 1867. C'est plus de succès que nous n'osions espérer jusqu'ici de notre travail persévérant, et d'autant plus méritoire.

Il nous est permis, sans doute, d'en prendre acte dans cette préface que nous appelons notre troisième révision ou vérification publique devant le monde savant de Paris. Aussi nous permettons-nous d'intituler ceci non plus Essai, mais Histoire quoique imparfaite, appuyée, à vrai dire, sur les deux premiers volumes et leurs appendices, comme sur celui de ce volume, augmenté d'un document important presqu'inédit qui complète et couronne notre histoire littéraire.

Ce n'est pas que nous nous fassions illusion sur l'imperfection de notre œuvre et de cette dernière partie, sous le rapport de la méthode et de la forme : les circonstances que nous avons dû suivre et subir au jour le jour nous ont imposé cette série de mémoires qui se confirment et se complètent après de nouvelles études plus sérieuses.

Mais nous pouvons nous rendre, de l'aveu des hommes les plus compétents, le témoignage que nous avons porté quelque jour dans l'histoire religieuse, politique et littéraire de l'Armorique bretonne.

INTRODUCTION

Le Congrès celtique international de Saint-Brieuc en 1867 était une trop bonne occasion d'éprouver nos doctrines sur l'histoire politique, religieuse et littéraire de l'Armorique-Bretonne au feu de la critique de nos adversaires pour ne pas faire cette épreuve d'une manière complète.

Déjà nous avions indiqué nos opinions sur notre histoire littéraire de 1861—62 à 1865—66.

Nous dûmes donc les réunir et les lier entr'elles pour en former un aperçu général embrassant notre histoire du Ve au XVIe siècle.

Nous eûmes le bonheur de trouver nos adversaires plus favorables que nous ne pouvions l'espérer. Nous n'osons pas dire que nous eûmes celui de les convertir à nos idées.

Mais nous pouvons croire que notre thèse était aussi juste que nouvelle puisque depuis ce temps personne à notre connaissance ne l'a contestée.

Nous avions cependant pris acte des résultats de la discussion et annoncé que notre histoire littéraire serait le développement de cet aperçu général dont l'épreuve de la discussion publique par et devant les hommes les plus compétents avait démontré la justesse et vérifié la solidité de ses fondements.

Il nous sera donc permis de faire de cet aperçu revu et amélioré, l'introduction à notre histoire littéraire.

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'ARMORIQUE-BRETAGNE

Au Congrès Celtique International

DE SAINT-BRIEUC, EN 1867

I.

Introduction. — Position des Questions. — Solutions proposées. — Coup-d'œil général.

L'Histoire littéraire de l'Armorique est la même que celle de la Gaule dont elle était une partie notable. Il y a seulement, dès lors comme aujourd'hui, une différence plus ou moins sensible entre le centre et l'extrémité du rayon de la

civilisation et de latinisation, à mesure qu'on se rapproche de la pointe de la presqu'île (1).

Mais, au fond, son histoire religieuse et politique étant la même, ce qui est aujourd'hui généralement admis, sa littérature a dû suivre son histoire. C'est ce qui est arrivé, en effet, et ce que cet aperçu est destiné à rappeler, à constater devant les deux Bretagnes. Convoquée à Saint-Brieuc avec sa sœur d'origine et de langue, la Bretagne insulaire se sentira portée, nous l'espérons, à s'expliquer franchement et fraternellement comme il convient de le faire en famille. C'est le but et l'esprit du congrès auquel nous sommes loyalement conviés. Il fera époque dans notre histoire politique et religieuse.

Unis au terme aussi bien qu'au début de ces entretiens patriotiques, quel qu'en soit le résultat pour nos opinions ou nos œuvres particulières, nous répéterons, avec le littérateur le plus aimable et le plus célèbre de notre pleïade poétique bretonne, ces belles paroles d'un illustre historien qui a appris lui aussi à connaître le mérite de la vérité :

« Nous ne cherchons que la vérité. Quand on sait com-
» bien elle est belle, commode même, — car elle seule
» explique tout, — on ne veut, on n'aime, on ne poursuit
» qu'elle ou du moins ce qu'on prend pour elle (2). »

Nous espérons que nos frères des Iles-Britanniques nous

(1) Le Mémoire lu et discuté au Congrès de Saint-Brieuc est ici revu, complété, mis en rapport avec l'état actuel des études celtiques. En 1865—66, et même dès 1861—62 j'avais indiqué et esquissé cette histoire littéraire, dans l'*Armorique Bretonne* et dans les *Évêchés de Bretagne*. La latinisation d'un peuple et de sa langue est la forme littéraire de sa *romination* comme l'organisation militaire, civile et religieuse en est la forme sociale.

(2) M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, (avertissement du T. 12), cité par M. de La Villemarqué, dans sa préface de la 6me et dernière édition du *Barzaz- Breiz* p. IX.

suivront sur ce terrain de loyauté, qu'ils nous exposeront l'histoire vraie et le véritable état de leur littérature bretonne. Quel que soit d'ailleurs le parti pris par eux dans ce congrès, nous croyons pouvoir dire que notre histoire et notre littérature se soutiennent sans l'appui de l'Ile, dont on a beaucoup exagéré l'importance. Et pourtant disons-le : avec le loyal concours de tous, notre littérature et notre histoire verraient s'ouvrir devant elles de nouveaux horizons.

Toutefois, en littérature et en histoire politique ou littéraire, c'est le vrai ancien qui devient nouveau, le plus souvent ; car enfin toute histoire, toute littérature était vraie lorsqu'elle se faisait, qu'elle fut écrite ou parlée, et la tâche des derniers venus consiste à découvrir ce vrai ancien trop souvent obscurci par les voiles dont les siècles l'ont recouvert. Heureux le critique qui, dans ce défrichement ingrat, se trouve devancé par de vaillants pionniers, et, les prenant pour guides, peut entrer dans les voies qu'ils ont ouvertes à leurs modestes successeurs.

Vous avez tous nommé les Bénédictins, ces glorieux auteurs de notre histoire littéraire. A eux le mérite d'avoir *commencé* à introduire la lumière dans les profondes ténèbres où elle était ensevelie : nous disons *commencé*, car l'œuvre n'est pas près de finir ; mais du moins le grand'-œuvre se continue, en revoyant et en complétant nos premières origines historiques et littéraires, selon les règles mêmes qu'ils ont établies et appliquées avec succès.

Partant pour un nouveau voyage dans le passé historique de notre Bretagne, je suis d'autant plus heureux d'appuyer mon inexpérience sur leurs grands noms, que, m'étant aventuré seul déjà dans cette vieille et impénétrable forêt de Brocéliande, et m'étant rencontré, dans ce mystérieux labyrinthe de fables et de contes, avec les Pères de notre

histoire, j'ai dû livrer contre eux, et bien à contre-cœur, les plus pénibles combats.

Pour être complet, ce coup-d'œil devrait embrasser la Gaule et l'Armorique dans leurs rapports littéraires entr'elles et avec la Bretagne; mais ce cadre serait trop vaste pour le moment et ferait perdre de vue le côté littéraire breton, qu'il s'agit d'éclairer.

Il suffit de dire ici qu'on reconnaît la haute importance de cette histoire plus générale à laquelle la nôtre se rattache et se subordonne. Laissant donc l'histoire littéraire de la France, je *continue* celle de la Bretagne esquissée dans la Préface du Dictionnaire de Dom Le Pelletier jusqu'au IXe siècle (1).

Cette doctrine a passé inaperçue, peut-être faute d'avoir été combattue et d'avoir subi l'epreuve de la discussion ; elle paraît mériter d'être mise au grand jour.

Il est bien remarquable aussi que la même école moderne Bretoniste qui a suivi les Bénédictins dans leur histoire religieuse et politique, ne les a pas suivis dans leur histoire littéraire ; et cependant on ne doit point en être étonné, parce que ces histoires ne concordent pas, et, qu'en adoptant l'une, on devait rejeter l'autre. Mais parce qu'on a eu la main peu heureuse, force sera, je pense, de reculer sur toute la ligne.

Cette école par une tactique adroite, passant sous silence les Bénédictins, évite de se poser en face, comme

(1) L'*histoire littéraire de la France* va plus loin, mais elle ne s'occupe pas assez directement de la Bretagne et de sa langue. On laisse les réserves motivées pour le troisième volume de l'Armorique-Bretagne qui développera cet Essai.

leur adversaire, et se garde d'affaiblir sa thèse en montrant le dissentiment profond qui sépare d'eux.

Pour moi, j'insiste sur ce qu'on n'a pas été assez juste envers Dom Le Pelletier et sa réforme en disant : « qu'il » introduisit le premier, avec l'autorité que lui donnait sa » qualité de Bénédictin, un peu d'ordre et de méthode dans » l'étude jusque-là confuse et sans critique de la langue » bretonne ; qu'il a ouvert l'ère nouvelle et préparé les » voies aux travaux supérieurs et parfaits de Le Gonidec » (1). »

On a mieux dit ailleurs — je ne sais plus où — et, au besoin, je m'approprie ce jugement, que Dom Le Pelletier « a opéré le premier, et d'une manière suffisante la « réforme à laquelle on a donné le nom de Le Gonidec, « qui n'a été qu'un continuateur et n'a pas prétendu être « autre chose. » Mais les disciples ont surfait le maître selon la coutume, en s'exaltant eux-mêmes.

C'est bien à tort également que le coup-d'œil historique de la Préface de Dom Le Pelletier a été laissé dans l'oubli. Cet exposé magistral contrariait la nouvelle école qui a mieux aimé tout attribuer à Dom Taillandier, lequel n'a fait que terminer la Préface après la mort de l'auteur si compétent. Outre les réserves générales que j'ai faites à l'égard de l'histoire littéraire commencée par les Bénédictins, je reproche encore à Dom Taillandier ces mots qui ont trop excité le premier de nos poètes néo-bretons à combler une lacune moins grande qu'on ne l'a crue : « Nous ne voyons « pas que nos Armoricains aient cultivé la poésie ; et la « langue, telle qu'ils la parlent, ne paraît pas pouvoir se « plier à la mesure, à la douceur et à l'harmonie des vers « (2). »

(1) Préface du dict. franco-breton de Le Gonidec, p. 46 (1847).

(2) Préface du dict. de dom Le Pelletier, p. 9.

Sur quoi on s'écrie :

« Cet ouvrage, dont certains membres hauts Bretons des « des Etats de Bretagne, trompés par le titre, se méprirent « sur les intentions purement nationales et philologiques, « cet ouvrage qui éclipsait tous ceux du même genre pu- « bliés avant lui, produisit d'heureux effets malgré le dis- « cours préliminaire de Taillandier (sic) ses vues étroites, « fausses et peu patriotiques (1). Quoi donc ! « les vues « étroites, fausses et peu patriotiques de dom Taillandier, » en piquant au vif un écrivain de remarquable talent auraient-elles provoqué la publication de ces poésies qui sont la gloire et le principal ornement du Barzaz-Breiz ?

Poussé par un sentiment patriotique louable en lui-même, on aurait donc ainsi relevé un défi. C'est l'explication la plus heureuse que je puisse trouver de *Phénomènes* littéraires bretons que, pour la défense des Bénédictins, j'ai dû noter dès le VI[e] siècle.

Avec ces savants fondateurs de notre histoire littéraire, je vois à cette époque un parler gallo-latin commun à la Gaule et à la Bretagne, le seul possible alors; parler le même au fond, avec la diversité de dialectes par provinces, se modifiant lentement en langue romane, laquelle se francise peu à peu et plus ou moins vite, selon les provinces et les dialectes jusqu'aux IX[e] et X[e] siècles (2).

(1) Préface du dict. franco-breton de Le Gonidec, p. 46 et Introduction du *Barzaz-Breiz*, p. 1, 2. Dès la première édition, l'auteur se revèle de suite avec son esprit et le caractère de toute son œuvre de 1839 à 1867.

(2) Voyez *histoire littéraire* des Bénédictins, t. 4, 6, 7, 8 spécialement, 6 et 7 *passim*. — Nous y reviendrons en détail dans un chapitre à part de l'ouvrage; ici nous ne pouvons que résumer pour poser la thèse, avant d'approfondir le sujet à la suite de ces illustres guides et de préciser nos réserves.

Telle est, selon nous, la clef de nos origines littéraires en France et en Bretagne. Elle manque aux littérateurs et aux écrivains des deux partis. Aussi les voit-on se jeter à droite et à gauche, discutant sans pouvoir s'entendre, faute d'un point de départ ou de comparaison auquel ils puissent rapporter les recherches et les résultats.

Si l'on n'admet au début un langage semblable au fond, impossible de sortir d'une incertitude qui frappe d'obscurité et presque de stérilité les meilleurs travaux, car le public, n'y voyant pas assez clair, ne peut y attacher un assez haut prix.

Avant le XIIe siècle, il n'y a pas de culture littéraire bretonne proprement dite, il n'y a que la littérature romane variant plus ou moins, suivant les dialectes des diverses provinces : Ile-de-France, Picardie, Orléanais, Champagne, Poitou, Anjou, Maine, Normandie, Bretagne, qu'on peut réunir dans une région ou zône littéraire armoricaine, en exceptant l'Ile-de-France et la Picardie.

Ce groupe de provinces a une vie littéraire commune jusqu'à un certain point; une littérature, composée de chants populaires que j'appellerai plutôt Armoricains que Bretons, pour faire sentir qu'ils ne sont pas en breton pur, quoique chantés par des Bretons (d'où leur nom), mais en gallo-latin commun, devenu peu à peu le roman et ensuite le Français avec les variations diverses des dialectes provinciaux. Ce qui explique que les Bretons se faisaient comprendre dans tous les pays, spécialement dans ceux de la langue d'Oil dont ils furent les premiers poètes, sous le nom de bardes, trouvères, jongleurs, ménestrels; et voilà le mot de cette énigme : le breton *connu* ou *compris* de de France, Marie de Wace, de Chrestien de Troyes....

Les premiers chants populaires en langue armorico-bretonne ou romane primitive furent donc ainsi ceux de

Li-Breton sur Arthur, Morvan, Nominoé et autres héros diversement fameux dans les deux Bretagnes et dans toute l'Armorique et sur des sujets divers. Puis, vers le temps de Charlemagne, on entendit comme les premiers préludes des chants de gestes ou héroïques. Après la vogue des chants carlovingiens, les chants bretons furent le germe des Romans de la Table ronde. Si ceux-ci sont postérieurs aux premiers chants de gestes, les premiers chants bretons sont certainement antérieurs aux cantilènes franques, comme Arthur, et les héros du cycle Armorico-breton sont antérieurs à ceux du cycle de Charlemagne et à ce souverain. Le mouvement breton et armoricain, né le premier, après avoir éveillé le génie de la Gaule, fut effacé par lui, de même qu'Arthur, Morvan, Nominoé furent éclipsés par la gloire de Charlemagne. Ensuite les *lais Bretons* reprirent leur première popularité. Plus libres, plus modestes et plus doux aussi, plus sympathiques aux Gaulois, ils furent en ce sens plus nationaux (car les Francs étaient des étrangers vainqueurs); et quand la douce poésie romane française y eut ajouté son poli, ils effacèrent à leur tour, dans toute l'Europe et le monde, les grandes gestes qui avaient fait leur temps. — Sous cette influence armorico-bretonne, le français, continuant son évolution avec l'impulsion nouvelle donnée par Li-Breton, et en ce sens, s'est constitué plus vite en langue classique.

Ainsi s'établirait la chaîne ininterrompue de notre histoire littéraire.

Il va sans dire que cette littérature romane ne florissait pas également dans la Haute et la Basse-Armorique; mais elle y était générale, allant en diminuant dans le peuple vers l'extrémité de la péninsule, où la langue a gardé la qualification de Bretonne, parce qu'elle y était moins romanisée : tandis que la Haute-Bretagne et les Marches servant

d'interprêtes faisaient la transition. Elle l'était pourtant beaucoup, témoins les premiers monuments qui en restent, la vie de Sainte Nonn, les Mystères de la Passion, etc.

Mais dans la Haute-Bretagne se manifeste, dès le X[e] et XI[e] siècles la culture romane française avec un éclat qu'on n'a pas assez remarqué dans les œuvres de Marbode, évêque de Rennes et dans le roman d'Aquin par un anonyme qui devait appartenir à la Basse-Bretagne, tant il en connaît la topographie (1).

Par la même raison et d'autres encore, pourquoi le Tristan n'aurait-il pas la même origine ?.... Ces considérations ne rendent-elles pas au moins plausible cette attribution que M. P. Paris semble autoriser en faisant une exception pour le Tristan en vers publié par M. Michel (2).

Le roman d'Aquin a une grande portée en ce qu'il serait à la fois un roman de geste et un roman de la Table ronde. Tenant des deux genres, il fait la transition de l'un à l'autre. Chose inattendue encore que cette transition, et surprise qui se renouvellera plusieurs fois dans l'étude de notre histoire littéraire faite sans préventions, comme dans celle de notre histoire politique et religieuse. Ainsi Hugues Le Roux, évêque de Dol, tôt après Baldric — que M. Ro-

(1) La publication du roman d'Aquin, dont le très-regrettable M. Bizeul avait préparé une édition première, serait très-utile à notre pays. La traduction en vers français, dans le goût de Marbode, de ses épigrammes latines, par M. Ropartz, sera aussi un service rendu à notre histoire littéraire; le service serait bien plus grand encore si le traducteur, homme de goût, avait eu le courage d'imiter le style et la langue française (romane) du spirituel prélat gaulois. (Voyez Mém. de la Soc. archéol. des Cotes-du-Nord, t. 4. 1867 — et compte-rendu du Congrès Celtique).

Voyez aussi un curieux travail qui nous arrive bien à propos de M. L. Delisle, sur Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol, grand admirateur et émule de notre Marbode. (Dans *Romania*, n° 1, p. 23).

(2) Mémoire sur l'ancienne chronique de Nennius et sur l'histoire des Bretons, 1865, p. 38-39.

partz va traduire aussi, — fait à son sacre, sa profession de foi en *romann et en latin* (Hist. litt., t. 7.) Av. p. 44...

Nous avons le droit de regretter que nos compatriotes mal inspirés aient été chercher, en dehors de la France et de la vérité, une célébrité factice et éphémère. Que n'ont-ils mieux employé leur talent ! En faisant connaître notre pays et sa littérature, se seraient-ils moins honorés ? Ils ont pris le change et n'ont pas fait un heureux choix, en se tournant vers l'île de Bretagne de préférence à leur patrie. De ce côté pourtant est notre véritable gloire littéraire et la plus durable.

Dans cette voie, ils auraient rencontré les Celtes de sentiments et non de langue ; les Gaulois, nos frères non moins que ceux de l'île, avec lesquels nous avons encore plus de ressemblances que de différences ; dont la langue populaire conserve tant de mots celtiques-gaulois, surtout dans les noms de lieux, ou noms dits du cadastre, que j'ai appelé depuis long-tems le Cartulaire du peuple (1).

Un savant historien de la France M. Henri Martin qui honore de sa présense le Congrès Celto-Breton, pressent que ce Congrès s'étendra plus tard (cela devrait être déjà fait) à tous les Gaulois et Celtes de France et de l'étranger. Cette vue est aussi juste qu'élevée, mais peut-être ne prend-il pas la meilleure voie pour hâter ce résultat si désirable, en ne demandant guère qu'à l'île de Bretagne la lumière qui le guide dans ses recherches. Nous osons lui faire observer que c'est plutôt dans la Gaule et dans l'Armorique bien connue qu'il trouvera ce trait d'union tout fait entre les Celtes ou Gaulois. Me sera-t-il permis de répéter ici avec le savant

[1] « Le cadastre ainsi envisagé, peut être appelé le premier cartulaire, « le cartulaire du sol, du peuple, le plus simple, le plus fidèle, le plus « facile à interprêter » [Introduction historique à l'Ethnologie de la Bretagne Paris 1862, et Bulletin de la Société d'Anthropologie, t. 2 1861]

Pictet qu'une « connaissance approfondie des idiomes celtiques encore vivants peut seule donner à ces études une base vraiment solide (1). » Cela est délicat à dire, mais doit être dit cependant, et on pourrait au besoin l'appuyer d'exemples tirés des ouvrages de M. Pictet lui-même et des écrivains les plus recommandables qui, depuis et même dans ces derniers temps, nous ont fait l'honneur de s'occuper de notre langue. On nous reprend beaucoup, dans notre intérêt sans doute et nous sommes reconnaissants de l'intention ; nous pourrions reprendre aussi ; mais à quoi bon ici ? Rappellons seulement que de notre langue, il est plus vrai de dire que de toute autre que pour la bien connaître, il faut la parler.

(1) Le Mystère des Bardes, avant-propos, p. 8. — Cité dans l'*Armorique Bretonne*, préf., p. 5.

§ II.

D'une période brillante du Breton pur du Ve au XIIe siècle

Cette découverte publiée en 1839 par M. de La Villemarqué doit pouvoir se justifier de deux manières : par l'histoire d'abord, puis par les œuvres de cette période.

Examinons son fondement historique.

Nous remarquons que l'auteur se trouve, pour les Ve et VIe siècles en parfait accord avec ses devanciers les plus autorisés, les Bénédictins, les Dominicains, précédés de nos plus anciens dictionnaires ; et aussi avec l'abbé de La Rue, son savant prédécesseur à l'Académie, dont il a, sans le dire, abandonné la voie en même temps que celle des Bénédictins.

« Nous reconnaissons pleinement, d'accord avec notre savant compatriote, que l'on doit appeler l'histoire à l'aide des considérations philologiques ; aussi bien est-il difficile de juger d'une langue sans connaître les destinées du peuple qui la parle. Notre point de départ naturel dans cette double étude est le Ve siècle, époque de la division mentionnée plus haut des peuples gaëls et bretons ; notre point d'arrêt, le XIIe siècle. *Entre ces deux dates s'étend la période la plus brillante de la langue bretonne.* Quatre cents ans de la domination d'un peuple qui n'imposait pas seulement son joug, mais encore sa langue aux nations vaincues, n'avaient pu détruire celle des habitants de l'Ile

de Bretagne (1). Lorsque les Romains eurent disparu et que, fuyant devant des conquérants nouveaux arrivés du Nord, les Bretons vinrent au Ve siècle sur le continent demander asile aux peuples de l'Armorique, ils y trouvèrent un idiome peu différent du leur, en usage sur d'autres points de la Gaule au IIIe siècle, — dans lequel à la même époque, on promulguait des *fidei-commis ;* — que les Gaulois illettrés parlaient au IVe siècle et que deux missionnaires de la Gaule, St Germain d'Auxerre et St Loup de Troyes, venaient d'employer pour les catéchiser, les prêcher à la ville et aux champs ; « pour combattre leurs hérésies et même haranguer et commander leurs armées » (Préface du dict. déjà cité par M. de La Villemarqué).

Voilà bien la doctrine reçue avant l'auteur : le breton de l'Ile comme celui de l'Armorique est l'ancien gaulois plus ou moins latinisé, commun encore à la Gaule et aux deux Bretagnes aux Ve et VIe siècles. Le point de départ est donc exactement le même : si l'on diffère ensuite, on devra justifier ce changement.

Écoutons maintenant les Bénédictins : « Mais il ne faut « pas croire que les Armoricains aient reçu la langue qu'ils « parlent encore aujourd'hui, des Bretons insulaires ; ils « avaient comme ceux-ci, conservé leur langage. . . .

. . . .

« Ainsi, lorsque les Bretons se réfugièrent parmi eux, ils « trouvèrent un peuple ami qui parlait la même langue. « St Magloire, évêque de Dol, qui était venu de la Bretagne « insulaire avec ceux qui fuyaient la persécution des « Saxons, prêcha aux Armoricains : Or ces peuples, selon « l'auteur de la vie du saint, parlaient la même langue que « lui. *Et ad prædicandum populo ejusdem linguæ in*

(1) Détruire non, mais altérer, *latiniser*, moins que dans la Gaule et l'Armorique plus romanisées.

« *occidente consistenti*, *mare transfretavit properans*
« *finibus territorii Dolensis*. Comment le saint aurait-il
« pu se faire entendre des Armoricains, s'il n'avait pas
« parlé la même langue que celle qui était en usage dans
« l'Armorique. D'ailleurs l'auteur de sa vie assure nette-
« ment que ces deux peuples étaient *ejusdem linguæ* (1).
« Ceux qui prétendent que la langue celtique avait été abo-
« lie dans l'Armorique et qu'elle n'y fut rapportée que par
« les Bretons ne font pas attention que, si ceux-ci avaient
« pu conserver leur langue, malgré la domination des Ro-
« mains, les Armoricains ont pu également conserver la
« leur. » (Préface de D. Le Pelletier).

C'est la même doctrine au fond. Le premier auteur, M. de La Villemarqué remonte même plus haut avec l'histoire littéraire de la France. Dom Le Pelletier, au contraire, qui n'a en vue que la Bretagne, s'arrête à l'émigration bretonne du VIe siècle. Tous deux posent donc les mêmes fondements pour l'histoire de notre langue, mais ils se séparent immédiatement; Dom Le Pelletier, lui, est conséquent en raisonnant au IXe siècle comme au VIe.

« Au IXe siècle, la langue tudesque était langue vulgaire
« avec celle qui s'était formée du mélange du celtique et du
« latin. Un canon du concile de Tours en 813, ordonne de
« traduire en langue rustique romaine, ou en langue tudes-
« que, *quelques homélies des Pères, afin que tout le*
« *monde fût à portée de les entendre, lorsqu'on les ré-*
« *citerait à l'église*. Si le latin était encore langue vulgaire
« pour quelques-uns, il paraît par ce canon qu'il avait
« cessé de l'être pour d'autres, puisqu'on était obligé de
« lui substituer la langue rustique romaine ou la tudesque. »

Comme D. Le Pelletier, M. de La Rue appuie son raison-

(1) Le concile insulaire de Landaff au VIe siècle parle de même.

nement sur cette autorité que rien ne balance (1). La nouvelle doctrine, au contraire, passe cette grave autorité sous silenec ; et, revenant immédiatement sur ses pas, en contradiction évidente à quelques lignes de distance avec ce qu'elle avance des Ve et VIe siècles et de leur gallo-latin, dès-lors langue vulgaire ou mélange de deux langues altérées, elle englobe ces mêmes siècles dans sa brillante période de Breton pur, durant laquelle cependant auraient prêché St Loup et St Germain du Ve siècle, St Magloire, St Samson et tous les prédicateurs émigrés des Ve et VIe.

Nous appelons l'attention du lecteur sur cette confusion qui devait être signalée, car c'est l'origine de la déviation bretonne-*ultra* et de l'illusion d'une période brillante du Breton pur, sur lesquelles nous devrons insister plus tard.

Revenons à l'histoire.

A partir des Ve et VIe siècles, l'auteur, en congédiant ses premiers guides, aurait dû, selon les règles ordinaires de la critique, motiver cette séparation. Cette inconséquence et cet oubli seront-ils favorables à la thèse nouvelle par devant le monde savant ? Quoiqu'il en soit, examinons de près le texte du Concile de Tours, voyons quelle peut être son autorité en histoire générale et littéraire.

Ce n'est pas en exagérer l'importance que de l'appeler un capitulaire ecclésiastique de Charlemagne, comme on va le voir par les détails où nous entrerons, en citant et en analysant l'Histoire universelle de l'Église catholique par l'abbé Rohrbacher (t. II. p. 367—79). « Charlemagne avait encore plus de zèle pour rétablir le bon ordre dans les églises que pour les enrichir de ses libéralités. Sans cesse, il portait sur lui des tablettes, où il inscrivait les pensées qui lui venaient à cet égard. » Nous avons deux mémoires

(1) Voyez son *Histoire des Bardes*, des *Jongleurs*, des *Trouvères*, trois vol. in-8°, 1834, Caen, chez Marcel.

de lui à ce sujet, datés de 811, où ce prince avait marqué diverses questions pour les proposer à l'assemblée des évêques et des seigneurs laïques.

On lit dans le premier :

« Il faut examiner la vie et les mœurs des évêques, nos pasteurs, parce qu'ils doivent non-seulement l'instruction à leurs peuples, mais encore l'exemple. »

Et dans le second :

« Quelle utilité apporte à l'église un Pasteur ou un Supérieur qui se met plus en peine d'avoir sous sa conduite un grand nombre d'inférieurs, que d'en avoir de bons ; qui a plus de soin que son clerc ou son moine chante bien ou lise bien, qu'il n'en a qu'il vive bien ? »

« L'Empereur, en terminant, adresse la parole aux évêques et leur commande de répondre aux questions qu'il vient de proposer.

« De plus, pour obliger les évêques à étudier à fond les cérémonies et les obligations du baptême, et d'en instruire leurs peuples, il écrivit une lettre-circulaire aux archevêques de ses Etats. On a encore sa lettre à Odilbert de Milan et la réponse de celui-ci.

« Enfin, pour obtenir plus canoniquement la réforme générale des mœurs dont il avait donné le projet à examiner aux évêques et aux comtes, en 811, Charlemagne fit assembler, l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent en même temps à Arles, à Rheims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. . . . .

« Le concile de la province de Tours, quoique de la Gaule lyonnaise, s'assembla séparément à Tours et fit 51 canons dont plusieurs concernent les devoirs des évêques.

« Les évêques adressèrent tous les canons des cinq conciles à Charlemagne, en le priant d'en ordonner l'exécution.

« Pour le faire avec plus de solennité, il convoqua une

assemblée générale à Aix-la-Chapelle, au mois de septembre de la même année, et il publia un capitulaire de 28 articles, dont les 26 premiers résument ceux des canons des conciles qui avaient le plus besoin de la puissance temporelle. Des canons du concile de Tours, nous citons les deux qui ont une importance décisive pour notre histoire de Bretagne, qui en reçoit une vive lumière.

« Que les évêques aient soin d'instruire leurs prêtres sur le sacrement du baptême et sur ce qu'il faut y renoncer ou croire ; que celui que l'on baptise renonce au démon, à toutes ses œuvres et à ses pompes, c'est-à-dire à l'homicide, à la fornication, à l'adultère, à l'ivrognerie et à beaucoup d'autres choses semblables qui sont inspirées par le démon. Les pompes sont l'orgueil, la vanité, la vaine gloire, le luxe et beaucoup d'autres choses semblables. Nous voulons, à l'unanimité, *visum est unanimitati nostræ*, que chaque évêque ait un recueil d'homélies sur les articles essentiels de la foi catholique, *mises à la portée de tous les fidèles*, sur la récompense éternelle des bons, sur la condamnation éternelle des méchants, sur la résurrection future, sur le jugement dernier, sur les œuvres par lesquelles on peut mériter la félicité de l'autre vie ou s'en rendre indigne. Qu'il s'étudie à traduire ces homélies *en langue rustique romaine ou en tudesque, afin que tout le monde puisse plus facilement entendre ce qui est enseigné.*

Ainsi, deux langues vulgaires dans la Gaule au IXe siècle, outre la langue officielle ou latine : l'une, mélange celtique et latin ; l'autre, mélange tudesque et latin. La première des deux est celle des Ve et VIe siècles, commune à Saint-Germain d'Auxerre, à Saint-Loup de Troyes et aux Bretons insulaires du Ve siècle ; commune aussi à Saint-Magloire, à Saint-Samson de l'Ile de Bretagne et aux Armoricains du VIe siècle.

Les éléments d'une troisième langue manquent.

Or, le breton pur, tel qu'on nous le présente dans le *Barzaz-Breiz*, dans les *Bardes du VIe siècle*, comme ayant régné du Ve au XIIe siècle, serait bien une troisième langue parlée dans la plus grande moitié de la province de Tours et n'aurait certes pas échappé à la vigilance pastorale des évêques, stimulée par le grand empereur, après deux années d'enquêtes et de préparation, pour les questions soumises aux conciles provinciaux ainsi qu'au concile général dont ils furent suivis.

Les Bretons et leur langue n'étaient pas inconnus à la cour de Charlemagne ; n'avaient-ils pas paru devant lui en assemblée plénière pour y protester de leur soumission et fidélité ? N'avaient-ils pas assez occupé ses généraux, ses gouverneurs, ses comtes ?

Si leur langue avait sensiblement différé, les évêques n'auraient pas manqué d'en tenir compte dans leurs délibérations préparées avec tant de soins et de maturité.

Le canon relatif aux langues vulgaires comprend si bien toute la Gaule que le concile de Mayence se l'appropria comme preuve de la sollicitude plus éclairée, dès cette époque, des évêques de la Gaule lyonnaise ou armorico-bretonne pour tout le peuple, les petits comme les grands. Notons de suite qu'aucun concile de notre province ecclésiastique n'a pris, avant le XIVe siècle, la moindre disposition contraire en quoi que ce soit : ni le concile de Vannes de 465 qui reprend les Bretons émigrés, au sujet du Rituel seulement ; ni le concile d'Orléans de 511, dirigé par Melaine, évêque de Rennes, né et élevé près de Vannes ; ni le concile de Nantes, du VIIe siècle; ni les assemblées tenues par Nominoé, au IXe siècle ; ni les conciles tenus depuis, même contre lui.

Ce qu'on dit de Nominoé, sans qu'il l'ait dit lui-même,

que les évêques, ses créatures, étaient pris dans le pays et parlaient sa langue, ne peut s'entendre que d'une différence de dialecte et non d'un langage différent ; et ce sera évident pour tous ceux qui étudieront les conciles de 463 à 813 et la suite de notre véritable tradition.

Nominoé le dit si peu ou si légèrement lui-même que, pour le schisme de Dol, pour la séparation de la Bretagne et son érection en nouvelle province ecclésiastique, il n'est pas question de différence de langue. Et pourtant, si jamais raison eut pu justifier près du Saint-Siége ces tentatives, dès le début, les légitimer surtout après le fait accompli, certes c'était cette différence notable dans la langue, nuisible à l'instruction du peuple. Il n'est pas possible que, pendant ces discussions, ces négociations de quatre siècles durant, on n'ait pas trouvé moyen de la faire valoir.

Mais voici une autre preuve historique pour compléter les considérations qui découlent du concile de 813.

Si cette différence avait été admise à l'époque dont il s'agit, une autre occasion solennelle de la relever se présenta lors de l'ambassade du moine Franck Witcar, voisin de la Bretagne, au comte Morvan, par Louis-le-Débonnaire.

On sait le portrait peu flatteur que trace des Bretons le moine ambassadeur. Comment aurait-il omis de citer en première ligne, avec une épithète peu obligeante, cette différence de langage entre les rebelles de Bretagne et les civilisés, les lettrés de France. Pourquoi aurait-il été plus aimable pour la rustique romaine des Bretons ou le gallo-latin qu'un haut-breton, chef des moines indisciplinés de St Gildas de Rhuys, au pays de Vannes, le célèbre Abailard. Ce beau diseur en latin et en roman connaissait mieux qu'il ne le dit leur dialecte breton, puisqu'il est resté plusieurs années à Saint-Gildas de Rhuys ; mais le spleen, bien na-

turel dans son malheur a déteint sur le langage de ces frères qui lui étaient odieux (1).

Avant lui, deux siècles ont mûri le gallo-latin en roman, puis en français d'un côté ; de l'autre, l'ont refoulé ou laissé dans le gaulois Breton pour une partie de la Basse-Bretagne, d'où le nom de *Breton.*

C'est de ce point de départ assez moderne, amené par le mouvement inégal des lettres que le Breton a pris nom et forme littéraire à part. Encore n'est-il officiellement, ecclésiastiquement, reconnu qu'au XIVe siècle, dans les synodes diocésains de la Basse-Armorique qui permettent ou ordonnent de baptiser en bas-breton, seule langue alors entendue au fond de nos campagnes les plus reculées. C'est là que le vieux gaulois, armoricain et insulaire breton moins latinisé, vivait sans bruit, oublié du monde jusqu'à ce que, par le progrès des mœurs ecclésiastiques et civiles, le zèle du clergé vint s'occuper d'instruire le pauvre peuple, en protégeant son innocence déjà gardée par sa langue.

C'est alors que nous commençons à avoir des manus-

(1) Le savant M. Bizeul avait élevé des doutes motivés sur la famille et le pays natal d'Abailard. Son ami, M. de La Villethassetz, cherche à prouver que les Abailard, dont il retrouve autour de lui, dans les Côtes-du-Nord, les noms variant peu et se liant entre eux par des actes, seraient de ce pays, c'est-à-dire de la Domnonée, dès le XIe siècle. Or, avec ce qu'on sait de ce célèbre Breton, ce fait rattaché à quelques autres serait favorable à la thèse que nous présentons au Congrès celtique.

M. Lecourt de La Villethassetz avait bien voulu nous promettre une note (*) sur ce point curieux de notre histoire. Nous le prions de la donner, au moins au compte-rendu, aussi longue et détaillée que possible. Ce serait chose précieuse pour notre histoire et pour notre littérature que la conquête, par la Basse-Bretagne, de ce haut-Breton.

(*) L'impression des mémoires touchait à sa fin, quand M. de La Villethassetz a fait parvenir à la Direction une note fort brève, qui n'a pu trouver place au volume ; nous le regrettons, mais on avait taché d'y suppléer au compte-rendu de la séance. —Voir page 53.

(Note de la Direction).

crits, des mystères, des dictionnaires, une véritable renaissance enfin, mais la première culture littéraire, celle qui dure encore et n'a pas dit son dernier mot sur nos origines indo-européennes, ni sur notre histoire littéraire bretonne et française.

Et encore, combien il est dès lors latin et roman ce gaulois qui semble ressusciter au XIVe siècle ! que d'années et de travaux il faudra pour le débarrasser de son alliage étranger (1) !

Mais cette double évolution divergente du gallo-latin entre les deux moitiés de la Bretagne, s'est faite ici, comme dans le reste de la Gaule, et en particulier, comme dans les provinces voisines, par le progrès de la culture littéraire, et non par les irruptions des Normands pillards qui emportèrent tout ce qu'ils purent emporter et n'apportèrent rien.

Ces pirates du Nord, encore moins lettrés que nous, ne purent nous donner le français et mieux le Roman avant de le posséder eux-mêmes; ils l'ont plutôt pris de nous.... Comment des esprits distingués se seraient-ils arrêtés à cette idée, s'ils n'avaient été prévenus ? La conservation de la langue gauloise est, en partie, la conséquence de l'indépendance bretonne, des désordres, des guerres civiles et étrangères si fréquentes ; ne peut-on pas penser aujourd'hui que ç'est une compensation au moins ?

Voyons maintenant les œuvres mêmes de la période bretonne dite brillante.

Après que l'histoire nous a autorisés à penser que cette période n'était pas possible, il faut encore s'arrêter devant les preuves qu'on apporterait de sa réalité.

C'est le malheur de cette théorie nouvelle d'élever, entre

(1) Comme toutes les œuvres Galloises plus ou moins authentiques.

la France et la Bretagne, comme une muraille de Chine qui aurait résisté efficacement pendant plusieurs siècles.

L'histoire et la littérature des deux côtés s'en trouvent faussées, parce qu'on ne peut saisir leurs relations ni leur influence réciproque. Ce serait rendre service aux deux pays de rétablir entre eux des communications libres. Il appartient au premier Congrès celtique, réuni en Basse-Bretagne, d'amener ce grand progrès. Personne ne peut récuser son autorité et sa compétence spéciale. Devant lui, chacun apporterait son témoignage et le résultat de ses recherches, pour que le public puisse être éclairé enfin, et juger avec connaissance de cause.

§ III.

Les Œuvres du Ve au XIIe siècle produites à l'appui de la théorie d'une période brillante — leur authenticité — leur attribution.

L'attribution de ces œuvres, aux Ve, VIe, VIIe, VIIIe, IXe, X^e, XIe et XIIe siècles est-elle bien prouvée ? Leur origine première est-elle assez démontrée ? Jusqu'à quel point ces œuvres sont-elles authentiques et pures ? Jusqu'à quel point ont-elles été remaniées de nos jours par les auteurs successifs et leurs éditeurs ?

Questions délicates qu'on peut indiquer seulement jusqu'à plus ample information, en constatant du moins que *toutes* sont posées par les hommes les plus compétents, les plus autorisés du monde savant et en même temps les plus désintéressés, par les rédacteurs d'une Revue critique estimée (1).

Ces questions pourraient être résolues, ou du moins avancées dans ce Congrès, de la manière la plus convenable et la plus digne, si chacun y apportait le même bon vouloir pour l'enquête à faire, sans idée préconçue, mais dans un double intérêt, celui de la vérité et de la Bretagne.

(1) *Revue critique d'histoire et de littérature*, dirigée par MM. P. Meyer, Morel, Gaston Pâris, Zottemberg ; — Franck, libraire, rue Richelieu 67, années 1866—67—68.

Dans cette tâche commune, en dépit de ce qui se dit de part et d'autre, chacun doit avoir ici pour ses études spéciales, le courage de son opinion.

Pour ma part, n'étant Barde à aucun degré et n'ayant pas fait de recherches particulières dans cette direction, je reste sur le terrain de la critique historique et littéraire, par des considérations générales mais assez décisives.

Après avoir admiré les pièces si remarquables de la première partie du *Barzaz-Breiz*, les Chants mythologiques, héroïques, plus beaux les uns que les autres, tous les connaisseurs se disent : ce ne sont point là des chants primitifs, simples, populaires, dans le sens ordinaire des mots.

Il y a là des poèmes véritables : *Lez-Breiz*, le Tribut de Nominoé... mais ce sont de vraies Gestes Bretonnes, comparables à la chanson de Roland !

De même les Chants mythologiques, les Séries, la Prophétie de Gwenclan, la Ville d'Is.... c'est beau, trop beau pour les Ve, VIe, VIIe, VIIIe, IXe, X^e^, XIe et XIIe siècles de l'histoire bien connue de la Bretagne.

Et le Merlin ? et la Danse du Glaive ? et la Peste d'Elliant ?.... De tous ces chants on a dû trouver les Préludes, les Ébauches, les Cantilènes ; puis, par-ci par-là, quelques fragments ou strophes qu'on a ajustés plus ou moins heureusement, selon ses idées antérieures, sincères, mais préconçues ; ou encore selon l'idée-mère plus ou moins devinée

Il en aura été de même pour les Ballades, les Chants d'amour et de fête, les Légendes et Chants religieux ; avec quel bonheur ou quelle justesse ont-ils été arrangés ?

Le public lettré, après s'être demandé cela tout bas pendant les premières années, réclame tout haut une réponse de la Bretagne à ce sujet.

Pouvons-nous, devons-nous la laisser faire par d'autres

ou la souffler secrètement à des étrangers, leur en laissant, avec tout l'honneur, la responsabilité, au partage de laquelle nous serons seulement appelés ?

La question posée sous diverses formes et de toutes parts aux Bretons est : avez-vous des Fauriel, des Wolf, des Walter-Scott ou des poètes ?......

Le moment est unique pour le Congrès celtique. Après l'admirable collection du *Barzaz-Breiz* qui sera toujours la première comme initiatrice, la plus précieuse source historique, la collection de M. de Penguern, sera bientôt publiée (1).

M. Luzel annonce que la sienne est sous presse (2). MM. Proux, Le Jean, Milin.... les autres Bardes ou observateurs ici réunis apporteront sans doute leur tribut : le plus modeste est quelquefois le meilleur. Mettons-nous donc tous à l'œuvre.

(1) Il en sera parlé plus loin.

2 Il a paru depuis un volume des *Gwerziou*, qui a été couronné par l'Institut. — Paris, Frank, rue Richelieu, 67; Quimper, Salaun, libr.

§ IV.

Côté philologique de la Renaissance bretonne. — La vraie Période brillante du XVIe au XIXe siècle.

La première période brillante dans l'histoire de la langue bretonne celtique ou gauloise depuis l'ère chrétienne, c'est notre période philologique depuis Dom Le Pelletier.

Combien on respire librement dans cette brillante période où tous sont d'accord sans discussion préalable, mais encore si loin d'être achevée !

Nos contemporains ont été devancés dans cette œuvre patriotique et savante par tous les auteurs de dictionnaires qui y ont travaillé. Celui qui en a eu la plus claire intuition, qui l'a le mieux formulée et traitée avec le plus de critique, c'est encore le Bénédictin D. Le Pelletier, écrivant à Landévennec, précurseur de Le Gonidec, vrai fondateur de son école. Le P. Grégoire de Rostrenen est un précurseur de Dom Le Pelletier trop effacé aussi par Le Gonidec, peu juste envers lui.

« C'est pour conserver à la postérité ce monument pré- « cieux de la langue et de la nation celtique que ce dic- « tionnaire a été entrepris, » dit cet initiateur dans sa Préface.

Les tentatives philologiques, faites par les Bretons, n'ont guère eu, jusqu'ici, le bonheur de satisfaire le monde savant ; mais il est vrai, d'un côté, que les essais de plusieurs

Celtistes étrangers n'ont pas eu de succès auprès de nous.

Sera-t-il permis de faire remarquer à nos concitoyens et à nos frères des Iles, que nous ferions bien, tout en formant par nos conseils des élèves celtistes étrangers, de nous mettre nous-mêmes au courant de la philologie. Elle nous est plus accessible, grâce à l'avantage que rien ne remplacera, de parler une des langues néo-celtiques, langue plus intimement semblable qu'on ne croit au celtique ancien, la meilleure préparation par conséquent pour l'étude. Donc, afin de continuer et de fortifier cette heureuse renaissance, associons nos efforts ; organisons des sociétés qui publient des Revues, des textes inédits ou rares, que nous échangerons librement d'une Bretagne à l'autre, et même avec la Gaule entière, plus rapprochée de l'Armorique bretonne, qu'il ne semble au premier regard (1).

Celle-ci pourrait bien devenir encore une initiatrice, comme au IX[e], au XII[e] et au XIII[e] siècles et nous resterons ainsi dans notre véritable histoire littéraire, intimement liée à celle de la France.

Que les plus modestes, les derniers venus d'entre nous cherchent, observent, interrogent. C'est ainsi que se font les plus précieuses découvertes, que se déchiffrent à l'improviste les plus impénétrables énigmes. J'en suis peut-être un exemple encourageant, et pour cela seul, je me permets de me citer moi-même, en finissant.

En cherchant dans le Finistère, sur la côte du midi de l'Armorique, une version du *Gousperou ar Raned*, chant populaire à l'ordre du jour dont, par une heureuse coin-

1 L'annonce du Congrès celtique a fait ajourner la publication d'une *Revue de la Basse-Bretagne* que remplacerait maintenant avec avantage, comme organe de ce Congrès international une *Revue celtique* publiée dans l'Armorique celtisante, naturellement de préférence à Paris et à la Haute-Bretagne française pure. — V. *Congrès celtique*, p. 163, note.

cidence, la Société archéologique de Saint-Brieuc vient de publier une des versions recueillies par M. de Penguern, je crois avoir eu le bonheur de trouver le mot, le vers ; je dis presque la clef qui manquait à toutes les versions connues jusqu'ici. Dans aucune, le questionneur, celui qui demande des couplets, des chants, n'est indiqué. Or, on m'a chanté, dès le premier couplet, en réponse au chanteur qui demande qui l'interroge : *Ar vrava Kenta ranic évé mé*, « la plus jolie première petite grenouille je suis » et ensuite la deuxième, la troisième, quatrième jolie petite grenouille, jusqu'à douze.

Si, le premier, je crois avoir trouvé là quelque chose de joli et de neuf en fait de chant de grenouilles, *le fin mot de la chose*, je le crois maintenant en très-bonne compagnie, car m'étant empressé de porter ma petite découverte du midi au nord, de la lieue de grève de Pentrez-Saint-Nic aux rives du Légué, des bords de l'Océan aux bords de la Manche, j'ai eu le plaisir de voir la même impression ressentie par nos collègues les plus compétents, MM. de La Villemarqué, Luzel, Du Cleuziou, etc.

Voilà donc bien ce qu'est le chant populaire breton des *Vêpres* ou de la *Veillée des Grenouilles* ; il s'agit bien des grenouilles demandant des couplets à Kil-Oré, personnage inconnu, mystérieux, qui leur en chante une douzaine, à tort et à travers (car il y a des variantes à volonté), mais tous et toujours assez bons pour des grenouilles.

Notez que c'est un Cloarec chrétien qui s'en va chantant ces *Vêpres* par le pays : nous allons voir pourquoi... Mais une question grave, délicate, se présente aussitôt, également à l'ordre du jour et se liant étroitement aux *Vêpres des Grenouilles* : cette discussion est palpitante d'intérêt et d'actualité.

Je l'aborde de face, selon mon habitude, étant sûr de

mes intentions, et heureux d'ailleurs de pouvoir dire bien haut que le chant des Séries qui ouvre le recueil de M. de La Villemarqué ne paraît pas atteint dans son existence par le *Gousperou ar Raned*, comme un examen superficiel pouvait le faire supposer à des esprits prévenus. Je ne puis que dire ici ma pensée libre et désintéressée, que je dois motiver bientôt : je pense que les Vêpres des Grenouilles sont une parodie populaire gauloise, celtique, bretonne, du chant druidique païen. Il s'en retrouve encore plusieurs traces dans cette parodie destinée à faire omber dans l'oubli, par le moyen du ridicule, les Séries païennes et leur enseignement. Le ridicule fut toujours une arme terrible,dans toute la race de Japhet.

La parodie se sera étendue dans la suite au culte ou au clergé chrétien et aussi à la noblesse.

Ce que le ridicule avait bien commencé, dans la langue populaire, la religion et la science l'auraient complété dans la langue savante, dans le latin, par cette imitation, par cette transformation chrétienne dont le poète bien inspiré du *Barzaz-Breiz* a sentitoute la portée, que ses adversaires ne paraissent pas admettre (1).

Je me hâte d'ajouter, d'accord aussi avec le lui que je fais les plus amples réserves sur les modifications et les interprétations qu'il a risquées pour découvrir des doctrines druidiques sous un travestissement grotesque. Le texte publié n'est, en effet, qu'une résultante des nombreuses versions recueillies, selon la méthode littéraire de restauration, méthode suivie dès le début de sa carrière, et continuée trop longtemps, il le voit bien maintenant. Cette pièce, comme le reste de ce beau recueil ne pourra se juger qu'après la connaissance de toutes ou du moins des principales versions avec les variantes. J'ajoute encore

(1) Voyez dans le *Barzaz-Breiz*, les *Rannou*, les Séries, notes.

que mon sentiment repose sur six versions assez complètes que je connais déjà. Ainsi on a la satisfaction de pouvoir assurer, dès aujourd'hui, que la première pièce, qu'on appelle avec raison la principale, résistant aux attaques jusqu'ici, la réputation du célèbre écrivain ne doit pas souffrir de la révision sincère et critique de son œuvre, audevant de laquelle il va lui-même avec une loyale confiance qui l'honore et qui trouve déjà sa récompense.

Tels sont donc les sentiments de justice qui ont dirigé mes études littéraires après mes études historiques, et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'y ajoute ma reconnaissance pour le « compatriote distingué qui a le grand mérite « d'avoir employé son talent à exciter et à justifier la cu« riosité publique à l'endroit de notre pays, de nos mœurs, « de notre littérature ; pour le savant et spirituel auteur « de tant d'ouvrages en l'honneur de notre Bretagne (1). »

[1] Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, p. 29 1859.

V.

Discussion du premier Essai dans la Séance du 18 octobre 1867.

Le bureau se compose de M. Henri Martin, président, assisté de :

Mgr David, évêque de Saint-Brieuc.

MM. Evan Powel, représentant du pays de Galles.

Du Cleuziou, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord.

Luzel, professeur au collége de Lorient.

Hamard, avocat, secrétaire.

L'ordre du jour appelle la question de la langue et de la littérature celtiques.

M. le docteur Halléguen lit plusieurs extraits d'un volumineux mémoire sur l'histoire littéraire de la Bretagne Armoricaine. Ce travail, quoique morcelé, est écouté avec intérêt. La discussion s'engage immédiatement.

M. de La Villemarqué : « Je réitère à M. Halléguen mes remerciements (1). La science marche par la discussion ; dans la sienne, M. Halléguen a mis de la politesse, de la modération; il a discuté loyalement,

(1) M. de la Villemarqué m'avait en effet remercié et félicité plusieurs fois au cours de ma lecture. Il avait été jusqu'à me dire « vous me charmez en m'instruisant » comme si la vérité rajeunie ou dévoilée, illuminait son esprit obscurci par un système depuis plus d'un quart de siècle. Compliment trop flatteur, que je cite seulement en faveur de la vérité de ma thèse, de sa justesse, de sa nouveauté relative et surtout de la droiture de mes intentions.

avec une convenance parfaite. Je l'en remercie d'autant plus......

M. Halléguen : Que vous vous y attendiez moins ! parceque vous étiez prévenu........ ; on me prêtait les sentiments et les projets d'autrui.

M. de La Villemarqué, vivement : « Qu'on est naturellement porté à s'échauffer un peu quand il s'agit de sa propre opinion. Un critique très-sage a dit : « L'homme est un individu qui apprend « toujours : à quinze ans, il ne sait pas grand'chose; « à trente ans, il en sait un peu plus; à cinquante « ans, il commence à douter et acquiert un peu de « philosophie. » En répondant aux objections de M. Halléguen, je n'avais en vue que la vérité, toute la vérité envers et contre tous, persuadé que quand on la dira poliment, on ne blessera jamais personne.

» M. Halléguen m'a fait une objection. Parlant de la période comprise entre le Ve et le XIIe siècle, j'ai dû affirmer que c'était une belle époque pour la littérature bretonne. Je l'ai dit, je le crois; j'ai étudié les textes à leur source. Je suis allé à Oxford, dans le pays de Galles, à Cambridge, au musée Britannique, partout où je pouvais découvrir une trace de la langue celtique, je l'ai cherchée chez les Bretons de l'île comme chez les Bretons du continent. Ce qui m'a conduit à parler comme je l'ai fait, c'est que j'ai trouvé de véritables chefs-d'œuvre poétiques.

» Qu'on veuille bien me permettre d'arrêter historiquement l'attention sur un point : en 887, je vois à la cour d'Alfred-le-Grand, le prêtre Asser, barde d'origine bretonne. Désirant s'attacher un homme d'un grand talent, Alfred avait voulu le faire venir du pays de Galles. Asser refusa tout d'abord : — « Je ne le puis, répondit-il ; ce serait une imprudence de ma part; je ne puis rien promettre sans avoir consulté les

miens. » — On le demande encore, il reste plusieurs mois sans répondre. Alors le roi lui envoie un nouveau message. Il arrive enfin à la cour d'Alfred et fonde le magnifique établissement d'Oxford : voilà l'origine de cette université célèbre. A côté de lui, il trouva des hommes venus de France pour aider à la diffusion des lumières; mais certaines difficultés survinrent, les Français s'en allèrent et laissèrent le Breton constituer Oxford

« Hé bien ! aucune bibliothèque d'Angleterre ne possède un plus grand nombre d'anciens manuscrits bretons que celle de cette ville savante : le texte des *Bardes du VIe siècle* vient principalement de là ; (1) les *Gloses* d'Ovide en viennent aussi : elles sont du temps d'Asser. Au Xe siècle, on remarque une sorte d'éclipse, un grand ralentissement se fait sentir. La littérature, qui brillait d'un lumineux éclat, se perd dans les guerres ! (2). A la fin du XIIe siècle, la lumière que les Bretons d'Armorique recevaient des Gallois s'éteint ; les Bretons empruntent beaucoup aux Français.... C'est ce qui m'a fait dire qu'il y a eu un temps d'arrêt dans leur littérature.

« Plus tard, grâce à Anne de Bretagne, qui la première fit traduire la Bible, elle recommença à fleurir.

[1] Texte déjà bien altéré, dit M. de La Villemarqué lui-même [Bardes Bretons, avant-propos, p. 5] au sujet de Taliesin, Breton et Armoricain, et de Merlin. Ce serait donc le Britanno-latin du temps, dans lequel prêchaient Saint-Germain, St-Loup, St-Magloire, etc., sauf les dialectes...... ce que le mystère de Ste-Nonn est pour le XIVe siècle.

Resteraient alors après Taliésin et Merlin, Aneurin et Linvac'h-C'hen parlant le breton bardique pur. Le reste, ce qui serait authentique, avait la Langue commune à l'île et au continent, à Saint-Germain, Saint-Loup, Saint-Magloire et tous les émigrés des Ve, VIe siècles, celle aussi de Gildas et de Taliésin, émigrés à Saint-Gildas de Rhuys au pays des Venètes.

(2) Laquelle, l'ancienne, la latine ou la Bretonne ? on fait confusion ou une équivoque perpétuelle de langue latine, de langue populaire et de littérature celtique pure, brillante.

Mais la langue a été conservée surtout par le paysan breton que je vénère, que j'admire, que j'aime !.. (1). C'est lui, c'est cet homme du pays qui a sauvé sa nationalité, qui a sauvé sa langue, qui nous a conservé ce diamant brut, et c'est Le Gonidec qui a débarrassé le diamant de son enveloppe. »

M. de La Villemarqué cite ici le nom de M. Ludovic Prud'homme de Saint-Brieuc, qu'il appelle le Robert-Estienne breton : cet honorable imprimeur, dit-il, a édité à ses frais les inappréciables dictionnaires de Le Gonidec, dont je m'honore d'avoir, pendant trois années, corrigé et revu les épreuves ; il vient d'éditer la *Bible.*

« Pour ce qui est des chansons bretonnes, continue l'orateur je n'ai rien à dire, rien à ajouter, sinon que j'ai cherché loyalement, sincèrement la vérité historique et philologique en confrontant les différents textes (2). »

M. de La Villemarqué termine en demandant que M. Raison du Cleuziou veuille bien communiquer à l'assemblée un chant Guinclan, recueilli par J.-M. de Penguern, sitôt enlevé à ses amis. Il ajoute :

« Il y en a encore un autre que j'ai cherché vainement ; j'en ai entendu seulement parler, et des paysans me disaient : « Ah ! Monsieur, si vous aviez ouï la chanson de Gourvant, c'était là un homme ! » Penguern, lui, a trouvé ce chant, et il vous causera beaucoup plus de plaisir que ce discours improvisé où j'ai jeté pêle-mêle ce que j'avais dans le cœur et dans la

(1) C'est ce que j'ai dit, mais sans littérature proprement dite, sinon la celto-latine populaire.

(2) Le procès-verbal est ici d'une brièveté fâcheuse : il omet les déclarations et les engagements dont j'ai dû prendre acte comme de concessions importantes aussi larges que nouvelles non contestées depuis 1867. (V. ci-après).

tête. (Vif mouvement d'approbation) (1).

M. du Cleuziou prend la parole :

« Avant de lire les deux chants dont M. de La Villemarqué vient de parler, je dois faire remarquer que ces poëmes sont très importants, au point de vue de la valeur historique des chansons populaires. En effet, si par leur forme et leur objet ils accusent une haute antiquité, ils sont cependant altérés par des interpolations modernes.

« On ne doit point cependant en être surpris, car tous ces poëmes populaires, qui ne sont point fixés par l'écriture et ne se perpétuent que par la tradition, s'altèrent sensiblement en passant de bouche en bouche.

« Le savant M. Paulin Pâris a remarqué que, dans ces *Chansons de gestes*, les rédacteurs de ces poëmes ont souvent appliqué à des héros du cycle de la Table Ronde des fragments entiers de chants plus anciens qui avaient été composés en l'honneur de personnages importants de l'époque mérovingienne.

« Le même fait se produit pour nos chants bretons. C'est ainsi, ajoute M. du Cleuziou, qu'un rapsode du XVII[e] siècle a appliqué à Jean de Lannion, sieur des Unbrins, seigneur de la cour de Louis XIII, et qui habitait, ici tout près de Saint-Brieuc, le manoir de la Noë-Verte (Gwas-Glaz), un fragment d'un poëme fort curieux et très-ancien, publié par M. de La Villemarqué dans son *Barzaz-Breiz*. Il s'agit du combat du héros Loz-Breiz contre le Maure du roi des Francs.

« Ce maure est magicien, et le héros breton ne peut vaincre ses artifices que par des procédés analogues, mais chrétiens, qui sont enseignés par un homme de Dieu. Voilà comment un chevalier du XVII[e]

(1) Cette fin et le début du discours presque solennel à ce moment, indiquent bien l'émotion et l'allégement d'un cœur qui vient de s'épancher. Si le procès-verbal avait été moins laconique on aurait peut-être évité de nouvelles attaques du genre de celles qui avaient ému le Congrès celtique international en 1867.

siècle est transformé en héros des temps héroïques. »

Le premier chant que lit M. du Cleuziou a été composé en l'honneur du comte Gwrwant, le vainqueur des Normands. Cette poésie rude et sauvage, quoique très-altérée dans sa forme, remonte évidemment à une haute antiquité.

Le second poëme, intitulé : *Le vieil aveugle* (*An den coz dall*), également fort ancien, semble composé de fragments divers presque sans cohésion entre eux. Le chant débute et se termine par des malédictions étranges. Le rapsode raconte ensuite le voyage de l'aveugle qui chemine « sur son cheval blanc que son « fils conduit tenant le licou de chanvre; » puis viennent une série de sentences et de proverbes ayant trait à l'agriculture.

« Ces chants sont écoutés avec le respect dû à la mémoire de celui qui rêva si souvent les assises celto-bretonnes qui nous rassemblent. »

M. de la Borderie prend la parole : « Pour en revenir à la thèse du docteur Halléguen, dit-il, je ne sais pas si j'ai bien compris, mais il m'a semblé qu'il essayait d'établir qu'à l'époque dont nous nous occupons, le breton n'existait pas ou du moins existait à l'état latent; il en résulte que ce que nous considérons comme breton serait du XIV[e] siècle. M. de La Villemarqué pense qu'antérieurement au XII[e] siècle, la littérature galloise et bretonne était commune aux deux pays; que les Bretons des deux côtés de la Manche ne faisaient qu'une seule famille.

» M. Halléguen dit que la langue n'existait que chez les paysans ; mais si elle existait, elle devait avoir sa sa littérature (1).

(1) Laquelle, la gallo-latine populaire ou la Bretonne pure de l'ère brillante? C'est la distinction qu'on ne saisit pas encore. Cela viendra.

» Les déductions que M. Halléguen tire des Conciles ont peu de valeur à mes yeux : on n'y parle que des langues tudesque et romane, parce que le concile de Tours ne connaissait que ces deux langues. S'appuyer sur des preuves pareilles pour venir affirmer que la langue bretonne date du XIVe siècle, c'est se livrer à une véritable entreprise contre les races celtiques ; c'est, qu'on me permette le mot, d'un esprit anti-celtique. Si ce que M. Halléguen a découvert est la vérité, je suis prêt à m'incliner devant elle; mais il me faut pour cela d'autres preuves. J'ajouterai d'ailleurs que ce qui témoigne surtout de l'existence de la langue, c'est le Cartulaire de Redon ainsi que les chartes des XIe et XIIe siècles. On y trouve beaucoup de mots bretons (1).

» Est-il admissible qu'il n'y ait pas eu de différence entre la langue bretonne et la langue galloise ? Le dialecte était peu différent, sans doute ; mais enfin l'identité n'était pas complète, et l'argument présenté n'aurait de valeur que si l'on pouvait admettre qu'il n'y ait pas eu d'autre langue antérieurement parlée, et si l'on prétendait que le breton date du XIVe siècle, *quod est demonstrandum.*

» Quant au roman de *Aquin*, c'est une chanson de geste, et non une transition entre les chansons de geste et les romans de la Table-Ronde. » (2)

Des conversations animées ont lieu dans l'assemblée. M. le Président prend la parole :

« Au Ve siècle, dit M. Martin, les évêques gaulois devaient savoir le celtique. On parlait généralement le celtique et non pas la langue rustique romaine. Le

(1) Cela revient au *Cartulaire du Peuple* à l'appui de ma thèse : des noms d'hommes et de lieux ne font pas une littérature. Ne soyons ni celtomanes ni bretonistes, mais Celtes calmes et justes, en littérature comme en histoire.

(2) Je ne développe pas mon opinion : ce serait une digression.

latin était usité dans les villes, mais dans les campagnes l'élément celtique dominait. Sidoine Apollinaire — première moitié du Ve siècle—dit que les orateurs Arvernes parlaient celtique avec les paysans. » (1)

M. Halléguen : Ma thèse a été parfaitement comprise et acceptée par l'honorable M. de La Villemarqué, ce qui me console de n'être pas compris encore par MM. H. Martin et de La Borderie qui ne savent pas le breton (2).

M. de La Borderie réplique qu'il comprend très-bien aussi M. Halléguen, mais il demande l'extrait de naissance du breton. C'est, dit-il, une question de texte à débattre. Il se peut très-bien que les prélats aient voulu supprimer, à une certaine époque, l'existence du breton ; mais dites-nous du moins quand est née la langue bretonne; où est, je le répète, l'acte de naissance du breton ? Nous avons des textes qui prouvent que, antérieurement à la date indiquée par M. Halléguen, le breton avait été parlé ; je le répète, nous avons le Cartulaire de Redon qui est rempli de noms de lieux et de noms d'hommes tous composés de mots bretons et qui ont des significations facilement traduisibles. »

M. le comte de la Villethassetz demande à faire une seule observation : si nous n'avions pas de littérature, dit-il, pourquoi a-t-on fait main basse sur tous les trésors si riches de nos monastères, et que sont les lais de Marie de France, sinon des chants remplis de mots bretons ? (3).

(1) Cela devait être; mais lequel, le celtique pur ou le celto-latin? St-Germain et St-Loup sont aussi de ce siècle : ils prêchaient également en Gaule et en Bretagne.

(2) Les élèves étaient alors plus *Bretonnistes* que leur maître et ami, mais ils suivront sans doute ses progrès, s'ils ne l'ont encore fait.......

(3) J'avoue ne pas bien comprendre encore l'observation peut-être trop

M. Halléguen réplique :

Je m'empresse de prendre acte des loyales déclarations de M. de La Villemarqué, qui lui font honneur, et de l'en féliciter. J'en suis d'autant plus heureux, comme auteur et comme Breton, que cet accord inespéré facilitera ma tâche et celle du Congrès celto-breton. Ainsi M. de La Villemarqué s'associe à mon jugement comparatif de Dom Le Pelletier et de Le Gonidec ; il me dit des choses si aimables, que je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pu être plus aimable encore ! Il est certain que quand on commence à quinze ans une œuvre aussi considérable que celle de M. de La Villemarqué, on ne peut, dès le début, mieux faire que ses premiers maîtres Fauriel, Ampère et Walter-Scott. On ne peut que les imiter, d'abord avec plus ou moins de bonheur, et celui de notre compatriote a été aussi grand que mérité. Son succès et la célébrité qu'il lui a valu a été de faire aimer et connaître la Bretagne, jusqu'alors si oubliée et méconnue ; si le portrait qu'il a tracé de sa mère-patrie, sous l'influence d'une pieuse mère, a été trop flatté, c'est l'affaire du temps, de l'expérience, de la critique, de le retoucher avec les égards que mérite le premier peintre. Dût-il être revu et refait, il en restera toujours les traits principaux qu'un bon fils exalté, un poète même ne peut méconnaître. Il lui en restera toujours assez de satisfaction et de gloire : il lui sera d'ailleurs beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé.

L'année prochaine donc, à Brest ou à Quimper, se continuera l'enquête généreusement acceptée, qui sera sans

succincte sur des trésors littéraires en *Langue Bretonne*..............
les Bénédictins n'ont pas trouvé ni soupçonné un acte public en breton et personne depuis n'a été plus heureux ni plus hardi....................
Quant à Marie de France et à ses lais je venais de les citer dans le même sens, sans aller cependant aussi loin..................................

doute contrôlée et complétée sur place par une enquête galloise parallèle, très-instructive aussi (1).

On reproche à M. de La Villemarqué de n'avoir pas bien nommé, bien attribué ses pièces, de n'avoir pas bien ajusté, bien rapproché les fragments épars (*disjecta menbra poetæ*); eh bien! il apportera la masse de ses versions, la matière de plusieurs volumes; d'autres apporteront les leurs, on comparera, on jugera loyalement, cartes sur table, en vrais Bretons!... Et si l'âge mûr est moins croyant, moins confiant que la jeunesse enthousiaste, qui pourra s'en étonner et s'en plaindre?

M. de La Villemarqué est donc assez facile sur l'ère bretonne brillante en Armorique et l'abandonne à son sort. Mais prenons garde, notre savant confrère a plus d'une corde à son arc; il passe du continent à l'île et repasse de l'île au continent, comme d'un coup d'aile, avec une vivacité poétique charmante : c'est dans l'île que cette ère du V° au IX° siècle a brillé de tout son éclat.

Je ferai remarquer d'abord que c'est déplacer la question, non-seulement quant aux lieux et aux pays, mais encore quant au terrain de la discussion historique qui roule sur l'histoire de l'Armorique bretonne. Celle de l'île ne peut nous regarder qu'indirectement par comparaison et par voie d'influence. Sous le rapport philologique seul l'assimilation est permise; mais ce côté de la question est écarté, notre accord sur ce point étant suffisant. En second lieu, je conteste également l'existence de cette ère brillante dans la malheureuse Bretagne insulaire des V° au IX° siècle, à l'époque même de sa défaite, de sa dispersion, de son assujétissement, de sa destruction presque complète sur son sol natal, *In materno cespite*. Y pense-t-on bien quand on lui fait cette histoire brillante, à elle

(1) Il n'en a rien été malheureusement faute des Congrès projetés.

qui ne chantait guère dans ses barques fugitives que le chant déchirant de l'exilé vers le ciel : « Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des brebis pour un festin, vous nous avez dispersés parmi les nations. (1). »

Si on ne nous donnait encore que des chants de tristesse, des lamentations, des imprécations ; mais non, ce sont surtout des chants de victoire, les hauts faits d'Arthùr et de ses compagnons, les défenseurs courageux, mais vaincus après tout, de l'indépendance bretonne insulaire.

Non, ces derniers chants surtout et ce sont les plus nombreux, ne peuvent être au plus tôt que de l'époque de la conquête normande, lorsque Bretons de l'île et Bretons du continent relevèrent la tête et aidèrent les Normands à vaincre les Anglo-Saxons leurs ennemis communs. Alors on a chanté ensemble ou séparément le passé malheureux sur le ton du présent plus heureux et plus brillant, on l'a transfiguré poétiquement, en attribuant les victoires des Bretons du continent du IXe siècle et celles des insulaires du XIe aux Bretons vaincus des VIe et VIIe siècles.

Voilà pour le fond, mais, pour la forme, elle est incontestablement bien plus moderne et probablement du XIVe siècle, pas plus brillante, à vrai dire, que notre breton d'alors aussi Roman que Gaulois (2).

Tel est également, par les mêmes causes, au même degré ou à peu près, le Gallois le plus ancien qui nous reste ; et il serait étonnant qu'il en fût autrement, car notre roman français y devint la langue officielle même avant la France, même avant l'invasion des Normands, des

(1) « Dedisti nos tanquam oves escarum, Domine, et in gentibus dispersisti nos. »

(2) Voir les collections et publications Galloises plus ou moins anciennes et authentiques, Archéologie Galloise, (Archéologia of Wales), les Mabinogion ou comtes populaires des anciens Bretons, les Triades Galloises, sauf les Bardes bretons du VIe siècle peut-être.....................

Bretons armoricains, des Angevins et des autres Romans entrés, accourus en très-grand nombre dans l'armée de Guillaume le Conquérant. Beaucoup d'entr'eux se fixèrent même dans le pays conquis: ce fut une conquête française.

Notre célèbre compatriote mêle aussi dans ses œuvres le continent et l'île, les deux Bretagnes, avec beaucoup de talent, mais pas assez de critique peut-être sous le rapport historique.

Le partage équitable entre les deux Bretagnes, pour l'invention et pour le mérite littéraire, aurait pu se mieux faire si l'*Eisteddofd* et sa rivale l'*Archéologie* galloise avaient été représentées dans ce premier Congrès celtique international. Cette absence très-regrettable jointe au peu de temps qui nous est donné nous force à ajourner cette discussion si importante, qui sera bientôt reprise, si, comme nous l'espérons, le Finistère a l'honneur de recevoir, en 1868, la visite de ces sociétés-sœurs, annoncée dès 1857. Dans des conférences fraternelles, le grand jour se fera sans doute sur les littératures galloise et bretonne, sur leurs origines, leur histoire et tous leurs rapports entr'elles et avec les littératures contemporaines, principalement avec le roman et avec le français.

Là viendront les questions de l'originalité, de l'ancienneté, de l'authenticité des œuvres galloises et bretonnes, d'imitation ou de traduction d'autres littératures (1). J'avais évité de

(1) Toutes ces questions sont restées depuis sans solution au moins définitive, faute de discussion contradictoire. Mais aussi pourquoi nos frères des Iles et leurs partisans parmi nous évitent-ils toujours cette confrontation désirée depuis 1857 dans la classe d'histoire et d'archéologie de l'Association Bretonne? Cette conduite fait naître contre eux des présomptions très-défavorables et rendre un jugement contraire, sauf appel motivé de leur part, lequel est de moins en moins probable.

Malheureusement l'ouverture prochaine devant l'Association Bretonne d'une enquête si désirable ne sera peut-être pas facilitée par la récente brochure que je viens de lire, de M. Luzel sur l'*authenticité des Chants*

toucher à ce point délicat par égard pour un honorable adversaire et ami, chez lequel pouvaient s'y rattacher des souvenirs pénibles, mais M. de La Villemarqué vient de citer encore le *Mystère de Jésus* en breton comme une œuvre originale. Je suis bien forcé de maintenir que cette opinion ne me paraît pas soutenable, même en Bretagne, et que le Mystère breton n'est vraiment qu'une imitation et une traduction abrégée des Mystères français (1).

du Barzaz-Breiz. Elle me paraît regrettable sous plusieurs rapports.

Les conclusions si graves et si absolues ne découlent ni des prémisses ni des quelques preuves produites qui ne sont guère que des assertions à démontrer.

L'auteur aurait dû attendre et réserver pour le Congrès de 1872 l'enquête acceptée en 1867 par M. de La Villemarqué devant M. Luzel lui-même siégeant au bureau (V. plus haut p. 33), ou lui rappeler ses promesses en des termes confraternels. M. de La Villemarqué devait y compter et s'y être préparé comme le public puisque le programme posait de nouveau à Saint-Brieuc même d'une manière digne et nette la question: *Faire l'histoire authentique des Chants populaires de la Bretagne jusqu'à nos jours.*

Enfin notre véritable opinion contenue dans le paragraphe III, nous semble découler seule encore des *faits et documents* connus jusqu'ici par le *Barzaz-Breiz*, par les *Gwerziou*, et par la *Collection Penguern.*

De ces solutions M. Luzel se rapproche sans le dire en plusieurs endroits de sa brochure notamment aux pages 7, 9, 16, 19, 20, 27, 28, à contre cœur on le voit bien: mais ces concessions arrachées par la vérité à un esprit loyal prévenu et irrité, (sa lettre le montre trop); ces concessions sincères qui en ont plus de valeur, diminuent beaucoup, si elles ne les renversent par la base, la portée de ses acculations les plus graves. Le lecteur remarquera que le membre de phrase souligné à tort par la note de la page 40 de la brochure, de bonne foi sans doute, mais en le détournant ainsi, au profit des *faux*, des *pastiches*, reprochés par M. Luzel, du vrai sens de l'auteur précisé quelques lignes plus bas, que ces mots ont disparu de la première feuille de l'*Essai*, p. 26, l. 13, comme pouvant être mal interprêtés. (Ce sont des compositions savantes qui *honorent* leurs auteurs).

M. Luzel sentira dans sa loyauté que nous devions publier de suite ces observations sommaires, sans attendre les développements de la seconde partie de cet *Essai* qui ne tardera cependant pas à paraître.

(1) Voyez *Revue critique* de 1866 t. 1. p. 313, ma lettre sur le *Mystère de Jésus* publié par M. de La Villemarqué.

Je mets à part cependant les quelques pages des Dialogues de la Passion en dehors du Mystère lui-même, qui peuvent être dites originales, vu leur caractère.

Mais je laisse vite ce côté intéressant de la question pour me féliciter encore de notre entente cordiale et complète.

Pour répondre au seul argument sérieux de M. de La Borderie, argument historique, le seul qu'il put donner avec compétence, — puisqu'il n'entend pas la langue bretonne, — le silence du concile de Tours de 813 sur la langue bretonne pure, brillante du IXe siècle, ne prouverait rien, parce que le concile de Tours de 1849 n'en parle pas non plus, — des preuves négatives ne suffisent pas.

M. de La Borderie oublie même l'histoire et me force de lui rappeler brièvement des faits historiques que je viens de dérouler et de fortifier l'un par l'autre, à sa grande surprise. Le concile provincial de Tours, suivi du concile général d'Aix-la-Chapelle de 813, prouve que le Breton au IXe siècle n'était pas un dialecte assez notablement différent de la langue Romaine rustique ou Gallo-latine ordinaire, ni parlé par une portion assez notable de la population de la province Armorique de Tours comprenant la Bretagne haute et basse. Sans cela, les Pères de ces conciles n'auraient pas manqué d'énumérer une troisième langue vulgaire plus celtique ou gauloise, puisqu'ils citent la langue Théostique, peu répandue dans la province de Tours, que les Francs avaient peu entamée. C'est là un fait assez positif.

Cette troisième langue aurait été constatée dès le IXe siècle, s'il y avait eu lieu, car, lorsque par une double évolution divergente expliquée par le cours des événements et du temps, par la marche des lettres, par la séparation de plus en plus complète des deux parties de la Bretagne

et de la Société Bretonne, l'une devenant plus romane et française, dans les classes élevées, l'autre restant relativement plus celtique, plus Gauloise ou Bretonne dans les classes populaires, moins instruites; cette différence se marqua au XIVe siècle dans les lois et usages ecclésiastiques.

Mais la différence de dialecte étant bornée dès lors à la population rurale des diocèses et à des parties plus ou moins grandes seulement, ces mesures furent simplement prises et appliquées par les synodes diocésains de la Basse-Bretagne. Les catéchismes, les livres d'heures, les dictionnaires vulgaires ne se firent en Breton que pour eux et pour les prédicateurs, qui voulaient, dans leur zèle récent, s'adonner à l'instruction du bas peuple, disent bien les écrivains du temps. Cela prouve que ce dialecte roman-breton était très limité. Quant à sa pureté, tous les monuments disent combien il était roman et latin, c'est-à-dire semblable à la rustique ordinaire du IXe siècle, un peu modifiée par le roman pendant les siècles suivants. C'est donc encore le parler qui peut donner la meilleure idée de la langue vulgaire du IXe siècle et des siècles précédents jusqu'à la conquête romaine en Armorique et dans toute la Gaule surtout dans la Gaule celtique. C'est en cultivant ce breton du XIVe siècle pour en faire une langue littéraire, qu'on a commencé la période brillante que nous voyons, que nous admirons à présent; mais c'est la première la seule et non la seconde période brillante.

L'Église ayant, avec sa sollicitude ordinaire, tenu compte de la langue Bretonne populaire, dès qu'il y eut lieu, d'après les textes, vers le XIVe siècle et non au IXe siècle, n'avait laissé rien à faire sous ce rapport aux conciles plus modernes de Tours et de Rennes qui, par suite, n'ont pas eu à s'occuper de nous ou n'ont pas dû innover. Voilà

pourquoi le concile de Tours du XIXe siècle n'a pas parlé du Breton, pas plus que les conciles du IXe, ceux de Charlemagne et de Nominoé lui-même. Il n'est pas plus difficile que cela de répondre à cette grande objection historique : au XIVe siècle, on a tenu du Breton le compte qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir au IXe ; et au XIXe on a laissé les choses en l'état où elles avaient été mises à temps et à propos au XIVe.

Dans cette Introduction nous venons d'exposer rapidement notre histoire littéraire de l'Armorique-Bretonne du Ve au XVIe siècle et de la discuter avec et devant les hommes les plus compétents de la Bretagne.

Le silence des uns nous paraît aussi favorable que la critique des autres. Aucun d'eux, d'ailleurs, n'a contesté cette histoire, depuis 1867.

Nous devons d'abord démontrer la justesse de cet aperçu général, en développant et précisant nos preuves, dans l'histoire proprement dite.

Nous allons donc suivre notre histoire littéraire siècle par siècle, autant que cela est possible, avec les documents qui nous restent. Ils sont plus nombreux et plus précis qu'on ne pense quand on les réunit en faisceau et comme ils sont concordants, ils doivent produire la conviction chez les lecteurs.

Après la démonstration par les monuments cités ou analysés, nous demanderons à la critique historique l'explication de la déviation de notre histoire littéraire. Nous pouvons dire à l'avance, qu'elle provient des histoires de Bretagne réfutées dans nos premiers volumes.

Armorica... ubi tunc audiebatur siluisse terræ spatium sine bello sine clade qui eta.
Parva et cara soboles consedit in hoc sinu quieta.
(Cartulaire de Landévenec).

Armorique... pays dont on entendait dire qu'il était paisible, exempt de guerre et de fléaux (invasions, guerre civile, peste).
Notre petite Bretagne s'établit en paix au sein de l'Armorique.

Telle était l'Armorique des Ve et VIe siècles jouissant en paix de la civilisation gallo-romaine avec son état social, politique et religieux, établi dans nos premiers volumes.

Elle avait de plus la culture littéraire de la Gaule et de l'Armorique au Ve siècle, de l'Armorique de la province de Tours florissante et prospère comparée au reste de la Gaule et à la Bretagne, étant encore presque indemne des malheurs de l'invasion des Barbares du Nord et des Pirates.

Aussi cet état sera notre point de départ et n'avons-nous pas à étudier ici le réveil de cette civilisation et les restes de cette culture qui n'ont pas souffert dans cette région privilégiée.

Si l'extrême Armorique était devenue alors, comme on l'a pensé trop longtemps, un pays *désert, païen et barbare*, tout le contraire de ce que l'ont vu les témoins des Ve et VIe siècles, nous serions obligés d'y continuer selon nos forces l'*Histoire des nouveaux progrès de la civilisation chez les Bretons païens et barbares*, faite

avec tant de distinction pour le reste de la Gaule et même pour la Haute-Armorique atteinte en partie par les fléaux des invasions : mais nous nous croyons dispensé de reprendre ces discussions épuisées à notre avis de prétentions qui n'ont plus été reprises depuis nos premiers volumes en 1865 et 1871.

Cependant comme il est dans la nature des choses que la Basse-Armorique dût être d'abord moins civilisée que le centre de la Gaule, notre point de comparaison devra être pris dans la seconde lyonnaise plus éprouvée que nous à cette époque. Grâce à sa supériorité antérieure elle put rester notre égale en devenant stationnaire et en voyant diminuer sa culture littéraire.

D'un autre côté, l'impulsion que l'Armorique donne encore au Ve siècle lui revient aux VIe et VIIe siècles de l'Irlande et de la Bretagne, en sorte que la culture des lettres ne cesse point en réalité pour nous comme on l'a trop dit jusqu'ici.

Est-il besoin de dire qu'il s'agit de la littérature ancienne, des littératures latine et grecque dont le flambeau s'allume successivement grâce à la Gaule en Irlande et dans la Grande-Bretagne pour nous revenir aux mains d'ardents néophytes qui l'y raniment à leur tour. Ce fut une véritable émulation parmi les nations celtiques.

Elles oublièrent peu à peu leur première langue, séduites, enivrées par l'éclat et par la grâce de langues supérieures plus cultivées, sœurs de la notre d'ailleurs; par suite plus faciles à apprendre et à goûter pour des peuples aussi aptes à bien parler qu'à bien combattre.

Dans toute la Gaule, le Celtique négligé par les classes supérieures plus lettrées se mêla parmi le peuple au latin vulgaire pour former les divers dialectes des provinces plus ou moins civilisées et latinisées, ou le Roman primitif.

Mais le Gaulois ou Celtique mérite une attention particulière dans les parties les plus éloignées du foyer de culture littéraire dont la Gaule est le centre : dans l'Irlande, la Grande-Bretagne et l'Armorique restées naturellement plus celtiques de langue et de mœurs. Ici d'ailleurs, quoique négligé aussi, il fut ranimé par l'émigration insulaire moins latinisée qui nous rapportait à la fois et la littérature ancienne dans l'élite du clergé et le celtique un peu moins altéré par la masse des émigrés.

C'est donc en suivant ce plan que nous devons étudier l'histoire littéraire de l'Armorique Bretonne. Nous l'exposerons dans le cadre de l'histoire littéraire de la Gaule de l'Irlande et de l'île de Bretagne où est sa place naturelle, tant pour sa littérature savante et officielle que pour sa langue populaire mêlée de Latin d'abord, puis de Roman et de Français.

Son histoire générale et son histoire littéraire comme celles des autres peuples se confondant, nous aurons quelquefois à rappeler son histoire religieuse ou politique à défaut de monuments particuliers qui ne peuvent être nombreux dans ces temps reculés si agités. L'exposition historique sera la démonstration des faits en l'absence de monuments contraires qui méritent de nous arrêter pour les discuter : c'est la littérature en action.

Nous prendrons surtout pour guide dans l'histoire de la Gaule, rapprochée de celle de l'Armorique, l'écrivain le plus récent et le plus compétent croyons-nous, le savant et si regrettable professeur Ozanam dans ses *Histoires de la civilisation chez les Francs, et au Ve siècle*. Il n'a pas eu le bonheur de connaître assez bien notre Bretagne pour y continuer ses études si fructueuses et si attachantes. Sa vive et sympathique intelligence aurait traité ce sujet avec sa supériorité ordinaire et n'aurait laissé qu'à

glaner après le passage d'un maître. Mais trop peu ou mal informé, il s'est arrêté lui aussi à nos limites comme Montalembert, dans son *Histoire des Moines d'Occident*.

Leurs distractions et leur abstention autorisent notre faiblesse à marcher sur leurs traces et à essayer de compléter, en les retouchant un peu, les tableaux brillants qu'ils nous ont laissés de nos origines historiques et littéraires.

Ve Siècle.

« Les historiens de la civilisation moderne ont coutume de la faire sortir tout entière de la décadence romaine et des invasions germaniques.

« Ils ne remarquent pas assez que les Romains finissaient quand les Germains commençaient à peine, que la première de ces deux races étaient trop vieille pour achever l'éducation de la seconde, et qu'entr'elles il avait fallu pour ainsi dire une autre génération pour soutenir la chaîne et former le nœud.

« C'est la fonction de la race celtique, qu'on voit de bonne heure couvrir, comme d'une couche féconde, une partie de la Germanie, de l'Italie et de l'Espagne, la Gaule, la Bretagne et l'Irlande. La culture latine se propagea bientôt chez ces peuples dociles. La moitié des grands écrivains de Rome sortent des provinces celtiques, de la Tarragonaise, de la Narbonnaise, de la Cisalpine; et, dès la fin du premier siècle, les rhéteurs Gaulois tiennent école d'éloquence chez les Bretons. Nulle part le christianisme ne trouva des cœurs plus inclinés et des communications plus rapides.

L'Eglise des Gaules enveloppa bientôt dans son prosélytisme le reste des nations celtiques; et pendant qu'elle envoyait en 429 Saint-Loup de Troyes et Saint-Germain

d'Auxerre pacifier les troubles que l'hérésie pélagienne excitait chez les Bretons, un Gallo-Romain appelé Patricius, formé à la vie religieuse dans les monastères de Marmoutiers et de Lérins, avait entrepris et presqu'achevé en trente-trois ans la conversion de l'Irlande. » (1)

« La terre propre de la vie cénobitique, c'est la Gaule : c'est là que, dès l'an 360, Saint-Martin, ayant passé quelque temps à Milan dans un monastère où il s'était formé, en établit une autre à Ligugé, près de Poitiers, et, un peu plus tard, le grand monastère de Marmoutiers, près de Tours. Il y résidait, étant évêque de Tours, avec quatre-vingts et quelques moines ; lorsque vint l'heure de ses funérailles, il fut suivi par plus de deux mille.

« A côté des conciles, chaque province a ses écoles de Théologie : Marmoutiers, Lerins en Gaule... Chacune de ces écoles a ses docteurs à la mémoire desquels elle s'attache, enfin chacune a ses hérésies qui lui sont propres, qui réfléchissent en quelque sorte le caractère de chaque nation... Ainsi la Grande-Bretagne aura Pélage; la Gaule, les Semi-Pélagiens.

« Nous sommes, par-dessus tout un peuple Néo-Latin ; le fond de notre civilisation est encore venu de la conquête romaine, mais non pas d'une conquête subie sans résistance...

« La conquête de César avait été bien rapide et elle fut en peu de temps achevée par ses successeurs; mais combien vite aussi se manifesta l'impatience du joug étranger !

« Il ne faut pas se tromper cependant sur les motifs qui poussaient les Gallo-Romains à s'insurger contre Rome et à proclamer jusqu'à trois fois un empire Gallo-Romain.

« Il ne faut pas croire que ce fut la haine de la civilisa-

(1) Ozanam. Etudes germaniques, t. 2. La civilisation chrétienne chez les Francs. C. IV, p. 96, 97.

tion romaine; non, ils détestaient la tyrannie de Rome, mais ils en aimaient les lumières. En effet, c'étaient toujours les insignes romains qu'ils choisissaient, la pourpre qu'ils donnaient à leurs généraux. C'étaient bien les traditions, c'étaient bien les lettres romaines qu'on voulait sauver dans ce pays, où, on les écoles étaient si florissantes, dès les premiers siècles (1).

Cette appréciation élevée de la Gaule en général, que nous ne connaissions pas encore, que son auteur d'ailleurs ne nous appliquait pas, a été la nôtre pour l'Armorique bretonne, dès nos premiers essais en 1859-1861 (2), tandis que jusque là on l'étendait à peine à la Haute Armorique.

Nous croyons avoir suffisamment démontré dans les deux premiers volumes de l'*Armorique-Bretagne* notre degré de civilisation aux V[e] et VI[e] siècles. Aussi continuons-nous cet exposé général en rappelant notre état social, politique et littéraire sous la République-Armoricaine, à la chute de l'Empire d'Occident et lors de l'alliance de la Confédération armoricaine avec les Francks pour former la Monarchie française à la fin du V[e] siècle.

Nous avions commencé par assimiler la Basse-Armorique au reste de la Gaule sous le rapport de la géographie et de l'archéologie, d'après les recherches du savant M. Bizeul, et d'après nos observations personnelles poursuivies pendant plusieurs années, observations confirmées chaque jour par de nouveaux observateurs qui, pour relever leur mérite particulier, traitent de théoriques les résultats obtenus avant eux.

Les deux ordres de faits s'appuient naturellement et nous ne voulons que signaler une critique égoiste et injuste

(1) La civilisation au V[e] siècle, t. 2, p. 33 à 338, passim.

(2) Les Celtes, les Armoricains, les Bretons, 1859. — Evêchés de Bretagne 1861-62, et les origines historiques et chrétiennes de l'Armorique bretonne.

dont le but est trop clair. Nous ne faisons que continuer la méthode de comparaison qui a toujours été la notre.

Pendant l'indépendance de la république armoricaine, gouvernée par les évêques chefs spirituels et civils des cités et des diocèses de la Gaule, de 409 à 496, deux prélats gallo-romains, Saint-Germain et Saint-Loup, avaient ramené à l'orthodoxie la Bretagne, devenue la proie du pélagianisme, en 429-443. Ces envoyés du Saint-Siége et de l'Église des Gaules revenaient à peine de leur mission, lorsque naissait au diocèse de Vannes, en 444-46, Melaine, qui devait les égaler en sainteté, les surpasser en puissance pour le bien, par l'influence qu'il était appelé à exercer dans la situation critique où se trouvait la Gaule à la fin du Ve siècle, et qu'il importe de rappeler ici, pour bien comprendre l'histoire de Saint-Melaine, et le grand rôle qu'il aura à remplir ainsi que l'importance du Concile de Vannes au Ve siècle.

Durant toute cette crise de la chute de l'empire romain, les Armoricains, prélats, guerriers et peuples, se conduisirent en catholiques orthodoxes, zélés et éclairés. Le Concile de Vannes de 465, réuni par Saint-Perpétue, archevêque de Tours, à l'extrémité de la province, en est une preuve éclatante. Tous les prélats suffragants s'y rendirent, moins ceux du Mans et d'Angers, qui en étaient empêchés ; en sorte que nous avons bien avec les membres présents, tous les évêques de la 3e Lyonnaise, autant que de cités. Les six autres étant connus, savoir : Perpétuus, de Tours ; Talasius, d'Angers ; Victorius, du Mans ; Athémius, de Rennes ; Nunnechius, de Nantes ; Paternus de Vannes ; il reste, pour Osismii et Alet, Liberalis et Albinus, dont le siége particulier n'est pas connu, mais ne peut être que l'une de ces deux villes.

Le Concile de Vannes est une très-belle page d'histoire religieuse et littéraire. Il n'est pas d'homme un peu instruit, il n'est pas de chrétien qui après avoir lu ce Concile et la lettre synodale des évêques n'y voie toute vivante notre civilisation de cette époque. Les évêques de la province armorique y parlent et y disposent avec tant de calme et d'autorité pour les peuples confiés à leur garde et à leur zèle de pasteurs des âmes, qu'on croirait lire un concile contemporain. Depuis, il n'y en a pas eu en Basse-Bretagne.

On rapprochera naturellement les évêques Paterne, Albin et Libéral de ce Concile du V[e] siècle, l'évêque Litharedus Osismien (Finistère) et Modeste de Vannes du Concile d'Orléans du VI[e] siècle (511) et le premier évêque régionaire breton Mansuctus assistant au concile de Tours de 461 avec les évêques des Gaules, armoricains et autres. Nous devons citer ici avec le préambule, quelques canons ayant trait à notre sujet actuel, de ce Coucile qui est à lire en entier (1).

« Après avoir conféré ensemble de la discipline ecclésiastique qui nous a été confiée par la grâce du Seigneur, et de la juridiction dont nous ne pourrions négliger le soin sans nous rendre coupables, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de *réparer les omissions des premiers règlements des Pères, et de réprimer, par les statuts les plus salutaires, la licence provenant de la trop grande liberté du siècle dans ces derniers temps.*

« C. XI. Les prêtres, les diacres, les sous-diacres et ceux des autres clercs à qui il n'est plus permis de se marier, ne pourront assister aux festins de noces, ni se trouver aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons consacrées à l'amour profane et contraires à l'honnêteté, ni à

(1) Armorique-Bretagne t. II, p. 112.

celles où il y a des danses indécentes, afin que leurs oreilles et leurs yeux ne soient pas souillés par des paroles de cette nature et par un spectacle pareil. »

« C XV. Nous avons cru en même temps qu'il était de l'ordre que l'office divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans notre province ecclésiastique (la troisième Lyonnaise), et que, comme nous n'avons qu'une même foi sur la Trinité, nous n'ayons aussi qu'une même règle dans nos offices, de peur que la différence qui pourrait s'y trouver, ne donnât occasion de faire soupçonner que nous n'avons pas les mêmes sentiments. »

« C. XVI. Et, pour ne pas passer sous silence des pratiques qui altèrent le plus la foi de la religion chrétienne, des clercs s'adonnent aux augures ; et, sous le nom d'une fausse religion, ils exercent la divination par l'inspection des premières pages à l'ouverture des livres saints, et ils l'appellent le sort des saints ; d'autres prétendent découvrir l'avenir par le moyen de toute autre écriture. Nous excommunions tout clerc qui sera convaincu d'avoir exercé cet art ou de l'avoir enseigné. »

Il est évident que la *licence provenant de la trop grande liberté du siècle* que le concile de Vannes réprime par ces nouveaux statuts s'applique aux chansons populaires Gallo-Romaines, Armoricaines communes à toute la Gaule, comme la langue vulgaire de ce temps. Ce qui le prouve, c'est que le concile ne parle pas de différence ; d'ailleurs les Bretons commencent à peine à émigrer et ont la même langue que les Armoricains, comme viennent de le prouver de 429 à 445 Saint-Germain et Saint-Loup prêchant les Bretons de l'île, comme le prouveront même un siècle plus tard, les prédications de Saint-Samson, de Saint-Magloire et de Saint-Gildas chez nos Armoricains.

Ce sont bien sans doute des chansons païennes, c'est

tout aussi évident, des *Carmina amatoria* dans le goût d'Ovide et de son école ou de leurs imitateurs Gaulois.

Tout aussi païennes sont les pratiques superstitieuses des augures, devins, et leurs variétés romaines, celtiques et même chrétiennes.

Ce sont là les restes de paganisme de ce temps, résistant depuis et de notre temps encore. En cherchant bien on trouverait peut-être dans nos chants et dits populaires, des traces des *licences de ces siècles reculés :* c'est un fond qui ne change guère....

Ce qui n'est pas païen du tout, c'est l'office et la psalmodie du seizième Canon. Là il est vraiment question de ramener à la règle romaine de la Gaule les quelques évêques ou prêtres bretons venus dès ce temps dans l'Armorique.

On ne les nomme pas parceque cela n'a pas encore d'importance et que c'est le premier avis, assez clair du reste; ils ne seront nommés sévèrement que cent ans plus tard, au concile de Tours de 565.

Nous n'insistons pas en ce moment sur l'importance pour notre histoire littéraire des Canons 11, 15, 16. Elle paraîtra complétement dès le VI[e] siècle avec Gildas Le Sage et son disciple Taliésin.

Telle était donc la société catholique bien ordonnée : évêques, prêtres, clercs, vierges consacrées à Dieu, peuple chrétien, au milieu de laquelle grandissait Melaine en science et en piété. « Né d'une famille vénète, illustre par » sa foi plus encore que par la naissance, *élevé dans* » *le pays par des prélats distingués*, il eut le bonheur de » voir dans sa jeunesse (vers sa 20[e] année, étant né » en 442-46), le concile de Vannes, de 465-468. Il établit » un monastère au lieu même de sa naissance, dans ses » terres, à Plaz, sur le bord de la Vilaine. Sa réputation » de science et de vertu le fit choisir vers 490 par saint

» Amand, le clergé et le peuple, pour évêque de Rennes, » choix qu'il justifia autant par ses talents que par ses » vertus. Bientôt il devint le conseiller du roi franc Clovis, » une des lumières de l'Eglise, et dut, à ce double titre, » prendre une part active aux négociations qui amenèrent » l'alliance de 497, qui fonda, par les Armoricains, le » nouvel empire chrétien : « Clovis l'ayant connu, fit de » lui un de ses principaux conseillers. Par ses conseils, il » bâtit nombre d'églises, en *fit relever beaucoup d'autres* » *de leurs ruines, et fonda libéralement plusieurs mo-* » *nastères*. Par ses conseils, il sustenta largement les » pauvres et traita avec respect, quelle que fût leur con- » dition, tous les serviteurs de Dieu. Parses conseils il » rendit aux peuples une justice exacte, et travailla de son » mieux aux progrès de la religion. Enfin, ce roi ayant » convoqué à Orléans un concile, composé de 32 évêques, » saint Melaine, selon la préface même de ce con cile, brilla » comme le vaillant porte-enseigne de cette assemblée, » tant en repoussant les objections de tous les hérétiques, » qu'en établissant les dogmes sacrés de l'Église. » (1).

De son monastère, bâti de ses propres mains avec le secours de quelques moines, il fut invité à se rendre auprès d'Eusebius, roi de Vannes, gallo-romain comme lui et un peu son roi, puisqu'il était vénète. Ce pauvre roi chrétien aussi, mais non chrétien modèle, puisqu'il avait commis des cruautés sur ses sujets à Comblessac, se sentant frappé par la main de Dieu, lui et sa fille Aspasie, pria le saint de venir à Prima-Villa leur rendre la santé, ce que celui-ci s'empressa de leur accorder avec la grâce de Dieu. Eusèbe, à la prière d'Aspasie, et pour marquer sa reconnaissance envers Dieu, fit présent à saint Melaine et

(1) Voir Dom Lobineau, Vies des Saints de Bretagne, p. 32.

à ses moines de toute la terre de Comblessac. Il les bénit et retourna à sa ville de Rennes.

Le moine Melaine, après avoir gouverné l'Église armoricaine pendant quarante ans, vint mourir dans son monastère de Platz, vers 530.

Cette vie suggère naturellement des réflexions analogues à celles qu'ont fait naître les conciles. Un saint évêque, conseiller et ami tout-puissant d'un roi tout-puissant nouveau converti, plein de zèle pour les progrès de la religion, cet évêque et ce roi ne pensent même pas au paganisme, au druidisme, à l'idolâtrie, ne prennent contre eux aucune mesure, ni religieuse, ni civile; c'est donc qu'il n'y en avait plus à pouvoir exciter un zèle actif et inquiet, qui ne demandait qu'à se manifester par des œuvres de prédication et de répression.

Au milieu du V[e] siècle on voit encore Saint-Guiguer, fils d'un roi Irlandais, converti par Saint-Patrice, venant chercher un asile en Armorique, recueilli par un comte ou seigneur chrétien, au pays venète à Plouvigner, près de Lorient.

A la fin de ce siècle, vers 470, naissait près d'Hennebont, Saint-Aubin qui, après y avoir été élevé *eruditus* comme Saint-Melaine, devint abbé du monastère de Tincillac entre Angers et Poitiers, vers 504, et évêque d'Angers, vers 529. Venance Fortunat, évêque de Poitiers, a écrit sa vie au VI[e] siècle (1).

Ainsi pendant tout le cinquième siècle nous constatons la culture littéraire romaine et chrétienne florissante dans l'extrême Armorique du concile de Vannes, avant les monastères Irlandais et Bretons qui ne se rencontrent qu'au VI[e] siècle. Elle l'était à plus forte raison dans les diocèses de Nantes et de Rennes plus rapprochés de Tours.

(1) Voyez Dom Lobineau. Les Vies des Saints de Bretagne. Saint-Guiguer, p. 23, Saint-Aubin, p. 54.

VI[e] Siècle.

L'histoire littéraire de l'Armorique au VI[e] siècle tient tout entière entre Grégoire de Tours et Fortunat. Le premier est historien politique et ecclésiastique, le second historien littéraire, orateur et poète (1). Connaissant parfaitement notre province et toute la Gaule de son temps, il s'y montre le guide et le protecteur des lettres et de la civilisation.

Dans plusieurs de ses écrits il s'occupe de l'Armorique au moment même où son extrémité commençait à devenir la Bretagne-Armorique. Il peint donc à la fois les deux périodes et dans le moment le plus intéressant du passage de l'une à l'autre. Il parle en particulier de ce qui faisait dès lors et bien avant le mérite original des Gaulois, des Bardes et de leurs chants, de leurs lais avec une justesse qui n'a pas été assez remarquée jusqu'ici.

Le *lez* celtique et le *laus* latin : Dent Barbara carmina Lendos (Laudes) *Laus sonat una viro.*

En effet *Lez* c'est cour, royauté et louange, éloge, flatterie (2).

Il les appelle vers barbares parce qu'ils ne sont pas en latin pur, mais en mauvais latin et celtique, en langue vulgaire celto-latine... seule usitée en dehors du latin savant, cette langue que son collègue de Bourges, Sulpice Sévère, dans un dialogue sur l'éloge de saint Martin, nous montre au V[e] siècle, comprise par son peuple.

(1) Voyez dans notre 2[e] vol. Grégoire de Tours, premier historien de la Bretagne, p. 52.

(2) *Ober al lez*, faire la cour aux femmes.

Le lai français est une traduction et mieux une prononciation française pur et simple, au pluriel laisses.

L'orateur s'excusant de ne pas parler un latin assez élégant, les auditeurs le mettent à l'aise en lui disant de parler même Celtique ou Gaulois pourvu qu'il parle de saint Martin. Le peuple comprenait et parlait donc usuellement un langage mêlée de latin et de celtique, un celto-latin, *Barbare* pour Fortunat le prince de lettrés du temps et même pour Sulpice Sévère ou son interprète qui tient à louer dignement le grand saint Martin.

C'est cette langue dont parle sans doute Grégoire de Tours, lorsqu'il écrit dans sa préface : Philosophantem Rhetorem intelligunt pauci, loquentem *rusticum* multi.

Les rhéteurs, les orateurs, évêques, clercs et laïques parlaient donc aussi au peuple une langue rustique qui ne pouvait guère différer entre Clermont, Bourges, Poitiers, Tours et toute l'Armorique haute et basse et la Neustrie, si ce n'est à raison de l'éloignement, ainsi qu'à Auxerre, Troyes et dans l'île de Bretagne. Grégoire de Tours et Fortunat se complètent et relient en les expliquant les faits des Ve et VIIe siècles étant placés entr'eux au VIe.

Mais le peuple qui tenait moins à la pureté du langage alors comme aujourd'hui pourvu qu'il comprenne, le peuple n'y regarde pas de si près. Il comprend d'ailleurs mieux qu'on ne croit en saisissant quelques mots de loin en loin.

Voilà donc nos lais... mais ils sont *Barbares encore* et les Bardes vont les latiniser, les *civiliter* de plus en plus pour plaire aux grands qui cultivent et honorent le latin : c'est dans la nature humaine et surtout dans la nature de louangeurs, de flatteurs attachés aux grands personnages. Ils rivalisent avec les Panégyristes du bas-empire.

Les Bardes orateurs historiens Gaulois dégénérés comme les Latins deviennent aussi des flatteurs, des amuseurs à la solde et à la suite des grands et des cours. Peu à peu

les plus instruits d'entr'eux parleront le latin, laissant le celtique au peuple qui seul le sauvera dans son langage populaire dès lors latinisé du reste. Aujourd'hui ils visent au français, au langage *distinguet.*

On ne dira pas sans doute qu'il y avait alors un gaulois pur, officiel comme le latin.

Tout l'effort de l'érudition tend à prouver qu'il en restait encore parmi le peuple dans le langage du public de Bourges, de Clermont, de Trêves, d'Auxerre, de Troyes, d'Armorique, de l'île de Bretagne et de leurs prédicateurs. C'est donc dans ce parler seul que nos Bardes de l'époque pouvaient louer les grands et c'est aussi celui qu'on trouve dans nos chants populaires les plus anciens. . . . .

Et c'est bien dans cette langue, celle que saint Germain et saint Loup au V[e] siècle parlaient aux Bretons de l'île, que saint Samson, saint Magloire, saint Corentin, saint Pol, saint Tugdual, prêchaient aux Armoricains, Curiosolites, Venètes, Osismiens, qui pouvaient leur dire comme le peuple de Bourges au V[e] siècle, parlez si vous voulez *Celtique* ou *Gaulois.* Nous comprenons assez. . . . . .

Et pendant ce libre échange de langues entre l'Armorique et la Bretagne, Fortunat dissertait doctement et élégamment sur les bardes Gaulois devenus Gallo-Romains eux aussi. . . . .

Je me demande si on avait assez rapproché ces faits contemporains qui s'éclairent réciproquement, si on en avait assez bien vu les conséquences pour notre histoire littéraire de la Gaule et de l'Armorique.

L'Armorique aurait donc pu se passer du concours des irlandais et des bretons. Il ne nous était pas nécessaire : l'histoire le prouve.

Aussi nos vies des saints des VII[e] et VIII[e] siècles rendent justice à notre civilisation chrétienne qui accueillit si

bien les frères Celtes de Bretagne et d'Irlande. Ils nous furent cependant utiles en complétant notre clergé peu nombreux à cette époque et peu organisé et en augmentant nos centres d'instruction. Ils ne nous ont pas civilisés, ni convertis, mais seulement perfectionnés.

Aussi y viennent-ils surtout en réfugiés dans un lieu d'asile favorable, et les irlandais en missionnaires des lettres autant que de l'église : aussi l'apostolat de saint Colomban ne s'est-il pas étendu jusqu'à nous quoiqu'il soit venu à Nantes, dès 610. Libre de venir jusqu'à l'extrême Armorique où il avait cependant des frères, il préféra retourner en Austrasie qui avait en effet plus besoin de son zèle.

Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers, auteurs de notre histoire générale, sont admirablement confirmés dans la Basse-Armorique par Gildas Le Sage et Le Barde Taliésim, émigrés Bretons du VI[e] siècle, à Saint-Gildas de Rhuis chez les Venètes. Le premier, écrivain latin, est un historien sérieux, très-digne de foi. Taliésin, Barde breton, disciple chrétien de Saint-Gildas, devient aussi un historien, un témoin compétent avec son vénérable maître.

Ils ne paraissent pas avoir été assez compris encore, ayant été lus avec des yeux prévenus et dans un but trop spécial.

A ces écrivains contemporains fait écho le mononastère Osismien et Irlandais de Landévenek, ainsi que les monastères Bretons Curiosolites Dol et Saint-Méen de Gaël, ceux-ci moins clairement.

Cela tient peut-être à ce que leurs écrits, leurs titres précis ne sont pas aussi connus.

Nous avons déjà fait ressortir toute l'importance du cartulaire de Landévének, le principal monument tout à la fois de notre histoire religieuse, politique et littéraire.

Nous devons d'autant plus renvoyer à notre second volume et à l'appendice du premier (1) que pressé par le temps nous sommes obligé de modifier notre plan ; de renoncer au coup-d'œil général sur la Gaule, l'Irlande et la Bretagne, comparées à l'Armorique, et à mentionner seulement leur marche parallèle qui se continue.

En nous réduisant à la partie armoricaine du tableau, nous devons le développer davantage pour bien établir la situation de l'extrême Armorique devenant la Bretagne française.

Saint-Gildas, historien de l'île qu'il vient de quitter et aussi de l'Armorique où il a cherché un asile, forme une excellente transition entr'elles : il n'a pas été assez apprécié.

Le Barde Taliésin aurait, pour l'histoire comparée des Bretons de l'île et du continent, une valeur analogue, non égale dans tous les cas.

En étudiant cette question de critique historique et littéraire, nous entrons dans le vif de notre sujet et nous posons les bases de nos solutions indiquées dans l'introduction et dans les pages qu'on vient de lire.

Saint-Gildas l'historien et Taliésin le Barde son condisciple converti ou son élève sont-ils vraiment deux personnages, deux autorités, deux témoins différents, ou ne forment-ils qu'un même témoignage; en d'autres termes le Bardit de Taliésin est-il original ou n'est-il qu'une traduction de Gildas son maître ; ou plus simplement cette traduction n'est-elle pas attribuée à tort à Taliésin dans l'archéologie Galloise de Myrvyr (2) telle me semble être

(1) Voir spécialement les chapitres des *évêchés*, *des monastères et ermitages*, et l'analyse du *Cartulaire de Landévének.*

(2) Ou M. de la Villemarqué l'y trouvant anonyme, pour ainsi dire, l'a-t-il attribuée à Taliésin et appliquée à la Bretagne comme il a *nommé*

la vérité; c'est ici un chapitre de l'*epistola de Gildas* consacré aux clercs, comme le premier l'est aux rois et le troisième et dernier aux prêtres et évêques. Nous espérons communiquer notre conviction aux lecteurs.

Voici d'abord le chant traduit par M. de La Villemarqué dans l'introduction à *ses chants populaires* (1), auquel je crois pouvoir donner le titre retrouvé de Gildas : *Clericos* habet Britannia, sed raptores subdolos.

« Les Kler, les vicieuses coutumes, ils les suivent; les mélodies sans art, ils les vantent ; la gloire d'intipides héros ils la chantent ; des nouvelles ils n'en cessent d'en forger; les commandements de Dieu ils les violent; les femmes mariées ils les flattent dans leurs chansons perfides, ils les séduisent par de tendres paroles; les belles vierges, ils les corrompent ; et toutes les solennités qui ont lieu, ils les fêtent ; et les honnêtes gens, ils les dénigrent ; leur vie et leur temps ils les consument inutilement; la nuit ils s'énivrent, le jour ils dorment ; fainéants ils vaguent sans rien faire; l'église ils la haïssent ; la taverne ils la hantent; de misérables gueux forment leur société.

« Les cours et les fêtes ils les recherchent; tout propos pervers ils le tiennent; tout péché mortel ils le louent dans leurs chants; tout village, toute ville, toute terre ils les traversent; toutes les frivolités ils les aiment; les commandements de la trinité ils s'en moquent; ni les dimanches, ni les fêtes ils ne les respectent; le jour de la nécessité (de la mort) ils ne s'en inquiètent pas; leur gloutonnerie ils n'y mettent aucune peine ; boire et manger à l'excès voilà tout ce qu'ils veulent.

plusieurs chants *de ses Bardes Bretons* ? car il ne s'explique pas sur ces points délicats, v. Bardes Bretons, p. 399-446 et sur la méthode d'attribution, p. 12, 13, 14, de l'avant-propos et sur la *légende de Taliésin*, p. 39-52. Celui-ci n'est pas au nombre de ses chants, et nulle explication de ces singularités..................................

(1) Introduction, p. 30, 31. Myrvyrian, t. 1, p. 26.

« Les oiseaux volent, les abeilles font du miel; les poissons nagent, les reptiles rampent; il n'y a que les clercs, les vagabonds et les gueux qui ne se donnent aucune peine.

Gildas retrouvé peut continuer cette satyre en son latin :

Exhibentur *membra iniquitatis* peccato ac diabolo, quæ oportuerat, *salvo sensu avide exhiberi arma justitiæ Deo*. Arrecto aurium auscultantur capte, *non Dei laudes, canora christi tyronum voce suaviter modulante, neque ecclesiasticæ melodiæ*, sed propriæ, quæ nihili sunt, *furciferorum referta mendaciis*, simulque spumanti phlegmate, proximos quosque fœdaturos præconum ore, ritu bacchantium concrepante, *ita ut vas, Dei quondam ministerio præparatum, vertatur in Zabuli organum, quodque honore cœlesti putabatur dignum, merito projiciatur in Tartari barathrum* (1).

Evidemment ceci s'adresse à des clers, à des membres du clergé qui oubliant leur vocation, leurs premiers devoirs, prostituent au démon et à ses œuvres les organes de la voix et de l'ouïe destinés à louer, à adorer Dieu (2).

(1) Nennius und Gildas, ex recensione Stevenson, von San-Marte. Berlin 1844 — vol. in-8° p. 162.163. Cette fin est égarée après le § des Rois au bas de la p. 162; le titre *Clericos*. . . . sed raptores subdolos, au haut de la p. 163, troisième strophe égarée là parmi les prêtres et les évêques. Au bas de cette page, est le passage faisant allusion au § des *Clercs* qui manque, sauf la tête et la conclusion bien reconnaissables.

(2) Cela s'accorde aussi avec le concile de Vannes du V[e] siècle déjà cité plus haut : presbiteri, diaconi, sub diaconi, vel deinceps quibus ducendi uxores licencia non est, etiam alienarum nuptiarum convivia evitent, ubi *amatoria cantantur, et turpia aut obscœni motus corporum choris et saltibus efferuntur*, ne auditus et obtusus sacris mysteriis deputatus turpium spectaculorum at que verborum contagio polluatur.

Voici au contraire l'apostrophe bardique finale du Myvyrian Archeology et de M. de la Villemarqué.

N'aboyez pas (contre) l'enseignement et l'art des vers. Silence misérables faussaires qui usurpez le nom des Bardes. Vous ne savez pas juger

Mais il n'en a pas été encore question avant cette conclusion égarée. C'est une lacune inexplicable à combler.

Ce passage s'applique parfaitement aux clercs maudits ici par Gildas et non, d'abord du moins, par son disciple Taliésin. Cette fin ne s'applique pas du tout au § 8, relatif aux rois, auquel il est rattaché à tort

Car voyons la page suivante en face, consacrée aux prêtres et évêques. La deuxième pour les clercs devait commencer ainsi : *Clericos habet Britannia, sed raptores subdolos ;* ceci est transposé en tête de la troisième partie comme la fin est resté à la suite de la deuxième. Dans l'intervalle se plaçait la satyre attribuée à Taliésin gratuitement, en changeant le titre, déplaçant ou ajoutant des strophes et mettant une fin adaptée à cette édition.

Le reste du chapitre roule uniquement sur le clergé paroissial et sur le ministère ecclésiastique. Les clercs seraient entièrement oubliés si cette restitution n'était pas faite.

J'avais toujours été frappé du caractère peu breton et bardique de cette composition littéraire, je ne pouvais y voir qu'une traduction bretonne d'une œuvre latine antérieure, primitive, assez facile à refaire, que je rapprochais instinctivement de celle de Gildas où sa place est encore marquée par les traces qui en restent.

Je me disais : d'où vient cette pièce qui se glisse dans l'introduction sans aucune explication sur son origine et sa valeur ni à présent ni dans la suite, sans qu'on indique même la source. Elle entre de plain pied comme de droit en disant *que le temps l'a respectée.* Si on recourt aux œuvres de Taliésin publiées par M. de La Villemarqué dans ses

vous autres, entre la vérité et les fables. Si vous êtes les Bardes primitifs de la foi, les ministres de l'œuvre de Dieu, prophétisez à votre roi les malheurs qui l'attendent. Quant à moi, je suis devin et chef général des Bardes de l'Occident!

Bardes bretons, à la notice relative à ce Barde, on ne trouve rien, pas un mot d'explication.

Maintenant, je crois en avoir trouvé en même temps et la véritable source et le vrai caractère en étudiant de près le *de Excidio* et l'*Epistola*, complémentaire de l'œuvre principale de Gildas.

Le premier contient les généralités, l'histoire de l'île et de sa ruine causée par ses désordres, ses péchés. La lettre s'adresse aux Rois et au Clergé. A la fin du chapitre des Rois, se trouve ce passage sans lien avec ce qui précède, s'expliquant seulement par les mots transposés en face qu'on croit devoir en rapprocher.

En effet, examinons l'ensemble du *de Excidio* et de l'*Epistola*.

La première partie de l'épître, complément du *de Excidio*, s'adresse aux Rois et commence ainsi : *Reges habet Britannia, sed tyrannos ; judices habet, sed impios ;*

La troisième s'adresse aux prêtres et aux évêques et commence de même : *Sacerdotes habet Britannia, sed insipientes*, quam plurimos ministros sed impudentes ; *clericos sed raptores subdolos ;* pastores ut dicuntur, sed occisioni animarum lupos paratos...Populos docentes sed præbendo pessima exempla... Ad precepta sanctorum, si aliquanda duntaxat audierint, que ab illis sæpississime audienda erant, oscitantes ac stupidos et *ad ludicra et ineptas secularium hominum fabulas, ac si iter viæ, quæ mortis pandunt, strenuos et intentos.*

Ce passage semble une allusion à ce qui a été dit prédédemment contre les clercs ou le clergé inférieur et les écoliers en théologie que Gildas ne pouvait avoir oubliés.

Il faudrait supposer sans cela que le clergé inférieur et les candidats clercs et écoliers fussent seuls exempts de la corruption générale ; et dans ce cas impossible Gild-

n'aurait pas manqué de faire rougir les supérieurs en exaltant les humbles et les petits.

D'ailleurs, le Concile de Vannes du siècle précédent cité plus haut montre assez que Gildas a trouvé en Armorique les mêmes dérèglements que dans l'île de Bretagne... et il les aurait épargnés!... car il a dû écrire en Armorique dans l'ermitage qu'il s'était réservé vers l'embouchure du Blavet, selon Dom Lobineau (1).

A qui incomberaient ce faux et ce pastiche? Car il y aurait ici les deux choses.

Mais il n'y a peut-être ici ni l'un ni l'autre. Cela était reçu aux Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe siècles, lorsqu'on a écrit et embelli hélas! pour le besoin de causes ou de prétentions diverses, ces compositions, ces traditions.

Puis Gildas et Taliésin, contemporains au moins, avaient été amis, condisciples selon les uns, maître et disciple converti et aimé selon les autres. Il y a là des souvenirs vagues, légendaires. Eh! bien, on aura mêlé les œuvres comme les souvenirs. Il est possible que ce fragment ait été attribué à l'un des faux Gildas, d'où il aura passé dans le Myvyrian (2).

Sans conclure encore, d'une manière absolue, il suffit ici d'assurer son point de départ et de montrer le caractère et la valeur historiques et critiques des œuvres bretonnes se disant des Ve et VIe siècles Quoiqu'on puisse penser en ce moment de cette restitution et de cette découverte, jusqu'à la vérification des divers ouvrages, les deux textes se con-

(1) Vie des Saints de Bretagne, p. 72-77.

(2) Puis dans le *Barzaz-Breiz* pour le revoir, de la manière sincèrement décrite pour les *Bardes bretons*. (p. 5, 6, 8, 10, 13, 14, de l'avant-propos.

On a attribué à Gildas divers écrits qui ne sont pas de lui. On a bien pu lui détourner des fragments.

firment à part la valeur relative de chacun d'eux, le texte breton ne fut-il que la traduction ou l'imitation plus ou moins libre du texte de Gildas et du ton de son œuvre.

Il suffit à la rigueur de prendre acte de ce qu'on ne peut faire remonter le texte plus haut que le premier manuscrit aux XII

Dans sa dernière édition, d'ailleurs, M. de La Villemarqué ne donne plus de texte breton, ni insulaire ni continental. Il est vrai qu'on en est toujours à se demander, si c'est une rétractation ou un refus de répondre ou une manière de se placer au-dessus de ces questions secondaires selon lui. C'est le fond *même qui intéresse* : (2) doctrine commode, élastique.

Telle était d'ailleurs la sincérité de l'écrivain débutant, que plaçant son œuvre en regard de Gildas lui-même, il la fait confirmer par lui au moyen de trois lignes prises dans les deux morceaux entre lesquels se plaçait celui qui a été détaché de son œuvre.....

Le bon Gildas consulté ne peut que répondre en souriant, qu'il reconnaît son œuvre...

« Gildas, en s'élevant contre les prêtres d'Armorique qui prennent plaisir à écouter les vociférations de ces poëtes populaires, colporteurs de fables et de bruits ridicules, plutôt que de venir entendre, de la bouche des enfants du Christ, des suaves et saintes mélodies, non seulement confirme l'autorité de Taliésin, lorsque le barde appelle les ménestrels des conteurs de nouvelles, mais encore nous révèle dans la poésie armoricaine du sixième siècle un troisième genre, non plus l'œuvre des bardes ou des ménestrels profanes, mais des poëtes ecclésiastiques.

(1) Voyez plus bas le jugement des œuvres des *Bardes bretons*, par M. de La Villemarqué.

(2) Préface de la septième édition 1867, p. VII.

« A ce dernier genre appartenaient *ces hymnes traduites de l'hébreau* que chantaient sous leurs voiles, dans la traversée les exiles de l'île de Bretagne en Armorique (1). » Nous étions obligé d'insister dès le début sur le vrai caractère de notre littérature officielle, la même au fond que celle du reste de la France. Notre langue populaire est la même aussi avec une nuance armoricaine, puis bretonne peu marquée dans les chants populaires des Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles dont il peut rester encore des traces. Nous verrons ce qu'elle deviendra, lors de la constitution de la Bretagne nouvelle.

Mais nous avons le droit d'établir que, dès le VIe siècle, le Breton suit le latin qu'il ne fait que traduire ou commenter plus ou moins librement et heureusement à sa manière. Nous verrons ces faits et ces questions se reproduire pendant les siècles suivants, autant qu'on peut suivre les parlers divers dans ces temps si obscurs, d'après ce qui en a transpiré jusqu'à nos jours.

Toutefois nous ne pouvons laisser le Taliésin de M. de La Villemarqué, son modèle de breton pur du VIe siècle, sans citer le jugement critique de l'élève sur le maître.

« La majeure partie des œuvres de Taliésin a été retouchée, remaniée, rajeunie, arrangée systématiquement avant le XIIe siècle, et il ne faut tenir pour certaine que la date des manuscrits.

« Ce qui est vrai pour Taliésin, c'est encore davantage pour Merzin ou Merlin.... La raison de ces retouches ou

(1) Præconum ore ritu bacchantium concrepante....... ad ludicra et ineptas sæcularinm fabulas strenuos et intentos... Canora Christi tyronum, voce suaviter modulante.

(Introduction du *Barzaz-Breiz*, p. 23).

Si on avait assez examiné le premier passage détaché qui finit si bien la satyre attribuée à Taliésin et le second qui fait allusion à une partie perdue... Si on avait cité complétement on aurait pu découvrir la vérité

plutôt de ces refontes complètes de toutes ces œuvres de Merzin et d'une partie de celles de Taliésin est que l'un et l'autre étaient regardés comme prophètes, et l'autorité de leur nom invoquée pour donner cours à certaines opinions politiques, pour faire naître au gré des parties intéressées, certains événements que l'on regardait ensuite comme l'accomplissement des prédictions bardiques. » Dès le XII[e] siècle un critique gallois, se plaignait de ce que les Bardes avaient corrompu, en y mêttant beaucoup du leur, les œuvres des anciens poètes bretons auxquels ils prêtaient, dit-il, des compositions écrites dans l'idiome moderne bien différent de l'antique, simple et rude langage des ancêtres : Bardorum ars invida naturam adulterans multa de suis tanquam prophetica adjecit, cuntis modernis sermonis compositionem redolentibus (Giraldus Cambremsis *veterum epistol. hibernic. sylloge*, apud Usser p. 117 » (1).

Si on continuait à citer des pièces suspectes, il fallait au moins les entourer de preuves et d'explications justificatives.

Quant à valeur de la traduction de ces pièces ainsi qualifiées, le jugement du traducteur lui-même est encore plus curieux.

« La tache qu'il s'est imposée a failli excéder ses forces et sa patience, et il ne l'aurait jamais entreprise s'il en eut aperçu d'abord toutes les difficultés.

« Du reste un Gallois fort instruit du dernier siècle, le Révérend Evan Evaus, faisait le même aveu sur la difficulté de traduire les anciens Bardes. Plusieurs des poèmes de Taliésin, à cause de leur grande antiquité, dit-il, sont très-obscurs ; il en est de même de ceux des poètes, ses contemporains.

« Les meilleurs antiquaires et critiques confessent tous

(1) Avant-propos des Bardes Bretons. p. 5, 6, 1850.

qu'ils ne peuvent entendre plus de la moitié d'aucun des poèmes de Taliésin ou des autres bardes.

« Un pareil langage serait aujourd'hui un peu exagéré après les nombreux travaux de la philologie contemporaine.

« J'ose croire qu'on ne me refusera pas à mes portraits les traits rudes, farouches et sans faire des modèles. Qu'on traduise avec élégance les poètes classiques ! les bardes sont des barbares (1).

Nous n'ajouterons rien à ces déclarations si graves. Le lecteur jugera si l'auteur y a conformé sa conduite dans ses diverses éditions et si Taliésin, ainsi dépeint, méritait, ni les autres Bardes avec lui de demeurer le modèle et le drapeau d'une œuvre sérieuse d'histoire et de critique littéraire.

Il n'en reste pas moins aux yeux du public lettré, au savant et hardi traducteur, le double mérite d'avoir pour ainsi dire mis au jour des œuvres importantes pour la philologie celtique, et d'avoir fait sentir le besoin de les mieux connaître.

Nous continuons simplement notre essai d'histoire, en ne nous appuyant que sur des autorités certaines, claires et sur des faits, sur des preuves incontestables que nous interprèterons de notre mieux en donnant nos raisons et les soumettant au jugement du public.

(1) Ibidem, p. 12, 13.

Langue vulgaire de la Gaule et de la Bretagne insulaire aux Ve et VIe siècles

Allant droit au fait, à la partie la plus neuve de ce travail, nous laissons la langue officielle ou savante, la langue latine plus ou moins pure, sur laquelle il n'y ai rien de plus à dire que de constater aux VIe VIIe et au IXe siècles, sa culture en Armorique plus florissante que dans le reste de la Gaule, en raison du calme relatif dont elle jouissait.

Ayant commencé naturellement par consulter l'histoire littéraire de la France par les Bénédictins, nous y avons trouvé quelques indications utiles qui peuvent mettre ou maintenir sur la voie de la vérité celui qui y est déjà, mais vagues, incomplètes, quelque peu contradictoires même ; et dont surtout on n'a pas soupçonné la portée et l'importance. Peut-être les préventions contre les jargons mal connus alors, sont-elles causes de la confusion, de l'incertitude dans laquelle sont restés les savants fondateurs de notre histoire littéraire.

Nous citerions cependant de suite leurs remarques et indications relatives à ce point de vue, sans la crainte de nous engager dans la polémique. Mais il paraît préférable de poser d'abord la thèse historique aussi nettement que possible avec des faits clairs, certains, incontestables, autour desquels viendront se ranger plus tard les faits moins bien connus, que les premiers éclairciront à leur tour. Il suffit de renvoyer pour le moment au jugement

bien motivé du bénédictin Dom Le Pelletier, cité dans notre introduction.

Or, il y a trois grands ordres de faits qui se lient et se tiennent de manière à dominer notre histoire littéraire et à éclairer quelque peu du côté de l'Armorique, les origines de la littérature française encore trop obscures.

Ces faits sont, après la constatation du celtique vivant parmi le peuple de la Gaule, des Pyrénées et du Rhin à l'Océan : la prédication de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes, de la deuxième Lyonnaise, dans la Bretagne au V° siècle ; les prédications des Bretons émigrés en Armorique aux VI° et VII° siècles, et les canons des Conciles des V°, VI°, VII° VIII° et surtout du IX° siècles.

Deux choses égales et semblables à une troisème, sont égales et semblables entr'elles. D'après ce principe qui peut s'appliquer aux langues, les faits rappelés prouvent l'identité des parlers des langages populaires de la Gaule, de l'Armorique et de la Bretagne du V° siècle au IX° siècle, mélanges de bas-latin et de bas-celtique.

Car les gaulois Germain et Loup se faisant comprendre des Bretons insulaires, et ceux-ci des Armoricains; les Conciles ne distinguant pas le Bas-Breton entre les langues vulgaires de la Gaule celtique et armoricaine, cela prouve évidemment une langue commune au fond, avec quelques différences dialectiques seulement. C'est là un grand fait qu'il s'agit de mettre en pleine lumière avee ses conséquences pour l'histoire des origines de la littérature moderne.

Les faits ne se démontrant pas plus que l'évidence quand ils ont cette certitude, il reste à en tirer les déductions logiques tout aussi incontestables.

Je n'ai pas la prétention d'avoir découvert ces grands

faits historiques. Je crois seulement les avoir reliés entre eux par l'observation et par la réflexion et en avoir déduit les véritables conséquences qui étonneront peut-être à Paris comme en Bretagne.

Mais cela paraît être dans ma destinée depuis que je me suis mis à observer et à comparer d'aller et mener les autres de surprise en surprise, de plus en plus belle, car il s'agirait cette fois de revoir nos origines littéraires françaises dans leurs rapports avec le Gaulois et le Latin, ces deux langues indo-européennes dont les racines communes entr'elles et avec le Grec, maniées, mêlées, parlées par des Celtes ou Gaulois, ont donné le Français qui serait mieux nommé le Gaulois moderne, tant les Franks sont étrangers à sa formation. La part du Celtique, d'abord exagérée, a été depuis trop diminuée, et la juste mesure entre ces langues est loin d'être trouvée encore tant pour les mots des dialectes Romans que pour le génie de la langue.

Il n'est peut-être pas aussi vrai que commode de dire, que le Français ne vient que du Latin corrompu, du bas-latin. Car, comment et par quelle influence le Latin s'est-il altéré ou transformé, si ce n'est par l'influence des Celtes ou Gaulois qui le mêlaient à leur langue natale ? D'où le premier Roman qui va se trouver dans le Bas-Breton, jusqu'ici si méconnu de part et d'autre par les latinistes et les celtistes ! Car, si le français de l'île de France sort du bas-latin plus directement, il n'en est pas nécessairement de même des autres dialectes Romans des provinces moins latinisées, notamment des provinces de la Grande Armorique, Neustrie, Normandie, Picardie, Maine, Anjou, Bretagne, et c'est de cette Armorique qu'est parti le mouvement littéraire moderne.

L'extrême Armorique a conservé jusqu'au IXe siècle la

langue vulgaire de la Gaule celtique, son premier Roman ou parler gallo-latin, point de départ du français : français arrêté ici dans son développement ; qu'il a suivi au contraire dans les autres provinces plus latines ou plus civilisées que nous depuis Charlemagne.

Ce développement s'est fait de l'extrême Armorique à l'île de France, à Paris, sommet du triangle celto-armoricain dans lequel s'est retranché le génie Gaulois.

Mais sans aller plus loin sur cette idendité de la langue populaire de la Gaule celtique armoricaine, au moins dans la troisième Lyonnaise aux VI[e] et VII[e] siècles avant l'influence de l'émigration Bretonne, nous devons voir l'état de notre langue celtique dans les deux Bretagnes, d'après un auteur aussi compétent que prévenu en sa faveur.

« Du V[e] au XII[e] siècle, les Bretons adoptèrent les mots étrangers avec les idées nouvelles qu'ils leur suggéraient, et rendirent par les mêmes termes celles que faisaient naître les habitudes de la civilisation, le luxe, les monuments, les belles-lettres, les beaux-arts, les usages romains, et celles qu'apportait avec elle la théologie chrétienne. Pour s'approprier ces mots, ils les bretonnisèrent, si j'ose dire, en supprimant leurs désinences, en adoucissant leurs consonnes initiales ou finales, ou en les modifiant de mille autres manières qu'il serait trop long d'énumérer. Ainsi, par exemple, dans les noms en *as*, ils retranchèrent la terminaison *is* du génitif, changèrent *a* en *o* ou en *e*, et la consonne finale de forte en douce.

« Dans les adjectifs, même syncope mais seulement pour la terminaison du nominatif. Dans les verbes à l'infinitif, suppression de la dernière syllabe remplacée par une terminaison celtique ; au participe passé, suppression seulement de la désinence *us*.

« Quelquefois le terme latin était métamorphosé par une

contraction tellement énergique qu'il devenait méconnaissable; je cite comme preuve le mot *angelus,* dont les Bretons ont fait *el.* Le barde Taliésin lui-même, non-seulement emploie les mots latins avec la forme altérée qu'ils ont gardée en passant dans la langue bretonne, mais souvent il leur conserve leur terminaison originale, et va même jusqu'à bigarrer ses écrits de phrases entières de latin barbare » (1).

Ainsi voila constaté et décrit le celto-latin de l'île de Bretagne du Ve au VIIe siècle, même chez les Bardes,

Qu'était-ce donc dans le parler vulgaire, dans celui qu'entendirent les Bretons de Saint-Germain et de Saint-Loup venus de la Gaule, et les Armoricains de St.-Samson, de Saint-Magloire et des autres émigrés de l'île.... ?

C'est bien lui que nous porta la masse de l'émigration insulaire et qui fut assez facilement compris des Armoricains pour faire dire au douzième siècle encore et au treizième, que les deux peuples étaient de même langue formée de latin et de gaulois (2).

Il est très-curieux de remarquer que cette identité fut d'abord constatée dans la Haute-Bretagne, au pays de Dol vers les Redones, les Curiosolites et les Venètes, là où le Roman naîtra aussi, nous le verrons bientôt.

C'est là également que les deux parlers se mêlèrent et se modifièrent d'abord pour former le Gallot ou Roman français de la Bretagne, preuve de la ressemblance intime des parlers peu divers à cette époque, dans toute l'Armorique voisine de la nôtre et de la Neustrie.

(1) Essai sur l'histoire de la langue bretonne en tête du Dictionnaire français-breton de Le Gonidec p. 19, par M. de La Villemarqué.

(2) Guillaume de Malmesbury édition de Saville, p. 7 et 8, Giraud de Barry, *Cambriœ descriptio* c. 6. La chronique de Saint-Denis, traduction d'un auteur du VIIIe siècle, Dom Bouquet, t. v, p. 240.

Quelle différence pouvait exister en effet entre la deuxième Lyonnaise et la troisième qui venait d'en être séparée uniquement par mesure administrative, pour excès d'étendue, et qui depuis avait vécu d'une vie commune dans la Confédération Armoricaine dont alliance forma l'Empire frank et dans le nouveau royaume ?

On ne voit pas de motif de distinction à cette époque. La différence de civilisation, de prospérité, serait en faveur de la nouvelle province Armorique moins exposée aux ravages des Barbares. Aussi est-ce vers la nôtre que se dirigent de préférence les insulaires Bretons et Irlandais, mais la langue ne peut-être que la même. Il en serait peut-être autrement de l'île, moins civilisée, moins latinisée, où les Bardes Gaulois auraient parlé alors un celtique plus pur qui aura été écrit vers les Xe, XIe, XIIe siècles, seulement après que Charlemagne eut fait recueillir les chants germaniques. Ce serait l'époque brillante du Breton insulaire dont on vient de voir la véridique histoire.

Elle est propre à l'île et se rapporterait surtout à la lutte contre l'invasion victorieuse des Pictes, des Scots et des Saxons du Ve au VIIe siècle. Cette histoire étant celle de l'île seule, sa littérature lui est également propre et elle n'a pu influer que légèrement sur la nôtre et sur notre langue populaire. Cette distinction est si profonde et si fondée, que M. de La Villemarqué lui-même est obligé de la constater. Après le passage cité dans notre introduction il ajoute : « Ils y ravivèrent leur idiome (*celui commun « à St Germain et à St Loup*), l'y *cultivèrent en paix*... « à l'abri de la mer, des marais et des rochers, lui donnant « d'année en année une vigueur nouvelle puisée dans leur « commerce étroit avec l'île d'où ils recevaient incessam- « ment de nouvelles recrues de peuples de la même « langue. » Essai sur l'histoire littéraire, en tête du dict. français-breton de Le Gonidec, p. 19, 1847.)

On sait assez de quelle paix a joui depuis l'arrivée des Bretons, la Basse-Armorique paisible en effet jusque-là : Dom Lobineau n'a pu en compter que jusqu'à 97 années ! Mais le fait de la culture littéraire n'est pas plus réel que l'explication n'est valable, on le verra de plus en plus.

» Plus loin on identifie avec autant d'adresse que de conviction, les chants des Bardes armoricains et ceux des Bardes insulaires, pour s'autoriser à regarder comme la propriété des Bretons de France, tout aussi bien que de leurs frères de Galles les documents de l'île et à en user dans son esquisse historique » ibidem p. 30.

C'est ici la confusion initiale faite sans doute de bonne foi et sincèrement que nous devons continuer à dissiper d'une manière définitive.

On ne peut se permettre de négliger, de laisser derrière soi un homme de la valeur de M. de La Villemarqué. On montre au contraire du respect pour son premier maître qui a si profondément remué et travaillé toute *la matière de Bretagne*, comme parlaient les Trouvères au moyen-âge.

Les chants Armoricains qu'on rapproche de ceux de Galles ne sont autres que ceux du *Barzaz-Breiz* publié par l'auteur. Or, quelle que soit la valeur de ceux de l'île qui a été beaucoup surfaite pour l'époque, pour le fond et pour la forme, on l'a déjà vu, les documents de l'Armorique sont trop contestés et contestables pour leur donner même cette autorité. La forme seule qui atteste une culture trop soignée suffirait à les faire écarter; et sans revenir sur une discussion pendante déjà très-avancée, il nous suffit de renvoyer à notre Introduction, aux aveux, aux concessions de l'auteur. On ne peut plus donner à ces œuvres les dates et la valeur historiques qu'on leur a jusqu'ici attribuées.

Il est reconnu aujourd'hui que les quelques traces qu'on a pu trouver dans le peuple de ces chants sont bien plus modestes que des chefs-d'œuvre; il n'y a plus à insister là-dessus.

Mais il faut faire remarquer, pour comprendre cet éloquent plaidoyer en faveur de l'idiome Breton du VIe siècle qui est aussi une philippique contre ceux qui l'auraient négligé et altéré, que l'auteur s'étant fait avec autant de conviction que de sincérité, un idéal à son usage de *Breton pur et de période brillante* en demandé compte à tous les siècles depuis écoulés et les accuse sans égard ni pitié, (jusques et y compris les XVIIe, XVIIIe et même le XIXe siècle), pour les profanes qui ne partagent pas son culte. Telles sont l'éloquence et l'ardeur du panégéyriste qu'on en est étourdi et qu'on a peine à se recueillir pour se demander de sang-froid, où est donc en Bretagne cette période brillante de Breton pur, dans des œuvres vraiment authentiques. Mais quand on s'est rendu compte de l'effet produit par le talent de l'écrivain et par la composition ingénieuse de son histoire, on se retrouve sans illusions, avec la satisfaction de voir enfin la vérité; on se retrouve devant la langue vulgaire parlée aux Ve et VIe siècles dans la Gaule et les deux Bretagnes.

Puis on se propose de suivre son histoire, sans système préconçu, avec celle des peuples qui l'ont parlée: résolu à voir les choses comme elles se sont présentées, ce qui est encore la vraie manière de les comprendre et de les faire accepter aux autres.

Pour apprécier complétement la position, regardons le reste de la province de Tours et la deuxième Lyonnaise dont nous venions de nous séparer. Voyons ce qui nous en distingue. Rien, ce nous semble, si ce n'est la venue des Bretons et l'influence qu'ils pourront exercer sur notre

région. Mais à ce moment, civilisation, langue et littérature, sont les mêmes. Aussi les relations mutuelles sont faciles, tandis qu'elles seraient impossibles avec le Breton pur qu'on nous aurait apporté de l'île, qui aurait été parlé aussi et cultivé en paix les siècles suivants..... au point de devenir la langue des grands, des chefs..... pures assertions sans preuves encore... si ce n'est comme des nobles Arvernes avec leurs paysans au tems de Sidoine Appollinaire cité par M. H. Martin. (V. notre introduct. p. 40).

Oui tout cela vu de près disparaît comme un mirage, si ce n'est au IX• siècle peut-être et à quel degré, nous le verrons. Puis oublie-t-on ce qu'étaient alors les paysans, leur état social ? Nous y reviendrons aussi.

Nous reprenons ici à sa source l'erreur initiale de M. de La Villemarqué, le breton pur de sa période brillante dans la confusion du breton bardique et du breton populaire de l'île et du continent.

En effet, dans l'*Introduction* au *Barzaz-Breiz*, sur notre poésie populaire, l'auteur prend pour modèle, pour point de départ et de comparaison, ce chant de Taliésin apprécié déjà, venu au VI• siècle en Bretagne, où il aurait été converti au Christianisme par saint Gildas.

« Nous avons, dit-il, un double motif de donner place ici au chant de Taliésin, car il est *important comme document d'histoire littéraire*, et il nous servira comme monument écrit de la langue bretonne au VI• siècle, à prouver *que le breton a peu varié depuis cette époque jusqu'à nos jours*. Cette considération nous porte à mettre dès à présent, sous les yeux du lecteur quelques vers du texte, tel qu'il existe dans l'original et *tel qu'il serait dans le langage de nos jours*, d'après les différents dialectes

Armoricains. (V. p. 19-23 et 40, Taliésin, et Gildas, p. 9-11, 4e édition 1846.

Les textes donnés par l'écrivain sont le breton pur, savant du VIe siècle, celui dont tous les connaisseurs ont dit que les paysans Bretons ne le parlent ni le comprennent. Qu'était-ce donc au VIe ?

L'auteur dit bien qu'à côté de la muse bardique la poésie populaire, poésie inculte, sauvage, ignorante...... chantait aussi, celle des ménestrels qui en Armorique finirent par vaincre les Bardes qui l'y effaçaient même déjà « au point que les Triades Galloises mettent les Armori-« cains au nombre des trois peuples qui ont corrompu le « bardisme primitif, en y mêlant des principes hétérogè-« nes. » (Ibidem p. 20).

Il est fâcheux pour les Armoricains d'être mal notés par une autorité aussi grave que les Triades, sortes d'oracles gallois dont chacun sait aujourd'hui le crédit : contes peu sérieux, puérils aussi, bons à laisser aux *Mabinogion*.

C'est contre la muse populaire que Taliésin alors converti sans doute, aurait dirigé cette satire pleine de verve et de colère, ou le barde de l'anathématise...... Nous croyons avoir reconnu là un faux barde, mais suivons notre auteur entraînant.....

« Il conclut que les Bretons d'Armorique avaient donc « au VIe siècle une littérature contenant trois genres très-« dictincts de poésie populaire, à savoir : des chants « mythologiques, héroïques et historiques, des chants « domestiques et d'amour, des chants religieux et des « vies des saints rimées. » ibidem p. 23.

Telle est aussi la division adoptée par l'auteur pour son recueil, avec raison, sauf les réserves nécessaires sur la langue du peuple et sur la langue officielle.

Si la distinction était sérieusement faite entre les deux

Muses, il devrait pour être conséquent s'expliquer de suite sur la langue plus ou moins altérée des *chants populaires* religieux, historiques, domestiques et d'amour, lui qui a déjà constaté dans l'île même l'altération continue du breton bardique. Il entrait alors dans la véritable voie historique. Il y était poussé par la description des lais gaulois de Fortunat dans ce même siècle, il y était poussé par le canon du Concile de Vannes cité plus haut.

Au lieu de cela l'écrivain convaincu applique hardiment son système qu'on ne peut mieux exposer et juger qu'en le montrant en action. Car voici prise sur le fait la méthode historique et critique de notre savant et ingénieux compatriote. C'est la double histoire curieuse à plus d'un titre du barde Hyvanion et du barde aveugle saint Hervé, son fils, devenu le patron des chanteurs populaires.

« Nous commençons par le père, qui a une histoire. En effet, au VI[e] siècle, en 520, nous voyons avec un intérêt particulier, Harvian ou Hyvarnion, barde de l'île de Bretagne, qui, après avoir charmé plusieurs années la cour de Paris, voulut enfin regagner sa patrie. Sur l'ordre écrit de Childebert, Comorre se mit en devoir d'accompagner en personne Harvian, avec une troupe de guerriers, jusqu'au port d'embarquement sur la côte du Léon. Mais Harvian fut arrêté en route par un songe mystérieux, en suite duquel il épousa une jeune fille appelée Rivanone, nouvelle Rebecca, par lui rencontrée, chemin faisant, près d'une fontaine, un peu au sud du lieu de Landouzan. De cette union naquit un fils, le célèbre saint Hervé, qui, vers 548 au plus tard, figura dans un événement considérable de l'histoire de Comorre.

Puis nous suivons avec le même intérêt les légendes pieuses et poétiques du fils d'Hyvarnion et de Rivanone, dans la *Légende celtique* et la *Poésie des Cloîtres cel-*

tiques, publication de 1864, nouvelle édition, Paris, Didier et Cie.

« On raconte que Saint Hervé étant enfermé avec l'évêque de Léon, son ami, dans l'église qu'il avait bâtie, jeûnant et priant depuis trois jours, séparé de ses disciples et de ses écoliers, le ciel s'ouvrit au-dessus de sa tête, et, comme le ciel, ses yeux s'ouvrirent pour contempler la cour céleste. Ravi en extase, il se mit à chanter un cantique breton, qui fut mis en écrit à sa demande, dit son plus ancien historien, par l'évêque de Léon lui-même, afin qu'il ne se perdit point (1) et aurait reçu sa forme moderne du dernier apôtre des Armoricains, le bienheureux Michel Le Nobletz. (page 289 de la *légende celtique*).

La tradition qui attribue ce cantique breton à St Hervé est-elle vraiment justifiée par ce document ? a-t-il le sens et la portée que lui donne une parfaite bonne foi le lisant avec des yeux prévenus ? Remarquez que cette attribution était faite dès la première édition en 1859, p. 288 (Paris, Durand, Saint-Brieuc Prudhomme) sans le moindre essai de justification.

(1) Suit la traduction française de M. de La Villemarqué, avec cette note : voir ci-après aux pièces justificatives 3e partie no V p. 326 le texte breton de ce cantique et l'*important texte latin* qui justifie son attribution à Saint Hervé. No V le cantique du Paradis tel *que la tradition le prête* à Saint Hervé et au-dessous du texte Breton (Apertum est super eos, S. Hoarvieum et Episcopum leonensem) cœlum et viderunt omnes choros cœlestium civium, discernentes quoque ordines angelorum, atque singulos ordines prophetarum, apostolorum, martirum confessorum atque virginum, audientes suaves melodias eorum, et cum quoque comspexissent, sanctus sic hoarvieus singulorum nomina cantando..................... *Recitabat carmen quod quamvis sit vulgariter editum a prædecessoribus sanctis, est venerabiliter authenticum*. Quo completo, cœlestia intueri desierunt, prœsul enim dum cœlica prospicibat nihil in terra videbat... S. Denique Hoarvieus ei prœcepit ut carmen scriberet ne indigentia abolesceter memoriæ. (Blancs-Manteaux p. 857. Excerpta ex mis. abbat, S. Vincent. Cenoman. seculi XV).

Mais il y a mieux : ce chant semble être fragment détaché du chant du Paradis attribué avec raison à Michel Le Nobletz dans le *Barzaz-Breiz*, 4e édition 1846, p. 461—71, spécialement de la page 467 à 471. Dans la septième et dernière on en parle ainsi : « les poètes populaires réclament « le chant du Paradis pour Saint Hervé leur patron et la « légende latine du Saint paraît leur donner raison. Il est dit « en effet dans cette légende rédigée vers le XIe siècle, que « Saint Hervé composa sur le Paradis un cantique breton, « dont les vers pour avoir passé dans la bouche du vulgaire « n'en sont pas moins vénérables et authentiques » (p. 514 dans l'argument).

On voit si ce n'est pas là une traduction inexacte à force d'être libre du texte latin qui ne parle même pas du breton, mais seulement de langage vulgaire *Carmen vulgariter editum*. Il s'agit du VIe siècle, ne l'oublions pas, et de langage ecclésiastique vulgaire.

Remarquons encore que cette légende du XIe siècle dans un manuscrit du XVe renferma-t-elle même le terme de poésie bretonne (*Carmen Britannicum*) il resterait encore à savoir si la légende n'est pas altérée et de quel breton il s'agissait, du breton pur, ou du latin-breton.

Nous pensons que cet exposé instructif des phases successives de cette découverte d'un chant breton du VIe siècle en fait assez connaître la valeur et la solidité. Il est cependant nécessaire de citer ici les textes et la transmutation d'un chant du XVIe siècle en chant du VIe en remontant de Michel Le Nobletz à Saint Hervé.

Cantique du Paradis de Michel Le Nobletz, traduit par M. de La Villemarqué (EXTRAIT)

Je verrai les portes du paradis ouvertes pour m'attendre, et les saints et les saintes prêts à me recevoir.

Je serai reçu dans le palais de la Trinité au milieu d'honneurs et d'harmonies ;

Et là, je verrai Dieu le Père avec son Fils et l'Esprit-Saint.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Elle sera belle à voir, la Vierge bénie, avec les douze étoiles qui forment sa couronne.

Nous verrons aussi les légions des archanges, qui chantent les louanges de Dieu, chacun une harpe à la main ;

Nous verrons encore, pleins de gloire et de grâce, nos pères, nos mères, nos frères, les hommes de notre pays ;

Des vierges de tout âge, des saintes de toute condition, des femmes, des veuves couronnées par Dieu.

Tous les petits anges, portés sur leurs petites ailes, si gentils et si roses, voltigeront au-dessus de nos têtes ;

Voltigeront au-dessus de nos têtes, comme un essaim mélodieux et parfumé d'abeilles dans un champ de fleurs.

Bonheur sans pareil ! plus je pense à vous, plus je vous désire ! vous consolez mon cœur dans les peines de cette vie !

Cantique du Paradis attribué à saint Hervé et traduit par M. de La Villemarqué (1)

« Je vois le ciel ouvert, le ciel, ma patrie ! je voudrais m'envoler comme une petite colombe blanche !

Les portes du Paradis sont ouvertes pour me recevoir; les saints et les saintes s'avancent au-devant de moi.

(1) Légende celtique, éditions de 1859, et 1864. p. 289.

Je vois, en vérité, je vois Dieu le Père et son Fils béni, et l'Esprit-Saint.

Qu'elle est belle, la Vierge sainte, avec les douze étoiles qui forment sa couronne !

Je vois, chacun une harpe à la main, les anges et les archanges chantant les louanges de Dieu.

Que de vierges de tout âge, que de saints de toute condition, que de femmes, que de veuves couronnées par Dieu !

Je vois, rayonnant de gloire et de beauté, mon père et ma mère ; je vois mes frères, les hommes de mon pays.

Des chœurs de petits anges portés sur leurs petites ailes, si gentils et si roses, voltigent autour de leurs têtes, comme un essaim d'abeilles harmonieuses et embaumées dans un champ de fleurs.

O bonheur sans pareil ! plus je vous contemple et plus je vous désire ! »

Le rapprochement de ces deux chants dont le second, celui du VI[e] siècle, s'avise de mettre au présent le chant du XVI[e], semblera satisfaisant. Ce joli morceau est un abrégé réussi.

De cette discussion assez complète, nous croyons pouvoir conclure que Michel Le Nobletz selon la plus naturelle attribution a simplement mis en vers bretons la légende latine de Saint Hervé ou qu'il s'en est inspiré, sans avoir l'idée de *traduire* Saint Hervé comme Taliésin et mieux le Myrvyrian aura traduit un chapitre de l'*Epistola* de St Gildas. Ce sont les mêmes procédés sur lesquels on ne peut plus se faire que des illusions plus ou moins volontaires après s'être trop avancé.

Quant au Concile de Vannes auquel nous ramène aussi le cas analogue de Taliésin et de saint Hervé, notre auteur ne sent pas ou se dissimule sa vraie portée bien plus historique encore que celle du prétendu chant de Taliésin. Au lieu d'un

Concile de la province de Tours, statuant pour toute la province sans distinction de langue, ce serait, d'après lui « une Assemblée d'évêques tenue à Vannes (comme « un simple synode purement breton) défendant *aux* « *prêtres bretons*, *aux diacres et aux sous-diacres* « d'assister aux réunions profanes où l'on entendait ces « chants érotiques. »

Si le canon onzième, est mal compris et présenté au lecteur, le quinzième qui seul est spécial aux Bretons, l'est encore plus. On sait qu'il s'occupe de ramener l'uniformité de l'office divin et de la psalmodie dans la province ecclésiastique, dans l'intérêt de la foi commune. (Voir plus haut).

Or, voici ce qu'en fait l'auteur prévenu : comme s'ils eussent redouté (ces évêques) jusque dans le sanctuaire l'invasion de la musique profane, ou comme si elle y était déjà entrée, ils prescrivaient au *Clergé de Bretagne* d'avoir une manière de chanter uniforme. Du onzième canon, on cite trois mots : *Ubi amatoria cantantur*, et du quinzième, une ligne : *Ut intra provinciam psallendi una sit consuetudo*.

C'est ainsi qu'on a écrit notre histoire littéraire dans cet esprit, avec cette critique. Quand nous avons lu pour la première fois cet important ouvrage et pendant longtemps, nous avons pensé qu'il s'agissait là de mesures purement bretonnes, prises par une Assemblée, un synode d'évêques bretons. Telle a dû être la pensée commune et celle que l'écrivain communiquait sincèrement à ses lecteurs.

L'auteur paraît ne comprendre donc ni le concile du Vᵉ siècle, ni l'histoire littéraire des Vᵉ et VIᵉ, car le concile ne nomme même pas les Bretons qui commençaient à peine à émigrer en Armorique.

Il est vrai qu'à cette époque il en était encore à Maxime

et à Conan Mériadec : s'il y avait eu en effet une invasion *conquérante possédant la Bretagne* de 383 à 465, l'influence bretonne aurait pu prédominer; hélas ! ce rêve s'est évanoui (1). Aujourd'hui que Maxime est à moitié désavoué on aurait dû modifier ces jugements et ces appréciations pour se montrer conséquent et sincère jusqu'au bout. Mais il faudrait refondre soi-même son œuvre, et appréciations et jugements sont restés les mêmes.

Telles sont d'après les textes que nous citons aussi brièvement que possible, sauf à y revenir dans la partie critique s'il y a lieu, telles sont la confusion et l'erreur radicales du début qui faussent l'histoire littéraire actuelle de la Bretagne. Nous avons dû les exposer ici avec modération mais sans faiblesse.

Ainsi s'est élevée par la critique peu judicieuse d'un écrivain de bonne foi et prévenu, ainsi s'est élevée par ses mains un mur de séparation, comme une muraille de Chine entre la basse et la haute Armorique, entre la Bretagne même et la troisième Lyonnaise dont elle faisait bien partie au Ve, lors du concile de Vannes qu'on applique à tort au VIe en faveur du Breton, au détriment de l'Armoricain, quoiqu'elle n'ait pu commencer à se distinguer d'elle qu'après le VIIe siècle.

Les dernières conséquences à tirer de cette étude de Taliésin, de Saint Hervé et de leur Breton du VIe siècle doivent être renvoyées après les IXe et XIIe siècles, lorsque pourrait commencer la culture du parler populaire. Mais

(1) 1867 6me édition introd. p. XVII. « Or cette époque (VIe siècle) « était celle où les Bretons émigraient en masse en Armorique. *Leur « premier passage avait eu lieu du plein consentement des habitants de « l'île,* maintenant ils étaient forcés : les Bretons fuyaient la domination « saxonne, » *vers* 383 *sous les ordres du tyran Maxime* lit-on dans les éditions précédent es, spécialement dans la 4e, p.7. 1846.

Un nom seul a disparu, la doctrine est resté la même...

on doit faire ressortir de suite l'intérêt qu'il y a pour notre histoire et pour notre littérature à rétablir, dès ces premiers siècles, la libre circulation des idées, de la civilisation entre les deux parties de l'Armorique Bretonne, entre celle-ci et la France.

Nous ne perdons pas de vue non plus la pièce la plus importante, les *séries druidiques* qui ouvrent le recueil. Nous devrons l'étudier aux XIIIe et XIVe siècles, époque la plus ancienne possible de leur forme actuelle, les *Vêpres des Grenouilles*. Nous avons dû commencer par les pièces du VIe siècle qu'on pouvait discuter sérieusement avec des documents......

VIIe et VIIIe siècles.

Le génie Gaulois se retire et se recueille dans les cloîtres aux VIIe et VIIIe siècles dans l'Armorique comme dans le reste de la Gaule. Là se transforme la littérature ancienne dans la rude discipline de l'étude du travail et de la prière. Il en sortira une nouvelle forme littéraire, celle du monde moderne (1).

Il n'y a plus de paix d'ailleurs que dans ces retraites dès la fin du VIe siècle, au milieu des usurpations et des crimes de Comorre, de Macliau, des guerres de Waroch. Après Judikaël au VIIe et au commencement du VIIIe c'est le chaos de la Bretagne sur lequel les auteurs sont unanimes. (Voyez notre IIe. v. p. 67 et *pastim*).

Le travail littéraire et historique des cloîtres bretons de Landévének à Gael-Saint-Méen et Dol, concentré dans les Vies des Saints au VIIe et VIIIe siècles, peut-être facile-

(1) Ozanam, ouvrages déjà cités plus haut, p. 5, pour le tableau général.

ment et agréablement apprécié dans Le Baud et le Père Albert qui ont analysé ces documents d'une manière intéressante.

Nous voulons surtout constater que toute l'Armorique suit la Gaule dans ces temps obscurs où rien ne parait au dehors et que les généralités de notre histoire littéraire s'appliquent toujours à elle.

Il est bon de remarquer aussi qu'il n'est toujours question que de la littérature ancienne et point de culture littéraire bretonne, d'œuvres en breton.

Car les œuvres des cloîtres celtiques furent *Latines*, on ne le dit pas assez haut et assez clairement. Ce n'est que bien plus tard, au bout de plusieurs siècles, que ces œuvres en prose et en vers ont été mises en breton dans les îles et en Armorique, traduites, commentées, *illustrées*. Mais les originaux sont latins, pour nos légendes, cantiques, mystères..., en langue bretonne.

Sur le continent, ces traductions doivent être au plus tôt du XIIe ou du XIVe siècle, sauf preuve contraire. Aussi après avoir constaté ici la source de ces œuvres, qu'on voudrait faire passer tout doucement comme originales peut-être, pourons-nous remettre les dernières preuves à la fin de ce mémoire (1).

Il y a d'ailleurs, on l'a déjà dit, de l'esprit bardique dans plusieurs de ces légendes et vies des saints qui sont loués avec raison comme de grands hommes, d'autant plus que les sujets manquent dans ces temps de transition et de préparation à une ère meilleure.

(1) On prépare le lecteur à cela en disant que la tradition attribue les œuvres qu'on veut vieillir à tel ou tel; mais dès qu'on essaie de dater l'époque est bien moins ancienne. Voyez les pièces justificatives de la *Légende celtique et de la Poésie des cloîtres celtiques*, spécialement celles tirées du *Myvyrian* et même celles qui ont trait à saint Patrice, en irlandais.

Au VII[e] et VIII[e] siécles le *Lex* celtique se latinisa tout-à-fait, nous l'avons fait pressentir, dans les cloîtres pour les vies poétiques des saints avec digressions historiques dont Albert Le Grand nous a donné de charmantes traductions plus vraies et plus judicieuses qu'on ne croit, sauf ses articles sur la dynastie conanienne.

On ne dira pas sans doute qu'il y avait alors un gaulois pur, officiel comme le latin.

Les prêtres ont été appelés par De Maistre des Druides chrétiens : nos moines sont aussi des Bardes chrétiens latins. Les Bardes publics deviendront des jongleurs, des ménéstrels, des chanteurs ambulants parlant aux divers siècles la langue populaire du temps plus ou moins gallo-latine déjà caractérisée au VI[e] siècle.

Il est remarquable que les premiers actes, ceux de saint Guénolé et de saint Guennaël, sont en meilleur latin, plus romain que les plus modernes : la barbarie se fait sentir dans les cloîtres aux siècles suivants.

Le Cartulaire de Landévének lui-même constate l'existence d'un latin populaire lorsqu'il donne un abrégé de la vie de saint Guénolé faite pour le peuple *omelia habita ad populum* (1).

Mais aussi le monastère de Landévének reçut à son origine l'influence irlandaise par Budoc élève anglais de saint Patrice, gallo-romain, et maître de Guénolé, armoricain. Toutefois cette influence ne fut pas directe : car il n'est pas appris qu'il y ait eu là des moines irlandais. Il est à noter même que les neuf principaux saints irlandais cités par Ozanam furent tous de purs solitaires seulement, non des lettrés (2).

(1) V. appendice de notre I[er], v. p. 448.

(2) Ozanam, au congrès de Morlaix Bulletin de l'assoc. bretonne 1851, v. 3, p. 114; Dom Lobineau, Vies des Saints, Sané ou Sezni, Gigner

Ayant commencé par suivre la règle de saint Patrice, le monastère ne dut adopter la réforme de saint Colomban que vers l'époque de la mort du réformateur au VII[e] siècle.

Nous avons déjà constaté dans le premier volume des hellénismes à Landévének, sur les traces d'Ozanam et de M. Hauréau (1).

Les monastères du Nord, Dol et Gael-Saint-Méen se taisent encore au VI[e] et VII[e] siècle; seulement ils écrivent, dans les actes de saints, dans les chroniques, et Dol au VIII[e] siècle prélude dans un poëme sur saint Samson au Roman historique de Nennius du IX[e] siècle.

Il y a cependant une exception à faire pour le roi Judikaël et ses rapports avec Dagobert, dans la première moitié du VII[e] siècle. Encore Judikaël, après s'être montré grand sur le trône, finit-il en saint moine dans le cloître.

Aussi serait-il le premier héros chanté par nos Bardes latins dans son cloître de Saint-Méen où il était rentré dégoûté des grandeurs du monde et de ses vanités.

Nous devons continuer l'étude comparée des légendes latines et bretonnes des saints et héros des VI[e] et VII[e] siècles déjà commencée par Taliésin et Saint Hervé. Les développements donnés à celles-ci nous permettent d'indiquer brièvement les autres légendes bretonnes produites à l'appui de la *théorie du breton du VI[e] siècle* (2) *et de la persistance de la langue de Taliésin*. Ce sont des faits, et des documents du même ordre : la même méthode leur

ou Fingar, Efflam, Ronan, Maudez, Vonga ou Vio; et le Père Albert pour les mêmes, et pour saints Briac et Jaova.

(1) V. Préface du vol. 1er, p. 99.

(2) V. introduct. au Barzaz-Breiz, 4[e] édition 1846, p. 42, 43 et suiv.

étant appliquée ils doivent être jugés d'après les mêmes principes.

D'abord dans les premières éditions les légendes bretonnes sont données comme originales ou même antérieures aux actes latins aux légendes latines « ainsi S. Ronan vivait au V[e] siècle sous le règne de Grallon, dit l'argument *de la légende bretonne* (1) puis le druidisme se mêle aux cérémonies de sa fête et aux éclaircissements, cette légende parait d'une haute antiquité, même dans sa forme actuelle et antérieure au XII[e] siècle. »

« Dans la légende de saint Efflam on voit paraître Arthur lui-même, ainsi présenté par notre poète commentateur : « l'Arthur de cette légende est un roi barbare, une espèce de Thésée qui lutte avec des monstres ; sa force n'a rien de surnaturel, il serait même vaincu si Saint Efflam ne lui venait en aide. Nous pensons que la légende du Saint, dans sa forme poétique actuelle est antérieure au X[e] siècle, époque où vivait Nennius : on remarquera que la première stance est parfaitement allitérée, ce qui est une preuve nouvelle de l'antiquité de la pièce (2). »

« Pour Sainte Azénor, cette légende doit être très ancienne, car elle a la forme Rhytmique de certaines pièces de Lywac'h-hen barde gallois du VI[e] siècle. Les légendes latines suivies par le P. Albert Le Grand diffèrent en quelques points de la version populaire, il est facile de voir en les comparant qu'elles sont infiniment moins anciennes et qu'elles ont été remaniées (3). »

Dans la dernière édition (4) la sixième, les légendes latines sont citées mais non appréciées à leur valeur, leur antériorité surtout n'est pas plus reconnue que lorsqu'on

(1) 4[e] édition, t. 2, p. 401.
(2) 4[e] édition, p. 424.
(3) Ibidem, p. 425-438.
(4) La sixième, 1867.

semblait les ignorer. On ne cite guère que le fragment de la légende de Saint Hervé que l'on croit favorable à la thèse bretonniste.

La doctrine reste donc la même au fond, malgré les critiques déjà dirigées contre la méthode du brillant écrivain. Cette méthode était si bien celle de son école, qu'un de ses plus zélés et savants partisans nous livre le secret du maître et ami, en toute sincérité dans l'histoire du grand et saint roi Judikaël.

«Les exploits du prince breton excitèrent l'enthousiasme de ses *compatriotes et furent chantés par les Bardes ;* on trouve encore dans la légende de Saint Judicaël compilée par l'auteur du *Chronicon Briocense*, un passage qui n'est *évidemment* que la traduction latine d'un chant bardique composé à la gloire du roi Domnonéen (1).

«Semblable au laboureur qui frappe son blé sur l'aire, partout où Judicaël, le guerrier puissant et intrépide frappait dans la mêlée, son javelot aussitôt allait s'abattre au but marqué d'avance; un lion affamé et furieux ne fait pas plus de dégât et avec plus de facilité dans un troupeau de moutons que Judicaël en faisait dans les armées françaises; une aigle ne désole pas plus aisément les oiseaux d'un marais, ni un faucon des grues, que lui ne désolait les ennemis dont il enlevait les plus braves comme une hirondelle affamée enlève des moucherons en volant, tant il avait de force et d'agilité. Quand il marchait au combat contre ses ennemis, ses écuyers joyeux s'avançant sur ses pas se partageaient entr'eux des troupes de chevaux richement caparaçonnés dont il avait tué les maîtres.

« Parmi les guerriers qui marchaient à sa suite, beaucoup se rendaient à pied au combat, qui, ensuite enrichis

(1) M. de La Borderie, article Domnonée du dict. Biog. de Le Vot, t. I, p. 587; traduction complétée avec celle de D. Lobineau, *Vies des Saints*, p. 147.

des dépouilles sans nombre qu'entassait son bras, revenaient chez eux transformés en cavaliers ; des monceaux de cadavres qu'il laissait derrière lui gisant sans sépulture, les chiens et les vautours, les corbeaux et les pies trouvaient à se rassasier, et chez ses ennemis, sur les rues comme dans les maisons, une foule de femmes dont il avait fait des veuves poussaient de longs hurlements (1).

Le chant bardique ne semble pas devoir se retrouver : nous le regrettons. On a le droit de penser qu'il aurait été naturellement la traduction plus ou moins libre de ce morceau de littérature latine, comme ceux de Taliésin, saint Hervé, saint Ronan, saint Efflam. . . . .

Il est curieux de rapprocher de ce brillant portrait de Judikaël celui de son contemporain et suzerain Dagobert roi de France.

« Dagobert fut un roi très fort dans les guerres, nourricier des Franks, sévère dans les jugements, libéral pour les églises. . . . il établit la paix dans tout son règne ; sa gloire retentit dans beaucoup de nations ; il inspira à la ronde la crainte et la terreur dans tous les royaumes ; il fut pacifique et gouverna comme Salomon le royaume des Francks (2).

Mais notre Judikaël n'est pas seulement le plus redoutable des guerriers c'est encore un bon et saint roi, on n'en peut dire autant du bon roi Dagobert.

« Judikaël fut doux et amiable à toutes gens, de grande et belle stature, la face plaisante, le regard débonnaire et doux parler. Il fit édifier plusieurs monastères et ceux

(1) J'omets, dit le zélé néophyte, à dessein, plusieurs strophes fort curieuses; le texte complet de ce passage avec la traduction devant être publié par M. de La Villemarqué, dans sa traduction des anciens bardes gallois. — Dom Lobineau avait déjà indiqué et même traduit ou plutôt paraphrasé ce curieux fragment (Vies des Saints de Bretagne, p. 147), *mais il ne l'apprécie point à sa valeur.* (Chronic-Brioc M. ffo 49, vo et 50 ro. Bibl. nationale.)

Le zèle et la foi du néophyte ont dû bien se refroidir depuis : on le verra plus loin.

(2) Gaston-Paris, histoire poétique de Charlemagne, p. 444, d'après les *Gesta-Dagoberti.*

qui étaient brisés par ancienneté fit réparer au mieux. Il fut très ententif consolateur des désolés, récepteur des pauvres, hôte des pélerins, défenseur des veuves, père des peuples, releveur des misérables et fracteur des orgueilleux. » (1).

Si nous ne craignions de faire une digression, nous insisterions sur ce rapprochement que nous nous bornons à indiquer. Il est cependant très intéressant : nous espérons y revenir.

Il faut montrer de suite comment prélude au VIII[e] siècle l'esprit du Monastère de saint Samson par la bouche d'un clerc de l'église de Dol.

« Dieu avait envoyé après les Patriarches et les Pro-
« phètes, des docteurs apostoliques répandre partout dans
« tous les siècles les semences de la vie éternelle. Mais
« aucun d'eux, nous l'avouons, n'avait encore dirigé ses
« pas vers nous, quand, par l'ordre du seigneur Samson
« vint enfin nous visiter. La savante Gaule ne nous aurait
« point encore instruits, nous ignorants : par l'arrivée de
« Samson la lumière brille sur notre pays. (2) »

Quand on traite ainsi l'histoire ecclésiastique au VIII[e] siècle, à Dol, dans ce langage poétique et véridique, avant le règne de Nominoé, que ne fera-t-on pas plus tard dans la Métropole de la Bretagne indépendante de la France et rebelle contre l'église romaine et contre la Métropole de Tours ?

---

(1) Ingomar cité par Le Baud, histoire de Bretagne, p. 82-87.
Le Baud écrivait aux XIV[e] et XV[e] siècles sous l'inspiration d'Ingomar, moine du XI[e], dont les ouvrages n'ont pas été retrouvés depuis. A défaut d'Ingomarus, on serait heureux de retrouver Hanaridus et Heldebaldus dont on ne connaît que les noms.

(2) Jam Dominus misit patriarchas at que prophetas,
Misit apostolicos doctores semina vitæ,
Spargere perpetuæ passim per sæcula cuncta.
Ex ipsis nullum nobis venisse fatemur,
Ni Domini jussu venisset denique Samson.
Gallia nondum nos stolidos doctrix docuisset :
Adventu regio Samsonis nostra refulget
(Vitæ M, S. Samsonis. V. 38, Bl. M.)

Nous ne prétendons pas fixer l'âge de ces légendes ou vies des saints dont les plus anciens actes seuls peuvent être des VII[e] et VIII[e] siècles. Nous sommes obligé d'admettre cet âge possible pour suivre siècle par siècle notre histoire littéraire latine et bretonne comme s'il y avait parallélisme entr'elles.

Nous prouvons ainsi que les textes latins sont et plus certains et plus anciens que les textes bretons traduits des premiers dans les siècles suivants.

Si cette preuve n'est pas faite pour chaque œuvre en particulier, elle ressort suffisamment du résultat d'ensemble que l'on ne contestera plus, nous croyons pouvoir le dire.

Mais il fallait suivre cette confrontation de tous les témoins cités, pour que la cause fut complètement entendue. Il le fallait d'autant plus que pour ces chants seuls, la démonstration par les titres est possible.

Mais aussi la démonstration qui embrasse les premiers et les derniers chants du recueil, ceux qui peuvent être controlés sérieusement, doit s'étendre aux autres chants populaires purement traditionnels.

On ne voit pas de meilleur moyen de juger impartialement les questions de l'originalité, de l'ancienneté et même de l'authenticité d'œuvres littéraires attribuées à ces temps reculés.

Quant au mérite littéraire des œuvres latines des cloîtres de la Basse-Bretagne aux VII[e] et VIII[e] siècles, il est remarquable qu'ici aussi les plus anciennes sont plus soignées, plus littéraires.

Nous citons en particulier les vies des saints Guénolé et Guennaël de Landévének qui doivent être de ces siècles. On dirait des idylles, surtout celle de saint Guennaël (1).

(1) Voir à l'appendice du 1[er] volume et dans le 2e vol., p. 226, un essai de traduction à la manière de Le Baud de la vie de saint Guennaël.

Le caractère bardique de plusieurs de ces actes de saints n'a pas échappé à un connaisseur comme notre poète breton. Son erreur a consisté à ne pas attribuer le principal mérite au premier auteur le légendaire latin (1). Pourvu qu'une légende puisse paraître *un monument de poésie charmante*, on tire un voile sur l'*esprit de table du XVI[e] siècle* signalé par D. Briant, et par Dom Lobineau qu'on ne nomme pas (2). Si l'auteur dans sa nouvelle édition revenait au jugement des savants Bénédictins il devait au lecteur de l'en avertir; cela ne pouvait que lui faire honneur.

C'est ainsi que le *breton* de *Taliésin* qui en 1846 *persiste jusqu'au XIX[e] siècle* en 1867 est remplacé par la « persistance de l'antique idiome à ce singulier degré de « pureté » Taliésin et le XIX[e] siècle ont été retirés, mais doctrine et esprit sont toujours les mêmes (3).

Il s'agit bien entendu des actes primitifs et non de leurs *renouvellements* successifs du VII[e] au XII[e] XIV[e] siècles.

Ces actes en latin plus ou moins barbare mis par des clercs et les chanteurs populaires dans leur gallo-latin rustique ont fourni le noyau des premiers chants populaires, religieux et historiques. C'est là le point de jonction entre le bas-latin et le bas-celtique début du Breton moderne, nullement brillant contrairement à la théorie des chants populaires primitifs de M. de La Villemarqué soutenue dans son introduction déjà citée.

C'est ce bas langage qui cultivé pour instruire le pauvre peuple a donné vers les XII[e] et XIV[e] siècles le breton des mystères, cantiques et des *vrais* chants populaires dont quelqu'écho peu fidèle a pu parvenir jusqu'à nous.

---

(1) Légende de saint Ronan, édition de 1867, p. 481-82.

(2) Saint Efflam et le roi Arthur, et sainte Enora, femme d'Efflam, patronne des nourrices. Voir 7e édition, p. 483, puis, comparaison instructive, l'édition de 1846, t. II, p. 411 et 424. Il y a un changement de commentaires sans avis, ni explication. V. Dom Lobineau sur st. Effam et sainte Enora et leur légende Vie des Saints, p. 86-88.

(3) V. édition 1846, t. I, p. 62-63, int. et celle de 1867, p. 66 de l'int.

Nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter encore à un document que M. de La Villemarqué attribue au VIIIe siècle et qui aurait une importance capitale dans l'histoire de notre langue bretonne, car nous y avons attaché une grande importance à nos débuts sur la foi de notre savant compatriote tout en nous défiant un peu, tant l'œuvre paraissait belle. Mais nous croyons depuis plusieurs années en avoir tenu alors trop de compte, ce qui nous force à modifier certaines opinions pour avoir cru trop facilement ce qui souriait au patriotisme breton.

A la tête des documents littéraires de la troisième période de son histoire, avant le *Buhez santez Nonn*, M. de La Villemarqué place le *Brud er Brénined enez Bretaen* ou la chronique des rois de l'île de Bretagne, ouvrage en prose, composé au VIIIe siècle, au monastère de Gael en Armorique par saint Sulio et remanié en Galles au XIIe siècle. . . . . Essai sur l'histoire de la langue bretonne, p. xxxiij. (1847).

« Seul, le *Brud er Brénined*, grâce aux époques reculées où il a été composé et remanié, n'aurait sous le rapport de la langue aucune correction à subir.

« Cette précieuse chronique, dont l'original armoricain fut transporté dans le pays de Galles par le gallois Walter Calenius, en l'année 1125, et y devint le fondement de toutes les histoires en langue nationale qu'on y écrivit depuis, eut sans doute produit le même mouvement historique dans notre Bretagne française et conservé, pour l'orthographe et le langage, les bonnes traditions du passé. (Ibidem, p. xxxvj).

En 1852 M. de La Borderie répétant et confirmant M. de La V. son maître et son ami, recule cependant le *Brud* à 925-941 et l'attribue sans dire pourquoi à un breton insulaire quoi qu'écrit en dialecte armoricain, et s'appuie sur les juges les plus compétents, et entr'autres sur l'autorité de M. de La V. qui a étudié de près le monument et

à qui nous devons bientôt une traduction française du *Brud Tyssiglio Big. Bret.* T. I. p. 111 (1852).

En 1860 dans *les romans de la Table Ronde et les contes des anciens Bretons*, M. de La V. reproduit et développe son opinion en des pages enthousiastes de 24 à 33 sur le *Brud* dont la traduction en latin par Geoffroy Arthur de Monmouth le rendit célèbre dans toute l'Europe.

En 1865 dans la préface du 1er V. de l'Armorique Bretonne, nous écrivions p. 8 : le principal *desideratum* que nous voulions soumettre à notre savant compatriote est relatif à la traduction française du *Brud-y-Breninet*, ou *Brut tyssyglio,* annoncée comme prochaine en 1852 par M. de la Borderie (*Biog. Bret.*, t. I, p. 111). . . . . .

« Les Armoricains ne peuvent donc que désirer la publication de cette traduction, ne fût-ce qu'en réponse aux arguments de M. P. Paris dans son cours de cette année au collége de France, résumé en partie dans la *Revue des cours publics* qui signale *les critiques les plus récents comme trop dédaigneux peut-être des études et des recherches qui avaient précédé les leurs*. . . . .

Depuis ce temps M. de La V. a gardé le silence envers tous également paraît-il, car on lit ce passage fort sérieux de la part de M. P. Paris surtout, dans ses *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage* t. I, p. 38. (1868).

« Le livre breton conservé sous le titre de *Brud-y-*
» *Brennined* est aujourd'hui généralement reconnu,
» même par les antiquaires bretons que leurs préventions
» ont entraînés le plus loin des réalités pour n'être que la
» traduction de l'*Historia britonum* de Geoffroy de Mon-
» mouth, traduction d'une date relativement récente au
» sentiment des meilleurs juges, MM. de Courson et de
» La Borderie que j'ai pris soin de conssulter. »

Si cela ne paraissait pas assez clair et assez net, on peut

lire p. 380 à l'*errata* « p. 38, le *Brud er Brennined* est « reconnu par les antiquaires bretons comme la traduction « de Geoffroy de Montmouth. Je regrette d'être obligé « d'excepter de ce nombre mon ingénieux et savant ami, « M. de La Villemarqué, qui persiste à soutenir toutes « les assertions de W. Owen. »

Ainsi M. de La Villemarqué persiste sans daigner même s'expliquer, malgré l'abandon de ses amis, M. de La Borderie et de Courson, malgré les discussions du Congrès celtique et les concessions qu'il avait paru y faire. On ne peut que regretter ce silenee systématique.

On peut croire cependant que ces discussions n'ont pas été inutiles pour M. de La B. qui soutint les thèses de son ami M. de La V. à Saint-Brieuc avec plus de rigueur que lui-même, ce qui était naturel et honorable. Mais sa conversion l'est encore davantage. (Voir l'introduction de cet essai).

Nous arrivons donc au IXe siècle sans avoir trouvé trace d'un breton pur en Armorique. Nous venons d'indiquer p. 53 le parler populaire celto-latin seul possible, dont nous allons voir le premier texte bien modeste.

Après le *Brud* du VIIIe siècle qui reculerait aux IXe et X^e^, on peut dire par avance qu'un *Brud* breton ou gallois du IXe, du Xe ou du XIIe siècle ne doit être, sauf preuve contraire, qu'une traduction plus ou moins libre d'un Nennius; car il a pu y en avoir plusieurs renouvellements ou révisions.

Châteaulin. — Typographie de F, AMELOT

IXe Siècle.

Fortifié et retrempé dans la retraite, le génie de la Gaule va jeter aussi un nouvel éclat dans l'Armorique-Bretagne, au IXe siècle. Après s'être essayé en lais pieux des saints qui se changeront en légendes, en proses, en hymnes ou même en mystères, il va s'essayer dans l'histoire et la poésie profanes.

Au sortir du chaos, comme avant d'y tomber, nous nous trouvons en guerre ou en contact avec les Francs, car c'est presque même chose, en ce temps d'agitation fiévreuse de la formation des nations modernes.

Cette nouvelle série de luttes, commencée au VIIe siècle, par Pépin le Bref, continuée par Charlemagne et ses lieutenants, se terminera au IXe siècle, sous Louis le Débonnaire. La Bretagne sera encore arrêtée par la mort de Morvan et de Wiomac'h et la soumission de leurs confédérés, de leurs *sodales*.

Un moine franck, distingué comme homme et comme savant, qui avait accompagné Louis le Pieux dans cette campagne, en a écrit le récit d'après ce qu'il a vu et d'après ce qu'il avait appris du moine Witchar, plusieurs fois envoyé vers Morvan avant la guerre par le très-clément empereur. Il commence par l'histoire des Bretons, émigrant aux Ve et VIe siècles en Armorique, chez les Curiosolites, les Osismiens et les Venètes, avec l'agrément des Armoricains et des Franks. C'est notre histoire réelle assez modeste bien établie désormais.

Mais elle ne plaît pas dès lors aux Bretons d'Armorique et du côté de Dol, le *bretonisme* naissant va protester dans une nouvelle histoire, universelle à la façon de cette époque.

Toutefois, il attend que des soulèvements plus heureux que les précédents aient fait sous Charles le Chauve, de Nominoé le chef, presque le roi de la Bretagne (1).

Et quand ce conquérant armorico-breton est au comble de la puissance, au moment où il dépose des évêques, en nomme d'autres et veut établir une nouvelle métropole bretonne à Dol, vers 857-58, notre historien patriote lance en l'honneur de la nouvelle Bretagne son *Historia Britonum*.

Cet auteur nommé Nennius, dont le vrai nom est inconnu, mais qui se dit moine, fils d'Ebold, écrivant dans la Domnonée, probablement à Dol, marche à l'exemple de prédécesseurs de la Gaule, de l'Irlande et de l'Angleterre, sur les traces du faux Virgile de Toulouse. Mais les dépassant tous en hardiesse, après avoir commencé à la dispersion des peuples après le déluge, aux enfants de Noé, il arrive aux Troyens et aux Romains, à Brutus qui donne son nom aux Bretons de l'île, et enfin à Maxime qu'il appelle Maximianus. L'usurpateur du IVe siècle (383) donne notre Armorique à une partie de ses soldats qui s'y établissent, ce que notre historien écrit fièrement : *hi sunt Britones Armorici !* Et voilà comment l'orgueil bretoniste refait l'histoire au IXe siècle ! Que ne peut-on attendre après un pareil début et quelles *histoires* ne fera-t-on pas encore dans cet esprit-là (2) ?

Une seconde origine est indiquée, mais elle est au fond la même, c'est une simple variante commençant à Brutus, petit-fils du Troyen Énée.

(1) *Voir* notre 2e vol. *Passim.* — Nous demandons pardon à l'Académie d'avoir l'air de nous citer nous-même. Mais nous réduisant à un Mémoire spécialement rédigé à son intention pour compléter une œuvre sérieuse liée dans ses parties, et deux fois encouragée, nous sommes obligé quelquefois de rappeler les résultats obtenus, avec prière de les vérifier dans nos volumes et les citations à l'appui.

(2) *Voir* Nennius dans les *Monumenta historica Britannica* de préférence. Il suffit de lire le prologue et la préface de l'auteur, pour s'assurer qu'il n'est pas Breton insulaire. Voir aussi dans cette collection l'*Epistola* de Gildas où nous croyons retrouver la matière de la satyre de Taliésin, appréciée p. 17 et suivantes de ce mémoire, appendice ci-après, no 1.

Nennius laisse là cependant les Bretons armoricains sans oser donner les prédécesseurs de Nominoé, et reprenant l'histoire véritable de l'île, il indique la conquête saxonne jusqu'à la lutte d'Arthur qui est vaincu, mais après douze batailles exactement précisées, dans l'une desquelles l'image du Christ et de la Vierge Marie qu'il porte sur son bouclier lui sert d'étendard et lui donne la victoire sur les Saxons. Mais la ruine des Bretons est inévitable, la Providence dans ses décrets adorables l'ayant décidé ainsi.

Là finit l'histoire de Nennius qui nous reste, sans une allusion même à l'émigration bretonne. Si ce n'est pas là une espèce de manifeste de Nominoé, alors tout-puissant, au moins de ses partisans et courtisans contre les Franks et leur historiographe Ermold le Noir. trop véridique, mais peu bienveillant, je ne sais vraiment y voir autre chose. Car l'auteur est évidemment trop instruit et trop bien placé pour n'avoir pas agi avec préméditation, en pleine connaissance de cause. C'est toujours un monument très-curieux à cette époque et la première source latine.

C'est un beau début, le premier de ces ouvrages que leur vogue en langue française a fait plus tard désigner sous le nom de romans.

Mais voici dans le même siècle, trente ans environ après Nennius, vers 880, un véritable historien des origines bretonnes qui se présente, non moins autorisé et plus consciencieux, c'est le moine Gurdestin de Landévéneck. Celui-ci, qui ne peut ignorer l'œuvre fantastique de son confrère breton, sans la nommer cependant, la renverse d'un seul mot

Il rappelle l'émigration bretonne, trace un portrait des émigrants fort approchant de celui d'Ermold le Noir, de Bède et de Gildas. Il renvoie à ces vénérables auteurs bretons ceux qui veulent s'instruire et conclut sévèrement que la nation bretonne du continent a commencé à l'époque de la conquête de l'île par les Saxons et non plus tôt,

tempore non alio! Plus d'origine Maximinienne possible, hélas!

Voilà Nennius, de Domnonée, exécuté comme historien, dirait-on aujourd'hui. Oui, comme historien, mais comme légendaire, comme romancier, non ; la suite nous fera bien voir le succès des inventions qui flattent un peuple doué d'imagination!

Gurdestin aurait bien dû s'expliquer aussi sur Arthur et ses douze guerres ou batailles, mais ceci n'avait pas encore assez d'importance, le semence était à peine jetée en terre. Elle n'avait pas eu le temps de lever. D'ailleurs Nominoé était mort et ses héritiers s'entre-détruisant entre eux, la Bretagne touchait à de nouveaux déchirements, à de nouveaux désastres, aux invasions d'autres hommes du Nord.

Gurdestin lui-même n'est peut-être pas fâché d'avoir dans Arthur un modèle qui n'était pas encore trop surfait après tout, car il a aussi le sien à produire.

Son Arthur breton armoricain, c'est le fondateur ou mieux le grand bienfaiteur de Landévéneck, c'est Gradlon le Grand qu'il chante dans un poëme latin qui n'est pas sans mérite.

Le fond d'ailleurs est assez réel pour qu'ait pu l'orner sans trop blesser la vérité ni la vraisemblance un poëte historique avisé, un écrivain autorisé écrivant en même temps l'histoire de son monastère! Car il ne date point les exploits chevaleresques et les tient, s'il est bien compris, dans des bornes raisonnables de temps et de lieu de l'histoire de notre Bretagne (1).

Voilà donc dès le IXe siècle, en Bretagne-Armorique,

(1) *Voir* le Cartulaire de Landéveneck analysé à la fin de notre premier volume à l'appendice ; le Cartulaire lui-même à la Bibliothèque de Quimper et une copie à la Bibliothèque nationale, MS. Vita Sancti Guengvalœi, n° 201² supplément latin. On remarquera spécialement, outre l'étude sur sa vie, la poésie qui n'est pas trop déplacée à côté de celle d'Ermold le Noir, que nous citerons aussi plus loin. Voyez le mouvement patriotique dans lequel Gurdestin compare fièrement Gradlon à Charlemagne, appendice, page 444, et au cours des volumes.

non dans l'île, en latin, non en breton, à leur source incontestable, les germes authentiques des trois légendes qui vont se mêler et s'entre-croiser. Elles ont dû influer ensuite sur les créations romanesques de la Table-Ronde.

1° La légende Maximinienne de Conan Mériadec, successeur du conquérant Maxime. Nennius cependant ne nomme pas encore Conan, mais il prépare sa place, sciemment ou non. Il l'aura peut-être nommé ensuite lui-même ou quelque continuateur dans une révision postérieure.

2° La légende d'Arthur que Nennius commence bien mais qui sera entraînée à la suite de la légende Conanienne et Maximinienne.

3° La légende Gradlonienne dans Gurdestin au Cartulaire de Landévéneck.

Nous trouvons donc les origines authentiques latines de ces légendes ; mais les mœurs des héros seraient-elles décrites aussi dans ces sources ?

Nous croyons pouvoir dire qu'elles y sont également.

Nous avons déjà constaté dans notre histoire politique et religieuse les mœurs plus païennes, plus romaines de la décadence que chrétiennes, signalées par Gurdestin, qui les assimile aux désordres païens des Bretons de l'île dont la défaite et l'exil furent la punition, et dont celles de la Bretagne-Armorique ne diffèrent pas, dit-il tristement. De ce jugement, il n'excepte certainement pas les mœurs et les désordres de Gradlon avant sa conversion, que Guénolé lui reproche même sévèrement. Il en excepte encore moins celles des cours de Morvan du Léon, de Wiomach, de Nominoé et de ses successeurs, dont il a été le témoin ou le quasi-contemporain de 820 à 880 environ (1).

Mais il y a un auteur du même siècle, bien connu de Nennius et de Gurdestin qui ne le démentent pas sur ce point capital des mœurs bretonnes, c'est Ermold le Noir.

Nous avons déjà cité dans le deuxième volume, p. 72 et

(1) Voir IIe V., p. 217 et p. 75, 80.

73, une partie de sa description. Mais la plus importante pour la matière, pour les sources des Romans de la Table-Ronde, n'a pas été assez remarquée ni appréciée. Elle est cependant aussi curieuse qu'importante, et montre une fois de plus que le fond de ces romans peint la réalité de leur temps.

Ce sont d'abord les entrevues et les négociations entre Morvan et Witchar auxquelles la femme de Morvan vient se mêler d'une manière hardie, ardente et passionnée. L'accueil du même genre que lui fait Morvan et ses hésitations, la singulière délibération, très-libre en paroles et en gestes dont Witchar est le témoin affligé et indigné, le juge clairvoyant (1).

Puis le délai demandé pour une nuit que Morvan passe en festins (on ne dit pas encore si c'est à une table ronde ou longue) et l'état dans lequel il paraît au point du jour devant l'ambassadeur Franck pour le congédier avec hauteur et insolence, et enfin le départ pour la guerre dont Morvan ne doit pas revenir, il le sent bien ; ses adieux à sa famille, à sa femme, adieux tendres et passionnés, cris du cœur qu'on n'entendait pas chez les Francks : *oscula lenta dabat... Conjux... Murman, amata, tuus... ave... femina amata, vale !*

Le goût du lecteur intelligent saura sentir ce qu'il y a à retenir de ces peintures morales et ce qu'une critique sincère pourra retrouver dans les romans postérieurs.

Il remarquera également l'élément chrétien que Nennius relève dans Arthur combattant sous l'étendard du Christ et de Marie toujours Vierge, dame de ses pensées, dira-t-on plus tard.

Il y a là dès le début les deux éléments en présence. nous devions les montrer également l'un et l'autre pour être juste et pour nous préparer à comprendre les développements et les renouvellements infinis de ces légendes romanesques, peintures de mœurs de diverses époques sou-

(1) Ermold le Noir, dont nous citerons un fragment important dans l'appendice de ce mémoire au n° 2.

vent mêlées et confondues par les auteurs avec de grandes licences poétiques, mais avec une sincérité méritoire.

Après une longue éducation initiatrice, nous retrouvons les bardes gaulois et leur lais dans les historiens armoricains même comme Nennius, Gurdestin, sans parler des poésies de l'Irlande et de l'île de Bretagne. Toutes ces œuvres primitives procédent des bardes, poëtes, chanteurs, historiens chez les Gaulois.

Parallèlement au courant historique du Sud constaté à Saint-Gildas et à Landévéneck dès le VIe siècle, nous aurons donc le roman d'aventures plus ou moins historiques du Nord. Ce genre se fera goûter dans la Normandie, à laquelle il plaira davantage, et qui le répandra, le popularisera en Neustrie et au delà, jusque dans l'Angleterre et dans l'Europe.

La Bretagne a donc aussi son grand siècle, si on peut le dire sans trop d'orgueil, celui de notre indépendance, le premier et le plus grand de notre époque brillante qui va pouvoir commencer. Nous venons de faire brièvement ressortir nos principales œuvres latines, leur portée à la fois historique et littéraire.

Nous allons sans doute trouver au moins une œuvre littéraire *bretonne,* quelque modeste qu'elle soit, une vie de saint mise en breton plus ou moins pur. Notre savant et ingénieux compatriote nous en fait entrevoir une, en effet, page 25 de son *Histoire de la langue bretonne,* tant de fois citée.

C'est une vie de saint Paul de Léon, rédigée au IXe siècle par un moine de l'abbaye de Fleury qui avait recueilli les reliques du saint.

« Du Ve au XIIe siècle, un préjugé bien naturel en faveur de la langue de Rome, mais bien funeste pour celle des Bretons, leur fit rechercher ce qu'ils appelaient l'urbanité romaine; ils craignirent de blesser les oreilles polies, d'exciter le rire par un langage rustique.

« Ils finirent par croire leur langage *barbare*, étant excommunié comme tel (1); et, chose inouïe, dès le IXe siècle, *un d'eux* le nommait un *jargon confus*, fatigant; un langage inusité et intolérable pour les gens d'étude : Hujus sancti viri (Pauli Aurelianensis) gesta scripta reperi, sed *britannica garrulitate ita* confusa, ut legentibus sint onerosa. Inauditum locutionis genus quosque studiosos à lectionè summovebat (*Apud Boll.*, t. II, de mars p. 3, et mieux p. 112.) »

Il y aurait donc enfin une œuvre bretonne, fût-ce en *langage rustique*, au moins, au IXe siècle!

Nous lisons et relisons avidement la vie complète de saint Paul Aurélien, évêque de Léon au VIe siècle, institué par Childebert sur la présentation du comte Withur, et, chose inouïe, pourrions nous dire à notre tour, nous n'y voyons point précisément une œuvre bretonne. Le rédacteur parle de *garrulitate britannica,* non de *linguà britannicâ*, il corrige les fautes de composition, de style, de méthode, qu'il indique clairement dans les passages que nous avons soulignés. Des *noms barbares* bretons, il en supprime le plus possible pour rendre sa lecture plus facile, et les miracles plus évidents, dit-il dans sa préface, *in hac prœfatiunculâ*, que nous citons :

« Hujus sancti viri gesta scripta quidem reperi, sed *Britannica garrulitate ita confusa*, ut legentibus fierent onerosa. *Negligebantur ergo virtutum clara insignia*, *scriptoris ignavi culpâ*. Inconveniens enim *verborum sententiarumque*

(1) *Concilium Remense* (*Apud Daru, Hist. de Bret.*, t. I), citation bien légère pour un Concile de la province de Reims, que nous n'avons pu retrouver, — peut-être est-ce le IIIe Concile de Soissons, où le mot *barbare* se retrouve appliqué au peuple mais non à la langue elle-même, sans trace d'excommunication, Sirmund. Concilia antiqua Galliæ, t. III, p. 299. Au verso en face 298, se trouve le *Sunt Barbari,* dont on a fait *lingua barbara* avec l'excommunication en sus... Voici le texte... unde fit ut nullus cultus religionis inter eos, nullus disciplinæ vigor haberi possi in illis : quoniam, *cum sint barbari*, feritate nimiâ tumidi, nullis sacris institutis obediunt, nullis præceptionibus sanctorum se subdunt : sed pro libitu insipientiæ, malevolentiæque suæ cuncta peragunt.

compositio, nullâ attentionis, docilitatis aut benevolentiæ delectatione *sibi lectorem comparabat*. Novus *casuum ordo, inauditum locutionis genus* quosque studiosos à lectione summovebat, *erant igitur tota neglectui omnibus*.

« Pro quâ re utilitati multorum commoniti, et corporali præsentiâ B. Pauli provocati (Gaudemus enim nos pretioso corporis ejus munere a Deo donatos) longitudinem sententiarum abbreviare *curavimus et verborum ordinem, prout potuimus ad unguem direximus*. In quo opere nemo nos arguat omnium sensibus minime paruisse, quia hoc attendentes nihil omnino scripsissimus : ut enim omnibus est discolor vox et vultus, ita universis dispar exstat ingenium et sensus. Nec turbetur lectoris animus *absonis Britonum nominibus, quæ interposuimus : quia hæc vitare ex toto nequivimus* : in ipsis enim operis materia consistit. *Vitavimus equidem plurima ;* nam ipsius viri Dei fratrum *nomina, quia barbara* et nostro labori non necessaria visa sunt, *transivimus intacta* ; *et presbyterorum nomina*, quia eidem sancto ubique adhœsisse leguntur, *reliquimus*, qui magis oneri esse credidimus quam utilitati, etiamsi in hac præfatiunculâ annotarentur (*Vita*, *auctore monacho floriacensi* ex MS Vallis lucentis cum aliis MSS collato. *Bollandus*, t. II de mars, p. 112).

Mais le moine lettré rédacteur a soin de laisser ceux de ces noms qui ont un intérêt historique, spécialement ceux des prêtres ou évêques, à côté de ceux de Childebert, Withur, Tiernomaël, Cetomerin (1). Quant à l'auteur de cette vie, nous allons ici d'étonnement en étonnement.

On se demande comment un moine de Fleury-sur-Loire, dans l'Orléanais, aurait pu faire un pareil travail s'il n'était un Breton et même un doctissime Breton.

Car il n'y a pas trace avant lui de langue bretonne écrite, d'œuvre bretonne.

(1) Withur, Marck, Bath (Ile), Ack (païs d'), Cetomerin, vicaire; Tiernomaël, id.; Admachen, Tilmedon.

Mais l'auteur était-il Breton? Il ne le dit point, croyant cette déclaration inutile. Au fait, son langage peu flatteur pour les Bretons ne l'indique pas du tout. On voit bien que notre historien de la langue bretonne en fait un Breton, mais n'est-ce pas, sans s'en apercevoir, pour le besoin de sa cause? car il n'en donne ni preuve, ni indice quelconque, ce qu'il ne pouvait se dispenser de faire dès lors et surtout depuis dans ses diverses œuvres, s'il avait eu une vraie confiance en ce prétendu document breton et en la nationalité de son traducteur qui lui donnerait la portée qu'on lui attribue gratuitement.

Ici se présente un rapprochement qui a quelque valeur. Si la vie de saint Paul de Léon devait être écrite quelque part en breton au IXe siècle, ce serait assurément au monastère de Landévenek, dont l'esprit d'indépendance est aussi connu que son amour de la science. Or, il nous est appris que Gurdestin y favorisant l'étude des lettres, encouragea l'un de ses moines à écrire la vie de ce saint. Il ne nous en reste que le prologue adressé à Hinworet, un de ses successeurs (1). Il n'y est pas question de la langue bretonne. L'élève se propose naturellement de marcher sur les traces du maître qui avait déjà écrit à cette époque (884) la vie de saint Guénolé, dont il fait grand éloge.

Or cette vie-modèle ne brille pas précisément par sa méthode ni par l'ordre de la composition. On peut s'en assurer par l'analyse qui en est donnée à l'appendice du titre Ier.

Pour peu que l'élève ait ajouté dans ses digressions imitées de son modèle quelques listes de noms bretons, de lieux ou d'hommes, comme ceux des *frères* du saint, ce dont il ne pouvait guère se dispenser en Basse-Bretagne, *nomina barbara fratrum, absonis Britonum nominibus*, surtout pour un Français, le moine Wrmonoc pourrait

(1) Ap. Mabillon, *Annal.Benedictin.* Libr. 38. c. 80, t. III, p. 249.

bien être l'auteur dont parle si sévèrement le peu bienveillant et plus élégant confrère de l'abbaye de Fleury.

Avant d'en venir au seul texte applicable, nous devons remarquer encore l'art vraiment merveilleux avec lequel un auteur convaincu de la vérité de sa thèse fait passer sa doctrine dans sa traduction, son interprétation des textes et par suite dans l'esprit du lecteur confiant.

La citation suivante en est une preuve nouvelle :

« La langue des Bretons insulaires dominait en Breta-
« gne, si nous en croyons un historien du VIII[e] siècle,
« le chroniqueur de saint Denys (ad annum 786) et traduit
« au XIII[e]. Icèle gent, dit-il, retient encore la langue des
« anciens Bretons (1). »

En lisant le passage entier, l'analyse paraît peu fidèle et bien complaisante pour l'opinion préconçue de l'auteur.

Si vuellent aucun dire ci endroit que celle gent retiennent encore la langue des anciens Bretons quant li Englois, qui d'une partie de Saisoigne vinrent qui a nom Angle orent la Grande-Bretagne pour prix. Lors senfuit une partie de la gent du paìs, la mer passèrent et vinrent habiter es derniaires parties de France sur la grant mer par devers occident : et celle gent sont ore celle qui sont apelé Breton bretonnant.

(Dom BOUQUET, t. V, p. 240.)

Il est à remarquer que le vrai texte du VIII[e] siècle n'est ici que traduit et commenté au XIII[e] et avec des atténuations qui ne paraissent point dans la trop courte analyse. Ce qui est présenté comme une opinion de quelques-uns

(1) *Ibidem*, p. 20, texte et note.

par le chroniqueur de l'époque est donné par notre auteur comme un fait acquis à l'histoire. C'est toujours le même procédé de citation sans justification, appliqué de confiance par une autorité infaillible. Ce texte revient à dire que les Bretons sont venus en Armorique avec leur langue, c'est une vérité qui n'avait pas besoin d'être attestée; la question sérieuse, la seule, est toujours de savoir ce qu'était cette langue brillante ou dégénérée, élégante ou barbare, rustique..... et c'est la question qu'on n'aborde jamais, la supposant toujours résolue pour le public comme pour l'auteur. . . . .

L'illusion qui est dans l'esprit du maître dès le début de son histoire au Ve siècle, c'est sa doctrine du breton pur de cette époque et de sa période brillante. Celle-ci, au lieu de recommencer au IXe siècle avec la nouvelle nationalité bretonne, commencerait au contraire à déchoir par les rapports avec les Normands et les Francks. Cette erreur fondamentale, que tout démontre jusqu'ici, pénètre de plus en plus dans l'esprit de l'écrivain qui y plie les textes avec une bonne foi nouvelle, et par suite, dans l'esprit du lecteur confiant dans le seul historien compétent qui ait jusqu'ici étudié les textes aux sources où personne depuis ne les avait encore sérieusement vérifiées.

Aussi, qu'il en coûte de redresser l'histoire faussée par un écrivain élégant et instruit, ingénieux et éloquent, mais entraîné par des préventions historiques reçues de tradition dont il n'a pas eu le jugement ou le courage de se défaire en revoyant son œuvre !

Ces réflexions s'appliquent aussi aux textes suivants, plus sérieux cependant, mais aussi mal compris, sans être présentés au lecteur avec plus de critique, ni cités véritablement avec plus d'étendue, de manière à pouvoir être contrôlés (1).

Ainsi Nominoé révoque des évêques qui lui étaient sus-

(1) Ibid., p. 20, texte et notes.

pects, pour des motifs plus ou moins graves et leur substitue naturellement des créatures prises autour de lui, en Bretagne.

Le IIIe concile de Soissons, qui intervient auprès du pape Nicolas en faveur des prélats illégalement privés de leurs siéges, en condamnant énergiquement la conduite de Nominoé indique parmi eux quelques évêques de sa nation et de sa langue, *suæ gentis et linguæ*, avec une intention peut-être atténuante pour ceux-là. Mais notre auteur ne l'entend pas ainsi.

« Les chefs bretons déposèrent les évêques de langue et de race étrangères, ils dominèrent et continuèrent les siéges à des hommes de leur nation et de leur langue (1). »

Il est très admissible et admis sans difficulté qu'il y avait un langage populaire breton, ou mieux armorico-celtique, au IXe siècle, qui pouvait même commencer à se relever de la dégradation des siècles précédents à mesure qu'une nation armorico-bretonne se formait sur le continent.

La question est encore une fois et toujours dans le degré de pureté de ce parler, de ce mélange de bas-celtique et de bas-latin parmi le peuple, lorsque la langue officielle et littéraire du clergé et de la noblesse est bien et ne peut être que le latin plus ou moins élégant.

Le motif tiré de la langue était si léger et si peu fondé qu'il n'en a plus été question, que Nominoé lui-même ne l'a pas invoqué durant la négociation. Il y a plus, car la querelle, ou ce qu'on a appelé le schisme de Dol, a duré plusieurs siècles, jusqu'à 1199 ou même 1492, et cet argument excellent de la différence si grande de langage n'a pas été invoqué d'une manière sérieuse avec application

(2) M. de la V....., cite de la sorte:
Episcopis... ejectis... Dux Britanniæ.. quos solummodo *suæ gentis et linguæ esse* noverat... verbo suo restituerit. (Sirmud Concilia antiqùa Galliæ, t. III, p. 299), puis traduit et commente en conséquence, c'est-à-dire à faux. Voici le vrai texte : Quos (non solummodo) *suæ gentis* et *linguæ esse noverat*, absque synodi præsentiâ, sine ullo reconcilitionis vel restitutionis ordine, verbo suo *solummodo* restituerit....

pratique. Cela suffit pour renverser par la base la théorie de la langue pure, dominante, du VIe au IXe siècle et au delà. Ce n'est qu'au XIVe siècle que des synodes diocésains de la Basse-Bretagne s'occupent de la langue bretonne pouvant être alors employée pour le baptême à domicile par des laïques; ce qui prouve que jusque-là le breton n'était pas assez formé, assez littéraire, ni assez répandu à cet état pour qu'il fût admis par l'Église.

Nous retrouverons plus tard ces arguments péremptoires. Nous devons continuer à étudier les textes cités par l'auteur.

Nous allons voir de suite ce qu'était ce breton du IXe siècle, celui de Nominoé.

Nous arrivons enfin au premier et seul texte authentique d'un armorico-breton des VIIIe et IXe siècles dont parlent la Chronique de saint Denis et le Concile de Soissons, texte bilingue heureusement, sorte d'inscription antique traduite par les latinistes du temps, les clercs du monastère de Saint-Conwoyon-Redon, fondé par Nominoé.

Il s'agit d'un acte du Cartulaire de Redon, passé à Ruffiac, dans le pays vannetais au IXe siècle, et publié ans l'*Histoire des peuples bretons de M. de Courson*, p. 412, 413. Il est d'autant plus important qu'une autre charte postérieure donne la traduction latine presque littérale du texte breton du premier, à trois années d'intervalle seulement, 821-824.

PREMIÈRE CHARTE.

Magnificæ feminæ sorori meæ nomine Roiantken, ego enim Catweten constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meæ id est de Ran-Riantcar IIII modios de Brace, sitam in plebe Rufiaco, finem habens a fine RAN MELAN DONROCH DOFOSMATWOR COHITO FOS DOIMHOIR ULTRA IMHOIR PER LANNAM DOFOIS FIN RAD DOFHION DOFINRAN HAELMORIN COHITON HIFOSAN DORUDFOS COIHITON RUDFOS PER LANNAM DOFIN-RAN LOUDINOC PONT IMHOIR.... (1); Haeldetwid scripsit. (3 feb. ann. 821).

DEUXIÈME CHARTE.

Magnifico viro Conwoion abbati emptori. Ego enim in Dei nomine Haelhoiarn femina venditrix constat me tibi vendidisse et ita vendidi rem proprietatis meæ, hoc est petiolam de terrâ de brace IIII modios de parte Riantcar quæ est *a fine Ran-Melan ad rocham a rocha ad fossatam Matwor, a fossata ad ripam, a ripa per landam ad finem Ran-Dofion, secundum finem Ran-Dohion et sortis Sulwoion usque finem Ran-Haelmorin per finem fossatellam usque ad rubram fossatam per rubram fossatam per rubram fossatam usque ad pontum Loutinoc* (1), cum mancipiis et cum villa nomine Kelli Wenhan et silvis, pratis, aquis, pascuis et omni supraposito suo unde accepi a te pretium in quo mihi benè complacuit.... ego Haeldetwido, clericus, scripsi et subscripsi (824).

Pour rendre plus facile l'intelligence de ces textes, nous croyons devoir, dans le tableau suivant, plaçer en tête le latin comme le plus sûr, la règle, puis le texte breton du IXe siècle, et enfin le breton du XIXe siècle, avec des notes indispensables au bas des tableaux et les commentaires dans les pages suivantes. Le français paraît superflu à côté de ce roman dit Gallot de Gallec, nom breton du français.

(1) Ce débornement, dont la traduction est donnée dans l'acte XLI, est écrit en breton-irlandais.

(2) Traduction du débornement de l'acte XXXIX.

PREMIÈRE CHARTE
(traduite littéralement dans la seconde).

A fine RAN MELAN DONROCH DOFOSMATWOR COHITO FOS DOIMHOIR ULTRA IMHOIR PER LANNAM DOFOIS FIN-RAD DOFHION DOFINRAN HAELMORIN COHITON HIFOSAN DORUDFOS COIHITON RUDFOS PER LANNAM DOFIN-RAN LOUDINOC PONT IMHOIR ; Haedetwid scripsit. (3 feb., ann. 821.)

A fine Ran Melan.
A fine Ran (1) Melan.
A fine Ran Melan.

Ad rocham a rocha.
Don (2) roch.
Da roch, à roch.

Ad fossatam Matwor,
Do (3) fos Matwor
Da fos (4) Matwor.

A fossata ad ripam,
Co hit (5) o fos do im hoir (aon) (6).
Euz ar fos dær (aon).

A ripa per landam,
Ultra im hoir per lannam,
Dreist aon dré ar lannd (7).

Ad finem Ran Dofion,
Do fo is fin rad Dofhion,
Da fos e fin rad Dofhion.

Secundum finem Ran Dohion.
Do fin Ran Dohion.
Péteg fin Ran Dohion.

(1) Le *ran* celtique part d'héritage (de Melan). (2) Do an, aujourd'hui da ou d'am. (3) Do auj. da à (4) Fos, breton fossé, talus ou sa douve (5). *Quò it* latin bretonisé (6). Aon, avon celtique, rivière ou *ora* rive. L'affluent de la Vilaine que borde Ruffiac est *l'oust* qui se rapproche assez de l'aon, avon celtique, nom de la rivière d'*Aulne* à Châteaulin (canal de Nantes à Brest) le Gallot a bretonisé l'*Ora* latin (7). *Land* celtique, terrain vague avec ajonc nain dit *Lann*, mot latinisé et francisé.

SECONDE CHARTE

(Traduction littérale de la première).

A fine Ran-Melan ad rochım a rocha ad fossatam Matwor, a fossuta ad ripam, a ripa per laudam ad finem Ran-Dofion, secundum finem Ran-Dion et sortis Sulwoion usque finem Ran-Haelmorin per finem fossatellam usque ad rubram fossatam per rubram fossatam per rubran fossatam usque ad pontum loutinoc. . . .

Et sortis sulwoion.

(Ce débordement aura été ajouté par le scribe avisé à la première charte.)

Usque finem Ran Haelmorin,
Do fin Ran Haelmorin,
Petek (1) fin Ran Haelmorin.

Per finem fossatellam.
Co hit on hi fossam,
Dre (2) fin ar fossic.

Usque ad rubram fossatam,
Do rud fos
Petek ru fos.

Per rubram fossatam.
Co hit (3) on rud f'os per lannam,
Dre ar ru fos dre lann.

Usque ad pontum Loutinoc,
Do fin ran Loudinoc,
Peteg fin ran Loudinoc.

(1) *Petek* Celtique, *usque*.
(2) Celtique Dré, *per*.
(3) M. de Keranflech veut lire : coit. Ket, get, signifie encore avec dans le dialecte vannetais. Coiton getan, avec lui ou suivant le.... En breton de Cornouaille et de Léon, il y a aussi gad, kant avec : alors le scribe aurait mis *cum* et non *a*, *ad*, *finem* et *per* et *usque*, qui marquent l'étendue, les points d'arrivée et de départ. Il est précis ce scribe, ce tabellion; il y met peut-être un soin particulier, car la première vente avait été, en 822, le sujet d'un procès entre les parties (rapporté dans la charte XL, p. 412), jugé au profit de Roiantken. Ce que dit bien en latin bretonisé le *quò it* coit, où va, d'un bout à l'autre, dans les trois indications du débornement. Remarquons de suite que ce langage prétendu gaélique est plus latin que le dernier breton actuel qui se passe très-bien de *ultrà*, de *per*, comme de coit, c'est-à-dire que le breton du IXe siècle à Redon, passe déjà au roman breton, au Gallot.

M. de Courson croit reconnaître là le gaélique d'Irlande. M. de la Villemarqué n'en dit que ce mot singulier : « L'unité de langage dont nous parlons dura aussi longtemps « que les Bretons armoricains eurent à leur tête des chefs « libres de leur propre race. . . . . . . Elle devait cesser « évidemment par la portion du territoire où un acte du « IXe siècle nous montre le dialecte gaël parfaitement dis- « tinct des dialectes bretons voisins (1). »

Il eût été bon de connaître à l'avance ces dialectes dont l'auteur n'a pas encore parlé, pour cause, au moment où va cesser la prétendue unité de la langue ranimée par Nominoé. Car elle n'est nullement prouvée par les deux lignes des conciles de Reims et Soissons, cités plus haut, page 69, et c'est tout, pour démontrer l'unité du langage et la ruine de cette unité sur la seule parole du maître (2). . . . . . .

Si on ne peut être plus bref et plus affirmatif, on doit être plus probant, ce qui convient à un historien sérieux. Si ce n'est pas le breton du temps aux pays des Venètes et des Redones (diocèses de Vannes et de Rennes), qui confinent vers Redon le long de la Vilaine, que sera-ce donc ? Ce n'est pas le breton pur de la période brillante imaginée par l'auteur, il est vrai, mais c'est le breton populaire vrai du siècle de Nominoé, le Gallot qui va se former peu à peu dans les chants, dans la littérature populaire, puis devenir aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles, de la littérature néo-celtique !

Nous ne pouvons y voir que cela ; aussi l'avons-nous assez facilement interprété en nous aidant de la traduction littérale latine *du même scribe qui avait rédigé la formule bretonne.*

Nous voulons bien dire breton populaire, sans en connaître d'autre possible, à cause du caractère de ce parler

(1) *Ibidem*, p. 20, texte et note.

(2) Cartularium Rotonense, ad ann. 821, MS. ; fragments publiés par M. de Courson, *Histoire des Peuples bretons*, t. I, p. 412. Ces textes gênant MM. de la V. . . et de C... sont laissés dans l'ombre. Cela se comprend maintenant : du roman Breton, du Gallot à Redon au IXe siècle !

celto-latin, mais c'est bien le breton parlé entre nobles gens, entre personnages magnifiques, dont le plus magnifique, saint Conwoion lui-même, qui s'arrondit en grand propriétaire, est acheteur, non donataire, et les magnifiques Catweten et Roiantken frère et sœur, et leur non moins magnifique parente Haelhoiarn. Quelle plus noble société peut-on désirer, pour entendre le breton de Nominoé, que la noblesse et le haut clergé de sa *gentis et linguæ?*

D'ailleurs, que ce Breton soit de dialecte Irlandais, Gallois, Cambrien ou Breton du continent, cela importe peu ; toujours est-il que ce n'est pas du breton pur, mais du celto-latin dégénéré, un parler qui doit se refaire pour redevenir une langue littéraire ; c'est là la question historique et critique.

Après notre travail terminé, nous avons été agréablement surpris de voir un homme compétent, M. C. de Keranflech, habitant alors le Vannetais, arriver à des conclusions analogues aux nôtres. En étudiant ces textes légèrement, il est vrai, comme point de comparaison et moyen d'interprétation des courtes inscriptions latino-bretonnes des *Lechs* de la Bretagne (1), « il croit cependant que « le breton et même le dialecte moderne de l'ancien « Broërec (nom breton du Vannetais), suffit pour l'inter- « préter, en tenant compte seulement de quelques diffé- « rences expliquées par les modifications apportées à la « langue par dix siècles écoulés et par les variations nor- « males de l'orthographe. »

En élève docile de M. de Villemarqué, dont il cite d'abord les *Bardes Bretons*, M. de Keranflech ne soupçonne pas la portée de ces documents et ne soulève pas la question actuelle qui n'en était pas une pour lui après la parole du maître.

(1) Les *Lechs* des anciens Bretons, *Bulletin* de l'Association bretonne, VI[e] v., p. 329, travail intéressant que nous analyserons dans notre volume ce que nous regrettons de ne pouvoir faire ici. Nous avons tenu à citer son opinion sur la rusticité des inscriptions bretonnes. Nous reviendrons aussi sur le mémoire de M. de la V..., visé p. 333, 341, par l'auteur.

Toutefois, son esprit judicieux laisse échapper certaines réflexions bonnes à noter « sur l'incorrection du « jargon latino-breton de nos clercs des premiers siècles, « sur la façon dont, dès l'époque romaine, les Gaulois « pratiquaient la liberté de la syntaxe et du vocabu- « laire. »

Il ose même s'émanciper au point de dire après ce document : « On ne s'étonnera plus des monstruosités « grammaticales de la langue hybride de nos inscriptions « bretonnes, dont les auteurs rustiques devaient être en- « core moins lettrés que les scribes du premier des mo- « nastères des enfants de Saint-Benoît dans la monarchie « bretonne. »

Bien dit et pressenti ; mais il ne pouvait aller plus loin dans cette voie, retenu lui aussi par le bretonisme reçu de confiance (1). Il a donc laissé à plus hardi la peine et l'honneur de creuser plus profondément la mine découverte depuis si longtemps, mais restée inexplorée et incomprise par la faute des préjugés ayant cours, car il faut toujours en revenir à la vérité en histoire.

La vérité est qu'il se fait une langue néo-celtique en Armorique-Bretagne et dans la Bretagne insulaire, en même temps qu'il se fait en Gaule une langue néo-latine, la langue française. Celle-ci se fait aussi en Armorique, en Haute-Bretagne et moins dans la Basse-Bretagne, où elle est dite Roman français, Gallot de Gallec (français), Roman breton, pour le distinguer du breton, etc. (1).

Et ces langues nouvelles ou renouvelées se refont en même temps que se régénèrent les nations qui les ont parlées et les parlent encore.

Les deux langues primitives, le latin et le gaulois, se sont dégradées, ont dégénéré avec les peuples latins et gaulois. Elles se sont relevées, rajeunies, régénérées, mais en se

(1) Je crois pouvoir ajouter que les discussions de Saint-Brieuc avaient éclairé aussi ce bon esprit comme M. de la Borderie, qu'il sentait que vraiment on accordait trop peu aux Armoricains jusqu'ici.

transformant à mesure que les nouveaux peuples se sont formés ou reformés.

Les langues nouvelles sont sorties du bas latin et du bas gaulois également avec des proportions diverses de ces éléments, selon la prédominance variable des populations latines ou latinisées et des populations gauloises et celtiques. On doit apprécier avec un soin particulier ce que la pauvreté, la simplicité des bas langages, en mettant à nu les racines, ont de favorable à l'union et à la *réunion*, à la pénétration réciproque des langues sœurs, celtique, latine, grecque.

Ce phénomène s'est produit également dans l'île et sur le continent, du IX[e] au XII[e] siècle et au delà, par les mêmes causes agissant sur les mêmes éléments.

En Armorique, une nation bretonne se reforme. Dans l'île, et grâce à celle du continent, la nation bretonne respire, se relève du joug saxon étranger avec la conquête normande, armorico-bretonne et française.

L'erreur première du premier historien de la langue bretonne, dans son enthousiasme juvénile, qui était celui de l'époque, est d'avoir appliqué et approprié à notre Bretagne des V[e] et VI[e] siècles, pauvre en monuments littéraires, ceux de l'île, faussement ou trop absolument attribués par celle-ci à ces siècles reculés.

L'île a dû se rabattre sur les X[e], XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, dates des premiers manuscrits.

Notre Armorique doit à plus forte raison reculer à ces siècles, le IX[e] y compris, où elle donne le branle loin de le recevoir de l'île, ce qui a trompé le monde savant sur ce point comme sur tant d'autres.

Mais si on les avait bien lus, on aurait vu que les premiers auteurs insulaires latins et gallois nous attribuaient sincèrement le mérite de l'antériorité, que nous-mêmes,

(1) Voir sur cette transition notre introduction p. 9, 10, 23, et au commencement de l'*Essai*, p. 27.

en Bretagne surtout, nous leur avons trop généreusement reconnu, malgré les aveux des auteurs normands, et des trouvères français.

C'est bien l'Armorique-Bretagne de Nominoé le Victorieux, le fondateur d'une nation bretonne, qui a donné l'impulsion après la France de Charlemagne, dont l'influence s'est étendue sur l'Armorique elle-même comme sur la Grande-Bretagne. Mais on comprend la difficulté pour M. de la V. et son école de revenir à la vérité historique et de reconnaître que le celtique comme le latin était allé en s'altérant jusqu'au IXe siècle, et n'a pu commencer à reprendre une vie, une jeunesse nouvelle qu'après le réveil, la résurrection de la nation celtique en Armorique et dans l'île.

Comme la langue française néo-latine s'est formée vraiment après Charlemagne, ainsi la langue bretonne néo-celtique, s'est formée en chantant Nominoé et son époque, et ses prédécesseurs depuis Arthur, et ses successeurs ou héritiers, en distribuant les exploits, victoires et hauts faits sans souci historique, pour l'effet politique et littéraire du moment.

L'agitation, l'état de révolution qui a suivi le règne de Nominoé, a été très-favorable à ce travail littéraire : il s'est développé par les vicissitudes des luttes entre Normands et Bretons, par les exils subis, par les secours portés de part et d'autre, entre l'Armorique et la Bretagne insulaire. Ce fut une époque d'agitation vraiment féconde, dont les siècles suivants ont reproduit les souvenirs, les traditions plus ou moins légendaires. Elle a été la véritable source des aventures des Romans de la Table Ronde avec l'émigration insulaire poétisée depuis les temps et les exploits d'Arthur et de ses compagnons plus ou moins historiques jusqu'à ceux de la fin du moyen âge, l'époque des derniers trouvères (1).

Cette période préparatoire occupe les Xe, XIe, XIIe siècles.

(1) Voir sur cette agitation ci-devant, p. 61 et notre II. V. p. 75, 80 et 216-18.

Du Xe Siècle jusqu'à nos jours.

La Bretagne ne manque pas de témoins et d'autorités désormais ; tout le moyen âge dépose en son honneur. Si les textes bretons manquent, ils n'en sont pas moins certains par les traductions avouées, par les œuvres qui se réclament de ses chants populaires.

Dès que la matière de Bretagne pénètre, envahit, on peut dire la littérature de la France et de l'Europe, la Bretagne n'a plus son histoire particulière à faire connaître. Aussi la démonstration de notre thèse d'histoire littéraire paraît-elle assez complète.

On se borne à marquer sa part et sa place qui sont d'ailleurs reconnues de tous dès avant le IXe siècle, surtout depuis, jusqu'aux XIIIe, XIVe.

Nous hommes heureux de nous en référer, pour la part de la Bretagne, aux dernières appréciations si compétentes et si distinguées de M. Paulin Paris dans les *Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage*, *T.-I.* Introduction.

Nous aurions bien quelques divergences partielles à noter, quelques observations à présenter sur des points plus ou moins importants, en nous appuyant même sur les prédécesseurs du savant académicien, spécialement du judicieux abbé Delarue, trop peu apprécié, pour les premiers rapports entre Bretons et Normands, pour nos lais et pour l'histoire de Geoffroy de Montmouth, mais nous adoptons le jugement général de l'éminent écrivain.

Ce qu'il y aurait de plus neuf à tenter de ce côté désormais, ce serait de faire la part des événements contemporains de la Bretagne armoricaine, de l'île, de la Gaule

dans la matière, dans les sujets des chants populaires, englobés sous le nom de Chants de la Table Ronde.

D'abord on doit admettre la possibilité de révisions successives du premier Nennius et de ses continuateurs selon l'habitude de ce temps, ou même de traductions bretonnes ou galloises du Nennius, avec additions faites dans le même esprit. Ici pourrait se placer le *Brud* y Brenninet, du Xe, XIe siècle que les Gallois nous renvoient comme le Nennius latin, dont il était peut-être une traduction plus ou moins libre.

D'ailleurs Geoffroy de Montmouth avait tout recueilli, il le déclare, et ses contemporains le répètent en sa faveur ou contre lui. Il n'y a pas de motifs bien sérieux de ne pas admettre ces déclarations conformes. Ne fût-il pas tout à fait exact, cela ne ferait rien pour le fond de l'histoire littéraire que les auteurs fussent latins ou gallois ou armoricains, la source primitive commune étant désormais bien reconnue à l'Armorique bretonne, d'après *l'Historia Britonum* de Nennius, et *l'Historia regum Britannica* de Geoffroy de Montmouth.

Ce rôle de la Bretagne doit paraître surtout dans les noms des rois, chefs, ducs, héros, figurant dans les histoires et dans les chants, comme dans les événements, ou les exploits qui leur sont attribués avec la liberté critique que l'on sait.

Pour en donner une idée rapide et exacte en même temps, nous reproduisons le tableau de cette dynastie fabuleuse, complété, terminé par les successeurs de ceux qui l'ont imaginée, les historiographes de la Cour de Bretagne, le Baud, Bouchard ...... animés du même esprit soi-disant patriotique. Nous empruntons ce tableau, non les commentaires, à l'Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par A. de La Borderie, année 1861, p. 91.

CHRONOLOGIE DE LA PRÉTENDUE DYNASTIE DE CONAN MÉRIADEC

NOMS DES ROIS.	Durée de leurs règnes selon Bouchard.	Durée de leurs règnes selon d'Argentré.
I. Conan Mériadec.........	386—392	383—393
II. Grallon...............	392—405	393—405
III. Salomon Ier...........	405—412	405—412
IV. Audren...............	412—422	412—438
V. Budic..................	422—448	438—448
VI. Hoël Ier le Grand......	448—505	448—484
VII. Hoël II..............	505—554	484—560
VIII. Alain Ier............	554—593	560—594
IX. Hoël III..............	593—612 ou 622	594—640
X. Judicaël...............	612 ou 622—627	...—...
XI. [X] Salomon II........	627—654	640—660
XII. [XI] Alain II le Long...	654—682	660—690

Nennius n'avait pas nommé Conan Mériadec, Geoffroy, qui le nomme d'après les continuateurs de Nennius, ne nomme pas non plus les premiers successeurs du grand Conan.

Il paraît que les places n'étaient pas encore données ; ou bien y aurait-il une lacune dans les manuscrits? de même le nom d'Aldroenus est-il bien traduit par Audren, ou n'est-ce pas un nom imaginé à dessein?

Mais Budic est un nom de notre Ve Siècle, comme comte franc, dans Grégoire de Tours, et comme émigré important venant même reconquérir ou reprendre son royaume héréditaire, selon certaines Vies des Saints.

Maxime était bien Romain et Conan neveu d'un Octavius roi de l'île avant 383.

D'ailleurs les noms ajoutés par Le Baud, au XIVe Siècle, (Gradlon du VIe et Salomon du IXe) indiquent bien le procédé traditionnel pour faire ces listes soi-disant historiques, dont le premier but était de flatter les puissants du jour

dans leurs noms et ceux de leurs ancêtres vrais ou supposés. Ici la légende gradlonienne se mêle officiellement à la légende conanienne, ce que les chants populaires avaient sans doute fait depuis longtemps.

Après Le Baud qui s'était gardé de dater ces grands rois de Bretagne, Alain Bouchard leur fait une première chronologie et intercale Judicaël du VIIe, contemporain de Dagobert.

Aussi les derniers noms, ceux de l'époque de la composition de ces listes héraldiques, sont-ils des Hoel et des Alain, noms des comtes de la Haute-Bretagne, noms historiques même dans nos guerres et nos révolutions des Xe, XIe Siècles.

Par ce moyen on pourrait indiquer la date des lois ou chants populaires traduits par Geoffroy, ou celle des continuateurs de Nennius, si on avait les textes contemporains ou même les ouvrages consultés par Le Baud. Nous ne pouvons renoncer à l'espoir de retrouver des manuscrits gallo-bretons de ces époques, puisqu'on retrouve ceux de leurs traducteurs.

Cette dynastie de Conan s'arrête à 689, vers la fin de l'émigration bretonne. Nennius l'avait commencée à Maxime du IVe siècle pour masquer la véritable origine bretonne, l'émigration rappelée par les Francks vainqueurs.

On ne pouvait pas aller plus loin, on arrivait en effet à l'époque historique des guerres avec les Francks. De même Nennius s'était arrêté à Maxime, posé comme empereur et dispensateur de royaumes. Cette réserve littéraire est remarquable, car toutes ces belles choses ont été écrites du IXe au XIIe siècle.

Malheureusement, de cette conquête du IVe siècle il reste encore des traces même chez des esprits distingués, plus influencés qu'ils ne le croient dans l'appréciation de notre histoire littéraire.

Le caractère chevaleresque des romans de la Table

Ronde est déjà reconnaissable dans Morvan et proposé à l'imitation de ses *Sodales* et des futurs chevaliers dès le IXe siècle, le premier de notre ère littéraire et politique brillante.

Nous croyons ne pouvoir en donner une meilleure ideé qu'en citant assez longuement l'étude de mœurs bretonnes, le portrait en pied peint d'après nature sur Morvan, des hommes qui vont entrer en scène, par Ermold le Noir dans son poëme historique. Son œuvre est une source d'information trop peu connue aussi, paraît-il.

Cette citation nous permet d'être plus concis, puisqu'on fait déjà connaissance avec les hommes en les voyant en action (1).

Dans cette ère nouvelle, la Bretagne produit sa forme littéraire moderne, le néo-celtique, au sein de l'agitation qui commence alors, agitation telle, que Dom Lobineau n'a pas pu compter plus de quatre-vingt-dix-sept ans de paix avant a réunion à la France.

Le caractère littéraire du néo-celtique, nous l'avons déjà suffisamment défini; nous allons le montrer dans trois documents cités à l'Appendice.

Le premier indique les versions populaires d'un chant païen, peut-être druidique (2). M. de la Villermarqué a cru y retrouver des traces de druidisme, qu'il a, dans tous les cas, bien hardiment formulées et précisées dans le chant des *Séries* qui ouvre le *Barzaz Breiz*.

Le second rappelle les *Carmina amatoria* du Ve siècle, les traces qu'ils ont pu et dû laisser dans le peuple comme chez les grands (3).

Le troisième donne un extrait du premier ouvrage authentique en néo-celtique aux XIIIe et XIVe siècles, du Mystère de Sainte-Nonn. Nous croyons pouvoir en rapprocher un passage du lai de Graelent dans *Marie de France:* il

(1) Voir à l'appendice le n° 2.
(2) Appendice le n° 5.
(3) Appendice le n° 3.

paraît avoir été connu de l'auteur du Mystère, qui ne s'en serait pas effarouché. Du reste, le Mystère lui-même, quoique édifiant, est assez naïvement traité ; mais c'était dans les mœurs de l'époque qui n'en étaient pas plus mauvaises pour cela, moins prudes et plus pures (1).

C'est aussi au XIVe siècle seulement que l'Église reconnaît le breton, non comme langue officielle avec le latin, mais comme langage admissible dans l'administration du baptême, *en cas de danger de mort de l'enfant.*

Notre premier historien, selon son habitude, présente ainsi la mesure ecclésiastique : « Tandis que dans le diocèse de Nantes les statuts synodaux ordonnent aux prêtres d'instruire les laïques à baptiser en langue *romane*, leur langue maternelle, en Basse-Bretagne ils leur *prescrivent* de baptiser en *langue bretonne,* en prononçant bien toutes les paroles dans l'*idiome breton* (2). »

L'idée fixe de l'auteur est toujours son guide, il suffit de le remarquer sans y insister davantage. La permission restreinte à la *nécessité* devient *prescription* générale au moins pour les laïques.

(1) Appendice le n° 4 et Roquefort, Poésies de Marie de France, t. I, p. 506, lai de Graelent.

(2) Ibidem, p. xxxii, texte et note analysée dans l'esprit de notre historien : Doceantur laici a prœsbyteris... baptizare debere... in lingua *britonica...* Omnia verba proferantur *sermone britannico... D. Morice,* Preuves, t. I. Voici le texte complet dont on a omis les mots caractéristiques *posse... In articulis necessitatis* (lisez *mortis*) et *dummodo omnia verba proferantur.*

Baptismus cum maxima reverentia et honore celebretur, plene et distincte verba proferantur omnia, in quibus tota virtus sacramenti consistit. Videlicet : Ego baptizo te in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. —Si enim quis puerum immerserit... at non dixerit expresse ego baptizo te, in nomine Patris... et non erit puer baptizatus. Doceantur laici a prœsbyteris frequenter baptizare posse et debere *in necessitatis articulo sub eadem forma in linguâ britannicâ,* et non solum masculi, sed et fœminæ hoc facere possunt, et etiam pater et mater, *dummodo omnia verba proferantur sermone Britannico, prout superius est expressum.*

(Dom Morice, Preuves, t. 1er; col. 1,298, statuts sydonaux de l'Église de Tréguier.)

Aussi ne citerons-nous ici, que pour éviter le reproche d'omission intentionnelle, le mot bien simple d'Abeilard, le beau lettré malheureux du XII[e] siècle. Cet élégant Parisien, ce romaniste de Nantes son pays natal, dans une de ses lettres à Héloïse, écrit : *lingua mihi ignota et turpis*, en parlant du bas-breton de ses frères odieux de Saint-Gildas de Ruis, lieu d'exil d'un autre Ovide... C'était barbare pour lui, atteint du *tœdium vitœ*, comme le Gaulois pour Fortunat.

Abeilard nous amène naturellement à constater la suite du mouvement romaniste, déjà constaté à Redon au IX[e] siècle, lequel sépare la Haute de la Basse-Bretagne en servant de transition avec la France.

C'est le progrès naturel que nous avons déjà noté plusieurs fois, et dans lequel les Normands n'ont joué qu'un rôle accidentel et non nécessaire. Il était dans la nature des choses, dans les relations intellectuelles et morales des populations et des cultures littéraires voisines.

Marie de France et les autres trouvères ont dû traduire les deux bretons, le gallot et le bas-breton, selon que les lais étaient de Haute ou de Basse-Bretagne, d'Hoel, de Gradlon ou de Tristan..... L'un aidait à comprendre l'autre, et le latin, langue commune, était à lui seul traducteur et interprète....

De même, il n'y a qu'à regretter ensemble que la traduction des *Saintes Écritures* en langue bretonne du XVI[e] siècle ne nous ait pas été conservée ou rendue depuis. Ce serait mieux et plus probant que d'en parler sans la montrer. Mais le *Mystère* de Jésus, déjà apprécié à son apparition, nous en dédommage assez, si on le rapproche du Mystère de Sainte-Nonn (1).

Tous ces faits certains se rangent naturellement dans notre véritable histoire littéraire, à la suite de notre histoire politique et religieuse.

(1) Voyez *Revue critique* de 1866, 12 Mai, p. 313.

Si on la suivait jusqu'à nos jours, le résultat serait le même. Quand une fois on a la clef de sa composition, on la retrouve assez bien dans *l'Étude* de notre brillant littérateur en mettant au compte de son zèle de plus en plus ardent, les reproches adressés à tout le monde sur la marche suivie par les hommes et par les faits, contre son gré. Tout cela, regrets et reproches, a son intérêt et son mérite littéraire, mais enfin les choses s'étant ainsi passées il faut les accepter et les interpréter dans leur vrai sens, en histoire et en critique.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

La Commission des Antiquités de la France, en nous encourageant pour la seconde fois, voulait bien dire dans son dernier rapport sur les deux premiers volumes: « L'Académie ne peut qu'encourager M. le docteur Halléguen à continuer le grand ouvrage qu'il a entrepris sur l'histoire de la Bretagne. Elle croit devoir attendre, pour s'en occuper de nouveau, que son œuvre soit complète. » Cette invitation bienveillante nous autorise peut-être à exposer cette œuvre et sa durée.

Nous recherchions déjà la vérité historique sur notre Bretagne depuis douze ans, en 1861, lorsque nous eûmes l'honneur de lire le premier Mémoire sur les Evêchés devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'accueil bienveillant nous fut un puissant encouragement........

M. Guigniaut réveilla même le souvenir de MM. Augustin Thierry, Fauriel et Ampère, qui auraient été bien heureux de voir cette nouvelle histoire. Aussi, lorsque M. le Secrétaire perpétuel nous demanda, aussitôt après, quelle suite nous comptions donner à cette ecture qui lui paraissait digne de prendre place dans le Recueil des Mémoires des savants étrangers à l'Académie, nous répondîmes que nous nous proposions d'y donner toute la suite possible.

Cette suite, c'est la présente histoire d'Armorique et Bretagne, histoire politique, religieuse et littéraire.

Nous écrivîmes donc aussitôt, en publiant ce premier Mémoire :

« L'accueil que l'Académie des inscriptions a bien voulu faire à ce mémoire encore incomplet, me permet d'espérer que je suis enfin arrivé, au bout de douze ans d'efforts, à démontrer historiquement le fait principal, l'existence, dès le Ve siècle, au moins, d'évêchés gallo-romains dans notre Armorique.

« Cette *Romanisation* chrétienne était trop naturelle pour que je n'en fusse pas convaincu *à priori*. Mais dans notre pays, on ne pouvait encore la défendre que par des preuves indirectes, par des inductions tirées surtout de l'archéologie et de la géographie » (1).

En 1866, la Commission des antiquités de la France nous faisait l'honneur de parler ainsi : « Les opinions que M. Hal-« léguen professe sur les origines et les phases diverses de la « civilisation bretonne ont obtenu l'assentiment de votre « commission ; elle reconnaît que la foi chrétienne avait pé-« nétré dans l'Armorique avant l'arrivée des Bretons insulai-« res ; elle professe, avec M. Halléguen, que dans ce vaste ter-« ritoire, sillonné de voies romaines et semé de villes dont la « Notice de l'Empire et les Itinéraires nous ont conservé quel-« ques noms, l'invasion étrangère n'a pas trouvé la bar-« barie et n'a pas importé les premières notions de la disci-« pline sociale.

« La sincérité de l'auteur n'est pas douteuse, sa véra-« cité sur les points importants n'est pas contestée. »

Il serait au moins superflu de détailler les résultats obstenus dans l'histoire politique et religieuse, dont le mérite

(1) La découverte récente de *Vorganium*, si elle se confirme, comme nous l'espérons, ne change rien à nos appréciations sur la *Cour* de Léon, aux Ve, VI, VIIe siècles. La capitale romaine, déjà détruite peut-être, n'était au plus qu'à quelques lieues de Brest qui lui aurait succédé. Elle est aussi ville *maritime et non à Carhaix*, comme nous l'avons soutenu *seul*, dans les dernières années, spécialement contre l'auteur de la découverte partisan tenace de Carhaix encore au moment où il allait avoir le *bonheur* de trouver Vorganium dans la direction indiquée par un autre observateur bien connu de lui, qu'il ne nomme pas, dont il n'indique même pas l'opinion.

est d'avoir sinon découvert, au moins remis en pleine lumière et démontré d'une manière définitive notre véritable histoire plus romaine, plus armoricaine et française, beaucoup moins bretonne (au sens de breton insulaire) qu'on ne le pensait jusqu'ici d'après les Bénédictins et d'honorables écrivains nos contemporains (1).

Nous croyons avoir établi solidement désormais que l'organisation gallo-romaine militaire, civile et religieuse, que la civilisation romaine s'étendaient à toute l'Armorique dès les IVe et Ve siècles, au moins, par les titres ; que la Basse-Bretagne n'était ni déserte, ni barbare, ni païenne au Ve siècle lorsqu'elle reçut généreusement les pauvres Bretons réfugiés de l'Ile devenant Angleterre.

Nous avons tiré les principales conséquences de ces faits en les suivant jusqu'au IXe siècle et au delà ; pour la suite, les Bénédictins sont à peine à revoir.

Sur l'histoire littéraire exposée dans ce mémoire soumis à l'Académie, noyau de notre troisième volume, nous avons fait le même travail, dans le même esprit, et obtenu des résultats analogues, comme cela devait être. Aussi nous avions pu écrire dès 1865 « : Pourquoi faut-il que les Augustin Thierry, les Fauriel, les Ampère n'aient même pu entrevoir la vérité sur notre pays méconnu ? Que de récits charmants et instructifs nous leur devrions depuis longtemps avec la connaissance de nous-mêmes, la première des connaissances ! Comment se fait-il qu'ils n'aient pu que la pressentir, et que leur jugement exquis, leur sens divinatoire et consciencieux rayonnant autour d'eux, n'aient pas eu la vertu d'illuminer, de ramener au culte du vrai les Bas-Bretons qui auraient eu l'honneur et le bonheur d'avoir été les élèves avoués de tels maîtres, tandis que des disciples inconnus en ont été touchés ?

FIN DE L'ESSAI.

(1) Nous croyons pouvoir dire définitive, car il n'y a pas eu de réponse sérieuse, même à Saint-Brieuc, terrain si favorable aux honorables adversaires, ni jusqu'à ce jour. . . . .

EXTRAIT DE L'EPISTOLA DE GILDAS

Sacerdotes habet Britannia sed insipientes; quam plurimos ministros, sed impudentes; clericos, sed raptores subdolos; pastores, ut dicuntur, sed occisioni animarum lupos paratos, quippe non commoda plebi providentes, sed proprii plenitudinem ventris quaerentes; ecclesiae domus habentes, sed turpis lucri gratia eas adeuntes; populos docentes, sed praebendo pessima exempla, vitia, malosque mores, raro sacrificantes, et nunquam puro corde inter altaria stantes; plebem ob peccata non corripientes, nimirum eadem agentes; praecepta Christi spernentes, et suas libidines votis omnibus implere curentes;... veritatem pro inimico odientes, et mendaciis acsi carissimis fratribus faventes; justos inopes immanes quasi angues torvis vultibus conspicantes, et sceleratos divites absque ullo verecundiae respectu sicut coelestes angelos venerantes;... ad praecepta sanctorum, si aliquando duntaxat audierint, quae ab illis saepissime audienda erant, oscitantes ac stupidos et at ineptas secularium hominum fabulas, ac si iter viae, quae mortis pandunt, strenuos et intentos; pinguedinis gratia, taurorum more, raucos, et ad illicita infeliciter promtos; vultus arroganter in altum habentes;... ora etiam scientium obturantes, hebetes ac mutos, et in flexibus mundialium negociorum mendacibus doctissimos;... porcorum more volutantes, rapto santum sacerdotali nomine;... (1) clerici quod non absque dolore cordis fateor, impudici bisingues, ebrii, turpis ucri cupidi, habentes fidem et, at verins dicam, infidelitatem in consciencia impetra, non probati in leono, sed in malo opere... (2)

Qua peracta, exibentur membra arma iniquitatis peccato ac diabolo, quae oportuerat, savo sensu, avide exhiberi arma justitiae Deo. Arrecto aurium auscultantur captu, non Dei laudes, carona Christi tyronum voce suaviter modulante, neque ecclesiasticae melodiae, sed propriae, quae nihili sunt, furciferorum refertae mendaciis, simulque spumanti phlegmate, proximos quosque foedaturo, praeconum ore, ritu bacchantium, concrepante; ita ut vas, Dei quondam ministerio praeparatum, vertatur in Zabuli organum, quodque honore coelesti putabatur dignum, merito projiciatur in Tartari barathrum (3).

(1) Monumenta historica britanica, Gildas, p. 29, 30. A. Nennius und Gildas, Stevenson et San-Marte, p. 164-5.

(2) Mon. his. brit., p. 45, D.

(3) Mon. his. brit., p. 19, A B. Ce passage ne cadre point avec ce qui précède et ce qui suit du chapitre des Rois. Au contraire ceux-ci se suivent bien, de même le *qua peracta* va bien après *clerici* de la fin du chapitre des *sacerdotes*.

Nennius und Gildas ne donne pes le passage *Clerici* quod non absque, il met le passage *quæ peracta* à la fin du C. des *reges* (p. 162), auquel il ne se rattache pas.

CHANSON AR SEIZ SQUIENT NATUREL

(Voar un ton agreab).

---

1 Apollon, Mercurius, Venus ha Jupiter
C'houi a delc'h var an douar an *amitie sincer*,
Hag a ra d'an dud-yaouanq en *garet parfet*,
Prestet d'in hoc'h ajistanç, me ho ped, eur *momet*.

2 Me a deu d'hoc'h *implori*, gan eur galon *ardant*

4 *Rouanez an amitie, princes ar* yaouanqis,
Ha c'houi, *carante dener*, *zourcen* an *delico*,

12 Mes me a c'houlen *faveur*, quent 'vit *commanç* ganti,
Rouanes an oll ele hag hini ar *Messi*,
Ar seiz *sqient naturel* hag ar seiz *planeden*,
Da rei d'in o *ajistanç* da *boursu ma reglen*.

13 Me'm eus *choaset* 'vit mestres *fleuren* ar yaouanquis.
Brillantoc'h evid ar *ros* ha 'vid ar *fourdelis*,
O vale hag o *bourmen* evid he *fassetans*,
Eno e defoa piqet ma c'halon gand eul lanç.

17 Me ho *salud*, merc'h yaouanq, *objet* ma *c'harante*
Me a so deut d'ho cavet an devez a hirie

18 Den yaouanq, leun a furnez, me ho *salud* ive,

19 Ober ret d'in un *enor* hag a so *agreab*,
Gand ho comso *familier* hag ho *bolonte vad*;
C'houi eo an hini garan muan, an *assuranç* :
Nemet da Zoue bepqen ne *rofen preferanç*.

21 Me lar d'ac'h en guirione aman, ma *servijer*,
Oc'h eus goneet ma c'halon dre gomso *saluter*,
Ha, pa gaffen mab eur *prinç*, evel ne gavin qet,
Ne *disiran* nemedoc'h 'vit bean ma fried.

22 Ho *propojo ravissant* a *blij* d'in, ma *mestress*,
Ha *rejouiss* ma c'halon, ma n'oc'h qet *traitoures*.

25 *Bonjour ha joa*, ma mestres, rouanes ar *fleurio*
A guement so bet biscoas *plantet* ebars er vro,
Brillantoc'h evid an *beaul*, scleroc'h evid al loar,
Puissantan merc'h yaouanq a so var an douar.

26 Me a garje be an bet *eloquanç Ciceron*,
Peautramant ar furnes en defoa Salomon,

36 Qen vo'ta, cloarec yaouanq ha ma brassan *mignon*,
Hoc'h *aviso eloquant* a *raviss* ma c'halon;
Deus a guement den youanq'n eus ma darempredet,
N'em eus *caret* nemedoc'h boe m'oc'h deut d'am guelet

37 Ma *mestres* so'r plac'h yaouanq hag e deus blev melen
Ha daoulagad qen *ardant* evel div stereden;
Honnes en deus ar *pouar*, gand he selo *mignon*,
Da rei d'hé muan caret ar recreation.

42 N'oufac'h biqen, ma *mignon*, me a lar d'ac'h aman
Caroud anon, a-dra-sur, muoc'h 'vit n'ho *caran*;
Couscoude gant ma c'herent me a so *difennet*,
Dre ma eo bet ar goal-deaud o *prezeq'n* hoc'h enep.

52 Evit derc'hel ar *sermant* am oam gret, ma *mestres*,
Divezan'm oam bet'n *enor* da *barlant aesambles*,
Ez on deut d'ho *saludi* gant guir *fidelite*,
Mes he c'houlenan netra enep d'o *bolonte*.

53 *Arretet* ho *propojo* breman, ma *c'hamarad*,
Lampâd a ra ma c'halon birvi a ra ma goad,
Hag evid *aprouvi* d'ac'h *m'amitie'n* hoc'h andret,
Ma qerel, ez int ganac'h el lec'h ma tizirfet.

54 Gret *reflexion* var se, me ho ped, ma *mestres*,
M'am be ho casset ganin en qis un esclaves,

56 *Malheur* 'vid an den yaouanq nel ezer anean
Da dimezi, p'en deus c'hoant, d'an hini *blij* dean!
Detrempet oa an donar eno gand hon daero,
Qen a boullade an dour da gargan hon boto !

Cette chanson lue attentivement peut se comprendre à l'aide des seuls mots romans, français, latins bretonisés dont elle fourmille comme la plupart de nos chants populaires ; nous les avons soulignés. En voici cependant une analyse: Un écolier déjà avancé, un *clerc* se prend d'amour pour une jeune fille qu'il remarque à un *Pardon* dans une fête patronale : ne pouvant plus étudier, il soulage son cœur en allant lui déclarer son amour. . . . Il est accueilli au premier mot et obtient des rendez-vous.... Compliments flatteurs et ampoulés de part et d'autre; mais les mauvaises langues ont indisposé les parents. . . . Le galant se plaint. . . . La belle est de suite touchée « son cœur palpite, son sang bout, elle le suivra où il voudra. » Il l'arrête par scrupule. . . . Les parents changeront. . . . Malheur aux amoureux contrariés. . . . Ils pleurent tous deux à mouiller la terre. . . . Comme l'on voit, c'est fort *naturel* et inspiré par Vénus, surtout l'ardeur de la jeune fille.

EXTRAIT D'ERMOLD LE NOIR.

---

(1) Mens inimica ferat insinuando tibi
Ille solo vultus jam dudum intentus, et ora,
Fixa tenet, terram percutit atque pede.
Jamjam cunctantem Wicchar sermone polito
Cœperat, atque nimis flectere rite datis.
Mente venenatâ thalamo cum perfida conjux
Murman ad amplexus more superba petit :
Oscula prima genu libabat, et oscula collo,
Oscula dat barbis, basiat ora, manus.
Itque redit gyro, tangitque perita partem (ou per artem)
Officiumque cupit insidiosa dare.
Suscepit ille miser tandem hanc, strinxitque lacerto,
Datque locum voti; conjugis acta placent.
Et petit infelix aures, longeque susurrat,
Avertit sensus moxque mariti animum.
. . . .
. . . .
Wiccharti haud aliter mulier funesta restinxit
Verba, maritali pectore fixa boni.
Atque etiam missam torvum despectat eumdem
Sublime aspiciens, et rogat arte sua :
O rex atque decus Brittonum gentis opimæ
Dextera cujus avi nomen in æthra refert.
Unde tuas talis conjux parvenit ad arces,
Hospes ait, pacem, bellave sire canit?
Olli subridens finxit mox talia Murman :
Mittitur a Francis nuntius iste mihi;
Seu pacem, seu bella feret, res ista virorum est.
Officium perage, femina, rite tuum.
Wicchar ut audivit verbis contraria verba,
Protinus ore tulit hæc quoque verba suo :
Murman, ait, regi quæ vis mandata remitte :
Jam nunc tempus adest jussa referre mihi :
Ille quidem tristes volvens sub pectore curas :
Tempora sint placiti hæc mihi noctis, ait.
Ruricolas terris somnus perfuderat, et jam
Auroram revehunt culmine solis equi,
Murmanis ante foris celerans, Wiccharius abba
Mane venit primo, poscit et orsa dari.
Ecce miser tandem potur somnoque sepultus
Murman adest, oculos vix aperire valens.
Ebrius hæc ructans labris vix orsa remotis.

Voce sonat, nunquam post placitura sibi :
Perge, tuo regi celerans hæc verba renarra :
Nec sua rura collo, nec sua jura volo.
Ille habeat Francos, Britonnica regmina Murman
Rite tenet, censum sive tributa vetat.
Bellat cient Franci, confestim bella ciebo
220 Femina sola viri potuit mollescere mentem.
Atque susurrando vertere concilia
Sic Salomonis, ait, testantur dogmata regis.....
216 Neve adeo imbellis dextera nostra manet.

. . . .

. . . .

. . . .

363 Jam, Murmane, tuæ passim peragrantur arenæ,
Avia lustra patent, atque superba domus.
367 Interea Murman dumosis vallibus instans,
Acer equos agitat, armaque nota capit.
Affaturque suos lætus, proprioque superba
Pectore verba dabat, increpitat que diu :
Vos servate domum, conjux, proles, famulique
370 Haud timidi vestras frondigerasque casas.
Ast ego cum paucis, quo tutior agmina lustrem,
Illuc ille paro, concomitando, viris,
Credo quad indutus præda spoliisque refertus
Ad mea tecta celer memet equo referam.
375 Armat equum, semet, fidos armatque sodales.
Ambas missilibus armat et ipse manus.
Scandit equum velox, stimulis præfigitacutis
Frena tenens ; gyros dat quadrupes varios.
Et salitante fores, potus prægrandia vasa
380 Ferre jubet solito, suscipit, atque bibit.
Conjugis amplexus, prolis, famulosque per omnes
More petit hilaris, oscula lenta dabat.
Tum manibus crebo crispans hastile profatur :
Conjux, aure cape quæ tibi verba dabo.
385 Lanceolas quas cernis, ait, manibusque reflexat
Murman, amata, tuns lætus equo residens :
Si mihi certa fides, Francorum sanguine tinctas
Aspicies hodie me redeunte domun.
Credo quod incassum nullam Murmanis, amata,
390 Dextera mittet : ave, femina amata, vale.

(Ermoldi Nigelli, Carm. de Lud pio, apud Pertz, monumenta historica germanica, t. II, p. 464; lib. 3, p. 489.)

EXTRAIT DU MYSTÈRE DE SAINTE-NONN (1).

NUNCIUS REGIS *ad Nomitam.*

Huy *demesell* so *trauellet.*
aman hoz hunan souzanet
ha rac se *parfet* hoz pedaff
donet beman a perz an roe
so razas os tremen vase
peur dicomboe de auoeaff
Noz bezet dout la comps outaff
breman gant brut de *saludaff*
rac se duet scaff hep *tardaff* quet
setu eff *arriuen* diguez
da guelet coant ho *carantez*
hac an guirionez gouzuezet

REX *ad Nomitam.*

Mercy *flour courtes douces plesant*
Salud prudant a *presantaff*
aet off e pep quis pen ysel
vaillant santel pa hoz guelaff
Ouzouchuy goulen a menaff
an *poent quentaff* hep bezaff lent
maz dereit flam hoz amser
na piu eo sider hoz querent

NONITA.

Pan aedoff aman voar an hent
ma querent so tut *antentic*
tut fier a britonery
a *noblanc* a ti piuizic
Leset pep *stat* ho pep *praticq*
autentic em em *aplicquet*
ha duet breman en leandj
hac oz roe vellj *raliet*

(1) Buhez Santez Nonn, vie de Sainte Nonn, par l'abbé Sionnet et Le Gonidec, p. 38-41. — Paris, Merlin, quai des Augustins, nº 7; 1837.

UN ENVOYÉ DU ROI *à Nonita.*

Mademoiselle, vous paraissez tourmentée; vous êtes troublée sans doute de vous trouvez ici toute seule. Je vous prie donc instamment, de la part du roi qui est devant vous et qui passe par-là, de venir le trouver, et de répondre sans crainte à ses questions. Allez le saluer avec grâce; allez vite, ne tardez pas. Le voilà justement qui arrive pour contempler votre beauté, vous offrir son amitié, et savoir de vous la vérité.

LE ROI *à Nonita.*

Fille fraîche, courtoise, douce et gentille, je vous présente un salut respectueux. Ma tête s'incline devant vous, quand je vous vois belle et sainte. Je veux vous demander d'abord, sans paraître trop timide, si vous vous portez bien, et quels sont vos parents.

NONITA.

Quoique je sois ici sur le chemin, mes parents sont des gens honnêtes, gens fiers de la Bretagne, gens nobles et de maison riche. Laissez vos gestes et vos manières, comppotez-vous honnêtement; venez de suite au couvent, et agissez en roi.

REX.

Quen fournis ez off *rauisset*
duet off diapell doz sellet
en hoz quenet emem hetaff
dre max ouch merch huec ha hegar
quement maz ne cafaff par
hep quet a mar en hoz caraff
Quement maz off ezaedof claff
ma *douce* vuel pa hoz guelaff
ha *finissaff* a mennaff *net*
ouzouch en hoz drem memem clem
me comps affo dirac hoz drem
ret eo deoch lem reif diff *remet*

NONITA *ad Regem.*

Me *cret* nep lech ne *carech* quet
ez grahemp *pechet* en bet man
huy so *roe* hep *faut* hac autrou
na grit dif caffou na saouzan

REX *ad Nonitam.*

Pan edomp aman didan coat
en vn lech *secret* hep *cretat*
reit diff tiz mat ma *pligadur*
moz quef metch *iolis suffisant*
breman en haff hoz cafaff coant
hep bout *neant* ma *auantur*

NONITA.

Pan gouzafen garu an *maru* yen
gant nep sceurt den nen *soutenaff*
guell ve dif meruell hep *dellit*
eguet dren sceurt lit *acuitaff*

REX *eam violando.*

Rac se noz deur quet *concedaff*
na dif me *presant consantaff*
rac se da *forzaf* a gra *sur*
pan gousoch distac ma naquat
ha na rez nep digaret mat
me gray ma *grat* ma *pligadur*

LE ROI.

Vous me voyez bien ravi : je me suis rendu vers vous sans être appelé. Je me plais à considérer votre beauté, car vous êtes une fille douce et aimable : si bien que je ne trouve personne que j'aime autant que vous. Votre vue me rend malade, mon humble maîtresse ; je veux en finir en vous adressant mes plaintes directement. Je ne vous le cache pas, il faut absolument que vous donniez remède à mon mal.

NONITA *au Roi.*

Je crois que vous ne voudriez en aucune façon que nous commissions un péché en ce monde. Vous êtes roi, vous êtes seigneur, ne me faites ni peine, ni chagrin.

LE ROI *à Nonita.*

Puisque nous sommes ici sous le bois, en un lieu secret et à couvert, accordez-moi de suite mon plaisir. Je vois en vous une très-jolie fille; au milieu de l'été, je vous trouve belle, ne rendez pas inutile ma rencontre.

NONITA.

Quand je devrais souffrir une mort rude et froide, je ne m'abandonnerai à aucun homme : j'aimerais mieux mourir sans mérite que de me livrer à un tel plaisir.

LE ROI *en la violant.*

Ainsi vous ne voulez pas me céder, ni consentir à ce que je vous demande ; alors je vous y forcerai assurément, puisque vous connaissez très-bien mon désir, et que vous n'avez aucun prétexte pour me refuser ; je ferai ma volonté et mon plaisir.

GOUSPEROU AR RANED (1)

— Kan kaer, kill, ore.
— Jolik pera fot d'id-de?
— Eur ganouen digan-id-de.
— Pera a ganinn-me d'id-de?
— Kaeran rannek a gement ouzout-te.
. . . .

Brava kenta ranic eo me
. . . .
1 Ar sav heol da Vari.
. . . .
Eil brava ranic eo me
. . . .
2 Anter an heol da Vari.
. . . .
Trede brava ranic eo me.
. . . .
3 Ar cuz heol da Vari.

Tri bis arc'hant da c'hoari.
Tremenedek lavar d'in,
Pelec'h man tri mab an ti?
Kaeran tri rannek a gement ouzomp-ni.
Kan kaer, etc.
Kaeran pevar rannek, etc.

Pevar a ouïdi,
O kanan an essaoudi.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran pevar rannek a gement ouzomp-ni.
Kan kaer, etc.
Kaeran pemp rannek, etc.

(1) Extrait de la collection Penguern et Mém. de la Soc. Arch. et Hist. des Côtes-du-Nord, t. V, p. 54-62, publié à Saint-Brieuc, au moment du Congrès celtique en 1867, sans observation, sans protestation de M. de

LES VÊPRES DES GRENOUILLES

— Chante de belles choses, père, réponds-moi.
— Questionneur, que veux-tu ?
— Un chant de toi.
— Que te chanterai-je ?
— La plus belle série que tu saches.
. . . .

La première jolie petite gnenouille je suis.
. . . .
1 Le lever du soleil à Marie.
. . . .
La seconde jolie petite...
. . . .
2 Le midi (la moitié du cours du soleil) à Marie.
. . . .
La troisième jolie petite...
. . . .
3 Le coucher du soleil, le soir, à Marie.

Trois anneaux d'argent pour jouer.

Petit passant, dis-moi : que sont devenus les trois fils de la maison ?

Voilà les trois plus belles séries que nous sachions.
Chante de belles choses, etc.
Les quatre plus belles séries, etc.

Quatre canards chantant l'exaudi.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les quatre plus belles séries que nous sachions.
Chante de belles choses, etc.
Les cinq plus belles séries, etc.

la V.... ni contre cette version, ni contre mes commentaires. C'est qu'en effet, la collection Penguern, encore inédite, mais qui ne le sera plus longtemps, est appelée à décider entre MM. de la V... et Luzel, les questions de faux, de pastiches pour lesquelles on doit encore attendre les réponses de M. de la V...

Pemp buc'h du, sec'h true,
O tremen douar Doue.
Bug a klem abaoue.
Pevar a ouïdi, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran pemp rannek et gement ouzomp-di.

. . . .

Kan kaer, etc.
Kaeran seiz rannek, etc.

Seiz de deus a seiz loar,
Seiz breur deus a seiz c'hoar.
Pemp buc'h, etc.
Pevar a ouïdi, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran seiz rannek a gement ouzomp-ni.

Kan kaer, etc.
Kaeran eiz rannek, etc.

Eiz groac'h war al leur,
O tornan pis, o tornan kleur,
Seiz de, etc.
Pemp buc'h, etc.
Pevar a ouïdi, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran eiz rannek et gement ouzomp-ni.

Kan kaer, etc.
Kaeran naw rannek, etc.

Naw belek armet,
O dont deus an novet,
Na padfe den ho sellet.
Eiz groach, etc.
Seiz de, etc.
Pemp buc'h, etc.

Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les cinq plus belles séries que nous sachions.

. . . .

Chante de belles choses, etc.
Les sept plus belles séries, etc.

En sept jours de sept lunes, sept sœurs en sept frères.

Cinq vaches noires, etc.
Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les sept plus belles séries que nous sachions.

Chante de belles choses, etc.
Les huit plus belles séries, etc.

Huit druidesses sur l'aire, battant des pois, battant des pampres (1).

Sept lunes, etc.
Cinq vaches noires, etc.
Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les huit plus belles séries que nous sachions.

Chante de belles choses, etc.
Les neuf plus belles séries, etc.

Neuf druides armés reviennent de la neuvaine. Nul n'oserait les regarder.

Huit druidesses, etc.
Sept lunes, etc.
Cinq vaches noires, etc.
Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les neuf plus belles séries que nous sachions.

(1) Voir note à la fin de l'Appendice.

Pevar a ouïdi, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran naw rannek a gement ouzomp-ni.
Kan kaer, etc.
Kaeran dek rannek, etc.

Dek lestr war al litter
Karget a winja verzer.
Diewen ar bar-amzer.
Naw belek, etc.
Eiz groac'h, etc.
Seiz de, etc.
Pemp buc'h, etc.
Pevar a ouïdic, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran dek rannek a gement ouzomp-ni.
Kan kaer, etc.
Kaeran unek rannek, etc.

Ourc'hal a diourc'hal
Unek gwis hag hi hanval
O monet d'an tourc'hal.
Dek lestr, etc.
Naw belek, etc.
Eiz groac'h, etc.
Seiz de, etc.
Pemp buc'h, etc.
Pevar a ouïdi, etc.
Tri bis arc'hant, etc.
Kaeran unek rannek a gement ouzomp-ni.
Kan kaer, etc.
Kaeran daouzek rannek, etc.

Daouzek kleze mignon
Tifreusin ar pignon
Ken munut a brignon.

Cinq vaches noires, maigres à faire pitié, traversent la terre de Dieu.

Depuis, beuglements et gémissements.

Chante de belles choses, etc.
Les dix plus belles séries, etc.

Dix navires sur le rivage, chargés de vin et d'étoffes. Rebut de la tempête.

Neuf druides, etc.
Huit druidesses, etc.
Sept lunes, etc.
Cinq vaches, etc.
Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les dix plus belles séries que nous sachions.

Chante de belles choses, etc.
Les onze plus belles séries, etc.

Grognant et regrognant, onze truies semblables vont à l'accouplement.

Dix navires, etc.
Neuf druides, etc.
Huit druidesses, etc.
Sept lunes, etc.
Cinq vaches, etc.
Quatre canards, etc.
Trois anneaux d'argent, etc.
Voilà les onze plus belles séries que nous sachions.

Chante de belles choses, etc.
Les douze plus belles séries, etc.

Douze épées amies démolissent le pignon, aussi menu que son.

Ourc'hal a diourc'hal
Unek gwis hag hi hanval
O monet d'ar tourc'hal.
Dek lestr war al litter
Karget a win a vezer
Diewen ar bar-amzer.
Naw belek armet
O dont deus an novet
Na padfe den hon sellet.
Eiz groac'h war al leur,
O tornan pis, o tornan kleur.
Seiz de deus a seiz loar,
Seiz breur deus a seiz c'hoar.
Pemp buc'h du, sec'h true,
O tremen douar Doue.
Bug a klem abaoue.
Pevar a ouïdi
O kanan an essaoudi.
Tri bis arc'hant da c'hoari.
Tremenedek lavar d'in
Pelec'h man tri mab an ti.
Ar cuz heol da Vari.
Anter au heol da Vari.
Ar sav heol da Vari.

Kaeran daourez rannek a gement ouzomp-ni.

Grognant et regrognant, onze truies semblables vont à l'accouplement.

Dix navires sur le rivage, chargés de vin et d'étoffes. Rebut de la tempête.

Neuf druides armés reviennent de la neuvaine. Nul n'oserait rester les regarder.

Huit druidesses sur l'aire, battant des pois, battant des pampres.

En sept jours de sept lunes, sept sœurs et sept frères.

Cinq vaches noires, maigres à faire pitié, traversent la terre de Dieu.

Depuis, beuglements et gémissements.

Quatre canards chantant l'exaudi.

Trois anneaux d'argent pour jouer.

Petit passant, dis-moi : que sont devenus les trois fils de la maison?

Le coucher du soleil, le soir à Marie.

Le midi (la moitié du cours du soleil) à Marie.

Le lever du soleil à Marie.

Voilà les douze plus belles séries que nous sachions.

NOTES. — Les deux premières séries de cette pièce bizarre sont inintelligibles :

Anter an heol da Vari. Moitié du soleil à Marie.

Tremen an heol da Vari. Plus du soleil à Marie.

Daou berc'hen e bari. Deux propriétaires pariant ou s'appareillant.

L'altération des textes est évidente. Tous les chanteurs nous ont di « qu'ils ne comprennent pas et ne peuvent donner d'explications ; » — par les mêmes motifs, nous imiterons leur discrétion prudente.

Ces réflexions sont de M. de Penguern. Nous essayons de déchiffrer l'énigme. Ayant recueilli à la même source, déjà indiquée dans l'Introduction, p. 29, 32, les mots *Sav heol da Vari*, lever du soleil à Marie, que Penguern n'avait pas recueillis, pas plus que *Cuz heol*, coucher du soleil, mot plus clair que le *Tremen*, qui signifie passage, mort, nous nous sommes demandé si les *Vêpres* que chante ce clerc chrétien (cloarec), ne commenceraient pas par l'Angélus ou la Salutation angélique, dont l'établissement remonte, croyons-nous, au XIIe siècle. Le clergé, à cette époque de ferveur, aurait-il ainsi christianisé, en le détournant de son sens primitif et en s'aidant du ridicule en sus, un chant païen druidique, dont il reste encore ici quelques traces superstitieuses?

Puis, le peuple aurait-il dans la suite des temps enveloppé dans le ridicule la noblesse et le clergé chrétien lui-même?

Nous donnons cette conjecture pour ce qu'elle vaut. Mais elle vaut bien une *affirmation* pure et simple que ce n'est là qu'un exercice pour former la mémoire. Nous croyons pouvoir assurer qu'il y a là autre chose.

Penguern traduit *Groach* par Druidesse. Ce mot veut dire simplement femme, ou vieille femme, non Druidesse, étant isolé surtout. *Fées*, serait mieux et serait encore païen. Les autres versions que nous connaissons disent : *Dorneric*, petites batteuses (les lavandières de nuit) pour les fées, et *Janodic*, dans le même sens.

M. de la V. seul aurait trouvé *Drouiz*, mais on voit que l'idée de druidisme, était ~~venue aussi~~ à Penguern. A qui serait la priorité [1] ?

Toutefois les mots *Groachik ven* se trouvent dans un chant des environs de Quimperlé, vers Scaer et Saint-Urien, les paroisses des versions que Brizeux et M. Henry communiquèrent à l'auteur (V. 6e édition, argument).

1. La collection Penguern appartient à MM. Hellèguen et du Cleuziou. V. Appendice ci-devant, p. x. Note.

Cette coïncidence est frappante, ce début peut se retrouver embelli en enfant blanc de Druide (*Mab Gwenn Drouiz*) . . . .

Mais, hélas! un douzième couplet s'y trouve aussi qui renverse tout ce beau rêve, on y chante douze bataillons de grenouilles venues de Nantes pour chanter Vêpres dans les étangs de Pontkallec. Ce couplet antiféodal ne ressemble guère à la série magnifique qui termine les *Séries druidiques* de notre ingénieux et savant compatriote.

Il y a là cependant une belle question à revoir avec une critique éclairée par l'observation dans une étude plus complète.

EXTRAIT DU *ROMAN D'ACQUIN*.

2773 Après Acquin si nous convient aller
à ung messaige ay oüy raconter
que à Carhès est allé osteler
où le chastel a faict fort adresser
je lui feray certes le chef couper
ou pendre a fourches ou nager en la mer
2779 s'il ne se veult à notre loy tourner.
. . . .
2821 Droit à Corseul s'était lost aroté
cité fut riche, ville d'antiquité
mais gaste était longtems avait passé
et mort le sires et sa fin allé
Vers Carahès se sont acheminé
trestouz ensemble le grand chemin ferré
que fit la femme obès le vieil barbé
2828 qui fut moult riche et de grant poesté.
. . . .
2838 la ville assiègent environ et de lé
Acquin les voit moult en est effrayé
qui cuidait estre aux franczoys eschappé
quand il s'en fut de Quidal et tourné.
. . . .

2847 de Carahes est issu l'amiré
et ses paens qui sont de grant fierté
vers nos franczoys ils sont moult tost allé.
. . . .
. . . .
2914 grant fait l'estor, paens ya planté
Acquin visèrent franczoys s'en est allé
et l'enchaussent qui ne l'a pas amé
de Charahes s'en sont paens torné
Acquin s'enfuit qui moult est effrayé
et la roïgne qui moult a grant beaulté
2920 vait après lui a frein abandonné
Nesmes chouassit la dame o corps voile
le cheval prendre o le sien est allé
et la saesi au frein d'or esmaillé
Delais le Roy soiez de l'amiré
qui tost s'enfuit le frein abandonné
de deul et d'ire s'est quatre fois pasmé
pour la roïgne dont il est desheuré
qu'il véit prendre dont a le cuer iré
ne luy aida car oncq' n'en ot posté
perdue l'a, s'en est moult adolé
droit au *Meris* s'en est Acquin allé
c'est ung chastel moult riche et asseuré
2980 paens le savent de vieille antiquité
a belles salles, de forts murs crenellé
qu'il y avait aultrefoiz já esté
forment l'enchaussent le peuple dame dé
Nesmes le duc si a franczoys guié
li roys a l'ost droit après lui mené
jusqu'à *Nyvet* ne se sont arresté
illecques ont Acquin avironné
tendent lour loges et paveillons et tref
La nuyt reposent jusques fut ajorné
2990 Demain à l'aube si s'est Acquin levé
et vit l'ost Charles qu'illec est assemblé
forment en fut courrocé et iré
il et sa gent se sont tost adobé
de riches armes vestuz et couvré
du chastel cissent touz rangez et serré

lours cors cornerent, lours tabeurs ont sonné
isnellement sont ès franczoys allé
Acquins li roys que chascun mal aye
dou chastel cist ne s'est asseuré mye
sonnent lours cors grant enfut la baudie
quant il fut hors moult forment se rescrie
ferrez, paens, sur sa gent mal aye
qui m'ont tolli et ma femme et ma mye
que j'amoye plus que neus qui sont en vie
et Quidalet la fort cité garnie
dont j'ay eu x x x ans la seignourie
jamais n'aray joaye en toute ma vie
Payens se ebbeissent, que chascun mal aye
premier encontrent la gent de Romanie
entr'eulx se fierent comme gent effraye
Garnier abattent le duc de Quoquenie
Niès l'apostaire qui Rome a en baillie
c'est grant dommage perdu y a la vie
quand Roy Acquin ot faict celle envahie
isnellement à la fuite aqueillie
ou chastel entre luy et sa compaignie.
Quant le vait Charles n'a talent qu'il se rie
Garnier regrette et ne fait chiere lie
vostre arme soit de jestru recueillie
Charles si jure le filz saincte Marie
que maintenant est la ville assaillie
moult fierement ont la ville assaillie
O feu gregeais si l'ont arse et bruslie
Acquin s'en tourne qui ne peut fouïr mye.
La ville est arse, fouyant s'en va Acquin
Vers la marine s'en va tout le chemin
Ung hermitage trouva le barbarin
L'ermite en est appellé Corentin.

. . . .
. . . .

Le Roman d'Acquin ou la Conquête de la petite Bretagne, par Charlemagne, sur un roi maure nommé Acquin, poëme du XIIe et XIIIe siècle a été déjà bien étudié par MM. Paulin Paris

et Bizeul. Celui-ci en avait préparé une édition en hommage à son pays. C'est sur cette copie consultée et copiée à Nantes, que nous avons commencé notre étude particulière et fait la découverte que nous avons ensuite vérifiée et complétée, à Paris, sur le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale. Notre surprise fut égale à notre joie quand nous vîmes que le mot de la fin, qui est aussi le fin mot de la chose, nous eût été laissé à découvrir et à comprendre, la fuite d'Acquin par la capitale de la Cornouaille en ce temps, par le *Méris* et par la mer sur ses vaisseaux qui de Brest étaient venus l'y attendre — car il s'agit bien ici de l'expulsion des Normands aux IXᵉ et Xᵉ siècles.

De Charahes s'en sont paens torné
Acquin s'enfuit qui moult est effrayé
Et la roïgne qui moult a grant beaulté
Vait après lui a frein abandonné
Perdue l'a, s'en est moult adolé
Droit au Meris s'en est Acquin allé.
C'est ung chastel moult riche et asseuré
Paens le savent de vieille antiquité
A belles salles, de forts murs crenellé
Qu'il y avait aultrefois ja esté
Forment l'enchaussent le peuple dame dé
Nesmes le duc si a franczoys guié
Li roys a l'ost droit après lui mené
Jusqu'à Nyvet ne se sont arresté

Après Alet et les autres villes maritimes qu'ils ont pillées après Charahès, ils n'hésitent pas sur la ville la plus importante et la plus riche.

Méris était encore forte et prospère lorsque Corseult, la capitale des Curiosolites, n'était déjà plus qu'une ruine.

Droit à Corseul s'étoit lost aroté
Cité fut riche, ville d'antiquité
Mais gaste était longtemps avait passé
Et mort le sires et a sa fin allé

La cour de Cornouaille était donc sur la baie de Douarnenez, comme celle de Léon sur la rade de Brest depuis la destruction bien antérieure de Vorgan. (Voir *le Baud.*) L'abbaye de Landevenneck, qui les connaissait bien toutes les deux, dont le cartulaire décrit leurs mœurs plus païennes que chrétiennes, Landevenneck était sur leurs limites, dans la Cornouaille cependant...

Et le beau Tristan, pour venir du Léon en Cornouaille ravir la blonde Iseult au roi Marc, et nommer l'île Tristan, n'avait qu'un bras de mer ou de rivière à traverser sans danger, selon qu'il préférait la Rade ou l'Aulne, le Fret ou Landévének, puis à passer avec la fugitive dans la grande forêt de Német entourant Méris que les romans appelleraient Moraie, de Moris.

Rapprocher ce Méris du XIIe siècle appliqué à des faits du IXe, du Chris de l'anonyme de Ravenne du VIIe ou de la fin du VIe siècle d'une part [1], du Keris populaire et traditionnel d'autre part, cela est si naturel que chacun le fera désormais. Pour le faire le premier il fallait un homme du pays, observant sans parti pris, lisant simplement et comparant. Nyvet, et sa forêt de Nemet, ainsi que l'ermitage de saint Corentin, à Lescobet, dans la même forêt, déterminent complètement la position du Méris, Kéris vers Douarnenez, d'accord avec les légendes.

Voilà donc la vraie capitale de la Cornouaille du IXe siècle selon la tradition et aussi selon l'histoire de Landévenneck, l'abbaye voisine! Car le roman dit des Bretons, des seigneurs bretons, *Bien y sont tous d'Aras jusqu'à Cornouaille*. Où était la Cornouaille? Le Bault du XVe siècle tire son nom de la forme de la *mer d'Ys* de *Meris* qui est embrassée par les Cornes de *Mene-Nemet* et de *Menethum* [2]. *Moris* en français Méris, Mormer, d'ou Mer d'ys, Meris.

[1] Bibl. Nation. N.-L, n° 4,794, f. 22, verso au haut de la 2e colonne.

[2] Rapprocher naturellement de Carahés à Méris de l'indication d'Aray à Cornouaille

Et si y est sere Aray de Mené
Et sere Aray de Mené le baron

d'où le *Méné aray ou arés*...

Que de souvenirs, que de faits se lèvent et se groupent autour de ce fait historique établi désormais, d'une ville romaine devenue la première capitale de la Cornouaille avant le IXe siècle !

Mais Chris fut détruite par les Normands et brûlée. Les progrès de la mer qui ne cessent point depuis, en continuent la ruine chaque jour comme sur toute sa baie.

D'où les légendes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles qui réunissent, non sans quelque raison, on le voit, autour de ces ruines les souvenirs de Sodome et Gomorrhe, en se greffant sur le poëme d'Acquin.

Ceci fait bien comprendre nos historiens et nos légendaires, meilleurs historiens qu'on ne croit, auxquels ces œuvres obscures pour nous au XIXe siècle étaient alors familières. Nous renvoyons donc avec confiance le lecteur spécialement à Pierre Le Bault, que nous citons dans le 1er vol., p. 58, et dans le 2e, p. 87, puis au Père Albert, dans ses Vies des Saints. Pour la description de Douarnenez, de sa baie, de la forêt de Német et du Porzay, nous nous permettons de renvoyer à notre brochure des *Celtes, les Armoricains, les Bretons*, et à la Géographie de notre 1er vol., en tenant compte des erreurs partielles corrigées par nos études ultérieures. Car ici géographie, histoire, littérature, traditions, légendes populaires, tout concorde admirablement.

Mais étudions de près le récit : Acquin et ses hommes ou les *Norois* (qui est leur vrai nom, hommes du nord), vont de Carhaix par la grande voie romaine (Heutaès) droit au Méris, que le poëte décrit brillamment. Les Français ou mieux les Bretons, soulevés enfin contre les Normands envahisseurs, maîtres depuis longtemps du pays, les poursuivent jusqu'à Nyvet, d'où ils enveloppent Acquin dans Méris. C'était donc un pays autour de la ville, c'était la forêt de Német, Nevet, Nyvet. Y avait-il dès lors un château dans cette forêt ? Cela n'est pas dit. Aussi a-t-on fait confusion fâcheuse en croyant que Acquin avait été environné, enveloppé dans Nyvet. C'est de

cette position qu'ils enveloppaient Acquin dans Méris, dont il sort pour attaquer l'armée assiégeante. Il suffit de lire attentivement le poëme. Il y rentre encore après la bataille, qui aurait été une défaite pour les assiégeants, puis ceux-ci donnent l'assaut à la ville, la brûlent... Enfin, les Normands s'en vont par mer, par la Marine. Ils y étaient déjà, si mieux ils n'ont aimé continuer la voie romaine de Carhaix à la pointe du Raz. Mais il est plus probable qu'ils seront partis par la baie même, par la mer d'Is, par le port si favorable pour eux.

Est-il besoin d'insister sur la vieille forêt gauloise de Német encore si grande aujourd'hui, couvrant alors au midi d'une part les versants de la montagne de Német jusqu'à Méris Douarnénez, au nord et jusqu'à la rivière d'Aulne (Avon), les versants du *Ménéthum* du *Ménéhom*, avec tout le bassin, et les paroisses de *Ploeven* et *Plonevez-Portzay*, *Plebs Nemorensis in portu*, sur la vaste baie. Ce beau pays, vu du point où se *fourchent* les montagnes noires (langage du vieux Le Bault) du Ménékelch (montagne du Cercle) sur la vieille route de Châteaulin à Quimper, ressemble encore à une forêt, grâce à ses hauts talus, fossés boisés et aux nombreuses portions de la forêt primitive qui y restent disséminées et qui donnent leur nom à une foule de villages.

Une autre indication topographique décisive pour Német et pour Méris, c'est l'ermitage de Saint-Corentin, que les Normands rencontrent aussi. Or cet ermitage, bien connu encore aujourd'hui, était dans cette antique forêt au pied du Ménéhom, au village de Lescobet ou de l'Évêque ayant chapelle de dévotion, la chapelle de saint Corentin, la fontaine de son poisson, et celle de saint Primel son élève et compagnon. En face fut l'ermitage de saint Ronan, qui a donné son nom à Loc-Ronan et à sa montagne. Pourquoi le poète ne les a-t-il pas rappelés tous les deux, au lieu de préférer l'un à l'autre? Probablement à cause de l'évêché de Saint-Corentin à Quimper où l'évêché de la Cornouaille aurait été transféré après la destruction de Méris.

Il y a donc là, comme dans tous nos vieux poëmes, réunion ou confusion, si l'on veut, de faits, de souvenirs, des VI°, VII°, VIII°, avec ceux des IX° et X° [1]. Mais c'était reçu, et ces vénérables documents lus avec critique, n'en donnent pas moins de bonnes indications à la géographie, à l'histoire et à la littérature. C'est ici le cas, pour Méris, qui possède les mêmes titres désormais qu'Alet, Saint-Malo, que Corseult, Carhaix, et aussi, on le sait assez, des ruines romaines très-étendues.

Quant aux traditions locales, à leur persistance, à leur application à la baie du Douarnenez, tout cela est assez connu et populaire sous le nom de Keris ; il reste à se demander lequel est le nom primitif qui se sera modifié dans la suite des temps. Il est naturel de rapprocher le Chris du VI° ou du VII° siècle du Keris Breton, comme on l'a généralement fait et d'y voir le même nom écrit différemment. Le roman primitif pouvait avoir écrit Keris ou Quéris et les copies subséquentes du XII° au XV° siècle auront mis Méris. Ainsi écrit la *mauvaise* copie du XV° siècle, la seule que nous ayons.

Si on écrit l'un à côté de l'autre les trois noms qu'il s'agit de comparer, cris, keris, meris, on sera frappé, je crois, de la facilité avec laquelle, du XII° au XV° siècle, ces noms ont pu changer. Il ne s'agit d'ailleurs, on le voit, que de la première lettre et les traits se ressemblent assez dans ch. k. m., pour qu'un manque d'attention ait substitué l'un à l'autre. Le Chris, d'ailleurs, peut avoir été la manière d'écrire le Keris ou Kris, et le Meris avoir été substitué au texte primitif keris ou queris, par un copiste ignorant la locution et l'orthographe bretonne. Peut-être aussi disait-on en Bretagne également Keris, moris, Meris, désignant indifféremment la ville ou la mer d'Is. : Ce qui se fait aujourd'hui encore quand on dit ville d'Is, mer d'Is, moris, Meris. Ce que dit Le Bault lui-même au XV° siècle époque de notre copie.

[1] L'historien Le Bault se donne bien de ces licences, même dans l'extrait suivant qui complète nos preuves.

Nous donnons ces réflexions et ces comparaisons pour ce qu'elles valent. On pourra les trouver plus ou moins plausibles. Ce qui est important et cela nous paraît démontré, c'est que ces trois noms s'appliquent à la même ville romaine de la baie de Douarnenez, ruinée par les Normands aux IXe, Xe siècles. Cette identification étant admise, et elle est démontrée selon nous par tout le récit du poëme : de Carhaix droit au Meris, Nyvet, d'où on assiége Meris, l'ermitage de Saint-Corentin dans le voisinage, la mer enfin, sur le bord de laquelle est Meris, d'où on se sauve par la mer... Il semble que le point à déterminer ne peut être mieux précisé, indiqué ; on vous met le doigt sur Meris entre Nyvet, sa forêt, qui l'entoure du côté par où on l'assiége, et la mer de l'autre, par où l'ennemi prend la fuite...

Cette identification étant admise, il ne reste plus qu'à supposer une erreur pour Méris et on est obligé d'en admettre quelquefois de bien plus fortes, nous dit le savant le plus compétent, M. Léopold Delisle, que nous n'avons pas manqué de consulter. Si même erreur il y a, si Meris n'est pas le nom français de Moris, le Mer d'ys de Le Bault, le contemporain du copiste.

Cette identification est d'ailleurs plus importante pour notre histoire entre le keris, queris breton, et le Meris français, qu'entre le Keris et le Chris de l'anonyme de Ravenne ; chacun le comprendra.

Maintenant quelle était cette ancienne ville gallo-romaine dont le nom est devenu aux VIIe, VIIIe, Xe siècles, Chris, Keris, Meris? C'est là une autre question qui regarde plutôt la géographie gallo-romaine que celle du moyen âge. Nous y reviendrons prochainement.

Dans notre roman, il est bien remarquable qu'il n'y ait aucune indication après Méris jusqu'à Vannes, sauf Châtelserein peut-être sur la côte sud. Toutes les localités, tous les noms de barons, seigneurs, sont du nord et de l'ouest.

Cela s'accorde singulièrement avec la tradition, qui dé-

place le mouvement politique et littéraire de Keris à Quimper avec l'évêché, au IXe ou Xe siècle.

Peut-être, il est vrai, l'épisode de saint Corentin, qui n'est pas terminé, mènerait-il plus loin de ce côté.

En effet, dans les vies de saint Viau et de saint Convoion, on trouve les *Corisopitus* ravagés par les Normands, mais sont-elles du XIe au XIIe siècle, et le poëte n'a-t-il chanté que le Xe siècle?

Cela prouverait toujours bien que c'est à Meris que finit ce poëme, par la fuite et non comme l'annonçait Charlemagne en poursuivant Acquin d'Alet à Carhaix, — (vers 2,777-79) :

Je lui ferai certes le chef couper
Ou pendre à fourche ou nager à la mer
S'il ne se veut à notre loy tourner.

Nous n'avons pas pas ici la fin ordinaire des poëmes de Gestes par le triomphe de l'empereur sur son ennemi occis. C'est donc un poëme intermédiaire entre les *Gestes* et les *aventures* comme le conte populaire ou *le Lai* d'Ohés et Ahès...

Terminons ce premier aperçu par un extrait de Le Bault qui paraîtra maintenant, croyons-nous, frappant de vérité et appuyant notre lecture du Roman d'Acquin d'une manière décisive.

Car il est bon et juste de montrer que, dans ces ténèbres du moyen âge, il reste des traces de vérité bien reconnaissables pour ceux qui savent lire. C'est le plaisir que nous donne souvent Le Baud ; il va nous le procurer encore dans cette question.

En même temps il nous prépare au dernier progrès de géographie du moyen âge que nous devons exposer à part, et nous y introduit pour ainsi dire : « ...; est à présent la « région en vulgal appellée Cornouaille..., l'appellent plu- « sieurs *Cornugallia*, pour ce qu'elle fait la corne ou la cor- « nière de Gaule; dont il est à noter que ès fin d'elle se four-

« che le promontoire *Gobæum* en deux monts appellés l'un « Menethum et l'autre Ménéhémet qui s'abaissent en s'ap- « prochant de l'Océan, où ils s'avancent plus que les autres « terres en manière de cornes ou de cornières, qui embras- « sent la baie de Douarnenez.

« Et fut anciennement, selon la renommée, la cité ap- « pellée Ys, qui était située entre lesdits monts sur la rive « *de la mer, qui retient encore ce nom de Ys*, en laquelle cité « qu'on dit avoir été submergée par les flots de l'Océan au « temps de Grallon second roi breton d'Armorique, estait « l'apport des richesses et autres délices vénales qui étaient « apportées en Armorique des estranges régions; car pour- « tant qu'aux habitants d'elle seulement était cognu l'u- « sage de transnager le Raz, les forains y descendaient leurs « marchandises dont elle estait plus fréquentée et habitée, « et de si grande amplitude et authorité que jaçoit ce que les « historiens galliques ayent dit le nom de la cité de Paris avoir « été imposé en mémoire de Paris, fils du roi Priam de Troye, « ou de la déesse Isis qui anciennement y fut honorée, les « Corisopitenses se vantent ledit nom de Paris luy avoir été « attribué, comme pareille à Ys.

« Après *la submersion* de laquelle ledit Grallon donna à « saint Corentin, qui fut en son tems évêque de Corisopi- « tenses, son palais appelé Kemper avec la terre adjacente « selon l'histoire de luy, auquel depuis a été et est le siége « épiscopal, et la cité desdits Corisopitenses, qui des noms du « palais et de l'évesque est toujours ici appellée Kemperco- « rentin (C. 1, p. 14, 15). »

Voilà donc le roman du XIIe siècle d'accord avec l'histoire du XVe. Ce qui n'a rien d'étonnant à vrai dire puisque les romans du temps étaient bien des histoires moins romanesques qu'on ne croit, mais plutôt des récits sincères, détaillés et peu embellis qui sont devenus pour nous avec le temps et les changements des mœurs, des Romans au sens que nous donnons à ce mot; l'illusion vient souvent de nous-mêmes et

nous cherchons des erreurs là où il n'y en a point et ne doit pas y en avoir. Heureux quand nous finissons par voir et par comprendre que notre malheur est de ne pas connaître assez bien notre histoire et notre littérature. Nous croyons vraiment que Le Bault, du XVe siècle rapproché du roman du XIIe siècle, du chris des VIe VIIe, du Keris, de la ville d'Ys populaires, de l'état des lieux, et des ruines autour de la baie de Douarnenez, que cet ensemble de témoignages doit mettre fin à la discussion.

C'est assez sur ce point de géographie qui sera bientôt repris dans le mémoire sur notre géographie historique au moyen âge faisant suite à la géographie jusqu'au Ve siècle [1].

La géographie littéraire, avec les divers degrés de culture de la Basse-Bretagne, selon les régions et selon les rangs sociaux, n'est pas moins importante à relever. Tout cela se mêle et se lie, dans nos réflexions, aux aperçus de la préface, p. 19-22, avec les renvois en note et au résumé général de la p. 86 de l'histoire.

Ainsi la préface et l'appendice concluent de même comme il est naturel; vérification doublement probante de l'état de le culture littéraire, de la romanisation de la Bretagne au XIIe siècle.

On ne doit pas perdre de vue que les bardes, jongleurs, trouvères, étaient au service des cours et châteaux, passant leur vie à voyager, à festoyer d'une assemblée, d'une cour à l'autre, et non parmi le peuple, *ces pauvres Bretons du IXe siècle, attachés à la terre, restés seuls après la fuite dans l'île de la noblesse* [2].

Étant donnés ces divers degrés de culture littéraire pour quoi les poëmes de Tristan, où les fragments de poëmes, retrouvés

[1] Géographie Historique de la Péninsule armoricaine de la Conquête de César au Ve siècle. Paris, Didier, quai des Augustins, 35, et Viewec, rue Richelieu, 67. Le 2e mémoire aux mêmes libraires.

[2] Pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate Normannorum remanserunt, absque rectore et defensore (Chronicon nannetense, apud Dom. Morise, T. I. Fol. 145.

par M. F. Michel en Angleterre, ne seraient-ils pas les vrais poëmes *bretons* ou de Bretagne, dans la langue littéraire des cours et des châteaux, langue commune même aux deux Bretagnes du continent et de l'île? Ce qui explique en partie la richesse de l'île, supérieure à la nôtre pour ces documents presque également intéressants et nationaux des deux côtés du détroit.

La langue des lais dits de Tristan, au XIe siècle, ne peut être que celle du roman d'Aquin du XIIe, quelle que fût la date réelle ou supposée des aventures amoureuses, galantes de Tristan, d'Yseult chez le roi Marc. Ce roi est-il le Marc de la ville de Saint-Pol-de-Léon, qui peut être elle-même du IXe ou du XIe siècle?

Le roi aurait partagé le Léon et la Cornouaille avec un Meliadus qui pourrait être le Mélian de Carhaix, premier ou second successeur de Gradlon. De même le lai de Graelent du XIIe siècle procéderait du Gradlon du *Cartulaire de Landévennec* du IXe siècle chantant par Gurdestin des événements des siècles antérieurs, rapprochés des ruines, des désastres de l'an 1000, de l'occupation et de l'expulsion des Normands.

Le lai du *Rossignol* de la Dame de Saint-Malo a dû y être chanté aussi dans le *roman* du poëme d'Aquin.

Marie de France n'aura donc eu que la peine ou le plaisir de résumer, d'abréger en son français le *roman* des lais de Bretagne. Cette culture littéraire fleurit autour de la rade de Brest, sur les bords de l'Elorn, de l'Avon, des rivières de Daoulas, du Faou, et sur les rives de la baie d'Ys (de Douarnenez), en Léon et Cornouaille de notre Basse-Bretagne, éclairés et policés par le foyer de lumière de l'abbaye de Landévennec placé entre les deux comtés.

Toute cette civilisation se rattache à Méris, Mer d'Ys, à la ville d'Is aussi étroitement. Autour de ces centres gravitent aussi nos souvenirs, nos légendes populaires et de chevalerie et nos traditions historiques.

Quant à une langue *bretonne* littéraire, que pouvait-elle

être, la langue de la noblesse et du clergé étant celle des lais de Tristan, du roman d'Aquin et de Graelent?

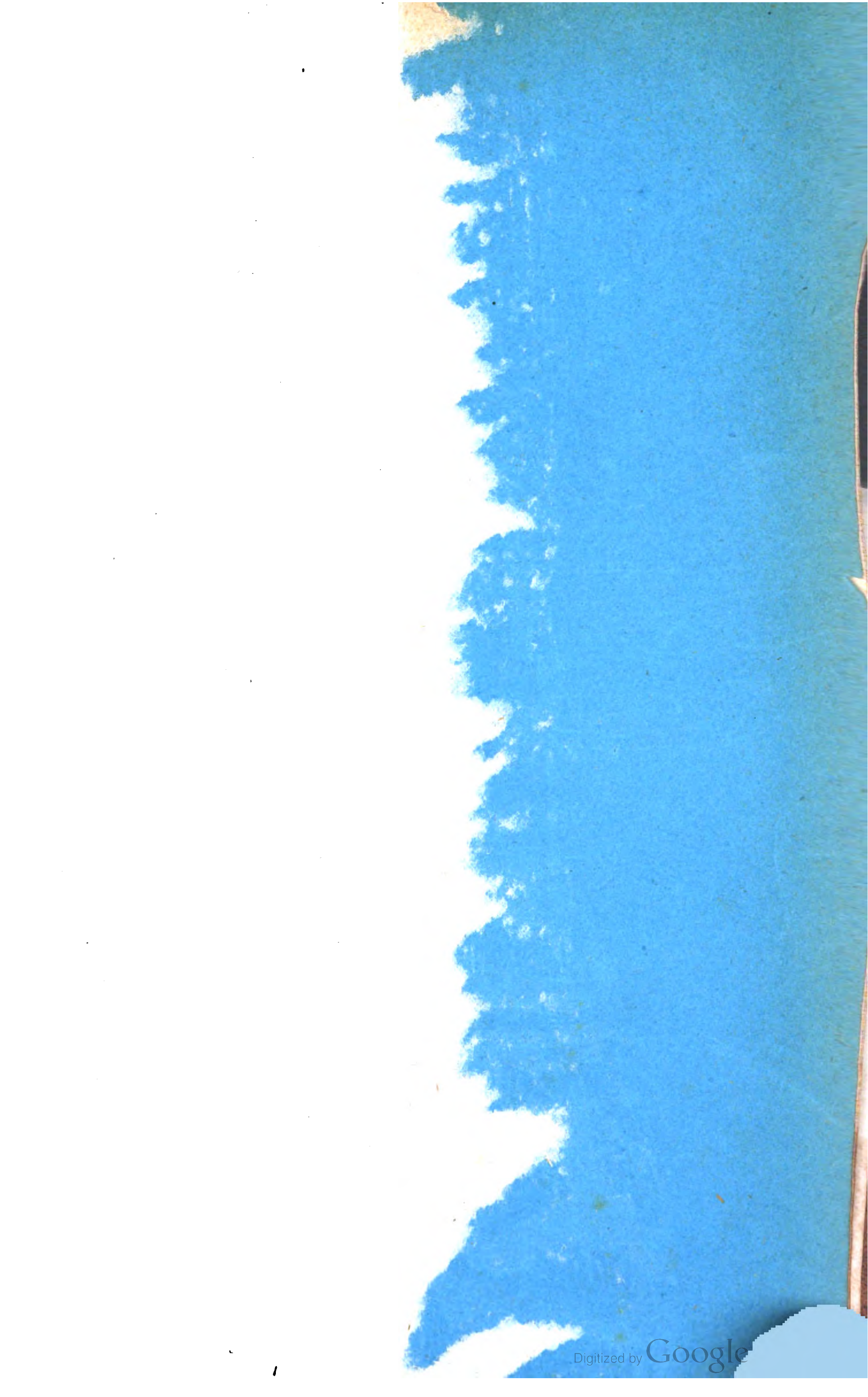
Le néo-celtique aura donc traduit à son heure le néo-latin ou roman des grands pour faire pénétrer ces souvenirs, ces traditions, cette poésie dans le peuple des paysans et des serfs; ou devrait-on renverser en ce pays-ci les rôles ordinaires du peuple et des lettrés? Mais c'est la marche naturelle des choses que nous avons constatée dans ces études. De la même manière, les chants des autres provinces ont pénétré dans la nôtre, après que nos chants les eurent remplies de leur poésie. Ainsi il n'y a pas de véritable solution de continuité dans notre histoire littéraire, pas plus que dans notre histoire générale.

195

TABLE DES MATIÈRES

ANALYSE DE LA PRÉFACE

APPENDICE.



IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET Ce, A SAINT-GERMAIN.